

Fondation Nationale des Sciences Politiques
27, rue Saint Guillaume Paris 7 ème

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

**EVOLUTION DES COMPORTEMENTS
MATRIMONIAUX DANS LES VILLES EN
AFRIQUE DE L'OUEST**

(cas de COTONOU, ACCRA et LOME)

Thèse présentée pour l'obtention du Doctorat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris en Sciences Economiques (Arrêté du 30 mars 1992)

Spécialité : Démographie-Economique

Par ATTANASSO Marie-Odile

**Sous la Direction de
Thérèse LOCOH
Directeur de Recherche à l'INED/CEPED**

Année Académique 1995-1996

A mes enfants

**Patricia Emmanuelli Bidossessi
et
Abraham Fitzgerald Métognissè**

pour tant de sacrifices et de privations ;

A leur oncle paternel, Léandre, tragiquement décédé le 12 juin 1995,

Je dédie ce modeste travail !

"Il est essentiel que nous soyons nourris de notre culture et de notre histoire si nous voulons créer cette personnalité africaine qui doit être la base intellectuelle de notre avenir panafricain"

(Kwamé N'Krumah cité par Coquery-Vidrovitch, 1988)

REMERCIEMENTS

Nous ne saurions mettre un terme provisoire à notre recherche sans penser à tous ceux qui, de près ou de loin nous ont aidé et surtout soutenu · moralement.

Nous disons un grand Merci :

A Mme Locoù Thérèse qui a encadré cette recherche malgré ses multiples préoccupations. Ses remarques pertinentes et ses critiques constructives nous ont été d'un apport très précieux.

A tous nos professeurs de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris pour nous avoir donné les bases de la démographie-économique et plus particulièrement à MM. Didier Blanchet et Nicolas Brouard pour leur facilité à communiquer.

A tout le personnel administratif et scientifique du Centre Français pour la Population et le Développement (CEPED) et de l'Institut de Démographie de Louvain.

Au Fonds des Nations Unies pour les Actions en Population (FNUAP) qui a financé cette recherche.

A toute l'équipe du Centre de Formation et de Recherche en Population du Bénin (CEFORP) et plus particulièrement à M. Agbogba Paul, Directeur de l'Institut National d'Economie du Bénin.

A toutes les personnes qui nous ont entouré de leur affection et amitié durant notre séjour, et plus spécialement à M. Nowik Laurent et à son épouse pour tout leur soutien moral, matériel et financier. Qu'ils trouvent à travers ces quelques mots la marque de notre affection.

A notre époux et sa famille pour leur patience et leur soutien moral.

A tous les membres de notre famille : notre mère, nos frères et soeurs et bien d'autres, pour tant de sacrifices et de privations. Un grand regret cependant, est celui que nous éprouvons pour notre père qui a vu notre départ en stage mais, malheureusement, ne verra pas notre retour, parce que tragiquement enlevé à notre affection le 10 juin 1991.

Introduction Générale

La population mondiale atteindra les 6 milliards en 1998, selon les prévisions des Nations Unies. L'essentiel de cet accroissement proviendra des pays sous développés d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique. Plus de la moitié de cet accroissement reviendra à l'Afrique et à l'Asie. La communauté internationale a conscience de l'importance des tendances démographiques sur le développement social et économique et aussi du rôle fondamental du développement économique sur les tendances démographiques. En dépit de cette conscience collective, les pays africains ont connu des conjonctures économiques assez difficiles et on peut se demander quel sera l'effet de ces crises économiques sur la transition de la fécondité.

L'étude de l'évolution des comportements matrimoniaux dans les pays africains et plus particulièrement dans les villes s'inscrit donc dans la recherche de signes précurseurs de la transition de la fécondité. En effet, le but principal de toute union et notamment en Afrique est la procréation même si la décision en matière de fécondité peut être individuelle. Néanmoins, le comportement de fécondité d'un couple traduit les normes sociales de l'environnement dans lequel il se trouve. En réalité, les relations entre caractères démographiques et autres traits sociaux et économiques ne peuvent être valables sans tenir compte des particularités du lieu et de l'époque. C'est pourquoi l'explication des niveaux de fécondité dans différents pays nécessite une meilleure connaissance des coutumes et pratiques matrimoniales.

Ainsi, l'indice de fécondité qui détermine le nombre moyen d'enfants par femme est presque homogène au Bénin, au Ghana et au Togo. Il s'élève à 6,3 enfants par femme (EMF Bénin, 1982), à 6,39 et 6,58 respectivement au Ghana et au Togo (Hill, Adansi-Pipim, Assogba et al., 1993). Toutefois, le Ghana fait partie des pays, qui dès le début des années 70 avaient adopté une politique officielle visant à réduire le taux d'accroissement de la population pour en limiter certaines conséquences en matière d'éducation, d'emploi et de santé. En 1969 le Ghana avait formellement défini une politique de population qui astreint les pouvoirs publics à

donner aux ménages désireux de limiter la dimension de la famille les moyens de le faire. Cependant, l'indice de fécondité n'a pas beaucoup varié par rapport à celui des deux autres pays où les politiques en matière de population ne sont qu'à leur début. Face à ce constat, il paraît pertinent d'étudier les comportements matrimoniaux afin de mieux expliquer les différents niveaux ainsi constatés. Notre analyse qui est comparative permettra donc de déterminer les facteurs socioculturels et économiques capables de créer des différentiels de comportements de nuptialité, variable intermédiaire de la fécondité. D'ailleurs, la comparaison semble être en sciences sociales ce qu'est l'expérimentation en sciences exactes.

Afin de mener à bien cette analyse nous avons réparti le travail en sept chapitres.

Le premier chapitre fait une revue bibliographique de l'étude de la nuptialité ainsi que des relations qui peuvent être établies entre nuptialité et certaines caractéristiques socio-démographiques individuelles.

Le deuxième chapitre nous permet de bien connaître sur le plan géographique et économique les trois pays dans lesquels l'analyse sera faite. Une attention particulière sera accordée aux trois capitales que sont Cotonou, Accra et Lomé en vue de dégager les spécificités de chacune d'elles.

Après la connaissance du cadre physique, géographique et économique, nous allons, dans *le troisième chapitre* resituer le mariage dans son cadre traditionnel. Ceci nous permettra de connaître les différents processus d'entrée en première union dans chaque ethnie. Par ailleurs, dans ce même chapitre nous avons présenté toutes les sources de données devant servir de base à notre travail.

Le quatrième chapitre, quant à lui, sera consacré à la présentation des différentes méthodes qui seront utilisées pour l'analyse au niveau individuel. En outre, nous dégagerons quelques caractéristiques socio-démographiques des différents échantillons.

Après la connaissance de ces divers éléments, nous aborderons dans *le cinquième chapitre* la primonuptialité qui a été étudiée de manière transversale et longitudinale. De plus, nous examinerons l'impact de la conjoncture économique sur l'entrée en première union ainsi les facteurs de risque de sexualité précoce. En dernier ressort, il nous a paru intéressant de dégager les facteurs déterminants de l'âge d'entrée en première union.

Après le mariage il y a quelque fois le divorce et le remariage. Nous allons donc analyser dans *le sixième chapitre*, la rupture de la première union par divorce. La détermination des facteurs de risque de divorce a également constitué notre centre d'intérêt. Outre cela, une relation entre la conjoncture économique et la rupture de la première union par divorce a été également établie seulement dans le cas du Togo. Dans la mesure où les remariages succèdent aux divorces, les femmes se retrouvent souvent avec des hommes déjà mariés. En effet, le remariage constitue un des facteurs de maintien de la polygamie dans les pays africains.

La polygamie sera donc le thème de notre *septième chapitre*. Il nous a ensuite paru par ailleurs intéressant de déterminer les facteurs de risque de se retrouver en première union polygame.

Toutes ces analyses que nous essaierons de mener dans les trois pays et plus particulièrement dans les trois villes permettront de dégager les ressemblances et les dissemblances dans les comportements matrimoniaux.

CHAPITRE 1 : REVUE BIBLIOGRAPHIQUE ET CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE

Introduction

La nuptialité est un phénomène assez complexe à étudier à cause du mariage et du remariage qui peuvent se succéder dans un laps de temps plus ou moins long rendant ainsi difficile la compréhension du moment. Phénomène renouvelable, il est très influencé par les us et coutumes, la religion et d'autres facteurs socioculturels et économiques. Ainsi, l'existence de la polygamie dans certaines sociétés le rend encore plus complexe. Son étude nécessite la définition au préalable d'un cadre théorique. Aussi, dans ce chapitre nous nous attacherons à définir le mariage en tant que phénomène démographique pour mieux comprendre la nuptialité. Bien qu'elle soit un phénomène auquel n'a été accordé que peu d'intérêt, la nuptialité revêt une importance particulière pour la compréhension des sociétés passées ainsi que de celles à venir. En effet, c'est dans le mariage formalisé ou non formalisé comme souvent en Afrique que se réalisent la majorité des naissances. Le mariage demeure dans la plupart des sociétés, la principale institution qui rend légitimes les rapports sexuels. L'étude de la nuptialité est donc nécessaire pour la compréhension de l'évolution de la fécondité.

Dans toutes les sociétés les changements de comportements traduisent aussi bien les changements de mentalité que l'effet des conjonctures économiques. En suivant l'évolution de ces comportements on pourrait mesurer l'ampleur des changements socioculturels qui s'opèrent dans une société. C'est la raison pour laquelle nous

aborderons dans ce chapitre les différentes formes de mariage. Mais, quelle que soit la forme en vigueur, les conjoints avant de se marier se soumettent aux règles et pratiques en vigueur dans leur environnement. C'est pourquoi une attention particulière sera accordée à la nuptialité africaine.

1.1 : Le mariage

Nous ne pouvons aborder l'étude du phénomène de la nuptialité sans définir l'événement qui le caractérise, c'est-à-dire le mariage. Les définitions sont multiples et variées. Selon le dictionnaire Robert (1977), "le mariage est l'union légitime d'un homme et d'une femme. La définition proposée par le dictionnaire ethnologique et anthropologique donne un sens plus large au mariage. Selon cette définition, le mariage est une institution définie comme "l'union d'un homme et d'une femme, telle que les enfants nés de la femme sont reconnus légitimes par les parents". Pour le démographe, "le mariage est une conclusion d'une union entre un homme et une femme dans les formes prévues par la loi ou la coutume". On parle respectivement d'union légitime et de mariage coutumier marquant ainsi la différence avec des unions de fait appelées consensuelles" (Pressat., 1979). La définition du démographe, comme nous le voyons, dépasse le caractère légitime de l'union ou des enfants nés de l'union. Selon Levi-Strauss (1967), "le mariage est une rencontre dramatique entre la nature et la culture, entre l'alliance et la parenté. Ainsi le mariage est un arbitrage entre deux amours : l'amour parental et l'amour conjugal ; mais tous deux sont amour, et dans l'instant du mariage, si l'on considère cet instant isolé de tous les autres, tous deux se rencontrent et se confondent, <l'amour a rempli l'océan> (...). La relation globale d'échange qui constitue le mariage ne s'établit pas entre un homme et une femme où chacun donne et chacun

reçoit quelque chose : elle s'établit entre deux groupes d'hommes, et la femme y figure comme un des objets de l'échange, et non comme un des partenaires entre lesquels il a lieu. Cela reste vrai, même lorsque les sentiments de la jeune fille sont pris en considération, comme c'est d'ailleurs habituellement le cas. En acquiesçant à l'union proposée, elle précipite ou permet l'échange ; elle ne peut en modifier la nature. Le cycle de réciprocité que le mariage ouvre entre un homme et une femme, et dont l'office du mariage décrit les aspects, n'est qu'un mode secondaire de réciprocité plus vaste, qui gage l'union d'un homme ou d'une femme, fille ou soeur de quelqu'un par l'union de la fille ou de la soeur de cet homme, ou d'un autre homme, avec ce même quelqu'un". Le mariage est donc un contrat entre deux individus qui au fond engage deux lignages. "Les relations entre personnes dans le mariage ne concernent pas seulement des conjoints, mais également leurs groupes de parenté, et c'est de l'implication de ces groupes dans le mariage que cette institution tire une légitimité qui la distingue notamment du concubinage" (Bonte et Izard, 1991). Mais la reconnaissance sociale du mariage (c'est-à-dire la transformation de la rencontre sexuelle à base de promiscuité en contrat, en cérémonie ou en sacrement) est toujours une aventure angoissante et on comprend que la société ait cherché à se prémunir contre ses risques par l'imposition continuelle et presque maniaque de sa marque. "En tant que contrat et sous son aspect juridique, l'alliance matrimoniale suppose le respect de certaines règles et coutumes relatives aux prohibitions ayant pour fonction de préserver une structure de parenté comme système de relation (Rivière, 1990).

1.2 : Les différentes formes de mariage

Le mariage est partout considéré comme une occasion particulièrement favorable à l'ouverture ou au déroulement d'un cycle d'échanges. Dans les sociétés où le départ de l'épouse est compensée par le paiement de biens matrimoniaux, au mariage est associée une double circulation : une circulation de biens matrimoniaux vers les donneurs et une circulation d'épouse vers les preneurs de femmes. "Cette double circulation répond à un principe de réciprocité qui nous conduit à distinguer le mariage par échange direct du mariage par échange indirect ou différé. Le mariage selon l'organisation dualiste unit deux êtres issus de deux groupes différents. Cette formation de couple définit le principe dualiste, qui n'est lui-même qu'une modalité de réciprocité. Dans le mariage fait à base d'échange, l'échange comprend la nourriture, les objets fabriqués et cette catégorie de biens précieux, les femmes" (Levi-Strauss, 1967). L'échange direct, plutôt rare parce que limitant le nombre des échangistes par son fonctionnement même, est pratiqué par les Tiv de la Benue Valley, au Nigeria, pour qui "le mariage idéal est celui dans lequel deux hommes échangent leurs soeurs". Cette pratique se retrouve également chez les Nalou (Guinée) comme dans la zone forestière du Cameroun (Bafia, Boulou, Bédi). Jusqu'en 1967, on trouvait encore cet échange direct chez les Nyende dans le Nord-Ouest du Dahomey (actuel Bénin). Un homme qui n'a pas de soeur ou dont la soeur fut échangée par le père quand il prit une seconde femme ira chercher chez un frère de son père une fille à échanger (Mair, 1974). "Puisque la femme quitte sa famille pour s'établir dans celle de son mari, la famille d'origine subit la perte d'une force de travail et de procréation qui doit être compensée : ainsi s'explique le mariage par échange, signalé à propos des Négrilles et qui existait autrefois en Afrique occidentale (Bété, avant la colonisation, Bambara, Bozo). La famille du marié fournissait, en échange de la femme qu'il recevait,

une fille destinée à la remplacer numériquement. Mais la famille et plus tard l'individu qui en a les moyens, pourra se dispenser de fournir une fille en compensation, au prix d'un rachat, dont la coutume fixera la composition et le montant. C'est l'origine de la dot" (Suret-Canale, 1968). Dans le cadre de son étude sur les Moba-Gourma du Togo, Marc Pilon en 1988 a aussi distingué plusieurs types de mariage dont l'échange de femmes "Pwokpendu". Le Pwokpendu est le type même de mariage par échange, qui peut être illustré par la formule "je te donne ma soeur, tu me donnes la tienne" L'échange décidé par "les familles" peut être immédiat ou différé (parfois sur plusieurs générations) ; sa pratique se révèle tributaire des aléas de sex-ratio au sein des familles. D'autres types de mariage sont également en vigueur dans cette société. Ce sont : la femme gagnée par la houe, le don de femme, l'enlèvement de femme, le remboursement, le mariage par lévirat et le mariage par dot¹. Mais ces échanges entre familles sont basés sur des règles bien déterminées et connues des différents groupes. C'est pourquoi les règles prescrites ou préférentielles de l'alliance déterminent parfois dès la naissance les conditions de réalisation de l'union à venir. C'est le cas des Fon, des Goun, Aïzo et Somba du Bénin ainsi que des Ouatchi du Togo qui autorisent les fiançailles des filles avant leur naissance. L'enfant à naître était destiné à une famille selon diverses alliances s'il était une fille.

En outre, les règles du mariage, le système des privilèges et des interdits répondent aux normes présentes dans un groupe donné. C'est pourquoi "en établissant une règle d'obéissance générale, et quelle que soit cette règle, le groupe affirme son droit de regard sur ce qu'il considère légitimement comme une valeur essentielle. Cette règle se montre en même temps avantageuse pour les individus puisqu'elle les oblige à renoncer à un lot de femmes immédiatement disponibles mais limité ou même très restreint, elle

¹ : Pour plus de détail lire l'article de Marc Pilon : Nuptialité, fécondité et reproduction sociale chez les Moba-Gourma (Togo) article présenté à la Chaire Quételet de 1985 pp 483-497.

ouvre à tous un droit de revendication sur un nombre de femmes dont la disponibilité est, il est vrai, différée par les exigences de la coutume, mais qui est théoriquement aussi élevée que possible, et qui est le même pour tous" (Levi-Strauss, 1967). C'est pourquoi le choix des conjoints répond généralement à des normes qui renvoient selon les cas à l'endogamie, à l'exogamie et toujours celles d'inceste.

1.3 : L'inceste

"L'inceste est une conjonction illicite entre des personnes ou alliés au degré prohibé par les lois" (Bonte et Izard, 1991). L'inceste fait horreur. Pour de nombreuses sociétés, c'est un péché qui est automatiquement puni par les puissances divines. La prohibition de l'inceste constitue une règle qui possède un caractère d'universalité. Cela n'a guère besoin d'être démontré; il suffira de rappeler que l'interdiction de mariage entre parents proches peut avoir un champ d'application variable selon la façon dont chaque groupe définit ce qu'il entend par proche parent ; mais que cette interdiction, sanctionnée par des pénalités sans doute variables, et pouvant aller de l'exécution immédiate des coupables à la réprobation diffuse, parfois seulement à la moquerie, est toujours présente dans n'importe quel groupe social (Levi-Strauss, 1967). "L'inceste pour lequel les africains éprouvent une vive réprobation est largement interprété et il n'est pas rare que les interdits matrimoniaux touchent des parents très éloignés (Sanoussi, 1987)". En effet, dans la plupart des sociétés africaines les interdictions et tabous de la société contribuent à éviter des relations entre personnes ayant des relations de parenté. Le tabou d'inceste permet donc à l'homme de se procurer une femme hors de son groupe social et de respecter par la même occasion les contraintes de la société.

1.4 : L'exogamie

La règle d'exogamie impose le mariage à l'extérieur d'une structure assez restreinte, généralement la lignée ou la famille. Les lois exogamiques ont essentiellement pour base la parenté du clan, du sous-clan ou du lignage. Dans le cadre de ces interdictions rentrent les prohibitions dues à l'inceste. Ainsi, dans bon nombre de sociétés notamment dans les sociétés africaines, le mariage est interdit entre cousins parallèles qui sont considérés comme des frères et soeurs. C'est le cas notamment des Fon, des Adja, des Yoruba. Envisagé du point de vue le plus général, la prohibition de l'inceste exprime le passage du fait de la consanguinité au fait culturel de l'alliance. Dans les sociétés patrilinéaires, en vertu des lois de prohibition de l'inceste et d'endogamie, les groupes patrilinéaires ne peuvent survivre qu'en assurant des droits sur les capacités de reproduction des femmes d'autres groupes. C'est pourquoi on attache une grande importance au mariage, institution la plus significative, qui permet d'atteindre les buts les plus prisés de la vie (épouse, enfants, etc.) et qui est organisée de telle façon que les droits en mariage et en descendance appartiennent nettement au mari et à son patrilignage (Gaisie, 1971). D'après Levi-Strauss, l'exogamie est une règle qui rend nécessaire l'échange des femmes, qu'il considère comme une des formes fondamentales de la communication humaine.

Cependant, les règles d'interdiction de mariage ne sont pas uniformes dans toutes les sociétés. Le Coran précise de façon remarquable qu'il n'y a nul grief à épouser la fille de l'épouse si l'homme n'a pas consommé son mariage avec sa mère. Le Coran met particulièrement l'accent sur la consommation du mariage qui constitue l'un des devoirs

fondamentaux de l'époux. En revanche, la parenté par le lait est un empêchement au mariage dans les régions islamisées. L'allaitement empêche le mariage entre l'enfant et sa nourrice et les enfants de celle-ci. La notion d'exogamie et d'endogamie se réfère toujours à une structure donnée. Tandis que l'exogamie est nécessaire pour élargir le groupe, l'endogamie est un moyen d'assurer la cohésion du groupe. Son utilité est de maintenir la solidarité du groupe, mais elle n'apporte aucun avantage à l'individu, alors que l'exogamie permet à celui-ci d'améliorer sa situation grâce à des alliances (Mair, 1974).

1.5 : L'endogamie

Dans l'usage scientifique courant, le terme *ethnie* désigne un ensemble linguistique, culturel et territorial d'une certaine taille, le terme *tribu* étant réservé à des groupes de plus faible dimension. L'*ethnie* est souvent évoquée puisqu'elle se réfère à l'unité de base des études anthropologiques. Ainsi les pratiques d'endogamie se définissent généralement par rapport à cette unité de base. Dans certaines sociétés le mariage n'est possible qu'à l'intérieur de ces groupes : c'est l'endogamie, coutume selon laquelle l'homme est obligé de prendre une femme dans son propre clan ou lignage. Partant, il existe l'endogamie ethnique, clanique etc. En Afrique l'endogamie ethnique reste encore vivace dans certaines régions. Mais celle de caste et celle de parenté, reculent considérablement, surtout dans les grandes villes. Les mouvements de population sont venus se mêler aux autres facteurs qui bouleversent la tradition africaine, en dissociant les groupes sociaux et diminuant les particularismes des coutumes (M'Baye, 1968). "Mais il convient de distinguer deux types d'endogamie : l'une qui n'est que l'envers d'une règle d'exogamie, et qui ne s'applique qu'en fonction de celle-ci (endogamie

fonctionnelle), et l'endogamie vraie, qui n'est pas un aspect de l'exogamie mais se trouve toujours donnée en même temps qu'elle, bien que pas sous le même rapport mais simplement en connexion. Toute société envisagée de ce dernier point de vue est à la fois exogame et endogame. C'est ainsi que le mariage est souvent exogame à l'intérieur d'un clan et endogame à l'intérieur d'une ethnie ou d'une tribu. Ainsi, comme le montre Lévi-Strauss, (1967), les Australiens sont exogames quant au clan, mais endogames en ce qui concerne la tribu"

1.6 : La dot

La dot, ou plus exactement la compensation matrimoniale, est la valeur qu'il convient de remettre à la famille de la future épouse pour que le mariage soit valable. "On oppose généralement (Goody et Tambiah, 1973) les transferts qui vont de la famille du fiancé vers celle de la promise (<prix de la fiancée>, brideprice, bridewealth), parfois remplacés par des prestations en travail, et ceux qui vont de la famille de la fiancée vers le mari ou le groupe auquel celui-ci appartient (dot, dowry). Pour Goody, l'opposition entre le prix de la fiancée et la dot relève d'une opposition plus générale entre les sociétés -africaines- à transmission unilatérale, mettant l'accent sur la filiation, et d'autres -eurasiennes- à transmission bilatérale, qui valorisent l'alliance" (Bonte et Izard, 1991). Le transfert des biens est souvent un processus qui se développe tout au long de la durée de vie des individus concernés. Pour acquérir ce droit, la famille de l'époux doit généralement sortir de sa lignée d'origine tout en étant conforme aux exigences et normes de la communauté.

Par le mariage, la famille de la jeune fille transfère à celle du prétendant les capacités de production et de reproduction de la future épouse. Cet échange est matérialisé par le paiement de la compensation matrimoniale qui n'avait autrefois qu'une valeur. Les dons, les prestations de travail et les divers cadeaux faits par l'homme aux parents de la femme qu'il veut obtenir, relèvent d'une coutume unanimement admise. Le rapport qui s'établit à cette occasion, n'est pas celui de l'acheteur et du vendeur, il s'agit plutôt d'un transfert symbolique de droits, la famille de la femme cédant une partie de ses prérogatives au mari qui, en compensation, offre un gage, la dot, qui n'est pas comme certains le pensent, le prix de la femme (M'Baye, 1968 ; Nicollet, 1959 ; Rivière, 1990). Plus exactement, cet échange souvent complexe et étalé dans le temps scelle une alliance solide entre les deux familles. De valeur symbolique au départ, la compensation matrimoniale a acquis de nos jours une autre signification avec la monétarisation de l'économie (Nicollet, 1959 ; Locoh, 1984 ; Coquery-Vidrovitch, 1994). La concurrence entre les différents prétendants fait d'elle un élément d'appréciation du futur époux. Elle matérialise la capacité financière de celui qui demande la main d'une fille. Vu sous cet angle, les femmes optent quelquefois pour ceux qui promettent une dot assez importante, signe de sécurité matérielle du futur ménage. La remise de la compensation matrimoniale fait entrer la femme dans le patrimoine de son mari. Elle devient ainsi un bien de la famille et, au point de vue de valeur, un élément de fécondité et de richesse. Son paiement continue d'être une étape importante dans les sociétés africaines quel que soit le type de mariage contracté puisqu'elle est une garantie de stabilité de l'union.

1.7 : Le mariage selon la religion

Deux religions essentielles vont marquer les pratiques du mariage en dehors des coutumes. Il s'agit de la religion catholique et de la religion musulmane. L'introduction de l'Islam ou du Christianisme ainsi que l'influence du droit européen vont par conséquent faire coexister en Afrique plusieurs régimes de mariage qui sont : le mariage traditionnel, le mariage catholique et le mariage musulman.

1.7.1 : Le mariage traditionnel ou le mariage coutumier

Le mariage traditionnel est celui qui est conforme aux traditions et aux cultures présentes dans chaque groupe de population. Selon Pressat (1979), le mariage coutumier est le mariage contracté dans les formes prescrites par les coutumes en vigueur dans une population donnée, sans donner lieu à une authentification par une procédure

d'enregistrement². Toutes les règles d'inceste, d'exogamie, d'endogamie ou d'échange dans le mariage sont spécifiques à chaque groupe. Dans les sociétés africaines, le mariage coutumier qui était avant tout un contrat social. Assez fréquemment, les mariages se faisaient sans tenir compte du consentement de la future épouse, qui importait très peu. La matérialisation du mariage était la compensation matrimoniale dans le cas où ce n'était pas un mariage par échange. Le mariage coutumier tel qu'il existait, n'était pas seulement l'union d'un homme et d'une femme, il était aussi un contrat collectif, une alliance entre deux familles ou deux groupes de parentés, fondés sur l'intérêt commun qu'ils ont dans le mariage et dans leur perpétuation à travers la progéniture qui en sera issue. Par ce contrat, l'épouse peut rentrer dans la famille de son mari ou simplement rester une alliée. Dans certains groupes, le mariage est précédé de fiançailles qui ont lieu parfois lorsque la fiancée est encore très jeune. Après les fiançailles, le mariage proprement dit est sanctionné par le paiement de la compensation matrimoniale et les prestations de services. Une fois les conditions de validité du mariage remplies, celui-ci doit être célébré pour produire ses effets. Dans certaines régions la coutume ne prévoit aucune formalité spéciale. La remise de la compensation et son acceptation constituent, en effet, dans la plupart des cas la seule forme extérieure du mariage.

1.7.2 : Le mariage selon la religion catholique

Selon les règles du christianisme, le mariage est indissoluble et nécessite le consentement des deux époux. Cette clause de consentement exclut donc toutes fiançailles de la femme avant l'âge requis au mariage. De plus, la religion catholique

² : Dans l'ancien droit romain aucune forme n'était prescrite par la loi ; tout était réglé par les familles (Du Sacré-Coeur , 1953)

impose à l'homme de ne prendre qu'une seule épouse. C'est la raison pour laquelle le christianisme s'est opposé à la coutume de la polygamie existant dans la tradition africaine. La coutume chrétienne va favoriser dans les pays africains le modèle occidental en développant le thème de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, en insistant sur le libre consentement des époux, en adoptant un style de vie monogamique. Le mariage entre chrétiens a lieu en deux étapes : les fiançailles et la cérémonie du mariage. Les fiançailles ne constituent cependant pas une étape obligatoire. Après la cérémonie du mariage, les époux cohabitent. La femme doit fidélité et obéissance à son époux et jouit de tous les droits que lui confère le mariage qu'elle soit stérile ou pas. Le divorce n'est ni envisageable ni légal chez les chrétiens. L'église catholique ne reconnaît un droit de délibération en matière de dissolution d'une union qu'au pape.

1.7.3 : Le mariage selon la religion musulmane

Les règles qui régissent les comportements sont souvent contenues dans les versets du Coran. L'Islam, à son tour, devait imposer un certain nombre de règles dont la fidélité de la femme qui doit cohabiter avec son mari et lui être obéissante. Les devoirs du mari envers ses épouses sont les suivants : la cohabitation, la consommation du mariage, la fourniture de nourriture et de logement. Le mari doit veiller à ce qu'il y ait égalité de traitement sexuel et sentimental entre les épouses. Il n'y a pas de mariage entre parents en ligne directe, entre frère et soeur, neveu et tante, nièce et oncle. Il n'y a pas également de polyandrie (mariage d'une femme avec plusieurs hommes à la fois). Invitation est faite aux croyants de se marier et d'avoir une nombreuse descendance. Cette descendance, le "bon" musulman peut l'acquérir à travers ses multiples épouses. En effet, dans le Coran il est permis à l'homme d'avoir jusqu'à quatre épouses s'il peut

assurer une égalité de traitement sexuel et sentimental. Il y a également prohibition de mariage entre une fille musulmane et un homme non-musulman parce que la fille musulmane dans ce type de mariage aura une descendance non musulmane. A l'inverse, l'homme musulman peut épouser qui il veut à condition que la femme se convertisse. Au Bénin, chez les Yoruba, la femme non musulmane est connue sous le nom de "Guéférie" (c'est-à-dire femme athée). Dans la réalité le terme "Guéférie" est employé pour désigner des populations non musulmanes par opposition aux populations musulmanes. Il a été galvaudé, d'où son utilisation dans les règles du mariage. D'une manière assez générale, la femme non musulmane est amenée à se convertir pour être bien acceptée et bien intégrée. La conversion se passe le plus souvent au cours du mariage musulman appelé "igui". Outre ceci, toute personne impubère peut être mariée sans son consentement (droit de Jabr), coutume pré-islamique mais ultérieurement légalisée par le Coran. En revanche, la personne pubère, même si elle est mineure doit en principe donner son accord. Signalons cependant que l'islam en Afrique Noire n'est pas vécu de la même manière que dans les autres régions du monde. Il y a parfois un syncrétisme entre la tradition et toutes les religions venues de l'extérieur. Ainsi, la virginité avant le mariage qui est une contrainte dans la plupart des sociétés islamiques n'est pas toujours obligatoire dans certaines sociétés africaines islamisées.

Après cet examen de la littérature sur les différents types de mariage selon le mode d'échange et les différentes formes selon la religion, on est en droit de se demander s'il existe une définition universelle du mariage acceptée et reconnue par toutes les sociétés. La définition du Robert met l'accent sur le caractère légitime du mariage. Celle du dictionnaire ethnologique et anthropologique, en revanche, reconnaît la légitimité des enfants issus de l'union. Le démographe, en incluant le mariage prévu par la coutume en plus du mariage formalisé, a un champ d'application plus vaste. Les mariages par échange

direct ou indirect matérialisent déjà le contrat d'union et sont reconnus même lorsqu'il n'y a pas célébration de l'union. Le mariage, comme le divorce, sont des concepts essentiellement juridiques, religieux ou rituels. Dès lors, il n'est guère facile d'en proposer une définition universelle. "Les définitions nationales du mariage dépendent de la loi, et /ou des coutumes en vigueur qui régissent l'union des individus, et les situations peuvent être fort diverses : union par simple consentement mutuel, monogamie-polygamie, mariage régi par le droit civil et constituant un contrat civil, mariage religieux... En raison de cette diversité, la définition du mariage à un niveau international ne peut être que large. *<Le mariage est l'acte, la cérémonie ou la procédure qui établit un rapport légal entre mari et femme. L'union peut être rendue légale par une procédure civile ou religieuse, ou par toute autre procédure, conformément à la législation du pays">* (Nations Unies)". Cette définition englobe donc toutes les unions légales, quelle que soit la législation, et aussi théoriquement les mariages ou unions consensuels ; théoriquement puisque ces derniers ont justement comme principale caractéristique de ne pas être en général enregistrés ou déclarés" (Tabutin, 1984). D'une manière générale la principale source officielle d'enregistrement du mariage est l'état civil, mais les registres paroissiaux constituent également une autre source. Dans les pays africains bien que les mariages coutumiers ne soient pas enregistrés, ils sont considérés comme légaux et créateurs d'obligations en vertu du droit coutumier. Dans la pratique, le démographe se base sur les déclarations des intéressés. Mais, le mariage reste très perturbé par le décès d'un des conjoints et les déplacements.

1.8 : La dissolution du mariage

Selon les Nations Unies, *"le divorce est la dissolution légale et définitive des liens du mariage, c'est-à-dire la séparation de l'époux et de l'épouse conférant aux parties le droit de se remarier civilement ou religieusement, ou selon toute autre procédure, conformément à la législation du pays"* (Tabutin, 1984). La dissolution du mariage par divorce intervient à la suite de certaines causes, et selon une certaine procédure, mais en général en Afrique, les règles coutumières qui les régissent sont souvent extrêmement vagues et quelques fois inexistantes (M'Baye, 1968). Il n'y a pas de société africaine où le mariage soit considéré comme absolument indissoluble. Cependant, il n'y a pas de règle explicites permettant de déduire qu'il est accepté par les coutumes traditionnelles. Le souhait de tout couple constitué et des familles intéressées est que les alliances durent le plus longtemps possible. Tout divorce est souvent mal perçu et la femme est rapidement mise en cause. Il signifie un désordre majeur affectant les familles. Pour empêcher le divorce, des tentatives de réconciliation sont organisées une fois connue l'intention de l'un ou de l'autre de rompre l'union. Néanmoins, le remboursement de la compensation matrimoniale dans certaines ethnies peut être considéré comme une mesure dissuasive. En matière de divorce, le droit islamique reconnaît la répudiation de la femme par déclaration unilatérale du mari. Le droit islamique distingue également la répudiation par accord des époux et le divorce judiciaire (Thomas, 1968).

La rupture du mariage peut intervenir également par décès d'un des conjoints. Sous l'influence des religions extérieures et des cultures européennes, certaines coutumes africaines vont exiger l'observation d'un certain délai après la dissolution du mariage par

décès ou par divorce avant que la femme ne puisse convoler de nouveau. Dans les coutumes islamiques, ce délai appelé délai de viduité est de 3 mois en cas de divorce et 4 mois 10 jours en cas de décès du mari. Dans les pays européens, ce délai est de 300 jours. Il permet d'éviter toute confusion dans le cas d'une grossesse. Mais la mort du conjoint ne met pas fin aux droits et obligations liés au mariage en Afrique. Les pratiques du lévirat sous la forme de l'obligation faite au frère d'un homme décédé d'épouser la veuve, et du sororat sous la forme du mariage du veuf avec la soeur de l'épouse, rendent compte d'une volonté de perpétuer l'alliance et permettent éventuellement de préserver les droits des défunts sur sa descendance. Ainsi, le lévirat permet à la veuve de ne pas se retrouver toute seule après le décès de son époux. Il conserve la valeur de procréation de la femme dans le lignage qui a payé la compensation matrimoniale. De cette manière, les enfants ne sont pas livrés à eux-mêmes.

Les rituels et prestations socialement reconnues sont mis en jeu le plus souvent lors de la première union. C'est le premier mariage qui engage les lignages. Il y a quelques décennies, "le premier mariage de l'homme était réalisé avec le concours de ses parents et notamment du père qui avait souvent la charge d'aider à rassembler le nécessaire pour le paiement du premier <prix du mariage> de son fils. D'habitude, il lui revenait de trouver la fille digne d'être la première épouse de son fils et de la proposer à celui-ci" (Assogba, 1989). Parlant du mariage sénégalais Thomas, (1968), a écrit : "en règle générale, la contrainte morale cesse de s'exercer s'il s'agit d'un second mariage. Tout se passe comme si la première union avait pour fin de donner à la jeune fille et au jeune homme le droit à la majorité sociale et autonome". Les mariages secondaires, qui surviennent lorsqu'il y a rupture de la première union, laissent une grande latitude aux anciens conjoints dans le choix de leur partenaire.

Pour l'un des conjoints séparés, le remariage peut donc subvenir après la première rupture. On est donc amené à étudier les premiers mariages et les remariages. C'est l'étude de l'ensemble de ces différents phénomènes qui conduit à analyser la nuptialité. "Par le seul mot de nuptialité on fait souvent référence implicite à la fréquence des mariages (premiers mariages et remariages) dans une population, c'est-à-dire au taux brut de nuptialité" (Pressat, 1979). Phénomène renouvelable puisqu'une femme peut avoir plusieurs unions après divorce ou veuvage, il est rendu plus complexe si les deux personnes qui se marient ont une histoire matrimoniale différente : une personne peut se marier une première fois avec une autre qui en est à son deuxième mariage (voire plus). C'est dans ce même ordre d'idée que Dumont (1992) a écrit : "cet événement démographique reste plus complexe à analyser que la naissance et le décès".

1.9 : La nuptialité

"La nuptialité a été probablement le phénomène le plus négligé par le démographe jusqu'à une date récente. On s'est même longtemps demandé (et on se le demande encore parfois) si la nuptialité est du domaine de la démographie. Phénomène plutôt sociologique, il apparaît comme un vieux sujet largement débattu et sans grand intérêt, à la limite. La nuptialité, et en particulier le mariage (au sens large) est aujourd'hui un phénomène étudié par les démographes, même s'il intéresse d'autres disciplines" (Tabutin, 1980). "Le problème, quoique peu étudié, n'est cependant pas dépourvu d'intérêt tant en raison des conséquences immédiates que la nuptialité peut avoir sur la fécondité, que de la complexité même de son évolution qu'il est important de connaître si l'on veut

comprendre les comportements passés ou prévoir ceux à venir (Wattelar et Wunsch, 1967)".

Ce sujet avait déjà été abordé par Malthus (1798) qui conférait à la nuptialité un rôle très important. Dans son principe d'économie politique, Malthus avait déjà mis l'accent sur le rôle régulateur que pouvait jouer le mariage dans l'accroissement de la population. Pour freiner la forte croissance de la population qui dépasse celle des ressources, Malthus avait proposé deux types d'obstacles : les "obstacles préventifs" et les "obstacles positifs". Les obstacles préventifs peuvent se résumer en un changement de comportement de nuptialité. Ils prévoient que les personnes en âge de se marier retardent leur entrée en union. Elles doivent pouvoir adopter certaines mesures d'anticipation que sont le célibat, l'abstinence dans le mariage, la chasteté, etc. Malthus avait largement répandu l'idée que le mariage était un régulateur nécessaire de l'accroissement démographique, si l'on voulait éviter des modes de régulation plus brutaux (comme la surmortalité, par exemple) : la contrainte morale permet d'adapter la fécondité aux ressources disponibles. Avant lui, Süßmilch avait déjà clairement décrit le mécanisme de régulation par le mariage. "Quand un village a fait le plein d'habitants, l'on cesse de se marier. Les personnes adultes et célibataires ne peuvent plus se marier comme elles le veulent, elles se marient quand elles le peuvent et quand la mort ouvre des brèches" (Süßmilch cité par Léridon, 1991).

On ne pourra donc bien comprendre la fécondité qu'en faisant le détour par la nuptialité. L'idée reste que, non seulement l'analyse strictement démographique de la fécondité doit tenir compte de l'état matrimonial, mais que l'analyse causale au moyen de variables sociales, économiques, culturelles... doit aussi suivre le même cheminement, puisque ces variables conditionnent peut-être directement les comportements de

nuptialité et non pas (ou avant) ceux de la fécondité (Léridon, 1991). L'étude de la nuptialité revêt, par conséquent, une grande importance pour la compréhension des facteurs pouvant agir sur son évolution et toute modification de comportement de nuptialité peut se ressentir sur le niveau de la descendance finale. C'est pourquoi l'analyse des déterminants proches de la fécondité est particulièrement importante dans le cas des populations non malthusiennes. Effectivement, en l'absence de contraception, des variables telles que la nuptialité, l'allaitement, l'aménorrhée post-partum influent de manière décisive sur la fécondité. Dans ces populations où l'intensité de la fécondité dépend largement de l'intensité et de la durée du mariage, il faut s'attendre à ce qu'un âge élevé au mariage soit associé à un niveau plus faible de la descendance finale du fait de la réduction de la période d'exposition au risque de concevoir.

Acte social de première importance, le mariage marque le passage d'un statut à un autre dans la vie sociale d'un individu. "Mais la nuptialité est un phénomène qui varie beaucoup selon la conjoncture, selon les niveaux d'éducation, selon les ethnies ou les religions... Dès lors, suivre l'évolution de l'âge au mariage, du célibat, du remariage ou des types de mariage (monogamique, polygamique) et en examiner la variabilité spatiale ou sociale est d'un intérêt évident pour qui cherche des indices de changement, peut-être précurseurs du processus de transition" (Tabutin, 1988).

En étudiant l'évolution de la nuptialité dans les pays développés, Chesnais, (1987), a montré que la carte du mariage tardif et la carte de l'avance économique sont superposables. Dans la plupart des sociétés, dans la transition démographique, la phase de la baisse de la mortalité est antérieure à celle de la fécondité. Mais la baisse de la mortalité n'intervient que lorsque certaines conditions socio-économiques sont réalisées. Il s'agit de l'amélioration des conditions sanitaires, de l'instruction et de l'amélioration du

statut social de la femme. Tandis que la baisse de la mortalité favorisée par les progrès de la médecine permet d'avoir une position moins fataliste devant la mort, l'instruction de la femme pourrait permettre d'adopter de nouveaux comportements. Parmi ceux-ci nous pouvons citer l'affranchissement de la personne par rapport aux codes de comportements anciens, qu'ils soient familiaux, religieux, politiques ou économiques. Ce changement de comportement aura pour conséquence un mariage moins précoce et moins fréquent car l'étape de la baisse de la fécondité survient après celle du changement du régime de nuptialité. Un certain niveau de développement économique semble donc être préalable à toutes les phases de baisse (mortalité et fécondité).

Ceci dit, pourquoi étudie-t-on la nuptialité dans une société ? D'abord, comme nous venons de le montrer parce qu'elle permet de connaître les répercussions de ce phénomène sur la fécondité. L'étude de la nuptialité permet, d'autre part, d'identifier son rôle dans la création d'unités sociales (ménages, exploitations agricoles, familles nucléaires), de connaître le lieu de résidence des époux ainsi que les répercussions sur les relations entre individus et groupes à la suite de la création de liens de parenté par alliance. En outre, les différents types d'alliance peuvent être examinés comme sources de relations sexuelles, lesquelles affectent les taux de natalité dans une société. En définitive, l'importance du système familial sur les modèles de mariage provient du fait que le mariage constitue le contexte dans lequel les familles se forment, prospèrent et se multiplient. Ainsi la famille constitue la base de la société alors que l'institution du mariage est à la base de la famille (Nations Unies, 1988).

Dans le prolongement des études déjà réalisées, l'objectif que nous poursuivons est l'analyse de la nuptialité en la reliant à ses contextes économique, sociologique et culturel. La nuptialité est un élément important de la régulation de l'évolution démographique, et dans la période de mutation que traverse l'Afrique, son évolution constitue un facteur décisif de la transition démographique.

En effet, il est probable que l'Afrique connaisse, à l'image de l'Europe ancienne ou de l'Asie plus récemment, une transition de la nuptialité comme prélude à la transition de la fécondité. Un peu partout, on constate une relation entre l'augmentation de l'âge au mariage des femmes et leur niveau d'instruction, que l'on considère souvent comme un indice de développement socio-économique. Les explications les plus globales relient simplement le développement socio-économique aux variables démographiques par l'intermédiaire de l'éducation : par exemple une augmentation de l'instruction entraînera une augmentation de l'âge au mariage, une diminution de la polygynie³ etc..

³ : La polygamie désigne une forme d'union où un individu est marié en même temps à plusieurs autres individus de sexe opposé. Elle regroupe les termes de polygynie et de polyandrie. La polygynie est la forme la plus fréquente en Afrique sub-saharienne. C'est le mariage d'un homme avec plusieurs femmes à la fois. L'opposé est la polyandrie qui veut dire le mariage d'une femme avec plusieurs hommes à la fois. Le terme polygamie, plus courant, sera utilisé plus souvent que celui de polygynie.

1.9.1 : Nuptialité et instruction

La relation entre la nuptialité et le niveau d'instruction a été déjà abordée par de nombreux auteurs (Assogba, 1989 ; Nations Unies, 1988, 1990 ; Locoh, 1988 ; Kaufmann et al., 1988). L'effet de l'instruction sur les comportements démographiques, même s'il est évident, ne permet pas d'établir une relation directe de cause à effet. Ceci pour la simple raison que l'instruction généralisée des femmes n'intervient que lorsque le pays a atteint un certain niveau de développement. Néanmoins, on constate une corrélation positive entre le niveau d'éducation et l'âge au premier mariage, mais cela est une relation et non une explication. Le niveau d'instruction et plus particulièrement celui des femmes a toujours été un facteur discriminant des comportements démographiques car il rehausse le statut de la femme en lui permettant entre autres, d'avoir accès au travail moderne. L'augmentation de l'instruction signifierait aussi chez la femme, une plus grande autonomie, une plus grande liberté de choix du partenaire en lieu et place des mariages arrangés et un moindre pouvoir de la famille et du lignage, ce qui affaiblirait le système de polygynie. L'instruction véhicule des modèles extérieurs qui influencent les comportements de la femme ainsi que ceux de l'homme. Comme les niveaux d'instruction se sont améliorés en Afrique, on peut s'attendre dans les années à venir à des modifications de comportements de mariage. L'idée est donc que l'instruction faciliterait le changement vers des relations conjugales dans lesquelles le mari et la femme sont plus enclins à prendre en compte les intérêts de l'autre sexe et de l'unité conjugale comme un tout. De plus, l'instruction permettrait l'ouverture des esprits à d'autres cultures et une réceptivité plus grande aux problèmes posés par la croissance démographique (Condé, 1971).

1.9.1 : Nuptialité et instruction

La relation entre la nuptialité et le niveau d'instruction a été déjà abordée par de nombreux auteurs (Assogba, 1989 ; Nations Unies, 1988, 1990 ; Locoh, 1988 ; Kaufmann et al., 1988). L'effet de l'instruction sur les comportements démographiques, même s'il est évident, ne permet pas d'établir une relation directe de cause à effet. Ceci pour la simple raison que l'instruction généralisée des femmes n'intervient que lorsque le pays a atteint un certain niveau de développement. Néanmoins, on constate une corrélation positive entre le niveau d'éducation et l'âge au premier mariage, mais cela est une relation et non une explication. Le niveau d'instruction et plus particulièrement celui des femmes a toujours été un facteur discriminant des comportements démographiques car il rehausse le statut de la femme en lui permettant entre autres, d'avoir accès au travail moderne. L'augmentation de l'instruction signifierait aussi chez la femme, une plus grande autonomie, une plus grande liberté de choix du partenaire en lieu et place des mariages arrangés et un moindre pouvoir de la famille et du lignage, ce qui affaiblirait le système de polygynie. L'instruction véhicule des modèles extérieurs qui influencent les comportements de la femme ainsi que ceux de l'homme. Comme les niveaux d'instruction se sont améliorés en Afrique, on peut s'attendre dans les années à venir à des modifications de comportements de mariage. L'idée est donc que l'instruction faciliterait le changement vers des relations conjugales dans lesquelles le mari et la femme sont plus enclins à prendre en compte les intérêts de l'autre sexe et de l'unité conjugale comme un tout. De plus, l'instruction permettrait l'ouverture des esprits à d'autres cultures et une réceptivité plus grande aux problèmes posés par la croissance démographique (Condé, 1971).

Dans le prolongement des études déjà réalisées, l'objectif que nous poursuivons est l'analyse de la nuptialité en la reliant à ses contextes économique, sociologique et culturel. La nuptialité est un élément important de la régulation de l'évolution démographique, et dans la période de mutation que traverse l'Afrique, son évolution constitue un facteur décisif de la transition démographique.

En effet, il est probable que l'Afrique connaisse, à l'image de l'Europe ancienne ou de l'Asie plus récemment, une transition de la nuptialité comme prélude à la transition de la fécondité. Un peu partout, on constate une relation entre l'augmentation de l'âge au mariage des femmes et leur niveau d'instruction, que l'on considère souvent comme un indice de développement socio-économique. Les explications les plus globales relient simplement le développement socio-économique aux variables démographiques par l'intermédiaire de l'éducation : par exemple une augmentation de l'instruction entraînera une augmentation de l'âge au mariage, une diminution de la polygynie³ etc..

³ : La polygamie désigne une forme d'union où un individu est marié en même temps à plusieurs autres individus de sexe opposé. Elle regroupe les termes de polygynie et de polyandrie. La polygynie est la forme la plus fréquente en Afrique sub-saharienne. C'est le mariage d'un homme avec plusieurs femmes à la fois. L'opposé est la polyandrie qui veut dire le mariage d'une femme avec plusieurs hommes à la fois. Le terme polygamie, plus courant, sera utilisé plus souvent que celui de polygynie.

Cependant, le changement de comportement ne fera pas disparaître toutes les pratiques traditionnelles qui continuent de résister aux idées nouvelles. Pendant que certaines coutumes comme la compensation matrimoniale continueront d'être pratiquées, les mariages que nous qualifierons de "modernes" seront probablement, plus que les unions traditionnelles, plus affectifs et monogames (Assogba, 1989). Le niveau d'instruction agirait par conséquent sur le type d'union qui tendrait vers la monogamie quand croît le niveau d'instruction (Caldwell, 1968, 1979). En définitive, les femmes ne ressentent plus la nécessité de partager un mari avec une autre car elles intègrent dans leur mode de pensée les valeurs acquises à travers l'instruction. Elles remettent en cause la polygamie et aspirent vers des unions monogames. Vivre en famille restreinte permet d'éviter les affrontements entre co-épouses. Les ménages ainsi créés seront beaucoup plus "modernes" ; et "qui dit modernité, dit en effet recherche d'un statut individuel plus affirmé. Le fait de partager avec d'autres femmes un même mari serait incompatible avec la quête d'autonomie dont rêve une femme émancipée" (Clignet, 1987). De plus, un niveau d'instruction élevé des filles, en retardant leur entrée en union, et le développement de la monogamie permettent de réduire les écarts d'âge entre époux. Ceci pourrait favoriser le dialogue dans le couple. Partant, les maris et les femmes pourront probablement avoir les mêmes points de vue sur des sujets comme la taille de la famille.

Somme toute, l'instruction est un facteur important dans la modification des comportements de nuptialité. Elle retarde l'entrée en union. Cela se traduit par un accroissement de l'âge au premier mariage et une proportion plus élevée de célibataires aux jeunes âges. L'âge moyen au premier mariage s'élève avec le nombre d'années passées à l'école. Mais il est difficile à ce niveau de distinguer une cause purement "mécanique" (la scolarisation empêche le mariage) d'un changement de mentalités (le

mariage précoce est moins souhaité) (Gendreau et Gubry, 1988). Caldwell, (1980) distingue deux effets :

- un effet direct car "scolariser ou prolonger la scolarité d'une fille suffit à retarder son mariage de quelques années",
- un effet indirect puisque "plus la femme s'instruit, plus elle peut remettre en question la coutume sociale à laquelle est lié le mariage précoce".

D'autres auteurs comme Bledsoe, (1990) mettent l'accent sur un autre aspect du changement de comportement de nuptialité entraîné par l'éducation. L'instruction des femmes entraîne l'émergence des "deuxièmes bureaux"⁴ mais ne modifie pas toujours le niveau de la fécondité de la femme. En fait, si l'on suppose que le "deuxième bureau" peut chercher à avoir le même nombre d'enfants que l'épouse qui réside avec le conjoint, alors cette forme d'union pourrait être sans incidence sur le niveau de la fécondité. Cependant, les femmes instruites ont incontestablement une période féconde réduite du fait du temps passé à l'école surtout lorsqu'elles atteignent le niveau d'instruction supérieur. C'est pourquoi "il est d'usage, dans l'analyse des résultats de la fécondité différentielle, d'observer que la variable la plus fortement corrélée avec le nombre d'enfants des couples est le niveau d'instruction des mères, la coupure se situant habituellement entre les femmes ayant accompli une scolarité supérieure au niveau d'études primaires et les autres (Chesnais, 1986). C'est la combinaison du retard d'âge au mariage et l'intégration de nouvelles valeurs modernes dans les comportements qui vont contribuer à la diminution du niveau de la fécondité.

⁴ : "Le deuxième bureau" désigne une femme avec laquelle un homme déjà marié entretient des relations reconnues et dont il assure la prise en charge morale, sociale et pécuniaire (Lacombe, 1983). Pour Donadjè citant Béhanzin en 1992, "le concubinage peut être assimilé au cas d'individus qui cohabitent tandis que le "deuxième bureau" caractérise les relations d'un homme avec une femme qui,

Le "deuxième bureau" donne aux femmes qui le pratiquent une certaine indépendance vis-à-vis de leur partenaire car elles préfèrent souvent leur liberté à la vie de couple. En réalité, le "deuxième bureau" est systématiquement décrit sous les traits d'une femme moderne, ayant un travail rémunéré, à l'indépendance relative certaine (Lacombe, 1983). De nos jours, même sortie de grandes écoles, l'intellectuelle africaine n'abhorre plus de vivre en union polygamique : question de s'aménager un espace de relation privilégiée (Agouké, 1991). En réalité, le "deuxième bureau" vit comme dans un ménage monogame, ce qui est une forme déguisée de la polygamie sans co-résidence. Ce mélange de pratique traditionnelle (polygamie) à d'autres valeurs modernes (liberté de la femme) montre que la tradition s'est adaptée à la modernité. Ceci semble aller à l'encontre de la relation établie précédemment entre le niveau d'instruction et le type d'union. Mais aucune des deux thèses n'exclut l'autre.

Bien que l'âge du mariage puisse être déterminé par certains facteurs socio-économiques, culturels et juridiques, la résidence à la ville ou à la campagne est devenue une variable importante pour déterminer la structure du mariage (type d'union, régime d'union, union sans co-résidence, etc.) des femmes aux différents âges. La condition citadine est génératrice de nouvelles attitudes face à la naissance, au mariage et à la mort. Avec l'exode rural, les populations abandonnent certains comportements pour les adapter à la ville (Fargues, 1988-2).

d'une part n'est pas son épouse au sens légal du terme et qui d'autre part, ne vit pas sous le même toit que cet homme, qui l'entretient. Cette femme peut avoir des enfants avec son compagnon".

1.9.2 : Nuptialité et urbanisation

L'étude de l'impact de l'urbanisation sur la nuptialité se heurte à la difficulté classique rencontrée dans les analyses différentielles, provenant de ce que les caractéristiques observées sont celles du moment et que les événements (mariage, divorce) ayant affecté une personne en milieu urbain ont pu se produire alors qu'elle était déjà en ville, ou alors qu'elle vivait encore en milieu rural (Gendreau et Gubry, 1988). Il est par conséquent assez difficile de se déterminer sur la relation directe entre l'âge au mariage et l'urbanisation.

Cependant, en Afrique de l'Ouest on remarque qu'un âge moyen au premier mariage de 20 ans dans le milieu urbain est souvent associé à un niveau relativement élevé d'instruction. En Afrique Centrale, de l'Est et du Sud, cet âge moyen qui peut atteindre 21 ans a été également observé dans les zones où le niveau d'éducation dépasse celui de la moyenne nationale (Ohadiké, 1968 ; Nations Unies, 1980 ; Lesthaeghe, 1984 cité par Nations Unies, 1990). De la même manière, dans son étude sur l'évolution de la nuptialité au Togo, Locoh (1976) a pu constater que le mariage était moins précoce en ville et surtout dans la capitale (27,3 ans pour les hommes et 20,8 ans pour les femmes à Lomé, contre respectivement 26,9 ans et 18,0 ans dans les autres communes du pays en 1970). En dehors de l'instruction, l'urbanisation joue donc apparemment un rôle en faveur du recul de l'âge au mariage. Mais quelle relation établir entre l'augmentation de l'âge au mariage et l'urbanisation ?

Bien que délicate à isoler, l'influence de l'urbanisation sur le déclenchement du recul de l'âge au premier mariage ne paraît guère faire de doute. Dans un premier temps, comme Locoh (1976) l'indique, le fait que le mariage soit plus tardif dans les villes peut

aisément s'expliquer par le niveau de la scolarisation plus élevé des citadines, par la présence plus fréquente qu'ailleurs de couches sociales aisées. En effet, la ville offre plus d'opportunité aux femmes d'acquérir une instruction et de travailler dans le secteur moderne. Une autre explication serait de croire à la diffusion des comportements même au sein des classes non instruites et non aisées. Au niveau individuel, les sous-groupes et les individus plus urbanisés et plus modernes ont l'habitude de retarder leur mariage et se marient moins souvent que les individus des milieux ruraux. Ceci parce que l'amélioration des conditions économiques est associée aux changements dans les normes de mariage, changement qui tend à favoriser le mariage tardif et une certaine tendance au célibat (Nations Unies, 1988). Ainsi, le célibat définitif qui était pratiquement inexistant a commencé à prendre de l'importance dans les villes. C'est pourquoi "la montée du célibat féminin n'apparaît pas comme un simple retard de l'âge, mais plutôt comme la révélation de mutations plus profondes des sociétés urbaines" (Antoine et Nanitelamio, 1990).

L'urbanisation traduit en elle-même, une évolution à la fois sociale et économique, et son rythme est généralement fonction de la rapidité avec laquelle l'économie se transforme. C'est en ville que les idées évoluent, que se développent de nouvelles activités économiques. L'urbanisation et la scolarisation sont deux variables qui influent sur la polygamie et la nuptialité précoce. Huedokoho (1991) écrit que l'urbanisation tout comme le niveau d'instruction au Bénin est une variable de différenciation des comportements à l'égard de la nuptialité. Elles modifient la pratique de la polygamie (unions officieuses, habitat séparé) mais sans la réduire. Comme souligné à la section précédente, le phénomène de "deuxième bureau" est encouragé par la résidence en ville et le niveau d'instruction des partenaires. Par ailleurs, il y a un effet sélectif de l'exode rural, car la ville attire plus les femmes "modernes" vivant dans les zones rurales. Ces femmes qui sont en deuxième bureau ne sont pas déclarées comme

épouses, ce qui fausse les données enregistrées sur le type d'union. L'instruction et l'urbanisation sont également deux variables très corrélées : la plupart des femmes instruites se retrouvent dans les villes. La résidence à la ville encourage aussi la non co-résidence des époux à cause de l'habitat inadapté à une cohabitation de toutes les épouses dans un ménage polygame. Parfois des ménages plus jeunes ou même monogames sont confrontés à ce problème de résidence (Cordonnier, 1987 ; Locoh, 1989b). Mais il existe une autre forme de polygamie qui se pratique entre des milieux différents. Les hommes qui ont immigré vers la ville laissent généralement leurs épouses au village pour venir en reprendre une autre à la ville (Locoh, 1988 ; Nations Unies, 1990). Ceci pourrait entraîner une montée apparente de la monogamie si la femme restée au village n'est pas déclarée dans les enquêtes. Clignet (1987) a écrit "que la polygamie permet aux hommes d'avoir une ménagère en ville et une deuxième épouse qui travaille aux champs et conserve le contact indispensable avec le milieu rural".

Un autre facteur pouvant agir sur les caractéristiques de la nuptialité, est le temps passé dans le milieu urbain. Les femmes migrantes d'origine rurale qui arrivent en ville peuvent conserver un système de valeurs traditionnelles qui pourraient s'adapter en termes de comportements et d'opinions à celui des femmes urbaines de souche ou conserver leurs comportements traditionnels. C'est pourquoi, comme on le remarque sur le tableau 1.1, il existe très peu de différence entre l'âge moyen au mariage des femmes du milieu urbain et du milieu rural dans des pays comme le Ghana, le Burkina-Faso, le Mali et le Niger. Les effets de la modernisation sont par conséquent contrebalancés par des aspects culturels qui ne transparaissent pas dans les différents indicateurs calculés.

Tableau 1.1 : Age moyen au premier mariage des femmes, selon le type de résidence, dans certains pays en Afrique de l'Ouest (femmes de 25-49 ans ou de 20-49 ans).

Pays	Date d'enquête	Urbain (1)	Rural (2)	Différence (1)-(2)
Bénin*	1992	21,5	17,5	4,0
Burkina-Faso	1993	17,9	17,4	0,5
Côte-d'Ivoire*	1988	21	17,7	3,3
Ghana	1993	19,5	18,6	0,9
Guinée	1992	16,8	15,6	1,2
Liberia (20-49 ans)	1986	18,5	16,8	1,7
Mali (20-49 ans)	1987	15,9	15,7	0,2
Niger	1992	15,4	15,0	0,4
Nigeria	1990	19,0	16,3	2,7
Sénégal	1992/1993	18,2	15,7	2,5
Togo	1988	19,7	18,5	1,2
Sources : EDS et recensements (*)				

Alors qu'il existe très peu de différence de comportements dans certains pays entre milieu rural et milieu urbain, il n'en est pas de même lorsque nous comparons les villes de pays différents entre elles. Une partie des différences constatées entre villes peut provenir des caractéristiques et de la définition même de la ville.

Un autre comportement influencé par la résidence à la ville est la stabilité de l'union. En effet, les unions en ville sont plus instables et plus précaires à cause de la perte du contrôle de la société sur les individus. Comme l'ont remarqué les auteurs Rivière, (1990) et Saï, (1971), à propos du Togo et Ghana, les mariages ont tendance à être instables sous l'influence de la dégradation des coutumes culturelles et sociales qui a accompagné l'urbanisation.

De plus, le libre choix de l'époux constitue un des principaux aspects de l'existence urbaine. En ville on peut prendre la femme que l'on veut, ce n'est pas comme au village où l'on imposait des femmes. "Le libre choix apparaît comme une libération à l'égard du lignage, comme un refus de participer à une stratégie matrimoniale traditionnelle, lorsqu'il en existait une, comme une manifestation d'individualisme. Pour beaucoup de citadins l'acquisition de la modernité passe d'ailleurs par le libre choix de l'épouse" (Gibbal, 1971).

1.9.3 : Nuptialité et statut de la femme

L'importance du statut social de la femme sur la nuptialité a été soulevée par de nombreux auteurs (Assogba, 1990 ; Oppong, 1970 cité par Peil en 1975 ; Locoh, 1989b). Le type et le régime d'union dépendent souvent de la position sociale de la femme et de celle de son mari. Le niveau d'instruction est un facteur essentiel dans le changement de statut de la femme. Plus elle est instruite, plus elle a la possibilité de trouver un emploi moderne et rémunéré, et plus son statut social est rehaussé. Le fait d'avoir des diplômes confère généralement à la femme des ambitions plus fortes en termes de niveau de vie, de carrière et des ambitions plus fortes pour ses enfants. Mais ce n'est pas que le travail moderne qui permet d'améliorer le statut de la femme. L'exemple des commerçantes d'Afrique de l'Ouest est assez éloquent et permet de conclure à une amélioration du statut de la femme par son autonomie financière. L'acquisition de l'autonomie est un des éléments qui définissent les nouveaux comportements de la femme. Une plus grande autonomie fait qu'elle adopte davantage des attitudes indépendantes du voisinage familial, notamment en matière de structure familiale, de

mariage et d'opinion en matière de fécondité, ce qui peut retarder son entrée en union puisqu'elle va chercher à s'affirmer sur le plan financier avant de constituer un ménage. Elle peut alors se libérer plus aisément de la pression du lignage quant au choix du conjoint. Cordonnier (1987) a montré dans son étude sur les revendeuses de tissu à Lomé, que l'âge moyen d'entrée en union de ces revendeuses était plus élevé (24,9 ans) que l'âge moyen à Lomé (20,8 ans). Cet échantillon est peut-être très réduit pour que ces résultats soient pris en compte. Ils donnent une idée de l'entrée en union de ces femmes commerçantes. La clé pour l'évolution de la nuptialité, et par conséquent de la fécondité, réside dans une plus grande autonomie de la femme, dans la prise de décision mais aussi dans la prise en compte des conséquences de ces décisions.

Outre cette relation entre le statut de la femme et la nuptialité, le mariage peut également contribuer à rehausser le statut de la femme. Chez les Adja du Bénin par exemple, la femme joue un rôle très important dans le secteur agricole. Par le mariage elle peut se voir affecter une parcelle ou un lopin de terre de son époux ou de son beau-père. Elle bénéficie par conséquent de l'usufruit des terres tant que dure l'union. Après le divorce, elle est souvent amenée à restituer la terre qui lui a été cédée par un membre de la famille de son époux. En revanche, après le décès de son conjoint, elle peut continuer à les exploiter si elle reste au sein de la famille sans se remarier ou si elle est "héritée" par un autre membre de la famille. Au Togo également, le système foncier est loin d'être à l'avantage des femmes puisque au terme du droit coutumier, les femmes n'héritent pas de la terre. Seul un droit d'exploitation leur est concédé par leur conjoint (Nations Unies, 1990). Cependant, elles peuvent avoir accès à la propriété foncière par achat. De plus, dans la plupart des sociétés patrilinéaires, c'est grâce à la descendance surtout masculine, acquise au cours de son mariage que la femme, par l'intermédiaire de ses enfants, peut hériter des biens meubles et immeubles de son mari. Donc, le mariage peut être vu

comme un moyen d'amélioration de la position sociale de la femme. Ceci démontre qu'une relation biunivoque peut être établie entre le statut de la femme et la nuptialité.

Indépendamment de ces relations, on remarque que la non-cohabitation des conjoints en ville croît également avec le degré de modernisme et d'autonomie financière de la femme. Les femmes les plus <modernes> vivent beaucoup en union consensuelle. C'est une preuve du glissement des femmes hors de l'emprise traditionnelle et du groupe (Assogba, 1988). Les femmes qui sont en union consensuelle sont souvent celles qui ont choisi leur époux sans l'intervention de la famille. De plus, l'amélioration du statut de la femme accroît la probabilité de choix du conjoint également sans l'intervention de la famille. L'augmentation de son niveau d'instruction est donc associée non seulement à un retard dans l'entrée en union mais augmente la probabilité de se retrouver en union consensuelle quelquefois monogame. Toutefois, aussi bien dans le milieu rural que dans la région urbaine, l'augmentation du statut de la femme ou de son niveau d'éducation accroît l'instabilité du mariage (Gage-Brandon et Meekers, 1993).

1.10 : Les conditions du mariage

Le mariage constitue pour la femme le moyen par lequel elle peut prouver sa capacité de reproductrice, d'épouse et de mère. Dans la vie de la femme africaine, il constitue l'une des étapes les plus importantes de son existence. La procréation étant l'objectif principal de toute union, il est assez difficile de distinguer une femme mariée de celle qui ne l'est pas. Une femme avec enfant se déclarera aisément "mariée" même si elle ne l'était pas. En revanche, une autre femme stérile et vivant séparée de son mari se déclarera non mariée. Le phénomène devient de ce fait assez complexe à étudier.

Etudier le mariage en Afrique, c'est inévitablement confronter les usages en Afrique avec les idées que la civilisation occidentale actuelle a adoptées. Mais le mariage européen et le mariage africain sont-ils choses comparables ? A partir de quel moment peut-on se considérer comme marié en Afrique ? Dans la plupart des sociétés européennes et asiatiques la distinction entre "présentement marié", "marié à un moment donné" et célibataire est relativement nette ; la cohabitation régulière, ainsi que sa reconnaissance formelle sur le plan social et de point de vue légal, sont habituellement sanctionnées par une cérémonie unique, civile, religieuse ou coutumière (ou par successions sur ces trois plans en un court laps de temps). Les coutumes européennes et asiatiques actuelles, fondées sur le concept de l'entrée dans le mariage envisagé comme un élément unique et sans ambiguïté, ne peuvent donc pénétrer aisément dans le système traditionnel africain, où les préliminaires du mariage sont complexes et prolongés (Page, 1973). "Non seulement la notion de mariage revêt un sens très différent d'une civilisation à l'autre mais on est très inégalement informé sur le comportement matrimonial d'un continent à l'autre" (Chesnais, 1986).

Même au sein de l'Afrique, la diversité des systèmes familiaux nous met en garde contre toute généralisation. Les conditions d'entrée en union diffèrent selon la région et beaucoup plus selon le clan, la tribu ou l'ethnie. "En Afrique comme dans toutes les civilisations anciennes, le mariage est un événement juridique et social important, il intéresse au premier chef les familles qu'il unit et qu'il fond dans une descendance commune" (Du Sacré-Coeur, 1953)). D'une manière assez générale, avant la colonisation, le mariage était l'affaire de deux familles. Le consentement des deux époux n'était pas souvent demandé. C'est pourquoi l'exemple des mariages africains a été souvent décrié et peut-être même combattu. Le mariage sans consentement est interprété comme une non-existence de l'individu. "La liberté individuelle est sacrifiée dit-on, quand le chef de famille choisit lui-même le conjoint sans consulter son partenaire. Mais la notion de libre choix, dans un certain état de société, n'a pas le sens que nous lui attribuons. Pour éviter des erreurs d'interprétation, il est nécessaire de tenir compte de tout le contexte culturel" (Nicollet, 1959)⁵. Le mariage comme de nombreux événements de la vie (naissance, baptême, décès) était une affaire sociale. De cette manière, la femme se sentait voulue, acceptée et intégrée dans la famille de son mari. Dans certaines régions de l'Afrique de l'Ouest, une enquête était faite sur la famille qui venait demander la main de la jeune fille. Ceci permettait de se renseigner sur les qualités des hommes de cette famille au niveau du travail, de leurs comportements dans la société et de leur capacité à garder des épouses. Tout était passé en revue de manière à offrir à la future épouse le maximum de garantie quant à sa vie en dehors de sa famille.

⁵ : L'auteur ajoute en note de bas de page "L'histoire peut toujours nous inviter à regarder dans notre passé, évoquer le droit romain ou la coutume germanique pour atténuer l'étrangeté des conceptions africaines ; mais la démonstration est peu probante. Que le présent africain soit sous certains aspects assimilables au passé européen, n'est pas sans intérêt, mais l'homme d'aujourd'hui ne se reconnaît pas plus dans l'homme d'hier que dans le frère d'une autre culture. Le temps sépare autant que l'espace (Nicollet, 1959).

L'échange matrimonial nous apparaît donc comme le nerf de toute activité, non seulement sociale, mais également économique et politique du groupe. L'acquisition d'une femme est un phénomène social, un acte qui engage la lignée toute entière, un processus qui s'étale dans le temps, se renouvelle constamment et induit l'essentiel du comportement de l'individu. Ainsi, les femmes se situent à la charnière des rapports sociaux fondamentaux par le truchement du mariage et de l'alliance matrimoniale. L'alliance des familles "totalisait" la vie sociale.

"En Afrique, le mariage a toujours été une institution sociale fortement valorisée en tant que creuset indispensable à la reproduction et à la survie du groupe. Aussi, les sociétés africaines traditionnelles ont-elles toujours considéré la procréation comme l'objectif fondamental du mariage et ont-elles développé, à cet effet, une philosophie et des attitudes psychologiques où beaucoup d'efforts sont tournés vers la promotion et la valorisation de la maternité et de la paternité" (Ngondo a Pitshandenge, 1992). En Afrique Noire, diverses sociétés ne frappent pas d'un interdit aussi rigoureux la sexualité, voire la procréation, hors mariage. Alors que dans les sociétés européennes la plupart des naissances se déroulent dans le couple, en Afrique, puisque l'objectif du mariage est la procréation, certaines sociétés encouragent les conceptions pré-nuptiales. Ainsi, la femme pourra prouver sa capacité à procréer avant de se marier. Ce souci de procréation est également passé dans les valeurs chrétiennes. Il y a un syncrétisme de valeurs traditionnelles et de pratiques modernes. C'est la raison pour laquelle certains prêtres de l'église catholique conseillent souvent à la future épouse d'un jeune couple qui voudrait se marier à l'église d'être en état de grossesse avant de le faire pour éviter de subir les

mauvais sorts qui pourraient lui être jetés après la publication des bans. Bien entendu, l'église catholique n'encourage pas les grossesses pré-nuptiales, mais dans certains pays africains notamment au Bénin, elle préfère cette conception pré-nuptiale au divorce ou à la polygamie qui pourrait résulter de l'infécondité de la femme.

Les concepts et les définitions de "mariage", de séparation ou de divorce sont autres difficultés que l'on rencontre dans toute étude relative à la nuptialité en Afrique. D'une enquête à une autre ou d'un recensement à un autre, les définitions diffèrent et sont spécifiques à chaque pays. "Ce qui se passe, en pratique, c'est que l'enquêteur laisse aux personnes interrogées le soin de décider si elles veulent être comptées comme <mariées>" (C.E.A., 1974 cité par Gruenais et Lacombe, 1983). La difficulté est d'autant plus grave quand il s'agit d'appliquer ces termes à des pays différents (Inigumugabo et Randriambanona, 1988). Le mariage n'étant pas une préoccupation première dans les recensements, pour les démographes, comme nous l'avions souligné dans l'introduction, l'étude de la nuptialité est intéressante surtout à travers la fécondité ou l'observation de la structure de la population.

1.10.1 : Universalité et précocité du mariage africain

Le mariage en Afrique sub-saharienne est depuis longtemps considéré comme une institution sociale "précoce et universelle" (Van de Walle 1968, cité par Kaufmann et al., 1988). Depuis que l'on dispose de recensements et donc des proportions de célibataires définitifs, on voit que la proportion d'hommes mariés est comprise entre 93 et 99 % dans la plupart des pays sauf dans certains pays où elle est inférieure. Chez les femmes, cette fréquence va de 97 % à 100 % (tableau 1.2).

Tableau 1.2 : Quelques caractéristiques de la nuptialité en Afrique de l'Ouest

Pays	Opération		Age moyen au mariage		% de célibataires à 45-49 ans		Nombre moyen d'épouses par homme marié
	Date	Type	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Bénin	61	E	24,8	16,9	0,5	0,6	1,4
	79	R	24,9	17,62	6,5	1,8	1,4
	82	E	-	18,2	-	0,6	1,4
	92	R	26,4	19,2	6,2	2,8	1,4
Burkina-Faso	60-61	E	26,1	17,3	2,8	0,5	1,45
	75	R	27,0	17,3	6,7	2,0	1,45
	85	R	26,9	18,0	5,0	2,0	1,60
	93	E	-	17,5	-	0,1	-
Côte-d'Ivoire	78-79	E	27,1	18,9	3,6	0,6	-
	81	E	27,2	18,9	5,3	1,3	1,31
	88	R	27,1	19,3	7,1	6,7	1,3
Ghana	61 (1)	E	25	17,7	4,2	0,5	1,35
	68 (1)	E	25,3	18,7	6,9 (2)	0,6	-
	71	R	27,1	19,4	3,8 (a)	0,6 (a)	1,24
	79-80	E	-	19,3	-	0,2	1,24
	88	E	-	18,5	-	0,0	-
	93	E	-	18,9	-	0,0	-
Guinée	55	E	28,8	15,9	3,3	0,0	1,8
	83	R	28,2	18,3	5,6	3,3	1,4
	92	E	-	15,8	-	0,2	-
Liberia	62	R	26,3	18,0	7,0	2,1	1,38
	70	E	26,6	18,7	6,4	1,7	1,41
	71	E	27,0	19,0	4,6	1,7	-
	74	R	26,6	19,3	6,8 (a)	2,8 (a)	1,2
	86	E	-	17,5	-	0,5	-
Mali	60-61	E	26,5	16,2	2,1	0,8	1,41
	76	R	28,2	18,1	3,1	1,7	1,34
	87	E	-	15,7	-	0,0	-
Niger	59-60	E	22,3	15,5	0,8	0,1	1,25
	77	R	21,1	15,6	1,4	0,04	-
	88	R	26,3	23,6	1,3	0,03	1,3
	90	E	-	15,1	-	0,0	-
Nigeria	81-82	E	-	18,7	-	1,5 (a)	-
	90	E	-	16,9	-	0,1	-
Sénégal	60-61	E	28,0	17,4	2,8	0,3	1,37
	76	R	28,5	19,0	4,9 (a)	1,6 (a)	1,47
	78	E	28,3	18,3	2,5 (a)	0,5 (a)	1,48
	92/93	E	-	16,2	-	0,0	-
Togo	58	R	25,6	16,6	2,6	0,4	1,5
	61	E	26,5	19,4	3,1	0,4	1,5
	70	R	26,0	18,2	4,6	2,0	1,4
	81	R	25,6	18,6	6,2	3,1	-
	88	E	-	18,5	-	0,0	-

Source : Gendreau, 1993 ; (1) : Gaisie, 1973 ; Recensement du Bénin 1992 ; (a) : 45-54 ans ; (2) : 40-49 ans, EDS

Le célibat définitif demeure très faible quel que soit le sexe ceci à cause de l'importance que revêt le mariage dans les sociétés africaines. Les différences entre pays sont beaucoup plus significatives chez les hommes que chez les femmes. Il est évident que

certains facteurs culturels influencent la période d'entrée en première union. Par conséquent, les différentiels d'âge moyen au premier mariage constatés entre pays continuent de refléter des différences culturelles plus que des différences au niveau de la transition de la nuptialité (Bongaarts, Frank et Lesthaeghe cités par les Nations Unies, 1990). En dehors de ces quelques indicateurs, on peut remarquer que la polygamie demeure presque stationnaire d'une période à l'autre dans chaque pays. Au Burkina-Faso, le nombre moyen de femmes par homme marié serait même passé de 1,45 en 1960-1961 à 1,60 en 1985.

1.10.2 : Les rapports sociaux de la femme dans le mariage

La femme est indispensable pour assurer la descendance et pour créer de nouvelles alliances entre familles et des relations fraternelles avec les autres personnes. De ce fait, dans les sociétés patrilinéaires, elle est condamnée à sortir toujours de la famille paternelle pour réaliser sa vie dans une autre famille, elle est la première à briser le cercle patrilinéaire pour aller nouer d'autres alliances avec des lignées extérieures (Pignan, 1987). C'est pourquoi, dans de nombreuses sociétés africaines, l'image de la femme est nécessairement celle de la femme "fiancée" ou mariée ou mieux celle de mère. C'est dire que l'image du féminin n'apparaît que liée au mariage, dans la famille et donc toujours en juxtaposition à l'image du masculin. Même si elle est indispensable pour agrandir la lignée, elle est toujours crainte. Elle est souvent considérée comme une étrangère dans la famille de son mari. Après le mariage elle n'est jamais véritablement intégrée, elle reste attachée à son lignage d'origine et en conserve les mêmes cultes et les mêmes interdits. Chaque partenaire reste fortement lié à son propre lignage, et c'est chez ses parents et ses frères que la femme mariée trouve un soutien éventuel. On relève partout, dans le contexte familial africain la rareté et la pauvreté de l'échange affectif et

verbal entre mari et épouse, qui est en corrélation avec le dialogue plus riche du frère avec sa soeur et de la mère avec son fils (Erny, 1987). "Se marier, ce n'est pas comme nous le dirons en Europe, <fonder un foyer>. C'est pour la femme s'asseoir à un foyer qui n'est pas le sien ; et pour l'homme, préparer, dans le foyer de son père ou de son frère la relève des générations. Par conséquent l'union d'un homme et d'une femme ne crée pas vraiment quelque chose de nouveau, elle ne fait que poursuivre une oeuvre plus vaste" (Mercier, 1962).

Néanmoins, la femme est un élément nécessaire pour toute lignée qui veut se faire respecter et s'accroître. La femme mariée est par conséquent la base de la maison. Puisqu'elle est elle-même productrice et reproductrice d'actifs, elle jouit au sein de sa belle famille d'une grande attention. C'est la raison pour laquelle "les femmes étaient simultanément employées et méprisées comme instruments de production mais appréciées, voire glorifiées comme instrument de reproduction" (Coquery-Vidrovitch, 1994). Le statut social de la femme s'améliore au fur et à mesure que s'accroît le nombre d'enfants mis au monde parce qu'un clan est d'autant plus considéré que ses membres sont plus nombreux. Un grand nombre d'enfants atteste des bons rapports du groupe avec les puissances surnaturelles et représente la promesse d'une main d'oeuvre. L'Afrique traditionnelle était essentiellement croyante, d'une croyance axée sur les rythmes de la nature liés aux forces cosmiques. La femme africaine, plus soumise par son corps à ces rythmes cycliques, était comme prédestinée à être le lieu géométrique où convergent les interdits et les tabous de tout genre dont regorge ce qu'on appelle l'animisme africain. "Génitrice, elle communique avec le monde des invisibles et du mystérieux, car l'enfant est un don des mânes et de Dieu. En participant de l'invisible, elle est source de connaissance et de co-naissance. En effet, elle donne la vie, ouvre l'enfant à la connaissance des choses, des êtres vivants et des dieux à travers une éducation

minutieuse puis aide à naître à la vie spirituelle, religieuse et morale (...). Source de connaissance, elle est donatrice de vie et de valeurs. Elle fonde les valeurs et les entretient" (Houéto, 1975).

Le régime des biens

Le mariage dans la plupart des pays africains ne crée pas de société ou de communauté de biens entre les époux. En effet, "la femme conserve toujours dans la société africaine ses propres biens, dévolus suivant des règles particulières : ils ne vont jamais au mari, n'ont jamais la même destination que l'héritage du mari. La communauté de biens du ménage est inconnue⁶, et, en ce sens, la femme a conservé une plus grande autonomie que dans la société européenne" (Suret-Canale, 1968). Dès lors, chacun des deux époux conserve l'entière propriété des biens possédés antérieurement au mariage et acquis postérieurement. Partant, "le régime matrimonial le plus répandu en Afrique est le régime de la séparation des biens" (M'Baye, 1968) ou quelques fois la communauté de biens réduits aux acquêts (Mérand, 1989). Cependant, si le régime des biens, est en train d'évoluer, il reste très marqué par la pratique de la polygamie. Selon Coquery-Vidrovitch (1994), l'organisation polygamique a rendu difficilement compatible une forme quelconque de communauté de biens, chacune des épouses ayant en charge l'entretien de sa progéniture. Une femme qui aurait adopté une communauté des biens court le risque de partager ou de perdre ses biens dans le cas où il y aurait l'arrivée d'une nouvelle épouse et dans le cas où il y aurait répudiation.

⁶ : Les évolutions récentes qui font du mariage une union plus consentie et plus amoureuse ont atténué ce système de régime de biens, car les couples actuels sont plus indépendants de la famille et plus solidaires.

L'intimité au sein du couple

"A l'image de la structure politique des sociétés patriarcales où la superstructure est aux mains des hommes, le pouvoir conjugal est détenu par l'homme. On justifie cet état de choses par le fait que le <mari est l'aîné> ! Ceci est à rapprocher de l'une des lois de base qui régissent ces sociétés et qui n'est autre que le <droit d'aînesse>" (Assogba, 1989). Ce droit reconnu à l'homme se manifeste même dans les liens du mariage. "Dans la relation proprement amoureuse, c'est à l'homme que la culture reconnaît le droit à l'initiative même si la femme ne se prive pas bien sûr de certaines avances. C'est l'homme qui appelle la femme à l'amour, et qui lui fait la cour et des propositions. Comme il la <quémande> en fiançailles ou en mariage, il la <rétrocède> en héritage dans le lévirat" (Memel-Foté, 1975). "Plusieurs observateurs étrangers ont noté que, dans la vie sexuelle des époux africains, la sollicitation du commerce conjugal était l'apanage exclusif de l'homme et que la femme n'avait pas le droit d'y prétendre. Cela leur a semblé constituer une preuve de plus du statut inférieur socialement imparti à la femme en Afrique. Ces auteurs, tout compte fait, ne font que rééditer l'erreur classique des anthropologues ethnocentristes du XX^e siècle, erreur qui consiste à appréhender et à juger les phénomènes culturels d'autres sociétés, non en partant de la logique interne de ces dernières pour découvrir comment ils s'intègrent dans l'architecture d'ensemble de l'édifice social, mais de l'extérieur et par rapport à la seule culture occidentale, la culture-étalon, dans cette perspective, toute déviation par rapport aux canons culturels occidentaux était considéré comme une marque de primitivité destinée à disparaître à mesure que l'on s'approcherait de l'idéal occidental. Une telle façon de concevoir l'étude des cultures et des faits sociaux ne peut qu'exposer à une très mauvaise problématique

dont on ne saurait espérer la plupart du temps une saine appréhension des choses" (Ombolo, 1990).

La place de l'enfant dans le couple

Pour bénéficier des grâces de sa belle famille, la femme doit être assez patiente et hospitalière car l'intérêt du groupe passe avant l'intérêt individuel. C'est pourquoi la survie et le statut d'une femme dépendent d'abord de sa fécondité, mais aussi de son esprit coopératif et d'initiative, et de sa force de travail (Coquery-Vidrovitch, 1994). Le rôle de la femme est inconcevable sans la procréation. On ne peut imaginer que le nombre d'enfants soit limité puisque la valeur d'une épouse est fondée en partie sur sa progéniture, c'est pourquoi l'une des causes essentielles de divorce est la stérilité de la femme. Pour les hommes, rien n'est pire qu'une épouse stérile et rien n'est plus glorieux qu'une épouse enceinte. Le lien entre époux n'existe donc que par l'enfant. A partir du moment où la femme est considérée comme étrangère, les liens dans le couple sont assez faibles (M'Baye, 1968).

Dans de nombreuses sociétés patrilinéaires⁷, patrilocales⁸ et polygames, la femme est moins attachée à son mari. L'intimité au sein du couple constitue même, dans une certaine mesure, une menace pour le système qui est amené plus à se méfier de la famille restreinte qu'à l'encourager, craignant ainsi que son renforcement ne porte préjudice aux autres liens. Dans un régime polygame, les conjoints sont moins liés

⁷ : Le terme patrilinéaire se dit d'un mode de filiation pour lequel seul compte la parenté paternelle (par opposition à matrilinéaire). Le terme "filiation" désigne le lien de parenté unissant un enfant à son père ou à sa mère (Bonte et Izard, 1991)

⁸ : Le terme patrilocale se dit d'un mode de résidence d'un nouveau couple où la femme vient habiter dans la famille de son mari.

effectivement l'un à l'autre, on pourrait dire <moins mariés>, qu'en régime monogame. De ce fait, le lien vertical femme-enfant va gagner en intensité par rapport au lien horizontal femme-mari et la mère l'emporte sur l'épouse (Emy, 1987). Par conséquent, la femme est tournée vers son enfant, la maternité lui donne donc toute sa raison d'exister. Cette absence de liens très solides lui permet de s'organiser pour acquérir son autonomie financière. Elle est libre d'exercer l'activité de son choix mais souvent après en avoir informé son mari. Mais dans le couple elle est très peu consultée lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant les enfants ou le couple tout entier. C'est l'homme qui décide, aidé quelques fois des membres de sa famille.

1.11 : Problématique

Origine culturelle

C'est une rude tâche que d'essayer de retrouver le passé culturel des peuples vivant au sud des pays du Golfe du Bénin. Nous pouvons lire dans l'article de Pazzi⁹ (1984), que le peuplement de cette région s'est intensifié à partir du XVIII^e siècle grâce aux immigrations issues de la ville ancestrale de Tado. Aujourd'hui cette savane est occupée par des peuples qui revendiquent leur origine d'Aja-Tado, ville située sur la rive gauche du fleuve Mono, à 100 km du littoral. Les habitants du sud du Bénin et du sud du Togo auraient donc des ancêtres communs. En d'autres termes, ils sont culturellement proches les uns des autres. Pour le Ghana en revanche, la plupart des historiens s'accordent pour affirmer que les peuples actuels de Ghana se sont établis par conquête sur les tribus aborigènes. Les origines de ces peuples font l'objet de plusieurs théories différentes (Présence africaine, 1957). Les habitants actuels seraient donc descendus de tribus migratrices. La plupart des ethnies seraient venues du Nord du Ghana, du Niger, du lac Tchad, du grand empire du Mali puis de celui de Songhaï. Les seules populations, et vivant à la fois au Bénin, au Ghana et au Togo seraient les Ewé qui seraient originaires du Dahomey. Chassés de leurs terres par d'autres envahisseurs, les Ewé seraient partis vers l'Ouest par petits groupes et s'étaient d'abord arrêtés au Togo sur le site de Nuatja où ils avaient fondé un royaume (Rémy, 1992). Ces origines diverses, quelquefois sujets

⁹ : "Aperçu sur l'implantation actuelle et les migrations anciennes des peuples de l'aire culturelle Aja-Tado", article paru dans *Peuples du Golfe du Bénin (Aja-Ewé) Etudes réunies et présentées par de Médé ros*, 1984

à controverse, montrent néanmoins que le Ghana est en majorité habité par des peuples originellement différents de ceux des autres pays. Ils seraient, par conséquent, culturellement différents de ceux du Bénin et du Togo qui ont des ancêtres communs. La diversité linguistique est là pour le prouver. On a donc des populations qui se sont trouvées par hasard dans la même zone géographique. Indépendamment de cette différence culturelle, ces peuples vont évoluer dans des contextes économique, social et politique très différents. Sur le plan politique, alors que le Ghana a connu une colonisation anglaise, le Bénin une colonisation française, le Togo actuel, de 1919 jusqu'à l'indépendance était placé sous mandat français après une colonisation allemande.

Evolution économique

Très tôt, le Ghana va se différencier des deux autres pays par son économie très prospère due à sa principale richesse : l'or et la production de cacao. Sa richesse en or lui a valu d'être appelé "Gold Coast" puisque l'or était exploité depuis le 15^{ème} siècle. Les innombrables ressources minières (or, bauxite, manganèse, etc.) de ce pays et la place mondiale occupée dans la production du cacao vont constituer les bases principales de son économie. Le Ghana fut avant son indépendance en 1957 l'un des plus riches pays de l'Afrique au Sud du Sahara. Le revenu par tête était le plus élevé, la croissance économique était satisfaisante. Il possédait de nombreuses réserves en livres sterling et les plans de développement étaient bien formulés" (Huq, 1989). Après les différentes indépendances : 1957 pour le Ghana et 1960 pour les deux autres pays, la vie économique va évoluer différemment. Alors que le Ghana était un modèle de développement jusqu'en 1965, le Togo et le Bénin (ex-Dahomey) restaient des pays essentiellement agricoles. Les premières années de leur indépendance seront marquées

par des économies presque stationnaires. Le Ghana, économiquement plus fort va connaître une dégradation progressive de sa situation économique. Pour ce qui est du Togo, il a connu une croissance économique dans les années 1970 due à l'augmentation du prix du phosphate et à une meilleure commercialisation des produits agricoles d'exportation. Au Bénin, la situation économique se dégradera à partir de 1960. La "révolution" de 1972 n'a pas arrangé, loin de là, la situation économique et sociale.

Système d'enseignement

Colonie britannique, le Ghana a adopté un système scolaire "adapté au milieu". Comme le déclare le rapport de 1925, l'éducation doit être adaptée à la mentalité, aux aptitudes, aux occupations et aux traditions des divers peuples conservant autant que possible tous les éléments solides et sains du réseau de leur vie sociale, les adaptant quand cela est nécessaire aux nouvelles circonstances et aux idées progressistes (Le Thanh Khoi, 1971). En revanche dans les autres pays, le système français d'enseignement a eu des objectifs différents. Le modèle des territoires français privilégiait davantage l'enseignement et un modèle culturel français permettant d'occuper des emplois tertiaires (employés de bureau, interprètes, infirmiers ou instituteurs). Ce modèle a eu des impacts non négligeables dans l'apparition d'élites nationales. "Les pays francophones, moins aptes à <indigénéiser> leurs cadres commerciaux ou ingénieurs ont eu plus de lettrés" (Hugon, 1993). C'est dans ce contexte de différence économique, sociale et culturelle que vont se façonner les différentes mentalités devant induire les comportements démographiques. Nous avons d'un côté un type d'enseignement qui a formé des intellectuels très proches de leur milieu d'origine et un autre qui est destiné à la formation d'élites. Ce dernier système pourrait entraîner l'acculturation des populations instruites. En revanche, <l'indigénéisation> des cadres ghanéens pourrait induire des

comportements peu divergents entre les instruits et les non instruits. Mais ces différences sont-elles assez significatives pour créer des différentiels de comportements entre les trois pays et partant entre les trois villes de Cotonou, Accra et Lomé ?

Justification du choix des villes

Nous avons choisi d'étudier l'évolution des comportements dans les villes parce que c'est dans les villes que se trouvent les emplois du secteur moderne, la fraction la plus éduquée de la population, la plus touchée par les modèles "modernes" de la famille (parmi lesquels la nucléarisation de la famille et la pratique de la planification familiale) (Locoh, 1991). Les villes sont souvent les précurseurs de tout changement de comportements, les mentalités y évoluant plus vite que dans le milieu rural. Même si dans les villes africaines les aspirations se rejoignent, peuvent-elles constituer un cadre d'uniformisation des comportements démographiques ? Notre objectif en comparant ces trois villes est de pouvoir déterminer s'il y a une uniformisation des comportements due à la résidence en ville ; où s'il subsiste des différences de comportements provenant des différences au niveau socioculturel et économique.

Faisabilité de l'analyse

Nous disposons de données issues de recensements ou de diverses enquêtes pour faire cette analyse comparative (tableau 1.3). Depuis 1960 de nombreux pays africains ont effectué des opérations de recensement et réalisé des enquêtes démographiques. De 1960 à ce jour, le Bénin a effectué deux recensements en 1979 et en 1992 et deux enquêtes : l'enquête démographique de 1961 et l'enquête mondiale fécondité de 1982.

D'autres enquêtes au niveau local ont été effectuées mais nous ne citerons que celle de 1964 réalisée à Cotonou. Le Ghana a connu trois recensements (1960, 1970 et 1984) et cinq enquêtes qui sont les enquêtes de 1961 et de 1968¹⁰, l'enquête mondiale fécondité en 1979-1980, l'enquête démographique et de santé de 1988 et l'enquête démographique et de santé de 1993. Le Togo a réalisé trois recensements : celui de 1958-1960, celui de 1970 et celui de 1981. En outre, il a réalisé deux enquêtes : l'enquête démographique par sondage de 1961 et celle de 1988 (enquête démographique et de santé). Les données de ces opérations ne sont pas facilement disponibles. C'est le cas des recensements du Ghana en 1970 et en 1984. Nous nous sommes gardé de citer toutes les autres enquêtes faites dans ces pays mais qui ne seront pas prises en compte dans le cadre de notre travail. Ces différentes données seront utilisées pour mesurer les changements de comportements en matière de nuptialité. Pendant que l'analyse des recensements nous donnera une vue plus globale des indicateurs, les enquêtes permettront de suivre l'évolution des comportements à partir des déterminants individuels. L'utilisation qui sera faite de ces diverses sources de données dépend de notre cadre conceptuel qui est basée sur nos hypothèses de recherche.

¹⁰ : les résultats de ces enquêtes que nous avons utilisés sont contenues dans la publication de Gaisie, 1973

Tableau 1. 3 : Récapitulation des données disponibles

Année de l'opération	Bénin	Ghana	Togo
1958-1960	-	R(60)	R
1961	E	E	E
1964	E/Cotonou	-	-
1970	-	R	R
1979	R	-	-
1979-80	-	E	-
1981	-	-	R
1982	E*	-	-
1988	-	E*	E*
1992	R	-	-
1993	-	E	-

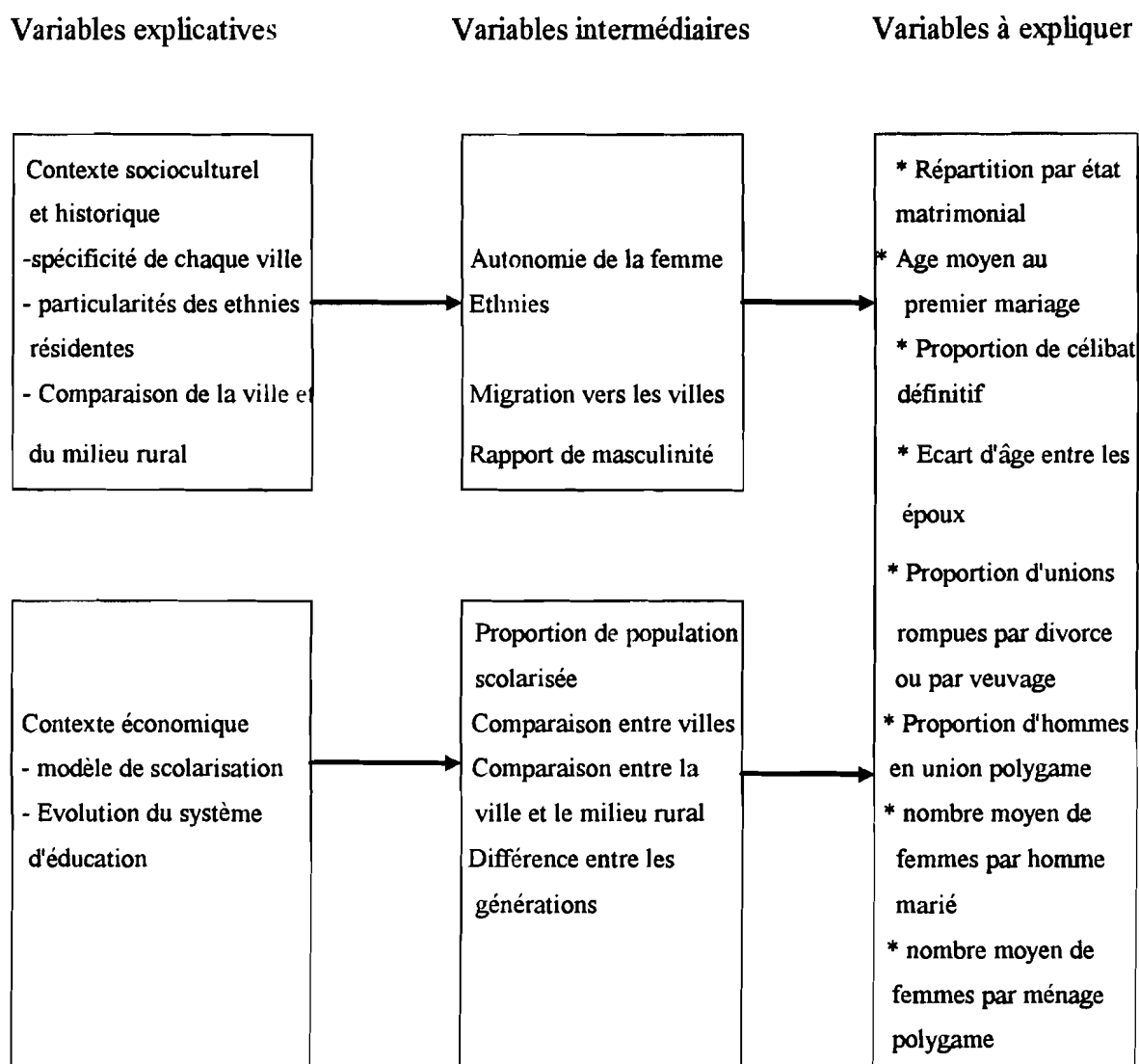
R : recensement ; E : Enquête ; * enquêtes utilisées pour l'analyse individuelle

1.12 : Cadre conceptuel

Deux niveaux d'analyse seront considérés pour l'étude des comportements matrimoniaux dans ces trois capitales. Il s'agit du niveau agrégé et du niveau individuel. Compte tenu des objectifs que nous nous sommes fixés, la nuptialité sera considérée, dans un premier temps, comme une variable à expliquer par des indicateurs économiques et socioculturels. Ce type d'analyse ne peut se faire qu'au niveau agrégé de toute la population. Nous avons pour ambition de saisir la nuptialité sur le plan qualitatif sans pour autant renoncer à une description statistique d'un phénomène social complexe. Par conséquent notre analyse vise à sortir l'étude de la nuptialité africaine du cadre rigide et inadapté des définitions classiques de l'état matrimonial en associant plus systématiquement l'observation qualitative à la mesure statistique. Dès lors, nous émettons un certain nombre d'hypothèses qui devront sous-tendre nos analyses.

1- L'environnement socioculturel et économique est le cadre dans lequel se forment les mentalités qui modulent les comportements individuels. Par conséquent, les mutations socioculturelles et économiques ne seront pas sans influence sur les comportements démographiques et plus particulièrement sur la nuptialité (entrée en première union, stabilité de l'union etc.). Ainsi, la perte croissante de l'emprise sociale (bénéfique certes, pour l'épanouissement de l'individu) pourrait avoir une influence sur l'entrée dans la vie sexuelle et par conséquent sur l'entrée en première union. Il en est également de même de la stabilité des unions. Cette première hypothèse ne sera pas l'objet de modèles multivariés mais d'analyse à partir d'indicateurs démographiques au niveau agrégé. Cette analyse sera faite au niveau global tout en tenant compte des spécificités de chaque pays sur le plan de l'environnement culturel, économique et des particularités de chacune des trois villes qui seront appréciés à travers les variables intermédiaires. Ainsi, au niveau agrégé nous avons un schéma conceptuel qui se présente comme suit :

Schéma conceptuel au niveau agrégé (niveau macro)



2- En dehors de cette vision agrégée au niveau de la population, nous supposons, dans un deuxième temps, qu'un certain nombre de caractéristiques individuelles peuvent avoir une influence sur les comportements matrimoniaux des femmes. Ainsi, les concepts que nous avons retenus au niveau global agiront sur ces comportements par l'intermédiaire des caractéristiques individuelles (variables explicatives). Il s'agira donc d'expliquer à partir de

modèles statistiques appropriés les comportements matrimoniaux des femmes (variables à expliquer) à partir de leurs caractéristiques individuelles recueillies dans les enquêtes rétrospectives. Nous nous intéresserons surtout à l'instruction des femmes car elle entraîne généralement un changement de comportements par rapport aux comportements traditionnels. Les femmes instruites sont beaucoup plus aptes à innover des comportements nouveaux, notamment en matière d'âge au mariage et de descendance. En effet, c'est grâce à l'instruction que la population a accès à certains nombres de moyens d'informations comme la télévision, la radio et les journaux. A travers ces moyens d'expression, l'individu peut acquérir des informations susceptibles de l'amener à une autre vision du mariage. Cependant, au niveau individuel comme au niveau agrégé à l'échelle de toute la population, les effets induits ne seront certainement pas identiques d'un pays à l'autre. Les différences de système d'éducation auront probablement des influences divergentes.

3- La ville semble être le lieu où les femmes peuvent opter pour des activités productives diversifiées. Le fait d'exercer une activité lucrative dans le secteur formel ou informel peut procurer à la femme une certaine autonomie financière et un certain statut dans la société. L'une des conséquences probables serait de différer le mariage afin de mieux s'affirmer dans la société avant de se marier. En outre, l'autonomie acquise par la femme peut l'amener à faire prévaloir ses propres choix sur ceux de sa famille. L'augmentation récente des unions consensuelles est d'ailleurs la preuve d'une liberté accrue de la femme dans ses comportements affectant la nuptialité. En effet, plus elle est autonome, plus elle se libère des contraintes sociales comme l'obligation du mariage coutumier. Elle pourrait également

choisir son conjoint sans intervention des membres de sa famille ou ne pas hésiter à divorcer puisqu'elle pourrait se prendre en charge plus facilement après la rupture .

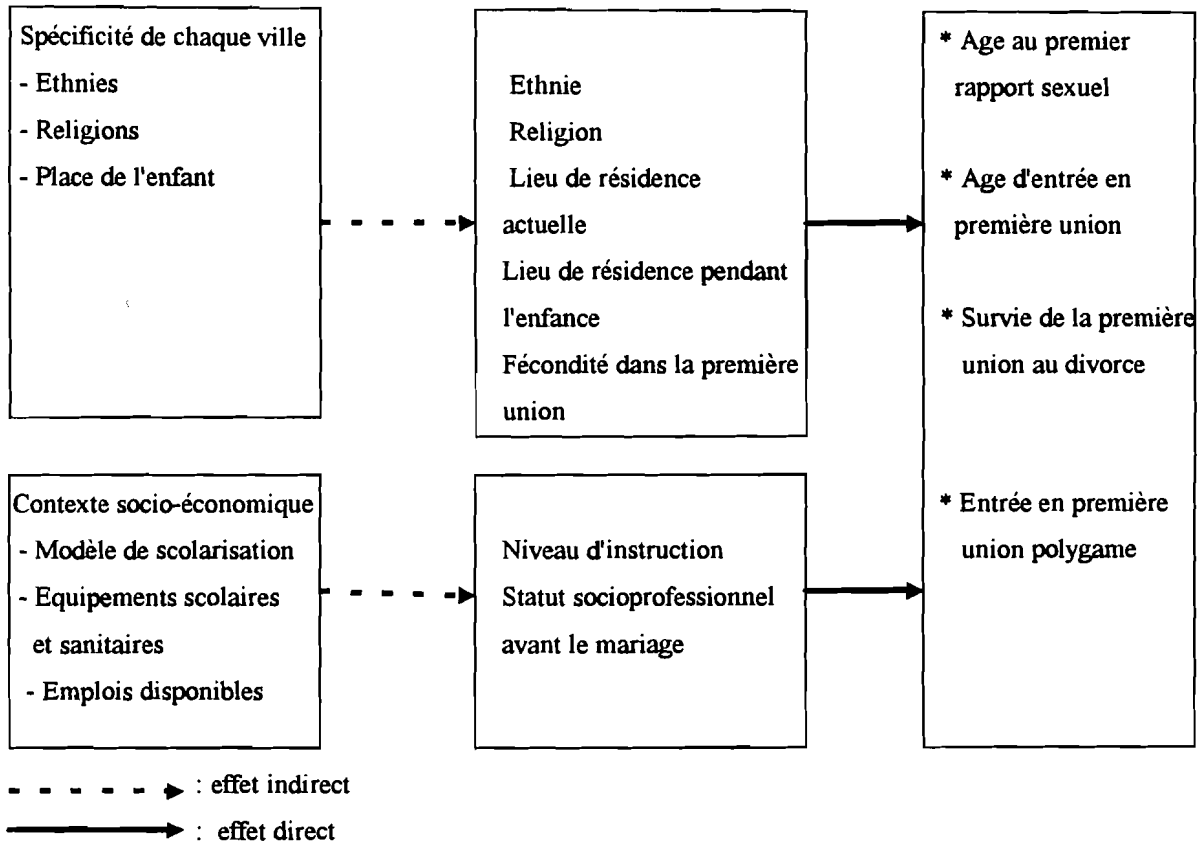
4- Outre ces facteurs, d'autres indicateurs socio-démographiques au niveau individuel seront utilisés pour expliquer les différentiels de comportement à partir des données recueillies par enquête rétrospective. Au niveau individuel, ce sont les caractéristiques et le vécu des femmes, pris dans leur environnement socioculturel et économique qui vont influencer leurs comportements. Cet environnement influence les comportements matrimoniaux en intervenant dans l'explication des différences dans les caractéristiques individuelles. Ils n'ont donc pas un effet direct sur les comportements matrimoniaux dans le cadre de l'analyse individuelle. Ceci nous amène à un deuxième schéma d'analyse qui est celui du niveau individuel.

Schéma conceptuel au niveau individuel (niveau micro)

Contexte socioculturel
et économique

Variables explicatives

Variables à expliquer



Au niveau individuel comme au niveau global, l'analyse visera à faire ressortir les divergences et les similitudes d'attitudes dans les trois villes.

Conclusion

La définition du cadre théorique montre le rôle primordial de la nuptialité dans toute société. L'institution du mariage est l'institution la plus universelle. Cependant, le mariage demeure très lié aux conditions socioculturelles et économiques. C'est la raison pour laquelle bien qu'étant universel, il se contracte dans des formes très variées. Ainsi, le mariage comme le remariage répondent à des règles bien précises de choix à l'intérieur de chaque société. L'Afrique étant plurielle, le processus de mariage l'est également et revêt des formes très variées. Il convient d'en étudier les spécificités dans les contextes culturels précis, avec des préoccupations autres que la simple comparaison avec le modèle "occidental".

On constate ces dernières années (et à juste titre) un regain d'intérêt pour l'étude de la nuptialité ; indispensable pour comprendre la structure de la famille et partant de la société. Mais l'étude de la nuptialité se heurte à de nombreux problèmes de définitions et à ceux de la détermination du début de l'union. L'entrée en union peut se faire au début ou à la fin des transactions coutumières. Elle est également influencée par les différences culturelles puisque les règles ne sont pas identiques selon les coutumes. Outre ces difficultés, s'ajoutent celles de la comparaison dans le temps et dans l'espace. En dépit de tous ces facteurs de différenciation entre pays et à l'intérieur d'un pays, l'entrée en première union en Afrique sub-saharienne et notamment en Afrique de l'Ouest demeure précoce et presque générale chez les femmes. Près de 99 % des femmes connaissent une union, les femmes se mariant généralement plus tôt que les hommes.

Pour une meilleure compréhension de la nuptialité, il est donc nécessaire de bien connaître les pays dans lesquels les analyses seront faites. Par conséquent, une meilleure connaissance du cadre géographique, culturel et économique s'impose en vue de déceler les éléments pouvant influencer sur les comportements matrimoniaux. Dans la suite de ce travail, nous essayerons de dégager les spécificités de chaque ville.

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES SOCIO- ECONOMIQUES ET HISTORIQUE DES VILLES

Introduction

Le Bénin, le Ghana et le Togo sont situés l'un à côté de l'autre et habités par des peuples qui, se retrouvant de part et d'autre des différentes frontières et le long de la côte Atlantique, donnent l'image d'une homogénéité apparente. Notre objectif en abordant ce chapitre est d'arriver à dégager les caractéristiques de chaque pays ainsi que de chaque ville, cible de notre analyse. Nous nous attacherons à décrire le cadre géographique, physique et humain de chaque pays. En outre, une attention particulière sera portée à l'historique de ces capitales que sont Cotonou, Accra et Lomé car la compréhension des spécificités de chaque ville est nécessaire pour apporter des explications qualitatives à des comportements démographiques souvent expliqués de manière quantitative. Tandis que l'évolution de la situation économique de chaque pays sera observée à partir de 1960 (1960 à ce jour), l'historique des villes sera décrit en deçà de cette période en tenant compte des données disponibles.

2.1 : Le Bénin

Ancienne colonie française devenue indépendante en 1960 sous le nom de Dahomey, ce pays a été rebaptisé République Populaire du Bénin en 1975 par le régime

marxiste-léniniste du Général Kérékou avant de s'appeler à nouveau République du Bénin après la conférence nationale de 1990.

Le Bénin couvre une superficie totale de 112 622 km² et s'étend du nord au sud sur 700 km. Sa largeur varie de 125 km le long de la côte à 325 km au nord. Il est limité à l'ouest par le Togo, à l'est par le Nigeria et au nord par le Burkina-Faso (Haute-Volta) et le Niger. Il bénéficie de 125 km de côte, ce qui lui confère une ouverture maritime sur l'Océan Atlantique. Sa position géographique et sa configuration allongée lui procurent une variété de climats évoluant du nord au sud. Le sud a deux saisons de pluie et deux saisons sèches, tandis que le nord a une grande saison de pluie et une grande saison sèche. La connaissance des différents climats a une influence certaine sur le niveau de l'agriculture et par conséquent sur l'économie. Les principales villes recensées à l'enquête démographique de 1961 sont : Porto-Novo, Cotonou, Abomey-Bohicon, Ouidah, Parakou et Djougou. Toutes les grandes villes béninoises sont de conception coloniale. Elles sont constituées de quartiers administratifs et commerciaux qui forment les centres-villes. L'effectif total de la population du Bénin est passé de 2 106 000 habitants en 1961 à 3 331 210 habitants en 1979, soit un taux d'accroissement annuel de 2,5%. Au dernier recensement de 1992, la population totale est évaluée à 4 833 900 habitants celui de Cotonou, capitale économique et grand centre d'immigration, à 536 827 habitants.

Le Bénin est constitué d'une soixantaine de groupes socioculturels qui ont donné naissance à des entités homogènes du point de vue linguistique et culturel. Cette multitude d'ethnies ou nationalités a été regroupée en 14 groupes ethniques d'importance fort variable (Guingnido Gaye, 1992). Trois groupes sont dominants numériquement : il s'agit des Fon qui représentent 20,6 % de la population totale du pays, des Yoruba (12,2

%) et des Adja-Ouatchi (10 %). Plusieurs ethnies se retrouvant au Bénin résident également de l'autre côté de la frontière béninoise, au Togo.

2.1.1 : Situation socio-économique du Bénin

La situation économique du Bénin sera divisée en trois grandes étapes. Elle n'a cessé de se dégrader depuis les années de l'indépendance.

Période 1960-1972

Dans les années 1960 au Bénin, (il s'appelait alors Dahomey), la situation économique était caractérisée par une prédominance quasi-totale de l'économie rurale. Les productions du secteur primaire représentaient, à elles seules, plus de la moitié de la production nationale. Dans les années 1960-1972 l'économie rurale était dominée par la culture d'oléagineux (palmier à huile, cocotier, karité, arachide, ricin) qui représentait 94% des exportations en tonnage et 88 % en valeur. C'était néanmoins une économie de subsistance pour une population à faible niveau de vie et à croissance rapide. En revanche, le secteur secondaire peu développé, se limitait à la transformation des produits agricoles car l'industrie était encore à ses débuts. On a noté pendant cette période une dégradation de la balance commerciale. Le taux de couverture des importations par les exportations était passé de 78 % en 1958 à 42 % en 1962 et 1964, mettant ainsi les finances publiques dans une situation critique.

En outre, l'évolution démographique a entraîné une augmentation de l'autoconsommation rurale qui a pris une part croissante dans les productions. Il en a

résulté une décroissance des surplus commercialisés et, par voie de conséquence des revenus monétaires de la classe paysanne. Une certaine dégradation a caractérisé l'évolution de la situation économique pendant une dizaine d'années. On a donc constaté à ce niveau la superposition de deux phénomènes : l'instabilité des productions commercialisées et une tendance à la stagnation des quantités produites, malgré le rapide accroissement de la population¹¹. Concurrément avec la diminution des surplus exploitables de produits agricoles, on pourrait noter une augmentation des biens de consommation importés ; ce qui a placé le pays dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Dans le domaine social, il y a eu une compression des investissements sociaux (santé et enseignement). Au niveau de l'enseignement, on s'était alors proposé de réorganiser les structures existantes en vue d'adapter le système scolaire aux impératifs de développement et aux prévisions d'emploi au lieu de poursuivre une extension de la scolarisation, en raison de l'impact budgétaire élevé des créations d'établissements scolaires. Le système scolaire était fort coûteux et ce coût ne pouvait progresser sans mettre en péril les finances publiques. Il a donc fallu réduire les dépenses de l'enseignement.

Période 1972-1982

Entre 1974 et 1977, le déficit de la balance des paiements s'était considérablement creusé, du fait du trop grand déséquilibre de la balance commerciale. La concentration du

¹¹ : Plan de développement économique et social du Dahomey in Nations nouvelles, Revue de l'OCAM, 1966

pouvoir dans les mains du Parti unique et, de manière générale, le caractère autoritaire du régime militaire ont permis de juguler cette crise, principalement par le gel des salaires dans la fonction publique et la limitation des dépenses courantes de matériel. Les traitements de la fonction publique de 1966 à 1980 sont restés inchangés et les rémunérations en espèces attachées aux promotions ont été également bloquées.

Une autre mesure importante a été l'abaissement du niveau des salaires dans le secteur parapublic, salaires qui étaient plus élevés que dans le secteur public du moins dans les catégories moyennes et supérieures. L'ordonnance n° 79-31 du 4 Juin 1979 visait à homogénéiser par le bas les salaires en se basant sur la règle "à qualification égale, salaire égal". Seule l'indemnité de logement des fonctionnaires a été débloquée en 1973, ce qui représentait une augmentation de 5 % des salaires.

A la fin de 1980, les traitements de la fonction publique ont été augmentés de 10,5 % (Godin, 1986). Mais cette augmentation est restée inférieure à celle réalisée d'un seul coup au Togo après le renchérissement du cours phosphate en 1974. Partant, elle était apparue assez négligeable comparativement au coût de la vie qui a augmenté de 10 % par an.

Contrairement à la période précédente, l'éducation a bénéficié de larges subventions dans les années soixante-dix, alors que le budget de la santé occupait une place marginale. Les dépenses de santé et d'éducation qui représentaient 43,5 % du budget de l'Etat vont commencer à décroître à partir de 1977 pour se situer autour des 40,6 % en 1981. Le taux de scolarisation dans cette période avoisine les 50 % alors qu'il n'était que de 34,25 % en 1971-1972. Dans la même période l'écart entre les taux par sexe était encore élevé (environ 34 % pour les filles contre 64 % pour les garçons).

Période après 1982

Depuis 1983, le Bénin traverse une situation économique et financière difficile. Ce contexte a conduit les autorités du pays à mettre en oeuvre, avec l'appui des institutions de Brettons Woods, un vaste programme d'ajustement économique et financier pour la période juillet 1989 à juin 1992 (Collange et al, 1993).

La situation économique et financière s'est fortement dégradée au cours de la décennie. La croissance a progressivement faibli, d'importants déséquilibres internes et externes sont apparus et la couverture des besoins de la population a été de moins en moins stable. Depuis 1980, on constate une détérioration générale de la situation des salariés. En effet, le pouvoir d'achat des salariés du secteur moderne s'est vraisemblablement érodé, mais dans des proportions qui demeurent difficilement appréciables compte tenu de l'incertitude qui caractérise l'évolution des prix. De plus, la proximité du Nigeria confère aux béninois, qui s'approvisionnent en partie sur le marché nigérian, un pouvoir d'achat réel qui fluctue selon le cours parallèle du Naira¹².

Les stratégies de survie menées pendant la période de crise ont conduit à la généralisation du secteur informel qui profite aussi bien aux salariés qu'aux non salariés. Les ménages achètent de plus en plus les biens et services produits par ce secteur. Ce faisant, ils tirent avantage de ce que ces biens ne sont pas fiscalisés. En dépit de la baisse du salaire nominal, le pouvoir d'achat des salariés du secteur moderne ne s'est pas notablement dégradé. S'agissant des populations urbaines, on ignore quasiment tout du

¹² : Le Naira est la monnaie nigériane, son cours est très fluctuant. Souvent échangé sur le "marché noir", il a un cours assez intéressant lorsque l'on possède du franc cfa.

niveau et de l'évolution des rémunérations. Dans le milieu rural de nouvelles formes de solidarité se sont développées. Le transfert des revenus monétaires vers la campagne a vraisemblablement baissé, alors qu'inversement les transferts vers la ville ont augmenté sous formes d'apports de produits de subsistance. Il n'empêche que l'effet de la crise sur les comportements démographiques au Bénin est difficilement mesurable à cause du nombre d'années séparant le début de la crise de la date de l'enquête mondiale fécondité du Bénin qui a eu lieu en 1982.

2.2 : Le Ghana

Ancienne colonie anglaise connue sous le nom de la Côte de l'Or, il a pris le nom de Ghana à son ascension à l'indépendance le 6 Mars 1957. D'une superficie de 283 500 km², il s'étend sur 672 km du nord au sud et sur 536 km de l'est à l'ouest avec 400 km de côte. Il est limité à l'est par le Togo, à l'ouest par la Côte-d'Ivoire et au nord par le Burkina-Faso. Le Ghana jouit d'un climat tropical, caractérisé la plupart du temps par des températures identiques à celles des autres régions équatoriales, surtout dans le sud du pays. Il existe deux saisons de pluie entre mai et septembre. Sa population serait passée de 6,7 millions à 8,5 millions de 1960 à 1970 soit un taux d'accroissement annuel intercensitaire de 2,4 % par an. Entre 1970 et 1984 le taux d'accroissement annuel était de 2,6 %, la population du Ghana serait alors de 12 205 574 habitants. En 1991, l'effectif total a été estimé à 14 800 000 habitants¹³.

¹³ : Cette estimation a été publiée par Chavagneux dans un numéro spécial de la revue *Marchés Tropicaux* du 20 décembre 1991.

Les principales villes de ce pays sont : Accra, Koumassi, Sekondi-Takoradi, Cape Coast, Tamale, Koforidua. La principale ville à laquelle nous nous intéressons est Accra, capitale du pays. Les données recueillies ne nous permettent pas toujours d'étudier de manière isolée la ville d'Accra intra-muros, mais un ensemble de villes regroupées sous le nom de "Greater Accra" ou "Grand Accra".

En 1960, Accra Capital District (Accra C.D.) comprenait la capitale Accra, la ville de Tema, les localités de Ada et de Ga-Adangbé-Shai (découpage de 1984). C'est cet ensemble de villes qui a été par la suite considéré comme une entité séparée et appelée aujourd'hui le Greater Accra à 83,5 % urbain. D'une superficie de 3.245 km², sa densité est passée de 167 habitants au km² en 1960 à 438 habitants en 1984. Entre 1970 et 1984 la population du Greater Accra est passée de 903 447 habitants à 1 201 095 habitants soit une augmentation de 57,2% et un taux d'accroissement de 3,3%. Comme Cotonou, le Greater Accra est situé sur la côte du Golfe du Bénin et abrite des

populations que l'on rencontre également au Togo voisin. La capitale Accra, intra-muros compte 980 000 habitants en 1991¹⁴.

Le peuple ghanéen est formé de grands groupes ethniques qui se sont rassemblés pour former un peuple et une nation. A peu près 90 groupes recensés en 1960 ont été regroupés pour constituer 17 grands ensembles ethniques. Les critères retenus pour ce regroupement étaient la communauté des langues, de culture, l'affinité géographique ou historique. Le territoire est divisé en de nombreuses petites localités, où l'on parle plus de cinquante langues ou dialectes différents. Les grandes classifications sont basées dans le Ghana contemporain, sur des différences linguistiques (Puy-Denis, 1994). Il y a trois grands groupes linguistiques importants : les Akans, vivant principalement sur la Côte, dans la région forestière du royaume Ashanti et dans les plaines voltaïques, le peuple Ga et le peuple Ewé dans le sud-est, les groupements Moshi-Dagamba dans les territoires du Nord. Les Akans occupent presque toute la région des forêts de l'Ouest de la Volta, les Ewé, la région de la Volta et les Ga-Adangbé, la plaine d'Accra et vers le Nord les régions forestières avoisinantes.

2.2.1 : Situation socio-économique du Ghana

Toute l'Afrique Noire n'est pas mal partie. C'est du moins le cri de révolte que l'on est tenté d'opposer à celui de René Dumont car plusieurs pays font échec à l'Afro-pessimisme qui consiste à faire croire qu'un continent entier, pris comme un bloc, est à la dérive. Le Ghana est de ceux-là.

14 : idem

Premier pays indépendant de l'Afrique sub-saharienne en 1957, il s'engage dans une voie socialiste et panafricaine de développement. Depuis la fin du 19^e siècle, le cacao avait été introduit sur une grande échelle dans la région de l'Est. A partir de 1910, il était devenu la première production du pays, tandis que l'extraction minière s'était développée depuis 1900 avec l'or comme seul minerai exporté. C'est pour faciliter le transport de l'or que la première ligne de chemin de fer avait été construite, non à partir de la capitale, mais entre le seul port de commerce d'alors, Sekondi et Tarkwa, la plus grande ville minière.

Le Ghana est un pays essentiellement agricole. Sous ce terme on entend également l'agriculture vivrière dont la production permet d'assurer l'autosuffisance alimentaire. Les terres sont fertiles et portent une grande variété de cultures de rapport. La plus répandue est celle du cacao, l'une des grandes sources de devises étrangères ; ce qui a placé le Ghana au premier rang des producteurs de cacao au moment de l'indépendance. A la fin des années 50, le Ghana était le principal exportateur de cacao dans le monde avec une production annuelle de 570 000 tonnes. En 1965, le Ghana exportait près de 500 000 tonnes, soit plus du tiers de la production mondiale.

Les ressources minières occupent la seconde place après l'agriculture. On trouve surtout de l'or, du diamant, du manganèse et de la bauxite. Le gisement d'or d'Obuasi était le plus riche du monde par son étendue. Malgré une structure économique coloniale comparable à celles de ses voisins et caractérisée par une dépendance vis-à-vis des exportations de produits primaires comme le cacao, le Ghana a connu un degré de prospérité économique inégalé dans la région. De l'indépendance à 1990, l'économie

ghanéenne a traversé plusieurs étapes économiques qui peuvent être résumées globalement comme suit :

Période 1957-1965

Les premières années de l'indépendance ont connu des taux de croissance économique satisfaisants. Le produit national brut a cru de 4,7 % en 1957. Mais ce taux va diminuer en 1958 où il ne sera que de 3,57 % suivi d'une croissance substantielle de 15,7 % en 1959 et de 7,5 % en 1960. Parmi les pays en voie de développement, cette croissance économique fut une exceptionnelle performance. Ainsi en 1960, le Ghana était en avance de développement comparativement aux autres pays du tiers monde (Huq, 1989). Des changements économiques ont été observés à partir du second plan quinquennal en 1959 au moment où le Ghana avait pris conscience de son développement économique. Mais l'année 1960 a été marquée par le début d'une série ininterrompue de déficits budgétaires. Le déficit total était de 7 % du produit national brut en 1961. Il s'était accru à 9,4 % en 1962 et à 9,9 % en 1963. Après avoir baissé à 6,7 % en 1964, il a pratiquement doublé par la suite, atteignant 10,9 % en 1965. La chute drastique des cours de cacao à partir de 1962, vint assombrir l'horizon de ce pays.

Au lendemain de l'indépendance, les principales réformes structurelles avaient porté sur un accroissement considérable de la production industrielle au moyen de différentes mesures protectionnistes et d'un rôle accru de l'Etat qui s'était manifesté, d'une part, par de grands programmes d'investissements dont les plus importants ont été le barrage d'Akossombo et le port de Tema et de l'autre, par des interventions directes de l'Etat dans l'agriculture.

Pendant cette période, le président Nkrumah avait mis sur pied un système perfectionné d'enseignement obligatoire et gratuit. Dans les années 1960, on estimait à 70 % le nombre des alphabétisés, 21 % des habitants âgés de plus de 10 ans avaient fréquenté une école. Cette proportion passera à plus de 30 % dans les années 1969. Le nombre de garçons inscrits dans une école et le taux d'alphabétisation s'établissaient à peu près au double de ce qu'ils étaient pour les filles. Outre le choix d'un développement planifié, socialiste, s'appuyant sur un secteur public important, privilégiant l'industrialisation de substitution des produits d'importation, le gouvernement ghanéen n'a pas négligé ses efforts dans le domaine de l'éducation, de la santé et des infrastructures comparativement aux autres pays de la sous-région. Ainsi, en 1963, le taux de scolarisation de l'enseignement primaire était de 75 % au Ghana, 51 % au Togo et seulement 31 % au Dahomey (Le Thanh Khoi, 1971).

L'importance qu'on accordait à ce domaine apparaissait pleinement lorsqu'on sait que le gouvernement consacrait chaque année plus de 30 % de ses dépenses à l'enseignement. Le pourcentage par habitant était plus élevé que dans la plupart des pays développés (Le Ghana, brochure non datée). Une égalité des sexes était reconnue dans tous les domaines ; les femmes avaient la possibilité de s'instruire autant que les hommes.

Période 1966-1971

L'année 1965 a marqué la phase terminale de l'expérience de nationalisme économique et de socialisme panafricain du régime Nkrumah. Ainsi, à partir de 1965, le PIB par habitant déclina régulièrement au cours des trois années suivantes et cette

tendance se poursuit jusqu'au début des années 80. D'abord limités au secteur public, les licenciements s'étaient propagés dans le secteur du bâtiment. La faillite des petites entreprises locales se multiplia. Malgré la dévaluation, les exportations déclinèrent pendant que les importations augmentaient. En 1967, la dévaluation avait atteint 30 % ; 50 000 salariés du secteur public avaient été licenciés ; plusieurs entreprises d'Etat avaient été liquidées ; la production industrielle avait chuté de 50 %, pendant que la production agricole tendait à décliner.

Le plan de développement lancé sur la période 1968-1970 s'est traduit par un échec. Le revenu par habitant évalué à 142 Cedis¹⁵ (C.) en 1965 n'était plus que de 135 C. en 1969. Cette période a surtout été marquée par la promulgation de la politique démographique du Ghana. Publiée en 1969, sous le nom de "Population Planning for National Progress and Prosperity : Ghana Population Policy", la politique démographique avait accordé une place importante à l'instruction des femmes. Dans son article 5 on pouvait lire : "on cherchera des moyens pour encourager et promouvoir la création de possibilités d'emploi salarié à l'intention des femmes, pour accroître la proportion des jeunes filles scolarisées et diplômées, pour élargir l'éventail des rôles non domestiques pour les femmes, ainsi que pour examiner la structure des primes et allocations octroyées par le gouvernement, en les modifiant au besoin de façon à réduire leur influence pro-natalistes et à accroître au maximum leurs effets anti-natalistes" (Jones, 1974).

¹⁵ : L'unité monétaire du Ghana est le Cedi. En 1969 s'était le nouveau cedi (N.C.) dont le cours s'établissait comme suit : NC.2,45=1£ sterling, NC1= 4,84 francs français

Période 1972-1982

Cette période a vu une baisse du niveau de vie des habitants, surtout de ceux de la ville. La dégradation de l'économie s'est accélérée. A la diminution des revenus se sont ajoutées, dans les villes, des situations de pénurie. Les sept années comprises entre 1972 et 1979 furent les pires de l'économie et de la vie politique ghanéennes. Economiquement, cette période a été caractérisée par une croissance négative, un déficit presque chronique de la balance des paiements, une chute annuelle d'environ 3 % du revenu par habitant, et une baisse de 50 % des recettes de cacao. Aussi bien les salariés des villes que les paysans des milieux ruraux n'ont pas été épargnés par cette dégradation de la situation économique.

Entre 1971 et 1982, le revenu par habitant a chuté de 30 %. Les salaires réels ont diminué de 80 %. Le pays a continué de s'enfoncer dans la crise. Ces années sombres qui ont coïncidé avec plusieurs révolutions successives ont fait chuter le pourcentage de la population alphabétisée attendu que des réformes ont été engagées pour réduire les dépenses de l'Etat en matière d'éducation.

Période après 1982

Depuis l'année 1983, le Ghana est sous ajustement structurel. Plusieurs programmes d'ajustement structurel ont été mis en place afin d'essayer de rétablir les grands équilibres macro-économiques. Les subventions de l'Etat furent limitées. Ce rationnement a touché en particulier les secteurs de l'éducation, celui de la santé (-90 %) ainsi que les crédits d'Etat aux collectivités locales. Cependant, le taux de scolarisation a progressé entre 1960 et 1989. Le nombre de filles scolarisées à évoluer de 25 % à 66 %,

ce qui reste toujours inférieur de 15 % à celui des garçons (Puy-Denis 1994). Après ces nombreuses difficultés économiques, le Ghana tend à redevenir une puissance économique africaine de premier plan. Il est actuellement considéré comme un "bon élève" du Fonds Monétaire International (F.M.I.).

2.3 : Le Togo

Ensermé entre le Ghana à l'ouest et le Bénin à l'est, le Togo est limité au nord par le Burkina-Faso. Il forme une bande étroite qui s'étire en longueur sur 700 km. Avec une façade maritime de 55 km, sa superficie représente 56 785 km². Sous protectorat allemand de 1884 à 1914, le Togo a été placé sous le mandat de la France et de la Grande Bretagne en 1919. Le Togo britannique fut finalement annexé au Ghana actuel tandis que le Togo français, celui qui porte aujourd'hui ce nom, était revenu à la France, puissance mandataire de 1919 à 1946, puis titulaire de 1946 à 1960. Il devint une République et accéda à l'indépendance le 27 avril 1960.

Le Togo jouit d'un climat subéquatorial avec deux saisons de pluie et deux saisons sèches. Sa population est passée de 1 543 600 habitants en 1961 à 3 287 000 en 1987, soit un taux d'accroissement annuel d'environ 3 %. Les principales villes sont Lomé, Sokodé, Lama-Kara et Kpalimé.

La capitale Lomé que nous avons retenue pour notre étude est située dans la région maritime. Chef lieu de la préfecture du Golfe, Lomé fait partie de la région la plus peuplée. C'est une ville prospère à cause de sa position stratégique et du dynamisme de ses femmes commerçantes. Comme dans la plupart des pays de l'Afrique au sud du

Sahara, la capitale écrase, de tout son poids politique, économique et démographique, toutes les autres villes du pays.

Le Togo est habité par une multitude de groupes ethniques. Le recensement de 1981 a permis d'identifier une quarantaine d'ethnies, dont 35 ont fait l'objet de comptage individualisé. Les regroupements sont faits sur une base régionale. C'est ainsi qu'on distingue les populations du Sud, les populations du Nord et les populations intermédiaires ou centrales. Outre le critère régional, d'autres critères de regroupement tels que la communauté culturelle et linguistique ont été considérés.

Ainsi, nous avons les populations du Sud composées des Adja-Ewé, les populations du Nord composées des Kabyè-Tem et Para-Gourma et les populations intermédiaires ou centrales comprenant les Akposso-Akébou et Ana-Ifè. Le groupe Adja-Ewé est de loin le groupe ethnique le plus important avec 44 % de la population. Il est dominé à 53 % par les Ewé, à 23 % par les Ouatchi et à 13 % par les Mina. Suivent le groupe Kabyè-Tem représentant 27 % de la population et, en dernière position, le groupe Para-Gourma, 16 % de la population.

La ville de Lomé est dominée par les deux ethnies principales que sont les Ewé et les Mina. Mais de nombreux togolais avaient émigré vers la Gold Coast pour travailler soit dans les plantations de cacao, soit dans les mines. C'est ainsi que certaines ethnies se retrouvent aussi bien au Togo qu'au Ghana. D'une manière générale, les frontières entre les trois pays (Bénin, Ghana et Togo) ne sont qu'administratives ; il n'y a pas de véritables frontières entre les différents peuples car leur perméabilité facilite les déplacements d'un pays à l'autre.

2.3.1 : Situation socio-économique du Togo

La description sommaire de l'évolution de la situation économique du Togo permet de constater trois étapes qui ont marqué la vie sociale :

- la période allant de 1960 à 1973 qui peut être qualifiée de bonne sur le plan économique mais sans effet particulier sur la vie quotidienne ;
- la période de 1974 à 1982 caractérisée par le boom du phosphate, qui a vu une amélioration des conditions de vie des citoyens du Togo ;
- la période après 1982, est une période de crise caractérisée par l'ajustement structurel donc avec effet sur les traitements et salaires.

Période 1960-1973

Durant la décennie 1960-1970, le Togo avait bénéficié d'une aisance financière due à une activité commerciale soutenue par la contrebande (notamment du cacao), par des réimportations clandestines et par des investissements importants dans les travaux publics. Ces facteurs ayant disparu, le Togo a connu jusqu'en 1974, un marasme commercial auquel s'est ajoutée une stagnation de la commercialisation des produits agricoles d'exportation. Avant 1967, le Togo ne disposait que de quelques unités industrielles tournées vers l'extérieur pour l'écoulement de leur produit. Aussi un accent particulier a été mis sur l'industrialisation du pays. La politique industrielle du moment était caractérisée par l'import-substitution, la valorisation de la production agricole, l'exploitation des ressources minières, le développement des petites et moyennes entreprises et la coopération régionale. Depuis l'indépendance jusqu'en 1987, le Togo a mis un accent sur l'éducation ; plus de 20 % du budget national furent alloués à

l'éducation. Ainsi au niveau national le taux de scolarisation qui s'élevait à 30,8 % en 1960 est passé à 55,6 % en 1970.

Période 1974-1982

La véritable libération économique du pays date du 2 Février 1974 quand le gouvernement a décidé la nationalisation de la Compagnie togolaise des mines du Bénin (CTMB) qui exploite des gisements de phosphates, l'une des principales ressources du Togo. Les revenus tirés de cette ressource minière représentent aujourd'hui 35 % des revenus de l'Etat. Mise à part la production minière, la situation économique et financière ne se présentait pas en 1974 sous un jour favorable. Les produits agricoles commercialisés au Togo, que ce soit la production locale, ou les importations clandestines, ont accusé une baisse assez spectaculaire due essentiellement au peu d'attention apportée jusqu'à présent par les autorités à ces productions nationales et au tarissement des achats du Ghana par suite de la fermeture des frontières avec ce pays.

Ce fléchissement continu de l'activité agricole a eu des conséquences négatives sur les revenus d'un grand nombre d'agriculteurs. Il s'est doublé d'un marasme des activités de reventes clandestines de produits manufacturés importés et revendus vers les pays voisins (Ghana, Nigeria, Bénin). L'augmentation du cours du phosphate va profondément modifier la vie économique et sociale du Togo. Une véritable révolution sociale s'était installée dans le pays. Une nouvelle politique éducative, sociale, sanitaire et culturelle a été mise en oeuvre. Alors que, pendant longtemps, les salaires étaient restés bloqués, le gouvernement avait décidé en janvier 1975 d'augmenter les traitements de base des cadres de 15 % et les salaires de base des agents subalternes de 20 %. Les

bourses des étudiants avaient été également augmentées. Dans le domaine de l'enseignement, les résultats sont manifestes. De nouvelles écoles ont été créées sur tout le territoire.

L'année qui a suivi n'a pas connu des résultats aussi spectaculaires. La récolte de la campagne 1974/1975 pour les deux principaux produits exportés, le café et le cacao, n'a pas été favorable. L'activité minière a été fortement perturbée par la mévente du phosphate sur les marchés mondiaux. De plus, les prix du phosphate ont amorcé une chute dès le deuxième trimestre. Les rentrées tirées des phosphates ont donc amorcé en 1975 une forte réduction par rapport à 1974. Ces changements de situations auront sans nul doute des conséquences sur les revenus aussi bien des agriculteurs que toute la population en général. Sur le plan national, l'alphabétisation a progressé au cours de cette période : 16 % des adultes étaient alphabétisés en 1970 et 36 % en 1981.

Période après 1982

A la fin de 1982, pour pouvoir bénéficier d'un nouveau rééchelonnement de la dette et de crédits relais du fond monétaire international, de la Banque Mondiale, de la France, le Togo accepta les conditions des experts du F.M.I. Elles furent appliquées à partir de 1983 : taxe spéciale de 5 % sur les traitements et salaires, blocage des traitements, alignement en baisse des salaires du secteur public sur ceux de l'administration, fixation de la retraite à cinquante ans, arrêt du recrutement, réduction des dépenses de matériel et d'entretien, assainissement financier des nombreuses entreprises publiques, liquidation, privatisation ou location du secteur industriel. Outre ces politiques préconisées par le F.M.I., les difficultés du Togo seront lourdement aggravées par la chute des cours du café, du cacao, du coton, en francs constants. Au

niveau de l'éducation, force est de constater, qu'après 15 années de réforme de l'enseignement, le taux de scolarisation s'est retrouvé à un niveau de 63 %, alors que qu'il était de 72 % dans les années 1980 (Assogba et al., 1992). La crise n'a donc pas épargné ce domaine cher à tous les gouvernements togolais.

Hormis ces différences dans l'évolution économique, on notera que les capitales de ces pays ont été construites de manière différente.

2.4 : Historique des trois capitales

Les critères de ville ne sont toujours pas bien définis et varient souvent d'un pays à l'autre. Alors que sur les autres continents, le développement de la ville est souvent lié à l'industrialisation, en Afrique elles ont grandi dans un autre contexte. La ville africaine est une entité qui émerge ou parfois renaît, malgré l'absence d'industrie, dans un environnement économique dominé par le secteur informel, d'une part, et articulée à l'économie mondiale, d'autre part. Elle est, avant tout un lieu d'échanges et de communication. L'urbanisation des moeurs s'apparente aussi à une longue initiation à l'individualisation de la personne humaine, à une marche vers la citoyenneté.

2.4.1 : De la ville de Cotonou

Fondée vers la fin du XIXe siècle, Cotonou dépassera en importance toutes les autres villes du Bénin créées avant elle. C'est une ville de création coloniale qui doit son émergence aux choix de l'administration de l'époque. Elle était restée pendant toute la

période pré-coloniale une localité peu importante sur le plan politique, démographique et économique. Les rois d'Abomey ne s'y intéresseront réellement qu'après l'abolition officielle de l'esclavage, comme lieu d'embarquement clandestin des esclaves.

En effet, la traite des esclaves avait donné naissance aux villes dénommées "forts" de la Côte ouest africaine. Elle avait mis en place un certain nombre de centre d'accueil et de dépôts d'esclaves destinés à être embarqués vers les Amériques : (Grand Popo, Agoué, Ouidah, Godomey) et plus tardivement Porto-Novo (Chabi, 1991). Après l'abolition de la traite en 1794, (Comevin, 1970), la ville de Ouidah où étaient installés les principaux ports avait été soumise à des contrôles fréquents de la part des navires européens. Son port ne pouvait donc plus être utilisé efficacement pour l'embarquement des esclaves. Après le rétablissement de l'esclavage en 1802 par Bonaparte (Comevin, 1970), il a fallu trouver un autre port pour remplacer celui de Ouidah. Entre temps, en 1878 la ville de Cotonou a été cédée à la France après un traité signé avec le Roi Glèlè. C'est ainsi que, sous l'instigation du grand trafiquant français de Souza, ami du roi Ghézo, le site de Cotonou fut choisi à cette fin (Chabi, 1991). Cette situation a contribué à l'ouverture, à Cotonou, de succursales des sociétés de commerce jusque-là installées à Ouidah située à 45 km à l'ouest de Cotonou.

Cotonou s'était peu à peu affirmée comme ville portuaire, dotée d'une infrastructure commerciale solide de traite, entraînant ainsi le déclin progressif des anciens ports. La construction du wharf (quai) de Cotonou (1881-1899) lui donna une grande importance. La première étape de développement de la ville avait coïncidé avec l'installation des militaires français et de l'administration coloniale en 1894. Mais c'est à partir de 1899 que Cotonou a pris un essor décisif avec l'achèvement des établissements

pour le commerce de traite des produits agricoles, notamment de l'huile de palme et des noix palmistes. A partir de 1890 les navires pouvaient accoster une fois par mois ; et c'est autour du wharf que la ville commença à se développer.

Ce sont les besoins en personnel administratif et en main d'oeuvre qui ont été à l'origine d'un premier apport de population : quelques commis initiés à la gestion des magasins de Ouidah s'étaient repliés vers les nouvelles succursales de Cotonou. Cependant, la population de Cotonou ne connaîtra un taux de croissance élevé que vers la fin des années 1950. Jusqu'en 1949, les rades foraines de Ouidah et de Grand-Popo occupaient encore une place importante dans le trafic maritime. Cotonou était restée, jusqu'en 1936, une petite ville dont l'importance démographique n'avait pas atteint celle des villes comme Abomey et Ouidah (Guignido Gaye, 1992).

Quatre grands centres traditionnels sont situés près de Cotonou : Porto-Novo, Ouidah, Allada et Abomey. Leur proximité a une grande importance géographique et sociologique : on verra bientôt que l'aspect "coutumier" qui caractérise la ville s'explique par ce voisinage. Son peuplement rapide en est aussi une conséquence : très tôt, Abomey et Ouidah ont été reliés à Cotonou par une route, Porto-Novo par la lagune. Cette proximité continue de favoriser un mouvement d'aller retour permanent entre Cotonou et les autres villes. Volontiers on s'installait quelque temps à Cotonou, car la famille était proche et le retour au pays toujours facile. C'est pourquoi, la plupart des habitants étaient natifs de ces centres : les familles originaires de Cotonou sont peu nombreuses ; beaucoup de jeunes y sont nés, mais il est très rare que le père ou la mère y soit également né (Lombard, 1953). Le recensement fait par le Ministère de la Coopération Française en 1964 a permis de constater qu'à cette période, deux tiers des autochtones résidant dans cette ville étaient des immigrants venus généralement des villes voisines.

Ainsi raccordée à un ensemble régional, la ville connaîtra un accroissement rapide de sa population. Les immigrations dépendaient de la situation économique et des besoins en main-d'oeuvre. Elles ont aussi des causes familiales et scolaires. Beaucoup de familles des milieux ruraux confient en effet leurs enfants à des parents de Cotonou pour qu'ils poursuivent leurs études. Enfin, certaines conditions psychologiques entrent en jeu chez les jeunes : l'attrait de la ville, l'espoir d'un salaire plus élevé et l'envie de gagner de l'argent pour ensuite se marier à la campagne. Cotonou a ainsi drainé une importante population de l'intérieur du pays jusqu'à la côte, provoquant l'essor démographique urbain que nous connaissons aujourd'hui. De plus certaines décisions politiques, à savoir le transfert de la presque totalité des ministères de Porto-Novo vers Cotonou, ont de nouveau contribué à accroître la population résidente. Cotonou héberge actuellement plus de 36 % de la population urbaine du pays sur une superficie qui serait passée de 950 hectares à 8250 hectares en 1974 (Agbo cité par Guingnido Gaye, 1992).

Croissance démographique de Cotonou

Cotonou va connaître une croissance démographique très rapide. Parti de 6 800 habitants en 1937, elle s'est agrandie avec les vagues successives d'immigrations et de retour au pays. De 1947 à 1983 l'effectif de la population a été multiplié par 21,2. Après une croissance lente entre 1947 et 1955 la population de Cotonou serait passée de 26 800 habitants en 1955 à 419 141 habitants en 1983 ; ce qui représentait 1,1 % du total de la population du Dahomey (actuel Bénin) en 1945 et 12,5 % de celle du Bénin en 1985 (Sotindjo, 1990). Au dernier recensement de 1992, l'effectif total est évalué à 536 827 habitants.

Tableau 2. 1 : Evolution de la population de la ville de Cotonou et le taux d'accroissement annuel (en pourcentage)

Année	Population	Taux (%)
1937	6800	10,7
1947	19 800	0,2
1953	20 000	14,7
1955	26 800	17,9
1961	78 300	8,0
1979	329 729	6
1983	419 141	2,8
1992	536 827	

Sources : Guingnido Gaye, 1992,
recensement 1992

Comme le montrent les statistiques, la ville de Cotonou a connu une forte croissance entre 1955 et 1961. Selon le rapport du Ministère de la Coopération française (1964) "la différence considérable du taux d'accroissement de la ville, de 1952 à 1956 d'une part, puis de 1956 à 1959 est due au fait que, depuis une date récente, un très gros pourcentage des éléments migratoires s'installe hors des limites administratives de la ville". La période de 1956 à 1975 fut également marquée par de grands bouleversements politiques et par une installation des fonctions administratives à Cotonou ; ce qui entraîna une affluence vers cette ville. Cependant, entre 1983 et le dernier recensement il y a un ralentissement de la croissance. Toutefois, les statistiques concernant la croissance de cette ville demeurent très imprécises.

La ville de Cotonou, et sa proche banlieue, avec ses 329.726 habitants en 1979 tire sa population essentiellement des régions voisines (dans un rayon de 150 km). Elle

abrite de ce fait 48,1 % de la population du département de l'Atlantique et 9,9 % de la population du pays. Ville cosmopolite, elle compte 2,4 % d'étrangers contre 97,6 % de béninois. Cotonou utilise, en outre, 45 % des cadres supérieurs de la fonction publique et 26 % de l'ensemble des personnes de l'Etat (Guingnido Gaye, 1992). Elle est actuellement dominée par l'ethnie Fon, majoritaire. Les principales ethnies résidant dans cette ville sont : les Fon 61,9 %, viennent ensuite les Adja 12,6 % et les Yoruba 11,1 %. En 1961, elle comptait 28 % d'animistes, 45 % de catholiques, 3 % de protestants et 22 % de musulmans.

Les caractéristiques démographiques de la population de Cotonou

La structure par âge de la population permet de constater que la proportion des jeunes n'était pas élevée dans les années 1950. La population âgée de 15-59 ans était la plus nombreuse au moins jusqu'au début des années 1960, confirmant que beaucoup d'enfants naissaient en dehors de cette ville (tableau 2.2). C'est surtout les hommes qui avaient d'abord immigré à Cotonou. Ils étaient soit employés, fonctionnaires ou commerçants. Ils arrivaient entre 15 et 40 ans. Les femmes le faisaient entre 20 et 35 ans. Entre 20 et 30 ans, les femmes étaient plus nombreuses car le mariage avec un homme de Cotonou déterminait les jeunes filles du milieu rural à s'installer à la ville (Lombard, 1953).

Tableau 2. 2 : Répartition de la population cotonoise par grands groupes d'âge de 1958 à 1992

Années / Groupe d'âge	1958	1964	1975	1979	1992
0-14 ans	34,5	47,4	47	47,3	40,4
15-59 ans	62,1	50	49,3	50,2	56,7
60 ans et +	3,4	2,6	2,7	2,5	2,9
Total	100	100	100	100	100
Sources : Sotindjo, 1990 et recensement 1992					

Il y a quelques décennies, Cotonou a attiré les jeunes à la recherche d'un hypothétique emploi et les filles qui aspiraient à une certaine liberté. Il n'y a jamais eu rupture entre l'immigrant et son milieu d'origine, ce qui a contribué à maintenir étroits les liens avec le village. Le passage d'un mode de vie à l'autre est rendu, par conséquent, moins brutale. La priorité accordée à la scolarisation des hommes a, en outre, entraîné de nombreux déplacements des milieux ruraux vers cette ville. Ainsi, on remarque sur le tableau ci-dessus que la proportion des jeunes de 0-14 ans a augmenté de 34,5 % en 1958 à 47,4 % en 1964. Cette proportion est restée stationnaire jusqu'en 1979 et serait actuellement de 40,4 % selon le dernier recensement de 1992. La diminution de la population de cette tranche d'âge est compensée par une augmentation de celle de la population des 15-59 ans. Cette baisse de la proportion des enfants de moins de 15 ans dans la ville de Cotonou paraît un résultat assez intéressant à analyser. La première hypothèse que nous pouvons émettre pour justifier cette tendance est une baisse de la fécondité des femmes dans ce milieu urbain. En outre, il est probable qu'il ait un frein à l'immigration des enfants d'âge scolarisable due, soit à une augmentation des

infrastructures scolaires dans les autres villes et dans le milieu rural, soit aux conséquences de la crise.

Mais, si beaucoup d'hommes ont immigré à Cotonou entre 1937 et 1956, l'essor économique qu'a connu cette ville n'a pas su les retenir longtemps. De nouvelles vagues d'émigration vont quitter Cotonou pour les pays limitrophes. L'émigration des Béninois vers l'étranger est un phénomène qui remonte à la période coloniale. La ville qui comptait 111 hommes pour 100 femmes en 1951, (Lombard, 1953), verra par la suite une émigration des hommes qui a ramené son rapport de masculinité à 83 hommes pour 100 femmes dans la population de 15 ans et plus selon les résultats de l'enquête démographique de 1961.

Tableau 2. 3 : Rapport de masculinité dans la ville de Cotonou (hommes pour 100 femmes) pour la population de 15 ans et plus

Groupe d'âge	1961*	1979	1992
15-19	95	102	90
20-24	57	97	106
25-29	70	96	106
30-34	72	100	107
35-39	91	122	102
40-44	94	107	112
45-49	118	106	108
50-54	124	105	106
55-59	102	107	101
60 ans et +	94	75	68
Ensemble 15 ans et plus	83	100	97
* : Les résultats de 1961 concernent le milieu urbain			
Sources : Enquête démographique 1961 et recensements 1979 et 1992			

Ce rapport a évolué depuis cette période pour atteindre 96 hommes pour 100 femmes pour l'ensemble des habitants de Cotonou au recensement de 1979, et 100 hommes pour 100 femmes dans la population de 15 ans et plus. Cependant, la population de Cotonou atteindra l'équilibre entre les sexes en 1988. Selon Guingnido Gaye (1992), cette proportion calculée à partir de l'enquête migration réalisée en 1988 fait apparaître un équilibre de la population : 99,6 hommes pour 100 femmes. En revanche, le dernier recensement de 1992 signale à nouveau une diminution de la population masculine dans la ville de Cotonou. Il y aurait actuellement 97 hommes pour 100 femmes pour la population de 15 ans et plus. On remarque à partir de ces deux recensements qu'aux âges actifs (entre 15 et 59 ans), les hommes sont plus nombreux à Cotonou que les femmes.

A l'inverse, au-delà de 59 ans ce sont les femmes qui sont les plus nombreuses. L'une des raisons possibles serait une émigration des hommes aux âges avancés de la ville de Cotonou vers le milieu rural, les hommes fonctionnaires retournant généralement dans leur village d'origine après la retraite qui se situe entre 55 et 60 ans. De plus, l'effet de la mortalité différentielle peut également contribuer à créer ce déséquilibre entre sexe.

Les principales ethnies de Cotonou et leurs occupations professionnelles

Les activités qui ont attiré leurs habitants des milieux ruraux vers la ville de Cotonou sont diverses. Chaque groupe ethnique exerce un type d'activité bien défini. Les Fon sont venus de Ouidah, d'Abomey, quelques uns, de Savalou, Porto-Novo et Covè. Ils étaient fonctionnaires, employés de commerce ou artisans. Les Gouns sont originaires de l'ancien royaume de Porto-Novo. Ils étaient venus à Cotonou après la prise d'Abomey. Ils se livraient aux mêmes activités que les Fon.

Les Nago, appelés aussi Yoruba, sont originaires du Nigeria. En dehors des anciens esclaves, les Nago ne sont arrivés à Cotonou qu'après 1892. Ils sont principalement commerçants.

Les Popo étaient les premiers à s'être installés sur le littoral aux environs de Cotonou. Ils avaient pour la plupart d'abord fait de la pêche, puis ils sont devenus les piroguiers du quai de Cotonou. Parmi eux quelques uns étaient fonctionnaires ou employés dans l'administration.

Les Mina, arrivés à Cotonou vers 1880 furent les premiers auxiliaires des Européens à cause de leur avance dans le domaine de l'instruction. D'autres groupes minoritaires venus du Nord, comme les Haoussa faisaient du petit commerce, et les travaux de gardiennage et d'employés de maisons.

En définitive, après avoir été un simple comptoir et un petit débouché maritime, Cotonou est devenu un grand centre commercial et un port intercontinental, un grand noeud de communication et plus tard une grande ville administrative. C'est une ville cosmopolite qui continue de s'agrandir. Si la ville de Porto-Novo est la capitale administrative, Cotonou a fini par lui ravir cette prérogative. Pour Glèlè, (1971), Cotonou, sous une apparence de ville neuve, cosmopolite et libre, est très tributaire des coutumes et reste authentiquement africaine. La concentration ethnique y est cependant moins marquée que dans les autres villes du Bénin.

2.4.2 : De la ville d'Accra

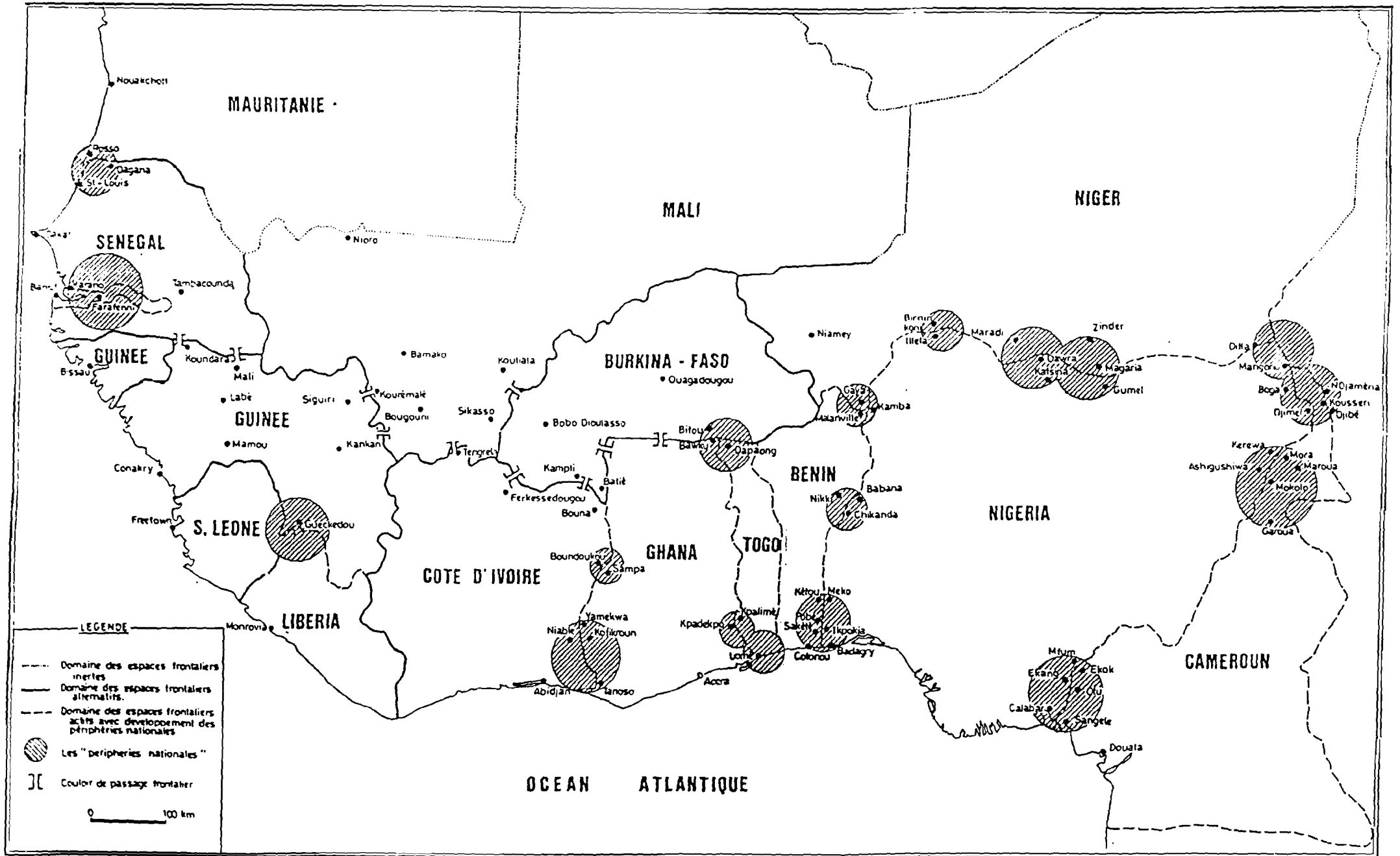
La ville d'Accra au Ghana a été créée grâce à l'installation des puissances étrangères sur la côte et des luttes entre les autochtones et ces mêmes puissances. Le premier contact réel des ghanéens avec les Européens a eu lieu en 1471 lorsque les Portugais à la recherche d'or, d'ivoire et d'épices sont venus sur la côte. Ayant découvert un commerce intéressant de poudre d'or, ces Portugais construisirent en 1482 un fort à Elmina en faisant un comptoir commercial permanent. C'est à cause des nombreuses découvertes d'or que le pays prit le nom de "Mina", terme qui signifie en portugais et en français "Côte de l'Or", terme que gardèrent les Anglais par la suite et qui désigna tout l'ensemble du territoire. Peu après l'arrivée des Portugais, les Ga-Adangbé, originaires de l'embouchure du Niger ont fait leur apparition sur la côte Est.

La côte de l'or attira alors très tôt de nombreux colons. Un commerce prospère d'esclaves et d'or attira d'autres commerçants européens : des Hollandais, des Français,

des Anglais, des Suédois, des Danois et des Allemands. Pour avoir beaucoup d'esclaves, les différentes populations se faisaient la guerre. Les nombreuses guerres tribales, provoquées par l'installation progressive des ethnies venant du Nord et du Nord-est, entraînèrent la capture de prisonniers qui servaient de monnaie d'échange. Peu à peu, les Ga devinrent des intermédiaires entre les peuples de l'intérieur et les commerçants européens à qui ils livraient, indépendamment des esclaves, de l'or, de l'huile de palme et des noix de kola, quitte à se faire payer en or ou en armes.

Les Ga, en effet, étaient un peuple de guerriers, mais surtout des agriculteurs qui tentait un sol plat et facile à cultiver. Avec l'arrivée des Européens, ils allaient se révéler d'excellents commerçants et d'habiles négociateurs. Cependant, pour faire du commerce, ils devaient rechercher des comptoirs. Les Ga s'étaient donc installés à l'ouest du Lagon Korle, dans un village qui allait devenir le plus ancien des quartiers de la future (et encore très lointaine) capitale. Il ne s'agissait alors que d'un hameau de pêcheurs, (car on ne vit pas que d'or ou de fusils), et les Ga, entre deux négociations, avaient le temps de prendre du poisson, qu'ils revendaient d'ailleurs aux étrangers.

Dès le milieu du XVII^{ème} siècle, les Portugais, perdirent le monopole exclusif de la "Côte de l'Or" et de nombreux pays s'affrontèrent avec rage. En 1874 la côte fut annexée par les Anglais, la première capitale de la "Gold Coast" a été installée à Cape Coast. Après que les Anglais soient devenus maîtres du terrain, une discorde s'installa entre eux et les autochtones. Trois ans après l'annexion et la transformation de la côte en colonie britannique, en 1874, le nouveau gouverneur transféra la capitale de la colonie de Cape Coast à Accra.



La transformation de la ville d'Accra en capitale entraîna la création de bâtiments administratifs dans le nouveau quartier pour loger les européens. C'est ainsi que naquit entre les deux communautés une ségrégation. Les deux communautés en présence ont par conséquent, conservé leurs modes de vie avec la différence près que les Ga étaient devenus d'excellents négociateurs en plus de leur qualité de pêcheurs.

Croissance démographique d'Accra

La région d'Accra qui a connu une croissance lente dans les années 1930 a vu sa population croître très rapidement entre 1948 et 1960. La population est passée de 70 726 habitants en 1930 à 980 000 habitants en 1990. Compte tenu de l'imprécision des informations, il est difficile de déterminer la contribution des immigrants étrangers dans cette croissance.

Tableau 2. 4 : Evolution de la population de la ville d'Accra et le taux d'accroissement annuel (en pourcentage)

Année	Population	Taux (%)
1931	70 726	0,7
1938	74 937	5,9
1948	135 456	8,7
1960	388 396	4,9
1970	636 077	2,2
1990 (*)	980 000	

Sources : Boyon, 1958 ;
(*): Chavagneux, 1991

Cette ville doit son importance au fait d'être choisie comme capitale du Ghana bien qu'elle ne possède pas de grandes facilités au niveau du port, le principal facteur de développement de la région étant le port de Tema. En effet, ce dernier port relié à Accra par une autoroute est le premier centre industriel ghanéen qui a attiré une population importante dans la région (Puy-Denis, 1994). Son importance actuelle provient du fait qu'elle s'était agrandie vers d'autres villes très importantes comme Christianbourg, Victoriabourg etc. Accra était une ville masculine à cause des nombreux immigrants qui venaient y travailler. Mais les crises économiques vont freiner la ruée vers les mines d'or et la ville est devenue peu à peu une ville où le rapport de masculinité est en faveur des femmes comme dans la ville de Lomé.

Caractéristiques démographiques de la population de la ville d'Accra

En Gold Coast, les villes d'une manière générale sont marquées par un déséquilibre entre la population féminine et la population masculine : "les immigrants"

étaient en effet des travailleurs ruraux qui venaient d'abord seuls et ne faisaient venir à la ville leurs familles que plus tard. C'est la raison pour laquelle la population des grandes villes était relativement plus vieille que celle des campagnes car les enfants naissaient souvent à la campagne. Au recensement de la ville d'Accra en 1958, (Acquah, 1958), à peine 55 % de la population totale résidente était née dans la ville. De plus, environ deux tiers des personnes provenant de l'étranger sont de sexe masculin dont la plupart sont adultes, leur âge variant entre 15 et 64 ans (Ghana, 1969). Alors qu'en 1961 il y avait à Lomé 48,1 % d'enfants de moins de 15 ans et 47,4 % à Cotonou en 1964, seulement 39,2 % étaient comptabilisés à Accra. C'est la preuve de l'âge avancé des immigrants. La population de la ville d'Accra est, par conséquent relativement plus vieille que celle des deux autres villes.

Tableau 2. 5 : Répartition par grands groupes d'âge de la population dans le district d'Accra, en pourcentage

Année \ Groupe d'âge	1961	1968
0-14 ans	39,2	47,3
15-44 ans	49,7	41,3
45-64 ans	8,3	9,0
65 ans et +	2,8	2,4
Total	100	100
Source : Gaisie, 1973		

Accra avait également attiré beaucoup d'immigrés venus des pays limitrophes particulièrement du Togo, du Burkina-Faso (Haute-Volta) et du Nigeria à cause de sa prospérité économique. C'étaient les hommes qui immigraient sans leurs épouses. Il s'en est suivi un fort rapport de masculinité en faveur des hommes. Selon Boyon, il y avait en

1958 dans la ville d'Accra 86 femmes pour 100 hommes. On estime qu'en 1960, une personne sur cinq était d'origine étrangère contre une sur douze pour l'ensemble du pays. Cependant, il n'existe pas de données incontestables sur l'importance des migrations à destination ou en provenance de ce territoire vers un pays tiers. Il semble néanmoins s'y produire sur une large échelle des mouvements migratoires de courte durée en provenance ou à destination des pays avoisinants. Le Ghana étant l'un des pays situés en Afrique au sud du Sahara où il était estimé en 1960, que ces mouvements migratoires concernaient plus de 300.000 personnes.

Tableau 2. 6 : Rapport de masculinité dans le Grand d'Accra (hommes pour 100 femmes) (population de 15 ans et plus)

Groupe d'âge	1960	1970
15-19	89	108
20-24	106	126
25-29	132	154
30-34	137	140
35-39	141	146
40-44	131	133
45-49	142	142
50-54	124	119
55-59	133	120
60 ans et +	90	89
Ensemble	119	129
15 ans et +		
Sources : Recensements 1960 et 1970		

Dans le Grand Accra, la supériorité numérique des hommes montre bien l'attraction exercée par cette région sur les travailleurs étrangers et ruraux. Le déficit de

femmes ne sera pas sans effet sur la nuptialité. Au recensement de 1960, il avait 119 hommes pour 100 femmes. En 1970 ce chiffre était de 129 hommes pour 100 femmes pour la population de 15 ans et plus. En revanche, pour l'ensemble de la population de cette région, le rapport de masculinité était de 107 hommes pour 100 femmes en 1960 et de 105 en 1970. Il faudrait attendre 1984 pour voir cette tendance s'inverser en faveur des femmes. Les périodes économiques difficiles traversées par le Ghana depuis les années 1970 (section 2.2.1) ont probablement encouragé l'émigration de retour des hommes de cette ville dans leur pays ou dans leur milieu d'origine. Ainsi, en 1984, on dénombrait 96 hommes pour 100 femmes (Population Census of Ghana, 1984).

Les principales ethnies d'Accra et leurs occupations professionnelles

La région d'Accra était essentiellement occupée par les Ga. Ils ont les mêmes origines que les Adangbe arrivés au Ghana avec eux. En réalité, les premiers habitants de la ville actuelle d'Accra étaient le peuple Kpesi. Lorsque les migrants Ga étaient arrivés du Niger au 16^{ème} siècle, ils avaient construit leurs habitations parmi les Kpesi et les avaient finalement absorbés dans leur communauté. Une nouvelle classe de marchands était née, indépendante, peu soucieuse de respecter l'autorité des chefs traditionnels et avide de s'enrichir en déboursant le moins possible.

Dans l'ethnie Ga-Adangbé, le nombre de femmes est légèrement supérieur à celui des hommes. Au recensement 1948, on comptait 54,3 % de femmes pour 45,7 % d'hommes. Cette différence entre sexe était due à l'émigration fréquente des hommes. A l'époque certains hommes s'éloignaient géographiquement en raison de leurs occupations. Certains, pêchaient le long du littoral tandis que les fonctionnaires employés par le

gouvernement étaient amenés quelques fois à voyager à travers les villes pour des raisons de service.

Au Ghana, le commerce féminin surtout des femmes Ga a une longue tradition. C'est ainsi que pendant et après la deuxième guerre mondiale elles se sont lancées massivement sur le marché du poisson et des pagnes. Certaines ont su profiter du commerce de poisson. Cependant, face aux crises économiques, elles se replièrent sur de petits commerces (distribution, pêche et préparation de poisson, commerce de plats cuisinés) (Coquery-Vidrovitch, 1994).

En dehors des Ga-Adangbé le peuple Ewé constitue le groupe des migrants le plus important d'Accra. En effet, ils représentaient 11,1 % de la population. Ils formaient une population très entreprenante, qu'ils soient lettrés ou non instruits. Dans la ville d'Accra, ils étaient employés de maisons, commerçants ou artisans. Ceux qui étaient instruits étaient dans des professions très qualifiées. Vient ensuite le groupe Fanti qui représentait 5,2 % de la population de cette ville. Pendant la première décennie du vingtième siècle, la population de la ville d'Accra, a été relativement stationnaire. L'accroissement enregistré ensuite provient des migrations de peuples de l'intérieur du Ghana et des autres pays limitrophes. C'est le cas des Ashanti et des Nigériens. Résidaient également dans cette ville des non africains des anciennes colonies ainsi que les Syriens et les Libanais. Les peuples qui ont immigré vers cette ville sont néanmoins en minorité par rapport aux autochtones. En 1958 la population d'Accra était composée à 51,6 % de populations autochtones Ga ; 91 % de ceux-ci étaient natifs de la ville.

Accra a conservé cette composition ethnique jusqu'à ce jour. Selon l'ouvrage de Puy-Denis paru en 1994, la côte d'Accra aux lagunes de Keta et d'Aflao, à la limite du Togo, est partagée actuellement par les Ga-Adangbé et les Ewé.

2.4.3 : De la ville de Lomé

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, rien n'indiquait que le village "d'Alomé" allait devenir la capitale du Togo à cause de sa situation géographique et de son poids démographique. Lomé ne fut jamais un comptoir de traite, même si des Danois et des Portugais y accostaient parfois, au XVII^{ème} et XVIII^{ème}, pour acheter quelques esclaves.

La ville de Lomé a acquis définitivement son rang de capitale en septembre 1920 après le partage du pays en Togo britannique et en Togo placé sous protectorat français. En effet, en 1914, dans les premières semaines de la guerre de 1914-1918, les Allemands avaient perdu le Togo que s'étaient partagé provisoirement les Anglais et les Français. Puis à partir de 1919, une partie du Togo (dont Lomé), placée sous la protection de la Société des Nations, fut administrée par la France alors que le Togo britannique était rattachée à la "Gold Coast" voisine (le Ghana actuel).

A la fin du XIX^{ème} siècle, les commerçants et les gouverneurs Allemands, Anglais et Français s'étaient réparti les territoires de la "Côte des Esclaves". Les frontières du Togo actuel ne seront définitivement établies qu'en 1919, après différents partages âprement négociés en Europe. Auparavant, les Allemands, qui obtinrent un accord de protectorat signé en 1884 dans un village nommé "Togo" (aujourd'hui

Togoville), installèrent d'abord leur poste administratif à Baguida, village situé à 15 km à l'est de Lomé. Puis en 1877, ils la transférèrent à Anécho, 30 km plus à l'est. De Anécho, la capitale a été ensuite transférée à Lomé sur simple décision politique pour éviter d'être trop proche des forts français installés sur la côte du Dahomey.

En construisant un quai et trois lignes de chemin de fer, en bâtissant un quartier administratif et en organisant la ville sur un plan radial, l'administration allemande avait mis en place l'armature du développement urbain, économique et démographique ultérieur de Lomé. Dès que l'administration allemande s'est installée vers 1900, elle traça un plan de la ville entre la plage et la lagune distante d'environ 2 km du bord de la mer. La ville de Lomé devint une plaque tournante du commerce dans cette région, les maisons de commerce vont y fleurir.

Croissance de la ville de Lomé

Lomé est une capitale administrative et économique. Les femmes y sont réputées pour y avoir un "poids" économique, et parfois politique notable. Ce cumul de fonctions a fait d'elle un grand centre où résident la plupart des hommes du monde des affaires et du monde politique. C'est également le lieu de concentration des plus instruits et des plus nantis.

Au fil des années, la capitale va s'étendre vers l'Est et le Nord. L'agrandissement de l'espace urbain a suivi l'accroissement de la population de Lomé. La superficie de cette ville serait de 280 km² en 1960 et 1970. Les nouveaux découpages administratifs de

1981 ne permettent plus d'avoir l'étendue de Lomé intra-muros. Toutefois, la superficie de la région du Golfe qui comprend cette ville serait de 345 km² en 1981.

Tableau 2. 7 : Evolution de la population de la ville de Lomé et le taux d'accroissement annuel (en pourcentage)

Année	Population	Taux (%)
1920	10 000	4,5
1948	35 000	7,4
1958	73 600	11,8
1961	105 000	4,0
1970	150 000	8,5
1976	250 000	4,2
1984	350 000	
Source : Agier, 1983		

Une croissance relativement lente conduit d'abord la capitale de près de 10 000 habitants en 1920 à environ 35 000 en 1948. Elle comptait 105 000 habitants à l'enquête démographique de 1961, puis 150 000 en 1970. En cinquante ans la population de Lomé a été multipliée par 15 pendant que celle de tout le Togo était multipliée par 2,6. Enfin, la population de Lomé a été estimée à 250 000 habitants en 1976 et à 350 000 environ en 1984. L'attrait de la ville, lié à son dynamisme propre, fut aussi efficace pour la croissance urbaine que pour les transformations du milieu rural. Alors que la population du Togo est en majorité agricole, les membres des ethnies résidentes dans la capitale sont d'excellents commerçants. Les activités de la ville ont amené certaines populations de l'intérieur à venir grossir le nombre des résidents.

Les caractéristiques de la population de Lomé

Lomé est une ville qui peut être considérée comme une capitale jeune où se brassent beaucoup d'ethnies. La structure par âge et par sexe de la population en 1970 et en 1981 révèle une pyramide des âges qui repose sur une base élargie, indice d'une forte natalité.

Tableau 2. 8 : Evolution de la structure de la population de Lomé par grands groupes d'âge

Année \ Groupe d'âge	1961	1970	1981
0-14 ans	48,1	46,3	43,1
15-59 ans	49,1	50,8	54,1
60 ans et +	2,8	2,9	2,8
Ensemble	100	100	100
Sources : Bill-Cataria, 1979 et recensement 1981			

Par ailleurs, on remarque à partir des données du recensement de 1970 que près de 43% des habitants de Lomé ne sont pas nés dans cette ville. La structure par âge observée pour le recensement 1970 est pratiquement la même que celle de 1961. Mais celle de 1981 permet de constater un début de processus de vieillissement de la population.

Tableau 2. 9 : Rapport de masculinité dans la ville de Lomé (hommes pour 100 femmes)

Groupe d'âge	1961	Groupe d'âge	1970	1981
0-14 ans	95	15-19	106	81
15-49 ans	87	20-24	133	88
50-59 ans	101	25-29	83	94
60 ans et +	56	30-34	94	102
Ensemble	91	35-39	93	106
		40-44	97	112
		45-49	97	116
		50-54	92	101
		55-59	103	107
		60 ans et +	70	73
		Ensemble	97	93
		15 ans et +		

Sources : Enquête démographique 1961, recensements 1970 et 1981

En outre, le rapport de masculinité a été toujours en faveur des femmes. Alors qu'en 1961, ce rapport était de 87 hommes pour 100 femmes pour la population de 15 ans et plus, en 1970 il a atteint 97 hommes pour 100 femmes et en 1981, il serait de 93 hommes pour 100 femmes. Au recensement de 1970 il y a plus de femmes entre 25 et 54 ans, en 1981 en revanche, c'est une tendance inverse qui s'observe. On remarque une surmasculinité entre 30 et 59 ans. Cependant, la ville de Lomé demeure une ville féminine. En 1970 la supériorité numérique des femmes peut être expliquée par une forte émigration masculine de Lomé, (antérieure à cette date), vers les pays limitrophes du Togo notamment le Ghana (Nyassogbo, 1981). A cette émigration masculine il faudrait ajouter une immigration non négligeable des femmes. A l'inverse, en 1981, il y aurait un retour de ces immigrants du Ghana à cause des périodes économiques difficiles que

traverse ce pays depuis 1970. Indépendamment, la supériorité féminine aux âges extrêmes peut être la conséquence de l'immigration des jeunes filles à Lomé pour diverses raisons (scolarisation, emploi domestique ou <confiage>, petits emplois de commerce). Au-delà de 59 ans on peut émettre les mêmes hypothèses que celles de la ville de Cotonou. Toutefois, quelles que soient les sources de données, entre 55 et 59 ans, c'est une supériorité numérique des hommes que l'on remarque. Lomé dans sa répartition par sexe serait de ce fait assez influencée par les flux migratoires internes et externes.

Les principales ethnies de Lomé et leurs occupations professionnelles

Le village d'Alomé a été fondé au 18^{ème} siècle par un groupe de migrants Ewé venus de Notsé, situé à 100 km au Nord. Après les Ewé, seraient venus les Adja chassés de la région de Grand-Popo dans l'actuel Bénin. Au 19^{ème} siècle les pêcheurs Ahoulan vont à leur tour s'établir sur la plage de Lomé. Ces premiers migrants qui comportent une minorité de Mina, gérants des rares maisons de commerce, vont voir arriver une nouvelle population. Ce seront les importantes familles Mina de la Côte. Ils vont collaborer avec les européens dans le commerce d'huile de palme et de la traite des noirs. Leur collaboration avec les commerçants européens les a enrichis. Possédant de nombreuses terres sur le littoral, et notamment des cocoteraies, les Mina s'étaient enrichis en vendant ou en louant ces terres aux firmes européennes qui s'implantaient à Lomé et sur la Côte au moment de la colonisation. C'est parmi cette ethnie que se recrutaient, dès les débuts de l'époque coloniale, les notables de Lomé ; ils avaient, dans le quartier "commercial", les maisons à étage côtoyant les factoreries et les sièges des firmes européennes éparpillées le long de la rue du "Commerce".

"Leur mode de vie est aujourd'hui très occidentalisé ; ils restent dans la vie quotidienne, par leur rôle économique, leurs comportements et leurs relations, les médiateurs du monde blanc et de son pouvoir économique et symbolique sur la ville. Si le commerce atlantique fut l'affaire des hommes, les femmes Mina et aussi Ewé, se sont spécialisées, dès la création de Lomé, dans l'approvisionnement de la ville en produits vivriers venant des régions alentour et dans la commercialisation de tissus importés, fabriqués en Europe sur des modèles de pagnes qui sont aujourd'hui commandés par les revendeuses de Lomé. Outre le commerce, certaines femmes s'adonnaient à la production de cultures vivrières. La spécialisation de ces femmes dans le commerce international de tissus a rapidement donné naissance à une couche de riches commerçantes surnommées "Nana Benz" ayant un important pouvoir économique et social dans la capitale" (Agier, 1983).

La place dominante des femmes, et particulièrement des Mina et des Ewé, dans les activités commerciales de la ville est certainement une des causes de leur supériorité numérique dans la ville. En effet, elles détiennent 84 % des emplois commerciaux de Lomé (Agier, 1983). Or depuis l'indépendance, le commerce reste l'option économique la plus lucrative du Togo, l'option fondamentale étant, bien entendu l'agriculture. Il n'est donc pas étonnant de constater que la branche commerciale, comprenant les activités commerciales proprement dites ainsi que les services hôteliers et de restauration, concentre à elle seule 53,4 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des branches économiques. Ceci démontre bien le rôle de ces femmes dans l'économie togolaise. C'est un fait assez important qui va se traduire dans leurs comportements. Le fait d'avoir une activité lucrative comme le commerce peut entraîner une augmentation des revenus de la femme, dans une société où les hommes ne sont contraints qu'à une certaine obligation vis-à-vis du ménage. Cette situation amène les femmes à ne compter que sur elles

mêmes. Avoir une indépendance économique peut les soustraire des obligations ou des contraintes sociales et familiales.

La composition ethnique de Lomé en 1981 se présentait comme suit : Ewé 37,4%, Mina 23,7 %, Ouatchi 7,3 %, Kotocoli 5,2 %, Kabyè 3 % et les ressortissants des différentes ethnies du Bénin 2,8 %. La majorité des résidents se déclarent de la religion catholique : 53,5 %. Viennent ensuite les religions les animistes 26,2 %, protestante 10,7 % et musulmane 8 %. Les Mina de la capitale sont à 72,5 % catholiques alors que les Ewé le sont à 51,3 %, les Ouatchi 46,4 % et les Kabyè 53,8 % (Cornevin, 1988). C'est dans la ville de Lomé que se concentre la majorité des catholiques ; c'est-à-dire le tiers des catholiques de tout le pays.

Construite au début du 20e siècle, Lomé peut être considérée comme une ville moderne. L'originalité de la ville de Lomé réside également dans la libéralisation progressive des moeurs, née de la dislocation des structures traditionnelles, provoquée elle-même par la domination coloniale. Cette libération des moeurs a entraîné une plus grande liberté et l'indépendance économique des femmes, non seulement vis-à-vis des parents, mais aussi vis-à-vis des maris. Cette liberté et cette indépendance, conséquence de la perte d'autorité des anciens, chaque jour battue en brèche, se traduisent dans les faits par une grande mobilité géographique et sociale des femmes. Non seulement elles accompagnaient leurs maris en ville, mais elles avaient désormais la possibilité de s'y rendre seulement pour leurs diverses activités. Elles s'y rendaient également pour un autre objectif : trouver un mari citadin (Nyassogbo, 1980, 1981). Au Togo, le mariage est parmi l'une des raisons de la migration féminine : la femme migre pour rejoindre son fiancé ou son époux qui réside en ville (Nations Unies, 1990)

En définitive, Lomé n'est pas une ville coloniale, créée de toutes pièces par une administration coloniale onnipotente comme l'ont été toutes les capitales d'Afrique Noire. Elle résulte du dynamisme de la population qui a su développer le commerce avec les Européens à l'opposé de la ville d'Accra et de Cotonou. "Elle n'est pas non plus une <ville traditionnelle>, née d'un noyau villageois lentement mûri, aux traditions anciennes enracinées jusqu'à nos jours dans l'espace urbain. La capitale du Togo est une <ville africaine non autochtone> : c'est de là que découlent les singularités de son mode de développement urbain, des origines à nos jours (Marguerat, 1992).

Les particularités observées dans chaque ville vont probablement définir des différentiels de comportements de nuptialité même si les législations en vigueur en matière de mariage se ressemblent.

2.5 : Les législations de mariage en Afrique sub-saharienne

Les codes africains sur le mariage en Afrique au Sud du Sahara restent de type patriarcal comme on peut en déduire de la grande primauté accordée au mari. Les législations en vigueur mettent l'accent sur :

- les différentes formes de mariage,
- sur l'âge légal au mariage pour les hommes et pour les femmes,
- sur le type d'union légal dans le pays.
- sur les causes et les conséquences des ruptures d'unions et divorce,

Les législations des pays africains francophones sont inspirées aussi bien des traditions du pays, du Code Napoléon et du Nouveau droit de la famille français. Celles des pays anglophones sont inspirées du code de la famille anglais.

Le mariage était fait d'une manière générale sans le consentement des époux. Les alliances qui se nouaient entre deux familles se faisaient quelques fois en dehors de la volonté des futurs époux et surtout de la fille. A l'article 68 du Coutumier du Dahomey qui date de 1939, nous pouvons lire : " le mariage est fait non par les intéressés mais par leur père, à défaut de celui-ci, par son frère aîné ou, à défaut de frère, par le Chef de famille. La femme était donnée en mariage. Le décret de Mendel de 1939 a été institué pour mettre fin à ces formes d'unions qui donnaient priorité à la volonté de la famille. Désormais, il est nécessaire d'avoir le consentement des futurs époux avant la constitution du couple. En outre, le décret du 02 février 1946 assimilait le mariage forcé des femmes à l'infraction de mise en servitude.

Quelques années plus tard après le décret Mendel, le décret Jacquinet donnera plus de pouvoir aux futurs époux. En effet, selon le décret Jacquinet du 14 septembre 1951, on peut passer outre le refus de consentement paternel. Les prétendants au mariage avaient désormais la main libre pour décider de leur choix sans être obligé de tenir compte de l'avis de leurs parents. Selon ce même décret, il faudrait un engagement exprès de monogamie émanant du mari pour qu'il soit fait exception au droit d'un homme de contacter plusieurs unions. Enfin, ce décret autorise la fille majeure, la veuve et la femme légalement divorcée à contracter une union valablement sans dot. Ces deux lois marquent les deux moments essentiels dans l'évolution des législations de mariage dans les colonies de l'Afrique française (Ngondo a Pitshandenge, 1988).

Les codes africains votés après les indépendances font référence à ces différents décrets. C'est le cas du code togolais voté en (1980). Dans son article 84 alinéa 1 il fait remarquer que : "la nullité du mariage doit être prononcée lorsqu'il a été contracté sans le consentement de l'un des époux". Signalons cependant, que l'expérience d'un code coutumier indigène comme celui du Bénin avait été cependant tenté (il fut publié au Journal Officiel du territoire le 30 septembre 1926), mais elle n'apporta aucun élément constructif et fut abandonné.

2.5.1 : Les différentes formes de mariage

2.5.1.1 : Le mariage coutumier

Quel que soit le pays, le paiement de la compensation matrimoniale fait partie des étapes de la reconnaissance de l'union des deux époux par les deux familles. Alors qu'au Bénin et au Togo, il existe essentiellement deux formes de dot : la petite dot et la grande dot au Ghana, le nombre de dot à donner dépend surtout de l'ethnie de la fille (nous en reparlerons dans le chapitre trois). Pendant que la petite dot est une demande de main de la future épouse aux parents de la jeune fille, la grande dot, de valeur monétaire plus élevée, intervient lorsque la demande de main a été acceptée. La composition des différentes dots varie selon les ethnies. Toutefois, la valeur monétaire dépend des conditions socio-économiques du mari et de l'importance qu'il donne à la future épouse. Pour éviter les abus certaines dispositions avaient été prises par des textes administratifs. C'est ainsi que dans son article 58, le code de la famille du Togo (1980) lui donne une valeur symbolique. "La dot a le caractère de symbole. Elle peut être payée en nature ou en espèces ou sous les deux formes. En aucun cas son montant ne peut excéder la

somme de dix mille francs". Dans la réalité cette règle n'a été jamais respectée car aucune mesure répressive n'est prévue pour décourager ceux qui enfreignent à ces lois.

Le mariage coutumier autorise la polygamie. Il permet également un divorce beaucoup plus facile que dans le cas du mariage civil. Il reste le régime d'union le plus choisi. Selon les données de l'enquête mondiale fécondité du Bénin effectuée en 1982, près de 70 % (66,9 %) des femmes mariées à Cotonou et ayant déclaré le régime de leur première union ont contracté une union coutumière. En revanche, dans le milieu rural cette proportion s'élève à près de 91 % (90,8 %), soit 9 femmes sur 10. Au Togo, par contre, dans l'enquête démographique et de santé faite en 1988, la question sur le régime de l'union n'a été posée que pour le dernier mariage. Ainsi on remarque que 65,8 % des derniers mariages à Lomé sont coutumiers alors que dans le milieu rural cette proportion s'élève à 67,5 %. Ce mariage coutumier peut être associé avec d'autres régimes d'union. Dans le milieu urbain au Ghana, en 1968, on estime à 76,3 % celles qui ont célébré ce type de mariage alors que dans le milieu rural cette proportion était de 84 % (Gaisie, 1973). Les données plus récentes de l'enquête démographique et de santé du Ghana ne nous ont pas permis de déterminer l'évolution des différents régimes d'unions.

Tableau 2. 10 : Répartition des femmes mariées selon le régime de leur première union au Bénin et de leur union actuelle au Togo, en pourcentage (tous âges confondus)

Pays Régime	Bénin		Togo	
	Cotonou	Rural	Lomé	Rural
Coutumier	66,9 (186)	90,8 (1871)	65,8 (308)	67,5 (1245)
Civil et/ou religieux	25,2 (70)	7,8 (30)	9,8 (46)	4,9 (91)
Consensuel	7,9 (22)	1,5 (160)	24,4 (114)	27,5 (508)
Effectif	100 (278)	100 (2061)	100 (468)	100 (1844)
Sources : EMF Bénin 1982 et DHS Togo 1988 Les chiffres entre parenthèses correspondent aux effectifs.				

2.5.1.2 : Le mariage civil

Le mariage civil est un mariage célébré conformément aux règles du droit écrit et auquel accèdent le plus souvent les personnes instruites. Le droit auquel il est fait référence est soit du droit français pour les anciennes colonies françaises soit du droit anglais pour celles qui relevaient de l'administration anglaise comme le Ghana. Il est souvent contracté par les couples dont au moins un des époux exerce une activité rémunérée par l'Etat. Il n'apporte aucun avantage matériel à ceux qui ne sont pas salariés. A Lomé, seulement 10 % des femmes se sont mariées à l'état civil en 1988, 25,2% à Cotonou en 1982 et 0,8 % dans les régions urbaines au Ghana en 1968. Concernant ce dernier pays, l'ancienneté des données justifie en partie cette faible

proportion. Ce type de mariage est célébré publiquement par un officier de l'Etat civil. Les époux au cours de leur mariage doivent spécifier la forme de ménage dans lequel ils désirent vivre. Il n'est dissout que par l'autorité administrative. De plus, il est prestigieux et fait suite parfois au mariage coutumier. Le mariage civil donne généralement droit à des avantages sociaux sur le plan professionnel (diminution des impôts sur le revenu, allocations familiales etc.). En outre, il assure sur le plan administratif aux femmes qui le contractent ainsi qu'à leurs enfants, l'héritage des biens personnels du mari après son décès.

2.5.1.3 : Le mariage religieux

La célébration du mariage religieux dépend de la croyance des époux. Il est contracté par toutes les classes sociales même s'il existe des différences entre le milieu rural et la ville. Il est célébré après une publication de ban par les autorités religieuses, mais n'accorde aucun avantage fiscal aux époux s'ils n'ont pas entre temps contracté le mariage civil.

En dehors des différents régimes de mariages, l'âge au mariage est également réglementé suivant chaque pays.

2.5.2 : L'âge légal au premier mariage

L'âge au premier mariage est déterminé par les différents codes de la famille. L'âge minimum varie chez les femmes de 14 ans à 18 ans. Chez les hommes cet âge minimum fluctue entre 18 et 20 ans. Après les indépendances, les Gouvernements

africains ont essayé d'élaborer un code de la famille réglementant le mariage. Dans le tableau ci-après, qui donne un récapitulatif des différents âges au mariage dans certains pays d'Afrique au sud du Sahara, nous pouvons remarquer que l'âge légal au mariage est précoce quel que soit le sexe ou le pays.

Tableau 2. 11 : Age minimum au mariage dans certains pays africains au sud du Sahara

Pays	Hommes	Femmes
Bénin	18-20	14-15
Côte-d'Ivoire	21	18
Mali	18	15
Guinée	18	17
Ghana*	≤ 21	≤ 21
Niger	18	16
Sénégal	20	16
Togo	20	17
Zaire	18	18

Sources : Bledsoe et Barney, 1993 ; Coutumier du Dahomey, 1939, Journal officiel du Togo, 1980 et sources diverses

* : l'âge légal varie selon chaque région, la religion ou le groupe ethnique

L'âge légal des pays qui se sont dotés d'un code de la famille après les indépendances a été relevé de quelques années, surtout l'âge légal au mariage des femmes. Dans la pratique, on remarque que l'âge moyen au premier mariage des hommes est plus élevé que l'âge légal alors que celui des femmes en est relativement proche.

Les législations en matière de mariage sont très peu respectées. Les habitudes traditionnelles paraissent mieux respectées que ces textes. C'est ainsi qu'on note des âges différents au mariage selon l'ethnie. Selon l'article 59 du Coutumier du Dahomey, la jeune fille Goun pouvait être mariée après 12 menstruations. Par contre, dans l'ethnie Somba, l'âge minimum des femmes au mariage est de 20 ans. Souvent, ces lois sont ignorées de la population et surtout de celle vivant en milieu rural. Même dans les milieux des instruits, très peu de personnes sont au courant de l'existence d'une loi fixant l'âge minimum légal de mariage. Le faible niveau d'alphabétisation des populations ainsi que la faiblesse de diffusion des textes et lois contribuent à cette ignorance.

2.5.3 : Les différents types d'union légale

Les nouveaux codes de la famille résultent de la fusion du droit écrit et du droit coutumier. Chaque Etat affirme vouloir faire du mariage une institution réellement moderne tout en essayant de sauvegarder les valeurs traditionnelles. Dans certains pays où la religion catholique est dominante, il y a une prohibition de la polygamie. Le type de nuptialité en vigueur est le régime de monogamie. C'est le cas notamment de la Côte-d'Ivoire, du Zaïre et de la Guinée. Dans le tableau récapitulatif suivant, on note diverses formes de régimes d'unions allant de la polygamie prohibée à la polygamie reconnue ou tolérée. Dans les pays à dominance islamique la polygamie est réglementée quant au nombre d'épouses à avoir par un homme.

Tableau 2. 12 : Récapitulatif du régime des unions en vigueur dans certains pays africains au sud du Sahara

Régime d'union	Pays	Année
Monogamie exclusive et prohibition conséquence de la polygamie	Côte-d'Ivoire	1964
	Guinée	1962
	Zaire	1987
Monogamie optionnelle impliquant une reconnaissance légale de la bigamie et/ou de la polygamie	Congo	1972
	Mali	1962
	Togo	1980
Régime de la polygamie réglementée quant au nombre concomitant d'épouses par mari (4 au maximum)	Sénégal	1973
	Ghana	1979
Polygamie tolérée	Burkina-Faso	1988
Polygamie reconnue	Bénin ¹⁶	1939
Sources : Coutumier du Dahomey, 1939 et diverses sources.		

Dans les régimes de monogamie optionnelle, les époux doivent, le jour de la célébration, déclarer le régime choisi entre la monogamie et la polygamie. Le plus souvent lorsqu'il s'agit de mariage entre deux personnes originaires du pays, l'officier civil lit l'article relatif au type des unions sans offrir la possibilité aux époux de choisir. Lorsque le mariage est un mariage mixte, il est demandé aux futurs époux de préciser leur option. Il y a donc une polygamie implicite par l'acceptation tacite de la loi ; d'ailleurs le décret "Jacquinot" de 1951 est assez clair sur ce point.

¹⁶ : En référence au "Coutumier du Dahomey" de 1939. Un nouveau code de la famille est en cours d'élaboration depuis 1990.

Conclusion

Tout au long de ce chapitre, nous avons essayé de faire ressortir les différences dans l'évolution de la situation économique de ces trois pays ainsi que celles relatives aux différentes villes. L'historique de ces trois villes géographiquement proches les unes des autres montre néanmoins une diversité dans leur construction et dans le rôle joué par les femmes. Chaque ville a sa spécificité. En Afrique, c'est en partie l'histoire coloniale qui explique la naissance et le développement de la plupart des villes d'aujourd'hui. C'est également la même histoire coloniale qui explique par ailleurs les différences de développement de ces villes. C'est surtout la place occupée par chacune de ces villes à l'arrivée des européens qui va déterminer leur importance.

Lomé, dès ses débuts, a connu un essor commercial spectaculaire. A la différence des autres ports de la côte qui font surtout de l'exportation (huile de palme, coprah, coton), Lomé reçoit plus qu'elle n'exporte : elle est avant tout, un centre d'importation en gros de marchandises européennes pour une redistribution légale comme illégale. Alors que les autres villes étaient au début de leur création des villes où dominaient les hommes, Lomé est une ville féminine depuis les années 1921.

Le choix de Cotonou comme capitale a été imposé par les contraintes historiques qui avaient fait de cette ville un port d'embarquement clandestin des esclaves. Il a fallu donc construire des infrastructures administratives. La réalisation de ces différents travaux a drainé dans cette ville, dans un premier temps de nombreux hommes qui seront suivis ensuite des femmes et des enfants. C'est quasiment la même évolution qu'a suivi Accra, à la différence près que cette ville a attiré beaucoup d'immigrés venant aussi bien

de l'intérieur du Ghana que des pays limitrophes. Cotonou et Accra ont donc d'abord été des villes d'immigration d'hommes avant que ce déséquilibre entre sexes ne disparaisse actuellement.

On peut faire plusieurs hypothèses pour expliquer cette évolution des rapports de masculinité. Rejoignant Vennetier cité par Bill-Cataria, (1979) et Lututala, (1988), nous pouvons dire qu'en 1960 les villes de Cotonou et d'Accra étaient dans une phase dite de "domination masculine", marquée par un flux migratoire composé essentiellement d'hommes célibataires ou d'hommes mariés laissant leurs épouses et enfants au village. La deuxième phase dite de "démarrage" se caractérise par un flux migratoire qui comporte un nombre croissant de femmes et d'enfants qui rejoignent le chef de famille déjà installé en ville. Les deux villes de Cotonou et d'Accra seraient actuellement dans la phase dite de "l'épanouissement démographique" qui se caractérise par une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes, conséquence de l'arrivée des femmes mariées qui viennent rejoindre leurs époux et de femmes immigrant pour diverses raisons. Entre autres raisons, nous pouvons citer la forte proportion de femmes ayant reçu une instruction et une formation, ainsi que l'accroissement des possibilités d'emplois qui leur sont offertes en ville.

Hormis cette différence dans le rapport de masculinité et le rôle joué par ces trois capitales, il en existe une autre non moins importante qui est l'attitude adoptée par les habitants par rapport aux valeurs traditionnelles. Effectivement, les habitants des villes de Cotonou et d'Accra étaient demeurés plus proches du milieu rural que leurs homologues de Lomé. En effet, certains auteurs (Lombard, 1953, Glèlè, 1971) ont souligné l'aspect traditionnel de la ville de Cotonou car les résidents urbains ont conservé un lien très solide avec le milieu rural. Outre ceci, les femmes qui viennent se marier en ville

conservent quelque fois leurs habitudes traditionnelles. A Accra également, les pratiques traditionnelles semblent être maintenues en dépit de l'instruction. A ce propos, nous avons déjà souligné dans le chapitre 1 que les politiques d'enseignement adoptées par le Ghana étaient destinées à former des instruits qui ne soient pas coupés de leur milieu traditionnel. Par contre, la population de Lomé, et plus particulièrement les femmes, se sont occidentalisées au contact des européens. C'est ainsi qu'on note une libéralisation progressive des moeurs qui se traduit par une grande liberté et une indépendance économique. Toutefois, l'instruction de plus en plus généralisée des femmes de Cotonou a dû, de nos jours, contribuer à la disparition du caractère coutumier de cette ville.

Dans la mesure où le comportement social est façonné par l'environnement socioculturel et économique, on devrait s'attendre à des comportements différentiels de nuptialité dans ces trois villes. Cependant, partant des origines culturelles, on pourrait supposer que les différences seraient plus marquées entre la ville d'Accra et celles des autres pays. Toutefois, afin de mieux appréhender l'aspect qualitatif de la nuptialité nous allons dans le prochain chapitre passer en revue les pratiques matrimoniales propres à chaque ethnie, car l'ethnie constitue l'environnement le plus important dans lequel se prennent les décisions.

CHAPITRE 3 : CONTEXTE SOCIOCULTUREL ET SOURCES DE DONNEES

Introduction

Il y a quelques décennies, l'entrée en première union se faisait suivant un long processus qui pouvait aller de trois mois à trois ans. Le consentement et le choix du conjoint étaient des prérogatives familiales. Mais avec le changement des structures économiques et sociales, toutes les étapes précédant le mariage ne sont plus respectées. Cependant, de nombreuses pratiques comme le paiement de la compensation matrimoniale restent toujours en vigueur. Il paraît difficile de renoncer à la dot qui est devenue dans sa forme actuelle une source de profits pour les familles des futurs époux. Mais avant toute analyse comparative, nous essaierons de bien comprendre comment vivent et s'organisent les différentes ethnies qui constituent notre centre d'intérêt. A travers l'organisation sociale nous pouvons savoir le mode de filiation, le mode de succession ainsi que les différentes pratiques relatives au mariage. Nous accorderons une attention particulière aux coutumes matrimoniales traditionnelles. La compréhension des différentes pratiques permettra d'apprécier l'ampleur des changements en cours. Toutefois, on note un mélange de pratiques traditionnelles et de modernité faisant du mariage africain un mariage qui n'est plus totalement traditionnel ni complètement moderne. L'évolution des comportements matrimoniaux se fera à travers deux sources essentielles de données : les recensements et les enquêtes.

3.1 : L'ethnie

La culture et l'organisation sociale d'un peuple ou d'un groupe de populations sont généralement définies par les us et coutumes de chaque groupe ; chaque groupe ou

sous groupe constituant un ensemble est reconnu la plupart du temps sous le nom "ethnie". Pour regrouper les populations en ethnies, certains auteurs, se fondent sur des critères linguistiques, d'autres par contre optent pour des critères historiques ou culturels. L'ethnie peut être comprise comme une communauté de mémoire, une communauté de valeurs, une communauté de nom ou une communauté d'aspiration. Pour Nicolas (1973, cité par Amselle et M'Bokolo, 1985) : une "ethnie, à l'origine, c'est avant tout un ensemble social relativement clos et durable, enraciné dans un passé de caractère plus ou moins mythique. Ce groupe a un nom, des coutumes, des valeurs et, généralement, une langue propre. Il s'affirme comme différent de ses voisins. L'unité ethnique n'en est pas moins constituée d'une mosaïque de lignages".

La notion d'ethnie, toujours difficile à cerner, n'a pas souvent retenu l'attention des chercheurs en démographie parce qu'il est impossible de circonscrire de façon précise les ressortissants d'une ethnie. "Le terme <ethnie> (du grec ethnos : peuple, nation) est apparu dans la langue française en 1896 ; au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle comme le fait remarquer Mercier (1961, 1962), le terme <nation> équivalait à celui de <tribu>. Le mot ethnie n'avait pas été créé en ces débuts pour permettre une distinction entre les peuples d'une même nation, mais il s'agissait de classer à part certaines sociétés en leur déniaient une qualité <spécifique>. Tout comme le terme "tribu", il a été utilisé pour désigner les sociétés amérindiennes, africaines et asiatiques comme différentes des sociétés européennes, leur ôtant ainsi ce par quoi elles pourraient participer d'une commune humanité" (Amselle et M'Bokolo, 1985).

Sala Diakanda, (1983) cite quelques unes des nombreuses définitions du concept "ethnie". Selon Williams "l'ethnie est un sous groupe socioculturel qui utilise le plus souvent une langue particulière et manifeste une volonté ou une tendance à s'unir sur la base d'un sentiment d'appartenance commune à une société caractérisée, objectivement ou subjectivement, par une entité socioculturelle reconnaissable, basée sur une forme

quelconque de distinction nationale ou tribale et qui vit parmi d'autres groupes plutôt que dans son propre pays".

La définition de Hulse distingue de façon implicite, d'une part, les populations en situation de minorités, mais qui ont cependant conservé leurs traits culturels et, d'autre part, les populations "autochtones" considérées comme des groupes dominants. Nadel conclue que la réalité ethnique ne peut jamais être cernée objectivement ; un groupe ethnique, c'est la théorie que ses membres s'en font. Il faut ajouter que les bases de cette théorie ne sont pas partout les mêmes ; elles sont en continuité avec les structures sociales et la culture du groupe considéré. La communauté de langue peut être retenue comme un indicateur de l'ethnie. Mais nombre d'anthropologues, en effet, ont insisté sur le peu d'homogénéité linguistique des différentes "ethnies". "Il n'existe point de définition parfaitement précise et admise par tous de la notion du groupe ethnique. Une carte linguistique, elle, se rapprocherait beaucoup plus d'une carte ethnique, mais la coïncidence ne serait cependant pas parfaite : des gens peuvent parler des langues très voisines et être culturellement et socialement très différents, et, à l'inverse, des gens de même culture ont pu être amenés, par les vicissitudes historiques à parler des langues très différentes" (Mercier, 1954 cité par Ceccaldi, 1979). Dans nombre de pays africains, le regroupement ethnique est le résultat de la colonisation. Le partage des pays africains entre les diverses puissances occidentales a donc divisé des unités ethniques qui se sont retrouvées de part et d'autre des frontières artificielles. "Ce partage des ethnies les plus authentiques entre des pôles de domination politique différents restera l'une des contradictions les plus significatives de l'époque. Il y a d'abord eu ce que Balandier appelait naguère <la chirurgie coloniale>, qui a tranché dans le vif en dessinant la carte d'ensemble administratif -de la fédération au district, de la colonie à la subdivision- et qui a trop souvent pris, ethnologiquement parlant, une expression tragiquement caricaturale : c'est le cas historique des Ewé ou des Yoruba (...)" (Poirier, 1972).

La question ethnique apparaît de plus en plus dans les écrits et les débats relatifs à l'Afrique. Elle est d'une exploitation incontournable quand il s'agit de rendre compte de tous les aspects de la vie sociale. Elle apporte des explications qualitatives à certains phénomènes qui sont généralement étudiés de façon quantitative. L'ethnie est dans la plupart des cas, une notion assez claire parmi les populations, et souvent d'un grand intérêt au point de vue démographique en raison d'une homogénéité des comportements (Masuy et Tabutin, 1990).

Bien que très controversé, ce concept est donc fondamental pour comprendre les comportements de nuptialité et de fécondité. Le démographe ne peut ignorer la réalité ethnique, surtout pour les populations africaines. Dans les pays industrialisés, le brassage des peuples tend à faire disparaître ces différences encore très présentes en Afrique.

Au Bénin les données de l'enquête fécondité du Bénin ont été codées sous le critère de communauté de langue. Au Togo par contre, les résultats du recensement de 1981 permettent plutôt de classer les ethnies sur la base des données culturelles et linguistiques. Au Ghana, les différents critères retenus sont la communauté de langue, la classification traditionnelle ou historique et l'affinité géographique ou d'origine. Ces différentes manières de regroupement nous montrent que le contenu du mot ethnie est imprécis et propre à chaque pays. L'un des critères communément retenus est la langue car les regroupements humains sont souvent faits autour des langues.

3.2 : Quelques considérations sociales en rapport avec la nuptialité¹⁷

Le processus du mariage est harmonieusement arrangé par les familles pour pérenniser la lignée ou assurer la reproduction sociale. De fait l'appartenance ethnique est

¹⁷ : Pour la rédaction de cette section nous avons eu en partie recours à l'Atlas ethnographique de Murdock, 1967

fondamentale pour expliquer les comportements sociaux et démographiques de l'individu. C'est en instituant les règles admises par tous que le groupe maîtrise ou contrôle certains événements importants de la vie des individus. Le mariage est une phase obligée qui précède la reproduction biologique d'individus, elle-même indispensable au bon renouvellement du groupe familial.

3.2.1 : Dans la ville de Cotonou

La ville de Cotonou est habitée essentiellement par : les Fon 61,9%, les Adja 12,6% et les Yoruba 11,1%.

3.2.1.1 : Chez les Fon

Les Fon constituent l'ethnie la plus importante dans le sud du Bénin. Ils résident dans le département de l'Atlantique et dans la région sud du département Zou occupant ainsi plus de 50 % du territoire Sud. Leur résidence dans ces régions a favorisé l'instruction aussi bien des hommes que des femmes. L'ethnie Fon comprend : le peuple Fon proprement dit, les Gouns les Aïzos, les Katafons-tchi, et les Ouéménous¹⁸. La cohabitation entre ces peuples a par ailleurs entraîné, outre le choix de la langue fon comme langue acceptée et parlée par tous, des modes de vie assez semblables. Par genre de vie matérielle nous désignons les modes vestimentaires et les techniques de production. Les Fon sont essentiellement des agriculteurs (46 et 56 %). Outre cette activité, ils pratiquent la pêche, l'élevage et la chasse.

Sur le plan juridique et dans les faits quotidiens, la femme Fon jouit d'une capacité importante. En droit, elle n'est pas liée à l'autorisation de son mari pour faire le

¹⁸ : Cf liste des ethnies INSAE-BCR, recensement 1979 (annexe)

commerce même si elle l'en informe toujours. Elle s'illustre beaucoup plus dans le commerce local. Elle s'occupe surtout de petits travaux domestiques et de petit commerce. Pour son compte personnel elle fait le commerce de friandises, de denrées alimentaires, de grains, etc. Ce qui ne lui donne pas une grande surface financière comme on le verra pour la femme Yoruba. Mais lorsque son niveau d'instruction le permet, elle occupe des emplois salariés.

Les Fon sont patrilinéaires et patrilocaux¹⁹. Le mariage entre cousins parallèles est interdit chez les Gouns si les pères sont frères et sans condition si ce sont les mères qui sont soeurs seulement (Article 88 du Coutumier du Dahomey, 1939). Outre cela, les Fon pratiquent la polygamie avec une habitation parfois séparée pour les co-épouses qui par ailleurs peuvent vivre dans la même concession.

Le mariage traditionnel, autrefois conclu en dehors des intéressés, est scellé par des présents qui permettent à la famille de la jeune fille de supporter la perte qu'elle éprouve en donnant celle-ci à une autre famille. Si l'épouse quitte son mari, ses parents doivent en retourner l'équivalent à la famille de celui-ci. Ils doivent donc, en principe exercer toute leur influence pour assurer la stabilité de l'union. C'est de cette manière que les femmes se maintiennent le plus longtemps dans les liens de mariage.

Dans certaines coutumes (goun, aïzo), on autorise les fiançailles des filles avant la naissance²⁰. La mère une fois enceinte reçoit la famille de son futur gendre qui vient

¹⁹ : En régime de filiation unilinéaire, la résidence patrilocale consiste pour le couple à s'installer chez le père du mari ; on parlera aussi de résidence virilocale qui peut aller de l'habitation du père jusqu'à une habitation autonome du mari, située en un lieu dépendant de l'autonomie paternelle (à moins que le mari ait eu une résidence indépendante avant son mariage, où son épouse le rejoint)" (Bonte, Izard, 1991).

²⁰ : Dans la réalité la fille n'est fiancée qu'à la naissance. Avant la naissance il n'y a qu'une promesse de mariage, si le nouveau-né était une fille, faite entre deux familles qui désirent consolider leurs relations ou faire échange de filles dans les lignées qui pratiquent cette forme d'échange.

solliciter la main de l'enfant, non encore né, si elle était une fille. Le fiancé donne pour la circonstance de petits cadeaux qui ne sont pas restitués si le nouveau-né s'avère être un garçon (Art 43 du Coutumier du Dahomey, 1939). En dehors de cet aspect qui n'est qu'une promesse de fiançailles, les Fon du district urbain d'Agonlin promettent en mariage leur fille dès l'âge de 2 à 5 ans. A partir du moment où la fille est fiancée, le fiancé ou ses parents peuvent rendre visite à la famille de l'élue en lui apportant quelques cadeaux. La valeur de ces cadeaux augmente au fur et à mesure que grandit la fille. Au demeurant, ces coutumes sont en voie d'extinction.

Les Fon mettent beaucoup plus l'accent sur l'accomplissement des servitudes coutumières (observation des diverses démarches) que sur l'aspect purement matériel de ce que l'on appelle improprement la "dot", devenue dans le circuit monétaire un moyen de concurrence. La rupture des fiançailles est rare en milieu rural : ceci est dû d'une part au pouvoir moral exercé par le chef de famille sur le groupe, d'autre part, au respect sacré vis-à-vis des morts qui sont censés avoir béni les fiançailles (Ahouangan, non daté.).

Après cette période de fiançailles vient celle du mariage proprement dit. Il existe trois étapes à franchir:

- la petite dot ou demande de main,
- la grande dot,
- et enfin la consommation du mariage.

La petite dot ou demande de main consiste à donner à la famille de la fille quatre bouteilles de liqueur. Un grand repas est organisé par la famille de la fiancée en l'honneur de ceux qui ont fait la démarche. De nos jours, la valeur de cette dot dépend de l'ethnie de la fille ainsi que de son statut social. Généralement, lorsque la fille a un niveau d'instruction élevé, la petite dot avoisine quelques fois la "dot" proprement dite dans certaines familles.

La grande dot quant à elle comprend :

- quarante bouteilles de boissons choisies
- quarante colas ou kolas²¹
- quarante ahowé²²
- quarante atakoun²³

Des pièces de tissu sont données aux parents de la fille et à quelques tantes d'un certain âge. La fiancée reçoit des bijoux, des pièces de tissu et quelques ustensiles de cuisine. De nos jours plus en ville que dans le milieu rural, une forte somme doit accompagner tous ces cadeaux (50 000 à 150 000 F CFA avant la dévaluation). Dans les milieux ruraux, les cadeaux dépendent beaucoup plus des capacités du futur époux.

Après le versement de la dot, on fixe la date de mariage proprement dit. "Au soir des noces, les parents escortent jusqu'au domicile de l'époux leur fille richement parée comme au plus beau de son existence. Au seuil de la maison conjugale, on verse de l'eau sur le chemin qu'elle doit emprunter ; auguste symbole signifiant : <Que ton entrée dans ton nouveau foyer se passe paisiblement !> (l'eau étant le symbole de la paix). L'épouse étant introduite dans la chambre nuptiale, son triomphal cortège se dissout peu à peu. Le lendemain, la maison est de nouveau remuante. La famille de l'épouse tient la tête haute et se glorifie de sa fille lorsque l'époux parle d'avoir trouvé son épouse <demeuré sur le côté>²⁴ (alodji, métaphore couramment employée pour dire qu'elle est correcte, c'est-à-dire vierge).

Au sein des vieilles familles de souche dahoméenne la virginité de la mariée donne lieu à la cérémonie d'Avo-hihlè (hlè-avo = montrer les pagnes) ainsi dénommée parce qu'elle consiste à montrer à toute la famille et à porter au domicile paternel de la femme

21 : la kola est un fruit du kolatier, arbre d'Afrique, de la catégorie des sterculiacées

22 : ahowé est une noix de l'espèce des kolas

23 : atakoun est un pois à petits pépins

24 : Cette traduction de la métaphore en Fon est contestable, littéralement "alodji" signifie demeuré sur la main.

son linge maculé de sang. Mais lorsque la jeune fille a été déjà <revêtue par une autre personne> (Gba-avo, euphémisme signifiant déflorer), quelle honte pour elle ! Et quel désappointement pour sa famille ! En pareilles circonstances on a déjà vu des parents rager jusqu'à maudire leur fille et à renvoyer à la famille de leur gendre tout ce que celle-ci a donné en vue du mariage. Avant l'occupation française, la jeune fille qui arrivait déflorée au mariage était rigoureusement punie ainsi que son séducteur" (Quenum, 1983). Pour ne pas subir les railleries de son entourage et pour masquer ce déshonneur, les deux familles s'arrangeaient quelques fois en maculant le linge de sang de pigeon. Après cette cérémonie d'Àvo-hihlè, le mariage est consommé et la femme peut maintenant faire face aux réalités du ménage.

Cette cérémonie n'existe plus de nos jours à cause du changement des mentalités et de la possibilité qu'ont aujourd'hui les femmes de vivre avec l'homme de leur choix sans aucune formalité. Bien qu'incidente, cette cérémonie a dû avoir pour la famille de la fille, une importance bien plus grande qu'aujourd'hui parce qu'elle signifiait qu'elle avait donné sa fille intacte et qu'elle était quitte de toute indemnité en cas de désunion.

Il existe cependant chez les Fon, en dehors des mariages réguliers des sortes d'unions libres appelées mariages irréguliers. Bien qu'irréguliers, ces mariages sont des sortes de concubinages légaux pour lesquels l'avis de la femme est toujours obligatoire. Il s'agit des mariages Gbossoudonougbossi, Hadido et Kpokanta. Ces mariages recensés dans le Coutumier de 1939 sont encore en vigueur dans cette ethnie.

Dans le mariage Gbossoudonougbossi (chèvre unie au bouc), les enfants sont à la femme à moins d'accord préalable. L'homme ne doit pas de dot, mais on peut lui demander de travailler pour la famille. Lors de la séparation qui se fait sans formalité, l'homme peut exiger les cadeaux qu'il a faits. Cette union ne peut jamais être régularisée. Il en est de même du mariage Kpokanta (sur le seuil). Dans ce dernier mariage, la femme reste chez ses parents. Il n'y a pas de dot, les enfants sont partagés. De plus, la femme ne

vit pas chez son mari mais dans sa famille. C'est une union libre sans co-résidence. En revanche, dans le mariage Hadido (camaraderie), sorte de mariage à l'essai, sans dot, la régularisation peut être faite après un certain temps par le versement d'une dot.

3.2.1.2 : Chez les Adja

Plus que pour les deux autres ethnies de la ville de Cotonou, la détermination de l'ethnie Adja pose de nombreux problèmes. Partant du fait que le peuple Adja-Ewé serait le fondateur des peuples du sud du Bénin, les auteurs n'arrivent pas à s'entendre sur la date d'installation de ces habitants ; un regroupement ethnique ne serait que provisoire.

Pour certains auteurs comme Bertho cité par de Medeiros, (1984), "le mot <aja> ne désigne pas seulement les peuples de la région de Tado-Athiémé-Bopa, mais s'étend aussi aux Alon, Ewé, Ouatchi, Tchi, Bè, Houlà, Sahouè, Dogbo et Aja proprement dits". Cette thèse fondée sur la primauté Aja semble être remise en cause par certains auteurs, comme de Medeiros. Partant du fait que cette ethnie continue d'être l'objet de nombreuses recherches, nous nous sommes contenté du regroupement fait par l'Institut National de Statistique et d'Analyse Economique. Selon cette source l'ethnie Adja serait constituée : des peuples Adja proprement dits, des Ouatchi et des Mina. Tandis que les Adja stricto sensu sont des agriculteurs, l'activité principale des Mina et des Ouatchi demeure la pêche.

L'ethnie Adja est également patrilinéaire mais virilocale. A cause du caractère rural du département de résidence, le jeune couple réside dans le village des parents du mari. La polygamie est très développée dans cette ethnie. D'après le recensement de 1979 et celui de 1992, l'ethnie Adja fait partie des ethnies où la polygamie est très pratiquée. 40 % des hommes étaient polygames au recensement de 1979. Cette proportion a légèrement régressé en 1992 (35 %), mais reste cependant supérieure à la moyenne nationale qui est 30 %.

Le mariage est souvent exogamique. Il est interdit entre cousins de la même lignée (cousins parallèles). Cependant, il est permis entre cousins croisés, c'est-à-dire qu'un jeune homme peut épouser la fille du frère de sa mère ou la fille de la soeur de son

père. Cette forme de mariage n'est pas une remise en cause de l'exogamie puisque les cousins croisés appartiennent à des lignées différentes. Mais il existait dans certains sous-groupes des formes d'endogamie. Chez les Mina par exemple, le mariage entre cousins germains parallèles est permis si ce sont les pères qui sont frères.

La période de fiançailles précédant le mariage est souvent accompagnée de cadeaux du futur époux à la famille de la fille. Avant toute démarche en mariage une certaine somme était versée aux parents. Elle s'élevait autrefois à 1500 francs CFA (Art. 107 du Coutumier du Dahomey, 1939). Mais cette somme n'a qu'une valeur dérisoire de nos jours et a beaucoup augmenté avec le coût de la vie rendu de plus en plus cher par le développement économique.

Le fiancé apportait chaque jour de fête à ses beaux-parents un cadeau dont l'importance était proportionnelle à sa situation sociale et leur fournissait quelques journées de travail chaque année. La demande en mariage était adressée de chef de famille à chef de famille. C'est le conseil de famille qui décidait en dernier ressort. Cependant, chez les Mina, les Houla et les Ouatchi, contrairement à ce que l'on observe chez les Fon et les Goun, le consentement de la mère au mariage est très important en raison de son influence morale. Ce qui fait apparaître une petite trace de matriarcat dans cette patrilinéarité institutionnelle (Tidjani, 1951).

En dehors des cadeaux fournis au cours des fiançailles et des services rendus, le chef de famille décide de la dot à payer. Chez certains peuples Adjas comme chez les Mina, seulement la moitié de la dot est versée avant la consommation du mariage. Le jour de la consommation du mariage, la jeune fille est généralement conduite par ses tantes chez son fiancé où elle est reçue par la tante du jeune homme. Celle qui l'a élevée attend à la porte avec ses amies.

Le mariage est consommé, si la preuve de la virginité est faite à l'aide d'un linge blanc. La tante de la fille reçoit les félicitations du jeune homme ; la seconde moitié de la dot est alors versée le lendemain matin. Si la fille n'était pas vierge sa famille a sur elle un droit de correction afin de lui faire avouer le nom de son premier amant de façon à permettre au mari de le tenir à l'écart. Dans ce cas, le reste de la dot ne sera versée qu'en partie (Art. 97 du Coutumier du Dahomey, 1939). La jeune fille, le jour même du mariage n'était pas parée, mais vêtue simplement. Ce n'est que le lendemain matin, lorsque la preuve de la virginité était faite, que les parents l'habillaient et la paraient richement.

Cette pratique qui vise à contrôler la virginité de la fille obligeait les parents à mieux s'occuper d'elle s'ils souhaitent percevoir la dot entière. Mais ces contraintes ont presque disparu de nos jours. Outre cela, il existait chez les Adja un mariage par échange de femme (Tidjani, 1951).

3.2.1.3 : Chez les Yoruba

L'ethnie Yoruba est composée des peuples venus du Nigeria et des huit sous-groupes suivants : Nagot, Chabé, Idassa, Holli-dji, Ifè (Ana), Itcha, Kétou, Manigri (INSAE, BCR, 1979). Tous ces peuples ont des genres de vie, des cultures et des traditions qui se ressemblent. Les différentes langues regroupées sous le continuum "ede" ont une inter-compréhension assez étroite. Mais en dehors de ces ressemblances linguistiques, quelle image l'ethnie Yoruba véhicule de la femme ? Que savons nous de l'ethnie Yoruba et de la femme yoruba ?

Venu de la région d'Abéokuta au Nigeria, ce peuple projette de la femme une image semblable à celle de ses voisins. L'activité principale exercée par la femme yoruba est le commerce ; il semble même la caractériser. Poirier, (1972) l'a bien souligné quand il écrit que les Yoruba sont des agriculteurs et des "commerçants remarquables". La femme

est constamment en activité. Par conséquent, les marchés jouent un rôle très important dans la vie sociale Yoruba. Pour Marty, (1926), ce sont des commerçants habiles, rapaces et pas toujours scrupuleux. Toujours à la recherche d'un pouvoir financier, la femme yoruba, même instruite, préfère faire du commerce. Cette activité professionnelle lui confère une certaine liberté, un certain statut au sein de la société.

Contrairement à la femme fon, la femme yoruba s'impose par son pouvoir financier à cause de l'envergure régionale de son commerce. Elle a ses biens propres sur lesquels le mari a peu de droit de regard. Ceux-ci sont maintenus dans le ménage sans que le mari n'en demande des comptes. C'est pourquoi, on peut rencontrer des commerçantes plus riches que bien des hommes. Ce comportement n'est cependant pas en contradiction avec le régime de la séparation des biens le plus souvent pratiqué en Afrique. A l'opposé, la femme fon, qui est toujours considérée comme une étrangère dans la famille de son mari, préfère garder ses biens en dehors du ménage, dans sa propre famille si elle arrive à en acquérir par elle-même. Ainsi elle arrive à les soustraire des droits à la succession patrilinéaire. C'est la raison pour laquelle Ahouangan dans son ouvrage, (non daté), a écrit que les fons ignorent la communauté des biens.

Comme toutes les autres ethnies au sud du Bénin, l'ethnie Yoruba est patrilinéaire. Une femme ne peut être en principe, chef de lignage ou de famille. On dit chez les Yoruba qu'il est nécessaire "qu'il n'y ait plus d'homme dans le lignage pour qu'une femme hérite du couteau" (Mercier, 1962). Ceci pour montrer qu'entre un jeune homme et une femme âgée, il est toujours préférable de remettre la direction du lignage au jeune homme. Si la femme ne dirige pas la famille ou le lignage, elle peut néanmoins y occuper certaines fonctions qui la mettent au premier rang.

La forme de mariage la plus pratiquée est l'exogamie qui se manifeste par la rencontre de deux lignages différents. Chez les Yoruba l'homme n'a pas le droit d'épouser une étrangère (Dyja Ruelland, 1971). Elle doit se convertir pour être bien acceptée dans

sa nouvelle famille. Cet aspect du mariage musulman a déjà été abordé dans la section 1.7.3. Ainsi, l'épouse yoruba est considérée comme membre à part entière de la famille de son mari par opposition à l'épouse fon, qui, à travers la tradition orale, est toujours à craindre. Si la descendance est patrilinéaire comme dans les autres ethnies, la parenté est par contre bilatérale. Il y a prohibition de mariage non seulement dans le patrilignage, mais aussi avec toute personne avec laquelle on peut établir des liens de parenté. La terminologie est fondée sur les différences de génération et, à l'intérieur d'une génération sur l'âge sans distinction de lignée. Comme dans toutes les ethnies du Bénin, la polygamie est acceptée et tolérée.

Les coutumes matrimoniales de l'ethnie Yoruba sont bien différentes de celles observées chez les peuples étudiés précédemment. Les filles Yoruba ne sont fiancées qu'à la puberté. Pour la demande en mariage, le fiancé verse une certaine somme aux parents de la jeune fille. Chaque jour de fête, il leur apporte un cadeau. En outre, le fiancé est astreint de travailler pour son beau-père (Parrinder, 1950). Ce service est surtout rendu chez les peuples Yoruba qui habitent dans les milieux ruraux ou dans les petites villes.

Dans les villes, le fiancé, avant le mariage, apporte souvent des cadeaux à ses beaux-parents et à sa fiancée. De l'importance des cadeaux dépend le consentement des parents et de la fille. Cependant, la compensation matrimoniale diffère considérablement selon les régions. Chez les Yoruba, les repas de noces sont payés par les deux familles, chacune payant pour ses invités. Le repas a lieu chez la jeune fille. Il arrive parfois qu'une riche commerçante épouse un homme moins nanti qu'elle. Dans ce cas, c'est la fille qui souvent prend en charge ces repas de noces permettant ainsi de rehausser l'image de marque du couple.

Après les repas de noces, la jeune épouse est amenée nuitamment à la maison de son nouvel époux. Devant la porte, on lui lave les pieds, puis on la porte à l'intérieur par-dessus le seuil. C'est de là que vient le nom au mariage "gbé iyawo" (transport de

l'épouse) (Parrinder, 1950). La société Yoruba se distingue entre autre, par l'élasticité du lien familial, par la liberté conjugale des femmes, par l'indépendance prématuré et l'émancipation précoce des enfants (Marty, 1926)

3.2.1.4 : Le divorce dans les ethnies de Cotonou

Le divorce n'est guère ancré dans les habitudes des peuples du Bénin, car en général, la femme ne tient pas à exposer ses enfants aux vexations de ses rivales. Une femme qui abandonne son ménage pour des motifs futiles y est ordinairement ramenée après un raccommodement établi par les représentants des deux familles (Quenum, 1983). Cependant, l'homme et la femme peuvent demander le divorce, le premier pour adultère et stérilité, la seconde pour mauvais traitements. Le divorce survient surtout pour cause d'adultère ou de stérilité. En cas de divorce demandé pour cause de stérilité, la femme est autorisée à établir la preuve contraire en ayant des relations suivies de grossesse. En revanche, l'adultère de l'homme, qui n'est pas condamné par la société, n'est cause de divorce que si l'époux néglige ses devoirs conjugaux.

Dans les coutumes de l'ethnie Yoruba, le mari peut renvoyer sa femme sans le consentement de celle-ci, alors que l'épouse ne peut pas partir sans l'accord de son mari. Les ruptures d'union par divorce sont généralement suivies d'un remariage dans un délai plus ou moins court. Après un divorce, la femme de l'ethnie Fon peut épouser qui elle veut et sans délai, tandis que les femmes de l'ethnie Yoruba doivent attendre 3 mois avant de se remarier. Chez les Fon et les Adja, la compensation matrimoniale est toujours remboursée par le nouveau mari qui, dans l'ethnie Adja, ne peut pas être un membre de la famille de l'ancien mari.

3.2.2 : Dans le Grand Accra

La principale ethnie actuelle de la région du Grand Accra est le groupe Ga-Adangbé. L'ethnie Ga-Adangbé est l'ensemble des peuples vivant dans le sud-est du Ghana. Actuellement, cette capitale a tellement attiré d'habitants de toutes les autres régions, que ces allochtones représentent actuellement 48 % de sa population. Ces immigrés de toutes les régions constituent une multitude de groupes ethniques. On y retrouve aussi bien des peuples Twi que Ewé. Au Ghana, quelle que soit l'ethnie le mariage est très valorisé et même encouragé par la société. Les ethnies de la ville d'Accra n'échappent pas à cette règle. C'est pourquoi "on observe une très forte tendance culturelle qui pousse les gens à avoir des enfants et à se marier, quel que soit le genre de mariage. La société ne reconnaît aucun prestige à la femme sans enfants et la femme non mariée qui travaille n'est réellement respectée ou prise au sérieux tant qu'elle n'a pas atteint le sommet de sa profession. Les familles exercent une pression notable sur les filles nanties d'un diplôme pour qu'elles se marient très vite et qu'elles aient des enfants" (Sai, 1971). Dans ce pays, le mariage paraît très précoce malgré l'avance économique et la généralisation de l'enseignement. C'est une indication qui tendrait à prouver que cet événement est très influencé par l'environnement socioculturel.

3.2.2.1 : Chez les Ga-Adangbé

L'ethnie Ga-Adangbé n'est pas un groupe homogène. Comme son nom l'indique, elle est constituée de deux groupes principaux : les Ga et les Adangbé. Chaque groupe comporte un ensemble de sous-groupes. Par la proximité et le brassage par le mariage, ils ont développé un langage commun et ont une communauté de cultures.

Les Ga-Adangbé constituent un peuple d'agriculteurs et de pêcheurs. Leur situation géographique (au sud du Ghana) leur permet d'exercer ces deux principales activités ; 36 à 45% de la population travaillent soit dans l'agriculture soit dans la pêche. Les Ga sont en majorité pêcheurs, tandis que les Adangbé sont à dominante agricole.

La famille élargie est l'unité sociale de base. Elle est réunie au sein d'une seule habitation ou de plusieurs habitations sous-jacentes dans lesquelles habitent normalement des micro-familles composées du père, des épouses et des enfants, ou de familles d'au moins deux frères et soeurs ou cousins à l'intérieur desquels il y a deux générations. Dans la concession, la résidence des femmes est séparée.

Les Ga-Adangbé sont patrilinéaires et patrilocaux (Gil et al., 1964). Il n'y a pas d'interdiction de mariage car le mariage est permis avec n'importe quel cousin. Cependant, la préférence est souvent pour le mariage unilatéral avec l'enfant du frère de la mère (enfant de l'oncle maternel MoBrDa). La polygamie est reconnue mais reste peu pratiquée. Cependant, il n'y a pas de préférence pour la polygamie des soeurs.

Le mariage chez les Ga-Adangbé peut, en principe débiter très tôt aussi bien pour la fille que pour le jeune homme. Une fois qu'un jeune homme a atteint l'âge du mariage (ici fixé à 18 ans), le père après consultation avec d'autres membres de la famille, peut décider personnellement du choix de la future épouse de son fils. Mais cette démarche ne se fait pas sans le consentement du jeune homme. Généralement, la fille choisie est déjà une amie du jeune homme.

Après cette rencontre entre les membres de la famille du jeune homme, commencent les contacts et les consultations avec les membres de la famille de la future épouse. Les différentes étapes du mariage sont matérialisées par le paiement de six divers droits :

- le droit de connaissance : "gate knocking fee"
- le droit d'acceptation : "the agreement or acceptance fee"
- la dot : "the bridewealth"
- le droit d'achat de la taille : "the buying of waist"
- le droit coutumier menstruel : "the menstrual fee"
- et le droit de linge sale : "the soiled cloth fee"

Le mariage est formalisé après le paiement de ces six droits par les parents du jeune homme. Ces droits, qui étaient jadis payés en tissu, le sont actuellement en espèces compte tenu de la monétarisation de l'économie. La dot proprement dite est composée de biens, de bétail et d'argent. Le mariage chez les Ga comporte beaucoup de cérémonies, de festins, de danses. Le caractère faste des mariages des peuples Ga a été souligné par Ollennu, en 1968 : "Even in one tribe there may be more than one form of valid marriage ;

the marriage may be simple and informal or it may highly ceremonial with feasting, drumming and dancing, an exemple of the latter is the Ga six cloth marriage".

Il existe chez les Ga-Adangbé une autre forme de mariage qui commence par le paiement du droit de connaissance. Une fois ce droit payé, le jeune homme s'installe avec les parents de la jeune fille pour travailler dans leurs champs. Il réside alors avec la jeune fille jusqu'au moment où il atteint l'âge d'être fiancé. Ce n'est qu'après ces fiançailles qu'il pourra donner la dot qui termine la procédure d'entrée en union (Ollennu, 1968).

Quelle que soit la forme des procédures, le processus du mariage s'achève avec sa consommation. Traditionnellement, les époux de cette ethnie ne vivent pas ensemble. Chaque partenaire vit dans sa famille d'origine. Les femmes se rendent au domicile de leur époux souvent la nuit. La fréquence de ces visites dépend du type de mariage (monogame ou polygame) ou de la distance séparant les deux résidences et des relations de la femme avec les membres de la famille (Gil et al., 1964 ; Oppong, 1975 ; Aryee et Gaisie, 1981). Cependant, la résidence du couple est parfois patrilocale c'est-à-dire que la femme peut vivre avec ou auprès des hommes de la lignée patrilinéaire du mari. Dans ce cas, après les différentes festivités célébrant l'entrée en union, la jeune épouse est conduite au domicile de son mari par son père ou le membre le plus âgé de la famille paternelle, puis remise à la femme la plus âgée de la famille du jeune homme. Cette dernière amène la jeune mariée dans la concession de son époux au sein de laquelle elle est acceptée et a désormais sa place. Comme nous le constatons la résidence est parfois patrilocale.

Dans le couple, la femme Ga intervient très peu financièrement dans les dépenses du ménage. Ainsi en parlant de ces femmes, Ollennu a écrit en 1968 dans "Family law in Ghana" : In the matter of money there are probably no people on the earth whose women are in such enviable position as the Ga. A women's financial responsibilities are almost

negligible, but the occasions on which she makes financial claims are legion. She also makes money by her trading, and no one can touch her money". Le mariage dans l'ethnie Ga-Adangbé est assez coûteux pour l'homme mais bénéfique pour la fille. On peut émettre l'hypothèse que, dans les faits les hommes se marieront plus tard que les femmes même si la coutume leur donne la possibilité de le faire assez tôt parce qu'ils sont obligés de faire beaucoup d'économies pour pouvoir payer la compensation matrimoniale. En effet, un écart de près de 8 ans existe entre l'âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes résidant à Accra.

3.2.2.2 : Chez les Ewé du Ghana

Les Ewé du Ghana seraient venus du Dahomey après avoir séjourné à Notsé, une ville située dans l'actuel Togo. Ce parcours migratoire laisse entrevoir une ressemblance avec l'organisation sociale du groupe Adja-Ewé du Togo. La famille élargie est l'unité sociale de base de la ville ou du village.

Comme les Ewé du Togo, les Ewé du Ghana sont patrilinéaires et patrilocaux. Le chef de famille est celui qui est le plus âgé des membres de la famille du côté patrilinéaire. Aucune décision de mariage ne peut être prise sans son consentement.

Chez les Ewé, le mariage débute par une petite enquête sur la jeune fille choisie par le futur époux. Le garçon qui souhaite se marier porte à la connaissance de ses parents la partenaire de son choix. Les parents à leur tour vont mener une enquête préliminaire sur la famille de la jeune fille si elle leur était inconnue jusque là. Après l'enquête, si la moralité de la famille correspond aux valeurs exigées, le choix est alors approuvé. Des cadeaux et de l'argent sont alors envoyés à la famille de la future épouse. A l'image de ce qui passe au Bénin et au Togo, cette démarche consiste à avoir le consentement de la belle famille. C'est l'étape de la demande de main appelée ici "mouth opening gift". Après ce geste, les parents de la jeune fille sont appelés à se prononcer sur

leur volonté d'unir leur fille au prétendant. Une fois le consentement donné, le jeune homme envoie aux parents de l'épouse le cadeau de fiançailles composé de boissons, de tissu, et d'une certaine somme d'argent. L'étape des fiançailles est ainsi franchie. Vient ensuite la période d'essai où chaque époux est amené à rendre des services dans la famille de son partenaire. Le jeune homme aide son beau-père dans les travaux champêtres, alors que la jeune fille reste au service de sa belle-mère. Cette période est assez déterminante dans la suite du processus du mariage qui peut être rompu à ce niveau. Dans les mariages Fon, Ga-Adangbé ou Adja-Ewé, seul le jeune homme était amené à travailler dans les champs de sa belle famille. L'échange de travaux est donc réciproque dans cette ethnie.

Après cette période pratique, la tante paternelle de la future mariée convient du jour où l'épouse viendra au domicile de son époux avec la tante paternelle du jeune homme. L'étape solennelle de ce processus a lieu lorsque la fille est conduite au domicile de son époux par la soeur de son père. Le changement de domicile est célébré par de grandes festivités. Ce n'est que huit jours après avoir rejoint son époux que la compensation matrimoniale sera remise aux parents de la fille. Le processus de mariage arrive à son terme et le mariage est consommé. Les deux époux peuvent désormais vivre ensemble. Une fois arrivée dans sa nouvelle famille, la jeune fille reçoit un siège en bois sur lequel elle peut désormais s'asseoir. C'est un symbole pour lui signifier que sa place est désormais dans la famille de son époux (Ollennu, 1968). Mais en ville, les hommes et les femmes vivent quelquefois dans des ménages séparés. Les hommes adultes vivent avec leurs grands garçons, les femmes avec leurs mères, leurs soeurs et les petits enfants (Oppong, 1975).

3.2.2.3 : Le divorce dans les ethnies du Ghana

Chez les Ga-Adangbé, le divorce peut être demandé par n'importe quel époux. Lorsque le divorce est demandé par la femme sans raisons assez solides, ses parents doivent rendre les différents droits payés. De la même manière si l'homme décidait d'abandonner sa femme pour des raisons telles que l'adultère ou la désobéissance, il doit dédommager la femme. De toute manière après le divorce ou la séparation, c'est l'homme qui a la garde des enfants s'il avait payé tous les droits de mariage. Le divorce chez les Ewé peut être demandé par n'importe lequel des deux partenaires. Il intervient souvent pour des raisons d'adultère ou de désobéissance (Gil et al., 1964).

3.2.3 : Dans la ville de Lomé

La ville de Lomé est dominée par les ethnies Adja-Ewé. Au recensement de 1981, à Lomé on a identifié sur un effectif de 375 449 habitants 37,4% d'Ewé, 23,7% de Mina, 7,3 % de Ouatchi. Les Kabyè ne représentaient que 5,2 %, les Kotocoli 3,0 % et les ethnies originaires du Bénin 2,8 %. Dans le recensement de 1981, le groupe Adja-Ewé comprend : les Adja, les Alon ou Aouanlan, les Ehomé, les Ewé, les Fon, les Kpessi, les Mina (Gin), les Ouatchi et les Péda-Pla.

Lomé est donc en majeure partie "aux mains" des Ewé et des Mina. D'ailleurs la presque totalité des activités commerciales est tenue par eux. C'est parmi ces ethnies que se recrutent la majorité des fonctionnaires. Les Ewé et les Mina sont deux ethnies regroupées sur la base de leur communauté de cultures dans le groupe Adja-Ewé. Les deux termes désignent des groupes ethniques homogènes autonomes ou un ensemble de populations qui ne se limitent pas aux communautés parlant l'Adja ou l'Ewé, mais qui comprend des groupes apparentés suivant des liens culturels plus ou moins étroits (de Meideros, 1984).

Le peuple Ewé est surtout un peuple d'agriculteurs (de 56 % à 65 %), mais aussi un peuple de pêcheurs (16 à 25 %). Installés en ville, ces peuples vont se lancer dans le commerce de produits agricoles et de marchandises importées car la société Ewé a été complètement transformée par l'influence européenne, le travail missionnaire et par la richesse du sol et des cultures (Cornevin, 1988). Les hommes restent aujourd'hui d'excellents agriculteurs mais travaillent également dans des hautes fonctions administratives et commerciales.

Les Adja-Ewé sont patrilinéaires avec une résidence à dominance patrilocale. Parfois, il arrive que les époux vivent séparément chacun dans sa famille. Dans ce cas précis on parle de résidence "duolocale ou natolocale". Cependant, la filiation se transmet par le père c'est-à-dire, le nouveau né porte le nom de son père et non celui de sa mère comme chez les Ashanti du Ghana qui sont matrilineaires.

Au niveau de l'organisation familiale, c'est le système de famille étendue qui domine, laquelle étant composée de petites unités familiales occupant une simple habitation ou un nombre d'habitations adjacentes et comprenant la progéniture d'au moins deux frères et soeurs ou cousins dans au moins deux générations. Cependant, en ville les contraintes du logement et le changement de mentalité ne permettent plus cette forme de famille élargie.

Comme dans toutes les sociétés patrilinéaires, la compensation matrimoniale continue d'avoir une grande importance même si elle a été détournée de sa signification première. Le mariage n'est effectivement conclu qu'après son versement de la dot, élément symbolique d'échange et de compensation. D'un montant variable selon l'importance de la famille, de la future épouse et des possibilités du mari, elle comporte généralement des boissons, des tissus et une certaine somme.

Les Adja-Ewé ont une descendance unilatérale mais le mariage souvent exogamique est duo latéral, c'est-à-dire, qu'il est permis entre cousins croisés. La polygamie est permise et la résidence des co-épouses peut être commune.

3.2.3.1 : Chez les Ewé du Togo

Les fiançailles représentent une première étape dans le mariage. Elles débutent par les premières négociations relatives au consentement et à la dot jusqu'à la consommation officielle de l'acte sexuel. Les fiançailles comportent deux étapes principales que sont la rencontre des parents du futur couple et la demande de main. Les négociations sont confiées à deux tantes paternelles ou, à défaut, à deux adultes du clan du prétendant. Pour rencontrer la famille de la future épouse constituée généralement de quelques membres, les tantes apportent quelques bouteilles de boissons (au moins deux). Au terme de ce premier contact, les deux parties se séparent sans aucun résultat concret, car la famille de la jeune fille sollicitée refuse d'abord la boisson de "demande de main", affichant ainsi par ce refus que sa réponse demeure en suspens. Ce refus de prendre les boissons souligne la valeur attribuée à la fille et fonctionne comme une opposition à la douloureuse séparation qui surviendra lorsque toutes les étapes du mariage seront franchies.

Toutefois, cette attitude générale, dans bon nombre d'ethnies au Togo, ne dissuade pas le prétendant qui enverra encore ses messagères vers la famille de la jeune fille autant de fois qu'il sera nécessaire jusqu'à l'acceptation définitive de la main de la jeune fille. Le mariage est célébré après remise de la dot à la famille paternelle de la

fiancée. La mariée est ensuite conduite au domicile de son époux. Le mariage donne lieu à des réjouissances et fêtes.

Selon Rivière, (1990), chez certaines ethnies Ewé du Togo, il se passait généralement un à trois ans entre les cérémonies de demande de main et celles du mariage proprement dit. Actuellement ce délai est peut être réduit à trois mois. La réduction du temps de fiançailles, voire de son annulation avait déjà été soulignée par Locoh, (1984). Dans le temps où cette pratique était encore en vigueur, la période de fiançailles était généralement marquée par des prestations de travail, de services, et don de biens en nature et de produits des champs par le prétendant à sa belle famille. Certains parents peuvent faire durer cette période de manière à tirer le plus de profit possible de cette union.

3.2.3.2 : Chez les Mina

Les femmes de l'ethnie Mina entrent quelquefois assez tard en union si nous nous référons au récit de quelques unes d'entre elles. "En pays Mina, le mariage, c'est entre 28 ans et 30 ans pour les jeunes filles, parce qu'il faut qu'elle apprenne un métier : si elle est chez une vendeuse de tissus, il faut qu'elle apprenne à vendre pour celle-ci et ensuite à vendre pour elle-même, à aller régulièrement travailler au marché" (Marguerat et Pelei, 1993 T1). Comme dans les autres ethnies, le mariage, chez les Mina débute également par une demande de main de la future épouse. Ici, le prétendant fait demander trois fois la jeune fille à son père par une de ses tantes ou de ses soeurs. La troisième fois, il envoie des bouteilles d'alcool variées et une certaine somme à son futur beau-père. Ce dernier réunit alors une sorte de conseil de famille et, si la demande est agréée, donne son consentement.

Pendant toute la durée de la requête qui ne peut excéder trois ans, le futur époux offre des cadeaux en rapport avec ses moyens alors que chez les Ewé ce sont les travaux champêtres et les services qui sont principalement rendus pendant cette période de fiançailles. Dès que la date du mariage est fixée, le futur époux fait parvenir la compensation matrimoniale à sa belle-famille. Elle est généralement composée d'une cantine, de tissus, de colliers, de boucles d'oreilles, d'une paire de chaussures et, suivant la fortune du prétendant, d'une certaine somme d'argent. Le mariage est célébré par un repas, des musiques de tam-tains et des libations auxquelles sont invités les parents et amis.

Le soir, une tante et une soeur du marié vont chercher la jeune épouse et la conduisent au domicile conjugal après lui avoir remis un mouchoir blanc. Le mariage est ainsi consommé et à l'issue de la première nuit de noces, la jeune fille devait "apporter la preuve de sa virginité antérieure". La constatation de la virginité de l'épouse était matérialisée par le port de bracelets spéciaux (Locoh, 1984). Pendant huit jours, le mari doit entretenir la famille de sa femme, puis à la fin de cette période, il donne un second repas de noces dans les mêmes conditions que le premier. Pendant ces huit jours la jeune épouse est tenue de rester chez son mari sans sortir ; ce n'est qu'à l'expiration de cette période qu'elle peut vaquer à ses occupations.

3.2.3.3 : Chez les Ouatchi

Comme dans certaines ethnies au Sud du Bénin, le mariage Ouatchi est parfois très précoce. Il arrive qu'une jeune fille soit promise en mariage dès l'âge de six mois et

même parfois avant sa naissance. Le prétendant doit la demander trois fois à la famille. Cette dernière fait une enquête sur la moralité du futur époux et, si elle est favorable, donne son adhésion. Ce système qui est bien organisé par les anciens a pour objet de marier la fille à un homme qui pourra s'occuper d'elle financièrement et la garder le plus longtemps possible. Après l'acceptation le fiancé envoie quelques bouteilles d'alcool à la famille de sa future femme et offre des cadeaux à la jeune fille jusqu'à ce que celle-ci soit nubile. A ce moment, on fixe la date de la célébration du mariage qui donnera lieu à des libations, des danses de réjouissance, à des festins plus ou moins copieux selon la situation sociale des futurs époux.

La consommation du mariage a lieu tard le soir. Vers huit heures du soir, deux femmes viennent chercher la fiancée et la conduisent chez son mari. La virginité n'est pas de règle comme chez les Mina. La jeune fille, bien que fiancée, et jusqu'au jour de son mariage reste libre dans ses comportements (Eusebio, 1978).

Jadis en pays Ouatchi, il existait une autre forme de mariage qui était le mariage par "rapt". Le candidat au mariage pouvait enlever sa fiancée pour en faire sa femme. Il s'agissait en fait d'un "enlèvement" symbolique, la femme jouant le rôle de l'enlevée en dépit du fait que les deux familles s'étaient déjà mises d'accord (Locoh, 1984).

3.2.3.4 : Le divorce dans les ethnies du Togo

Le divorce peut être demandé par n'importe quel conjoint. Les raisons essentielles sont le défaut de participation du mari à la satisfaction des besoins matériels de son épouse, l'incompatibilité d'humeur et la fécondité insuffisante (Rivière, 1990). Chez les Ewé, comme dans beaucoup d'autres ethnies en Afrique de l'Ouest, le divorce entraîne

quelque fois le remboursement de la dot par la famille de l'épouse ou son nouveau mari. C'est la raison pour laquelle il est souvent fait recours à la réconciliation locale sous la direction des sages de la famille.

Le divorce peut être suivi d'un remariage immédiat chez les Ouatchi et les Mina car il n'y a pas de délai prévu par la coutume entre la rupture d'union et le remariage. Le plus souvent, c'est le second mari qui rembourse au premier la dot et tous les cadeaux.

3.2.4 : Evolution récente des formes de mariage

Les mariages coutumiers tels que décrits dans les différents pays n'existent plus dans leurs formes premières. Pour mieux connaître les changements survenus dans le processus matrimonial il aurait fallu faire une enquête sociologique. Toutefois, les enquêtes faites par Locoh au sud-est Togo, (1984), et par Hertrich dans le pays Bwa au Mali, (1994), signalent des changements effectifs dans le processus d'entrée en union. Le mariage a connu une évolution du fait des transformations des structures sociales économiques et culturelles ainsi que la libéralisation des mœurs. C'est ainsi que la modernisation, l'éducation, l'urbanisation et la monétarisation vont introduire d'importantes variantes dans les comportements matrimoniaux.

Nous convenons avec les différents auteurs (Locoh., 1984 ; Rivière, 1990 ; Houédokoho, 1991 ; Hertrich, 1994) que les évolutions observées peuvent se résumer comme suit :

- la compensation matrimoniale perd de plus en plus son caractère symbolique et son montant atteint quelques fois des sommes très importantes. Son renforcement retarde les jeunes hommes qui sont obligés de travailler pendant longtemps, laissant ainsi le temps et la chance aux plus nantis, d'augmenter le nombre de leurs épouses.
- il y a une réduction de la durée du processus d'entrée en union.

- la virginité avant le mariage imposée dans certaines ethnies n'est plus respectée. D'une manière assez générale, à la ville comme dans le milieu rural, il y a une précocité des rapports sexuels. Beaucoup d'unions sont la simple sanction d'une grossesse.
- l'émancipation individuelle, influencée par certaines valeurs sociales importées, a joué un grand rôle. Ainsi, toutes les unions ne sont plus célébrées selon les coutumes. L'avis des parents n'est plus toujours indispensable. La jeune fille ou le jeune homme a une liberté plus grande dans le choix de son partenaire (section 2.5). Jadis, les mariages étaient "arrangés" car c'était toute une alliance entre deux familles.
- ces nouvelles formes d'entrée en union ont des répercussions sur la stabilité parce que les familles ne s'impliquent plus de la même façon. De plus, les futurs époux ne s'occupent plus des antécédents des familles dans lesquelles ils vont vivre. Ceci pourrait avoir des conséquences parce que les ruptures d'union pourraient être plus fréquentes et plus faciles.

Mais l'aspect le plus symptomatique de cette évolution réside dans la juxtaposition du consentement des futurs époux et du maintien des démarches familiales, ce qui sauvegarde formellement l'autorité du lignage. Dans ce contexte, l'acceptation de la compensation matrimoniale fournit la preuve que le mariage a été conclu avec l'accord des familles puisque les jeunes gens peuvent se trouver légalement unis même si auparavant il y avait eu opposition au mariage. En réalité, son paiement lie en partie les deux familles, qui par ce fait entérine l'union.

3.3 : Résumé des particularités de chaque ville

Compte tenu des différences dans les coutumes matrimoniales et dans l'évolution de ces villes, nous allons, à l'aide de quelques tableaux synoptiques, dégager les particularités de chaque ville.

Tableaux 3. 1 : Récapitulation des caractéristiques de chaque ville

3.1.a : Cotonou

Ethnies résidentes	Fon	Adja	Yoruba
Virginité avant le mariage	Oui	Oui	Sans précision
Prestation dans les champs avant le mariage	Oui	Oui	Oui
Interdiction de mariage	Entre cousins parallèles	Entre cousins parallèles	Avec toutes les personnes avec qui on peut établir des liens de parenté
Filiation	Patrilinéaire	Patrilinéaire	Patrilinéaire, parenté bilatérale
Résidence	Patrilocale	Virilocale	Patrilocale
Source : Tableau élaboré à partir de la section 3.2			

Rapport de masculinité de la population de 15 ans et plus	1951	1961	1979-1988	1992
	111	83	100	97
Source : Tableau élaboré à partir de la section 2.4				

3.1.b : Accra

Ethnies résidentes	Ga-Adangbé	Ewé du Ghana
Virginité avant le mariage	Sans précision	Sans précision
Prestation dans les champs avant le mariage	Oui	Oui
Interdiction de mariage	Pas d'interdiction de mariage, mais préférence pour l'enfant de l'oncle maternel	Pas de règle particulière
Filiation	Patrilinéaire	Patrilinéaire
Résidence	Dominance patrilocale, mais parfois "duolocale"	Dominance patrilocale, mais parfois ménages séparés pour hommes et femmes en ville
Source : Tableau élaboré à partir de la section 3.2		

Rapport de masculinité de la population de 15 ans et plus	1960	1970	1984
	119	129	96 (1)
Source : Tableau élaboré à partir de la section 2.4 (1) : rapport de masculinité de toute la population			

3.1.c : Lomé

Ethnies résidentes	Ewé du Togo	Mina	Ouatchi
Virginité avant le mariage	Non précisé	Oui	N'est pas obligatoire
Prestation dans les champs avant le mariage	Oui	Non	Non
Interdiction de mariage	Pas de règle particulière	Pas de règle particulière	Pas de règle particulière
Filiation	Patrilinéaire	Patrilinéaire	Patrilinéaire
Résidence	Dominance patrilocale, parfois "duolocale"	Patrilocale	Patrilocale
Source : Tableau élaboré à partir de la section 3.2			

Rapport de masculinité de la population de 15 ans et plus	1961	1970	1981
	87	97	93

Source : Tableau élaboré à partir de la section 2.4

3.4 : Les sources de données

L'étude de la nuptialité ne se fait guère en Afrique à partir des données de l'état civil, ceci pour deux raisons :

- généralement l'état civil fonctionne mal : c'est le plus souvent le cas pour les naissances et les décès, et c'est a fortiori le cas pour les mariages et les divorces,
- de toute façon l'état civil n'enregistre que très peu de mariages et, comme nous l'avons dit dans les chapitres précédents, beaucoup de mariages restent sanctionnés par la coutume et les cérémonies traditionnelles. Aussi, la nuptialité s'étudie-t-elle en Afrique presque exclusivement à travers les données de recensements et d'enquêtes.

3.4.1 : Les données disponibles avant les années 1980

Le premier recensement de la population ghanéenne a été fait en 1891 ; il a été suivi de recensements décennaux jusqu'à ce que la deuxième guerre mondiale interrompe la série en 1941. Cependant, des enquêtes démographiques ont été faites en 1931 et en 1948. Le recensement de 1960 avait fourni pour la première fois des données assez fiables et détaillées sur l'importance et la composition de la population.

Les données du Ghana qui seront utilisées sont issues de l'enquête post-censitaire 1960, des enquêtes de 1961 et de 1968. L'enquête post-censitaire de 1960 peut être

considérée comme une enquête à part entière. Elle ne se limite pas en effet à mesurer le degré de fiabilité des réponses du recensement mais apporte des informations complémentaires sur la fécondité, la nuptialité, la mortalité, la religion et les conditions d'habitat de la population. Celle de 1968-69 est une enquête par sondage à deux passages. Cette enquête visait principalement l'obtention des données sur la mortalité et la natalité par l'utilisation de sources indépendantes. Le questionnaire de la première enquête avait porté sur la composition du ménage, les caractéristiques des naissances et des décès des douze derniers mois, l'histoire matrimoniale et génésique, ainsi que la connaissance, l'attitude et la pratique de la contraception des femmes de 12 ans et plus. Depuis cette période, d'autres recensements ont lieu en 1970 et en 1984.

Le Bénin et le Togo n'ont pas une tradition aussi longue de recensement que le Ghana. Les premières estimations de la population du Dahomey (actuel Bénin) ont été faites en 1910. A partir de 1924, le recensement est devenu plus systématique. A partir de cette date, des estimations de la population furent établies chaque année. Elles comportent des biais certains compte tenu de la manière dont elles ont été effectuées. Néanmoins, les estimations administratives du recensement de 1960 avaient servi de base de sondage pour la sélection des villages inclus dans l'enquête démographique qui s'est faite de Mai à Septembre 1961.

L'enquête démographique de 1961, jusqu'en 1979, était la principale source d'information sur la démographie du Dahomey, et la seule investigation méthodique faite sur des sujets tels que : la structure par âge, la nuptialité, la fécondité, la mortalité, la distribution ethnique, l'appartenance religieuse, etc. En dehors de cette enquête démographique, de nombreuses autres avaient été faites au niveau des régions dont

l'enquête de Cotonou en 1964. Il a fallu attendre 1979 pour avoir un autre recensement qui, cette fois, a été élaboré de façon plus méthodique et dont les résultats sont assez fiables. Le dernier recensement qui sera utilisé dans cette étude date de 1992.

Le Togo, quant à lui, a connu son premier recensement entre 1958 et 1960. La durée de réalisation sur le terrain (2 ans) a pu compromettre la validité des résultats d'ensemble. Toutefois, l'enquête démographique par sondage de 1961 qui avait été faite à partir des données de 1960 peut tenir lieu de recensement puisque les résultats, après avoir été corrigés par le taux de sondage, ont été donnés pour l'ensemble du pays.

L'enquête de 1961 avait permis d'avoir des données sur la répartition de la population par sexe et par âge, sur la religion, la scolarisation, la répartition spatiale, la mortalité, la nuptialité, la fécondité. Environ une décennie après, en 1970, le Togo réalisa son deuxième recensement. Ce dernier a permis d'obtenir des renseignements plus récents sur la structure et l'évolution de la population. De précieuses informations ont été fournies également sur les caractéristiques démographiques. Le Togo a connu son troisième recensement en 1981. La qualité de ces derniers recensements est sans nul doute meilleure à celle du premier. Comme en 1970, les résultats de 1981 sont assez détaillés et se rapportent aussi bien aux caractéristiques démographiques que spatiales. Mais les concepts de ménage, de ville, de nuptialité, d'ethnie varient à travers les recensements ; ce qui nécessite une grande attention dans les comparaisons.

3.4.2 : Les enquêtes rétrospectives

Les enquêtes rétrospectives permettent d'interroger les personnes sélectionnées dans l'échantillon sur leur passé démographique. "Il s'agit de <questions rétrospectives>, auxquelles la personne enquêtée répond en se fiant à sa mémoire" (Gendreau, 1993).

Deux types d'enquêtes rétrospectives sont à distinguer :

- les enquêtes portant sur toute la vie génésique et matrimoniale des individus : on enregistre toutes les naissances ou toutes les unions d'une femme,
- les enquêtes qui s'intéressent aux événements récents (naissances, décès, mariages, migrations... des douze derniers mois). Les enquêtes portant sur la vie matrimoniale permettent :
 - de calculer l'âge au premier mariage selon la déclaration de l'enquêtée
 - de construire les tables de nuptialité par génération.

Les enquêtes rétrospectives utilisées comportent plusieurs volets. Il s'agit de l'enquête fécondité Bénin, des enquêtes démographiques et de santé du Ghana et du Togo. En utilisant ces données, nous pensons qu'en dehors des aspects agrégés au niveau de la population, il existe des facteurs individuels qui modulent les comportements en matière de nuptialité. Les données des enquêtes D.H.S constituent, les sources les plus récentes pour l'analyse des déterminants individuels des comportements démographiques.

3.4.2.1 : L'enquête fécondité du Bénin

L'enquête fécondité au Bénin (EFB) s'inscrit dans le cadre de l'Enquête Mondiale Fécondité (EMF). L'enquête mondiale était un programme international de recherche en matière de fécondité humaine que l'Institut International de la Statistique a réalisée en collaboration avec les Nations Unies et l'Union Internationale pour l'étude scientifique de

la population. L'enquête a été faite au Bénin en 1982 mais demeure la plus récente.

L'objectif était de :

- connaître les facteurs qui influent sur la fécondité et leur évolution dans le temps ;
- fournir des éléments de comparaison sur le plan international,
- accentuer la formation et le perfectionnement du personnel national en matière d'enquête et de recherche.

L'échantillon de l'enquête EFB est un échantillon de 4018 femmes de 15-49 ans résidant dans les ménages enquêtés tirés au sort parmi ceux qui constituaient l'échantillon de l'enquête à passages répétés. Le nombre initial de ménages prévus pour l'échantillon à passages répétés était de 25.000, l'objectif étant de toucher environ 125 000 personnes. En supposant une femme de 15-49 ans par ménage, et compte tenu de l'objectif 5.000 femmes de 15-49 ans fixé par l'enquête fécondité, le taux de sondage a été fixé à 1/5 de celui de l'échantillon précédent.

Le questionnaire comporte sept sections qui se répartissent comme suit:

La première est consacrée aux renseignements sur l'enquêtée : les renseignements sur l'âge, le niveau d'instruction et l'alphabétisation.

La deuxième section porte sur l'historique des unions. Cette section a fait l'inventaire des unions de l'enquêtée avec leur issue. Pour l'union actuelle, le rang dans le mariage a été saisi. Il est à noter qu'une attention particulière a été accordée à cette section pour une meilleure adaptation possible aux réalités locales, la situation matrimoniale étant parfois difficile à identifier en milieu béninois.

La troisième concerne l'historique des grossesses et la parité de l'enquêtée.

La quatrième donne les renseignements sur les dernières naissances ainsi que l'action des facteurs autres que la contraception sur la fécondité.

Des questions sur la connaissance et la pratique de la contraception figurent dans la section cinq.

La section six a permis de classer l'enquêtée dans une catégorie socioprofessionnelle et de recueillir les caractéristiques de son travail.

La dernière section a été consacrée aux renseignements d'ordre socioprofessionnel concernant le conjoint.

Pour notre analyse, nous nous servirons de toutes les variables relatives à la nuptialité, aux caractéristiques et à l'activité de la femme, ainsi que des renseignements concernant le conjoint.

L'enquête porte sur 4018 femmes de 15-49 ans qui se répartissent dans sept différentes strates. Le territoire national a été divisé, pour des raisons techniques en sept strates : les six provinces du pays (Atacora, Atlantique, Borgou, Mono, Ouémé et Zou) et la strate de Cotonou.

Tableau 3. 2 : Répartition des femmes selon la région habituelle de résidence au Bénin à l'enquête de 1982

Région de résidence	Effectif	Pourcentage
Atacora	598	14,9
Atlantique	370	9,2
Borgou	493	12,3
Mono	593	14,8
Ouémé	724	18,0
Zou	739	18,4
Cotonou	501	12,5
Total	4018	100
Source : EMF Bénin, 1982		

La ville de Cotonou a été retenue comme un département compte tenu de son importance administrative et de la taille de sa population. Dans l'échantillon 12,5 % des femmes enquêtées résident dans cette ville, soit un effectif de 501 femmes sur 4018. L'analyse sera consacrée aux comportements matrimoniaux des femmes de cette ville. Les femmes enquêtées résident effectivement dans la capitale : 98,4 %. Seulement 1,6 % vivant ailleurs qu'à Cotonou ont été prises en compte dans l'échantillon parce que ayant passé leur dernière nuit dans cette ville.

Caractéristiques de l'échantillon de Cotonou

Une répartition de ces femmes selon le groupe d'âge permet de constater que 24,6 % d'entre elles ont moins de 20 ans ; plus de 50 % ont entre 20 et 35 ans.

Tableau 3. 3 : Répartition des femmes de Cotonou selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	Effectif	Pourcentage
15-19 ans	123	24,6
20-24 ans	91	18,2
25-29 ans	108	21,6
30-34 ans	69	13,8
35-39 ans	51	10,2
40-44 ans	31	6,2
45-49 ans	28	5,6
Total	501	100
Source : EMF Bénin, 1982		

3.4.2.2 : Enquête démographique et de santé du Ghana (E.D.S ou D.H.S)

Comme le Togo, le Ghana a connu une enquête démographique et de santé (Demographic Health Survey) en 1988. Les enquêtes démographiques et de santé, parrainées par l'USAID et effectuées par l'"Institute for Resource Development Inc./Westinghouse", ont jusqu'à présent été réalisées dans plusieurs pays africains. L'objectif de cette enquête était d'avoir des renseignements sur : le niveau de fécondité des femmes, la connaissance ou l'usage de la contraception, les intentions de fécondité des femmes de 15 à 49 ans et la santé des enfants.

Le Ghana Demographic Health Survey est une enquête rétrospective par sondage réalisée sur un échantillon représentatif, stratifié, auto-pondéré. L'échantillon a été constitué de 150 concessions sélectionnées parmi les 200 qui avaient servi de base au Ghana Living Standard Survey, (G.L.S.S.), auxquelles a été appliqué une probabilité proportionnelle au nombre de ménages recensés en 1984. Les femmes éligibles de 15-49 ans ont été ensuite regroupées en trois strates. A l'intérieur de chaque strate ont été distingués le milieu rural, semi-urbain et urbain.

Le questionnaire individuel comporte huit parties comme au Togo. C'est une enquête standardisée pour tous les pays. Chaque pays avait ensuite la possibilité d'inclure un questionnaire spécifique. Au Ghana, les questions relatives à la nuptialité n'ont pas été aussi détaillées que celles du Togo. L'histoire des unions ainsi que toutes les questions relatives aux naissances par union n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière.

Le questionnaire individuel comporte huit sections et constitue la "matière" principale de l'enquête. On y trouve :

- les caractéristiques des femmes éligibles ;
- les données de la fécondité effective des femmes (naissances vivantes et historique des naissances) et la survie des enfants ;
- les informations sur la connaissance et l'utilisation de la contraception par les femmes ;
- les données sur la santé de la mère en relation avec la maternité, la santé des enfants et la prévalence de quatre causes importantes de morbidité (diarrhée, rougeole, fièvre, infections respiratoires), des informations sur les solutions apportées à ces problèmes, la protection des enfants par la vaccination, le mode d'alimentation des enfants ;
- les données sur la formation des familles et l'entrée dans la vie conjugale, le régime des unions, le type d'union actuelle ;
- les opinions de la femme sur la fécondité notamment ses préférences en matière de fécondité ;
- les caractéristiques socio-économiques du conjoint actuel pour les femmes en union, ainsi que les caractéristiques socio-économiques de la femme ;
- les données anthropométriques (poids et taille) des enfants âgés de 0 à 36 mois et présents dans le ménage au moment du passage de l'enquêtrice.

Dans la présente analyse qui se rapporte beaucoup à l'étude des déterminants individuels de la nuptialité nous utiliserons les variables suivantes :

- les variables socio-démographiques liées à la femme et à son environnement direct comme son niveau de scolarisation, son alphabétisation, sa région de résidence, sa place de résidence habituelle, sa religion, son statut d'activité économique, l'instruction du conjoint,

- les variables se rapportant à la nuptialité : l'âge à la première union, le statut matrimonial et l'ensemble des variables se rapportant à l'historique matrimonial.

L'analyse porte sur un échantillon de 4488 femmes de 15-49 ans qui se répartit comme suit :

Tableau 3. 4 : Répartition des femmes enquêtées selon leur région de résidence au Ghana à l'enquête 1988

Région	Effectif	Pourcentage
Western	392	8,7
Central	464	10,3
Greater Accra	598	13,3
Eastern	703	15,7
Volta	500	11,1
Ashanti	823	18,3
Brong Ahafo	500	11,1
Upper W,E & Northern	508	11,3
Total	4488	100
Source : DHS Ghana, 1988		

Parmi ces femmes, 33,5 % résident dans une zone urbaine, les 66,1 % autres résident dans le milieu rural. Pour une conformité de l'analyse notre échantillon extrait comporte les 598 femmes résidant dans le Greater Accra ou Grand Accra qui se répartissent comme suit :

Tableau 3. 5 : Répartition des femmes du Grand Accra selon le lieu de résidence habituelle en 1988

Lieu de résidence	Effectif	Pourcentage
Milieu urbain	530	84,6
Milieu rural	68	11,4
Total	598	100
Source : DHS Ghana, 1988		

Les femmes du Grand Accra résident plus en ville qu'ailleurs ; 88,6 % d'entre elles vivent dans le milieu urbain, seulement 11,4 % dans le milieu rural. Le but principal de notre étude étant de suivre l'évolution de la nuptialité dans les trois villes, nous n'avons retenu sur les 598 femmes résidant dans le Grand Accra que les 530 du milieu urbain. Ce qui nous permet d'éliminer l'influence des comportements des femmes du milieu rural sur les résultats.

Caractéristiques de l'échantillon d'Accra

La répartition de ces femmes par groupe d'âge nous permettra de connaître leurs caractéristiques individuelles. Le processus d'entrée en union évolue avec le temps d'où des différences de comportements entre les plus jeunes générations de femmes et celles ayant un certain âge. Généralement, les femmes qui sont jeunes sont plus enclines à adopter des modèles de l'extérieur que celles des générations anciennes.

Tableau 3. 6 : Répartition des femmes d'Accra selon leur groupe d'âge

Groupe d'âge	Effectif	Pourcentage
15-19 ans	120	22,6
20-24 ans	110	20,8
25-29 ans	97	18,3
30-34 ans	62	11,7
35-39 ans	62	11,7
40-44 ans	42	7,9
45-49 ans	37	7,0
Total	530	100
Source : DHS Ghana, 1988		

3.4.2.3 : L'enquête démographique et de santé du Togo

L'enquête démographique de santé est une enquête par sondage réalisée sur un échantillon représentatif, stratifié, auto-pondéré et à deux degrés. La stratification s'est faite selon les critères de résidence "Urbain" (villes secondaires), "Lomé" (la capitale) et "rural". La base de sondage a été le recensement de 1981.

L'analyse porte surtout sur les 750 femmes enquêtées âgées de 15 à 49 ans et résidentes dans la ville^{de} Lomé. L'échantillon de 3360 femmes enquêtées se répartit comme suit :

Tableau 3. 7 : Répartition des femmes enquêtées selon le lieu de résidence habituelle au Togo à l'enquête 1988

Résidence	Effectif	Pourcentage
Lomé	750	22,3
Autre ville	432	12,9
Rural	2178	64,8
Total	3360	100
Source : DHS Togo, 1988		

Comme nous remarquons sur le tableau 3.7, 64,8 % des femmes enquêtées résident dans un milieu rural pour 35,2 dans les villes.

Caractéristiques de l'échantillon de Lomé

Parmi les femmes résidentes à Lomé, 80,8 % se situent dans la tranche d'âge 15-34 ans. C'est surtout dans cette classe d'âge que l'étude de la primonuptialité est assez intéressante.

Tableau 3. 8 : Répartition des femmes résidentes de Lomé selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	Effectif	Pourcentage
15-19 ans	187	24,9
20-24 ans	164	21,9
25-29 ans	153	20,4
30-34 ans	102	13,6
35-39 ans	70	9,3
40-44 ans	39	5,2
45-49 ans	35	4,7
Total	750	100
Source : DHS Togo, 1988		

L'intérêt porté par les démographes de l'Unité de Recherche Démographique (URD) du Togo au problème de la famille en Afrique a été nettement ressenti dans la partie réservée aux questionnaires spécifiques. Dans cette partie a été enregistrée l'historique des unions, et par union, l'ethnie du conjoint, le rang d'épouse et l'âge au début de l'union, la durée de l'union, le nombre d'épouses du mari à la fin de l'union, l'issue ainsi que la cohabitation dans l'union. Comme nous le constaterons dans le tableau 3.10, c'est au Togo que nous avons le maximum d'informations concernant les différentes unions.

L'enquête EMF comme les enquêtes EDS avaient pour objectif principal de mieux connaître l'évolution de la fécondité, raison pour laquelle elles se sont surtout intéressées aux résultats concernant l'historique génésique, la connaissance et la pratique de la contraception. Elles comportent de nombreuses questions intéressantes sur la nuptialité non encore exploitées parce que la nuptialité comme phénomène intrinsèque préoccupe

très peu les organismes internationaux. Elle n'est étudiée que lorsqu'elle est reliée à la fécondité. Ceci justifie bien la définition retenue de la situation de marié dans les pays africains ; c'est l'exposition au risque de concevoir qui est important pour connaître l'évolution de la fécondité. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies recommande que "toutes les personnes cohabitant habituellement comme mari et femme, même s'il n'y a pas de mariage légal", soient classées comme présentement mariées. Ainsi, la catégorie générale des personnes mariées devraient comprendre, à côté de celles qui ont contracté des mariages régularisés selon la coutume, les personnes qui vivent en union consensuelle, ainsi que celles dont l'union n'a pas été complètement régularisée selon la coutume (Page, 1973). Comme dans l'enquête EMF, la définition de l'union dans l'enquête DHS est assez large.

3.5 : Critique des sources de données

3.5.1 : Les recensements

La qualité des données détermine sans conteste les résultats auxquels nous allons aboutir. La qualité des données africaines a souvent, et à juste titre, fait l'objet de nombreuses discussions. L'exemple des premiers recensements togolais montre à quel point les statistiques en Afrique sont imprécises. La comparaison des résultats du recensement de 1958-1960 à ceux de l'enquête de 1961 a permis de constater une incohérence notable. Dans les tableaux ci-après nous avons regroupé les résultats obtenus à partir des deux sources de données sur la situation matrimoniale de la population adulte de 15 ans et plus dans la ville de Lomé.

Tableau 3. 9 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon la situation matrimoniale à Lomé au recensement 1958-1960 et à l'enquête 1961 (en pourcentage)

Situation	Sexe masculin			Sexe féminin		
	1958-1960 (1)	1961 (2)	(2)-(1)	1958-1960 (1)	1961 (2)	(2)-(1)
Célibataire	50,1	44,2	-5,9	21,0	17,4	-3,6
Marié (a)	47,0	51,4	4,4	68,7	71,9	3,2
Divorcé (b)	1,9	3,7	1,1	3,3	3,9	0,6
Veuf	1,0	0,7	-0,3	7,0	6,8	-0,2
Ensemble	100	100	-	100	100	-
Sources : Recensement 1958-1960 3 ème fascicule et enquête démographique par sondage 1961						

(a) : Dans la catégorie "mariés" sont comptabilisés 0,13 % des hommes et 0,5 % de femmes vivant en union consensuelle en 1958-1960, (b) : dans celle des divorcés on recense 0,70 % de veufs-divorcés. Cette dernière rubrique a été créée à l'enquête 1961 pour une femme ou un homme qui n'a pas de conjoint vivant au moment de l'enquête mais qui a été précédemment divorcé.

Le recensement de 1958-1960 comporte certainement des erreurs de déclaration même s'il était de bonne qualité (Assogba et al., 1992). Le problème le plus important, c'est que la détermination du statut matrimonial dépend des enquêtées eux-mêmes. Ce qui a certainement conduit aux différences ainsi observées dans la répartition par situation matrimoniale de la population de 15 ans et plus dans l'ensemble du Togo et notamment dans la ville de Lomé. La situation matrimoniale des individus a probablement évolué entre la date du début du recensement et celle de la fin. L'enquête

démographique par sondage de 1961 faite à partir du recensement de 1958-1960 est certainement de qualité meilleure. Dans la suite de notre analyse nous n'utiliserons que cette dernière. Ces incohérences remarquées dans les données du Togo montrent que les premiers recensements en Afrique étaient de qualité douteuse quel que soit le pays africain considéré.

Outre cette imprécision des données, demeure un autre problème très important qui est celui de la détermination de l'âge dans les pays africains. Dans ces pays où l'état civil est déficient, toute déclaration de l'âge ou de la situation matrimoniale est basée sur la mémoire de l'individu. Afin de minimiser les risques d'erreurs, il est souvent fait recours au calendrier historique pour déterminer la date de naissance des personnes qui n'ont aucune pièce justificative à montrer. En dépit de ce moyen de datation, des erreurs subsistent dans la détermination de l'âge dans les pays africains surtout lorsqu'il s'agit des personnes âgées. Cependant, le regroupement des effectifs par groupes d'âge de cinq ans améliore la qualité des données.

3.5.2 : Les enquêtes rétrospectives

La question fondamentale que l'on peut se poser avant toute analyse comparative utilisant les enquêtes rétrospectives est de savoir si ces sources de données sont comparables. Le tableau synoptique qui suit nous permettra de nous déterminer.

Tableau 3. 10 : Récapitulation des variables relatives à la nuptialité contenues dans les différents fichiers

Questions incluses dans le questionnaire	EMF Bénin 1982	DHS Ghana 1988	DHS Togo 1988
<u>Caractéristiques de l'enquêtée</u>			
<u>Niveau d'instruction</u>	x	x	x
<u>Religion</u>			
Traditionnelle	x	x	x
Chrétienne	x	-	-
Islamique (musulmane)	x	x	x
Aucune	x	x	x
Autres	x	x	x
Catholique	-	x	x
Protestants (autres chrétiens)	-	x	x
<u>Ethnie</u>	x	x	x
<u>Situation matrimoniale actuelle</u>			
êtes-vous actuellement mariée ?	x	x	x
avez-vous été mariée ?	x	-	-
vivez-vous actuellement avec quelqu'un ?	x	x	voir historique
avez-vous vécu avec quelqu'un ?	x	-	voir historique
avez-vous été mariée ? Si oui vivez-vous actuellement avec quelqu'un ?	x	-	voir historique
êtes-vous actuellement veuve, divorcée, séparée ?	x	x	x
<u>Le régime d'union</u>			
de la ième union	x	-	voir historique
le dernier mariage était-il :	x	-	x
légal (civil),	x	-	x
coutumier,	x	-	x
religieux,	x	-	x
aucun mariage,	x	-	-
amitié	x	-	-
<u>Date d'entrée en union</u>			
à quelle date avez-vous commencé à vivre ensemble ?	x	x	x
à quel âge êtes-vous :			
mariée	x	x	x
mois et année	x	x	x
<u>Durée de l'union</u>			
combien de temps a duré cette union, si le seul ou dernier mariage ?	x	x	x

(suite)	Bénin	Ghana	Togo
Co-résidence			
votre conjoint actuel habite-t-il généralement dans la même concession que vous ?	X	X	X
Est-ce que vous vous voyez encore régulièrement ?	X	-	-
est-il momentanément absent ou est-il parti pour de bon ?	X	-	-
en quel mois et quelle année est-il parti pour de bon ?	X	-	-
il y a combien de mois et d'années ?	X	-	-
Polygamie			
au moment où vous vous êtes mariée, votre conjoint avait-il d'autres épouses avec lui ?	X	-	X
combien d'autres épouses a-t-il actuellement ?	X	X	X
rang d'épouse actuel	X	X	X
Nombre de fois en union			
combien d'unions en tout avez-vous eues ?	X	X	X
Historique des unions **			
date d'entrée dans la ième union	X	-	X
nombre de co-épouses dans la ième union	X	-	X
nombre d'épouses à la fin de la ième	X	-	X
durée de la ième union	X	-	X
issue de la ième union	X	-	X
rang d'épouse au début de la ième union	-	-	X
cohabitation dans la ième union	-	-	X
âge en début de la ième union	-	-	X
choix du conjoint dans la ième union	-	-	X
Avez-vous un lien de parenté entre vous et votre premier mari ou partenaire			
	-	-	X
Age du premier rapport sexuel	X	X	X
Activité professionnelle			
Avez-vous un travail salarié ?	X	-	-
Lequel ?	X	-	-
Avez-vous une activité qui rapporte de l'argent ?	X	X	-
Quel type d'activité ?	-	X	-
Travaillez-vous dans les champs ?	X	-	-
Faites-vous de l'élevage ?	X	-	-
Faites-vous de la pêche ?	X	-	-
Y-a-t-il un travail quelconque que vous faites	X	-	-
Avez-vous déjà travaillé ? (femme célibataire)	X	-	X
Avez-vous travaillé depuis le début de votre première union ? (femmes non célibataires)	X	-	-
En quelle année avez-vous travaillé pour la dernière fois ?	X	-	-

(suite)	Bénin	Ghana	Togo
Que faisiez-vous ? (travail principal)	x	x	x
Etait-ce un travail que vous faisiez dans votre concession ou hors de la concession ?	x	-	-
* Av(i)ez-vous un patron ou êtes (étiez)-vous indépendante ou bien travaill(i)ez-vous dans une affaire familiale ?	x	-	-
* Etes (étiez)-vous payée en espèces ou surtout en nature ?	x	x	-
* Est-ce un travail saisonnier ou non saisonnier ?	x	x	-
* Travaillez-vous à plein temps ou à temps partiel ?	x	x	-
Pendant combien de temps avez-vous travaillé depuis le début de votre première union ?	x	-	-
Avez-vous travaillé à un moment quelconque avant de vous marier ?	x	x	-
Combien d'années ?	x	-	-
Quel genre de travail faisiez-vous principalement avant d'être en union ?	x	-	-
Avant de vous marier avez-vous fait un travail régulier ?	-	-	x
Depuis que vous êtes mariée (pour la première fois) avez-vous travaillé d'une manière régulière ?	-	-	x
Travaillez-vous actuellement ?	-	x	x
Caractéristiques du conjoint			
résidence pendant l'enfance	x	x	-
niveau d'instruction	x	x	x
nombre maximum d'années d'études	-	x	x
degré d'alphabétisation	x	x	x
occupation du mari	x	x	x
salaire non agricole	-	x	x
type de salaire agricole	-	x	x
type d'occupation de la terre sur laquelle il travaille	-	x	-
ethnie du mari selon le rang de l'union	-	-	x
ethnie du mari actuel	-	x	-
combien d'épouses ou partenaires avez-vous actuellement ?	-	x	-
Sources : EMF Bénin 1982, DHS Ghana et Togo 1988			

x : La croix désignent les pays dans lesquels ces questions ont été posées

- : Les tirets désignent les pays dans lesquels ces questions n'ont pas été posées

*** : toutes ces questions ont été reposées à chaque union dans l'enquête EMF Bénin**

**** : questions présentes dans le questionnaire mais non saisies dans le fichier EMF Bénin**

*Les variables étudiées*²⁵

Les variables utilisées dans l'analyse et disponibles aussi bien dans l'EMF Bénin que dans les deux DHS sont :

- la situation matrimoniale (union en cours, divorcée ou séparée, veuve, célibataire)
- le nombre d'unions ou remariages
- le nombre d'autres épouses qui permet de déterminer le type d'union (union monogame ou polygame). Les autres variables concernent l'âge et la durée du mariage. Les différentiels de comportements de nuptialité seront analysés grâce aux variables comme le niveau d'instruction de la femme, sa religion, son lieu de résidence actuelle et pendant l'enfance, le niveau d'instruction de son mari, le type de travail aussi bien de l'homme que de la femme. Les variables de différenciation ont été saisies de la même manière dans l'enquête EMF et dans celle DHS. Toutefois, alors que dans l'enquête mondiale fécondité, le type d'activité a été saisie à travers l'historique du travail, dans l'enquête DHS cette variable a été remplacée par des questions séparées auxquelles il fallait apporter une réponse dichotomique (oui ou non) et par des questions selon le type de rémunération.

Concernant l'état matrimonial, une série de questions a été posée dans les deux types d'enquête (voir tableau) afin de mieux cerner la situation matrimoniale. L'enquête EMF Bénin comporte plus de questions que celle DHS mais les résultats obtenus sont identiques. "Pour l'enquête fécondité dont le principal objectif est l'étude de la fécondité dans tous ses aspects, toutes les précautions ont été prises pour rassembler le maximum

²⁵ : Nous nous sommes inspiré de l'analyse comparative faite par Gandaho, 1992 "Trends in marriage dissolution, remarriage and not living with husband among currently married women in Senegal, Ghana and Kenya.

de renseignements sur la nuptialité car cela est nécessaire pour déterminer avec précision l'entrée dans la vie féconde, l'exposition au risque de grossesse et l'effet de l'état matrimonial ou de l'âge à la première union sur le niveau de fécondité des femmes" (Kodjogbé, 1987). C'est ainsi que l'âge à la première union et l'historique matrimonial de la femme ont été saisis à partir de questions enchaînées dans une logique rigoureuse qui permet de relever rapidement les incohérences dans les réponses de l'enquêtée et d'éviter son appréhension personnelle de l'état matrimonial.

L'historique des unions bien détaillée dans les deux enquêtes (EMF Bénin et DHS Togo) permet une certaine comparaison. C'est au Togo que la rubrique sur les différentes unions comporte le plus d'information. Après cette analyse, nous pouvons conclure que l'enquête EMF Bénin et l'enquête DHS sont deux sources de données comparables pour l'étude de la nuptialité (Blanc et Ruten berg , 1990)

La qualité des données

L'enquête sur la situation actuelle comporte un problème classique qui est celui des femmes divorcées ou veuves qui peuvent se déclarer célibataires, ce qui peut surestimer la part des célibataire effectives. L'âge à la première union a été déterminée à partir de la déclaration de l'enquêtée mais imputée si elle n'a pas pu s'en souvenir de manière exacte. Alors que selon les résultats de l'enquête de fécondité, entre 64 à 90% des femmes enquêtées dans les pays africains au sud du Sahara ont donné leur année de mariage (Singh, 1985), dans les enquêtes démographique et de santé il a été remarqué en Afrique de l'Ouest les plus faibles proportions de femmes ayant donné de manière exacte leur âge à la première union. Seulement 29 % de ces femmes ont donné le mois et l'année

de leur entrée en première union (Arnold, 1991 ; Croft, 1991). Deux raisons essentielles expliquent cette faible proportion :

- le début de l'union est moins précis que celui d'une union légale ou d'une naissance,
- la plupart des enquêtes DHS qui ont collecté les informations sur la date d'entrée en première union ont seulement demandé l'âge de l'enquêtée à la première union si la date d'entrée n'est pas connu (Croft, 1991). Outre ces erreurs de déclarations sur l'âge d'entrée en première union, l'appréciation du début de l'union peut-être influencée par des facteurs socioculturels propres à chaque pays (Blanc et Rutenberg, 1990).

Dans l'enquête du Bénin, 91 % des femmes mariées au moins une fois ont donné l'année de leur première union dont seulement 5 % l'ont donnée de manière exacte, c'est-à-dire le mois et l'année. A Cotonou cette proportion est de 89,8 % dont 14,2 % de date exacte. Ces résultats sont assez surprenants. Mais comme nous le savons c'est surtout dans le milieu rural que la détermination de l'âge pose des difficultés, les enquêteurs ont dû probablement estimé dans la majorité des cas l'âge d'entrée en première union.

Tableau 3. 11 : Renseignements sur la date d'entrée en première union dans les villes (en pourcentage)

Informations	Cotonou	Informations	Accra	Lomé
Mois et année	14,2	Mois et année	51,5	24,5
Millésime	75,6	Age et année donnés ; mois imputé	46,0	29,1
Année écoulée	5,1	Age donné, année calculée et mois imputé	1,9	46,2
Age de l'enquêtée à la première union	3,7	Sans information, mois et année imputés	0,6	0,2
Aucune date	1,4			
Sources : EMF Bénin 1982 et DHS Ghana et Togo 1988				

A Accra, la proportion de celle qui ont donné au moins l'année de leur première union avoisine les 100 % (97,5 %). A Lomé ce taux n'est que de 53,6 % avec une femme sur quatre (24,5 %) qui a précisé le mois et l'année. Sur cette entrée en première union les données recueillies au Ghana semblent être de qualité meilleure que celle des deux autres villes. Mais la précision de l'information ne diminue pas pour autant selon l'âge de la femme à l'enquête sauf à Lomé.

Tableaux 3. 12 : Information sur l'âge au premier mariage par grands groupes d'âge (en pourcentage)

3.12.a : Cotonou

Informations	< 30 ans	30-39 ans	40-49 ans
Mois et année	16	9,2	18,6
Millésime	73,7	81,5	69,5
Année écoulée	7,4	3,4	1,7
Age de l'enquête à la première union	2,3	3,4	8,5
Aucune date	0,6	2,5	1,7
Source : EMF Bénin, 1982			

3.12.b : Accra et Lomé

Informations	Accra			Lomé		
	< 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	< 30 ans	30-39 ans	40-49 ans
Mois et année	56,8	47,9	46,2	30,0	23,0	11,0
Age et année donnés ; mois imputé	41,4	51,2	47,4	29,1	33,9	17,8
Age donné, année calculé et mois imputé	0,6	0,8	6,4	40,9	42,4	71,8
Sans information, mois et année imputés	1,2	-	-	-	0,6	-
Sources : DHS Ghana et Togo, 1988						

De plus, les données de l'âge d'entrée en première union peuvent être biaisées par la déclaration de l'individu sur son âge à l'enquête individuelle. Dans l'enquête individuelle de l'enquête EMF Bénin, plusieurs questions ont permis de saisir l'âge. Sur les 4018 femmes de l'échantillon, 21,2 % (851) ont fourni un document pour l'évaluation, 52,2 % (2096) l'ont donné sans pièces justificatives. Sur les 4018 femmes, 909 soit 22,6% ont vu leur âge estimé par l'enquêtrice et 4% n'ont pas pu l'évaluer. Selon l'analyse de Kodjogbé (1987), sous réserve de la fiabilité des documents présentés et de

la bonne foi des enquêtées, l'exactitude de l'âge est douteuse pour environ 75 % des femmes enquêtées.

Concernant les différentes enquêtes DHS, les données sur l'âge des enquêtées sont à peine de qualité meilleure. Une proportion importante des femmes en Afrique au sud du Sahara bien qu'ayant donné leur année de naissance, n'ont pas pu donner correctement le mois et l'année. Au Togo, cette proportion s'élève à 63 %. Le mois et l'année ont été par conséquent imputés.

En dehors des erreurs de déclaration de l'âge d'entrée en première union, l'âge au premier rapport sexuel est une autre variable dont on peut douter de l'exactitude car elle dépend beaucoup de la sensibilité des enquêtées. En réalité, il est très difficile de vérifier la précision des informations. A notre avis ceci n'est pourtant pas une raison suffisante pour rejeter toute étude sur l'entrée en vie sexuelle. Selon l'évaluation de la qualité des données faite par Arnold (1991), il y a à peine 3 % de "non-réponses" dans chaque pays. Ceci est la preuve que les femmes ont bien la volonté d'apporter des informations sur cette question très sensible. Sur les trois pays, les femmes du Bénin ont moins bien répondu à la question puisqu'on remarque qu'entre 8 % et 14 % d'entre elles n'ont pas donné de réponse. En revanche, dans les deux autres pays cette proportion ne dépasse pas les 2 %.

Tableau 3. 13 : Proportion des femmes n'ayant pas répondu à la question sur l'âge d'entrée au premier rapport sexuel, selon le lieu de résidence par pays (en pourcentage)

Lieu de résidence	Bénin	Ghana	Togo
Ville	14,0	0,6	1,1
Rural	8,0	2,0	1,7
Ensemble	9,0	1,6	1,9
Sources : EFM Bénin 1982, DHS Ghana et Togo 1988			

On peut noter sur le tableau ci-dessus que très peu de femmes à la ville comme dans le milieu rural n'ont pas répondu à la question sur l'âge au premier rapport sexuel. Toutes les analyses ultérieures porteront sur l'ensemble des femmes qui ont effectivement répondu à cette question. Cependant, compte tenu de la nature même de la variable, les résultats obtenus devront être interprétés avec prudence.

Conclusion

Ce chapitre montre bien toutes les difficultés d'une analyse comparative des comportements sociaux. D'une part, les coutumes matrimoniales sont assez divergentes d'une ethnie à l'autre même si, dans le fond, il existe des pratiques communes. D'autre part, les données à comparer sont assez imprécises et restent également dépendantes de la compréhension des enquêteurs de chaque pays.

Les évaluations de la qualité des différentes sources de données permet de déduire que tout résultat basé sur la déclaration de l'enquêtée doit être pris avec

prudence. Toutefois, le problème de l'âge en Afrique demeure un problème assez crucial auquel il faudrait essayer d'apporter une solution si l'on veut sortir des résultats communément admis. Il est d'habitude admis que les africains se rajeunissent quand ils donnent leur année de naissance. Mais paradoxalement, dans le cas de la nuptialité, l'hypothèse généralement admise est une augmentation de l'âge d'entrée en première union. Les femmes des générations anciennes auraient par conséquent tendance à donner un âge plus élevé que l'âge réel. "Finalement la qualité des données recueillies sur la nuptialité reste aujourd'hui encore fragile, pour des raisons classiques liées aux difficultés de la collecte en Afrique. En particulier, la mauvaise connaissance des âges amène parfois les enquêteurs à utiliser l'état matrimonial (et le nombre d'enfants) des femmes pour corriger leur âge, ce qui fausse la distribution par âge. De plus, (dans les recensements) la situation matrimoniale n'est pas toujours demandée en deçà de l'âge minimum légal au mariage alors que le nombre de mariages <de fait> n'est pas toujours négligeable avant cet âge, d'où des biais introduits dans le calendrier de la nuptialité" (Gendreau, 1993). Néanmoins, à l'aide de modèles statistiques nous utiliserons ces données pour l'explication de certains comportements matrimoniaux. Le chapitre qui suit sera consacré essentiellement à la détermination des éléments de base de l'analyse individuelle.

CHAPITRE 4 : LES ELEMENTS DE BASE DE L'ANALYSE INDIVIDUELLE

Introduction

Les données dont nous disposons dans le cadre de ce travail sont multiples de sorte que plusieurs types d'analyse peuvent être faites. Dans le cadre des recensements, les analyses sont de type agrégé au niveau de la population. Elles ne donnent que des tendances générales sans pouvoir s'intéresser aux caractéristiques propres à chaque femme ou individu enquêté. Or, les comportements sociaux, même s'ils s'inscrivent dans un environnement socioculturel, sont d'abord individuels. L'analyse au niveau micro est donc nécessaire pour compléter toute étude faite de manière générale. C'est la raison pour laquelle nous utiliserons les caractéristiques individuelles pour étudier certains comportements matrimoniaux. Pour faire ces différentes analyses il nous a fallu recourir à diverses méthodes statistiques. La sélection de trois méthodes différentes répond au souci de mieux étudier chaque phénomène à l'aide d'outils statistiques appropriés. Ces méthodes seront appliquées aux échantillons des différents pays. Il est par conséquent nécessaire dans cette partie du travail de présenter quelques caractéristiques de chaque échantillon.

4.1 : Les méthodes d'analyse et leurs limites

Dans de très nombreuses études on cherche à expliquer une variable par exemple le niveau de la fécondité par un certain nombre d'autres variables. On a souvent recours à des méthodes statistiques. Les modèles développés par l'économétrie jouent un rôle important dans les sciences sociales, où on ressent le besoin de construire et d'estimer des modèles formalisant les relations entre plusieurs ensembles de variables, dans un contexte où l'expérimentation est en général impossible. Tout modèle est inévitablement une simplification de la réalité par laquelle on cherche à savoir les traits fondamentaux du système étudié, dans le cas présent ce sont des phénomènes sociaux qu'on étudie.

Le modèle statistique permet donc de vérifier les hypothèses à tester, par conséquent il doit tenir compte des données à analyser, de leur structure ainsi que des objectifs fixés. Ainsi, si la variable dépendante est de nature quantitative, le recours à un modèle de régression multiple se justifie alors que ce dernier est inadéquat si la variable dépendante est qualitative. Dans ce cas les données statistiques disponibles sont souvent relatives à des caractères qualitatifs comme le fait de travailler ou non, la catégorie socioprofessionnelle, l'entrée en vie sexuelle, l'entrée en première union polygame, la rupture de la première union par divorce etc. Les méthodes d'inférence permettant de traiter de telles données sont sensiblement différentes de celles employées pour étudier des caractères quantitatifs car elles tiennent compte de l'absence de continuité et souvent de l'absence d'ordre naturel entre les modalités que peut prendre le caractère qualitatif. Cependant, il est toujours possible d'associer un caractère qualitatif à une variable quantitative (ou codage) apportant la même information. Ainsi par exemple, la méthode

log-linéaire est indiquée pour l'analyse d'une variable qualitative. Elle se révèle adaptée à l'étude des problèmes d'indépendance.

Les trois méthodes qui ont retenu principalement notre attention pour l'analyse de nos données sont : la régression multiple, le logit-linéaire qui est une forme spéciale du modèle log-linéaire et enfin la méthode de table de survie. Cette dernière méthode est utilisée lorsque l'événement à étudier est matérialisé par un début et une fin. Ce qui signifie qu'il se déroule pendant un laps de temps plus ou moins court. Elle est indiquée pour l'analyse des événements non renouvelables. Mais nul n'ignore que les méthodes statistiques ont des limites. Ainsi, "le modèle linéaire n'a pas un caractère universel. S'il constitue souvent une première étape dans une modélisation, il est possible d'améliorer celle-ci en <passant> à des modèles plus généraux qui sont des modèles non linéaires" (Tomassone et Dervin, 1993). La méthode logit-linéaire n'est pas non plus sans contraintes. Comme tous les modèles appliqués aux données de contingence, la régression logit-linéaire requiert, si l'on désire prendre en compte un nombre important de variables, une taille considérable de l'échantillon. Cette contrainte nous a quelquefois obligé à ne prendre en considération que les indicateurs les plus pertinents, perdant ainsi l'avantage lié à une analyse exploratoire.

4.1.1 : La régression multiple²⁶

Pour tester la relation entre l'âge d'entrée en première union et les variables socio-démographiques, nous avons choisi le modèle de régression multiple qui est aujourd'hui le modèle le plus utilisé en sciences sociales. La régression multiple est une extension de la régression simple : elle prend en compte plusieurs variables indépendantes. Pour déterminer la relation entre la variable expliquée et les variables explicatives, il est donc nécessaire de faire appel à une technique de la statistique : cette technique c'est la régression. C'est la raison pour laquelle les variables explicatives sont appelées régresseurs (Tomassone, 1992).

Il s'agit d'une méthode qui permet de procéder à des analyses de dépendance entre une variable dépendante et un ensemble de variables indépendantes. Elle est utilisée dans un but prédictif en vue d'estimer la valeur de la variable dépendante à partir des variables indépendantes ou d'un ensemble de celles-ci. Enfin, elle permet d'établir le signe et le degré de la corrélation linéaire entre les variables indépendantes et la variable dépendante dans une optique de recherche exploratoire, soit en vue de tester des hypothèses ou des théories préalablement établies. Le modèle de régression est linéaire et additif, ce qui implique que les hypothèses que l'on souhaite tester supposent que les variables indépendantes "agissent" de manière linéaire sur la variable dépendante et que les effets se cumulent.

²⁶ : La présentation de cette méthode a été rédigée entre autres à partir du fascicule élaboré par Duchêne en 1989 sur les "Techniques auxiliaires en démographie II Analyse des données en démographie".

Les objectifs de cette méthode sont les suivants :

- développer une équation qui résume la relation entre une variable aléatoire Y sujette à erreur appelée variable dépendante ou "à expliquer" et un ensemble de k variables indépendantes ou "explicatives" (X_1, X_2, \dots, X_k) dont les valeurs sont supposées connues sans erreur ;
- identifier le sous-ensemble de variables indépendantes ou prédicteurs qui sont les plus utiles pour prédire la variable dépendante ;
- prévoir les valeurs d'une variable dépendante à partir des valeurs des prédicteurs.

L'attitude de ceux qui utilisent des modèles est très pragmatique. Tout est relatif et dépend de ce que l'on cherche à expliquer. Y peut alors s'écrire sous la forme :

$$Y = \alpha + \beta_1 x_1 + \beta_2 x_2 + \dots + \beta_k x_k + \varepsilon_i \text{ avec } \varepsilon_i \text{ l'erreur aléatoire}$$

Cette équation permet de déterminer la valeur de la variable dépendante Y à partir des valeurs spécifiques de $x_1, x_2, x_3, \dots, x_k$, et où les constantes $\alpha, \beta_1, \beta_2, \dots, \beta_k$ désignent la nature de la relation. Les coefficients de régression β_j calculés sont des coefficients de régression partielle. Ce terme signifie qu'ils mesurent l'effet net de chaque variable indépendante sur la variable dépendante quand tous les autres facteurs sont supposés constants par ailleurs. Les coefficients de corrélation partielle ont une valeur appartenant à l'intervalle (-1, +1) bornes comprises. Ils ont le signe du paramètre estimé correspondant et servent à déterminer l'importance relative des différentes variables explicatives dans une régression multiple. Mais le choix des variables appropriées est toujours un problème crucial dans une analyse de régression multiple. Plus le nombre de variables est important, plus on court le risque de multicollinéarité, alors que, plus le nombre de variables est réduit plus on court le risque de biais de spécification.

Le coefficient de corrélation et la qualité de l'ajustement

Une mesure souvent utilisée pour mesurer la qualité de l'ajustement d'un modèle linéaire est le coefficient de détermination R^2 . Ce coefficient est défini par la proportion de la variabilité totale Y "expliquée" par la régression multiple de Y par rapport à $x_1, x_2, x_3, \dots, x_k$. On rappelle que l'inclusion de nouvelles variables explicatives accroîtra la part "expliquée", mais cette augmentation peut tenir au nombre autant qu'au pouvoir "explicatif" des variables additionnelles. La valeur de R^2 est comprise entre 0 et 1 ($0 \leq R^2 \leq 1$). $R^2 = 0$ signifie qu'il n'y a aucune relation entre la variable dépendante et les variables indépendantes x_k . Par contre, si $R^2 = 1$, cela indique une relation linéaire parfaite entre les deux catégories de variables. Pour mesurer correctement la qualité de l'ajustement, il faut calculer un R^2 ajusté.

Dans la régression multiple aussi bien la variable dépendante que la variable indépendante sont mesurables sur une échelle de valeur. Ce qui signifie qu'elle est une analyse quantitative. A l'inverse, le modèle log-linéaire permet d'établir une relation entre une variable dépendante qualitative et des variables indépendantes qualitatives ou non qualitatives.

4.1.2 : Le modèle log-linéaire²⁷

Le modèle log-linéaire est une technique exploratoire plutôt qu'un modèle explicatif. Ce modèle analyse deux catégories de variables : les variables discrètes²⁸ et les variables continues. Les variables discrètes sont utilisées pour définir les cellules dans les tables de contingence. Alors que les variables discrètes doivent être numériques et entières, les variables continues peuvent être utilisées comme des covariables. Concernant l'effet de la covariable, il ne s'applique pas cas par cas aux variables, mais c'est la valeur moyenne de la covariable d'une table de contingence qui est appliquée à chaque cellule (SPSS INC, User's Guide, 1986).

Dans sa forme générale, le modèle log-linéaire ne distingue pas les variables dépendantes des variables indépendantes à l'opposé du modèle logit-linéaire. Le modèle logit-linéaire est donc une forme spéciale du modèle log-linéaire général. Dans ce modèle, la variable dépendante est dichotomique ou polytomique. Dans de nombreuses statistiques, la variable dépendante a des codes numériques exclusivement égaux à 1 ou 0. Elle est matérialisée en général par la présence (code 1) ou l'absence (code 0).

Si P , désigne la proportion de femmes ayant eu ses premiers rapports sexuels avant 15 ans, le logit λ se définit par exemple par la quantité

²⁷ : Cette section a été rédigée à partir du manuel de SPSS INC, User's Guide, 1986, de l'article de Akoto, (1992) "La morbidité et la mortalité infanto-juvénile au Bénin" in l'Etat et le devenir de la population du Bénin, du chapitre 6 : "Log-linear" in Advanced Techniques of Population Analysis de Halli et Rao, 1992 et du mémoire de D.E.A de démographie de Kouton (1992).

²⁸ : On appelle variable discrète ou qualitative, une variable notée X qui prend un nombre fini de valeurs numériques, ou une variable X qui prend un nombre fini de codes numériques ou de catégories.

$$\lambda = \text{logit}(P) = \ln(P/(1-P))$$

Le modèle logit-linéaire se présente alors comme suit :

$$\lambda = \beta_0 + \sum_{j=1}^m \beta_j X_j + \varepsilon$$

où β_0 désigne le terme indépendant (correspondant à la moyenne générale), ε celui de l'erreur résiduelle et θ toutes les variables dont dépend λ , β_θ , paramètre estimé par la méthode du maximum de vraisemblance, représente les estimations entre variables, autrement dit, les changements de λ associés respectivement aux variables explicatives. L'analyse de régression logit-linéaire nous permet : à travers les contributions des variables à la réduction de l'indétermination du phénomène appréhendé de faire une analyse variable-phénomène et à travers les risques relatifs de faire une analyse critère-individu-phénomène²⁹.

²⁹ : Lorsqu'on introduit une nouvelle variable dans le modèle, la part de l'indétermination levée permet de connaître l'effet de cette variable sur le phénomène étudié d'une part (variable-phénomène) et d'autre part, l'analyse du risque permet d'apprécier le risque couru par un individu d'une modalité j par rapport à une modalité de référence i d'une même variable explicative du phénomène considéré (critère-individu-phénomène).

Les résultats

Les résultats obtenus par le modèle logit-linéaire peuvent s'interpréter soit en termes de coefficients β des variables explicatives, soit en termes de probabilité (ou proportions) que ces coefficients impliquent. Le signe de chaque élément de β indique le sens de la relation entre la variable indépendante (ou de l'interaction entre variables) et la variable (λ). Le signe positif montre que la modalité concernée accroît le risque étudié, le signe négatif dénote, au contraire, un effet négatif, c'est-à-dire une diminution du risque. Dans un premier temps pour faciliter l'interprétation des effets propres des variables explicatives, nous avons eu recours au "risque relatif". Ce dernier compare par exemple le risque d'une fille d'avoir ses premiers rapports sexuels avant 15 ans, sachant qu'elle prend la modalité j d'une variable avec celui d'une fille appartenant à la modalité i de la même variable (référence). Cette notion traduit donc le risque encouru par un individu appartenant à la modalité j vis-à-vis de l'événement étudié, quand les autres antécédents sont supposés les mêmes par ailleurs.

Ce risque relatif peut donc être interprété comme le rapport de deux probabilités. Ce risque sera approché par la quantité $R_{j/i} = \exp(\beta_j - \beta_i)$. Le risque relatif est un des paramètres descriptifs du modèle logit-linéaire, peut-être des plus parlants dans la perspective prédictive (explicative).

Le test de significativité

Le test de significativité des paramètres se fait à l'aide de la statistique Z_i (au seuil de 5%), qui est la valeur standard (Z-value). Comme nous l'avons dit dans la section précédente, la statistique R^2 d'une régression multiple permet de savoir dans quelle mesure la variance de la variable dépendante Y étudiée se trouve expliquée par les caractères indépendants pris en compte. L'accroissement de la statistique R^2 , quand une variable est ajoutée dans un modèle, indique l'information additionnelle apportée par cette variable. Par analogie avec l'augmentation du R^2 , la décroissance du rapport de vraisemblance (likelihood-ratio statistic), quand on ajoute des termes dans le modèle de départ, signale leur contribution dans le modèle. La différence du rapport de vraisemblance entre deux modèles H_i et H_{i-1} fournit la contribution de la variable supplémentaire ou l'information additionnelle apportée par le modèle H_i . Le coefficient ΔR^2 exprime la réduction proportionnelle de l'indétermination de la variable dépendante en terme de variance résiduelle de H_{i-1} provoqué par le i ème terme ajouté dans la H_{i-1} .

La méthode logit-linéaire sera, par conséquent, utilisée pour déterminer les facteurs de risque qui peuvent conduire une femme résidant dans l'un de ces trois pays à avoir par exemple ses premiers rapports sexuels avant le quinzième anniversaire. Nous essaierons de déterminer également les facteurs de risque pouvant conduire à la rupture de la première union par divorce. Nous analyserons enfin le risque d'entrée en première union polygame. Les risques obtenus seront comparés entre pays ou entre milieux différents d'un même pays. Nous avons, en vue de faire ces comparaisons, regroupé certaines modalités de manière à ce qu'elles soient uniformes dans les trois pays.

Avant de construire les différents modèles nous avons sélectionné les variables significatives en utilisant la méthode hiérarchique dite "hiloglinéaire" (SPSS INC, User's Guide, 1986), qui est une méthode de construction pas à pas des modèles log-linéaires. Cette méthode nous a permis d'éliminer des variables retenues, toutes celles dont les associations avec la variable dépendante ne sont pas significatives au seuil de 10%. Cependant, certaines variables significatives pour l'analyse de certains phénomènes n'ont pas été sélectionnées parce qu'elles sont propres à chaque pays. Il s'agit par exemple de l'ethnie dans l'analyse de la rupture de la première union au Togo. La population soumise au risque dans le cas du modèle logit-linéaire est l'ensemble des femmes qui ont vécu l'événement antérieur au phénomène étudié.

4.1.3 : La méthode de survie ou "survival"³⁰

Dans les périodes récentes il y a un regain d'intérêt en sciences sociales pour l'étude de certains processus spécialement ceux qui sont continus. Ainsi, dans le domaine de la nuptialité et de la fécondité, les recherches ont prouvé l'efficacité de la méthode de survie dans l'étude d'événements non renouvelables comme l'entrée en première union, la rupture de la première union, l'entrée en vie féconde. Cependant, deux problèmes majeurs sont associés à l'analyse des données rétrospectives principalement les problèmes de censure et de sélection. Il existe à cet effet, plusieurs cas de censure qui affectent différemment les résultats définitifs. Considérons l'événement "la naissance du premier enfant" dans les enquêtes fécondité. Dans ce cas, les variables censurées concernent les

³⁰ : Cette section a été rédigée à partir du chapitre 7 : "Demographic Models" in *Advanced Techniques of Population Analysis* de Halli et Rao, 1992.

plus jeunes cohortes de femmes qui n'ont pas eu assez de temps avant l'enquête pour avoir leur première naissance. Par conséquent, il existe une censure due à la réduction de la durée d'exposition au risque de connaître l'événement à la période de l'enquête. Le problème de sélectivité est dû, quant à lui, au fait que les critères de sélection impose souvent des restrictions sur le groupe de femmes composant l'échantillon . Ainsi, dans le cas de la probabilité d'agrandissement d'une famille, si l'on considère les femmes qui sont passées du $i^{\text{ème}}$ enfant au $(i^{\text{ème}} + 1)$ enfant, seront exclues toutes les femmes qui ne sont qu'à leur $i^{\text{ème}}$ enfant au moment de l'enquête. D'autres sélections peuvent être dues aux caractéristiques socio-économiques et démographiques fixées au moment de la première naissance. Pour résoudre ces différents problèmes, les démographes ont recours à la méthode de table de survie.

La méthode de table de survie est donc conçue pour résoudre le problème des événements qui peuvent survenir à un instant t ou ne pas subvenir. Comment se termine un mariage, une maladie ou un emploi ? Face à ces questions, il est nécessaire de connaître l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre le début et la fin de l'événement. Puisque dans notre cas l'analyse porte sur la nuptialité, l'intervalle de temps concerné est celui qui sépare l'entrée en première union de sa rupture par divorce. Toutes les personnes qui entrent dans le champ d'observation n'ont pas la même durée d'union. La contribution essentielle de cette méthode est sa capacité à traiter les variables censurées³¹. Il est important de noter que la méthode de survie n'est pas une méthode de

31 : "Essentially censored data contain partial information on failure time. In such cases we know only that an individual has not experienced the event when last observed. One of the major contributions of survival analysis is its ability to deal with censored data" (Halli et Rao, 1992)

projection ni de prévision mais permet de répondre aux questions de manière conditionnelle.

La rupture d'une union peut être causée par le divorce ou par le veuvage. Comme le veuvage est indépendant de la volonté de la femme, parce qu'il dépend des conditions de mortalité du moment, nous avons étudié seulement la probabilité de rompre la première union par divorce. La prise en compte de cet événement permet de mesurer la mobilité conjugale d'une femme dans une société donnée. La méthode de table de survie à la rupture d'union s'apparente à celle de survie à la mort. Elle permet par conséquent d'étudier l'événement rupture d'union dans deux sous-populations : celles qui ont rompu l'union par divorce et celles qui sont encore en union stable complétées par les veuves. Ces dernières sont considérées comme des variables censurées (censored) ; tandis que celles qui ont rompu l'union par divorce sont des variables non censurées (uncensored). La construction de la table doit répondre aux conditions exigées pour la construction de table de survie à la mort : l'événement ne doit pas être renouvelable. C'est la raison qui nous a amené à ne prendre en compte, dans le cadre de cette analyse, que les deux pays dans lesquels nous avons les informations sur l'issue de la première union. Comme nous l'avons souligné dans le chapitre 3, l'historique des unions n'a pas été décrite au Ghana.

La table de survie comporte trois fonctions essentielles :

- la fonction de survie
- la fonction de densité et
- la fonction de risque

Selon la méthode dite "actuarielle" (Halli et Rao, 1992), les données sont regroupées en n intervalles de largeur de b_i , généralement uniforme. Cependant, les intervalles peuvent avoir quelquefois des largeurs différentes. Considérons le cas du i ème intervalle, c'est-à-dire entre les dates t_i et le t_{i+1} . Supposons c_i les censures sur cet intervalle, et d_i le nombre de rupture dans le même intervalle. Le nombre d'individus au début du i ème intervalle est égal au nombre d'individus au début du $(i-1)$ ème intervalle diminué de ceux qui ont été censurés ou ont connu l'événement considéré dans le $(i-1)$ ème intervalle. Le nombre réel exposé au risque de connaître l'événement dans le i ème intervalle r_i est estimé selon une distribution uniforme entre le temps de rupture et de censure dans un intervalle ; c'est-à-dire

$$r_i = n_i - 0,5c_i$$

La probabilité conditionnelle de connaître la rupture de l'union dans le i ème intervalle, signifiant qu'un individu particulier a survécu au début du i ème intervalle est donnée par :

$$q_i = d_i / r_i \text{ où } d_i \text{ et } r_i \text{ sont définis plus haut .}$$

La probabilité conditionnelle de survie est la réciproque de la probabilité de rupture ; c'est-à-dire

$$p_i = 1 - q_i$$

En définitive, l'estimation de la fonction de survie $S(t_i)$ au i ème intervalle est le produit des probabilités conditionnelles p_k

$$S(t_i) = \prod_{k=1}^i p_k$$

La fonction de densité (PDF) est la probabilité de rompre l'union entre l'instant t et $(t+1)$. Elle est estimée en milieu d'intervalle t et $(t+1)$. Soit m_i le milieu du i ème intervalle

$$f(t_{mi}) = (S(t_i) - S(t_{i+1})) / b_i \text{ avec } b_i \text{ la largeur de l'intervalle.}$$

La troisième fonction qui est la fonction de risque (Hazard rate) est également calculée à mi-intervalle. C'est le nombre de rupture par unité de temps divisé par le nombre moyen de survivants au milieu de l'intervalle.

$$\lambda(t_{mi}) = 2q_i / (b_i * (2 - q_i))$$

Toutes ces fonctions ne seront pas exposées dans ce travail. De la fonction de survie nous pouvons déduire la probabilité à l'âge x de survivre à l'événement au moins jusqu'à l'âge $x+a$. Elle est notée ${}_a p_x$

$${}_a p_x = S_{x+a} / S_x$$

La probabilité de rompre l'union entre x et $x+a$: ${}_a q_x$ est le complément à l'unité de la probabilité de survie entre x et $x+a$

$${}_a q_x = 1 - (S_{x+a}/S_x) \text{ où } a \text{ est la longueur de l'intervalle.}$$

Trois informations essentielles sont nécessaires pour appliquer cette méthode :

- la date d'entrée dans la population soumise au risque de connaître l'événement. Dans notre cas cette date est la date d'entrée en première union,
- la date de l'événement, ici la date de rupture de la première union,
- enfin dans le cas des populations qui n'auraient pas vécu l'événement, la date limite est généralement la date de l'enquête.

La méthode de table de survie s'applique souvent à des cohortes fictives. Les résultats obtenus dans ce cas sont différents de ceux d'une cohorte effective. Toutefois, la méthode de table de survie peut-être également utilisée pour décrire un événement connu par une cohorte effective ou une série d'événements de cohortes diverses pendant une période de temps fixe. Dans le cadre de notre analyse, il s'agit d'une cohorte effective issue des enquêtes rétrospectives.

Après cette détermination des différentes méthodes que nous allons utiliser dans la suite de notre travail, il serait intéressant de définir quelques caractéristiques générales des échantillons sur lesquels les différentes analyses seront effectuées.

4.2 : Quelques variables-clés de l'analyse individuelle

4.2.1 : Le niveau d'instruction des femmes enquêtées

"Le degré d'instruction d'un individu est la dernière année d'études au niveau le plus élevé atteint par cette personne dans le pays où elle a fait ses études. On ne mesure donc pas le degré d'instruction par le nombre d'années passé à l'école, mais par le niveau atteint " (Masuy et Tabutin, 1990). En partant de cette remarque, nous déduisons que le critère le plus pertinent de comparaison du niveau d'éducation des femmes ainsi que celui de leurs partenaires à travers ces trois enquêtes est le niveau d'instruction (sans instruction, primaire, secondaire et supérieur). Dans les enquêtes de santé nous avons les variables sur le nombre d'années passées dans le système scolaire et le niveau d'instruction atteint, au Bénin l'enquête fécondité n'a enregistré que le niveau d'instruction. Ce qui limite le choix de la variable à retenir pour la comparaison du niveau d'instruction. Il nous aurait été d'ailleurs impossible de comparer le nombre d'années passé dans le système scolaire dans les trois pays à cause de la différence dans le mode de répartition. En effet, alors que dans les pays francophones le cycle scolaire se fait en 13 ans (6 ans pour le primaire, 7 ans pour le secondaire), au Ghana, pays anglophone, il se déroulait en 17 ans. Ce n'est que récemment qu'il a été ramené à 12 ans.

L'enseignement classique au Ghana débutait à l'âge de six ans où l'enfant entrait à l'école primaire pour une période de six ans, suivie de quatre années d'enseignement moyen. Après un concours d'entrée sévère, les élèves étaient sélectionnés pour être admis dans les établissements secondaires où ils pouvaient poursuivre des études pendant cinq ans et y préparer, à la fin de ces cinq années, le Certificat d'Etudes Général (General Certificate of Education) (Niveau normal). Après deux années supplémentaires, les

élèves passaient un examen (Advanced Level Certificate) qui leur permettait d'entrer dans n'importe quelle université. Ce qui montre bien qu'à nombre d'années égal, les enfants, qu'ils soient dans une zone anglophone ou francophone n'ont pas le même parcours scolaire. Parlant de l'effet de l'éducation sur l'âge au premier mariage au Ghana, Picard (1991) avait constaté "que le fort recul de l'âge à la première union des femmes ayant été scolarisées 8 ans au moins dans les autres pays a lieu après 11 ans de scolarisation. D'ailleurs, 8 ans ou plus d'études au Ghana ont un effet comparable de 7 ans au moins dans les autres pays, ce qui traduit la banalisation de l'enseignement secondaire parmi les ghanéennes". De toute évidence en comparant le nombre d'années passées dans le système scolaire on aurait des femmes qui ne sont pas au même niveau d'instruction bien qu'ayant un même nombre d'années. Par conséquent, il nous a paru plus pertinent d'opter pour le niveau d'instruction. Il est donc la variable la plus significative pour faire des comparaisons entre pays ou pour expliquer certains phénomènes démographiques. Mais la comparaison entre pays peut être biaisée par la différence de définition dans les divers niveaux atteints.

Ainsi, au Bénin dans l'enquête EMF, les niveaux d'instruction déclarés ont été regroupés en cinq catégories :

- les "non scolarisées" comprenant les femmes qui n'ont jamais été à l'école ou celles ayant suivi des cours d'alphabétisation en langues nationales,
- le niveau primaire incomplet pour les femmes n'ayant pas achevé le cycle primaire,
- le niveau primaire complet pour les femmes ayant achevé le primaire. Pour les besoins de notre analyse nous avons regroupé le niveau primaire incomplet avec le niveau primaire incomplet pour être conforme au regroupement fait dans les autres pays.

- le niveau secondaire incomplet pour celles ayant entrepris les études, soit dans un lycée ou un collège, soit dans une école de formation technique (commerciale, rurale etc.) sans les achever,
- le niveau secondaire complet ou plus, pour les femmes ayant achevé le secondaire et ayant entrepris ou non des études de niveau supérieur (Rapport National volume 1, 1988). Ce niveau a été considéré comme le niveau supérieur pour être conforme aux modalités des autres pays.

A partir de ces échantillons représentatifs nous avons fait la répartition des femmes selon leur niveau d'instruction. On constate que plus de 90 % des femmes du milieu rural au Bénin sont sans instruction (94,1%) contre 69,5 % au Togo et seulement 46,4 % au Ghana (tableaux A.4.1.d, A.4.1.e, A.4.1.f).

La différence de niveau d'instruction constatée dans les milieux ruraux n'est pas aussi accentuée lorsque nous comparons les trois villes. 59,1 % des femmes d'Accra ont un niveau d'instruction primaire ; contre 30,5 % et 39,1 % respectivement à Cotonou et à Lomé (tableaux A.4.1.a, A.4.1.b, A.4.1.c). Il n'y a pas de grands écarts entre la ville et le milieu rural au Ghana selon ces données. L'instruction de la femme dépend surtout de sa génération parce que l'enseignement n'était pas assez généralisé. Les nouvelles générations sont donc beaucoup plus instruites que les femmes plus âgées. Actuellement l'enseignement est plus accessible à toute la population ; de plus les infrastructures actuelles offrent plus de possibilités quel que soit le milieu. On remarque par conséquent une grande différence de niveau d'instruction entre les femmes de 40-49 ans comparativement à celui des autres femmes quel que soit le lieu de résidence. Dans ce groupe d'âge, alors que 43 % des femmes d'Accra ont un niveau d'instruction primaire, seulement 18,9 % à Lomé et 30,5 % à Cotonou ont ce niveau. Par rapport aux autres

viles il y a relativement plus de femmes qui ont été à l'école à Accra quelle que soit la génération. Près de 50 % des femmes des différents sous-groupes à Accra ont le niveau primaire (voir tableaux A.4.1.a, A.4.1.b, A.4.1.c). Cependant, ces résultats peuvent être influencés par la structure des différentes populations. C'est la raison pour laquelle nous avons effectué une standardisation. La méthode de standardisation encore appelée méthode de "population type" permet d'aplanir ces différences structurelles. Comme l'explique Tapinos, (1985), "il s'agit d'un procédé statistique élémentaire qui consiste à prendre l'une des populations comme référence et à utiliser la répartition structurelle de cette population type pour recalculer les indicateurs de la population avec laquelle se fait la comparaison. Bien entendu, il n'y a pas de raison de limiter la comparaison à deux populations. De plus, le choix de la population type parmi les N populations à comparer est parfaitement arbitraire". Dans notre cas, la population type retenue est celle de Lomé en 1988.

Tableau 4. 1 : Répartition des femmes selon le niveau d'instruction et le lieu de résidence (après standardisation)

Résidence	Ville			Milieu rural		
	Cotonou	Accra	Lomé	Bénin	Ghana	Togo
Sans instruction	41,8	17,5	35,6	92,7	42,1	66,1
Primaire	30,6	60	39,1	5,8	53,9	27,0
Secondaire	23,1	20,5	24,8	1,5	3,6	6,90
Supérieur	4,5	2	0,5	-	0,4	-
Total	100	100	100	100	100	100
Sources : EMF Bénin 1982, DHS Ghana et Togo 1988						

Figure 4. 1 : Répartition des femmes de 15-49 ans selon le niveau d'instruction et la ville de résidence (après standardisation)

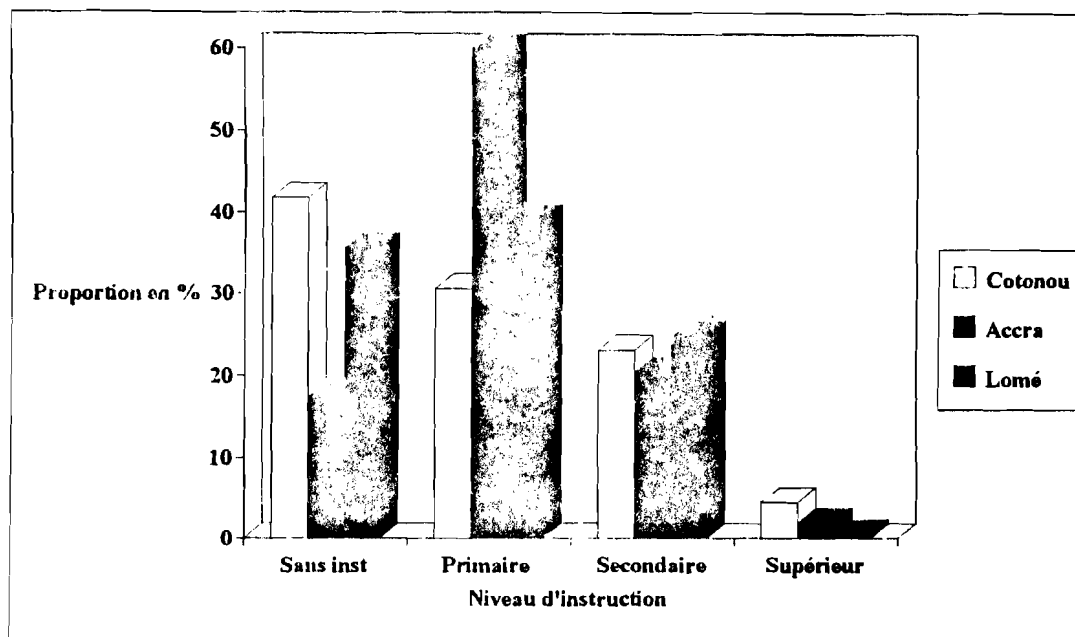
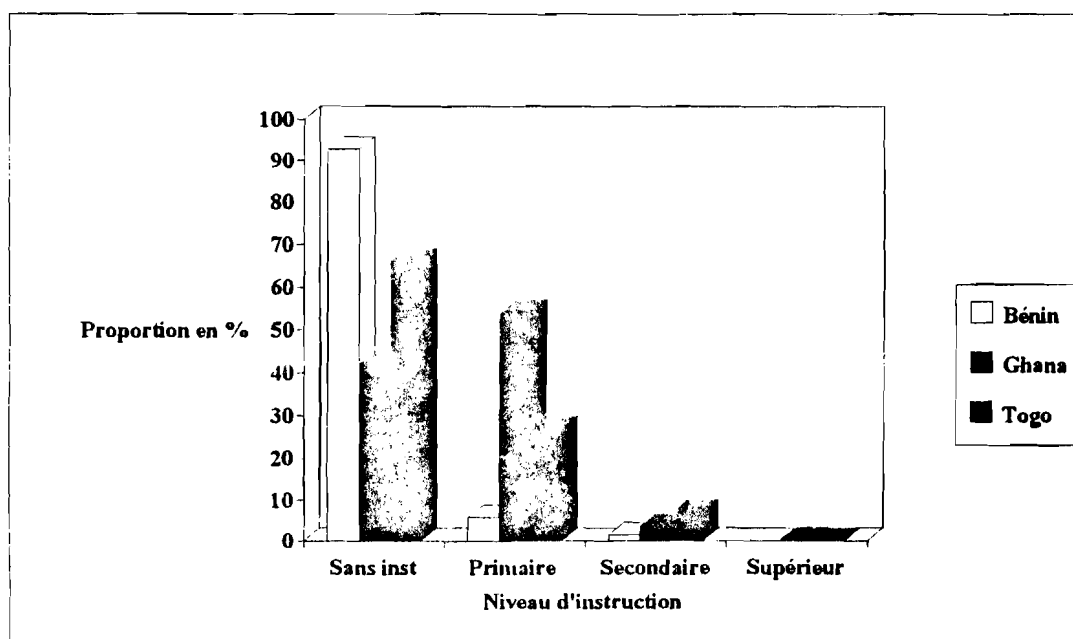


Figure 4. 2 : Répartition des femmes de 15-49 ans selon le niveau d'instruction et le milieu rural de résidence (après standardisation)



A Cotonou résident donc plus de femmes ayant le niveau du secondaire et plus, 27,6 % pour 22,5 % pour Accra et 25,3 % à Lomé. Néanmoins c'est au Ghana que les

taux d'instruction sont les plus élevés quel que soit le milieu de résidence. Dans l'objectif de mesurer l'importance de l'instruction au Ghana et son étendue dans le milieu rural, nous avons repris la structure de la ville de Lomé afin de comparer les villes et les milieux ruraux. Nous constatons comme le montre le tableau précédent (tableau 4.1), que l'enseignement de premier degré est très développé au Ghana. Alors que dans le milieu rural du Ghana, 53,9 % aurait un niveau d'instruction primaire si ce milieu avait la structure type de la ville de Lomé, Cotonou en aurait 30,6% et Lomé 39,1 %.

La capitale du Bénin aurait autant de femmes sans instruction (41,8 %) que le milieu rural du Ghana. Des trois milieux ruraux, c'est au Bénin que le niveau d'instruction est le plus bas : 92,7 % de femmes sans instruction après standardisation pour 66,1 % au Togo. C'est un résultat assez intéressant qui permet de confirmer que l'instruction a toujours été un domaine prioritaire au Ghana. Cependant, il faudrait signaler que l'enquête du Bénin est plus ancienne de 6 ans par rapport aux deux autres. Une partie de la différence peut être expliquée par cette antériorité. En dépit de cette remarque, le Bénin reste en retard sur les deux pays dans le domaine de la scolarisation de masse des femmes.

4.2.2 : L'activité économique

En Afrique, l'activité productive des femmes est mal saisie lorsqu'elles ne sont pas employées dans le secteur moderne de l'économie. Beaucoup de femmes ayant des activités lucratives sont classées comme ménagères surtout si ces activités ne sont pas très importantes. De plus les définitions retenues par pays divergent et créent des différences importantes lorsque nous faisons des comparaisons. Selon la définition du

BIT de 1954, les personnes exerçant une activité ce sont "les personnes qui ont effectué un travail rémunéré durant une courte période spécifiée" (Anker et Hein, 1986). En conformité avec cette définition et pour avoir une idée sur la capacité financière des femmes avant le mariage, nous avons fait leur répartition selon qu'elles aient eu ou non un travail rémunéré avant d'entrer en union. Toutefois, les femmes ayant travaillé à leur propre compte peuvent être considérées comme ayant une activité lucrative avec la réserve que aucune donnée ne nous permet d'affirmer que ces activités sont toujours ^{rentables} au plan financier.

Tableau 4. 2 : Répartition des femmes selon qu'elles aient ou non exercé un travail rémunéré avant de se marier et le lieu de résidence (en pourcentage)

A travaillé avant le mariage	Bénin			Ghana			Togo		
	ville	rural	Ens.	ville	rural	Ens.	ville	rural	Ens.
oui	4,2	0,6	1,4	48,3	32,8	36,2	63,6	54,9	56,3
non	95,8	99,4	98,6	51,7	67,2	63,8	36,4	45,1	43,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	353	2572	3577	360	2465	3588	467	1843	2618
Sources : EMF Bénin 1982, DHS Ghana et Togo 1988									

Comme le montre la répartition ci-dessus, plus de 50 % des femmes du Togo, quel que soit leur lieu de résidence ont travaillé régulièrement avant de se marier. Cette proportion atteint les 64 % à Lomé. En revanche, au Bénin, très peu de femmes ont exercé un travail rémunéré avant de constituer leur ménage (tableau 4.2). Signalons cependant que si l'enquête fécondité du Bénin différencie le travail payé en espèces des autres formes de rémunération (payé en nature ou non payé), les enquêtes démographiques et de santé n'ont mis l'accent que sur la régularité du travail. Toutefois, l'une des questions posées aux femmes permet de déduire qu'il s'agit d'une activité rémunérée quel que soit son type. En dehors des 4,2 % de femmes de Cotonou qui ont exercé une activité payée en espèces, on recense 58,1 % d'entre elles qui ont travaillé mais ont été rémunérées autrement qu'en espèces. Parmi ces dernières femmes, 34,3 % travaillent à leur propre compte. La proportion de femmes travaillant sans être rémunérées en espèces atteint 69,4 % dont 21,9 % travaillant à leur propre compte dans le milieu rural du Bénin. Il est cependant difficile de se prononcer sur l'autonomie financière de ces femmes. En définitive, seulement 37,7 % des femmes de Cotonou et 29,9% de celles du milieu rural n'ont pas travaillé avant de se marier. Dans la mesure où l'autonomie d'une femme passe par sa capacité à financer ses besoins minimums et ceux

de sa famille, l'exercice d'une activité rémunérée en espèces avant le mariage peut être un facteur déterminant de l'âge d'entrée en première. Ces femmes peuvent retarder leur entrée en union. Si toutefois, elles continuent de travailler après le mariage, elles peuvent acquérir une certaine autonomie qui pourrait avoir un impact sur la stabilité de leur union.

4.2.3 : La religion

Comme souligné dans le premier chapitre, la religion est l'une des variables qui régissent les comportements matrimoniaux. En effet les idées véhiculées par chacune d'elles influencent aussi bien les comportements de rapports sexuels, l'entrée en première union que la vie dans le couple. Par la vie dans le couple, nous voulons entendre les relations entre l'homme et la femme qui peuvent contribuer ou non à la stabilité de l'union. Si l'on se réfère également au type d'union, on constate aisément que les différentes religions encouragent ou reconnaissent l'existence de la polygamie. Ainsi, tandis qu'elle est reconnue par la religion traditionnelle, la religion catholique la réprimande alors que la religion musulmane l'autorise à condition que l'homme puisse avoir les mêmes traitements matériel et sentimental envers les différentes épouses. Ceci est la preuve que l'appartenance religieuse est aussi importante que l'ethnie pour bien comprendre certains comportements. Toutefois, l'état de nos recherches ne nous permet pas de nous prononcer sur le rôle de la religion sur l'entrée dans la vie sexuelle. C'est un sujet assez délicat qui mériterait une enquête sociologique approfondie avant d'être abordée.

Tableau 4. 3 : Répartition des femmes selon leur religion et leur lieu de résidence par pays (en pourcentage)

Résidence Religion	Bénin			Ghana			Togo		
	ville	rural	Ens	ville	rural	Ens	ville	rural	Ens
Traditionnelle	16,6	50,1	42,0	1,1	10,5	7,8	15,6	53,3	40,2
Chrétienne	66,5	19,5	27,8	-	-	-	-	-	-
Catholique	-	-	-	9,8	18,2	17,1	48,7	17,4	27,3
Protestante	-	-	-	-	-	-	11,9	10,2	10,6
ou (autres religions chrétiennes)				69,6	49,4	53,1			
Islamique ou musulmane	7,6	13,2	16,3	13,0	7,3	9,9	9,5	9,6	11,4
Autres religions	0,8	1,2	1,0	0,5	0,3	0,3	5,7	3,3	3,6
Sans religions	8,5	16,0	12,9	6,0	14,3	11,8	8,6	6,2	6,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : EMF Bénin 1982, DHS Ghana et Togo 1988

Comme on le constate sur le tableau 4.3, dans les enquêtes DHS, la religion chrétienne a été éclatée en deux modalités à l'opposé de ce qui remarque au Bénin. Quel que soit le pays, dans les trois capitales, les femmes sont en majorité chrétiennes. On note donc une proportion de plus de 60 % dans chacune d'elles. A l'opposé, le milieu rural est très peu christianisé. En effet, la mission "civilisatrice" des prêtres a eu beaucoup plus d'adeptes dans les villes que dans les campagnes où la religion principale demeure la religion traditionnelle. Christianisation et instruction allant souvent de pair, on pourrait comprendre aisément pourquoi le milieu rural ghanéen est plus fortement scolarisé que les deux autres milieux ruraux. Par ailleurs, on note qu'un certain nombre de femmes se sont déclarées ne pas avoir de religion. Cette vision de la question pourrait être une manifestation de la part de ces femmes d'afficher leur volonté de se démarquer des normes érigées par la société. C'est peut-être aussi le signe d'une certaine autonomie. Il serait par conséquent intéressant d'étudier certains de leurs comportements

matrimoniaux. C'est la raison pour laquelle dans un premier temps, dans la recherche des déterminants de l'âge d'entrée en première union, nous avons conservé les modalités telles qu'elles se trouvent dans les fichiers, ce qui nous permet de mesurer le poids de chacune d'elles dans le modèle. N'empêche que, dans l'objectif de la comparaison des risques relatifs entraînés par cette variable sur les variables dépendantes, nous avons reconstitué la variable "religion" en une variable à trois modalités. Ainsi, sous la rubrique traditionnelle nous avons regroupé la modalité "sans religion" ainsi que la religion traditionnelle proprement dite. La modalité religion chrétienne regroupe donc désormais les modalités chrétienne, protestante ou autres chrétiens ainsi que les "autres religions". Cette dernière modalité serait des sectes liées plus ou moins à la religion chrétienne (Assogba, à paraître). Enfin, la troisième religion retenue est la religion musulmane (islamique).

4.2.4 : L'appartenance ethnique

Comme souligné dans le chapitre précédent, l'ethnie constitue le cadre culturel dans lequel s'organisent les différentes populations et où se forment les mentalités. Ce sont les normes et coutumes de chaque ethnie qui régissent, en premier lieu les comportements sexuels, l'entrée en mariage, la stabilité de l'union, la polygamie etc. A ces différentes règles se sont grevées celles imposées par les nouvelles religions comme mentionné plus haut. Cette variable est donc un cadre très important auquel il doit être fait référence si l'on veut percevoir les changements qui s'opèrent dans la plupart des sociétés africaines. Ainsi, les différents échantillons se répartissent comme suit entre les ethnies de chaque pays.

Tableaux 4. 4 : Répartition des femmes selon leur ethnie et leur lieu de résidence par pays (en pourcentage)

Ethnie	Bénin			Ethnie	Ghana		
	Cotonou	Rural	Ens.		Accra	Rural	Ens.
Adja	3,0	13,6	12,4	Twí	23,6	36,3	36,2
Fon	53,5	24,4	28,9	Fante	14,2	11,0	12,6
Yoruba	5,8	4,7	5,7	Other Akan	1,1	5,5	4,2
Dendi	1,2	1,3	2,6	Ga-Adangbe	30,8	7,2	8,9
Bariba	0,8	9,4	8,1	Ewe	14,7	16,8	16,0
Ditamari	-	3,9	2,7	Guan	0,9	1,9	2,3
Autres	35,7	42,7	39,6	Mole-Dagbani	5,7	12,3	11,0
Total	100	100	100	Other Ghanian	1,7	6,2	4,7
				Other African	7,3	2,8	4,1
				Total	100	100	100

Sources : EMF Bénin 1982, DHS Ghana 1988

Ethnie	Togo		
	Lomé	Rural	Ens.
Adja-Ewé	64,8	43,6	46,5
Akposso-Akébou	1,3	5,7	4,6
Ana-Ifè	2,1	1,9	2,0
Kabyè-Tem	12,3	20,7	21,0
Para-Gourma	3,9	17,5	14,1
Autres	15,6	10,6	11,8
Total	100	100	100

Sources : DHS Togo 1988

Cette répartition montre une présence très forte de certaines ethnies dans les villes. La ville de Cotonou est habitée principalement par les Fon, les Adja et la Yoruba. A Accra, les Ga-Adangbé constituent l'ethnie la plus importante, viennent ensuite les Twi qui représentent 23,6 % de la population de la ville d'Accra. Hormis le Ghana, l'ethnie majoritaire résidante dans la ville est également celle qui est bien représentée dans le milieu rural et sur l'ensemble du territoire. Il est néanmoins difficile de comparer les ethnies entre elles car chacune d'elle a ses pratiques traditionnelles.

4.3 : Homogamie sociale

Comme nous l'avions décrit dans les chapitres précédents, le mariage dans les ethnies de ces villes est souvent exogamique avec quelquefois des interdictions de mariage entre cousins parallèles. Le mariage est contracté en dehors de l'unité de référence qui peut être la lignée ou l'ethnie, l'opposé étant l'endogamie. Outre ces formes d'unions, nous pouvons avoir le mariage homogamique qui est celui qui se conclut entre des individus de mêmes conditions sociales qui peuvent être le niveau d'instruction, la profession ou d'autres variables de différenciation. Selon le dictionnaire démographique de Pressat, (1979), l'homogamie est la situation où les mariages se font entre personnes présentant des caractéristiques semblables" tandis que l'endogamie est la "situation où les mariages dans un groupe se font exclusivement entre les membres de ce groupe, ce qui a lieu notamment dans un isolat". L'identification d'une homogamie sociale nécessite donc que les caractéristiques socio-économiques qui serviront de critère de sélection soient simultanément disponibles pour ces deux sous populations. Or, dans les différentes bases de données, il existe très peu de variables enregistrées de la même manière pour l'homme et pour la femme. Dans les trois villes, l'homogamie ne peut être abordée que par rapport au niveau d'instruction. En dehors de cette variable, au Togo on peut étudier l'endogamie ethnique seulement selon la première union car les effectifs sont très faibles dans les deuxièmes unions. Dans l'enquête DHS du Ghana, très peu d'hommes ont donné leur appartenance ethnique, à Accra seulement 82 hommes sur 358 et dans le milieu rural 779 hommes sur 2613.

4.3.1 : Selon le niveau d'instruction

Il est particulièrement intéressant de comparer les niveaux d'instruction de chacun des conjoints afin de dégager certaines tendances du choix (Antoine, 1988-2). La connaissance du niveau d'instruction du conjoint pourrait permettre d'avoir une idée sur les capacités financières du couple en début d'union.

Tableau 4. 5 : Niveau d'instruction du partenaire selon le lieu de résidence par pays (en pourcentage)

Résidence	Ville			Milieu rural		
	Cotonou	Accra	Lomé	Bénin	Ghana	Togo
Niveau d'instruction						
Sans instruction	16,7	12,8	14,8	85,7	35,8	53,3
Primaire	44,5	34,6	28,1	11,1	47,3	25,1
Secondaire	27,9	31,6	32,6	2,7	8,6	14,5
Supérieur	10,9	10,6	6,7	0,5	2,6	0,8
Ne sait pas	-	10,4	17,8	-	5,7	6,3
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	348	358	466	2571	2465	1838
Sources : EMF Bénin 1982, DHS Ghana et Togo 1988						

Figure 4. 3 : Répartition des maris selon le niveau d'instruction et la ville de résidence

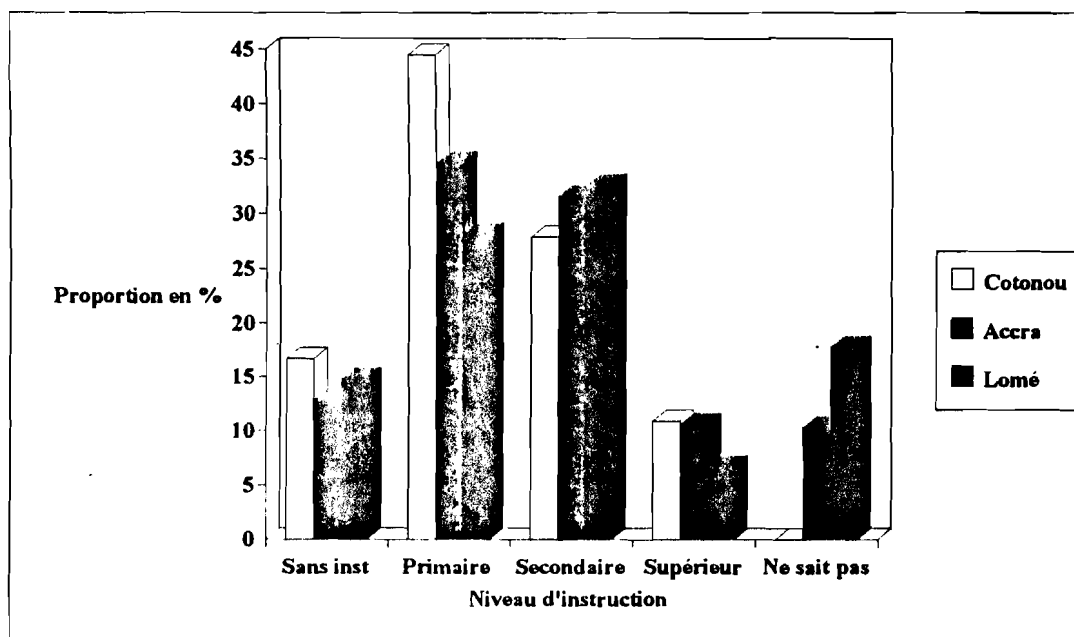
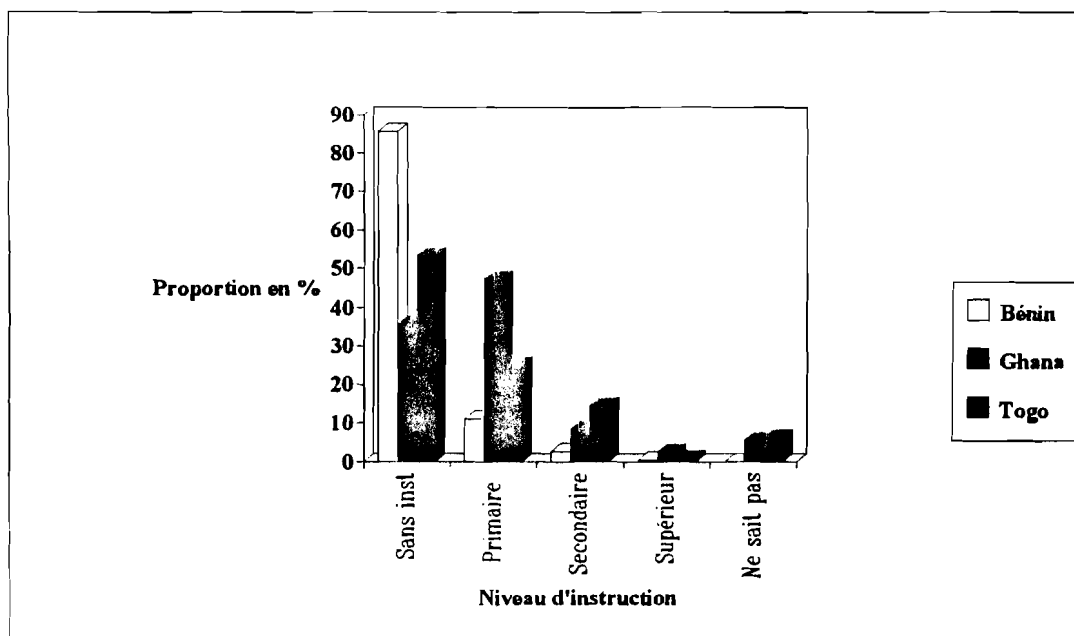


Figure 4. 4 : Répartition des maris selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence



Contrairement à la tendance observée chez les femmes des trois villes, les hommes de la ville de Cotonou ont autant bénéficié de l'instruction que ceux des deux autres villes. On

remarque qu'à Cotonou il y a plus d'hommes du niveau primaire que dans les deux autres pays. Alors que seulement 16,7 % d'entre eux et respectivement 12,8 % et 14,8 % sont sans instruction à Accra et à Lomé (tableau 4.5), les proportions de femmes sans instruction s'élèvent à 42,7 %, 19,6 % et 35,6 % respectivement à Cotonou, à Accra et à Lomé (voir tableaux A.4.1.a, A.4.1.b, A.4.1.c). D'une manière assez générale dans les pays africains, l'éducation est une priorité accordée aux hommes.

Mais dans le milieu rural, la proportion de conjoints instruits au Bénin reste très faible comparée à celle du Ghana et du Togo. C'est dans le milieu rural du Bénin que l'on note la plus forte proportion d'hommes sans instruction : 85,7 % pour 35,8 % au Ghana et 53,3 % au Togo. C'est donc au Ghana que les niveaux d'instruction sont les plus élevés. Toutefois, une part importante de femmes au Togo et au Ghana ont déclaré ne pas connaître le niveau d'instruction de leurs partenaires.

Tableaux 4. 6 : Répartition des femmes selon leur niveau d'instruction et le niveau d'instruction de leur partenaire selon le lieu de résidence

(femmes actuellement en union)

4.6.a : Cotonou

Femme \ Homme	Sans instruction	Primaire	Secondaire et plus	Effectif
Sans instruction	25,1	9,8	-	58
Primaire	45,5	56,3	14,3	155
Secondaire et +	29,4	33,9	85,7	135
Total	100	100	100	-
Effectif	187	112	49	348
Source : EMF Bénin, 1982				

4.6.b : Milieu rural du Bénin

Femme \ Homme	Sans instruction	Primaire	Secondaire et plus	Effectif
Sans instruction	87,6	53,3	10,0	2203
Primaire	10,2	26,7	40,0	286
Secondaire	2,2	20,0	50,0	82
Total	100	100	100	-
Effectif	2441	120	10	2571
Source : EMF Bénin, 1982				

4.6.c : Accra

Femme \ Homme	Sans instruction	Primaire	Secondaire et plus	Effectif
Sans instruction	45,2	6,6	1,5	46
Primaire	34,2	50,5	10,6	124
Secondaire et +	20,6	42,9	87,9	151
Total	100	100	100	-
Effectif	73	182	66	321
Source : DHS Ghana, 1988				

4.6.d : Milieu rural du Ghana

Femme \ Homme	Sans instruction	Primaire	Secondaire et plus	Effectif
Sans instruction	59,1	16,0	1,4	883
Primaire	36,1	67,6	30,0	1167
Secondaire	4,8	16,4	68,6	278
Total	100	100	100	-
Effectif	1209	1049	70	2328
Source : DHS Ghana, 1988				

4.6.e : Lomé

Femme \ Homme	Sans instruction	Primaire	Secondaire et plus	Effectif
Sans instruction	33,9	10,2	-	69
Primaire	46,7	32,8	13,3	131
Secondaire et plus	19,4	57,0	86,7	183
Total	100	100	100	-
Effectif	165	128	90	383
Source : DHS Togo, 1988				

4.6.f : Milieu rural du Togo

Femme \ Homme	Sans instruction	Primaire	Secondaire et plus	Effectif
Sans instruction	68,9	22,7	7,9	979
Primaire	24,3	37,5	17,5	462
Secondaire et plus	6,8	39,8	74,6	281
Total	100	100	100	-
Effectif	1294	365	63	1722
Source : DHS Togo, 1988				

L'examen des statistiques permet de constater qu'il existe une certaine homogénéité dans le choix du partenaire. Les femmes prennent souvent des hommes de même niveau ou plus dans les villes. D'une ville à l'autre les comportements des femmes se rejoignent. Très peu de femmes se sont mariées à des hommes d'un niveau inférieur. Il n'est pas, en effet, courant en Afrique de voir des femmes prendre des partenaires d'un

niveau inférieur à elles, exception faite des hommes assez riches. L'écart d'âge entre les époux facilite ce fait.

Alors qu'en ville les femmes optent pour des hommes d'un niveau plus élevé^{que} le leur, en milieu rural le choix des femmes se fait au contraire plus en fonction de leur propre niveau. Ainsi, on remarque que les femmes du niveau primaire se retrouvent plus avec des hommes de ce même niveau. Il en est de même des femmes des autres niveaux, exception faite des femmes du niveau primaire du milieu rural togolais où l'homogénéité n'est pas très respectée.

Le niveau d'instruction aussi bien de la femme que de l'homme constitue un facteur déterminant dans la constitution des couples. La relation entre l'âge au mariage et le niveau d'instruction a été déjà abordé dans la section 1.9.1. C'est dans les populations instruites qu'il y a adoption de nouveaux comportements matrimoniaux qui s'éloignent de ceux du milieu rural.

4.2.2 : Selon l'ethnie

Le mariage en Afrique comporte souvent des interdictions au niveau de la parenté (chapitre 3). Il est souvent exogamique par rapport à la lignée même s'il y a une préférence pour une endogamie ethnique. Plusieurs raisons expliquent ce comportement :

- Au niveau de la communication de la femme avec sa belle famille ; être de la même ethnique signifie avoir les mêmes notions de respect. Ceci permet d'éviter heurts et frictions surtout avec la belle mère qui est souvent attentive aux moindres faits et gestes de

l'épouse. Lorsque l'homme et la femme sont issus de la même ethnie, les rites de mariage, de naissance, de décès sont similaires et donc plus acceptés par l'un et par l'autre.

- Lorsque interviennent des désaccords, les réconciliations sont plus faciles à obtenir.

- Une autre raison non moins importante, sont les habitudes et interdits alimentaires. Etre de la même ethnie évite à la femme un nouvel apprentissage des plats et mets à cuisiner.

Outre cela, les tabous alimentaires sont plus facilement acceptés.

- D'autres raisons historiques sont également avancées pour justifier l'endogamie ethnique dans les sociétés africaines. Parmi ces raisons nous citerons les guerres entre pays ou entre tribus d'un même pays. Comme l'a souligné Assogba dans sa thèse (1989), "l'étranger, c'est le monstre, qui a des habitudes barbares, qui vole les femmes et les soumet à des traitements immoraux". Ces inquiétudes semblent être prises en considération dans la plupart des ethnies du Togo.

Tableau 4. 7 : Répartition des femmes encore en première union selon l'ethnie de leur premier mari, et le lieu de résidence au Togo

4.7.a : Lomé

Femme \ Homme	Adja-Ewé	Kabyè-Tem	Para-Gourma	Autres
Adja-Ewé	86,0	4,3	15,4	30,8
Kabyè-Tem	3,4	89,2	-	7,7
Para-Gourma	0,5	2,2	76,9	-
Autres	10,1	4,3	7,7	61,5
Ensemble	100	100	100	100
Effectif	208	46	13	13
Source : DHS Togo, 1988				

4.7.b : Milieu rural

Femme \ Homme	Adja-Ewé	Akposso-Akébou	Ana-Ifé	Kabyè-Tem	Para-Gourma	Autres
Adja-Ewé	96,7	5,6	-	2,9	0,7	10,7
Akposso-Akébou	0,9	94,4	-	-	-	-
Ana-Ifé	0,4	-	100	0,4	-	2,0
Kabyè-Tem	0,9	-	-	94,9	1,1	2,0
Para-Gourma	0,2	-	-	1,1	95,0	2,0
Autres	0,9	-	-	0,7	3,2	83,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Effectif	542	71	24	273	284	102
Source : DHS Togo, 1988						

Il ressort des résultats que, quel que soit le lieu de résidence, le mariage entre personnes de même ethnie est très développé. A Lomé, plus de 75% des femmes des ethnies importantes se marient à des hommes de la même ethnie comme le montrent bien les proportions sur la diagonale principale. Même la liberté laissée aux futurs époux dans le choix de leurs partenaires n'a pas entamé la préférence pour le mariage endogamique. Le simple fait d'épouser une femme de même origine ethnique permet de ne pas briser les liens avec les coutumes traditionnelles. Ainsi, le choix d'une épouse originaire d'une même ethnie engage le citadin vis-à-vis de sa société d'origine et l'incite à ne pas trop en perturber le fonctionnement. L'endogamie ethnique semble donc résister aux changements de valeurs en ville même s'il y a un brassage culturel. Dans le milieu rural l'essentiel des unions se déroulent également à l'intérieur des différentes ethnies. Dans ce milieu on peut émettre l'hypothèse que les conjoints ont plus de chance de se rencontrer au sein du groupe ethnique. En revanche à Lomé, où il y a un mélange de personnes

d'horizons divers, on est tenté de conclure à une préférence pour le mariage endogamique.

Conclusion

Les méthodes statistiques récentes permettent une meilleure analyse des données individuelles. Ces outils sont multiples et le choix de l'une ou l'autre méthode dépend de la structure des données et des objectifs que l'on se fixe. Il n'en demeure pas moins que le choix d'un outil d'analyse est souvent arbitraire car un phénomène peut être appréhendé sous plusieurs angles. Dans la mesure où nous disposons de données assez détaillées pour l'étude de la nuptialité, nous avons retenu pour chaque phénomène étudié une méthode d'analyse pertinente. Quelle que soit la méthode choisie, elle possède des limites pour l'explication du phénomène étudié ainsi que des contraintes. Comme nous l'avons souligné plus haut, certaines méthodes se prêtent aisément à des analyses quantitatives alors que d'autres sont à fait indiquées pour des analyses qualitatives. Le choix de l'une ou l'autre méthode est fonction de la nature de la variable dépendante (variable à expliquer). Ainsi, pour la recherche des éléments déterminants de l'âge d'entrée en première nous utiliserons la régression multiple indiquée pour une analyse quantitative. En revanche, pour comprendre certains comportements comme l'entrée dans la vie sexuelle, la rupture de la première union par divorce et enfin l'entrée en première union polygame (qui sont des variables qualitatives) nous aurons recours au modèle logit-linéaire après une sélection des variables significatives par la méthode de hiérarchisation pas à pas. Tous ces modèles seront construits à partir des caractéristiques individuelles des femmes enquêtées dont quelques unes ont été présentées sous forme de variables-clés dans ce chapitre. Ces variables constitueront dans la suite de notre travail, les

variables indépendantes (variables explicatives). C'est pourquoi, nous avons mis l'accent sur quelques unes d'entre elles. Toutefois, dans la recherche des déterminants individuels de comportement, l'homogamie sociale ne sera pas prise en compte car elle fait référence aux caractéristiques aussi bien de la femme que de son conjoint.

CHAPITRE 5 : LA PRIMONUPTIALITE

Introduction

L'étude de la primonuptialité se fera à travers les deux sources de données précédemment décrites, principalement les recensements et les enquêtes par sondage. L'analyse faite à partir des recensements permet d'appréhender la nuptialité à partir de la situation du moment. Ainsi l'âge au premier mariage est calculé à partir de la proportion des célibataires du moment. En revanche, dans les enquêtes rétrospectives, l'étude de la nuptialité peut se faire de manière transversale ou longitudinale. Dans l'analyse longitudinale nous essaierons de dégager les effets éventuels de la conjoncture économique sur les rythmes d'entrée en première union. En outre, il est possible à travers ces données rétrospectives de déterminer les facteurs de risque de sexualité précoce qui pourraient entraîner une entrée en union précoce. En dernière analyse nous isolerons les éléments déterminants de l'âge d'entrée en première union à partir des caractéristiques socioculturelles individuelles.

Les quelques indicateurs retenus ont été choisis à cause de leur pertinence pour l'étude de la nuptialité. D'autres indicateurs pourraient être étudiés, mais nous en avons limité le nombre à trois pour ne pas alourdir le travail, qui est d'abord une analyse comparative entre trois villes. Les indicateurs sélectionnés pour l'analyse transversale sont les suivants :

- l'intensité de la nuptialité
- l'âge au premier mariage

- l'écart d'âge entre les époux

5.1 : Analyse transversale de la primonuptialité

5.1.1 : Analyse synchronique de la situation matrimoniale dans les villes

L'observation de la situation matrimoniale des trois villes présente des aspects divers selon la période et la ville. Il est évident que des critères simples et significatifs de la situation matrimoniale ne sont pas faciles à déterminer : même dans une collectivité homogène les problèmes de définitions s'accroissent lorsque les mariages peuvent être contractés ou dissous selon les pratiques coutumières locales indépendamment des lois de chaque pays. Compte tenu de ces remarques les classifications simples habituellement adoptées peuvent générer des confusions lorsque nous comparons plusieurs lieux de résidence. C'est la raison pour laquelle des ressemblances et des dissemblances obtenues dans toute analyse comparative de la situation matrimoniale doivent être interprétées avec beaucoup de prudence. Mis à part ces réserves, nous avons souligné dans la section 3.5 l'imprécision des résultats et de la déclaration des individus.

5.1.1.1 : Enquête 1961

Les données disponibles pour cette période ne permettent pas d'analyser la ville de Cotonou et d'Accra intra-muros. Les résultats utilisés concernent le milieu urbain du Dahomey (enquête démographique, 1961) et la résidence urbaine du Ghana (Gaisie, 1973). En 1961, sous la rubrique milieu urbain, la ville de Cotonou a été regroupée avec d'autres villes moins importantes comme Ouidah, Porto-Novo, Parakou et Abomey-

Bohicon. Au Ghana par contre, la population urbaine est composée des habitants des centres de 5 000 habitants (Gaisie, 1973).

L'état matrimonial caractérisé par les différentes situations matrimoniales dans lesquelles se trouvent les individus est différent d'une ville à une autre quel que soit l'état considéré. De nombreuses différences existent lorsque nous comparons les proportions de célibataires dans ces trois villes par période. A Lomé en 1961 il y avait 44,2 % de célibataires hommes, à Accra ils étaient 41,9 %. En revanche dans le milieu urbain béninois cette même proportion n'était que de 30,5 % (tableau 5.1).

**Tableau 5. 1: Etat matrimonial en 1961 par milieu de résidence et par sexe
(données non standardisées)**

Villes	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Milieu urbain du Bénin	Milieu urbain du Ghana	Lomé	Milieu urbain du Bénin	Milieu urbain du Ghana	Lomé
Etat matrimonial						
Célibataire	30,5	41,9	44,2	9,7	13,3	17,4
Marié	64,3	52,9	51,5	78,7	70,7	72
Divorcé plus veuf	5,2	5,2	4,3	11,6	16	10,6
Total	100	100	100	100	100	100
Sources : Enquête démographique 1961 du Dahomey ; Gaisie, 1973 ; enquête démographique par sondage du Togo 1961.						

En suivant les répartitions par âge, (tableaux A.5.1.a, A.5.2.a, A.5.3.a en annexe), on peut constater que les hommes du milieu urbain béninois ont un comportement quelque peu différent de celui des deux autres villes. Jusqu'à 34 ans, c'est

à Lomé qu'il y a le plus de célibataires. Au-delà de cet âge, le milieu urbain ghanéen en comptabilise un peu plus. Comme en témoignent les chiffres, la proportion de célibataires au-delà de 50 ans est plus élevée à Accra que dans les autres villes.

La même tendance s'observe en 1961 chez les femmes (tableaux A.5.1.b, A.5.2.b, A.5.3.b en annexe). Mais au-delà de 40 ans, quel que soit le milieu, les comportements se rejoignent : presque toutes les femmes ont déjà connu une union. C'est le signe que le mariage chez les femmes africaines demeure un passage obligé dans le cycle de vie.

Cependant, les écarts observés entre les trois villes peuvent être en partie imputables à la structure par âge de la population. Nous avons à l'aide de la méthode de population type utilisée précédemment, essayé d'éliminer l'effet de structure. La technique de calcul, dans ce cas, consiste à appliquer à la répartition par âge de la population type les taux par âge des différentes situations matrimoniales observées dans les autres villes. Pour ce faire, nous avons pris la structure de la population de Lomé comme population type. Il n'y a donc pas de changement dans la répartition de la ville de Lomé. Les résultats obtenus permettent de noter de réelles différences dans les comportements du moment entre sexes et entre milieux (tableau A.5.4 en annexe).

L'analyse des taux standardisés permet de constater que, quel que soit le sexe, on se marie relativement plus dans le milieu urbain du Bénin que dans les autres milieux. Dans cette région en 1961, 55,5 % des hommes pour 50,5 % et 51,5 % respectivement pour le milieu urbain ghanéen et pour Lomé sont mariés. Cette proportion atteint 79 % chez les femmes de ce même milieu pour 72 % pour les deux autres. C'est donc à Lomé que l'on note les taux les plus élevés de célibataires du moment : 44,2 % pour les hommes et 17,4 % pour les femmes. En revanche, au Bénin ces taux sont plus faibles.

Comment justifier cette différence de comportements entre les femmes de la ville de Lomé et les deux autres ? A ce niveau, il est difficile de poser des hypothèses pour expliquer une situation du moment. L'une des explications serait la différence dans la définition du champ d'application. Outre cela, cette attitude des loméennes face au mariage devrait être recherchée dans leur participation aux activités commerciales avant le mariage. Par ailleurs, l'observation de la proportion des femmes divorcées-séparées montre quant à elle une relative propension à rompre l'union par divorce ou séparation des femmes du milieu urbain du Ghana. A ce propos, Caldwell en 1968, a écrit que les mariages se font et se défont facilement au Ghana.

Comme nous l'avons souligné dans la section 3.2, le remboursement de la compensation matrimoniale par la femme dans certaines ethnies peut contraindre les femmes à rester au foyer. En revanche, le dédommagement de la femme par l'homme en cas de divorce dans l'ethnie Ga-Adangbé peut, quant à lui, inciter au divorce. Ceci n'est qu'une hypothèse qui mériterait d'être approfondie par une enquête sociologique. En faisant un rapprochement de cette répartition de la situation matrimoniale du moment avec les coutumes matrimoniales des différentes ethnies, on constate que les comportements dépendent des normes sociales de l'environnement dans lequel se situe la femme. La connaissance des sociétés, de leurs habitudes, paraît donc nécessaire pour mieux interpréter les résultats statistiques.

La méthode de standardisation nous a permis, certes, d'éliminer en partie les effets de structures. Mais comme nous pouvons le constater, les tendances observées après correction sont semblables à celles des données brutes :

- on recense plus de célibataires hommes et femmes à Lomé,

- plus de femmes veuves-divorcées sont comptabilisées dans le milieu urbain du Ghana,
- il y a plus de personnes mariées quel que soit le sexe à Cotonou.

Les enquêtes et recensements ne s'étant pas passés à la même période dans les différents pays, nous avons comparé dans la suite de l'analyse le milieu urbain du Ghana, enquête 1968 à la population de Lomé par l'intermédiaire du recensement de 1970. Cette comparaison est acceptable dans la mesure où les comportements de démographie n'évoluent que très lentement (Chesnais, 1986).

5.1.1.2 : Période 1968-1970

La situation matrimoniale de la population masculine du milieu urbain du Ghana en 1968, après standardisation, tend vers celle de Lomé en 1970 (tableau A.5.5 en annexe). Cependant, on recense une plus forte proportion de célibataires hommes et femmes à Lomé que dans la ville d'Accra. Cette différence entre les deux milieux s'inscrit dans le cadre général de la conception du mariage dans les deux pays. En réalité, au Ghana, les femmes comme les hommes sont encouragés à se marier tôt afin d'avoir une nombreuse descendance. Concernant la proportion des divorcés, c'est dans le milieu urbain ghanéen qu'on comptabilise les taux les plus élevés. C'est surtout chez les femmes que la différence est plus perceptible (9,2 % de femmes divorcées dans le milieu du Ghana pour seulement 1,1 % à Lomé).

Comme nous allons le remarquer dans la période suivante, le temps passé dans la ville a certainement amené les hommes comme les femmes à changer leur comportement. C'est à Cotonou que les modifications seront plus perceptibles.

5.1.1.3 : Période 1979-1981

L'analyse de ces résultats (tableau A.5.6 en annexe) montre une évolution des comportements des habitants de Cotonou vers ceux de la ville de Lomé. C'est surtout chez les hommes que les écarts entre les différentes proportions dans les villes s'amenuisent. Il y a presque autant d'hommes célibataires dans la ville de Cotonou en 1979 (47,2 %) qu'à Lomé en 1981 (49,1 %) (après standardisation). Les autres proportions de mariés, de divorcés et de veufs sont très proches les unes des autres. Cette similitude de comportements entre ces deux villes peut s'expliquer en partie par la situation économique et sociale difficile en vigueur dans ces pays.

Si les hommes de Cotonou se comportent comme leurs homologues loméens à partir de 1979, il n'en est pas de même pour les femmes de Cotonou. Néanmoins, les écarts se réduisent légèrement. Les femmes de Cotonou se marient en proportion relativement plus élevée. Il y a également plus de femmes divorcées-séparées à Lomé qu'à Cotonou.

Il ressort de ces résultats qu'en analysant la situation du moment de manière synchronique, que les femmes de Lomé demeurent relativement plus dans le célibat que celles des deux autres villes. En outre, on note une probabilité à divorcer relativement plus élevée chez les femmes d'Accra. D'une manière assez schématique, on peut dire qu'il existe jusqu'en 1979 dans le milieu urbain béninois un attachement aux valeurs traditionnelles du mariage africain.

5.1.1.4 : Période 1982-1988

Cette partie est consacrée aux données d'enquêtes qui ne concernent que les femmes âgées de 15 à 49 ans. La même méthode de calcul que précédemment a été utilisée pour faire les comparaisons, cette fois-ci entre les villes et entre les milieux ruraux de chaque pays. Les populations de la ville de Lomé et du milieu rural du Togo ont été prises comme population type (tableau A.5.7 en annexe).

Les tendances observées sont identiques à celles constatées à partir des données de recensements. La ville de Lomé compterait plus de femmes célibataires de 15-49 ans que les deux autres. Signalons toutefois que les situations matrimoniales du Bénin datent de 1982. Hormis cette remarque, on note néanmoins entre la ville d'Accra et les deux autres une différence entre les proportions de divorcées. Il en est de même pour les femmes vivant dans le milieu rural. Selon Gandaho, (1992), la comparaison de l'enquête fécondité réalisée en 1979-1980 à l'enquête DHS de 1988 montre une recrudescence du taux de divorce. En définitive, on pourrait déduire que les divorces et séparations sont plus fréquentes à Accra qu'à Lomé, et plus à Lomé qu'à Cotonou. Ce résultat pourrait être rapproché du rôle économique joué par les femmes de chacune de ces trois villes.

5.1.2 : Analyse diachronique de la situation matrimoniale dans les trois villes

En prenant la structure de la population de Lomé comme structure type, nous avons essayé de dégager les différences de situation matrimoniale entre les trois villes. L'analyse diachronique permettra de suivre l'évolution de ces comportements à des périodes différentes dans une même ville. Dans chaque pays, nous avons pris comme

population type celle la population en 1961. Il nous a été impossible de faire cette analyse pour le milieu urbain du Ghana parce que les résultats de Gaisie, (1973), utilisés dans le cadre de ce travail ne donnent pas la structure par âge de la population urbaine du Ghana en 1961.

5.1.2.1 : Dans la ville de Cotonou

Les données disponibles actuellement pour le recensement 1992 ne permettent pas de suivre l'évolution par rapport à l'enquête 1961 car les résultats publiés ne donnent pas la répartition de la population urbaine par groupe d'âge et par situation matrimoniale pouvant nous permettre de faire la standardisation. A partir des deux sources de données antérieures à 1992, on remarque qu'il y a très peu d'évolution de la situation matrimoniale entre 1961 et 1979 (tableau A.5.8 en annexe).

Figure 5. 1 : Situation matrimoniale des hommes de 15 ans et plus de Cotonou (après standardisation)

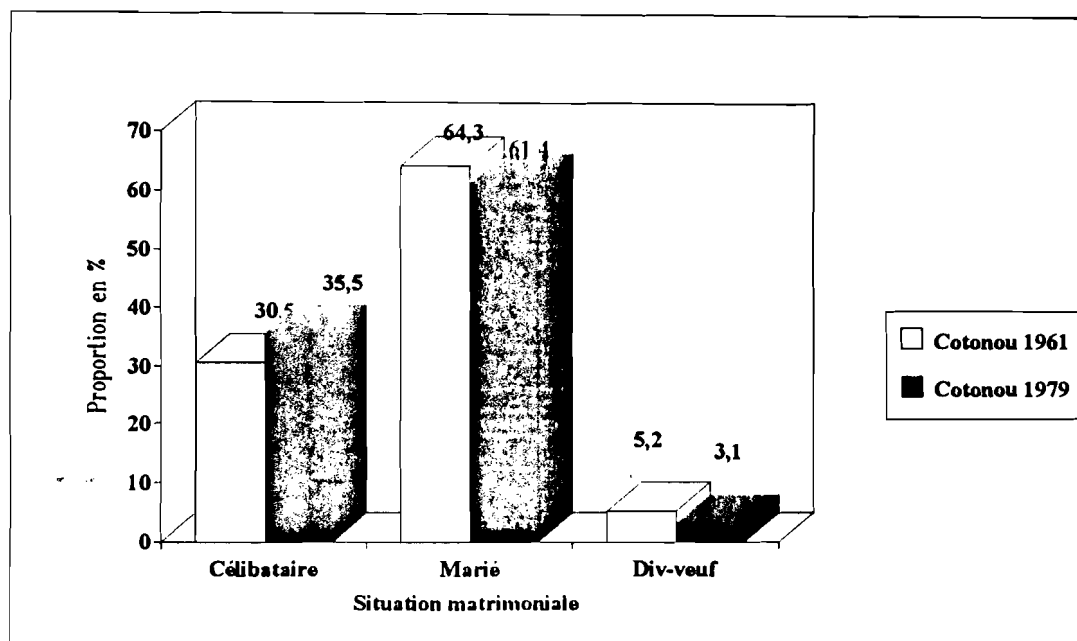
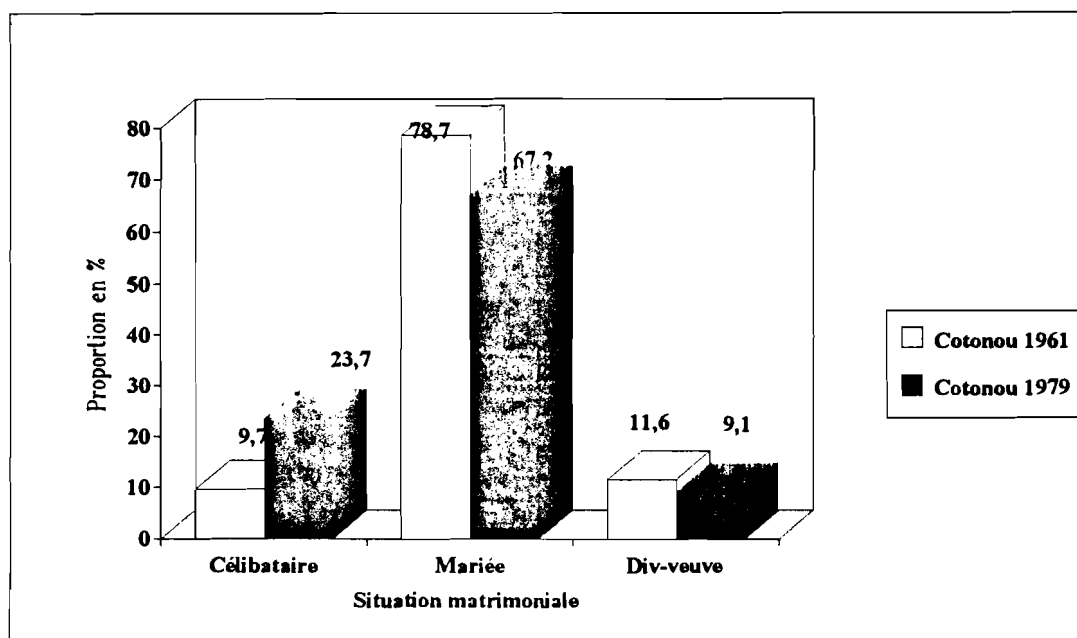


Figure 5. 2 : Situation matrimoniale des femmes de 15 ans et plus de Cotonou (après standardisation)



Il y a une légère augmentation de la proportion des hommes célibataires entre 1961 et 1979. On aurait pu s'attendre à une augmentation plus élevée puisqu'en 1961 la ville de

Cotonou a été regroupée avec d'autres moins importantes comme Ouidah, Porto-Novo, Parakou, Abomey-Bohicon. Cependant, cette augmentation de 5 % peut être imputée aussi bien à la différence dans la définition du lieu de résidence ou peut traduire un changement de comportement. En revanche, chez les femmes, la tendance semble être vers une augmentation des célibataires puisque la différence est assez significative. Il est pourtant difficile de conclure à une adoption de nouvelles attitudes vis-à-vis du mariage pour les deux sexes.

5.1.2.2. : Dans la ville de Lomé

Au Togo, c'est une autre tendance qui se dessine. Chez les hommes la proportion de célibataires a augmenté entre 1961 et 1970, puis elle a diminué entre 1970 et 1981 au profit des hommes mariés (tableau A.5.9 en annexe). En rapprochant cette évolution de la situation matrimoniale de celle de la situation économique, on pourrait émettre l'hypothèse que l'amélioration des conditions économiques survenue dans les années 1970 (section 2.3.1) s'est traduite par une augmentation des mariages. Cette relation entre l'amélioration des conditions de vie et la propension à se marier a été soulignée en ces termes : "the marriage rate may be positively correlated with resource availability either because of the explicit costs associated with the process of marriage (e.g., payment of bridewealth) or because of a perceived need for a certain level of financial security before marriage" (Hill, Adansi-Pipim, Assogba et al., 1993). Cependant, cette hypothèse demeure fragile car l'augmentation, elle-même, est assez faible.

Figure 5.3 : Situation matrimoniale des hommes de 15 ans et plus de Lomé (après standardisation)

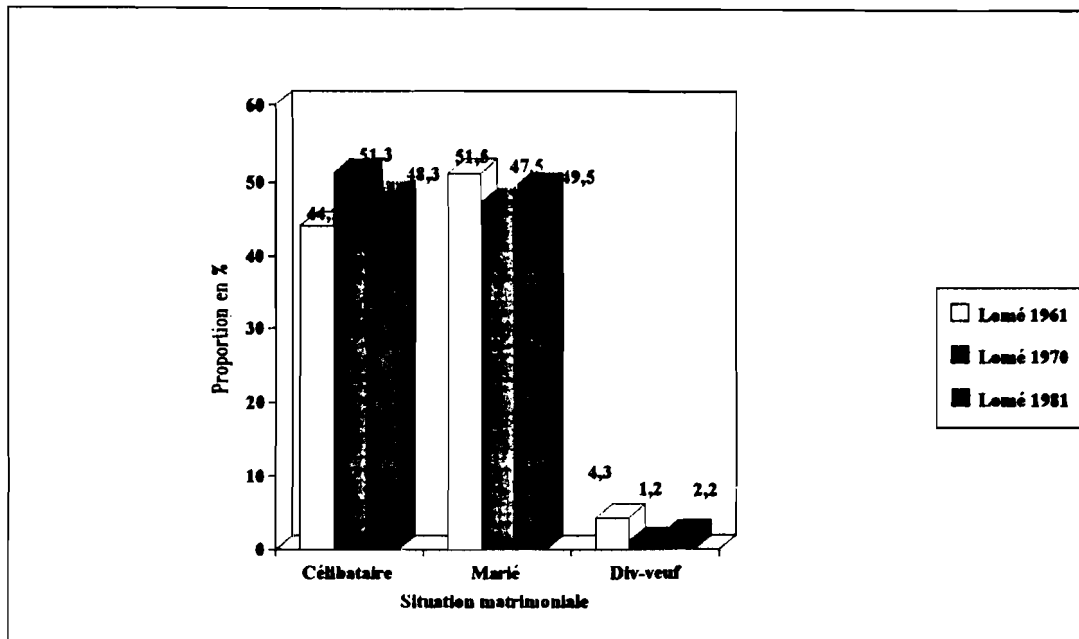
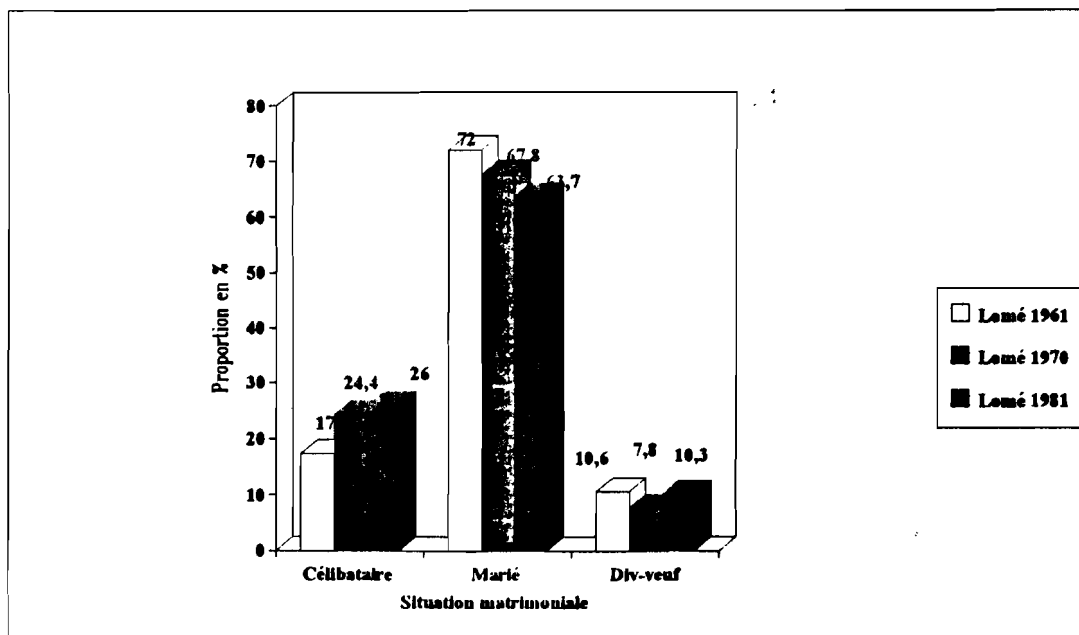


Figure 5.4 : Situation matrimoniale des femmes de 15 ans et plus de Lomé (après standardisation)



Chez les femmes en revanche, on observe un accroissement continu de la proportion des célibataires entre 1961 et 1981. Mais, entre 1970 et 1981 cette augmentation est plus faible (1,6 %) qu'entre 1961 et 1970 (7 %). Face à cette différence de comportements entre les hommes et les femmes, il est pertinent de s'interroger sur l'effet de l'amélioration des conditions socio-économiques sur les comportements matrimoniaux. En tout état de cause, on peut constater qu'une amélioration ponctuelle de la situation des salariés a eu pour conséquence une recrudescence des mariages chez les hommes puisque ce sont ces derniers qui donnent la compensation matrimoniale. Ces comportements ne seront pas sans influence sur la proportion de célibat définitif que nous avons calculé à 50 ans pour les hommes et à 40 ans pour les femmes.

5.1.3 : L'intensité de la nuptialité

C'est le nombre de mariages célébrés pour 100 célibataires pris entre le début de la période d'exposition au risque de se marier et la fin de la période. Le choix de la borne supérieure présente une certaine ambiguïté. Elle varie de 50 à 60 ans chez les hommes et de 45 à 50 ans chez les femmes. En effet, au-delà de 45 ans, peu de femmes se marient à cause de la limite biologique. Mais en Afrique, au-delà de 40 ans pour les femmes et 50 ans pour les hommes, les mariages de célibataires sont pratiquement négligeables. La proportion de ceux qui restent dans le célibat définitif nous donne une idée de l'intensité du mariage. L'examen des résultats en annexe permet de constater que seulement quelques femmes et hommes se marient au-delà de 30 ans pour les femmes et de 40 ans pour les hommes. Les proportions de célibataires à ces âges paraissent assez importantes pour traduire la réalité. Dès lors, il paraît plus pertinent de considérer la fréquence du célibat définitif à 40 ans pour les femmes et à 50 ans pour les hommes. Son complément

à l'unité qui mesure l'intensité de la nuptialité des hommes célibataires est calculée par la formule $(1-(C_{50}/C_{15}))$ où C_{50} et C_{15} représentent les proportions de célibataires à 50 ans et à 15 ans) ³² pour les femmes.

Le célibat définitif en milieu urbain africain demeure très faible. Néanmoins, il est en progression depuis les premières enquêtes de 1961 quelle que soit la population considérée. Cette évolution traduit un début de changement de comportement par rapport aux normes admises par la société. Nous supposons que les conditions économiques du moment ainsi que la diminution de l'emprise de la famille sur les décisions de l'individu dans le milieu urbain peuvent avoir un impact sur le célibat définitif.

L'examen des résultats montre qu'à Accra la proportion des hommes qui ne se sont pas mariés à 50 ans vaut près de trois fois celle de Cotonou en 1961. Néanmoins, dans cette dernière ville entre 1961 et 1979 la part de ceux qui sont restés célibataires définitifs a notablement augmenté quel que soit le sexe même si elle reste inférieure à celle des autres villes.

A Lomé en revanche, c'est chez les femmes que l'on remarque les changements de comportement les plus significatifs. Ainsi, entre 1961 et 1970, la proportion de femmes célibataires définitives estimée à 40 ans est passée de 0,70 % à 5,5 %. Entre les deux derniers recensements par contre, cette proportion est demeurée stable. Par ailleurs, chez les hommes de Lomé, la proportion de célibataires estimée à 50 ans, après avoir

32 : Ce calcul donne le même résultat que $C_{50}-C_{15}$ qui donne l'intensité directement en pourcentage.

augmenté entre 1961 et 1970 (3 % à 9,30 %), a ensuite diminué entre les deux derniers recensements. La comparaison dans le temps et dans l'espace reste par ailleurs très dépendante des différents découpages administratifs.

Tableau 5. 2 : Proportion d'hommes célibataires à 50 ans et de femmes célibataires à 40 ans selon la ville de résidence (en pourcentage)

Célibat définitif par sexe	Hommes	Femmes
Cotonou 1961(b)	1,8	0,2
1979	4,8	2,2
1982	-	2,0-
Accra 1961(b)	5,0	0,6
1968(b)	5,6	1,5
1988	-	3,2
1993	1,1	0,0
Lomé 1961	3,0	0,7
1970	9,3	5,5
1981	5,8	5,4
1988	-	2,9

Sources : Enquête démographique 1961 au Bénin et au Togo ; Gaisie, 1973 ; recensements 1979 et 1992 au Bénin, 1970 et 1981 au Togo, enquête mondiale fécondité 1982 au Bénin, 1979-80 au Ghana et enquête démographique et de santé 1988 au Togo et au Ghana, (b) : milieu urbain.

L'intensité de la nuptialité qui est le complément à l'unité de la proportion de célibat définitif reste par conséquent, très élevée. Quels que soient le pays et la catégorie

de personnes considérée, elle oscille entre 90 % et 99,8 %. On déduit de ces tendances que le différentiel du célibat définitif aura des répercussions sur l'âge au premier mariage.

5.1.4 : L'âge au premier mariage

L'âge au premier mariage est un indice résumé de la distribution par âge des premiers mariages. C'est un indicateur du "calendrier de la primonuptialité". Il est une moyenne des âges de mariage pondérés par les effectifs des épouses (ou des époux). L'âge au premier mariage est un indicateur fondamental du phénomène démographique que constitue la nuptialité. Il est également chez la femme une variable importante quant à sa relation avec la fécondité (a fortiori lorsque la fécondité hors mariage est très faible).

En général, l'âge moyen au premier mariage se calcule à partir des données par génération (données issues d'une enquête rétrospective ou à passages répétés ou de l'état civil). Néanmoins, à partir des données du moment issues des recensements, on peut estimer l'âge moyen au premier mariage à partir des proportions de célibataires réparties par âge. C'est la méthode dite d'Hajnal. Souvent utilisée lorsque l'on ne dispose pas de données détaillées, elle paraît la meilleure méthode pour calculer l'âge moyen au premier mariage dans les pays à statistiques imparfaites. Cette méthode qui est basée sur l'état matrimonial actuel de la femme ou de l'homme, permet de réduire les risques provenant des déclarations des personnes enquêtées.

L'âge moyen au premier mariage a été calculé à partir des proportions de célibataires signalées par groupes d'âge. Cette méthode d'Hajnal repose sur l'estimation du nombre moyen d'années que les individus d'une cohorte fictive qui finissent par se marier ont passé dans le célibat.

Considérons 1000 célibataires à 15 ans.

Ils ont passé dans cet état 15×1000 années

- les célibataires à 15-19 ans vont passer $5 \cdot x$ années comme célibataires entre leur 15^{ème} et 20^{ème} anniversaire

- jusqu'à 50 ans les hommes auront passé $5 \cdot \sum P_{x, x+4}$ années dans le célibat.

Pour obtenir le nombre total d'années de célibat, il faudrait soustraire ceux qui sont restés célibataires définitifs à 50 ans c'est-à-dire $50 \cdot C_{v34}$

- Le nombre moyen d'années vécues dans le célibat est alors obtenu en divisant le nombre total d'années de célibat par le nombre de ceux qui sont mariés.

Mais le résultat de cette opération est d'ordinaire biaisé par la tendance à enregistrer dans les enquêtes la situation matrimoniale dans le seul cas des personnes au-dessus d'un certain âge (habituellement 14 ans et au-delà ou 15 et au-delà). Les jeunes filles seront donc enregistrées comme célibataires, quelle que soit leur situation matrimoniale réelle, ou, plus probablement, leur âge sera majoré pour figurer dans la catégorie des "mariées" si telle est leur situation. La comparabilité des données est réduite dès lors par le fait que l'âge minimum adopté varie selon les pays (Page, 1973). D'autre part, la mauvaise connaissance des âges entraîne un doute réel sur les déclarations faites par les anciennes générations si l'on doit calculer l'âge d'entrée en première union à partir des données rétrospectives. L'appréhension de la nuptialité par l'une ou l'autre des deux méthodes d'analyse indique que les tendances observées dans l'évolution de l'âge moyen au premier mariage demeurent assez fragiles. Mais en rapprochant les coutumes matrimoniales anciennes des comportements actuels, on pourrait relativiser les mauvaises déclarations d'âge faites par les femmes des générations anciennes.

33 : $P_{x, x+4}$ c'est la proportion de célibataires dans le groupe d'âge (x, x+4)

34 : C_v c'est la proportion de célibataires à l'anniversaire v

La distribution de la population selon l'âge et la situation matrimoniale permet d'évaluer les tendances de la primonuptialité en comparant la fréquence des célibataires par groupes d'âges selon les recensements. Mais le calcul de l'âge moyen au premier mariage dans les villes à partir de la proportion des célibataires pose un autre problème : celui des migrations entre zones rurales et zones urbaines. Comme souligné au chapitre 2, les migrations vers la ville demeurent assez fortes quel que soit le pays. Ceci pourrait avoir un impact sur la proportion réelle des célibataires, dans la mesure où les hommes qui immigreront souvent sans leur famille peuvent se déclarer célibataires. Nombre de femmes se retrouvent également en situation de célibataires après leur départ en ville. La migration a par conséquent un impact sur le calcul de l'âge moyen au premier mariage selon la méthode d'Hajnal. Mais en posant l'hypothèse d'une indépendance entre la nuptialité d'une part, la mortalité et les migrations d'autre part et d'une stabilité de la nuptialité dans le temps, nous pouvons à partir des différentes proportions de célibataires construire les tables de nuptialité des hommes et des femmes de 1961 à 1981 et ainsi calculer l'âge moyen au premier mariage.

Le calcul de l'âge moyen au premier mariage selon la méthode d'Hajnal permet de constater au Bénin et au Ghana une tendance à l'augmentation de cet âge aussi bien chez les hommes que les femmes. En revanche, au Togo il y a un rajeunissement de cet âge. En effet, de 1961 à 1970 on assiste à une baisse non négligeable de l'âge moyen au premier mariage des femmes passant de 19,4 ans à 18,2 ans. Néanmoins, en 1981, sa valeur de 18,6 ans ne semble pas traduire une évolution significative sinon une stabilité par rapport à 1970. Du côté des hommes, cet âge va de 26,5 ans en 1961 à 25,5 ans en 1981 en passant par 26,0 en 1970 soit une baisse moyenne de 0,5 an tous les 10 ans (Assogba et al., 1992).

Tableau 5.3 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage dans les trois pays depuis les premières enquêtes démographiques de 1961

Age moyen au premier mariage (AMPM) par sexe	AMPM Hommes (1)	AMPM Femmes (2)	Ecart d'âge (1)-(2)
Bénin 1961	24,9	16,9	8
1979	24,9	17,6	7,3
1982	-	18,2	-
1992	26,4	19,2	7,2
Ghana 1961	25,0	17,7	7,3
1968	25,3	18,7	6,6
1971	27,1	19,4	7,7
1979	-	19,3	-
1988	-	18,5	-
1993	25,5*	18,9*	6,6
Togo 1961	26,5	19,4	7,1
1970	26,0	18,2	7,8
1981	25,5	18,6	7,0
1988	-	18,5	-
<p>Source : extrait du tableau 1.3</p> <p>AMPM : âge moyen au premier mariage ;</p> <p>* âge médian au premier mariage des femmes de 20-49 ans et des hommes de 30-59 ans à l'enquête rétrospective de 1993.</p>			

Mais ces constatations au niveau national sont différentes de la tendance observée dans les villes comme le montre le tableau ci-après (tableau 5.4). La recrudescence des mariages entre 1970 et 1981 ne s'est pourtant pas traduite à Lomé par un rajeunissement de l'âge moyen au premier mariage des hommes mais par une stabilité.

Tableau 5. 4 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage dans les villes de Cotonou, Accra et Lomé depuis les premières enquêtes démographiques de 1961.

Age moyen au premier mariage (AMPM) par sexe	AMPM Hommes (1)	AMPM Femmes (2)	Ecart d'âge (1)-(2)
Cotonou 1961 (b)	25,5	18,5	7
1979	26,8	20,8	6
1989	28,9*	-	-
1982	-	20,6	-
1992 (b)	28,4	21,5	6,9
Accra 1961 (b)	27,0	18,5	8,5
1968 (b)	26,7	19,0	7,7
1979 (3)	-	19,6**	-
1988 (3)	-	21,6	-
Lomé 1961	26,4	19,9	6,5
1970	27,3	20,7	6,6
1981	27,3	21,4	5,9
1988	-	22,7	-

Sources : Enquête démographique 1961 au Bénin et au Togo ; Gaisie, 1973 ; recensements 1979 et 1992 au Bénin, 1970 et 1981 au Togo. enquête mondiale fécondité 1982 au Bénin, 1979-80 au Ghana et enquête démographique et de santé 1988 au Togo et au Ghana, * Donadjè, 1992

(b) : milieu urbain, (3) Grand Accra

** âge médian au premier mariage des femmes de 15-49 ans à l'enquête fécondité du Ghana de 1979.

Les femmes de Lomé selon l'enquête de 1961 se mariaient plus tardivement que leurs homologues béninoises et ghanéennes. L'âge moyen au mariage s'établissait déjà à 19,9 ans alors que celui des deux autres villes s'élevait à 18,5 ans. Ainsi déjà à cette

période il existait un écart d'âge de près de 1,5 an entre les femmes de Lomé et celle des autres villes. Afin d'apporter une explication à ces différentiels d'âge, nous allons nous référer à l'historique de ces trois villes. Selon le Ministère de la Coopération Française (1964), les deux tiers des autochtones de la ville de Cotonou étaient des immigrants venus des villes voisines (section 2.4.1.). Les femmes quittaient en partie la campagne pour venir soit se marier ou rejoindre leurs époux venus en ville chercher du travail. Puisque Cotonou est au carrefour des campagnes et des autres villes les comportements des femmes de cette ville étaient semblables à ceux du milieu rural. En outre, l'homme de Cotonou avait, en ce temps, une méfiance certaine envers les femmes qui habitaient cette ville depuis de longues années. Ces jugements expliquent pourquoi la majorité des hommes préféraient se marier en "brousse"³⁵ et ramener à la ville une jeune fille pas encore pervertie (Mercier, 1962). C'était la raison pour laquelle l'âge moyen au premier mariage des femmes était relativement plus bas que celui des loméennes. Quant à la ville d'Accra, nous ^{avons} déjà souligné dans la section 3.2.2 la pression exercée par la société pour que les filles se marient très tôt et aient beaucoup d'enfants. A l'inverse, à Lomé le mariage traditionnel tardif pourrait expliquer en partie cette différence de comportement. On pourrait ainsi émettre l'hypothèse que les femmes ont profité de leur position économique dans la société pour se libérer un tant soit peu des contraintes du mariage précoce. En ce qui concerne le travail féminin, on pourrait supposer que les filles pratiquant une activité lucrative se mariaient à un âge plus élevé que les autres, car elles seront capables d'apporter une contribution financière utile à la constitution du foyer, ou parce qu'elles auront acquis une certaine indépendance vis-à-vis de leur milieu familial dont la pression est d'ailleurs variable selon le pays.

35 : le terme brousse employé par l'auteur désigne en fait le milieu rural

Cette entrée en union plus tardive constatée chez les femmes de Lomé par rapport aux femmes des deux autres villes s'est conservée au fil des années. Alors qu'en 1988, l'âge moyen au premier mariage des femmes calculé par la méthode d'Hajnal est de 22,7 ans pour les femmes de Lomé, à Cotonou au dernier recensement de 1992 il n'est que de 21,5 ans approximativement le même âge qu'à Lomé en 1981. Jusqu'en 1979 les femmes d'Accra se mariaient plus précocement que les autres. Mais à partir de 1988, on remarque un recul de l'âge moyen au premier mariage même chez les femmes de cette ville les mettant au même niveau que les femmes de Cotonou. Néanmoins, les femmes de Lomé conservent un écart par rapport aux autres.

La nuptialité chez les femmes présente un aspect favorable à la fécondité par une entrée plus précoce par rapport aux hommes. Cependant, les hommes africains élaborent diverses stratégies matrimoniales pour atteindre le nombre d'enfants désirés (Donadjè, 1992). Les conditions matérielles du mariage sont sans doute responsables de ce retard chez l'homme, lequel doit verser une compensation matrimoniale en nature ou en argent aux futurs beaux parents. "Pour <gagner une dot>, il lui faut travailler, économiser ; ce qui représente un certain temps" (Condé, 1971). En dépit de ces contraintes la plupart des hommes à 50 ans ont été mariés au moins une fois. Le célibat définitif des hommes reste à un niveau assez faible quel que soit le pays.

La comparaison du calendrier de la primonuptialité des hommes d'Accra à celui des autres villes en 1961 montre que les hommes se mariaient relativement plus tard : 27 ans contre 25,50 ans à Cotonou et 26,40 ans à Lomé. Entre ceux de Cotonou et ceux d'Accra, il y avait donc un écart de un an et demi (1,5 an). Mais l'âge moyen au premier mariage des hommes a notablement augmenté entre 1961 et 1992 à Cotonou (+2,9 ans).

En revanche, il est resté presque stationnaire à Accra entre 1961 et 1968 et à Lomé entre 1970 et 1981 alors que les femmes retardent de plus en plus leur entrée en union. Ce qui réduit logiquement l'écart d'âge entre les époux.

5.1.5 : Ecart d'âge entre les époux

La différence d'âge entre les deux époux varie d'une région à l'autre. L'écart d'âge au mariage entre les deux sexes se maintient dans l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne bien qu'on remarque de plus en plus un recul notable de l'âge moyen au premier mariage calculé selon la méthode d'Hajnal quel que soit le sexe. Ces écarts vont de 3 à 11 ans selon la région considérée. Les grands écarts (au-delà de 9 ans) concernent surtout l'Afrique de l'Ouest et notamment les régions islamisées. Ainsi, il est plus de 10 ans en Guinée, au Mali, au Sénégal. En Afrique de l'Est, cet écart va de 2 à 6 ans, en Afrique du Nord de 4 à 9 ans. L'écart le plus bas se situe en Afrique du Sud (Locoh, 1988 ; Kaufmann et al., 1988 ; Caldwell et Ruzicka, 1987).

Les femmes en âge de se marier, qui appartiennent à des générations beaucoup plus jeunes que celles de leurs partenaires potentiels, sont plus nombreuses que ces derniers sous l'effet de la mortalité. Par ailleurs, la croissance démographique aidant, les générations récentes sont encore plus nombreuses que les précédentes ; ce qui accentue l'excédent des femmes sur le marché matrimonial créé par la différence d'âge au mariage entre sexe. A des degrés divers, l'écart d'âge en faveur des hommes se retrouve à toutes les époques et dans toutes les cultures.

La différence d'âge entre époux existait et continue d'exister en Afrique. Il est presque constant au fil des ans parce que les hommes ont le même comportement face à un marché matrimonial dont la structure par âge évolue très peu et où le paiement de la compensation matrimoniale dans certaines sociétés par les hommes peut les contraindre quelquefois à se marier tard. L'âge relativement tardif de l'homme au premier mariage est donc en partie indissociable de la coutume de la compensation matrimoniale pratiquée dans certaines sociétés africaines, car l'homme doit prendre le temps d'accumuler cette compensation qui peut avoir une valeur monétaire assez importante comme nous l'avons souligné dans le chapitre 3. De plus, dans les coutumes anciennes, un père muni de son droit de décision avait trop naturellement tendance à rechercher son gendre parmi les groupes des hommes avec qui il a des relations amicales, c'est-à-dire parmi ses camarades d'âge (Binet, 1959). "Quand on étudie une population où les phénomènes comme la rupture, le remariage et la formation des secondes unions informelles sont fréquentes, il n'est pas possible d'envisager l'écart d'âge moyen entre conjoints comme une quantité unique et <asexuée>. En réalité, l'écart d'âge se différencie selon le rang de l'union, selon le sexe de la personne en union, selon le statut matrimonial du conjoint" (Bozon, 1990). Selon l'étude faite par Pison, (1988), sur les Peul Bandé du Sénégal, les femmes se marient pour la première fois à 15 ans alors que les hommes le font en moyenne vers 25 ans. L'écart d'âge au premier mariage est la condition nécessaire pour qu'il ait excédent de femmes en union sur les hommes en union et donc une "place" pour la polygamie. En outre, l'absence de célibat chez les femmes a pour résultat un nombre élevé de femmes en union même si le célibat définitif reste également faible chez les hommes.

La différence d'âge entre époux est également une manifestation de l'autorité absolue de l'homme dans la famille, elle crée une relative rareté masculine qui mène à la polygamie (Bozon, 1990). De plus, la persistance de la différence d'âge entre les époux

peut être comprise comme une source de domination consentie par les femmes. Cet écart permet à l'époux d'exercer toute sa pression et toute son autorité sur la femme plus jeune que lui. Comme nous le savons, le droit d'aînesse en Afrique est très respecté. C'est pourquoi "le fait d'appartenir à une certaine classe d'âge impose des rapports de supérieur à inférieur vis-à-vis de ceux qui sont d'une classe plus récente" (Assogba, 1989). Outre cela, la femme est considérée comme un être inférieur par rapport à l'homme, ce qui accroît le pouvoir de l'homme sur la femme lorsqu'elle est plus jeune que lui. Cette situation arrange souvent les hommes africains qui par cette occasion, exercent une autorité plus ou moins grande sur leurs épouses. En retardant leur entrée en union pour diverses raisons qui vont de la constitution de la dot au désir de l'expression de la supériorité masculine dans le couple, il résulte que l'on peut appeler un célibat temporaire des hommes par rapport aux femmes (Pison, 1986, 1988 ; Goody, 1973). Cependant, cette différence d'âge entre les époux ne semble pas être le seul facteur d'explication de la polygamie dans les villes africaines.

Au niveau national, l'écart d'âge entre les époux demeure assez élevé. Ce niveau d'écart correspond à celui de la sous-région. Dans ces trois pays, il y a très peu d'évolution depuis les premières enquêtes malgré l'augmentation relative de l'âge au premier mariage aussi bien des femmes que des hommes. Par ailleurs, au niveau des villes c'est la même tendance qui s'observe. Comme nous l'avons souligné plus haut, l'écart d'âge entre les époux dépend du rang d'union de la femme. De toute évidence, l'existence de la polygamie en Afrique fait persister cette différence car les écarts deviennent plus importants au fur et à mesure qu'augmente le rang d'épouse si elle est, elle-même, à sa première union. En revanche, il est plus réduit si elle est à une union de rang supérieur à 1, en d'autres termes si elle se remarie. Mais paradoxalement, dans la ville d'Accra où on

recense les écarts les plus élevés, l'incidence de la polygamie est la plus faible. De nombreuses raisons socioculturelles et économiques justifient ce fait.

En dehors de ces indicateurs du moment, on pourrait analyser les comportements individuels à partir des différentes enquêtes rétrospectives. Ainsi, il serait intéressant de suivre les évolutions dans les comportements sexuels si nous voulons bien comprendre les changements dans l'entrée en première union, mais cela n'est possible que pour les enquêtes les plus récentes où la question sur l'âge au premier rapport sexuel a été posée.

5.2 : Les facteurs de risque de sexualité précoce

"La démographie et la sociologie de la famille ont pour tradition de ne pas approcher de trop près la sexualité. Il paraît étonnant qu'on puisse traiter de fécondité, de nuptialité, de négociation conjugale ou de dissolution de couple sans mentionner la sexualité. Le déroulement du premier rapport fait partie de l'histoire personnelle de chacun ; mais il renseigne aussi sur les appartenances sociales de l'individu et sur son époque" (Bozon, 1993). La sexualité précoce fait partie des changements de comportements qui peuvent agir sur la primonuptialité. Une liberté sexuelle plus grande peut être le reflet des transformations sociales en cours dans une société ou un certain signe "d'émancipation" des femmes. Outre ceci, il nous a paru intéressant de déterminer les facteurs de risque de sexualité précoce car en ayant une sexualité précoce la jeune fille s'expose à plusieurs risques :

- le risque de contracter très tôt les maladies sexuellement transmissibles dont le virus du sida,

- le risque d'avoir une grossesse précoce et peut-être non désirée,
- enfin le risque d'une entrée en première union plus précoce qu'autrefois.

Face au fléau du Sida, nous avons voulu déterminer les facteurs de risque d'entrée en vie sexuelle avant 15 ans. La connaissance de ces facteurs permettra d'élaborer de meilleures politiques de lutte contre le Sida en tenant compte des spécificités de chaque pays. Cette limite de 15 ans a été retenue comme nous l'avons souligné tantôt à cause des risques de grossesse précoce. En effet, en matière de santé, la fécondité précoce représente un risque pour la mère ainsi que pour l'enfant. Les problèmes rencontrés par ces jeunes mères sont souvent liés à leur immaturité physiologique pour porter une grossesse à terme. Les conséquences sont une augmentation du nombre de décès des mères adolescentes. Selon une étude faite par Star (1987), les adolescentes en dessous de 15 ans courent 5 à 7 fois plus de risque de décéder au cours d'une grossesse ou d'un accouchement que les femmes âgées de 20-24 ans (Bledsoe et Barney, 1993). En dehors de ces risques liés à la jeune fille nous signalerons ceux liés au nouveau-né. Ceux-ci peuvent aller d'un faible poids à la naissance à un traumatisme lié aux conditions de grossesse. Par ailleurs, la jeune fille enceinte est quelquefois marginalisée par son environnement.

Même si la méthode d'Hajnal permet de noter un recul récent de l'âge moyen au premier mariage, la disparition de la contrainte de la virginité avant l'entrée en première union pourrait entraîner une liberté sexuelle des femmes avant le mariage plus grande qu'autrefois. Elles seront, par conséquent exposées plus longtemps aux maladies sexuellement transmissibles dont le virus du Sida. Alors qu'au Ghana 19,9 % des femmes de l'échantillon qui ont répondu à la question ont eu leur premier rapport sexuel avant 15 ans, au Togo cette proportion atteint 27,1%. C'est au Bénin qu'elle est la plus faible 10,6% (tableau 5.5).

Tableau 5. 5 : Répartition des femmes selon leur âge au premier rapport sexuel et leur lieu de résidence par pays en pourcentage (femmes ayant répondu à la question)

Age au premier rapport sexuel	Bénin			Ghana			Togo		
	Cotonou	Milieu rural	Ens.	Accra	Milieu rural	Ens.	Lomé	Milieu rural	Ens.
Avant 15 ans	6,8	11,7	10,6	17,0	20,8	19,9	14,8	32,4	27,1
15 ans et plus	93,2	88,3	89,4	83,0	78,2	81,1	58,2	67,6	72,9
Effectif	384	2410	3442	448	2648	3909	649	1985	3014

Sources : EMF Bénin 1982, DHS Ghana et Togo 1988.

Gage-Brandon et Meekers, (1992) avaient remarqué que le Togo fait partie des pays qui ont un âge moyen au premier rapport sexuel le plus bas (15,9 ans). Ces résultats sont confirmés par les âges médians calculés par pays et par lieu de résidence (tableau 5.6). Cependant, il n'existe presque pas de différence de comportements face à l'entrée en vie sexuelle au Togo et au Ghana. C'est au Bénin que les femmes commencent leur vie sexuelle plus tard : 17,7 ans pour la ville de Cotonou alors que cet âge médian est d'environ 16,80 ans pour les deux autres villes. Un effort d'éducation sexuelle doit être actuellement fait pour éviter aux jeunes filles de contracter une grossesse précoce et quelquefois un mariage précoce. En outre, ceci limitera les risques de propagation du virus de sida et autres maladies sexuellement transmissibles dans toute la population.

Tableau 5. 6 : Age médian au premier rapport sexuel selon le lieu de résidence par pays

Pays	Bénin	Ghana	Togo
Capitale	17,7 ans	16,9 ans	16,8 ans
Rural	16,7 ans	15,6 ans	15,1 ans
Ensemble	16,9 ans	15,8 ans	15,7 ans
Sources : EMF Bénin 1982 ; DHS Ghana et Togo, 1988			

Dans la recherche des facteurs de risque de sexualité précoce, notre variable dépendante est une variable qualitative dichotomique : l'enquêtée a eu ses premiers rapports sexuels avant 15 ans ou pas. La population soumise au risque de sexualité précoce est l'ensemble de toutes les femmes déduction faite de celles qui n'ont pas répondu à la question. On peut remarquer sur le tableau 5.5 que près de 10 % des femmes de chaque lieu de résidence par pays ont eu leur premier rapport sexuel avant 15 ans sauf à Cotonou. Pour étudier ce comportement, nous avons retenu un certain nombre de variables qui peuvent influencer la sexualité. Pour les trois pays nous avons retenu : la génération de la femme, son niveau d'instruction, sa religion, son lieu de résidence pendant l'enfance et son ethnie. L'exercice d'une activité régulière avant le mariage a été également choisi. En effet, l'âge constitue la variable à travers laquelle s'expriment les effets de génération. L'activité économique peut permettre une certaine émancipation ou refléter une certaine indépendance vis-à-vis des parents directs. Cependant, l'activité avant le mariage bien que pertinente souffre de l'imprécision sur le type et sur la durée (section 4.2). Quant au niveau d'instruction, il peut être conçu comme une variable favorisant l'ouverture vers les cultures extérieures car il permet l'accès aux journaux, aux informations à la télévision et à la radio.

Comme décrite dans le chapitre 4, l'étape préliminaire à la construction du modèle logit-linéaire, dans le cadre de notre travail consiste à rechercher à l'aide de la méthode de hiérarchisation pas à pas les variables explicatives significatives de l'entrée dans la vie sexuelle avant 15 ans. Les résultats obtenus sont résumés dans le tableau 5.7.

Tableau 5. 7 : Recherche exploratoire des variables significatives pour l'étude de la sexualité précoce (seuil de significativité)

Variables indépendantes	Bénin		Ghana		Togo	
	Cotonou	Rural	Accra	Rural	Lomé	Rural
Génération (1)	5 %	1 %	10%	*(3) 1 %	5 %	1 %
Ethnie (2)	-	1%	-	-	-	1 %
Religion (3)	*(4) 10 %	1 %	1%	-	-	*(2) 1 %
Résidence enfance (4)	*(1) 10 %	*(2) 5 %	-	*(3) 5 %	*(1) 5 %	5 %
Niveau d'instruction (5)	*(1) 10 %	-	-	1 %	*(4) 1 %	1 %
Travail avant le mariage (6)	5 %	-	1 %	-	-	*(3) 10 %

Sources : EMF Bénin 1982, DHS Ghana et Togo 1988

*(x) : effet associé

Les variables explicatives qui seront retenues pour la construction du modèle logit-linéaire sont celles qui se sont révélées significatives au moins au seuil de 10 %. Elles paraissent par conséquent les plus pertinentes pour expliquer la sexualité précoce. Comme nous le constatons à partir des résultats, certaines variables explicatives ont des effets intrinsèques sur la variable dépendante alors que d'autres n'apportent une

explication à la sexualité avant 15 ans que lorsqu'elles sont associées à d'autres variables (3*(4)).

En dehors de la génération de la femme qui constitue un facteur de risque commun, chaque lieu de résidence à ses facteurs qui lui sont spécifiques. "Dans toutes les générations, les individus reçoivent une empreinte durable de leur milieu d'origine. L'appartenance sociale, l'importance accordée à la religion, la durée des études sont des facteurs de la socialisation initiale qui peuvent intervenir dans le calendrier de l'initiation sexuelle" (Bozon, 1993). Les risques relatifs retenus pour l'explication de la sexualité précoce sont ceux relatifs au dernier modèle de chaque analyse (voir tableaux 5.9, 5.10, 5.11).

5.2.1 : Dans la ville

L'effet de génération

Tandis que dans la ville de Cotonou et d'Accra, les plus jeunes générations de femmes commencent leurs premiers rapports sexuels plus tôt que les femmes des générations plus anciennes, à Lomé la tendance qui s'observe va plutôt dans le sens inverse. Mais la réponse à la question peut ne pas être très fiable parce qu'elle touche directement la sensibilité des enquêtées. Les réponses peuvent être parfois fantaisistes ; elles dépendent de l'image que veut donner la femme. Sous réserve de toutes ces remarques, la précocité des rapports sexuels dans les jeunes générations peut être interprétée comme le résultat des idées reçues par la télévision, la radio et les journaux. En effet, les relations entre jeunes gens qui débute actuellement plus tôt sont également plus "amoureuses" et peuvent par conséquent conduire à une intimité plus

poussée qu'autrefois, puisqu'il y a la disparition de la tradition de la virginité avant le mariage dans la plupart des sociétés africaines. Les conclusions de l'étude Ngondo a Pitshandenge sur une ville du Zaïre résument bien les grandes lignes des nouveaux comportements dans le domaine de la sexualité des adolescents. Ainsi, "les relations sexuelles entre adolescents sont non seulement fréquentes mais considérées comme choses normales (...). Les adolescentes sans expérience sexuelle passent aux yeux de leurs collègues pour des personnes attardées" (Ngondo a Pitshandenge, 1992). En mettant l'accent sur l'éducation des jeunes filles on pourrait mieux leur expliquer les risques qu'elles courent en ayant une sexualité très précoce. Ainsi, elles pourront prendre leur décision en toute connaissance de cause. La précocité des rapports sexuels à travers les générations n'est cependant pas un phénomène propre aux sociétés africaines. La baisse de l'âge d'entrée dans la vie sexuelle a été également remarquée par Bozon dans son article précité. Comme il l'a si bien noté "l'âge au premier rapport sexuel s'est abaissé modérément pour les hommes, bien plus fortement pour les femmes. Selon les résultats de l'enquête effectuée auprès de 4820 personnes vivant en France l'initiation qui avait naguère lieu à 21,3 ans se produit à 18,1 ans pour les générations les plus récentes.

De nombreuses raisons, parmi lesquelles l'instruction, la perte du contrôle des anciens ainsi qu'une possibilité d'emploi plus grande pour les jeunes gens sont avancées pour justifier cette liberté sexuelle croissante. Selon Bledsoe et Cohen, (1993), la liberté sexuelle de plus en plus grande des hommes a pour conséquence une demande sexuelle plus en plus intense auprès des femmes très jeunes, mariées ou non. Ainsi donc, à la perte du contrôle social s'est ajouté des possibilités d'autonomie plus importante des hommes et également des femmes qui se voient offrir à l'extérieur des possibilités d'emplois.

La religion

La religion est souvent un facteur de discrimination en dehors du fait qu'elle est souvent corrélée avec le niveau d'instruction et la résidence à la ville. Il ressort des résultats qu'à Cotonou, ce sont les femmes musulmanes qui ont le risque relatif le plus élevé d'entrée en vie sexuelle précoce. Toutefois, dans le cadre de notre recherche il nous est impossible de déterminer dans chaque religion les éléments qui encouragent ou freinent la sexualité précoce. De ce que nous savons, la religion catholique a souvent mis l'accent sur la virginité et la continence fondé sur la valorisation du corps humain. D'un autre côté, comme souligné dans le chapitre 3, les enfants Yoruba de la côte du Bénin ont une indépendance prématurée et une émancipation précoce. Ceci peut contribuer à rendre plus précoce l'entrée dans la vie sexuelle.

En dehors de la religion, les risques relatifs les plus élevés se retrouvent chez les femmes qui ont travaillé avant le mariage. Nous pouvons relier ce résultat à celui de la religion dans la mesure où les femmes Yoruba en Afrique de l'Ouest sont très actives dans le commerce avant leur mariage.

La résidence pendant l'enfance

Dans les deux villes (Cotonou et Lomé) la résidence pendant l'enfance constitue un facteur de risque dont l'importance varie suivant le pays. Dans la ville de Lomé, les femmes qui ont vécu à l'extérieur du Togo pendant leur enfance ont des risques relatifs quelque peu élevés. C'est pourquoi, celles qui ont vécu dans une ville à l'étranger ont 30% plus de chance d'avoir une sexualité précoce. On observe, à partir de l'échantillon de Cotonou, une relation négative entre la résidence à la grande ville et la précocité des rapports. Les femmes qui avaient vécu dans le milieu rural et qui ont immigré à Cotonou

voient leur risque multiplié par 5,2 par rapport aux femmes nées à Cotonou et vivant à Cotonou soit 420 % plus de chance d'entrée en vie sexuelle avant 15 ans. Dans la mesure où la période d'enfance s'étend jusqu'à 12 ans, il pourrait toutefois s'agir d'un comportement acquis dans le milieu rural. Dans le sud-est du Togo la même remarque a été faite par Locoh dans son ouvrage écrit en 1984. "Alors qu'auparavant les parents jouaient un rôle efficace dans le recul de l'âge au mariage des filles, on assiste maintenant à une grande précocité des relations sexuelles et partant, des grossesses".

On peut émettre également l'hypothèse que l'autorité parentale s'exerce plus en grande ville que dans le village ou dans la petite ville dans le cas particulier du Bénin. En grande ville, malgré l'urbanisation croissante, les parents interviennent généralement plus dans l'éducation et l'encadrement des filles que leurs homologues ruraux ne le font. Au village, où les pères de famille sont souvent polygames et accaparés par les travaux champêtres, l'éducation et l'encadrement des filles sont laissées aux mères (Newcomer et Udry cités par Kouton, 1992). En outre, la dispersion de l'habitat dans le milieu rural pourrait favoriser cette sexualité précoce des filles car elles peuvent nouer des relations amoureuses à l'insu de leurs parents. En effet, les jeunes filles parcourent de longues distances d'un point à l'autre pour remplir les obligations de la journée. Cette différence de comportements entre les deux milieux pourrait être rapprochés des ces résultats de Bozon, (1993). Bien que les enquêtes soient effectuées dans des sociétés très différentes, on remarque que les femmes des milieux populaires commencent plus tôt leurs premiers rapports sexuels. Par ailleurs, le souci de réussite scolaire et sociale pourrait contribuer également à la diminution des risques relatifs en ville. Apparemment, les individus destinés à mener des études sont dans une situation où ils savent que l'adolescence et la dépendance à l'égard de leur famille vont se prolonger, ce qui ne les conduit pas à hâter leur entrée en vie sexuelle. La précocité de l'entrée dans la vie sexuelle dans le milieu

rural est à rapprocher de l'entrée en primonuptialité car les femmes de ce milieu ont un âge moyen au premier mariage plus précoce que celui des femmes vivant à la ville. Cette précocité des rapports sexuels dans le milieu rural prouvée plus haut par le calcul de l'âge médian au premier rapport sexuel est conforme à la tendance observée dans certains pays africains à partir des enquêtes démographiques et de santé.

Tableau 5. 8 : Age médian au premier rapport sexuel selon le lieu de résidence par pays (femmes de 25-49 ans ou de 20-49 ans).

Pays	Date de l'enquête	Milieu urbain	Milieu rural
Ghana (20-49 ans)	1993	17,5	16,8
Guinée	1992	16,4	15,5
Kenya (20-49 ans)	1993	17,9	16,6
Niger	1992	15,2	14,9
Nigeria	1990	17,7	15,9
Sénégal	1992/93	17,6	15,7
Sources : EDS			

L'activité avant le mariage

Les femmes qui ont travaillé régulièrement avant de se marier au Bénin peuvent être considérées comme des femmes plus autonomes dans la mesure où elles acquièrent un statut social plus élevé avant leur entrée en première union. Par conséquent, elles peuvent être plus libres dans leurs comportements même si ce travail n'est pas rémunéré car elles acquièrent une certaine liberté dans la prise de leur décision. Le plus souvent, les filles qui viennent des campagnes travailler en ville sont souvent livrées à elles-mêmes, sans autorité parentale directe et quelquefois sans suivi des familles d'accueil si elles

étaient des "domestiques". Souvent l'absence du ménage des responsables de ces familles pour raison soit de commerce, soit de travail accroît leur liberté. Mais d'un pays à l'autre les résultats ne vont pas toujours dans le même sens. C'est ainsi qu'au Ghana, celles qui n'ont pas travaillé ont un risque relatif légèrement plus élevé.

Tableau 5. 9 : Facteurs de risque d'entrée dans la vie sexuelle précoce (avant 15 ans) dans la ville de Cotonou (effectif 303)

Facteurs de risque	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Risque relatif (modèle 5)
Constante	-1,2265 *	-1,2265 *	-1,2265 *	-1,2340 *	-1,2330 *	
Génération						
58-67		0,4219 *	0,4219 *	0,4219 *	0,4219 *	1,52
48-57		-0,4235 *	-0,4235 *	-0,4235 *	-0,4235 *	0,65
33-47		0,0016	0,0016	0,0016	0,0016	1,00
A travaillé avant le mariage						
Oui			0,9416 *	0,9416 *	0,9416 *	6,57
Non			-0,9416	-0,9416	-0,9416	1,00
Religion						
Chrétienne				-0,8210 *	-0,8210 *	0,47
Musulmane				0,8937 *	0,8937 *	2,62
Traditionnelle				-0,0727	-0,0727	1,00
Résidence enfance						
Rural					0,6984	5,16
Petite ville					0,2438 *	3,27
Grande ville					-0,9422	1,00
Maximum de vraisemblance	593,0	558,40	374,81	255,42	238,53	-
R ²	-	5,8 %	36,8 %	57 %	60 %	-
ΔR ²	-	5,8 %	32,8 %	31,9%	6,6 %	-
Source : EMF Bénin, 1982						
* : significatif au seuil de 5 %						

Tableau 5. 10 : Facteurs de risque d'entrée dans la vie sexuelle précoce (avant 15 ans) dans la ville d'Accra (effectif 358)

Facteurs de risque	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Risque relatif (modèle 4)
Constante	-0,7161 *	-0,7172 *	-0,7172 *	-0,6809 *	
Générations					
64-73		0,2956 *	0,2955 *	0,2955 *	1,57
54-63		-0,14	-0,14	-0,14	1,01
39-53		-0,1556	-0,1555	-0,1555	1,00
A travaillé avant le mariage					
Oui			-0,1462 *	-0,1462 *	0,75
Non			0,1462	0,1462	1,00
Religion					
Chrétienne				-0,9537 *	0,22
Musulmane				0,4123	0,88
Traditionnelle				0,5414	1,00
Maximum de vraisemblance	386,17	371,68	364,10	203,02	-
R ²	-	3,8 %	5,7%	47,42 %	-
ΔR ²	-	3,8 %	2,03%	44,24 %	-
Source : DHS Ghana, 1988					
* : significatif au seuil de 5 %					

Tableau 5. 11 : Facteurs de risque d'entrée dans la vie sexuelle précoce (avant 15 ans) dans la ville de Lomé (effectif 649)

Facteurs de risque	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Risque relatif (modèle 4)
Constante	-0,8755 *	-0,8759 *	-0,8759 *	-0,8676 *	
Génération					
64-73		-0,0966	-0,0966	-0,0966	0,73
54-63		-0,1225 *	-0,1225 *	-0,1225 *	0,78
39-53		0,2191	0,2191	0,2191	1,00
Niveau d'instruction					
Sans			-0,0264	-0,0264	0,97
Primaire			-0,0264	-0,0264	0,97
Secondaire et +			0,0528	0,0528	1,00
Résidence enfance					
Lomé				-0,8010 *	0,32
Ville au Togo				-0,0529	0,68
Campagne au Togo				-0,5527 *	0,41
Capitale à l'étranger				0,4896 *	1,17
Ville à l'étranger				0,5883 *	1,30
Campagne à l'étranger				0,3287	1,00
Maximum de vraisemblance	600,72	585,98	585,08	409,76	-
R ²	-	2,45 %	2,60 %	31,8 %	-
ΔR ²	-	2,45%	-	30%	-
Source : DHS Togo, 1988					
* : significatif au seuil de 5 %					

5.2.2 : Dans le milieu rural

L'observation faite à Cotonou à propos de la religion musulmane est confirmée dans les résultats du milieu rural. La femme de la religion musulmane commence ses premiers rapports sexuels plus tôt que celles des autres religions. L'effet de cette religion se remarque également dans les ethnies à dominance musulmane au Bénin. Les risques relatifs sont nettement plus élevés : 4,98 pour les femmes Ditamari et 11,2 chez les Dendi.

Tableau 5. 12 : Facteurs de risque d'entrée dans la vie sexuelle précoce (avant 15 ans) dans le milieu rural béninois (effectif 2411)

Facteurs de risque	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Risque relatif (modèle 5)
Constante	-1,0127 *	-1,0128*	-0,992*	-0,9166*	-0,8051*	
Génération						
58-67		0,1333*	0,1333*	0,1333*	0,1333*	1,2
48-57		-0,0957*	-0,0957*	-0,0957*	-0,0957*	0,94
33-47		-0,0376	-0,0376	-0,0376	-0,0376	1,00
Religion						
Chrétienne			0,2113*	0,2113*	0,2113*	2,67
Musulmane			0,5594*	0,5594*	0,5594*	3,78
Traditionnelle			-0,7707	-0,7707	-0,7707	1,00
Résidence enfance						
Rural				-1,3968*	-1,3968*	0,12
Petite ville				0,6721*	0,6721*	0,95
Grande ville				0,7427	0,7427	1,00
Ethnie						
Adja					-0,5534*	2,76
Yoruba					0,2692*	6,28
Dendi					0,8473*	11,2
Bariba					0,0742	5,17
Ditamari					0,0372*	4,98
Autres					0,8945*	11,74
Fon					-1,569	1,00
Maximum de vraisemblance	7570,55	7548,44	6777,28	4670,85	4034,39	-
R ²	-	3 %	10,50 %	38,30 %	46,7 %	-
ΔR ²	-	3 %	10,21 %	31,08%	13,63 %	-
Source : EMF Bénin, 1982						
* : significatif au seuil de 5 %						

Tableau 5. 13 : Facteurs de risque d'entrée dans la vie sexuelle précoce (avant 15 ans) dans le milieu rural ghanéen (effectif 2463)

Facteurs de risque	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Risque relatif (modèle 5)
Constante	-0,6670 *	-0,6670 *	-0,6733 *	-0,6761 *	-0,6724 *	
Génération						
64-73		0,0439	0,0439	0,0439	0,0439	1,06
54-63		-0,0589 *	-0,0589 *	-0,0589 *	-0,0589 *	0,96
39-53		-0,0105	-0,0105	-0,0105	-0,0105	1,00
Niveau d'instruction						
Sans instruction			-0,2491 *	-0,2491 *	-0,2491 *	0,45
Primaire			-0,2938 *	-0,2938 *	-0,2938 *	0,43
Secondaire			0,5422	0,5422	0,5422	1,00
Religion						
Chrétienne				-0,5407 *	-0,5407 *	0,56
Musulmane				0,4996 *	0,4996 *	1,60
Traditionnelle				0,0411	0,0411	1,00
Résidence enfance						
Grande ville					0,4980 *	2,65
Ville secondaire					-0,0220	1,57
Rural					-0,4760	1,00
Maximum de vraisemblance	5104	5099,42	4766,02	4308,02	3917,66	-
R ²	-	-	6,7 %	15,6 %	23,24 %	-
ΔR ²	-	-	6,5%	9,6%	9,06 %	-
Source : DHS Ghana, 1988						
* : significatif au seuil de 5%						

Comme dans la ville, les plus jeunes générations débutent leurs premiers rapports sexuels plus tôt que les anciennes. On constate donc des similitudes de comportements chez les générations des femmes nées entre 1958 et 1967 du milieu rural du Bénin et celles nées entre 1964 et 1973 du milieu rural du Togo. Par contre au Ghana, il n'existe pas de différentiels de comportements importants créés par la génération. Outre ces

facteurs de risque, l'ethnie crée des différentiels de comportements dans les pays francophones. Lorsque nous analysons les risques, on constate effectivement, qu'en dehors de la catégorie "autres ethnies qui regroupe tout l'ensemble des autres ethnies du Bénin, que les ethnies à dominance musulmane ont un risque relatif plus élevé par rapport aux autres. Le risque relatif le plus élevé au Bénin se retrouve chez les femmes Dendi. Les femmes de cette ethnie courent un risque multiplié par 11,2 par rapport à celui des femmes de l'ethnie fon. L'ethnie Dendi réside en majorité dans la partie Nord du Bénin. Les femmes y sont très actives. Elles sont souvent des commerçantes ; la plupart sont de religion musulmane. Elles cumulent ainsi le risque lié à la religion et à l'exercice d'une activité avant le mariage. Le risque relatif le plus bas se retrouve chez les femmes de l'ethnie Adja (2,76). Ces comportements de sexualité reflètent bien les pratiques traditionnelles en vigueur dans les ethnies du Bénin. Il en est de même des ethnies du Togo. En prenant les femmes de l'ethnie Adja-Ewé comme référence, on remarque que dans le milieu rural, toutes les femmes commencent leurs premiers rapports sexuels plus tôt que celles de l'ethnie Adja-Ewé. Les femmes de cette ethnie sont donc qui entrent le plus tardivement dans la vie sexuelle dans le milieu rural. Le risque le plus élevé est couru par les femmes de l'ethnie Ana-Ifè.

Tableau 5. 14 : Facteurs de risque d'entrée dans la vie sexuelle précoce (avant 15 ans) dans le milieu rural togolais (effectif 1893)

Facteurs de risque	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Risque relatif (modèle 5)
Constante	-0,3616 *	-0,3616 *	-0,3612 *	-0,3617 *	-0,3555 *	
Génération						
64-73		0,0846 *	0,0846 *	0,0846 *	0,0846 *	1,20
54-63		0,0138	0,0138	0,0138	0,0138	1,12
39-53		-0,0984	-0,0984	-0,0984	-0,0984	1,00
Niveau d'instruction						
Sans instruction			-0,2674 *	-0,2674 *	-0,2674 *	0,61
Primaire			0,0382	0,0382	0,0382	0,83
Secondaire			0,2292	0,2292	0,2292	1,00
Religion						
Chrétienne				-0,0720 *	-0,0720 *	1,09
Musulmane				0,2359 *	0,2359 *	1,49
Traditionnelle				-0,1639	-0,1639	1,00
Ethnie						
Akposso-Akébou					0,2119	2,32
Ana-Ifé					0,3230	2,59
Kabyè-Tem					-0,3794	1,28
Para-Gourma					0,2333	2,37
Autres					0,2404	2,39
Adja-Ewé					-0,6292	1,00
Maximum de vraisemblance	5184,43	5173,61	5094,42	5040,72	4783,62	-
R ²	-	0,2 %	1,7 %	2,8 %	7,7 %	-
ΔR ²	-	0,2 %	1,5 %	1,05 %	5,1 %	-
Source DHS Togo 1988						
* : significatif a seuil de 5 %						

5.2.3 : Contribution des facteurs de risque à l'explication de la sexualité précoce

Dans les trois villes les variables sélectionnées contribuent à réduire l'indétermination de plus de 30 %. C'est surtout à Cotonou que ce modèle exploratoire

sert à mieux expliquer la sexualité précoce. Les quatre variables à savoir : le groupe d'âge de la femme, la religion, l'exercice d'une activité avant le mariage ainsi que le lieu de résidence pendant l'enfance servent à expliquer 60 % de la variable dépendante. Cependant, l'activité et la religion restent les variables les plus pertinentes ; chacune d'elles réduit de près de 32 % l'indétermination. Par contre, à Accra c'est l'appartenance à une religion donnée qui détermine le comportement de la femme en matière de sexualité. On peut donc conclure qu'à Accra la religion traditionnelle joue un rôle très important dans les comportements favorables à la sexualité et à la nuptialité précoce. A Lomé en revanche, ces deux variables n'apparaissent pas très pertinentes pour expliquer les différences de risque. C'est le modèle 4 comprenant la résidence pendant l'enfance qui sert à expliquer le mieux la sexualité avant 15 ans (30 %). L'importance de la résidence pendant l'enfance à Lomé dans l'explication de la sexualité montre bien que les comportements sexuels sont transmis par le milieu socioculturel dès l'enfance. On pourrait émettre l'hypothèse que les enfants reproduisent le vécu de leurs parents à travers leur trajectoire matrimonial, par conséquent le niveau d'instruction dans le milieu rural intervient très peu dans les comportements sexuels.

Dans le milieu rural, les différents modèles contribuent moins à expliquer ce comportement. C'est au Togo que l'indétermination est très peu levée. Néanmoins, dans les deux autres pays où la contribution des variables à l'explication de la sexualité est plus forte (47,6 % pour le Bénin et 23,4 % pour le Ghana), on constate que la variable ethnique continue d'être très importante pour expliquer les comportements différentiels dans le milieu rural béninois.

Les différences entre la ville et le milieu rural se trouvent bien stigmatisées par ce modèle sur la sexualité précoce. Le comportement de sexualité dépend en ville du vécu pendant l'enfance c'est-à-dire de son milieu de socialisation et d'autres valeurs de référence que constituent la religion et l'instruction. Ainsi, en ville les différences culturelles se réduisent énormément pour laisser place aux idées nouvelles. En revanche, dans le milieu rural où le niveau d'instruction demeure encore bas et la religion traditionnelle très présente, c'est le cadre culturel qui modèle les comportements individuels. Il reste cependant qu'il est difficile d'expliquer des comportements complexes tels l'accès à la vie sexuelle, d'autant plus que les données analysées dépendent de la réponse donnée par l'enquêtée, donc réinterprétées par elle. Les résultats trouvés ne sont donc que des indicateurs de tendance, et l'absence de connaissances objectives de l'âge auquel s'est produit l'événement est un handicap qu'on ne peut compenser.

Cependant, face à ces multiples facteurs de risque, il faudrait que la société offre une autre alternative de contrôle des jeunes gens soit par l'éducation ou par une meilleure éducation sexuelle à travers des structures d'information. L'éducation sexuelle dans un cadre formel continue de choquer dans la plupart des sociétés africaines soit à cause de la tradition soit à cause des idées religieuses. Pourtant, il faudrait réagir face au défi du siècle que constitue le sida en attendant l'élaboration des moyens préventifs. Un effort de sensibilisation des parents devrait précéder l'instauration des programmes d'éducation sexuelle dans un cadre formel. La sensibilisation des parents devrait permettre la prise en compte des risques réels que courent, de nos jours, les jeunes gens ainsi que les adultes. Ainsi, des messages bien adaptés au contexte culturel pourraient être élaborés. Ces résultats nous interpellent donc sur les politiques d'éducation sexuelle à mener dans les pays africains. En effet, les politiques trop générales risquent d'échouer puisque les

populations à viser ne seront pas atteintes. Dans la mesure où il serait assez difficile de tenir compte des caractéristiques spécifiques de chaque population, il serait souhaitable de mener de petites études de terrain afin de mieux cerner les facteurs de risque d'une sexualité très précoce ainsi que la manière de faire passer les messages. A partir de ce moment, les variables les plus pertinentes peuvent être sélectionnées afin de mieux définir les stratégies en matière d'éducation sexuelle. Doit-on cependant attendre un impact de l'entrée dans la vie sexuelle sur l'entrée en première union ?

5.3 : Analyse longitudinale de la primonuptialité

Outre les recensements, les données d'enquêtes rétrospectives permettent le calcul de l'âge moyen au premier mariage à partir de la déclaration des femmes enquêtées et la construction des tables de nuptialité. A partir de la construction de ces tables nous avons une idée de l'évolution des changements intervenus dans les générations. De plus, les effets des conjonctures économiques sur la primonuptialité peuvent être mesurés. Dès lors, il est donc possible de connaître également la tendance d'évolution de l'âge moyen au premier mariage dans les trois pays. Toutefois, le calcul de l'âge moyen au premier mariage ne concerne dans une enquête rétrospective que les individus qui se sont mariés au moins une fois et qui ont survécu. Comme dans le calcul de l'âge moyen au premier mariage à partir des proportions de célibataires (méthode Hajnal), on admet, (bien que cela soit difficilement acceptable dans les villes), l'hypothèse d'une absence complète d'interférence entre la mortalité et la migration ou la nuptialité. L'analyse longitudinale se fera à partir des groupes d'âges existants dans les différents DHS. Nous avons, à partir de ces groupes, reconstitué les années de naissance des femmes. Ce ne sont donc pas des

années du calendrier, raison pour laquelle les résultats doivent être interprétés avec la prudence habituelle.

Afin de comparer les femmes de même génération dans les trois pays, nous avons reconstitué au Bénin les générations, qui en 1982, auraient en 1988 (année de l'enquête DHS) le même âge que les femmes des autres villes. Cet exercice nous a amené à sortir de l'échantillon du Bénin les femmes qui en 1988 auraient plus de 49 ans. Cette reconstitution des générations a été possible grâce à la question posée sur le millésime de naissance des femmes enquêtées. C'est donc à partir des âges déclarés que nous avons reconstitué ces générations. Le tableau qui suit donne la correspondance entre les différentes générations selon l'enquête.

Tableau 5. 15 : Tableau de correspondance des générations entre l'enquête fécondité du Bénin 1982 et l'enquête démographique et de santé 1988

Age à l'enquête 1988	Génération de femmes en 1988	Age en 1982	Groupe d'âge reconstitué en 1988
15-19 ans	1973-1969	9-13 *	15-19
20-24 ans	1968-1964	15-18	20-24 (21-24)
25-29 ans	1963-1959	19-23	25-29
30-34 ans	1958-1954	24-28	30-34
35-39 ans	1953-1949	29-33	35-39
40-49 ans	1948-1939	34-43	40-49
* : femmes non observées			

Ainsi, la génération des femmes nées entre 1964 et 1968 (20-24 ans) en 1988 correspond à celle des 14-18 ans en 1982. Puisqu'il n'y a pas de femmes en dessous de 15

ans nous n'avons considéré que les femmes de 15-18 ans en 1982. Elles ont donc de 21 à 24 ans en 1988, et ont théoriquement franchi leur 20^{ème} anniversaire pour autant que les déclarations d'âge des enquêtées ne soient pas erronées. La cohorte des 30-34 ans en 1988 correspond à l'ensemble des femmes de 24-28 ans en 1982. Celles qui en 1982 avaient 44 ans et plus c'est-à-dire celles qui sont nées entre 1933 et 1938 sont donc sorties de l'échantillon. La génération des femmes nées entre 1948 et 1939 (40-49 ans) en 1988 correspond à celles qui ont 34-43 ans en 1982.

L'étude de la primonuptialité se fera à travers quelques indicateurs à savoir :

- la proportion de femmes mariées avant 20 ans dans chaque cohorte de femmes, ce qui permet de mesurer la précocité du mariage,
- l'âge moyen et médian calculés d'après les déclarations des enquêtées.

Ces indicateurs seront déterminés à l'aide de la table de nuptialité qui comprend :

- l'anniversaire x (âge exact)
- C_x le nombre de célibataires à l'âge exact x
- $m(x, x+1)$ le nombre de premiers mariages réduits entre les anniversaires x et $x+1$
- n_x le quotient de nuptialité.

Tandis que les premiers mariages réduits de la table mesurent le calendrier de la primonuptialité des générations, les quotients, quant à eux, mesurent la probabilité de mariage à chaque âge. L'événement "premier mariage" fait passer l'individu de l'état de célibataire à l'état de marié. La probabilité de se marier est mesurée à chaque âge par un quotient qui ressemble, dans sa conception au quotient de mortalité. Il s'obtient en rapportant les premiers mariages conclus dans une génération entre les âges x et $x+1$ à l'effectif initial de célibataires d'âge exact x appartenant à cette même génération. Les

résultats utilisés pour étudier l'évolution des comportements d'entrée en première union sont les pourcentages cumulés de femmes entrées en union à chaque année d'âge selon le lieu de résidence par pays. Les différentes proportions sont présentes dans les tableaux 5.16 et 5.17 ci-dessous.

Tableaux 5. 16 : Pourcentages cumulés de femmes entrées en union à chaque année d'âge et effectif des diverses cohortes dans les villes

5.16.a : Cotonou

Age au mariage	Génération			
	59-63	54-58	49-53	39-48
11			1,2	1,0
12		1,0	1,2	2,0
13	0,9	3,0	4,8	4,0
14	0,9	6,0	6,0	5,0
15	3,7	10,0	12,0	13,0
16	7,5	17,0	20,4	21,0
17	16,0	26,0	31,3	28,0
18	29,2	35,0	41,0	41,0
19	39,6	45,0	45,8	44,0
20		54,0	53,0	54,0
21		60,0	63,9	68,0
22		70,0	66,3	76,0
23		74,0	74,7	82,0
24		84,0	84,4	87,0
25		86,0	88,0	95,0
26			88,0	95,0
27			89,2	98,0
28			94,0	98,0
29			96,4	98,0
30				98,0
Effectif	106	100	83	100

Source : Enquête fécondité du Bénin, 1982

5.16.b : Accra

Age au mariage	Génération				
	64-68	59-63	54-58	49-53	39-48
9				1,6	
10	0,9	1,0		1,6	
11	0,9	1,0		1,6	1,3
12	0,9	2,0	4,8	3,2	1,3
13	3,6	4,1	6,4	6,4	5,1
14	8,2	9,2	9,6	12,9	10,2
15	14,5	12,3	20,9	17,7	24,1
16	22,7	19,6	30,6	33,9	35,5
17	36,4	27,6	38,7	43,5	44,3
18	41,8	34,0	50,0	58,1	59,5
19	48,2	43,3	58,0	69,3	69,7
20	50,0	49,5	67,7	79,0	73,5
21		55,6	74,2	83,9	77,2
22		62,9	83,8	83,9	81,0
23		70,1	90,3	85,5	86,1
24		75,2	93,5	87,1	87,4
25		83,5	93,5	90,3	91,2
26			96,7	93,5	93,7
27			96,7	95,1	95,0
28			98,3		96,2
29					97,5
30					97,5
Effectif	110	97	62	62	79
Source : Enquête démographique et de santé au Ghana, 1988					

5.16.c : Lomé

Age au mariage	Génération				
	64-68	59-63	54-58	49-53	39-48
10				1,4	
11	0,6			1,4	
12	1,2	0,7		1,4	1,4
13	3,6	2,0		4,3	2,8
14	4,8	5,9	2,0	8,6	12,3
15	8,5	12,4	11,8	8,6	16,4
16	16,4	22,2	25,5	17,2	20,5
17	21,9	31,4	34,3	24,3	27,3
18	27,4	42,5	42,1	42,9	36,8
19	34,7	51,7	52,9	54,3	43,6
20	40,2	59,5	61,7	65,7	57,1
21		66,7	74,4	72,8	65,2
22		74,5	78,3	78,5	72
23		77,8	83,2	81,4	78,8
24		81,7	88,1	87,1	82,9
25		84,3	90,1	90	91,0
26			90,1	92,9	91,0
27			90,1	94,3	92,4
28			92,1	95,7	95,1
29			94,1	97,1	95,1
30			95,1	97,1	95,1
Effectif	164	153	102	70	74
Source : Enquête démographique et de santé du Togo, 1988					

Tableau 5. 17 : Pourcentages cumulés de femmes entrées en union à chaque année d'âge et effectif des diverses générations dans le milieu rural

5.17.a : Milieu rural béninois

Age au mariage	Génération			
	59-63	54-58	49-53	39-48
9			0,4	0,2
10	0,6	1,4	0,8	0,7
11	2,2	3	2,1	1,9
12	3,2	5,2	3,6	3,9
13	6,3	8,7	7,2	5,9
14	10,3	14,8	13,5	11,6
15	18,4	23,4	24,8	19,9
16	32,4	36,1	40,1	32,6
17	50,4	51,2	55,2	51,9
18	70,0	66,3	67,8	65,0
19	82,8	76,2	77,4	74,3
20		86,4	84,3	80,2
21		89,7	87,7	86,1
22		94,4	90,6	88,6
23		97,9	94,4	90,0
24		99,3	96,5	92,6
25			97,8	93,8
26			99,0	94,4
27			99,4	95,3
28			99,4	95,9
29			99,6	96,7
30				97,5
Effectif	494	637	477	648
Source : Enquête fécondité du Bénin, 1982				

5.17.b : Milieu rural ghanéen

Age au mariage	Génération				
	64-68	59-63	54-58	49-53	39-48
8		0,2	0,2	0,6	
9	0,2	0,4	0,7	0,6	
10	0,4	1,2	1,3	0,9	0,4
11	0,7	2,2	2,7	1,2	2,1
12	1,4	4,3	4,5	3,1	3,8
13	3,4	6,7	8,4	6,5	6,8
14	9,3	13,8	14,9	10,1	13,9
15	17,6	20,9	26,3	21,6	29,3
16	30,8	34,6	38,1	34,2	43,6
17	43,5	47,4	49,6	49,1	57,1
18	58,5	61,1	63,2	61,7	67,3
19	68,2	72,1	72,8	73,4	75,4
20	78,0	80,8	78,7	81,6	80,8
21		85,3	84,1	86,6	85,6
22		89,3	88,0	89,4	88,3
23		92,6	90,9	91,1	91,2
24		94,9	93,9	94,4	93,1
25		96,2	95,2	96,1	93,9
26			97,0	96,7	95,1
27			97,3	97,5	95,7
28			97,9	98,6	96,7
29			97,9	99,5	97,5
30			98,2	99,5	97,9
Effectif	563	604	441	357	481
Source : Enquête démographique et de santé du Ghana, 1988					

5.17.c : Milieu rural togolais

Age au mariage	Génération				
	64-68	59-63	54-58	49-53	39-48
10	0,3		0,9	1,2	0,5
11	1,3	1,0	2,1	2,4	0,8
12	1,8	3,0	2,7	5,5	2,9
13	4,6	5,3	8,6	6,6	6,0
14	13,6	15,2	15,4	14,4	11,6
15	24,4	28,0	28,3	25,6	24,7
16	37,0	40,7	45,2	34,1	37,0
17	53,3	51,6	58,1	48,1	47,4
18	64,6	66,4	68,0	60,9	63,1
19	74,9	77,8	76,3	69,8	73,0
20	79,7	85,0	83,7	81,8	82,0
21		89,3	88,0	86,9	83,7
22		92,1	92,3	88,8	90,0
23		94,9	95,1	91,1	92,7
24		96,2	95,7	94,6	95,4
25		96,9	96,0	95,0	96,5
26			96,3	96,2	98,1
27			97,2	96,5	98,6
28			97,2	96,9	98,6
29			97,5	97,3	98,6
30			97,8	98,1	98,9
Effectif	398	393	325	258	375
Source : Enquête démographique et de santé du Togo, 1988					

5.3.1 : Les différentes hypothèses de l'évolution de l'âge d'entrée en première union

Tenant compte de l'évolution des comportements sexuels et des différentes mutations sociales en cours dans les sociétés africaines, deux tendances d'évolution pourraient observées. Il s'agit d'une tendance à la hausse ou d'une tendance à la baisse.

Une tendance à la hausse

La tendance à la hausse de l'âge au premier mariage pourrait être causée par l'augmentation de la proportion de femmes scolarisées et par la résidence à la ville comme nous l'avons souligné au chapitre 1. En effet, l'instruction est un facteur de réduction du risque d'entrée dans la vie sexuelle (section 5.2). Elle retarde également l'entrée en première union (section 1.9.1).

Une tendance à la baisse

Quels sont, en effet, les facteurs sociaux ou économiques qui peuvent expliquer l'intensification croissante de la nuptialité des jeunes célibataires ? De nos jours, l'individu se détache de plus en plus de son milieu social pour se constituer en une entité individuelle à qui incombent parfois, toute seule les prises de décision. Partant, la stratégie matrimoniale de la collectivité devient progressivement individuelle (Schwartz, 1971).

Les traditions en Afrique permettaient de réguler nos sociétés. Elles ne sont pas, comme beaucoup le pensent en considérant les sociétés occidentales, un frein à l'épanouissement de l'homme en tant qu'individu autonome. Loin d'être perçue comme un blocage, un frein ou une absence de civilisations, la tradition africaine peut encore servir de référence surtout pour exercer une certaine pression sur les jeunes générations à certaines étapes essentielles de la vie de l'individu surtout qu'on note une liberté sexuelle de plus en plus croissante. "La famille africaine traditionnelle constituait une sécurité sociale pour l'individu. Non seulement, elle assurait et réglementait le mariage, mais elle était l'ultime recours de l'individu en cas de maladie ou de revers de fortune. La tradition africaine peut encore servir de référentiel surtout sur le plan de la morale, aux jeunes et aux personnes âgées. L'Afrique gagnerait à y recourir en délaissant ce qu'il faudrait délaisser, c'est à dire tout ce qui avilit la personne humaine" (Unesco, 1990).

L'importance du rôle de la tradition sur le mariage a déjà été soulignée par Suret-Canale dans son ouvrage écrit en 1964. Bien que datant de plus de trois décennies l'observation faite par l'auteur garde encore toute son importance. "Avant l'occupation européenne, les coutumes indigènes constituaient une armature, rudimentaire sans doute, mais suffisante... Les parents se préoccupaient de marier les jeunes gens, qui pouvaient ainsi constituer de nouveaux foyers. La <dot> à fournir par le mari à la femme était modérée. L'adultère était sévèrement puni. L'union conjugale avait une certaine stabilité et les enfants naissaient nombreux". Le contact avec l'extérieur bien que bénéfique sur le plan social a néanmoins contribué à la disparition de certaines valeurs traditionnelles. Le relâchement de l'emprise sociale favorise la sexualité précoce. Face aux maladies sexuellement transmissibles, ces traditions auraient pu permettre de réduire la population exposée précocement au risque de les contracter. Le relâchement des pratiques

traditionnelles a sans nul doute entraîné un changement dans le calendrier du mariage aussi bien dans la zone urbaine que dans la zone rurale.

Parlant des stratégies matrimoniales et différenciation en milieu urbain abidjanais, Gibbal (1971) a constaté que : "les conflits peuvent naître des contradictions existant entre la décision du citadin et les règles matrimoniales de la société dont il est issu". C'est surtout la citadine qui sort de son cadre coutumier. Elle prend conscience de son individualité et revendique son autonomie. Si la vie urbaine amène un relâchement ou quelquefois une disparition de certaines formes de dépendance par rapport aux groupements de parenté, l'influence de la ville en tant que centre de diffusion de valeurs, de modèles, de comportements nouveaux s'exerce de façon plus systématique sur les zones rurales. "Même si la thèse reste discutée, il est acquis désormais que, dans le cadre des relations <villes, campagnes>, les villes jouent un rôle important de diffusion ou de changement social dans les pays du Tiers Monde (Assogba, 1989).

En partant de ces deux hypothèses, nous allons suivre l'évolution de la primonuptialité à travers quelques indicateurs que nous retenus pour leur pertinence dans l'explication des différentes tendances.

5.3.2 : Indicateur de changement de comportement

Comme indicateur de changement nous avons choisi la proportion de femmes mariées avant 20 ans et avant 26 ans dans chaque génération. Dans la mesure où le mariage demeure une étape importante dans la vie de toute femme africaine (le célibat définitif demeure très faible), toute modification de cet indicateur peut refléter un effet

conjuncturel dû soit aux conditions économiques du moment, soit à une nouvelle attitude vis-à-vis du mariage.

Tableau 5. 18 : Proportion de femmes mariées avant 20 ans selon la génération et le lieu de résidence par pays (en pourcentage)

Génération	Villes			Milieu rural		
	Cotonou	Accra	Lomé	Bénin	Ghana	Togo
64-68	-	48,2	34,7	-	68,2	74,9
59-63	(39,6) *	43,3	51,7	(82,8) *	72,1	77,8
54-58	45	58,0	52,9	76,2	72,8	76,3
49-53	45,8	69,3	54,3	77,4	73,4	69,8
39-48	44,0	69,7	43,6	74,3	75,4	73,0

Sources : EMF Bénin 1982 ; DHS Togo et du Ghana, 1988
* : 19-23 ans à l'observation

Tableau 5. 19 : Proportion de femmes mariées avant 26 ans selon la génération et le lieu de résidence par pays (en pourcentage)

Génération	Villes			Milieu rural		
	Cotonou	Accra	Lomé	Bénin	Ghana	Togo
64-68	-	-	-	-	-	-
59-63	-	83,5 (1)	84,3 (1)	-	96,2 (1)	96,9 (1)
54-58	86,0	93,5	90,1	99,3	95,2	96,0
49-53	88,0	90,3	90,0	96,5	96,1	95,0
39-48	95,0	91,2	91,0	92,6	93,9	96,5

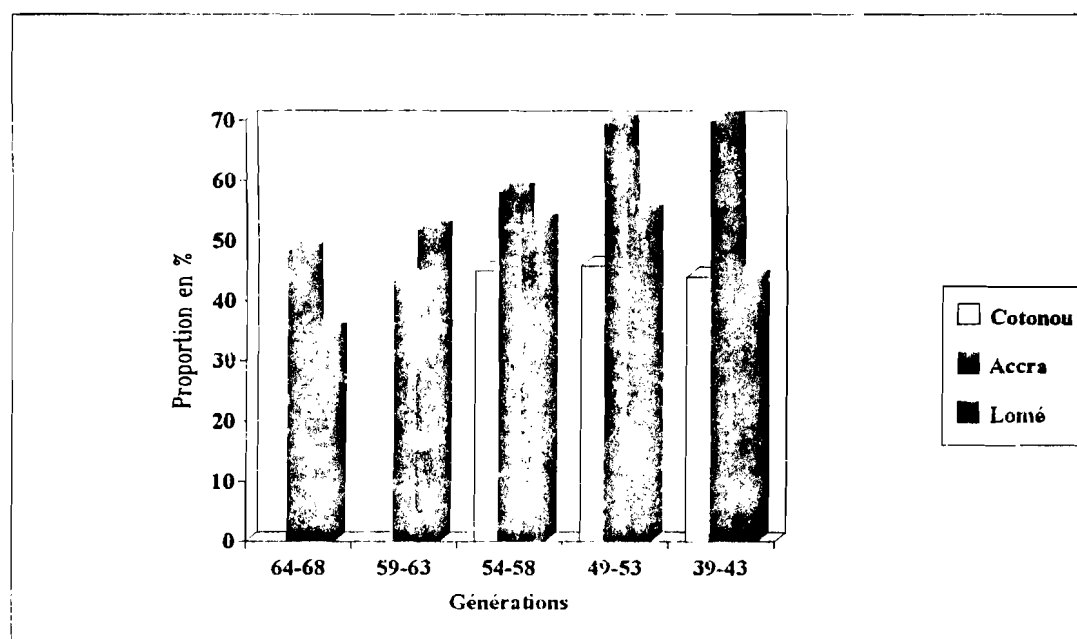
Sources : EMF Bénin, 1982 ; DHS Togo et du Ghana, 1988
(1) : observation trouquée

5.3.2.1 : Dans les villes

Il y a 39,6 %³⁶ des mariages de la génération des femmes nées entre 1959 et 1963 qui ont été contractés avant 20 ans dans la ville de Cotonou, tandis que cette proportion s'élève à 51,7 % à Lomé et 43,3 % à Accra (tableau 5.18). Toutefois, cette génération de femmes n'a pas encore traversé son 20^{ème} anniversaire. Elle ne peut donc pas être ^{comparée} aux générations 1959-1963 des deux autres pays. Dans les trois dernières générations de ces trois villes, on remarque que la proportion de femmes mariées avant 20 ans diminue au fur et à mesure que l'on observe les générations plus jeunes. A Cotonou, il semble néanmoins qu'il y ait peu de changement de comportements dans ces trois plus anciennes générations.

36 : observation tronquée puisque les enquêtées de l'enquête EMF Bénin avaient 19-23 ans au moment de l'enquête en 1982.

Figure 5. 5 : Proportion de femmes mariées avant 20 ans selon la génération et la ville de résidence



L'examen de la proportion de femmes mariées avant 26 ans (tableau 5.19) montre également une diminution régulière de cette proportion à travers les générations à Cotonou. En revanche, dans les deux autres villes, la baisse de cette proportion est récente, elle ne s'observe que dans la génération des femmes nées entre 1959 et 1963. Ce qui montre un recul récent de l'âge d'entrée en première union dans ces villes.

Quel soit l'indicateur choisi (avant 20 ans ou avant 26 ans), c'est à Accra que nous avons les proportions les plus élevées sauf pour la génération de femmes nées entre 1959 et 1963. Ces résultats confirment la précocité du mariage à Accra déjà démontré précédemment. Le mariage est assez précoce et universel car encouragé par la société. C'est une caractéristique propre à ce pays qui est, comme nous l'avons signalé dans les chapitres 1 et 2, culturellement différent des deux autres. "Early age at marriage, and universality of marriage in Ghana, has been a characteristic of Ghanaian society" (Nartey

and Ameka, 1991). Les résultats des données plus récentes corroborent donc cette caractéristique.

Outre cette description statistique, il est possible d'établir une relation entre l'évolution de cet indicateur et les situations économiques. Ainsi, la propension au mariage peut sensiblement varier au cours du temps soit en raison des circonstances historiques, sociales ou économiques particulières, soit en raison de certains changements de comportements se manifestant d'une génération à l'autre, par des variations d'intensité ou de précocité des mariages. L'effet de la crise sur les événements démographiques est généralement admis mais le sens des relations demeure quelquefois imprécis. Même si à long terme, l'impact de la conjoncture économique sur la fécondité et le mariage n'est pas clairement défini, il ne fait nul doute qu'à court terme la fécondité et le mariage sont influencés par la situation économique. Lee dans un article écrit en 1990 sur la "réaction démographique aux crises économiques dans les populations de jadis et les populations contemporaines" a fait remarquer que "la fécondité, la mortalité, la nuptialité et la migration réagissent toutes aux fluctuations de la conjoncture économique, quand bien même on a plus étudié la fécondité et la mortalité". Dans l'Europe préindustrielle il a été remarqué que la propension à se marier était négativement reliée aux prix réels. Mais les changements s'opèrent souvent à court terme.

Dans le chapitre sur l'évolution de la situation économique du Bénin, du Ghana et du Togo, nous avons remarqué, qu'à l'opposé du Bénin et du Togo où la crise économique a débuté dans les années 1980, le Ghana a connu une crise permanente entre 1970 et 1985 avec une tendance récente à l'amélioration. On note effectivement que la

proportion des femmes mariées ^{avant 20 ans} dans la génération des femmes :
 nées entre 1959 et 1963 ^{à une inférieure} à ce qu'elle est dans les générations encadrantes
 (graphique 5.5). Cette baisse que l'on remarque également à Lomé dans la même
 génération peut-elle être expliquée par la conjoncture économique ? A Accra, les
 générations les plus récentes : 1954-1958, 1959-1963 et 1964-1968 sont celles qui ont
 connu leur première union en pleine crise, si l'on prend comme hypothèse que le mariage
 peut avoir lieu à partir de 15 ans. Lorsqu'il y a une crise économique il est difficile aux
 hommes d'amasser la somme nécessaire pour payer la compensation matrimoniale.
 Comme nous l'avons souligné au chapitre 2 les effets des crises économiques se sont
 lourdement fait ressentir sur la population (section 2.2.1). On comprend bien que dans
 ces conditions sociales il peut être difficile de remplir les obligations du mariage
 notamment la compensation matrimoniale très onéreuse dans l'ethnie Ga-Adangbe.

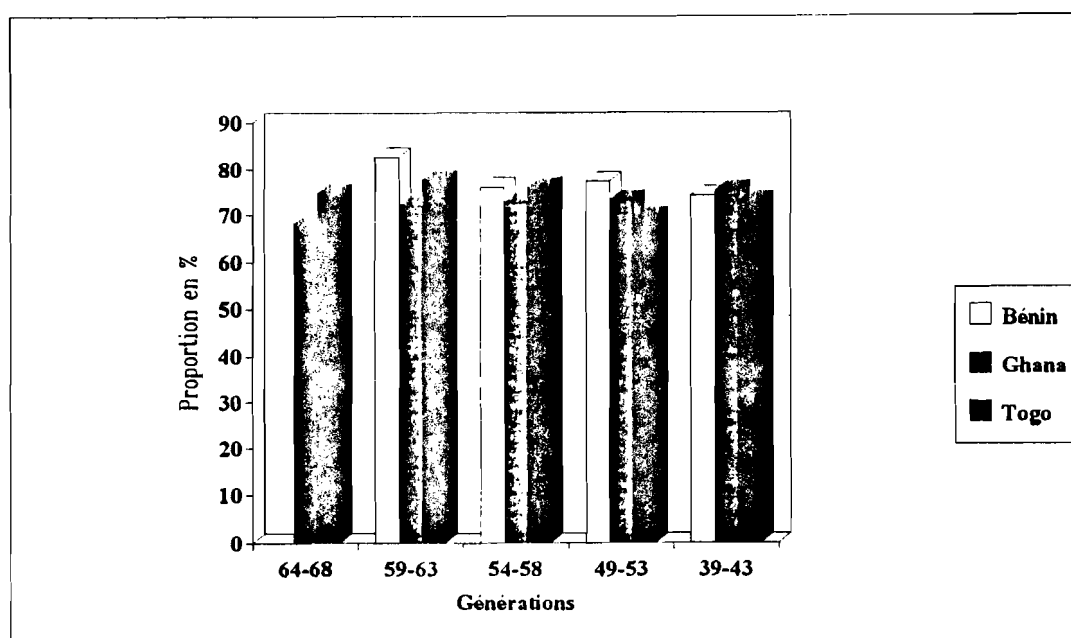
Cependant, d'autres facteurs que la conjoncture économique peuvent également
 contribuer à la diminution de la proportion des femmes mariées avant 20 ans ou avant 26
 ans. Il s'agit notamment de l'instruction et de la résidence à ville (chapitre 1). Signalons
 toutefois que les résultats obtenus vont dans le même sens que ceux trouvés par le
 groupe de démographes qui a travaillé sur les effets des crises économiques en Afrique
 sub-saharienne sur les comportements démographiques (Hill, Adansi-Pipim, Assogba et
 al., 1993)

5.3.2.2 : Dans le milieu rural

Néanmoins, dans le milieu rural de ces trois pays la relation entre le mariage et la
 conjoncture économique reste difficile à établir. Au Togo et au Ghana l'impact de la crise
 sur les mariages n'apparaît pas aussi nettement que dans la ville (graphique 5.6). Dans les

trois pays, malgré la diversité des circonstances économiques, le milieu rural ne semble pas avoir connu de grands bouleversements. Les résultats ne pas assez cohérents pour permettre de déduire une tendance réelle face à la crise sauf pour les générations de femmes nées entre 1964 et 1968 du milieu rural du Ghana et du Togo où on note une légère baisse de la proportion de mariées avant 20 ans. A l'opposé, l'évolution du calendrier de la primonuptialité dans le milieu rural béninois montre une précocité du mariage dans la génération des femmes nées entre 1959 et 1963 : 82,2 % de femmes mariées avant 20 ans alors qu'elles n'ont pas encore atteint leur 20^{ème} anniversaire.

Figure 5. 6 : Proportion de femmes mariées avant 20 ans selon la génération et le milieu rural de résidence



Par ailleurs, dans ce dernier milieu la proportion de femmes mariées avant 26 ans est en nette augmentation : 92,6 dans la génération 1939-1948 et 99,3% dans la génération 1954-1958. On note également une légère augmentation dans le milieu rural

du Ghana. En revanche, au Togo, il y aurait une stabilité de cet indicateur. L'analyse démographique doit faire place ici à une analyse socioculturelle tant pour vérifier les hypothèses émises précédemment (section 5.3.1), que pour rechercher les éléments d'explication à ces divers comportements. En effet, la baisse du contrôle sociale dans la plupart des sociétés africaines qui a entraîné un relâchement dans les comportements sexuels avant le mariage pourrait avoir un impact sur l'entrée en première union dans les milieux ruraux. En outre, l'effet de ce relâchement pourrait être plus ressenti dans le milieu rural que dans la ville parce que le niveau d'instruction dans cette zone demeure faible et ne peut donc pas constituer une alternative pouvant retarder l'entrée en première union.

5.3.3 : Les rythmes d'entrée en union selon la génération et le lieu de résidence

5.3.3.1 : Dans les villes

Dans les plus jeunes générations de femmes (1959-1963 à Cotonou et 1964-1968 à Lomé), la proportion de femmes mariées avant 15 ans varie entre 0,9 % à Cotonou et 4,8 % à Lomé. Dans les anciennes générations, les femmes étaient plus nombreuses à se marier avant 15 ans. Cette proportion varie entre 12,3 % et 5 % à Cotonou. C'est à Accra que ces proportions sont les plus élevées (tableaux 5.16.a, 5.16.b, 5.16.c).

Figure 5. 7: Pourcentages cumulés de femmes déjà entrées en union (avant 30 ans) à chaque année d'âge, dans les diverses cohortes de Cotonou

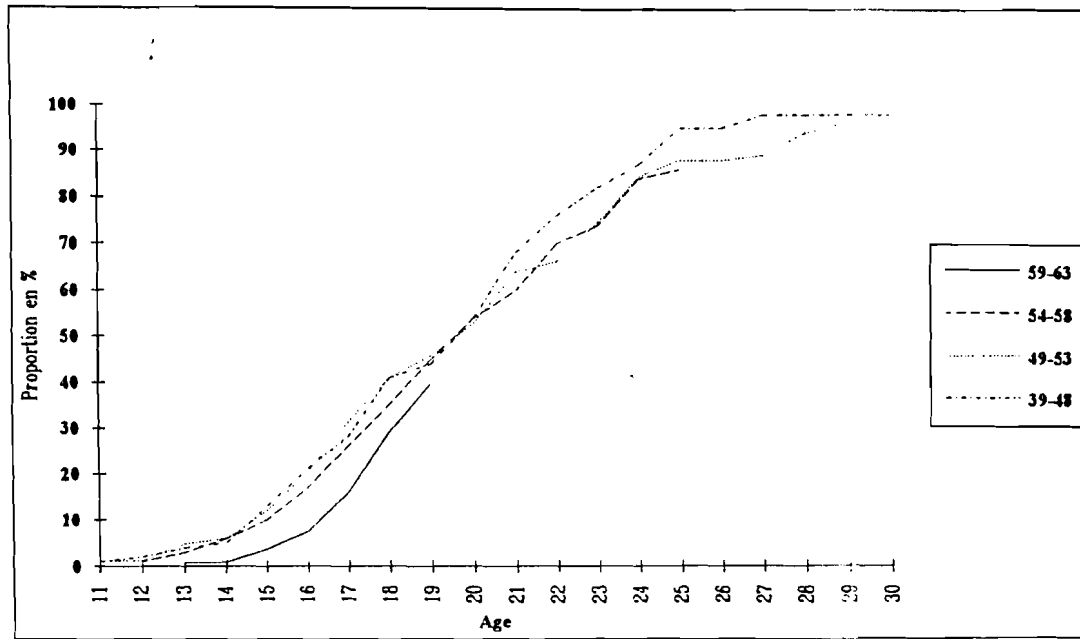


Figure 5. 8 : Pourcentages cumulés de femmes déjà entrées en union (avant 30 ans) à chaque année d'âge, dans les diverses cohortes d'Accra

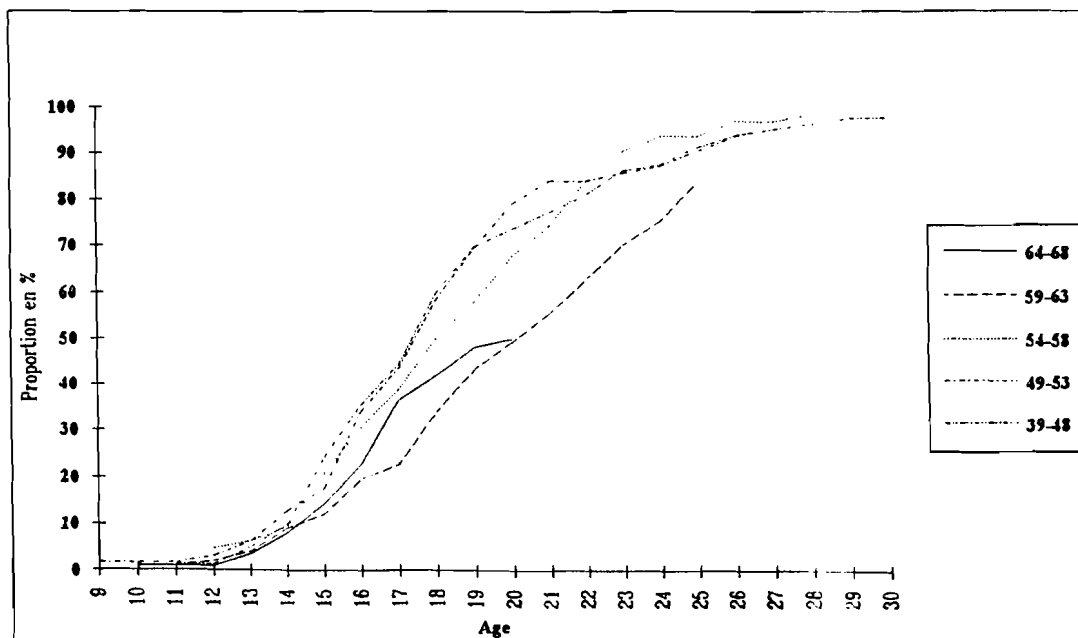
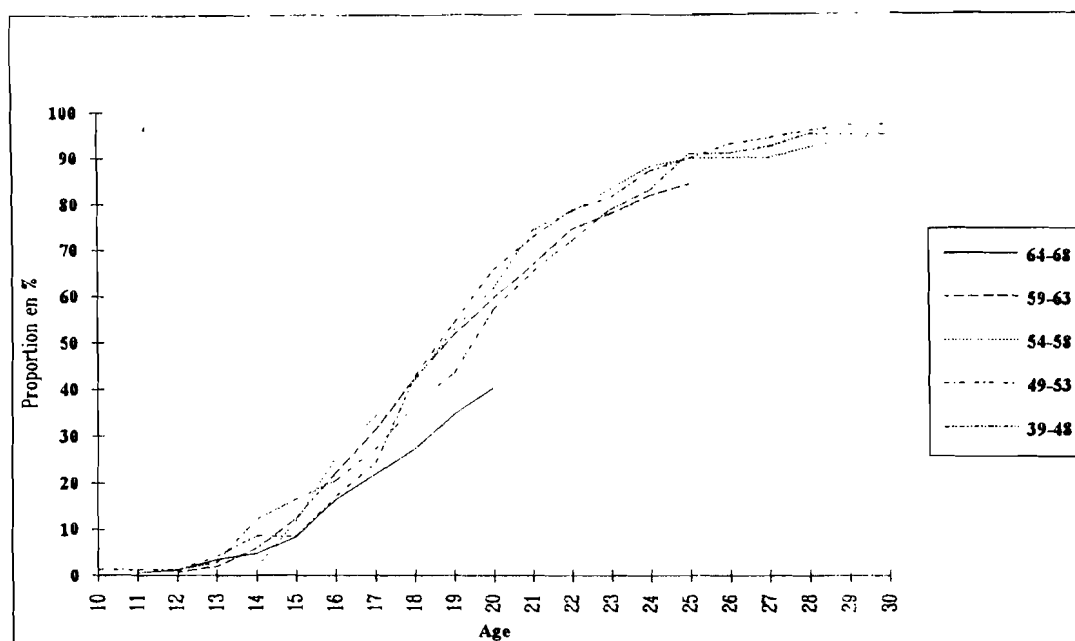


Figure 5. 9 Pourcentages cumulés de femmes déjà entrées en union (avant 30 ans) à chaque année d'âge, dans les diverses cohortes de Lomé



De l'allure générale des courbes se dégagent des disparités lorsque nous comparons les générations des trois villes entre elles. Même si dans la plus jeune génération des femmes de Lomé on note une baisse de la proportion de femmes mariées avant 20 ans, dans les trois dernières générations plus anciennes d'Accra et de Lomé et des deux dernières de Cotonou, 95 % des femmes se sont mariées avant 31 ans. Ce différentiel de rythme d'entrée s'estompe lorsque nous comparons les milieux ruraux des trois pays. On note une homogénéité de comportements face à l'entrée en première union chez les femmes des différents milieux ruraux.

5.3.3.2 : Dans le milieu rural

On remarque dans le milieu rural qu'il y a très peu d'évolution dans l'entrée en première union à travers les générations. On note quel que soit le pays que 92 % des femmes se sont mariées avant 26 ans (tableaux 5.17.a, 5.17.b, 5.17.c).

Figure 5. 10 : Pourcentages cumulés de femmes déjà entrées en union (avant 30 ans) à chaque année d'âge, dans les diverses cohortes du milieu rural béninois

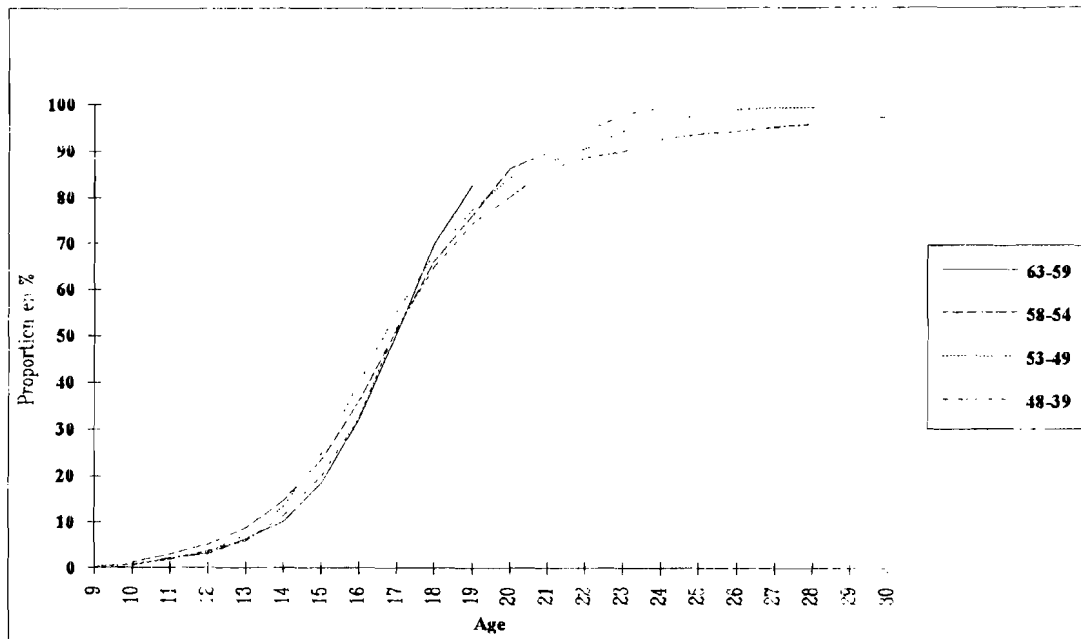


Figure 5. 11 : Pourcentages cumulés de femmes déjà entrées en union (avant 30 ans) à chaque année d'âge, dans les diverses cohortes du milieu rural ghanéen

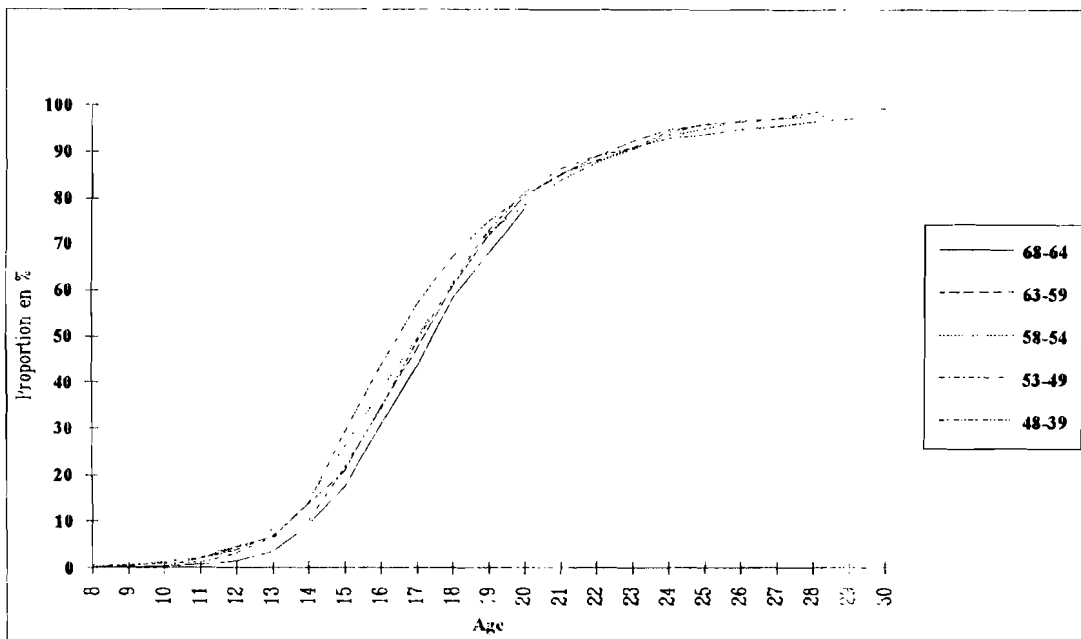
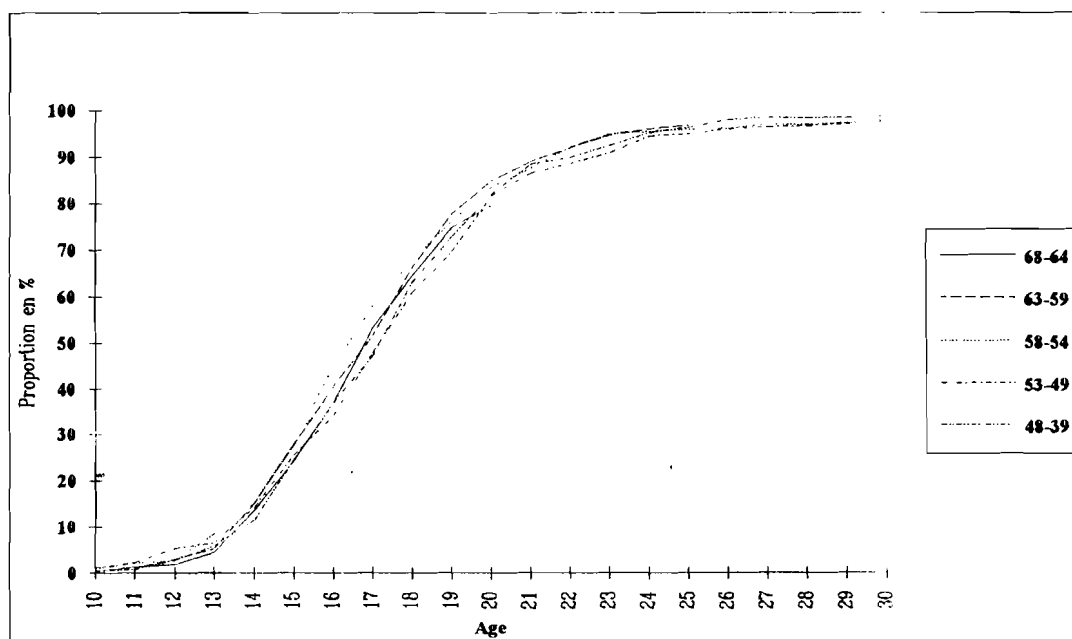


Figure 5. 12 : Pourcentages cumulés de femmes déjà entrées en union (avant 30 ans) à chaque années d'âge, dans les diverses cohortes du milieu rural togolais



On constate ainsi à partir du graphique (graphique 5.10), une précocité très remarquable du mariage dans la jeune génération du milieu rural particulièrement au Bénin.

A partir de ces différentes proportions observées, c'est à Cotonou que le mariage est le plus tardif. Par ailleurs, c'est au Bénin que les différences entre la ville et le milieu rural sont plus prononcées. On pourrait en déduire que les disparités dans les conditions de vie entre ville et milieu rural sont plus marquées au Bénin que dans les deux autres pays que sont le Ghana et le Togo. En revanche, les différences entre milieux ruraux de ces trois pays sont faibles. Ces comportements observés dans les rythmes d'entrée en union se traduisent par une différence d'âge moyen et d'indicateur médian au premier mariage.

5.3.4 : Analyse différentielle de l'âge moyen et de l'indicateur médian au premier mariage

Nous avons choisi d'étudier deux indicateurs de primonuptialité : l'âge moyen au premier mariage et l'indicateur médian d'une génération de femmes. L'âge moyen au premier mariage permet de résumer le calendrier de la nuptialité et l'indicateur médian d'une génération désigne l'âge où la moitié des femmes d'une génération se sont mariées. Nous avons préféré ce dernier indicateur à l'âge médian au premier mariage parce qu'il nous paraît plus indiqué pour l'analyse comparative. En effet, l'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages (tableau A.5.17). Son calcul ne permet donc pas de prendre en compte le changement de comportement dans les jeunes générations pour qui l'âge médian est souvent plus bas à cause de l'observation qui est tronquée. De plus, le célibat définitif demeure très faible comme nous l'avons dit plus haut dans ces trois pays. En prenant la totalité des femmes d'une génération nous éliminons les effets de troncature et par ailleurs, nous minimisons la part de célibataires définitifs. En l'absence d'enregistrement, son observation dépend, comme l'âge moyen au premier mariage, de la déclaration des enquêtées. Par conséquent, l'attraction vers certains chiffres peut biaiser son calcul. On remarque en effet une concentration des mariages entre 18 et 21 ans. Nous sommes en présence d'une attraction classique vers certains chiffres, caractéristiques des populations où l'état civil n'est pas généralisé. En effet, l'attraction vers le chiffre 18 peut se justifier par le fait que l'âge légal au mariage pour les femmes est fixé à 17 ans au Togo et à 18 ans au Ghana. Au Bénin ce phénomène serait dû au fait qu'avant l'adoption en 1977 de la nouvelle loi fondamentale, l'âge à la majorité était fixé à 21 ans pour les deux sexes. Cette nouvelle loi le fixe à 18 ans pour les deux sexes (Kodjogbé, 1987). En outre, le

mariage à 18 ans est peut-être jugé "convenable" par la société. Les enquêtrices pourraient, par conséquent, dans leurs différentes estimations se servir de cette limite.

Le mariage n'est pas un événement fatal comme la mort, mais en Afrique il est fréquent de constater qu'à partir de 30 ans toutes les femmes se sont mariées au moins une fois. A partir de cet âge, il ne reste presque plus de femmes célibataires. Le célibat n'est pas du goût des africains, seuls ne se marient pas les malades mentaux, et ceux atteints d'une maladie reconnue incurable. Cependant, comme nous l'avons souligné plus haut, la résidence à la ville et le niveau d'instruction induisent des changements de comportements. C'est pourquoi on remarque chez les femmes une tendance récente des femmes à rester célibataires. Comme l'a remarqué Ngondo a Pitshandenge, (1991) dans son étude sur l'urbanité et l'évolution des comportements en matière de nuptialité dans les grandes villes du Zaïre ; plus l'âge au mariage est tardif, plus on trouve des célibataires à vie dans une cité. En d'autres termes qui tarde à se marier, pourrait courir le risque de rester définitivement célibataire.

5.3.4.1 : Dans les villes

Le comportement de nuptialité observé à Accra pose une remise en question des différentes théories sur la relation à établir entre l'âge au premier mariage, le niveau d'instruction et la résidence à la ville. C'est à Accra qu'on a les plus fortes proportions de femmes instruites. C'est également dans cette région que nous avons les âges moyens au premier mariage les plus bas. Cependant, les femmes des générations 59-63 ont un âge moyen au premier mariage identique à celui de Lomé et d'Accra. Il ressort de cette analyse que le phénomène de la nuptialité est un phénomène culturel qui est beaucoup

plus influencé par la société que par le niveau de développement d'un pays. En effet, les pratiques et coutumes matrimoniales en vigueur au Ghana tendent à encourager un mariage précoce des filles quel que soit leur statut social. Nous avons montré dans le chapitre 3 que même les filles ayant un diplôme sont encouragées à se marier tôt car la société ne leur reconnaît une valeur qu'à travers leur situation d'épouse et de mère. En outre, l'instruction dans ce pays ne crée pas de grandes différences de comportements à cause de la conception même du système d'éducation. En effet, comme souligné dans le chapitre 1, le système d'éducation adopté par le Ghana vise à former des intellectuels qui ne sont pas coupés de leurs réalités culturelles. L'exemple des femmes du Ghana permet donc de relativiser l'impact du niveau d'instruction sur les comportements démographiques en Afrique.

Tableau 5. 20 : Age moyen³⁷ au premier mariage selon la génération et le lieu de résidence par pays

Génération ³⁸	Ville (1)	Milieu rural (2)	(1)-(2)
Bénin 1982	Cotonou	Rural	
49-53	20,3	18,0	2,3
39-48	20,2	18,3	1,9
Ghana 1988	Accra	Rural	
54-58	19,2	18,2	1,0
49-53	18,5	18,5	-
39-48	19,1	18,1	1,1
Togo 1988	Lomé	Rural	
54-58	19,8	18,8	1,0
49-53	20,0	18,2	1,8
39-48	20,2	18,3	1,9
Sources : EMF Bénin 1982 ; DHS Ghana et Togo, 1988			

Si l'on s'en tient à l'analyse par génération, les résultats obtenus ne donnent pas une tendance assez nette contrairement aux résultats obtenus par la méthode d'Hajnal basée sur la proportion des célibataires. En comparant l'âge moyen des deux dernières générations des trois villes : Cotonou, Accra et Lomé, on remarque une homogénéité de comportements entre les femmes de la ville de Cotonou et celles de Lomé et une précocité du mariage à Accra. Par ailleurs, nous nous intéressons aux trois dernières générations des villes de Lomé et d'Accra pour lesquelles le calcul de cet indicateur est

37 : Si nous supposons que la table de nuptialité commence à 12 ans et finit à 30 ans, l'âge moyen au premier mariage est égal à $12,5 + (C_{13} + C_{14} + C_{15} + \dots + C_{29} - 17C_{30}) / (C_{12} - C_{30})$

38 : Seuls sont pris en considération les âges exacts vécus par l'ensemble de la cohorte quinquennale : 15 ans pour les 15-19 ans, 20 ans pour 20-24 ans, 25 ans pour les 25-29 ans et 30 ans pour les femmes âgées de 30 ans et plus car 95% des mariages sont survenus avant 31 ans.

possible, on note également une précocité de l'entrée en première union à Accra et une stabilité à Lomé étant entendu que les déclarations ne sont toujours fiables.

On remarque, quel que soit le groupe de femmes considéré que l'indicateur médian et l'âge moyen au premier mariage sont plus précoces à Accra que dans les autres villes (tableaux 5.21-5.23). Ainsi, pour les femmes de 29-43 ans en 1982, l'âge moyen s'élève à 20,4 ans à Cotonou. Pour les générations de femmes âgées de 30-49 ans en 1988 à Accra et à Lomé, cet âge est respectivement 18,90 ans et 19,95 ans. Il y a donc une différence de plus d'une année entre Cotonou et Accra. L'indicateur médian est également plus faible à Accra que dans les deux autres villes. Cependant à la dernière enquête démographique et de santé de 1993, l'âge médian au premier mariage serait de 20,1 ans dans le Grand Accra pour les femmes de 25-49 ans (génération 1944-1968). C'est donc à Cotonou que les comportements sont en nette évolution par rapport à la tendance observée dans les années 1960.

Tableau 5. 21 : Table de nuptialité des femmes nées entre 195339 et en deçà dans la ville de Cotonou (35-49 ans en 1988)

Age au mariage	C_x	$m(x, x+1)$	n_x	Cumul
11	1000	11	11	11
12	989	5	6	16
13	984	27	28	44
14	956	11	11	55
15	945	71	75	126
16	874	82	94	208
17	792	87	110	295
18	705	115	163	410
19	590	38	65	448
20	552	87	158	536
21	464	126	271	661
22	339	55	161	716
23	284	71	250	787
24	213	71	333	858
25	142	60	423	918
26	82	22	267	940
27	60	11	364	962
28	38	11	286	973
29	27		400	984
30	16			
Age moyen	20,4			
Indicateur médian	20,6			
Source : Enquête fécondité du Bénin, 1982				

39 : Les femmes considérées sont celles nées en 1953 et en-deçà c'est-à-dire celles qui, au moment de l'enquête 1982 ont au moins 29 ans.

Tableau 5. 22 : Table de nuptialité des femmes nées entre 1958 et en deçà dans la ville d'Accra (30-49 ans)

Age au mariage	C_x	$m(x, x+1)$	n_x	Cumul
9	1000	5	5	5
10	995	0	0	5
11	995	5	5	10
12	990	20	20	30
13	970	30	30	59
14	941	49	52	108
15	892	103	116	212
16	788	123	156	335
17	665	89	133	424
18	576	128	222	552
19	448	108	223	660
20	340	79	209	739
21	261	49	165	788
22	212	44	178	833
23	167	44	216	877
24	123	20	122	897
25	103	34	244	931
26	69	20	185	951
27	49	10	113	964
28	39	10	128	971
29	30	5	73	975
30	25			
Age moyen	18,9			
Indicateur médian	18,6			
Source : Enquête démographique et de santé du Ghana, 1988				

Tableau 5. 23 : Table de nuptialité des femmes nées entre 1958 et en deçà dans la ville de Lomé (30-49 ans)

Age au mariage	C_x	$m(x, x+1)$	n_x	Cumul
10	1000	4	4	4
11	996	0	0	4
12	996	4	4	8
13	992	12	12	20
14	980	49	50	69
15	931	53	57	122
16	878	93	106	215
17	785	77	98	293
18	707	114	161	406
19	593	98	164	504
20	496	110	221	614
21	386	98	253	711
22	289	53	183	764
23	236	49	207	813
24	187	49	261	862
25	138	41	294	902
26	98	8	83	911
27	89	8	91	919
28	81	20	250	939
29	61	12	200	951
30	49			
Age moyen	19,95			
Indicateur médian	20,0			
Source : Enquête démographique et de santé du Togo, 1988				

A Cotonou, la moitié des femmes des générations plus anciennes étaient mariées au même âge de 20,6 ans (tableau 5.24). Ce qui démontre que le changement de comportement est assez récent dans cette ville. A Lomé, en revanche, on note un léger rajeunissement de cet âge qui serait passé de 20,5 ans dans la génération des femmes nées entre 1939 et 1948 à 19,8 ans chez celles nées entre 1959 et 1963. Il y aurait ainsi un léger rajeunissement de cet indicateur suivi d'un recul récent. Cette tendance au rajeunissement a déjà été constaté par Ebigbola et Omideyi⁴⁰, (1988), dans la ville de Lagos, capitale du Nigeria et par Meekers⁴¹, (1992), en Côte-d'Ivoire. Les conclusions auxquelles ont abouti ce dernier auteur permettent d'avoir un autre point de vue sur les effets des facteurs évidents de modernisation sur l'entrée en première union. On pourrait expliquer cette tendance par une liberté plus grande dans les comportements matrimoniaux après la baisse du contrôle social. Par contre, le recul récent serait la conséquence de l'instruction aujourd'hui plus accessible à une proportion plus importante de la population ainsi que de l'urbanisation. Ces tendances constituent les deux hypothèses d'évolution que nous avons posées à la section 5.3.1. Toutefois, ces résultats sont à interpréter avec la prudence habituelle à cause de la qualité des données.

40 : "Ohadike however believe that age at marriage may have declined quoting, for lack of data Reverend Johnson who in 1921 maintained that Yoruba men were seldom married before the age of thirty and the young women not before twenty (Johnson, 1921). Ohadike's Lagos study gave mean ages of 20,1 years for husband and 19,8 years for wives. In the present study, mean age at marriage for the women is 18,1 years" (Ebigbola. et Omideyi, 1988).

41 : "Younger cohorts on average experienced each of the of the three events [consummation, cohabitation and ceremony at first union] a slightly earlier than older cohorts, suggesting a minor decrease over time in age at first union, rather than a rise as hypothesized by modernisation theorists. (...) In spite of its limited scope, the Côte-d'Ivoire fertility survey has been useful in demonstring ways of obtaining demographic results that are consistent with ethnographic literature on mariage customs. It also suggests such approches are necessary in order to avoid the misleading conclusion that marriage patterns in the region are converging towards a western model" (Meekers, 1992).

Tableau 5. 24 : Indicateur médian au premier mariage selon la génération et le lieu de résidence par pays

Génération	Ville (1)	Milieu rural (2)	(1)-(2)
Bénin	Cotonou	Rural	
59-63	-(*)	18,0	-(*)
54-58	20,6	17,9	2,7
49-53	20,6	17,7	2,9
39-48	20,6	17,9	2,7
Ghana	Accra	Rural	
64-68	19,9	-(*)	-(*)
59-63	20,1	18,4	1,7
54-58	19,0	18,2	0,8
49-53	18,4	18,1	0,3
39-48	18,4	17,5	0,9
Togo	Lomé	Rural	
64-68	-(*)	17,8	-(*)
59-63	19,8	17,8	1,4
54-58	19,7	17,4	2,3
49-53	19,6	18,1	1,5
39-48	20,5	18,2	2,3
Sources : EMF Bénin 1982 ; DHS Ghana et Togo, 1988			
(*) : observation tronquée			

5.3.4.2 : Dans les milieux ruraux

Les femmes du milieu rural se marient à un âge moyen plus bas que celui des villes témoignant ainsi de la précocité du mariage dans le milieu rural africain. L'ampleur des écarts entre l'âge moyen au premier mariage à la ville et dans le milieu rural montre un comportement différentiel entre ces deux zones. Toutefois, il existe très peu de différence entre les femmes d'Accra et celles du milieu rural. L'identité de comportements entre ces milieux peut s'expliquer par la forte proportion de femmes instruites que l'on retrouve dans le milieu rural ghanéen et par un comportement conforme à la tradition du pays quel que soit le lieu de résidence de la femme.

Par ailleurs, quel que soit le pays, l'indicateur médian est également plus élevé à la ville que dans le milieu rural. L'écart entre la ville et le milieu rural est très élevé au Bénin et au Togo ; 2,9 ans d'écart entre l'âge médian au Bénin chez les femmes nées entre 1949 et 1953 pour 1,5 an dans la même génération à Lomé. C'est au Ghana que ces écarts sont les plus faibles.

5.3.5 : L'impact de la scolarisation sur la primonuptialité

Etant donné l'évolution du contexte économique et social de chaque pays, on peut chercher à savoir la limite à partir de laquelle le niveau d'instruction peut influencer l'entrée en première union car l'âge moyen au premier mariage s'élève quand augmente le niveau d'instruction de la femme.

Quel que soit le lieu de résidence par pays, entre les femmes sans instruction et celles du niveau primaire l'écart demeure cependant faible ; ce niveau ne retarde que très peu l'entrée en première union. L'instruction primaire n'est généralement pas source de différence de comportements en Afrique car les notions acquises à la fin du cycle primaire ne permettent pas de modifier fondamentalement les mentalités des personnes concernées

Tableau 5. 25 : Indicateur médian au premier mariage selon la génération, le lieu de résidence par pays et le niveau d'instruction

Génération	Sans Instruction		Niveau Primaire	
	Ville	Milieu rural	Ville	Milieu rural
Bénin	Cotonou	Rural	Cotonou	Rural
59-63	19,4	17,8	19,7	18,3
54-58	19,6	17,9	19,9	19,2
49-53	18,5	17,6	20,2	17,9
48-39	18,8	17,9	20,7	18,5
Ghana	Accra	Rural	Accra	Rural
69-73	-(*)	16,2	-(*)	16,6
64-68	17,0*	17,8	19,7	17,8
59-63	17,5*	17,7	18,8	18,3
54-58	16,5*	17,7	18,4	18,2
49-53	18,2*	17,7	17,7	18,9
48-39	17,1	17,5	18,8	18,3
Togo	Lomé	Rural	Lomé	Rural
69-73	-(*)	15,7	-(*)	16,3
64-68	19,5	17,2	22,8	17,9
59-63	18,5	17,4	18,3	18,4
54-58	19,1	17,1	19,0	17,9
49-53	19,3	18,0	20,3	18,8
48-39	20,1	18,2	21,3*	17,9
Sources : EMF Bénin 1982 ; DHS Ghana et Togo, 1988				
* : effectif inférieur à 20 ; (*) : observation tronquée				

Il se dessine un léger recul au niveau de l'indicateur médian au premier mariage chez les femmes sans instruction à Cotonou, il n'en est pas de même chez les femmes de Lomé. Les résultats montrent à l'inverse, une tendance contraire quel que soit le niveau d'instruction avec un recul récent seulement aux jeunes âges ; c'est-à-dire chez les femmes nées entre 1964 et 1968. A Cotonou, il y a également un léger rajeunissement de cet âge chez les femmes ayant un niveau d'instruction primaire. Au Ghana en revanche, quel que soit le niveau considéré les comportements évoluent très peu sauf pour la génération de femmes nées entre 1964 et 1968 et ayant un niveau primaire.

De nos jours, les jeunes filles comme les jeunes gens cherchent évidemment à s'assurer une liberté plus grande par rapport à l'autorité des anciens et des chefs de famille. Celle-ci, d'ailleurs, s'est très assouplie et peut conduire à une entrée en union plus précoce malgré l'instruction. Dans une société où tant de choses ont changé sur le plan économique et sur le plan social, la famille et les lignages n'ont plus besoin de se replier sur eux-mêmes, donc de diriger et contrôler aussi jalousement le mariage de leurs membres. De plus, les jeunes gens grâce aux salaires qu'ils gagnent et aux petits travaux effectués acquièrent plus d'autonomie et ont plus vite la possibilité de choisir leur partenaire. Le rôle du mariage comme créateur d'alliance n'a donc plus l'importance que lui reconnaît la société traditionnelle ; ainsi le schéma initial est rompu par les possibilités de revenus qu'ont les jeunes générations.

L'âge moyen et l'indicateur médian au premier mariage les plus élevés sont ceux des femmes du niveau d'instruction secondaire et plus. Toutefois, à cause des effectifs assez réduits par génération, les résultats ne sont pas fournis. Indéniablement, les études de plus en plus longues agissent dans le sens d'un retard de l'âge au premier mariage.

L'éducation d'un niveau au moins du secondaire peut être déterminant si l'on veut modifier les comportements des femmes face à l'entrée en première union dans les pays africains.

Comme nous pouvons le constater à partir des différents résultats, sur chacune des deux types d'analyse sur l'âge d'entrée en première union : analyse à partir de la proportion de célibataires (méthode Hajnal) et l'analyse longitudinale, on peut émettre des réserves. Le calcul fait à partir de la proportion des célibataires ne prend pas en compte les filles mariées avant 15 ans, ou leur âge est majoré pour faire partie d'une génération plus âgée. Effectivement, plus de 5 % des femmes de 30 ans et plus se sont mariées avant 15 ans quelle que soit la ville (29 ans et plus à Cotonou). Cette proportion atteint 10,8 % à Accra. De plus, en se basant sur l'état actuel, certaines femmes ont dû se déclarer "célibataire" après divorce, veuvage ou séparation ; ce qui pourrait entraîner une augmentation de l'âge moyen à la première union par cette méthode. Singh avait écrit en 1987, dans son analyse sur la qualité des données, que "a classic problem in the reporting of current marital or union status is that formerly married women classified as single or never married". L'analyse longitudinale, quant à elle, souffre de l'imprécision liées à la déclaration faite par les femmes sur leur âge réel et sur leur âge au mariage.

Après avoir observé ces quelques caractéristiques individuelles qui ont un impact sur l'âge d'entrée en première union, nous essaierons de rechercher par une analyse multivariée les éléments déterminants de cet âge, pour les femmes qui ont connu au moins une union.

5.4 : Eléments déterminants de l'âge d'entrée en première union

Lorsqu'on décide de faire un modèle, cela signifie qu'on a une idée a priori sur les variables à choisir. Le choix des variables indépendantes dans chaque modèle dépend de ce que l'on cherche à expliquer. Ce choix est assez déterminant dans la construction de tout modèle. Dans le cas présent, notre objectif est d'expliquer l'âge d'entrée en première union par des variables socio-démographiques à partir de la régression multiple.

L'ordre de succession des états et la durée de séjour dans chacun d'eux va influencer d'une manière ou d'une autre sur le comportement individuel face au phénomène étudié. Il serait intéressant de voir comment certaines caractéristiques peuvent pousser un individu à se comporter différemment d'un autre, ou comment expliquer les différentiels de comportements selon le pays et le lieu de résidence.

Des expériences et des acquis de la période de célibat dans chaque pays dépendra l'âge d'entrée en première union. Tout le vécu de l'individu dans cette période de célibat agira directement sur son âge d'entrée en union. Pour expliquer cet événement nous avons choisi des variables qui qualifient l'individu avant son mariage et dont on pense qu'elles peuvent influencer directement sur l'âge d'entrée en union. Nous avons retenu les caractéristiques acquises à la naissance telles que:

- l'appartenance à une génération,
- l'appartenance à une ethnie,
- la religion,

et les événements qu'à connu l'individu avant son mariage :

- le lieu de résidence pendant l'enfance,

- le niveau d'instruction,
- le lieu de résidence,
- l'activité régulière avant le mariage,
- la conception pré-nuptiale.

Dans la mesure où il s'agit de rechercher les éléments déterminants de l'âge au mariage, la population soumise au risque est l'ensemble des femmes qui ont connu une première union. Toutefois à cause des observations tronquées, nous ne prendrons en compte que les femmes mariées ayant au moins 25 ans à chaque enquête. L'analyse multivariée permet de prendre en compte de nombreuses variables. La variable dépendante est l'âge d'entrée en première union, qui est une variable quantitative. Les effets des modalités de chaque variable indépendante sont mesurables par les écarts créés par rapport à la moyenne.

L'ethnie et la religion sont, très certainement en Afrique, le creuset où s'effectuent la socialisation et le contrôle social. Elles constituent la procédure par laquelle une société transmet à ses jeunes générations les normes de comportements et d'attitude qu'elle s'est fixées.

Le lieu de résidence pendant l'enfance pourrait être aussi pertinent que la religion et l'ethnie si l'individu a été socialisé dans son lieu de naissance puisque les différentes religions pratiquées se répartissent généralement selon le lieu de résidence.

Le niveau d'instruction est un bon indicateur du temps passé dans le système scolaire. Il peut être également un indicateur du type d'activité. Le niveau d'instruction et la profession (ou simplement l'activité économique chez les femmes) sont des éléments

socioculturels cruciaux en rapport avec l'intensité et/ou le calendrier. Ils constituent, presque toujours, des facteurs de hiérarchisation sociale (Lamine Keita, 1990).

Les individus se conforment généralement aux normes de la société en vigueur. Aussi, les comportements peuvent différer d'une génération à une autre. L'effet de l'appartenance à une génération se traduit aussi bien par le niveau d'instruction que par l'effet du contrôle social sur les événements importants de la vie d'un individu. Comme nous l'avons dit dans la section précédente, l'analyse des résultats par génération permet de mesurer les changements de comportements en cours.

L'arrivée d'un enfant avant le mariage pourrait accélérer la mise en couple dans les sociétés où les naissances hors mariage ne sont pas tolérées. Compte tenu de la fécondité très valorisée dans les sociétés africaines, une grossesse pré-nuptiale pourrait être sans grande incidence sur l'âge d'entrée en première union car la femme est quelquefois amenée à prouver sa fertilité avant le mariage.

Après avoir choisi nos variables indépendantes nous pouvons alors mesurer l'effet de chacune de ces variables sur l'âge d'entrée en première union. La méthode de régression utilisée consiste à faire rentrer les variables socio-démographiques retenues par étape et voir l'effet net de chaque variable sur l'âge d'entrée en première union. Il a été choisi une modalité de référence chaque fois qu'une variable est introduite.

5.4.1 : Au niveau national

Nous avons à chaque étape pris une modalité de référence c'est-à-dire la modalité par rapport à laquelle varie le reste des autres modalités. La femme de référence est une

femme ayant passé son enfance dans un milieu rural, qui est "sans instruction", qui a entre 25-29 ans au moment de l'enquête, qui vit actuellement dans un milieu rural et qui n'a pas travaillé avant son mariage. L'ethnie de référence dépend de chaque pays. Les différentes résidences de référence sont : Cotonou pour le Bénin, Accra pour le Ghana et Lomé pour le Togo.

Même si les variances expliquées sont quelquefois très faibles, cette analyse multivariée nous permet néanmoins d'établir une relation entre la variable dépendante et les variables indépendantes. La part de variance expliquée est plus élevée lorsqu'on s'intéresse uniquement à la ville.

Lorsque nous observons les résultats de l'échantillon total de chaque pays, nous constatons que toutes les variables indépendantes créent un différentiel de comportement dans l'entrée en première union sauf la conception prénuptiale (la naissance d'un enfant entre le premier et le septième mois de mariage). Les résultats des derniers modèles sont ceux qui permettent de déduire les éléments déterminants de l'âge d'entrée en première union parce que toutes les variables indépendantes sont contrôlées (tableaux 5.26, 5.27, 5.28).

Le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est la variable la plus discriminante. Son effet est presque identique dans l'échantillon du Togo et du Bénin. Les femmes qui ont le niveau d'instruction supérieur et plus entrent en union 2,08 ans plus tard que celles sans instruction au Togo contre 2,26 ans au Bénin et 2,99 ans au Ghana. Les femmes qui

poursuivent les études jusqu'au niveau d'instruction secondaire retardent donc l'entrée en union de plus de deux ans par rapport à celles qui sont sans instruction. Le niveau d'instruction primaire a un effet assez faible sur le comportement des femmes (en moyenne + 0,5 an). Ce résultat avait déjà été obtenu lorsque nous avons calculé l'âge moyen au premier mariage par génération. Il faudrait que la femme atteigne un niveau d'instruction secondaire pour avoir un changement d'attitudes significatif. A ce niveau nous supposons que ce retard d'entrée en union n'est pas un effet mécanique du niveau d'instruction mais le résultat de tout l'environnement dans lequel a vécu la femme. Pour atteindre ce niveau il ne fait nul doute que le milieu social dans lequel elle a vécu à énormément compté. Le fait pour les parents d'avoir été scolarisés augmente la propension pour ces derniers à scolariser leur fille, ceci, parce qu'ils ont eux-mêmes un modèle de normes et de valeurs différent du modèle traditionnel en vigueur dans le groupe social élargi. Ils auraient ainsi offert à leurs filles ce modèle de référence à travers ce type de socialisation, ce qui entraînerait chez elles, un modèle de comportement en matière de nuptialité différent de celui de la tradition. Le changement de comportement ainsi observé est donc la résultante de nombreux facteurs qui vont des connaissances acquises, du temps passé dans le système scolaire et du milieu d'encadrement de la femme. Même si le rôle de l'éducation sur le mariage semble être important au niveau individuel, son impact sur l'âge au mariage ne peut être perçu au niveau général parce que la proportion de femmes qui a atteint le niveau d'éducation leur permettant de retarder leur âge au premier mariage est encore insignifiante.

Effet de génération

L'effet de génération est également assez net. En effet, dans cette analyse la sélection est faite seulement sur les femmes qui ont connu une première union ; sont donc exclues les femmes actuellement célibataires et qui vont se marier plus tard. Ceci accentue l'écart entre les femmes de 40-49 ans et celles de 25-29 ans parce que dans ce dernier groupe d'âge, on note un retard récent dans l'entrée en première union. Ayant pris comme référence les femmes de 25-29 ans, nous constatons que les plus jeunes générations de femmes se sont mariées plus tôt au Bénin et au Togo. Au Ghana il n'y a pas de grandes différences entre groupe d'âge, l'écart entre les différents groupes n'atteint pas un an.

L'ethnie

Les différentiels de comportements selon l'ethnie sont significatifs au Togo et au Bénin lorsque que cette variable est introduite dans la troisième équation. L'effet de l'ethnie se dissipe au fur et à mesure que sont introduites de nouvelles variables au Bénin, et Ghana. Au Togo, en revanche, la différence de comportement demeure assez significative quelle que soit la variable introduite. La part de variance expliquée par l'ethnie au Togo atteint 2,7 %, qui est la plus grande part de variance expliquée dans les trois pays. Les Para-Gourma dans l'équation se marient 1,2 an plus tôt que les Adja-Ewé. Ceci montre que les Adja-Ewé se marient néanmoins assez tard comparativement aux autres ethnies du Togo (section 3.2.3).

La résidence actuelle

La résidence actuelle est une autre variable qui crée des différences de comportements. C'est surtout au Bénin que les écarts d'âge d'entrée en première union sont les plus grands par rapport à la ville de Cotonou : 2,11 ans plus tôt dans la province du Borgou, 1,61 an plus tôt dans celle de l'Atacora. Au Ghana c'est dans la région de la Volta que les femmes se marient plus tard. Outre cela, le fait de résider à Accra ne modifie pas les comportements d'entrée en première union des femmes mariées au moins une fois. Au Togo comme au Bénin les femmes résidant à la capitale commencent leur vie de couple quelque peu tard.

La résidence pendant l'enfance

Le fait d'être né dans une ville ou dans un milieu rural n'a aucun effet sur cet événement. Quel que soit le pays, l'effet est presque nul sauf au Togo où une femme née dans une ville à l'étranger se marie plus tôt que celle née à la campagne. On pourrait dire que ces femmes qui ont immigré agissent selon les normes de leur pays d'origine. Elles sont quelquefois mariées avant leur arrivée au Togo. En effet, les attitudes individuelles sont beaucoup plus influencées par les normes du milieu dans lequel on vit et où se passe l'événement considéré. D'une manière générale, cette résidence par rapport à l'événement est assez lointaine et n'a donc pas d'effet. Autrement dit, une fille qui a passé son enfance dans le milieu rural et qui s'est socialisée dans une grande ville adoptera le comportement des femmes résidant à la ville plutôt que de celles restées au village. L'inverse est également valable.

La religion

L'appartenance à une religion a également une influence sur le comportement matrimonial. Contrairement à ce qui se remarque dans l'entrée dans la vie sexuelle au Bénin et dans le milieu rural du Ghana, l'islam ne semble pas avoir un effet significatif dans la détermination de l'âge d'entrée en première union sauf au Ghana.

L'âge d'entrée en première union est significativement plus bas au Ghana chez les femmes de la religion musulmane que par rapport à la religion de référence qu'est la religion traditionnelle (-0,61). Dans les autres pays, l'effet net n'est pas significatif. Par contre, les femmes de la religion catholique se marient plus tard au Bénin et au Togo, mais avec un effet non significatif au seuil de 10 % au Bénin. Au Togo, les femmes "sans religion" se démarquent nettement des autres : +1,06 an. Ces femmes qui n'ont pas un niveau d'instruction plus élevé que les autres, (68,6% sont sans instruction) ont des normes de valeurs qui sont différentes de celles de la société dans laquelle elles vivent. En se déclarant "sans religion" elles témoignent ainsi qu'elles s'écartent des valeurs existantes.

L'effet net de la religion catholique diminue lorsqu'on introduit le lieu de résidence actuelle. Cela signifie qu'il existe une relation entre le fait de résider dans une région et la religion pratiquée. En effet, les villes au sud de ces pays sont beaucoup plus christianisées que le milieu rural qui demeure beaucoup plus dans la religion traditionnelle. En réalité, dans la relation entre la zone de résidence et la nuptialité un certain nombre de variables de type socio-économique s'interposent dont les plus importantes sont la religion, l'éducation et l'activité exercée avant le mariage.

Activité ou inactivité de la femme avant le mariage

L'âge au premier mariage peut être retardé par le travail de la femme avant le mariage et quelquefois après, dans certaines cultures. C'est souvent le travail effectué dans un secteur moderne de l'économie qui a un impact. Lorsque la femme exerce une activité avant le mariage, elle se marie plus tard de 0,40 an au Togo et de 0,83 an au Ghana. C'est l'autonomie acquise par la femme par l'intermédiaire d'une activité moderne qui a surtout un effet net. Au Bénin, cette variable n'a pas un effet significatif. Une des explications possibles est que le niveau d'instruction des femmes au Bénin est assez faible (section 4.2.1), par conséquent l'activité qu'elles exercent ne peut pas être un travail moderne, mais un travail dans l'agriculture ou le petit commerce. Un niveau d'instruction faible est effectivement un obstacle réel à l'emploi des femmes dans le secteur moderne. A peine 2 % des femmes du Bénin ont exercé un travail rémunéré avant de se marier. A l'inverse, dans les deux autres pays une part très importante des femmes ont eu une autonomie financière avant de se marier (section 4.2.2). Le travail qui rapporte de l'argent est donc celui qui peut avoir un impact sur la position sociale des femmes, il peut leur conférer une certaine indépendance.

Tableau 5. 26 : Facteurs déterminants de l'âge d'entrée en première union au Bénin

EQUATIONS	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4	n° 5	n° 6	n°7
Variables socio-démographiques							
Niveau d'instruction							
Sans instruction	-	-	-	-	-	-	-
Primaire	0,72 ****	0,97 ****	0,67 ***	0,69 ***	0,53 ***	0,52 **	0,51 ns
Secondaire et plus	3,48 ****	3,62 ****	3,48 ****	3,22 ****	2,96 ****	2,94 ****	2,26 ****
Groupe d'âge en 1982							
25-29 ans		-	-	-	-	-	-
30-34 ans		0,66 ****	0,64****	0,63 ****	0,63 ****	0,63 ****	0,65 ****
35-39 ans		0,91 ****	0,86 ****	0,86 ****	0,85 ****	0,85 ****	0,86 ****
40-49 ans		2,08 ****	2,06****	2,03 ****	2,01 ****	2,01 ****	2,01 ****
Ethnie							
Adja			-0,35 *	-0,28 ns	0,17 ns	0,17 ns	0,17 ns
Fon			-	-	-	-	-
Yoruba			0,53*	0,62 **	0,60 **	0,60 **	0,60**
Dendi			-1,60****	-1,23 ***	-0,57 ns	-0,56 ns	-0,57 ns
Bariba			-1,17 ****	-0,86 ****		0,23 ns	0,24 ns
Ditamari			-1,18 ***	-0,92 **	-0,07 ns	-0,07 ns	-0,03 ns
Autres			0,12 ns	0,20 ns	0,43 **	0,43 **	0,43 **
Religion							
Traditionnelle				-	-	-	-
Chrétienne				0,53 ***	0,43 ***	0,43 ***	0,43 ***
Islamique				-0,25 ns	0,30 ns	0,30 *	0,30 ns
Aucune				-0,28 ns	0,22 ns	0,21 ns	0,22 ns
Autres				-0,97 *	0,97 *	-0,97 *	-0,97 *
Résidence actuelle							
Atacora					-1,64 ****	-1,62 ****	-1,62 ****
Atlantique					-0,37 ns	-0,36 ns	-0,35 ns
Borgou					-2,11 ****	-2,09 ****	-2,11 ****
Mono					-1,01 ****	-0,99 ****	-0,97 ****
Ouémé					-0,37 ns	-0,36 ns	-0,37 ns
Zou					-0,60 ***	-0,59 **	-0,58 **
Cotonou						-	-
Résidence enfance							
Rural						-	-
Petite ville						-0,04 ns	0,03 ns
Grande ville						0,07 ns	0,06 ns
Activité							
Avant le mariage							0,41 ns
Pas avant							-
CONSTANTE	17,89	17,25	17,43	17,33	17,84	17,82	17,80
Variance expliquée (en %)	2,7	7,1	8,8	9,5	11,02	11,03	11,08
R ² ajusté	2,6	7	8,6	9	10,5	10,4	10,4
Degré de liberté	3574	3571	3565	3561	3555	3553	3552
Effectif total	3577						

Source : Enquête Fécondité du Bénin, 1982
significatif au seuil : **** de 1 % ; *** de 1% ; ** de 5% ; * de 10 %
(-) : groupe de référence

Même si les données de l'enquête mondiale du Bénin ne permettent pas de se prononcer sur l'autonomie financière des femmes comme nous l'avions souligné au chapitre 4, de cette analyse multivariée on pourrait conclure que le fait de travailler pour son propre compte n'est pas un facteur déterminant dans le comportement d'entrée en première union au Bénin.

Tableau 5. 27 : Facteurs déterminants de l'âge d'entrée en 1ère union au Ghana

EQUATIONS	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4	n° 5	n° 6	n° 7
Variables socio-démographiques							
Niveau d'instruction							
Sans instruction	-	-	-	-	-	-	-
Primaire	0,23 **	0,4 ***	0,47 ****	0,47 ****	0,47 ****	0,46 ****	0,50 ****
Secondaire	2,73****	2,90 ****	2,96 ****	2,97 ****	2,98 ****	2,97 ***	2,99 ****
Groupe d'âge en 1988							
25-29 ans		-	-	-	-	-	-
30-34 ans		0,44 ***	0,46 ***	0,46 ***	0,46 ***	0,46 ***	0,42 ***
35-39 ans		0,75 ****	0,75 ****	0,75 ***	0,75 ****	0,75 ****	0,72 ****
40-49 ans		0,76 ****	0,78 **	0,77 **	0,79 ****	0,80 ****	0,79 ****
Ethnie							
Twi			-0,60 ***	-0,62 ***	-0,61 **	-0,60 **	-0,49 *
Fante			-0,44 *	-0,41 *	-0,51 *	-0,52 *	-0,44 ns
Other Akan			-0,70 **	-0,73 **	-0,71 *	-0,70 *	-0,63 ns
Ga-Adangbe			-	-	-	-	-
Ewe			0,04 ns	0,28 ns	-0,43 ns	-0,41 ns	-0,28 ns
Guan			-0,60 ns	-0,52 ns	-0,61 ns	-0,60 ns	-0,53 ns
Mole-Dagbani			-0,12 ns	0,01 ns	0,28 ns	0,29 ns	0,49 ns
Other Ghanaian			-0,17 ns	0,21 ns	0,18 ns	0,17 ns	0,35 ns
Other African			-0,77**	-0,43 ns	-0,58 ns	-0,58 ns	-0,36 ns
Religion							
Catholique				0,08 ns	0,11 ns	0,11 ns	0,03 ns
Autres chrétiens				0,02 ns	0,05 ns	0,04 ns	-0,01 ns
Musulmane				-0,50 *	-0,45 *	-0,46 *	-0,61 **
Traditionnelle				-	-	-	-
Sans				0,17 ns	0,23 ns	0,23 ns	0,15 ns
Autres				-0,33 ns	-0,45 ns	-0,45 ns	-0,48 ns
Résidence actuelle							
Région Ouest					0,05 ns	0,07 ns	0,03 ns
Région Centrale					0,28 ns	0,31 ns	0,42 ns
Grand Accra					-	-	-
Région Est					0,16 ns	0,17 ns	0,27 ns
Volta					0,82 ***	0,84 ***	0,96 ***
Ashanti					-0,04 ns	0,07 ns	0,03 ns
Brong Ahafo					0,15 ns	0,17 ns	0,32 ns
Upper W E & Nord					-0,33 ns	-0,33 ns	-0,36 ns
Résidence enfance							
Capitale						0,26 ns	0,20 ns
Autre ville						-0,07ns	-0,13 ns
Rural						-	-
Activité							
Avant le mariage							0,83 ****
Pas avant							-
CONSTANTE	17,46	17,04	17,35	17,32	17,21	17,20	16,81
Variance expliquée (en %)	3,3	4,3	5	5,2	5,6	5,7	7,2
R ² ajusté	3,3	4,2	4,7	4,8	4,9	5,0	6,5
Degré de liberté	3596	3593	3585	3580	3573	3571	3559
Effectif total	3599						

Source : Enquête démographique et de santé du Ghana 1988
significatif au seuil : **** de 1‰ ; *** de 1 % ; ** de 5 % ; * de 10 % ; (-) : groupe de référence

En se référant au tableau 4.2, on remarque selon les données utilisées, qu'en définitive il y a plus de femmes qui exercent une activité rémunérée au Togo qu'au Ghana : 56,3 % au Togo et 36,2 % au Ghana. Mais le recul dans l'entrée en première union entraînée par cette variable est plus important au Ghana qu'au Togo. Ce qui pourrait signifier que dans un environnement où le mariage précoce est très valorisé, se consacrer aux études ou à une activité professionnelle pourrait plus soustraire les jeunes filles à la pression sociale que dans un autre pays où il y a une diminution progressive de l'emprise sociale. Cette différence d'environnement socioculturel pourrait en partie expliquer l'écart créé par l'exercice d'une activité avant le mariage dans ces deux pays.

Tableau 5. 28 : Facteurs déterminants de l'âge d'entrée en première union au Togo

EQUATIONS	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4	n° 5	n° 6	n° 7
Variables socio-démographiques							
Niveau d'instruction							
Sans instruction	-	-	-	-	-	-	-
Primaire	0,64 ****	0,95 ****	0,7 ****	0,49***	0,42 **	0,40 **	0,43 ****
Secondaire et plus	2,55 ***	2,97 ***	2,66 ****	2,33 ***	2,12 ****	2,03 ****	2,08 ****
Groupe d'âge en 1988							
25-29 ans		-	-	-	-	-	-
30-34 ans		0,74 ****	0,66 ****	0,64 ****	0,61 ****	0,63 ****	0,64 ****
35-39 ans		1,47 ****	1,36 ***	1,35 ****	1,32 ****	1,35 ****	1,30 ****
40-49 ans		1,62 ****	1,42 ****	1,43 ****	1,42 ****	1,42 ****	1,41 ****
Ethnie							
Adja-Ewé			-	-	-	-	-
Akposso-Akébou			-0,50 *	0,63 **	-0,38 ns	-0,42 ns	-0,36 ns
Ana-Ifé			-1,36 ***	-1,28 ***	-1,18 **	-1,19 **	-1,22 **
Kabyè-Tem			-0,46 ***	-0,41 **	-0,28 ns	-0,30 *	-0,17 ns
Para-Gourma			-1,53 ****	-1,36 ****	-1,24 ****	-1,24 ****	-1,20 ****
Autres			-1,42 ***	-1,26 ****	-1,10 ****	-1,16 ****	-1,10 ****
Religion							
Catholique				0,66 ****	0,46 **	0,47 **	0,47 **
Protestante				0,44 *	0,37 ns	0,41*	0,41*
Musulmane				0,18 ns	0,0	0,06 ns	0,0
Traditionnelle				-	-	-	-
Autres				0,55 ns	0,47 ns	0,49 ns	0,43 ns
Sans				1,06 ****	0,90 ****	0,95 ****	0,95 ****
Résidence actuelle							
Lomé					-	-	-
Autre ville					-0,50 **	-0,44 *	-0,41 *
Rural					-0,86 ****	-0,84 ****	-0,82 ****
Résidence enfance							
Lomé						0,22 ns	0,22 ns
Ville au Togo						-0,04 ns	-0,05 ns
Campagne au Togo						-	-
Capitale à l'étranger						-0,14 ns	-0,11 ns
Ville à l'étranger						-0,81 **	-0,82 ****
Campagne à l'étranger						-0,32 ns	-0,32 ns
Activité							
Avant le mariage							0,40 ***
Pas avant							-
CONSTANTE	17,33	16,56	17,19	16,92	17,66	17,68	17,40
Variance expliquée (en %)	4,3	8,3	11,1	12	12,7	13	13,3
R ² ajusté	4,2	8,1	10,8	11,4	12,1	12,3	12,5
Degré de liberté	2618	2615	2610	2605	2603	2598	2594
Effectif	2621						

Source : Enquête démographique et de santé du Togo, 1988

significatif au seuil : **** de 1‰ ; *** de 1 % ; de ** 5 % ; * de 10 %

(-) : groupe de référence

On peut déduire à partir de ces modèles, qu'au niveau national, lorsque les comportements sont assez homogènes, cette analyse multivariée apporte peu d'explication dans la recherche des éléments déterminants de l'âge d'entrée en première union. C'est le cas notamment du Ghana. Ce qui démontre que les variables classiques retenues ne sont pas les seuls facteurs déterminants de ce comportement. Il faudrait par conséquent rechercher d'autres éléments explicatifs dans l'environnement socioculturel. Une enquête sociologique paraît donc nécessaire pour sortir de l'analyse classique.

5.4.2 : Au niveau de la ville

Certaines de ces variables de différenciation observées au niveau de l'échantillon total de chaque pays deviennent sans effet sur l'entrée en première union lorsque nous nous intéressons uniquement aux grandes villes que sont Cotonou, Accra et Lomé. Mais dans la région d'Accra, les femmes de certaines ethnies conservent une différence de comportement assez nette par rapport à celles de l'ethnie de référence c'est-à-dire les Ga-Adangbé. La ville est donc un milieu de brassage des différentes cultures. Dans la dernière équation, les femmes du groupe composé par les "autres ghanéens" se marient quatre ans plus tôt que les femmes Ga-Adangbé (-4,04 ans), celles des "autres pays africains" résidant dans cette ville, plus d'un an plus tôt (-1,52 an). Cette forte différence entre les ethnies dans la ville d'Accra montre que l'environnement socioculturel reste un concept déterminant des comportements dans ce pays. Ainsi, les migrants dans la ville peuvent avoir fait un mariage précoce avant leur arrivée en ville, ou elles peuvent conserver les normes traditionnelles de leur milieu d'origine bien que résidant en ville.

En ville souvent, les facteurs de hiérarchisation sociale que sont le niveau d'instruction, le travail exercé et quelque fois la religion restent assez liés. L'homogénéisation des comportements entraîne donc une très faible influence de certaines ethnies, du lieu de résidence pendant l'enfance ainsi que de certaines religions.

Selon les résultats de cette régression, c'est surtout le niveau d'instruction, la génération d'appartenance, la religion et l'activité avant le mariage qui apportent un effet net assez important sur l'âge d'entrée en première union dans les villes d'Accra et de Lomé. Ces variables se sont toujours relevées assez discriminantes dans la recherche des

phénomènes démographiques au niveau individuel dans les pays en développement. Là où le niveau d'instruction est plus élevé, la participation à l'activité moderne est plus importante. Le niveau d'instruction et l'activité économique permettent une amélioration de la position sociale de la femme. Le fait d'avoir travaillé avant le mariage retarde de 1,70 an l'entrée en union à Accra contre 1,29 à Lomé et 0,92 an à Cotonou avec un effet non significatif au seuil de 10 % .

La religion catholique n'a en définitive pas d'effet significatif à Cotonou et à Accra. En revanche, à Lomé un retard dans l'entrée en union n'est observé que chez les femmes catholiques et les femmes se déclarant "sans religion". Les femmes "sans religion" à Lomé ont dans la dernière équation 1,57 an de plus par rapport au groupe de femmes ayant servi de référence.

Tableau 5. 29 : Facteurs déterminants de l'âge d'entrée en 1ère union à Cotonou

EQUATIONS	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4	n° 5	n° 6
Variables socio-démographiques						
Niveau d'instruction						
Sans instruction	-	-	-	-	-	-
Primaire	0,52 ns	0,53 ns	0,55 ns	0,37 ns	0,32 ns	0,34 ns
Secondaire et plus	4,20 ****	4,21 ****	4,23 ****	3,98 ****	3,88 ****	3,95 ****
Groupe d'âge en 1982						
25-29 ans		-	-	-	-	-
30-34 ans		0,08 ns	-0,11 ns	0,12 ns	0,13 ns	0,19 ns
35-39 ans		-0,07 ns	-0,04 ns	0,04 ns	0,04 ns	0,12 ns
40-49 ans		0,59 ns	0,58 ns	0,52 ns	0,52 ns	0,60 ns
Ethnie						
Adja			-0,11 ns	0,04 ns	0,01 ns	0,05 ns
Fon			-	-	-	-
Yoruba			-0,16 ns	0,58 ns	0,65 ns	0,61 ns
Dendi			0,47 ns	1,08 ns	1,09 ns	0,92 ns
Bariba			-0,99 ns	-0,15 ns	-0,14 ns	-0,90 ns
Autres			0,09 ns	0,15 ns	0,15 ns	0,16 ns
Religion						
Traditionnelle				-	-	-
Chrétienne				0,69 ns	0,68 ns	0,68 ns
Islamique				-0,33 ns	-0,41 ns	-0,44 ns
Aucune				0,57 ns	0,55 ns	0,59 ns
Autres				-1,66 ns	-1,71 ns	-1,88 ns
Résidence enfance						
Rural					-	-
Petite ville					0,20 ns	0,26 ns
Grande ville					0,27 ns	0,28 ns
Activité						
Avant le mariage						0,92 ns
Pas avant						-
Constante	18,75	18,64	18,60	18,18	18,03	17,92
Variance expliquée (en%)	15,3	15,6	15,8	16,8	16,8	17,2
R² ajusté	14,7	15,65	13,3	13,3	12,9	13,0
Degré de liberté	350	347	342	338	336	335
Effectif total	353					
Source : Enquête Fécondité du Bénin, 1982						
significatif au seuil : **** de 1% ; *** de 1 % ; ** de 5 % ; * de 10 %						
(-) : groupe de référence						

Tableau 5. 30 : Facteurs déterminants de l'âge d'entrée en première union à Accra

EQUATIONS	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4	n° 5	n° 6
Variables socio-démographiques						
Niveau d'instruction						
Sans instruction	-	-	-	-	-	-
Primaire	1,04 **	1,41 ***	0,76 ns	0,71 ns	0,83 ns	0,83 ns
Secondaire	4,43 ****	4,87 ****	4,26 ****	4,21 ****	4,33 ****	4,05 ****
Groupe d'âge en 1988						
25-29 ans		-	-	-	-	-
30-34 ans		0,43 ns	0,20 ns	0,21 ns	0,21 ns	0,11ns
35-39 ans		0,52 ns	0,29 ns	0,29 ns	0,32 ns	0,11 ns
40-49 ans		1,52 ***	1,19 **	1,24 **	1,25 **	1,05 **
Ethnie						
Twi			-0,81 *	-0,80 *	-0,83 *	-0,10 ns
Fante			-0,19 ns	-0,05 ns	-0,13 ns	0,36 ns
Other Akan			-0,72 ns	-0,78 ns	-0,71 ns	0,25 ns
Ga-Adangbe			-	-	-	-
Ewe			-0,15 ns	0,19 ns	0,24 ns	-0,41 ns
Guan			-0,05 ns	-0,11 ns	-0,20 ns	-0,10 ns
Mole-Dagbani			-0,70 ns	-0,58 ns	-0,60 ns	-0,56 ns
Other Ghanaian			-4,46 ****	-4,42 ***	-4,30 ***	-4,04 ***
Other African			-2,04 ***	-2,10 **	-2,07 **	-1,52 *
Religion						
Catholique				1,99 ns	2,07 ns	1,91 ns
Autres chrétiens				2,87 *	2,95 *	2,76 *
Musulmane				2,86 *	3,05 *	2,70 ns
Traditionnelle				-	-	-
Sans				2,88 *	3,04 *	2,59 ns
Autres				1,88 ns	1,97 ns	2,93 ns
Résidence enfance						
Capitale					-0,02 ns	0,12 ns
Autre ville					-0,52 ns	-0,39 ns
Rural					-	-
Activité						
Avant le mariage						1,70 ****
Pas avant						-
CONSTANTE	16,83	16,05	17,23	14,22	14,59	13,74
Variance expliquée (en %)	16,8	19,1	23,6	24,7	25,2	30,60
R ² ajusté	16,3	17,9	20,7	20,8	20,8	26,9
Degré de liberté	358	355	347	342	340	338
Effectif total	361					
Source : Enquête démographique et de santé du Ghana 1988						
significatif au seuil : **** de 1 % ; *** de 1 % ; ** de 5 % ; * de 10 %						
(-) : groupe de référence						

Comme nous l'avions souligné plus tôt, l'exercice d'une activité avant le mariage n'a également pas d'effet significatif sur l'entrée en première union à Cotonou. Ce résultat est conforme à celui obtenu au niveau national. Bien qu'elles soient en définitive 62,3 % à avoir travaillé avant de se marier, ce facteur influence très peu l'entrée en première union. On pourrait à ce niveau se demander si le fait d'exercer une activité à son propre compte ou une activité non rémunérée peut être considéré comme un facteur d'émancipation de la femme dans les sociétés africaines. En réalité, plus de 90 % des femmes travaillent dans le secteur informel mais leurs conditions sociales ne se trouvent pas pour autant améliorées. On pourrait conclure à partir de ces résultats, que l'amélioration du statut de la femme passe par son autonomie financière.

Tableau 5. 31 : Facteurs déterminants de l'âge d'entrée en première union à Lomé

EQUATIONS	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4	n° 5	n° 6
Variables socio-démographiques						
Niveau d'instruction						
Sans instruction	-	-	-	-	-	-
Primaire	0,06 ns	0,39 ns	0,40 ns	0,28 ns	0,24 ns	0,33ns
Secondaire et plus	2,17****	2,62 ****	2,69 ****	2,48 ****	2,34 ***	2,66 ****
Groupe d'âge en 1988						
25-29 ans		-	-	-	-	-
30-34 ans		1,09***	1,05 **	1,02 **	1,01 **	0,95 **
35-39 ans		1,29***	1,30 ***	1,31 ***	1,34 ***	1,28***
40-49 ans		2,41 ****	2,33 ****	2,29 ****	2,29 ****	2,25****
Ethnie						
Adja-Ewé			-	-	-	-
Akposso-Akébou			-1,36 ns	-1,44 ns	-1,34 ns	-1,0 ns
Ana-Ifé			-0,64 ns	-0,78 ns	-0,91 ns	-1,0 ns
Kabyè-Tem			-0,53 ns	-0,43 ns	-0,44 ns	-0,24 ns
Para-Gourma			-0,41 ns	-0,58 ns	-0,66 ns	-0,40 ns
Autres			-0,59 ns	-0,63 ns	-0,70 ns	-0,3 ns
Religion						
Catholique				1,13 **	1,1 **	1,16 ***
Protestante				-0,04	0,0	0,06 ns
Musulmane				0,37 ns	0,44 ns	0,50 ns
Traditionnelle				-	-	-
Autres				-0,19 ns	-0,19 ns	-0,13ns
Sans				1,44 **	1,45 **	1,57 **
Résidence enfance						
Lomé					0,3 ns	0,20 ns
Ville au Togo					0,21 ns	0,20 ns
Campagne au Togo					-	-
Capitale à l'étranger					-0,28 ns	-0,30 ns
Ville à l'étranger					-0,51 ns	-0,36 ns
Campagne à l'étranger					-0,03 ns	-0,03 ns
Activité						
Avant le mariage						1,29 ****
Pas avant						-
CONSTANTE	18,54	17,55	17,66	17,11	17,09	16,12
Variance expliquée (en %)	5,8	11,5	11,8	14,4	14,8	17,36
R2 ajusté	5,4	10,5	10	11,6	11	13,5
Degré de liberté	465	462	457	452	447	445
Effectif total	468					
Source : Enquête démographique et de santé du Togo, 1988						
significatif au seuil : **** de 1 % ; *** de 1 % ; ** de 5 % ; * de 10 %						
(-) : groupe de référence						

L'analyse multivariée faite sur l'échantillon des femmes résidant dans les villes montre que le modèle construit pour la ville d'Accra a la meilleure part de variance expliquée : 30,6 % pour la ville et respectivement 17,2 % et 17,4 % à Cotonou et à Lomé. A partir des modèles établis au niveau national, nous avons constaté que le modèle du Ghana était moins expliqué que celui des deux autres pays. Nous avons alors posé l'hypothèse que les comportements trop homogènes ne pouvaient pas être expliqués par les variables classiques. Toutefois, lorsque dans la ville certaines femmes arrivent à s'écarter effectivement des normes soit en retardant (+ 4,05 an par rapport à la moyenne pour les femmes du niveau secondaire et plus) ou en se mariant plus tôt (-4,04 pour les femmes appartenant aux autres ethnies du Ghana) que la femme de référence de cette ville, la part de variance expliquée est plus forte. En définitive, les femmes qui innovent dans les comportements d'entrée en première union à Cotonou et à Accra contribuent pour une part dans l'explication de la variance.

5.4.3 : Au niveau du milieu rural

Les résultats obtenus dans le milieu rural par pays sont conformes à ceux de l'échantillon total sauf au Bénin où le niveau d'instruction n'a aucun effet sur l'âge d'entrée en première union.

Tableau 5. 32 : Facteurs déterminants de l'âge d'entrée en première union dans le milieu rural béninois

EQUATIONS	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4	n° 5
Variables socio-démographiques					
Niveau d'instruction					
Sans instruction	-	-	-	-	
Primaire	0,66 **	0,65 *	0,58 *	0,61 *	0,61 *
Secondaire et plus	1,76 ns	1,56 ns	1,42 ns	1,44 ns	1,45 ns
Groupe d'âge en 1982					
25-29 ans	-	-	-	-	-
30-34 ans	0,55 ***	0,51 ***	0,52 ***	0,54 ***	0,54 ***
35-39 ans	0,79 ****	0,72 ****	0,73 ****	0,73 ****	0,73 ****
40-49 ans	2,23 ****	2,21 ****	2,21 ****	2,21 ****	2,21 ****
Ethnie					
Adja		-0,19 ns	-0,15 ns	-0,14 ns	-0,14 ns
Fon		-	-	-	-
Yoruba		0,64 *	0,72 **	0,75 **	0,75 **
Dendi		-1,56 **	-1,03 ns	-1,04 ns	-1,05 ns
Bariba		-0,89 ****	-0,46 ns	-0,44 ns	-0,44 ns
Ditamari		-0,94 **	-0,58 ns	-0,58 ns	-0,58 ns
Autres		0,27 ns	0,44 ***	0,44 ***	0,44 **
Religion					
Traditionnelle			-	-	
Chrétienne			0,27 ns	0,27 ns	0,27 ns
Islamique			-0,48 **	-0,47 **	-0,47 **
Aucune			-0,57 ***	-0,57 ***	-0,57 ***
Autres			-0,61 ns	-0,63 ns	-0,63 ns
Résidence enfance					
Rural				-	-
Petite ville				-0,42 ns	-0,42 ns
Grande ville				0,12 ns	0,12 ns
Activité					
Avant le mariage					0,13 ns
Pas avant					-
Constante	17,17	17,21	17,18	17,18	17,18
Variance expliquée (en%)	5,2	6,7	7,3	7,4	7,4
R ² ajusté	5,1	6,3	6,8	6,7	6,77
Degré de liberté	2566	2560	2556	2554	2553
Effectif total	2572				
Source : Enquête Fécondité du Bénin, 1982					
significatif au seuil : **** de 1 ‰ ; *** de 1 % ; ** au seuil de 5 % ; * de 10 %					
(-) : groupe de référence					

Tableau 5. 33 : Facteurs déterminants de l'âge d'entrée en première union dans le milieu rural ghanéen

EQUATIONS	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4	n° 5	n° 6
Variables socio-démographiques						
Niveau d'instruction						
Sans instruction	-	-	-	-	-	-
Primaire	0,18 ns	0,35 **	0,54 ****	0,53 ****	0,53 ****	0,54 ****
Secondaire	2,01 ****	2,16 ****	2,33 ****	2,33 ****	2,32 ***	2,44 ****
Groupe d'âge en 1988						
25-29 ans		-	-	-	-	-
30-34 ans		0,48 **	0,47 **	0,47 **	0,47 **	0,45 **
35-39 ans		0,79 ****	0,80 ****	0,82 ***	0,82 ****	0,80 ***
40-49 ans		0,77 ****	0,85 **	0,84 ****	0,84 ****	0,83 ****
Éthnie						
Twi			-0,48 *	-0,52 *	-0,52 *	-0,42 ns
Fante			-0,30 ns	-0,28 ns	-0,28 ns	-0,22 ns
Other Akan			-0,73 *	-0,78 **	-0,78 **	-0,80 **
Ga-Adangbe			-	-	-	-
Ewe			0,31 ns	0,27 ns	0,27 ns	0,39 ns
Guan			-0,95 *	-0,88 ns	-0,88 ns	-0,82 ns
Mole-Dagbani			0,06 ns	0,08 ns	0,07 ns	0,18 ns
Other Ghanaian			0,19 ns	0,17 ns	0,17 ns	0,26 ns
Other African			0,49 ns	0,60 ns	0,60 ns	0,69 ns
Religion						
Catholique				0,23 ns	0,23 ns	0,20 ns
Autres chrétiens				0,02 ns	0,02 ns	-0,04 ns
Musulmane				-0,41 ns	-0,4 ns	-0,50 ns
Traditionnelle				-	-	-
Sans				0,22ns	0,22 ns	0,18 ns
Autres				-0,34 ns	-0,33 ns	-0,41 ns
Résidence enfance						
Capitale					0,02 ns	-0,03 ns
Autre ville					-0,02 ns	-0,05 ns
Rural					-	-
Activité						
Avant le mariage						0,50 ****
Pas avant						-
CONSTANTE	17,47	17,04	17,11	17,10	17,11	16,91
Variance expliquée (en %)	1	2,1	3,2	3,4	3,4	4,1
R ² ajusté	1	1,9	2,7	2,7	2,7	3,3
Degré de liberté	2471	2468	2460	2455	2453	2443
Effectif total	2474					
Source : Enquête démographique et de santé du Ghana 1988						
significatif au seuil : **** de 1 % ; *** de 1 % ; ** de 5 % ; * de 10 %						
(-) : groupe de référence						

L'environnement socioculturel reste très déterminant des comportements matrimoniaux dans le milieu rural. La faiblesse de variance expliquée démontre bien qu'une meilleure connaissance des facteurs déterminants de l'âge d'entrée en première union passe par la recherche d'autres éléments. Dans un domaine où la théorie est pauvre et n'offre guère d'indication sur la détermination des facteurs significatifs, un modèle a priori non significatif peut s'avérer intéressant dans la mesure où il indique à l'avenir de rechercher d'autres variables que celles sélectionnées.

Tableau 5. 34 : Facteurs déterminants de l'âge d'entrée en première union dans le milieu rural togolais

EQUATIONS	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4	n° 5	n° 6
Variables socio-démographiques						
Niveau d'instruction						
Sans instruction	-	-	-	-	-	-
Primaire	0,67****	0,98 ****	0,63 ****	0,59 ****	0,58 ***	0,59 ***
Secondaire	2,26 ****	2,76 ****	2,40 ****	2,32 ****	2,26 ****	2,28 ****
Groupe d'âge en 1988						
25-29 ans		-	-	-	-	-
30-34 ans		0,70 ****	0,66 ***	0,63 ***	0,64 ***	0,65 ***
35-39 ans		1,45 ****	1,33****	1,31 ****	1,33 ****	1,31 ***
40-49 ans		1,48 ***	1,27 ***	1,29 ****	1,30 ****	1,29 ****
Ethnic						
Adja-Ewé			-	-	-	-
Akposso-Akébou			0,03 ns	0,01 ns	-0,02 ns	0,01 ns
Ana-Ifé			-1,32 **	-1,22 **	-1,23 **	-1,20 **
Kabyè-Tem			-0,11 ns	-0,01 ns	-0,05 ns	0,02 ns
Para-Gourma			-1,32 ****	-1,22 ***	-1,20 ****	-1,18 ****
Autres			-1,12 ****	-0,96***	-1,01 ***	-0,98 ***
Religion						
Catholique				0,11 ns	0,15 ns	0,15 ns
Protestante				0,20 ns	0,26 ns	0,26 ns
Musulmane				-0,18 ns	-0,12 ns	-0,15 ns
Traditionnelle				-	-	-
Autres				0,97 **	0,99 **	0,97 **
Sans				0,72 **	0,77**	0,76 **
Résidence enfance						
Lomé					0,08 ns	0,09 ns
Ville au Togo					-0,02 ns	-0,02 ns
Campagne au Togo						
Capitale à l'étranger					0,42 ns	0,44 ns
Ville à l'étranger					-0,62 ns	-0,62 ns
Campagne à l'étranger					-0,52 **	-0,52 **
Activité						
Avant le mariage						0,18 ns
Pas avant						-
CONSTANTE	17,07	16,36	16,89	16,76	16,80	16,68
Variance expliquée (en %)	2,2	6,4	9,2	9,8	10	10,2
R ² ajusté	2,1	6,1	8,7	9	9,1	9,2
Degré de liberté	1841	1838	1833	1828	1823	1821
Effectif total	2178					
Source : Enquête démographique et de santé du Togo, 1988						
significatif au seuil : **** de 1 % ; *** de 1 % ; ** de 5 % ; * de 10 %						
(-) : groupe de référence						

L'analyse des résultats permet de confirmer les différences dans l'entrée en première union entre les femmes des diverses générations. Quel que soit le milieu rural, les femmes de 40-49 ans se sont mariées un peu plus tard que celles de 25-29 ans. Ce résultat est à prendre avec la prudence habituelle ^à cause de l'observation tronquée des femmes de 25-29 ans et des mauvaises déclarations des enquêtées. Alors que la disparité ethnique continue de créer des différentiels de comportements dans le milieu rural togolais et béninois, au Ghana elle est sans effet apparent. Ceci a déjà été remarqué dans la détermination des facteurs de risque de sexualité précoce et dans la recherche des déterminants de l'âge d'entrée en première union au niveau national. Cette absence de l'effet de l'ethnie sur les comportements individuels au Ghana montre probablement que les différences culturelles peuvent être atténuées si la population a un minimum d'instruction. En effet, au Ghana l'éducation est généralisée aussi bien dans la ville que dans le milieu rural.

Au Ghana et au Togo, l'instruction crée des différences assez nettes dans l'attitude face au premier mariage. A l'opposé, son action n'est pas significative dans le milieu rural béninois où la population est à près de 96 % sans instruction.

De cette analyse multivariée on peut déduire que les modèles qui apportent le plus d'explication dans la recherche des éléments déterminants de l'âge d'entrée en première ^{union} /concernent les milieux où le niveau d'instruction et l'exercice d'une activité avant le mariage créent des comportements différentiels. Il s'agit notamment des villes où les femmes ayant un niveau d'instruction secondaire ont un comportement nettement différent des autres. Par ailleurs, à Accra les différentes ethniques demeurent encore significatives. En revanche, lorsque les comportements matrimoniaux sont assez homogènes comme dans le milieu rural, les modèles apportent très peu d'explication. Ce résultat démontre que les changements de comportements d'entrée en première union proviendront des femmes qui s'écarteront des normes traditionnelles.

Conclusion

Ce chapitre sur la primonuptialité permet de confirmer qu'au niveau général l'entrée en première union demeure relativement précoce quel que soit le lieu de résidence et le pays. L'indicateur médian le plus élevé pour les femmes âgées de 30-49 ans (29-43 ans au Bénin) est recensé à Cotonou. Il s'élève à 20,6 ans à Cotonou ; 18,8 ans à Accra et 20 ans à Lomé. On constate qu'il y a très peu de différences de comportements chez les femmes des anciennes générations vivant à Cotonou et à Lomé. En revanche, cette différence est notable entre Cotonou et Accra où l'indicateur médian est le plus bas. Outre cela, il existe un écart d'âge au mariage entre la ville et le milieu rural quel que soit le pays. C'est au Bénin que les différences sont les plus élevées. A l'inverse, très peu de différence de comportements subsiste entre la ville d'Accra et le milieu rural du Ghana, si l'on se réfère aux indicateurs médians.

Les indicateurs du moment permettent de noter une évolution vers un recul de l'âge moyen au premier mariage par la méthode d'Hajnal aussi bien chez les femmes que chez les hommes depuis 1960. Cette tendance n'est cependant pas assez nettement confirmée par l'analyse longitudinale au niveau agrégé basée sur les enquêtes rétrospectives. En effet, l'ignorance par une partie de femmes, de leur date de naissance comme de leur date de mariage est une source d'erreur majeure dans le calcul de l'âge d'entrée en première union. Néanmoins, en prenant comme indicateur d'évolution l'indicateur médian d'une génération de femmes mariées on peut conclure que :

- Il y a une stabilité de cet indicateur dans les anciennes générations de Cotonou avec un recul récent dans les plus jeunes.
- A Accra la tendance est également vers un recul qui ramènerait cet âge au niveau de ceux de deux autres villes.
- A Lomé, cependant, il semble difficile de se prononcer sur une tendance assez nette compte tenu de l'évolution contradictoire relevée par la méthode d'Hajnal et l'analyse longitudinale. La prise en compte des coutumes matrimoniales traditionnelles de l'ethnie dominante, c'est-à-dire les Adja-Ewé (section 3.2) devrait permettre de relativiser certains résultats. Les mêmes tendances se remarquent également dans les milieux ruraux des trois pays.

En dehors de cet indicateur, l'analyse multivariée au niveau individuel sur les éléments déterminants de l'âge d'entrée en première union permet de déduire que

certaines variables socio-démographiques agissent sur cet âge soit en le retardant soit en le rajeunissant par rapport à la moyenne. Mais, les variables n'ont pas le même niveau de significativité d'un pays à l'autre.

Tableau 5. 35 : Récapitulation des éléments déterminants de l'âge d'entrée en première union (résultats relatifs aux dernières équations de l'analyse multivariée) direction et niveau de significativité

Pays	Bénin			Ghana			Togo		
	National	Cotonou	Rural	National	Accra	Rural	National	Lomé	Rural
Indicateurs de tendance									
Secondaire et +	+ 1 ‰	+ 1 ‰	+ 1 ‰	+ 1 ‰	+ 1 ‰	+ 1 ‰	+ 1 ‰	+ 1 ‰	+ 1 ‰
Groupe plus âgé/ plus jeune	- 1 ‰	ns	- 1 ‰	- 1 ‰	- 5 ‰	- 1 ‰	- 1 ‰	- 1 ‰	- 1 ‰
Ethnie par rapport à l'ethnie dominante de la ville (1)	ns	ns	- 10 ‰	ns	- 1 ‰	- 5 ‰	- 1 ‰	ns	- 1 ‰
Religion par rapport à la religion traditionnelle catholique	ns	ns	ns	ns	+ 10 ‰	ns	+ 5 ‰	+ 1 ‰	ns
musulmane	ns	ns	- 5 ‰	- 5 ‰	ns	ns	-	ns	ns
sans	ns	ns	- 5 ‰	ns	ns	ns	+ 1 ‰	+ 1 ‰	+ 5 ‰
Résidence actuelle par rapport à la ville	- 1 ‰	-	-	ns sauf Volta + 1 ‰	-	-	- 1 ‰	-	-
Résidence enfance	ns	ns	ns	ns	ns	ns	- 1 ‰	-	-
Activité avant le mariage	ns	ns	ns	+ 1 ‰	+ 1 ‰	+ 1 ‰	+ 1 ‰	+ 1 ‰	ns

Sources : tableaux 5.26 à 5.34
(1) : Il s'agit de l'ethnie Fon à Cotonou, Ga-Adangbé à Accra et Adja-Ewé à Lomé.

+ : effet positif sur l'âge d'entrée en première union

- : effet négatif sur l'âge d'entrée en première union

ns : effet non significatif

A partir de ce tableau récapitulatif nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

1- Le niveau d'instruction élevé est un facteur de recul de l'âge d'entrée en première union dans ces trois pays quel que soit le lieu de résidence. Ce recul provient aussi bien du temps passé dans le système scolaire que de l'acquisition de nouvelles valeurs à travers l'éducation.

2- Parmi les femmes mariées on note un rajeunissement de l'âge d'entrée en première union des générations plus anciennes vers les plus jeunes avec un effet plus significatif au Togo que dans les autres pays. Toutefois, nous ne devons pas ignorer les mauvaises déclarations probables des femmes des générations plus anciennes et l'observation tronquée des femmes de 25-29 ans.

3- La religion catholique est la seule à retarder l'entrée en première union dans les trois pays par rapport à la religion traditionnelle. L'effet de cette religion est plus significatif au Togo que dans les deux autres pays. En dehors de la religion catholique, la religion musulmane a un effet négatif sur l'âge d'entrée en union dans les régions où elle apporte une explication. Au niveau national comme au niveau de la ville au Bénin, les religions non traditionnelles n'interviennent pas dans la détermination de l'âge d'entrée en première union. On pourrait en déduire que les femmes au Bénin sont encore influencées par les pratiques anciennes.

4- Très peu de femmes au Bénin ont exercé une activité rémunérée : 1,4 % pour l'ensemble des femmes enquêtées contre 36,2 % au Ghana et 56,2 % au Togo. Il en est de même dans les villes (section 4.2.2). Cette variable n'a donc pas un effet significatif au Bénin à l'opposé de ce qui se remarque dans les autres villes.

En matière de primonuptialité les pratiques traditionnelles qui étaient en vigueur dans chaque ville peuvent se résumer comme suit :

1- A Cotonou, la virginité était exigée avant le mariage ; ce qui pourrait entraîner une entrée dans la vie sexuelle plus tardive qu'aujourd'hui et parfois une entrée en première union moins précoce.

2- A Accra, le mariage est encouragé et il n'y a pas de contrainte de virginité.

3- A Lomé, même si la virginité n'était pas exigée dans certaines ethnies, les femmes entraient en union plus tardivement qu'aujourd'hui (exemple des femmes Mina).

Partant de ces quelques indicateurs nous pouvons conclure que :

- Cotonou est une ville, jusqu'au moment de l'enquête 1982, encore très dominée par les coutumes traditionnelles.

- La ville d'Accra allie tradition et modernité. Le niveau d'instruction y est le plus élevé mais l'entrée en première union est plus précoce que dans les deux autres villes. Cette précocité de l'âge d'entrée en première union est reconnue et acceptée par la population.

- Si par ailleurs, on pose l'hypothèse que se libérer des contraintes traditionnelles est un signe de modernité, alors Lomé serait en matière de primonuptialité la ville la plus moderne. Le caractère moderne de cette ville se remarque aussi bien par le niveau d'instruction des femmes que par leur autonomie financière. Ce qui leur confère une

liberté plus grande dans leurs comportements d'entrée en première union dans la mesure où l'emprise sociale a diminué.

En définitive, l'environnement social est très déterminant dans tout ce qui est comportement humain. "Seuls des facteurs culturels et sociaux peuvent expliquer l'évolution des comportements individuels" (Blayo, 1985). Dans toute société il existe des normes de comportements et les choix des femmes se trouvent circonscrits par cette norme. Il n'y a donc pas de comportement unique d'évolution dans l'entrée en première union.

Cependant, si l'entrée en première union évolue au niveau agrégé en fonction des caractéristiques socioculturelles et économiques, et au niveau micro en fonction des caractéristiques propres à chaque individu pris dans un environnement socioculturel, des changements de comportement peuvent s'observer aussi bien pour les personnes qui se marient pour la première fois que dans la manière de vivre l'union (Arnold, 1991 ; Blanc et Rutenberg, 1990).

CHAPITRE 6 : Mobilité conjugale et plurinuptialité

Introduction

Mariage, divorce et remariage rythment le cycle de vie de nombreuses femmes notamment en Afrique sub-saharienne même si le divorce est très peu souhaité dans les sociétés traditionnelles. La fin d'une première union ne signifie donc pas nécessairement la fin de la vie conjugale de la femme. En Afrique sub-saharienne, l'instabilité conjugale est grande et les ruptures d'unions par divorce ou veuvage sont fréquentes. Mais comme dans toutes les sociétés, plusieurs raisons expliquent ces divorces ou remariages, dont la conjoncture économique. L'instabilité de l'union n'est pas un phénomène récent. Elle a toujours existé, mais dans la mesure où les remariages étaient plus rapides autrefois qu'aujourd'hui à cause du système de lévirat et des pressions sociales, il est souvent difficile de mesurer l'étendue exacte du veuvage. En effet, le lévirat souvent pratiqué en Afrique, permet à la famille du mari décédé de trouver à la veuve, un autre membre de la famille qui pourra la reprendre comme épouse. Toutes ces formes d'arrangement laissaient très peu de temps entre deux unions. Cependant, la première cause de rupture d'union est généralement le divorce. Dans la mesure où le premier mariage est celui qui engage les familles, sa rupture libère la femme de la contrainte sociale. Elle peut par conséquent se remarier, la plupart du temps, avec l'homme de son choix sans grandes formalités. En outre, les remariages après divorce se passent quelquefois dans un laps de temps assez court, après le respect des conditions exigées par chacune des sociétés. Comme nous avons vu dans les coutumes matrimoniales, les remariages sont parfois

assez rapides. Ainsi, la mobilité conjugale semble être une caractéristique de la nuptialité féminine en Afrique.

6.1 : Analyse différentielle du devenir de la première union

6.1.1 : Cause des ruptures d'union

Comme souligné tantôt le divorce est très peu souhaité dans les sociétés africaines. Ainsi au Gabon par exemple, "le divorce en droit coutumier est rare, car le mariage engage l'existence d'une femme, même si son mari est impuissant, stérile ou s'il vient à mourir" (Ndombet, 1968). Dans ce même ordre d'idée M'Baye, dans son résumé sur le droit de la famille en Afrique Noire et à Madagascar (1968), a écrit : "dans certaines coutumes, le mariage fait entrer définitivement la femme dans la famille de son mari. Ainsi, on trouve des mariages, que même la mort du mari, ne peut dissoudre". A propos du Togo, Rivière (1990) a insisté sur le fait que "le divorce met en cause la stabilité elle-même de l'institution matrimoniale, parce qu'il conteste un pouvoir marital inséré dans le contexte d'une filiation patrilinéaire, qu'il signifie un désordre majeur affectant les réseaux de parenté et d'alliance, qu'il sanctionne l'échec d'un pouvoir masculin, et qu'enfin, du point de vue religieux, il affaiblit le groupe de solidarité ancêtres-descendants qui passe par les hommes mais a besoin d'alliées féminines pour se reproduire". Partant, toute rupture est toujours précédée d'un arrangement, ne serait-ce par les parents directs des époux, même si l'union n'a pas été sanctionnée par les cérémonies nécessaires. La rupture est moins souhaitée surtout s'il y a un enfant qui lie pour toujours les deux partenaires. Cependant, malgré ce rejet dans les principes du

divorce par les sociétés africaines il est relativement présent dans les sociétés côtières d'Afrique de l'Ouest.

Les données recueillies à partir des enquêtes mondiales fécondité montrent que les ruptures des unions (par divorce ou veuvage) sont assez fréquentes, puisque, selon le pays 15 à 29 pour cent des femmes de 15-49 ans enquêtées ont rompu leur premier mariage⁴². De telles ruptures ne semblent cependant pas affecter significativement la durée totale de la période que les femmes passent dans le mariage, ni même probablement les niveaux de fécondité. En effet, les remariages sont tout aussi fréquents, de telle sorte qu'au bout de compte, la moyenne des pourcentages de temps par rapport au temps de vie féconde passé dans le mariage par chaque femme se stabilise, pour chaque pays, autour de 95 % (Bahri, 1988). La répartition des femmes selon l'issue de leur première union permet de constater que 77,1 % des femmes mariées âgées de 20 ans et plus à Cotonou (EMF Bénin, 1982) sont encore à leur première union contre 68,6 % à Lomé (DHS Togo, 1988). La proportion de première union rompue par divorce s'élève à 27,1 % à Lomé contre 16,7 % à Cotonou ⁴³.

⁴² : Les données utilisées par l'auteur (Bahri, 1988) concernent les 13 pays africains qui ont/l'enquête mondiale fécondité avant 1988.

⁴³ : Les données recueillies au Ghana ne permettent pas de faire cette analyse de l'issue de la première union (chapitre trois).

Tableau 6. 1 : Première union toujours en cours selon certaines caractéristiques et selon le lieu de résidence par pays, en pourcentage (femmes non célibataires âgées de 20 ans et plus)

Lieu de résidence Caractéristiques	Bénin 1982		Togo 1988	
	Cotonou	Milieu rural	Lomé	Milieu rural
Groupe d'âge				
20-24 ans	98,1	90,4	85,0	89,3
25-29 ans	89,1	84,6	76,1	77,0
30-34 ans	68,1	76,5	68,0	65,5
35-39 ans	64	74,5	54,4	67,5
40-49 ans	59,3	65,3	50,7	57,0
Age au mariage				
< 20 ans	70,4	76,6	60,0	69,4
20-24 ans	82,8	86,9	80,9	80,2
25 ans et +	89,7	84,5	77,1	64,3
Durée de l'union				
0-4 ans	100	94,4	94,7	92,7
5-9 ans	88,4	85,6	75,8	81,2
10-14 ans	68,5	81,1	63,8	71,0
15-19 ans	66,7	71,2	60,5	65,7
20 ans et	50,8	65,6	43,7	57,0
Ensemble	77,1	79,2	68,6	71,4
Effectif	256	1871	310	1197
Sources : EMF Bénin 1982 et DHS Togo, 1988				

Tableau 6. 2 : Première union rompue par divorce selon certaines caractéristiques et selon le lieu de résidence par pays, en pourcentage (femmes non célibataires âgées de 20 ans et plus)

Lieu de résidence	Bénin 1982		Togo 1988	
Caractéristiques	Cotonou	Milieu rural	Lomé	Milieu rural
Groupe d'âge				
20-24 ans	1,9	7,5	15,0	10,4
25-29 ans	9,9	12,2	22,4	19,6
30-34 ans	26,1	17,4	30,9	25,7
35-39 ans	30,0	16,2	41,2	23,1
40-49 ans	25,4	21,7	34,2	27,5
Age au mariage				
< 20 ans	26,0	16,4	35,5	22,2
20-24 ans	9,7	8,8	16,6	16,4
25 ans et +	6,9	10,0	20,0	26,2
Durée de l'union				
0-4 ans	-	4,0	5,3	6,8
5-9 ans	8,7	11,1	22,6	16,5
10-14 ans	27,4	14,4	36,2	24,5
15-19 ans	27,0	21,1	34,2	25,0
20 ans et	33,9	21,0	40,8	27,2
Ensemble	17,8	14,5	27,6	21,2
Effectif	59	344	125	355
Sources : EMF Bénin, 1982 et DHS Togo, 1988				

Tableau 6. 3 : Première union rompue par veuvage selon certaines caractéristiques et selon le lieu de résidence par pays, en pourcentage (femmes non célibataires âgées de 20 ans et plus)

Lieu de résidence Caractéristiques	Bénin 1982		Togo 1988	
	Cotonou	Milieu rural	Lomé	Milieu rural
Groupe d'âge				
20-24 ans	-	2,1	-	0,3
25-29 ans	1,0	3,1	1,5	3,4
30-34 ans	5,8	6,1	1,0	8,8
35-39 ans	6,0	9,3	4,4	9,4
40-49 ans	15,3	13,1	15,1	15,5
Age au mariage				
< 20 ans	3,6	7,0	4,6	8,4
20-24 ans	7,5	4,3	2,5	3,3
25 ans et +	3,4	5,5	2,9	9,5
Durée de l'union				
0-4 ans	-	1,5	-	0,5
5-9 ans	2,9	3,3	1,6	2,3
10-14 ans	4,1	4,5	-	4,5
15-19 ans	6,3	7,7	5,3	9,3
20 ans et	15,3	13,4	15,5	15,8
Ensemble	5,1	6,3	3,8	7,4
Effectif	17	150	17	124
Sources : EMF Bénin 1982 et DHS Togo 1988				

Parmi les femmes âgées de plus de 45 ans, 59,3 % sont encore à leur première union à Cotonou contre 50,7 % à Lomé, soit trois femmes sur cinq à Cotonou et une femme sur deux à Lomé. Selon l'enquête faite au sud-est du Togo (Locoh, 1984) les divorces, ou séparations étaient responsables d'environ 70 % des ruptures d'unions, les veuvages de 30 %. A Lomé par contre, 88 % des ruptures d'unions sont causées par le

divorce contre 12 % pour le veuvage. A Cotonou la part d'unions rompue par divorce est plus faible que celle de Lomé : 77,1 % pour 22,4 % pour le veuvage. Il ne fait plus de doute que les unions sont plus stables à Cotonou qu'à Lomé. Les femmes de cette ville divorceraient même moins que celles du milieu rural togolais. Les données de recensement après standardisation avaient déjà permis de constater cette stabilité des unions à Cotonou, comparable à celle du milieu rural béninois (77,1 % d'union toujours en cours à Cotonou pour 79,2 % dans le milieu rural) (tableau 6.1). Il semble néanmoins que le milieu urbain influe dans le sens d'une stabilité conjugale moindre et d'une plus grande indépendance des femmes. C'est la raison pour laquelle la différence de comportement face à la rupture d'union entre Cotonou et Lomé peut s'expliquer en partie par la capacité financière relativement plus grande des femmes de Lomé par rapport à celles de Cotonou même si au niveau individuel cette hypothèse n'est pas toujours vérifiée. De toute évidence, on divorce plus facilement lorsqu'on peut s'assumer matériellement. L'indépendance financière acquise par un nombre croissant de femmes du fait de leur commerce peut rendre la séparation moins drastique. "It has been argued that the higher the female power derived from women's activities, the greater the freedom of movement and sexual freedom, and in turn the greater the degree of marital instability" (Gandaho, 1992).

Tableau 6. 4 : Répartition des femmes du Togo selon qu'elles aient travaillé avant et après le mariage

Après Avant	Lomé			Milieu rural		
	oui	non	Total	oui	non	Total
oui	90,6 (269)	9,4 (28)	100 (297)	91,6 (924)	8,4 (85)	100 (1009)
non	75,9 (129)	24,1 (41)	100 (170)	64,9 (539)	35,1 (292)	100 (831)
Ensemble	85,2 (398)	14,8 (69)	100 (467)	79,5 (1463)	20,5 (377)	100 (1843)

Source : DHS Togo, 1988
Sont mis entre parenthèses les effectifs.

Effectivement les résultats du tableau 6.4 montrent que les femmes du Togo ont toutes les chances d'avoir une plus grande indépendance financière que leurs homologues du Bénin car 85,2 % d'entre elles ont travaillé après le mariage. Dans le milieu rural, cette proportion atteint 79,5%. La plupart des femmes qui n'avaient pas travaillé avant de se marier ont fini par le faire. Ainsi, à Lomé seulement 24,1% et 35,1% dans le milieu rural de celles qui n'avaient pas travaillé avant de se marier n'ont pas également travaillé après le mariage. A l'inverse, au Bénin, selon les données disponibles très de femmes auraient travaillé avant et après le mariage. Il y aurait seulement 3,1% des femmes de Cotonou et 2,8% de celles du milieu rural béninois qui ont exercé une activité avant et après le mariage. Ces résultats reflètent très peu la réalité et dénote de toute la difficulté liée à l'analyse comparative faite à partir de deux enquêtes différentes. Toutefois, les divers résultats nous permettent de déduire que les femmes du Togo ont une autonomie financière relativement plus importante que celles du Bénin.

Dans le milieu rural au Togo, la probabilité de rupture de la première union par divorce est moins forte qu'à Lomé témoignant ainsi d'un contrôle social plus pesant en

milieu rural. Il y a quelques décennies, les décisions relatives au mariage étaient généralement de la responsabilité de la famille plutôt que de l'individu : c'est ainsi que le groupe maintenait le contrôle sur ses membres et assurait sa survie. Mais l'affaiblissement de l'autorité lignagère constatée de nos jours entraîne un accroissement des unions libres au détriment des mariages traditionnels, une augmentation des ruptures d'unions, ou une diminution de la dot (Gendreau et Gubry, 1988, Locoh, 1984 ; Vimard, 1984 ; Gage-Brandon et Meekers, 1993). Selon Mignot parlant des Evé (ou Ewé) (1985), "l'instabilité des liens matrimoniaux trouve son explication dans les structures familiales : la perte de l'autorité des aînés empêche tout contrôle social sur les femmes et celles-ci, n'ayant rien en commun avec leur époux, ne sont en rien retenues auprès de ces derniers. Maris et femmes constituent des unités économiques distinctes dont les intérêts sont parfois même opposés et mènent une vie totalement indépendante. Par ailleurs, la nature même des activités de la femme amène souvent celle-ci à être absente du domicile conjugal".

Les ruptures de la première union par veuvage demeurent assez faibles par rapport au divorce. Le divorce constitue ainsi la première cause de rupture de la première union. Les ruptures d'union par veuvage ne deviennent importantes qu'à partir du 20^{ème} anniversaire de mariage. Les proportions de veuves passent de 6,3 % à 15,3 % et de 5,3% à 15,5 % respectivement à Cotonou et à Lomé pour les femmes qui ont entre 15-19 ans et 20 ans et plus d'union (tableau 6.3). Les raisons principales sont l'écart d'âge entre les époux et une espérance de vie plus longue chez les femmes. Face à cette cause de rupture d'union, la résidence à la ville ou à la campagne ne semble pas être un facteur de différenciation au-delà de 20 ans de mariage. Cette absence de comportement différentiel pourrait s'expliquer par faible différence d'espérance de vie entre le milieu

rural et la ville dans ces pays car les différences de conditions de vie entre ces deux milieux, même si elles existent ne sont pas énormes.

6.1.2 : Impact de l'âge d'entrée en union sur la stabilité de l'union

Dans les coutumes matrimoniales de certaines ethnies du Bénin et du Togo, nous avons remarqué que certaines filles pouvaient être données en mariage depuis leur enfance. Il est alors pertinent de s'interroger sur la relation entre la précocité du mariage et la stabilité de l'union. Pour certains auteurs, (Le Cour Grandmaison, 1971 ; Lo Ndiaye, 1985 ; Hertrich, 1994), le premier mariage ne semble pas avoir le caractère rigoureux et définitif qu'on lui confère. Il serait une première étape dans l'émancipation de la femme mariée car, en cas de rupture, la femme sera libre de faire le choix d'un nouveau partenaire. Ainsi, Lo Ndiaye (1985) parlant du mariage Poular au Sénégal a remarqué que : "le premier mariage généralement précoce est souvent un mariage forcé, vécu de ce fait comme une contrainte dont la femme se libère avec d'autant plus de facilité que la société reconnaît à la femme ainsi émancipée la liberté de choisir son deuxième époux".

Dans son rapport de 1989, la Commission Economique pour l'Afrique a également constaté à partir des résultats de l'EMF que les unions étaient relativement plus stables dans les pays où l'âge au premier mariage est plus tardif. Ainsi, "on constate alors que le caractère tardif du premier mariage semble bien être un facteur supplémentaire de stabilité au Bénin, en Côte-d'Ivoire, au Ghana et au Kenya où les ruptures d'union seraient produites moins fréquemment chez les femmes mariées à 20 ans ou plus". Lorsque nous analysons les données issues de ces deux enquêtes, on s'aperçoit

effectivement que les unions sont plus stables lorsque la première union s'est faite au-delà de 20 ans (tableau 6.1). Les femmes mariées entre 20-24 ans sont à 82,8 % et 80,9 % encore à leur première union à Cotonou et à Lomé contre 70,4 % et 60,0 % pour celles qui se sont mariées avant 20 ans. Parmi celles qui se sont mariées après 25 ans, environ 9 femmes sur 10 à Cotonou sont encore à leur première union pour environ 8 femmes sur 10 à Lomé. Alors qu'à Cotonou la stabilité augmente avec l'âge d'entrée en union, au Togo et plus particulièrement à Lomé, les unions sont plus instables si la femme s'est mariée au-delà de 25 ans comparativement à celles mariées entre 20-24 ans. En dehors de ce groupe de femmes, toutes celles qui se sont mariées avant 20 ans ont une union moins stable quel que soit le lieu de résidence par pays. Cependant, ces tendances sont celles du moment et ne prennent donc pas en compte la durée de l'union.

La durée de l'union a également un impact sur les ruptures. Entre 0-4 ans de durée d'union, 100 % des femmes de Cotonou sont encore en première contre 94,7 % à Lomé. Quelle que soit la durée de l'union c'est à Cotonou que les ruptures sont moins fréquentes. Au 20^{ème} anniversaire de mariage, plus de 50,8 % des femmes de l'échantillon de Cotonou ont résisté à la rupture contre seulement 43,7 % à Lomé (tableau 6.1).

6.2 : La survie de la première union au divorce

6.2.1 : Dans les villes

La table de survie de la première union au divorce s'applique à toutes les femmes ayant eu au moins une ^{union} fois. Puisque l'événement ne doit pas être renouvelable, elle ne prend en compte que la première union et son issue. Comme décrit dans le chapitre 4, la censure est faite sur les femmes qui sont encore en union et sur celles qui ont rompu leur première union par veuvage. Seules les femmes qui ont rompu leur première union par divorce sont considérées comme des variables non censurées. On remarque sur les tables de survie ainsi obtenues que la probabilité de divorcer entre l'instant t et $(t+1)$ est plus élevée à Lomé qu'à Cotonou jusqu'à 11 ans d'union révolus. Mais la tendance se renverse entre le 12^{ème} et le 15^{ème} anniversaire de mariage. Aussi bien à Cotonou qu'à Lomé les unions sont très instables dans les premières années.

Tableau 6. 5 : Table de survie de la première union au divorce au Bénin (unions survivantes sur 10 000 et probabilité pour 10 000)

Durée de l'union	Cotonou (effectif 353)			Milieu rural (effectif 2572)		
	Unions survivantes	Probabilité de rupture entre t et t+1	Interpolation arithmétique : moyenne entre x_t et x_{t+1}	Unions survivantes	Probabilité de rupture entre t et t+1	Interpolation arithmétique : moyenne entre x_t et x_{t+1}
0	10000	117	117	10000	199	199
1	9883	64	90	9801	206	203
2	9820	205	134	9599	181	194
3	9619	228	216	9425	166	173
4	9400	254	241	9269	119	142
5	9161	282	268	9159	117	118
6	8903	209	245	9052	127	122
7	8717	228	219	8937	110	118
8	8518	126	177	8839	60	85
9	8411	344	235	8786	175	118
10	8122	156	250	8632	124	150
11	7995	86	121	8525	118	121
12	7926	0	43	8424	109	114
13	7926	442	221	8332	72	91
14	7576	389	415	8272	27	49
15	7281	159	274	8250	61	44
16	7165	0	80	8200	33	47
17	7165	611	306	8173	56	45
18	6727	0	306	8127	21	39
19	6727	0	0	8110	94	57
20	6727	0	0	8034	52	73
21	6727	0	0	7992	31	42
22	6727	0	0	7967	36	34
23	6727	0	0	7938	43	40
24	6727	0	0	7904	106	75
25	6727	0	0	7820	70	88
26	6727	0	0	7765	368	219
27	6727	0	0	7479	0	184
28	6727	0	0	7479	160	80
29	6727	0	0	7359	246	203
30	6727	0	0	7178	364	305
31	6727		0	6917		
Durée médiane	> à 31 ans			> à 31 ans		

Source : EMF Bénin, 1982

Tableau 6. 6 : Table de survie de la première union au divorce au Togo (unions survivantes sur 10 000 et probabilité pour 10 000)

Durée de l'union	Lomé (effectif 468)			Milieu rural (effectif 1841)		
	Unions survivantes	Probabilité de rupture entre t et t+1	Interpolation arithmétique : moyenne entre x_t et x_{t+1}	Unions survivantes	Probabilité de rupture entre t et t+1	Interpolation arithmétique : moyenne entre x_t et x_{t+1}
0	10000	216	216	10000	94	94
1	9784	138	177	9906	210	152
2	9649	293	216	9698	286	248
3	9366	186	240	9421	311	298
4	9192	399	293	9128	192	251
5	8825	533	466	8953	328	260
6	8355	600	566	8659	132	230
7	7854	402	501	8545	142	137
8	7538	328	365	8424	203	172
9	7291	324	326	8235	22	112
10	7055	247	285	8070	200	111
11	6881	0	123	7747	400	300
12	6881	156	78	7663	108	254
13	6774	264	210	7560	134	121
14	6595	103	184	7511	65	100
15	6527	351	227	7457	72	68
16	6298	287	319	7383	99	86
17	6117	0	144	7350	45	72
18	6117	195	97	7258	125	85
19	5998	0	97	7216	58	92
20	5998	534	267	7193	32	45
21	5678	0	267	7167	36	34
22	5678	416	208	7138	40	38
23	5442	0	208	7071	94	67
24	5442	606	303	7071	0	47
25	5112	800	703	7027	62	31
26	4703	0	400	6971	80	71
27	4703	0	0	6971	0	40
28	4703	0	0	6885	123	62
29	4703	0	0	6885	0	62
30	4703	0	0	6885	0	0
31	4703			6885		
Durée médiane	25 ans 4 mois			> à 31 ans		

Source : DHS Togo, 1988

Figure 6. 1 : Courbe de probabilité de rupture de la première union par divorce entre t et t+1 au Bénin en 1982

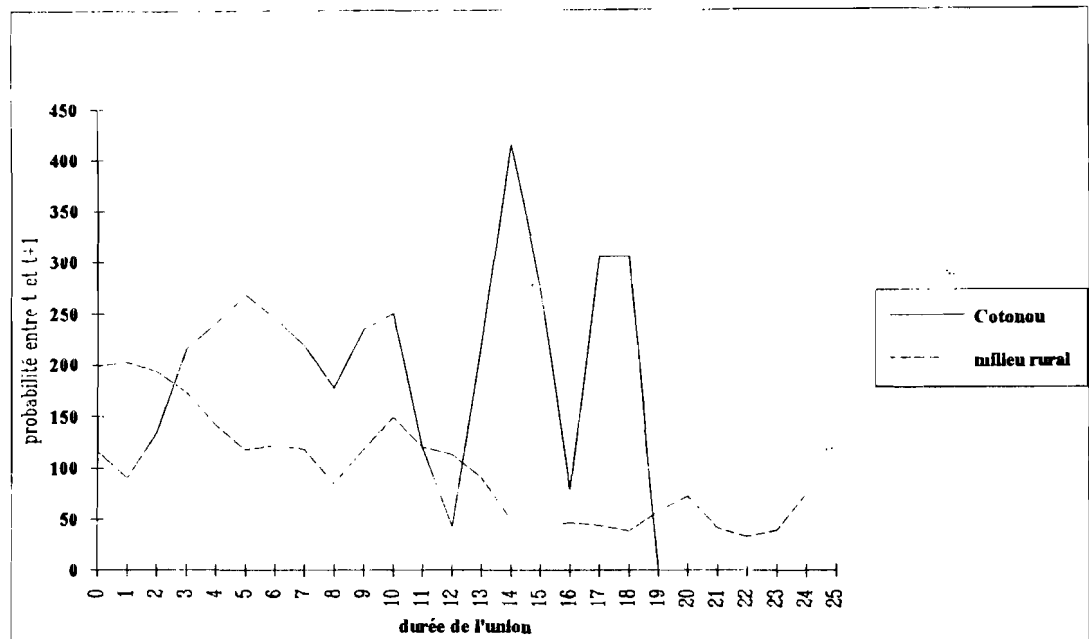


Figure 6. 2 : Courbe de rupture de la première union par divorce entre t et t+1 au Togo en 1988

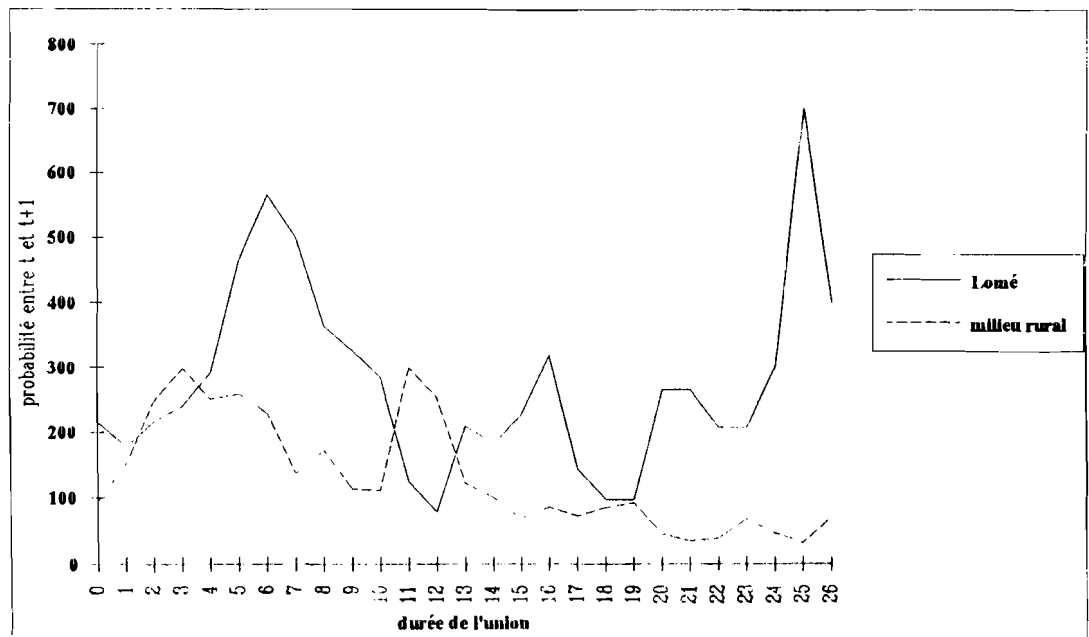
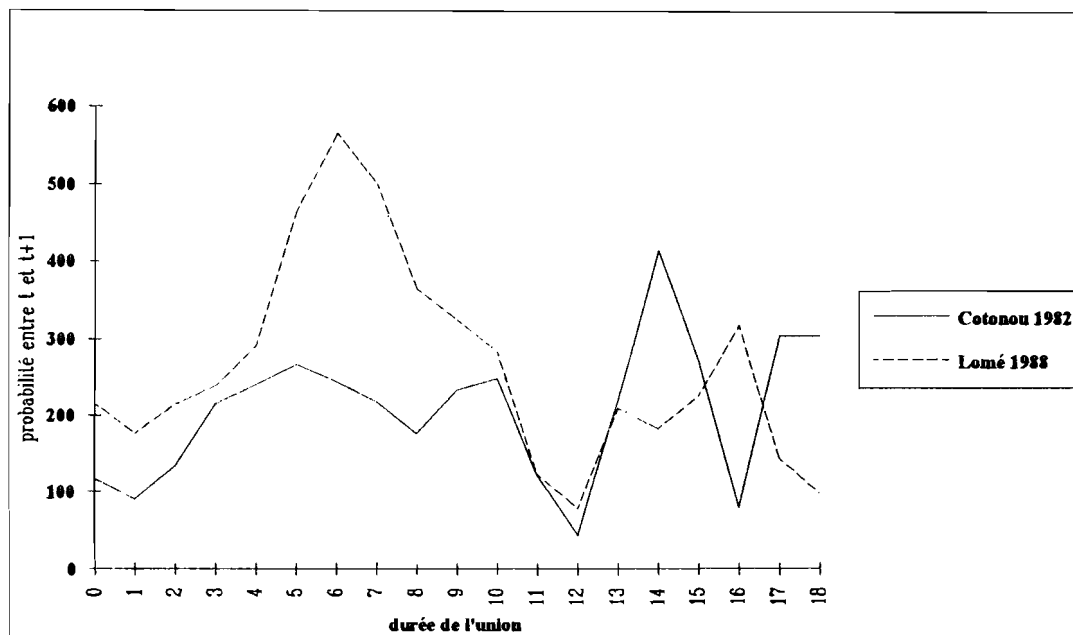


Figure 6.3 : Comparaison des probabilités de rupture de la première union par divorce en ville



On observe bien sur les graphiques précédents (graphiques 6.1, 6.2, 6.3) que les probabilités de divorcer les plus élevées sont rapidement atteintes à Lomé entre 5 ans et 7 ans d'union ; environ 6 unions sur 100 sont rompues entre ces deux anniversaires. Il faudrait atteindre 13 ans de vie commune pour avoir les probabilités les plus élevées à Cotonou (4 unions sur 100 seront rompues entre le 13^{ème} et le 14^{ème} anniversaire de mariage) . Dans cette dernière ville, dans les premières années de ménage seulement 2 unions sur 100 par an ont été rompues, ce qui correspond d'une manière plus générale au rythme annuel de rupture à Cotonou. A Lomé, plus de deux unions sur 100 seront rompues en définitive par an.

Figure 6. 4 : Courbe de survie de la première union au divorce au Bénin en 1982

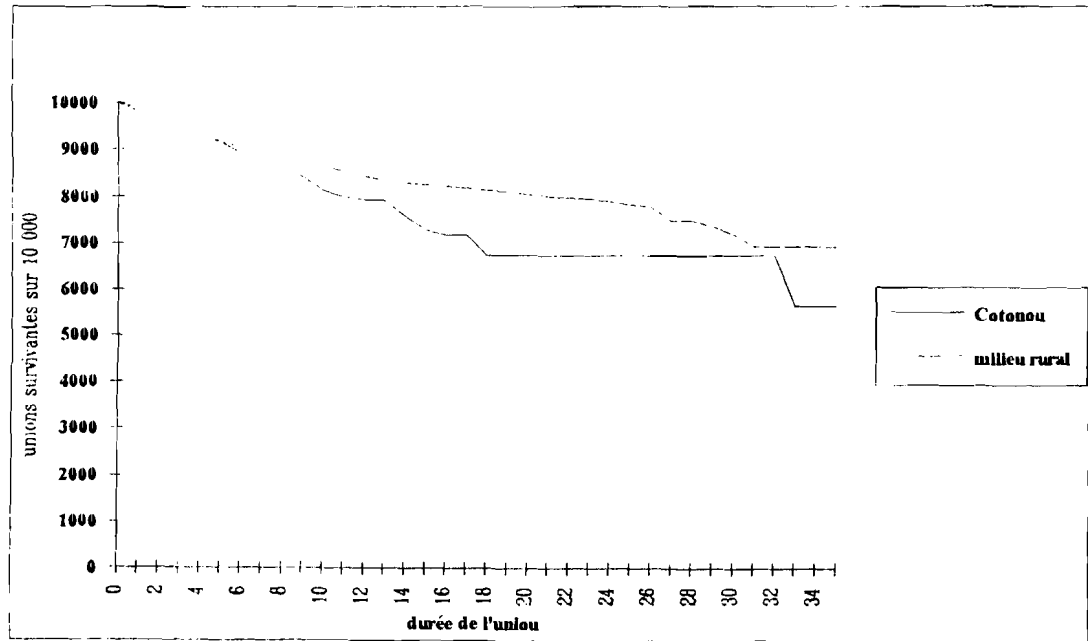


Figure 6. 5 : Courbe de survie de la première union au divorce au Togo en 1988

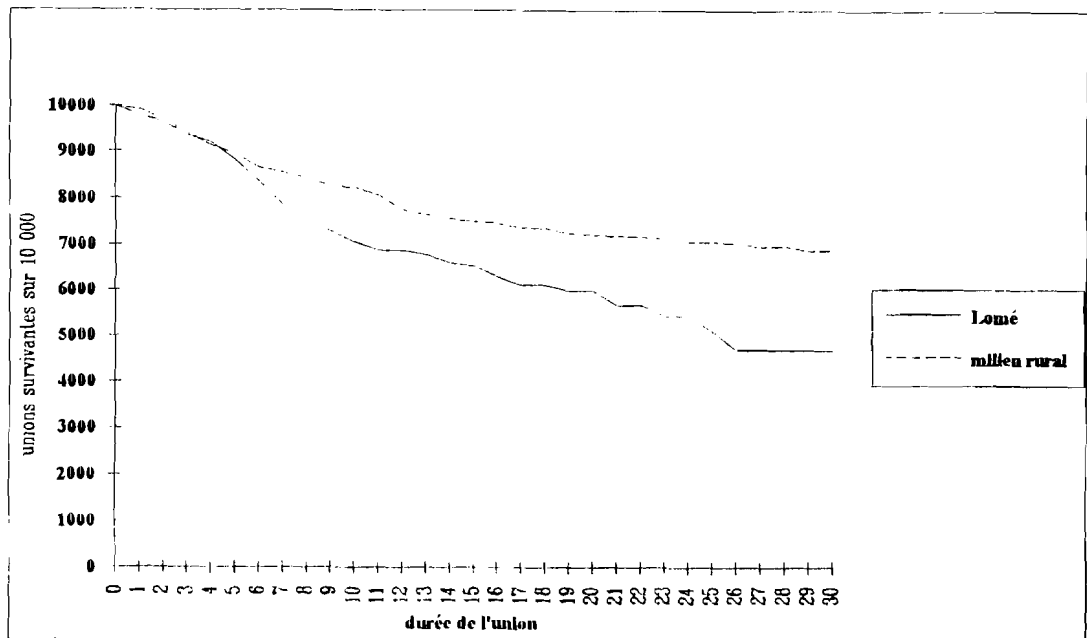
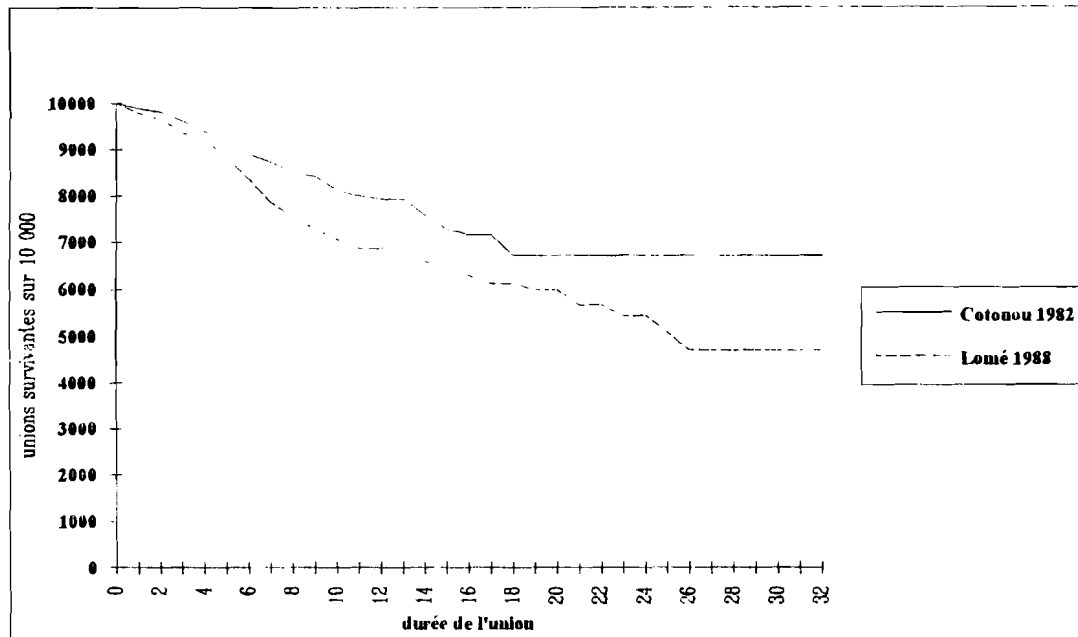


Figure 6. 6 : Comparaison des courbes de survie de la première union au divorce dans les villes

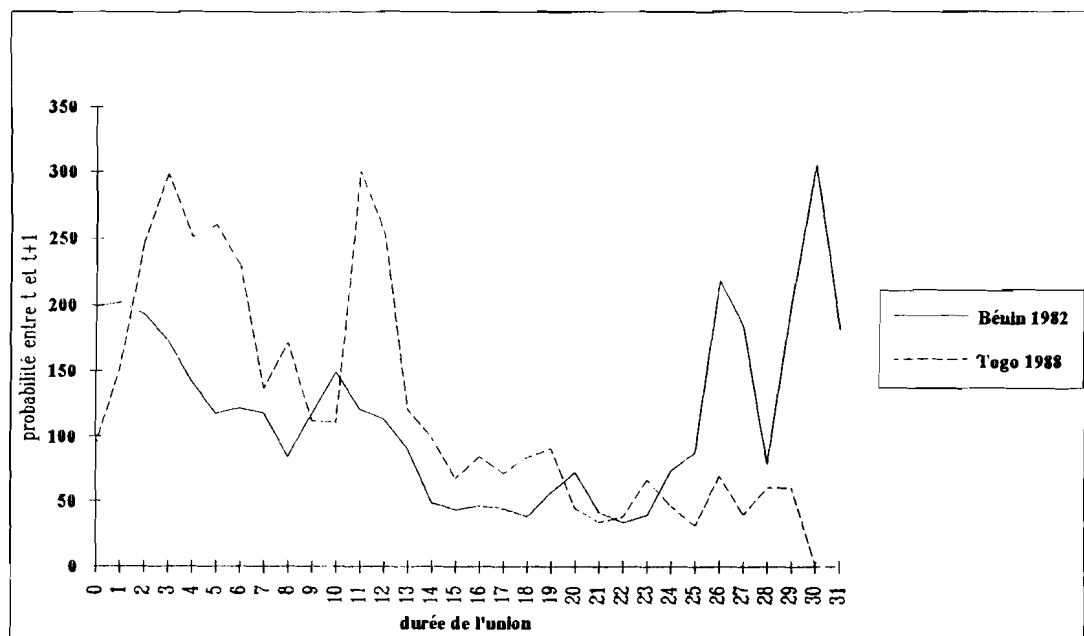


Dès lors, comme nous pouvons l'observer sur le graphique (graphique 6.6), les unions survivent au divorce plus longtemps à Cotonou qu'à Lomé. A Cotonou, toutes les femmes qui n'ont pas au divorcé jusqu'à 18 ans de mariage ont une union très stable. En revanche, à Lomé, de nombreuses unions ont été rompues par divorce après 18 ans. La durée médiane de survie au divorce (median survival time) qui indique l'année d'union après laquelle 50 % des femmes ont survécu au divorce est plus élevée à Cotonou qu'à Lomé. En effet, la moitié des premières unions serait dissoute avant le 26^{ème} anniversaire de mariage à Lomé. En revanche, à Cotonou plus de la moitié des unions survivront au-delà de 31 ans de vie commune.

6.2.2 : Dans le milieu rural

Dans les deux pays, la probabilité de rompre la première union par divorce entre t et $(t+1)$ est plus faible dans le milieu rural que dans la ville. Comme ce qui a été remarqué dans les villes, les unions sont très instables dans les premières années. Quel que soit le milieu rural, 50 % des unions survivront au-delà de 30 ans de vie commune.

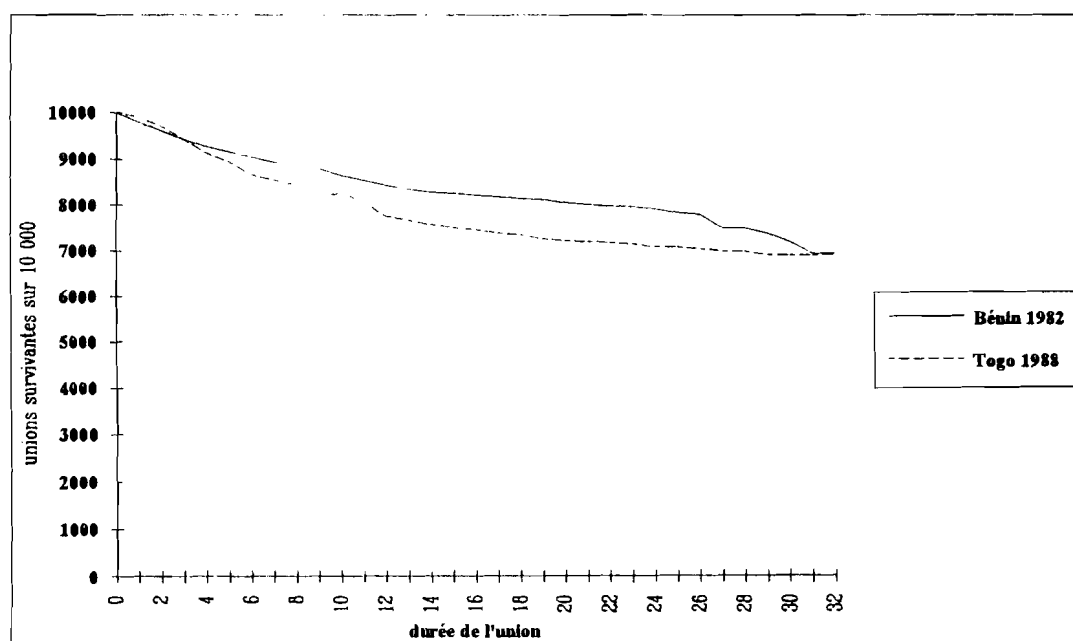
Figure 6. 7 : Comparaison des probabilités de rupture de la première union par divorce dans le milieu rural



Les comportements des femmes de Cotonou, quoi que différents de ceux du milieu rural béninois, restent très proches de ceux-ci (à 30 ans 673 unions sur 1000 sont survivantes contre 692 dans le milieu rural). Au Togo, en revanche, la résidence à la ville est un facteur d'aggravation du risque de divorce (50 % des unions ont été rompues avant 26 ans, alors que dans le milieu rural plus de la moitié des unions ont survécu au

delà de 30 ans de vie commune). A partir du graphique 6.7, on constate que les femmes du milieu rural du Togo connaissent des divorces précoces tandis que celles du milieu rural du Bénin ont une divortialité tardive.

Figure 6. 8 : Comparaison des courbes de survie de la première union au divorce dans le milieu rural



6.3 : Les facteurs de risque de rupture de la première union par divorce

La population soumise au risque pour l'analyse de ce phénomène est l'ensemble des femmes qui ont connu au moins une union. La variable dépendante est la rupture de la première union par divorce qui est une variable qualitative. Il s'agit de déterminer la probabilité de rompre l'union par divorce en fonction de certaines variables pertinentes que nous avons retenues. Notre intérêt s'est porté sur la première union parce qu'elle constitue dans toutes les sociétés l'union la plus importante (chapitre 1). Bien que le divorce ne soit généralement pas souhaité, il existe des facteurs qui amènent certaines

unions à se dissoudre plus rapidement que d'autres. Les deuxièmes unions auraient été intéressantes à étudier dans cette partie de l'analyse si les effectifs étaient plus importants. Mais, quel que soit le pays et le lieu de résidence, les premières unions sont encore stables à plus de 65 %. Les effectifs sont, par conséquent, trop faibles pour tenter cette analyse.

En vue de permettre la comparaison entre pays nous avons retenu dans les deux pays les mêmes facteurs de risque. Comme dans le cas de l'étude des autres phénomènes nous avons retenu les variables suivantes : la génération de la femme, son ethnie, sa religion, son niveau d'instruction et son activité avant le mariage. En dehors de ces variables, nous avons également considéré la stérilité dans l'union comme une cause de divorce. En effet, comme souligné dans les chapitres précédents le fait d'avoir un enfant améliore le statut social de la femme, par conséquent, la stérilité dans le mariage est très mal perçue par la société et également très mal vécue par la femme. C'est la raison pour laquelle le fait d'avoir au moins un enfant de la première union peut contribuer à retarder le divorce. Cette variable a été obtenue à partir du rang d'union dans laquelle est né l'enfant. Le nombre de femmes de l'époux à fin de la première union est apparu dans le cas du Togo comme une variable de discrimination. Tenant compte tenu du fait que cette variable n'existe pas dans le fichier du Bénin, nous ne l'avons pas utilisée dans les différents modèles.

Comme dans le cas de l'analyse de la primonuptialité, nous avons mené, à l'aide de la méthode de hiérarchisation pas à pas (hiloglinéaire) une recherche exploratoire des variables dépendantes significatives sur le risque de divorcer de la première union qui est notre variable dépendante. On peut remarquer sur le tableau 6.7 que les variables

explicatives de ce comportement dépendent en partie du lieu de résidence. Ainsi à Cotonou comme à Lomé, le groupe d'âge, l'âge au mariage, le niveau d'instruction et la naissance d'au moins un enfant dans la première union sont les variables les plus pertinentes pour expliquer ce comportement. A ces variables s'ajoutent à Lomé le fait d'avoir travaillé avant de se marier, qui peut être considéré comme un facteur d'autonomie de la femme. Cependant, cette variable n'a pas été retenue comme variable explicative dans la suite du chapitre parce qu'elle n'est pas un facteur commun de risque aux deux villes pour lesquelles nous faisons la comparaison. Par ailleurs, dans la section 6.1, nous avons souligné l'effet de l'autonomie financière sur la probabilité de divorcer.

Il existe également des facteurs communs de risque dans les deux milieux ruraux. Dans le milieu rural, outre la génération de la femme ainsi que son âge au premier mariage, l'ethnie crée des différentiels de comportements à l'inverse de ce qui se remarque dans les villes. Il en est de même de la religion qui semble être plus source de différence de comportements que le niveau d'instruction. Cela se comprend aisément, puisque la religion peut caractériser une ethnie, et l'ethnie demeure un facteur important pour expliquer les phénomènes démographiques en Afrique et notamment dans le milieu rural. Dans ce milieu, l'ethnie et la religion continuent donc de véhiculer les valeurs relatives à la survie de l'union alors que dans la ville c'est surtout les facteurs d'émancipation de la femme (instruction et le statut professionnel) qui déterminent son comportement. Toutefois, dans le souci de comparaison des risques relatifs par milieu nous n'avons pas retenu l'ethnie comme une variable dépendante dans les modèles logit-linéaires. En effet, il est impossible de comparer les risques relatifs de deux ethnies différentes car chacune d'elles a ses normes de valeurs et de contraintes.

Tableau 6. 7 : Recherche exploratoire des facteurs de risque de rupture de la première union par divorce selon le lieu de résidence par pays (seuil de significativité)

Variables indépendantes	Bénin		Togo	
	Cotonou	Rural	Lomé	Rural
Groupe d'âge (1)	1 ‰	1 ‰	*(7) 1‰	*(3) 1 ‰
Age au mariage (2)	1 ‰	1 ‰	5 ‰	*(5) 1 ‰
Ethnie (3)	-	1 ‰	-	1 ‰
Religion (4)	-	*(5) 10%	-	*(7) 5 ‰
Niveau d'instruction (5)	5 ‰	-	*(6) 10%	-
Travail avant le mariage (6)	-	-	*(1) 1 ‰	-
A un enfant de la première union (7)	10 ‰	1 ‰	1 ‰	1 ‰
Sources : EMF Bénin 1982, DHS Togo 1988				
*(x) : effet associé				

Une autre variable qui a un impact sur la rupture de l'union par divorce est sa durée car elle est un facteur d'accélération, même si les premières années d'union sont également difficiles à traverser. Afin de contrôler son effet sur la variable dépendante, la durée de l'union a été retenue comme une covariable. Cela signifie que les effets des autres variables indépendantes sur la variable dépendante ne sont calculés qu'une fois l'effet de la covariable contrôlée (section 4.1.2). Dans l'enquête du Togo la durée de la première union existe en tant que variable, par contre dans celle du Bénin il a fallu la reconstituer.

Après cette sélection des variables significatives, nous allons, à l'aide du modèle logit-linéaire, déterminer les risques de divorce encourus par une femme sachant qu'elle possède telle caractéristique par rapport une modalité de référence i (section 4.1.2).

6.3.1 : En ville

Effet de génération

De l'analyse des risques relatifs (tableaux 6.8 et 6.9), on remarque que les femmes des générations plus anciennes divorcent plus que celles des nouvelles une fois la durée de l'union contrôlée. Par rapport aux générations anciennes les unions dans les jeunes générations sont très stables. Elles ont un risque réduit de plus de 80 %. Ce résultat est a priori surprenant puisque la littérature courante sur la stabilité des unions démontre une instabilité de plus en plus grande des unions. L'analyse différentielle de l'issue de la première union avait déjà permis de montrer une stabilité plus grande de l'union des femmes plus jeunes par rapport aux plus anciennes sans contrôle de la durée de l'union. Ce serait donc la mobilité conjugale des femmes mariées plus d'une fois qui tendrait à donner le caractère très instable aux unions des femmes africaines en ville. Comme signalé par certains auteurs, la fin de la première union permet une émancipation de la femme mariée qui est par conséquent libre dans le choix de son partenaire. Toutefois, il conviendrait de faire une enquête sociologique dans ces villes pour déterminer les raisons de la stabilité de la première union dans les jeunes générations.

L'âge au premier mariage

L'âge au premier mariage précoce est un facteur d'aggravation de la mobilité conjugale indépendamment de la durée de l'union. Plus jeune on se marie, plus vite on divorce. Ce qui confirme les résultats précédents. La probabilité de divorcer est multipliée par 1,42 pour les femmes entrées en union avant 20 ans à Cotonou comparativement à celles qui sont entrées en union après 25 ans (modèle 3 tableau 6.8). A Lomé, cette probabilité n'est que de 1,05 (modèle 3 tableau 6.9). En d'autres termes les femmes mariées avant 20 ans à Cotonou ont un risque de divorcer accru de 42 % contre seulement 5 % pour celles de Lomé. Après introduction des autres variables que sont le niveau d'instruction et la naissance d'au moins un enfant dans la première union, l'effet de l'âge au premier mariage s'inverse. Une femme qui se marie assez précocement a plus de chance d'avoir des enfants que celle qui s'est mariée plus tard car elle a une durée d'exposition au risque de concevoir plus longue. Il y a par conséquent un biais d'endogénéité. En outre, celle qui se marie assez tard a une probabilité plus grande d'être plus autonome soit par son activité professionnelle soit par son niveau d'instruction. Elle est, par conséquent, plus apte à adopter des comportements nouveaux. La comparaison des risques relatifs montre cependant des comportements différents entre la ville de Lomé et celle de Cotonou.

Le niveau d'instruction

L'effet du niveau de l'instruction sur la rupture de la première union par divorce à Lomé ne va pas dans le même sens que celui de Cotonou. La rupture de l'union comme l'entrée en première union sont des phénomènes qui demeurent influencés par

généralisable à tous les pays car l'environnement socioculturel et économique a un impact non négligeable sur les attitudes individuelles.

L'infécondité dans la première union

La stérilité féminine dans les sociétés africaines est un drame. Une femme stérile est une malédiction car elle se révèle inapte à remplir son rôle social. Elle est considérée comme ayant échoué non seulement dans son mariage mais aussi dans la vie. Pour cette raison une nombreuse descendance représente pour la femme une source essentielle de considération et de prestige et continue d'une manière décisive à consolider sa position à l'intérieur de sa belle-famille. Pour la famille africaine, le mariage n'a de sens que si la jeune femme met au monde dès les premières années de son mariage, sinon elle est bien vite rejetée et remplacée par une autre épouse plus jeune capable de perpétuer la famille (Ferry, 1978). Ceci conduit même des couples qui se sont mariés à l'église à devenir quelques fois polygames rompant ainsi avec le caractère monogame du mariage chrétien. Dès lors, les femmes qui n'ont pas d'enfant de leur premier lien ont un risque relatif de divorce plus grand. A Lomé, ce risque est multiplié par 4,56 (tableau 6.9). A Cotonou, les femmes divorcent moins, même si elles n'ont pas d'enfants car le risque relatif n'est que de 1,53 comparé à celui de Lomé (tableau 6.8). En effet, on peut constater sur le tableau 6.7 que l'infécondité dans la première union n'a pas le même poids dans l'explication du divorce à Cotonou et à Lomé (seuil de significativité 10 % à Cotonou contre 1 % à Lomé). Cette différence de risque entre les deux pays pourrait être attribuée à la conception béninoise de l'union et à l'attachement aux valeurs traditionnelles. L'opinion publique dit souvent qu'une femme qui divorce est obligatoirement stérile ou a un mauvais caractère. En rompant son union elle peut s'exposer au risque de se retrouver sans partenaire si elle était reconnue stérile.

l'environnement socioculturel et économique de la femme. A Lomé, les femmes sans instruction ont un risque relatif qui s'élève à 1,31 alors que chez celles du niveau primaire il n'est que de 1,16 (tableau 6.9). A Cotonou en revanche, le risque de divorcer diminue pour les femmes sans instruction. En face de ces résultats on ne peut émettre que des hypothèses. A niveau d'instruction égal, les femmes de Cotonou ont peut-être un comportement plus traditionnel.

L'attitude des femmes sans instruction de Lomé pourrait être expliquée en partie comme une conséquence de la migration dans la mesure où de nombreuses femmes du milieu rural immigrent dans cette ville en vue d'améliorer leurs conditions sociales. Cette ville a toujours été un centre d'attraction aussi bien pour les femmes à l'intérieur du Togo que des pays limitrophes. La migration peut donc être considérée comme un facteur d'accélération des divorces déclarés ou implicites. Les femmes qui émigrent vers la ville se retrouvant seules, peuvent choisir de rompre leur union pour mieux se consacrer à une activité lucrative si elles ne s'inscrivent plus dans la continuité de la tradition. Outre ceci, cette attitude peut être considérée comme une stratégie personnelle visant à acquérir un statut social plus élevé. Effectivement la résidence à la ville accroît comme nous l'avons mentionné dans les chapitres précédents, la liberté individuelle au détriment de l'intérêt du groupe. En revanche à Cotonou, l'effet de l'instruction est celui qu'on remarque de plus en plus dans les villes africaines. Le divorce est de plus en plus lié au niveau d'instruction de la femme. Plus les femmes sont instruites plus le risque peut être grand. A partir des différents résultats obtenus, on pourrait déduire que l'autonomie de la femme est plus importante dans la détermination de ces comportements matrimoniaux que le seul niveau d'instruction. Il est dès lors impossible de conclure sur une tendance

Néanmoins, si la preuve de sa stérilité n'était pas établie avant la rupture, le remariage peut être facilité si les mois qui succèdent le divorce, elle fait la preuve de sa capacité à procréer en ayant des relations suivies de grossesse. En dépit de ce différentiel de risque, l'enfant demeure un facteur de stabilité de l'union dans la plupart des sociétés africaines.

Tableau 6. 8 : Facteurs de risque de rupture de la première union par divorce à Cotonou (effectif 353)

Facteurs de risques	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Risque relatif (modèle 5)
Constante	-0,5227 *	-0,7031 *	-0,6456 *	-0,6374 *	-0,5745 *	
Génération						
58-67		-0,8754 *	-0,9212 *	-0,9422 *	-0,9760 *	0,08
48-57		-0,4954 *	-0,5075 *	-0,5366 *	-0,5181 *	0,13
33-47		1,3708	1,4287	1,4788	1,494	1,0
Age au premier mariage						
< à 20 ans			0,4004	0,0988	0,1189	0,80
20-24 ans			-0,4513 *	-0,4539 *	-0,4577 *	0,45
25 ans et plus			0,0509	0,3551	0,3388	1,00
Niveau d'instruction						
Sans instruction				-0,3632 *	-0,3590 *	0,52
Primaire				0,0430	0,0637	0,79
Secondaire et +				0,3202	0,2953	1,00
A un enfant de la première union						
Non					0,2139 *	1,53
Oui					-0,2139	1,0
Durée de l'union	0,1081 *	0,1989 *	0,2094 *	0,2046 *	0,1979 *	
Maximum de vraisemblance	571,0	404,55	370,42	346,14	336,95	-
R ²	-	29,15 %	35,12 %	39,38 %	40,98 %	-
ΔR ²	-	29,15 %	8,41 %	6,55 %	2,6 %	-
Source : EMF Bénin, 1982						
* : significatif au seuil de 5 %						

Tableau 6.9 : Facteurs de risque de rupture de la première union par divorce à Lomé (Effectif 363)

Facteurs de risques	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Risque relatif (modèle 5)
Constante	-0,2054 *	-0,3650 *	-0,3727 *	-0,3786 *	-0,2037 *	
Génération						
64-73		-0,3202 *	-0,3491 *	-0,3484 *	-0,5157 *	0,23
54-63		-0,4116 *	-0,4373 *	-0,4402	-0,4313 *	0,25
39-53		0,7318	0,7868	0,7886	0,947	1,00
Age au premier mariage						
< à 20 ans			0,2178 *	0,2205 *	0,2819 *	1,21
20-24 ans			-0,3855 *	-0,3908 *	-0,3733 *	0,63
25 ans et plus			0,1677	0,1775	0,0914	1,00
Niveau d'instruction						
Sans instruction				0,593 *	0,1318 *	1,31
Primaire				0,522 *	0,0075 *	1,16
Secondaire et +				-1,115	-0,1393	1,00
A un enfant de la première union						
Non					0,7594 *	4,56
Oui					-0,7594	1,00
Durée de l'union	0,1465 *	0,1712 *	0,1793 *	0,1808 *	0,1818 *	
Maximum de vraisemblance	1140,70	1054,06	1027,11	1025,07	917,30	-
R ²	-	7,6 %	9,95 %	10,14 %	19,58 %	-
ΔR ²	-	7,6 %	2,55 %	0,2 %	10,5 %	-

Source : DHS Togo, 1988
* : significatif au seuil de 5 %

6.3.2 : Dans le milieu rural

Toutes les deux religions venues de l'extérieur constituent des facteurs d'aggravation du risque par rapport à la religion traditionnelle. Avec l'affirmation de l'individu dans la société grâce aux valeurs acquises d'une part par la religion et d'autre part par l'instruction, il devient évidemment plus facile de divorcer. Néanmoins, il faudrait remarquer que la religion chrétienne constitue un risque moindre par rapport à la

religion musulmane. En effet, dans la religion musulmane la femme peut être répudiée unilatéralement par son mari. Comme l'a souligné Thomas (1968) à propos du Sénégal, l'Islam maintient ou renforce le risque de divortialité déjà présent en Afrique. Quel que soit le pays, le risque encouru par une femme musulmane est le plus élevé. Outre cette explication liée à la religion on peut également émettre l'hypothèse que les femmes de vivant dans les pays situés sur la côte du Golfe du Bénin sont souvent très actives. Les commerçantes, dont les femmes musulmanes peuvent s'absenter des jours voire des semaines pour effectuer leur commerce. Cette mobilité de la femme dans le couple peut contribuer à un relâchement des relations et partant provoquer la séparation ou le divorce. La précocité de l'union chez les femmes de cette religion pourrait être une autre hypothèse d'explication de l'instabilité de la première union.

Tableau 6. 10 : Facteurs de risque de rupture de la première union par divorce dans le milieu rural béninois (effectif 2572)

Facteurs de risques	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Risque relatif (modèle 5)
Constante	-0,7146 *	-0,9366 *	-0,7503 *	-0,7441 *	-0,6464 *	
Générations						
58-67		-1,1213 *	-0,9277 *	-0,9613 *	-0,8054 *	0,15
48-57		-0,1819 *	-0,1403 *	-0,1684 *	-0,1750 *	0,30
33-47		1,3032	1,068	1,1297	1,0254	1,00
Age au premier mariage						
< à 20 ans			-0,50 *	-0,5026 *	-0,5703 *	0,34
24-25 ans			-0,001	0,0301	0,0620	0,64
25 ans et plus			0,501	0,4725	0,5083	1,00
Religion						
Chrétienne				0,2918 *	0,2103 *	2,45
Musulmane				0,3909 *	0,4770 *	3,20
Traditionnelle				-0,6827	-0,6873	1,00
A un enfant de la première union						
Non					0,6184 *	3,44
Oui					-0,6184	1,00
Durée de l'union	0,0695 *	0,1654 *	0,1314 *	0,1344 *	0,1187 *	
Maximum de vraisemblance	5427,18	4522,25	4204,79	3580,35	2830,71	-
R²	-	16,67 %	22,30 %	34,35 %	48 %	-
ΔR²	-	16,67 %	7,01 %	14,85 %	20,93 %	-
Source : EMF Bénin, 1982						
* : significatif au seuil de 5 %						

Tableau 6. 11 : Facteurs de risque de rupture de la première union par divorce dans le milieu rural togolais (effectif 1726)

Facteurs de risques	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Risque relatif (modèle 5)
Constante	-0,50 *	-0,7554 *	-0,62 *	-0,5743 *	-0,4749 *	
Générations						
64-73		-0,7078 *	-0,6554 *	-0,7269 *	-0,5792 *	0,27
54-63		-0,1751 *	-0,1253 *	-0,1443 *	-0,1583 *	0,41
39-53		0,8829	0,7807	0,8712	0,7375	1,00
Age au premier mariage						
< à 20 ans			-0,4481 *	-0,4326 *	-0,5116 *	0,37
24-25 ans			0,0088	0,0133	0,0345	0,64
25 ans et plus			0,4393	0,4193	0,4771	1,00
Religion						
Chrétienne				0,1036 *	0,1202 *	2,05
Musulmane				0,5494 *	0,4773 *	2,92
Traditionnelle				-0,653	-0,5975	1,00
A un enfant de la première union						
Non					0,9135 *	6,21
Oui					-0,9135	1,00
Durée de l'union	0,085 *	0,1351 *	0,1185 *	0,1313 *	0,0955 *	
Maximum de vraisemblance	3458,13	3052,0	2883,36	2474,47	1742,94	-
R²	-	11,4 %	16,6 %	28,45 %	49,59 %	-
ΔR²	-	11,4 %	5,3 %	14,78 %	29,56 %	-
Source : DHS Togo, 1988						
* : significatif au seuil de 5 %						

6.3.3 : Contribution des différents facteurs de risque à l'explication de la rupture de la première union par divorce

Le facteur de risque qui lève la plus importante part de l'indétermination à Cotonou est la génération de la femme (29,15 %). En revanche à Lomé, c'est l'infécondité dans la première union qui constitue la première cause de divorce. Cette

variable contribue pour 11 % dans l'explication de la rupture de la première union par divorce à Lomé. L'effet de génération ne vient qu'en deuxième position. En dehors de la génération de la femme, l'âge au premier mariage ainsi que le niveau d'instruction n'expliquent que très peu cette rupture. Pour justifier les différences de poids des variables indépendantes dans les modèles, nous ne pouvons émettre que des hypothèses. Comme nous l'avons souligné plus haut, les femmes de Lomé ont une probabilité de divorcer plus grande à cause de leur autonomie financière. Puisqu'elles ont les moyens de subvenir à leurs besoins après la rupture, le principal facteur pouvant les retenir dans le ménage serait donc la naissance d'un enfant. Ainsi, celles qui n'ont pas eu d'enfant dans le mariage courent un risque plus grand que les femmes qui n'ont pas une autonomie financière très grande et qui, par conséquent ont tout avantage à rester dans le ménage même sans enfant. C'est le cas des femmes de Cotonou. Pour ces femmes l'infécondité dans le ménage n'aura que très peu d'influence sur la décision de rupture car la vie en dehors du couple pourrait être difficile à mener pour la femme si elle est sans enfant et sans ressources. La stabilité de l'union, dans ces conditions, pourrait être considérée comme une stratégie, d'où la faible importance de l'infécondité dans l'explication de la rupture de la première union dans la ville de Cotonou. Par ailleurs, l'homme a beaucoup plus intérêt à garder une femme non féconde dans le ménage et en prendre une autre puisque la polygamie est un signe extérieur de richesse. Dans la réalité, il est plus difficile d'envisager des comportements identiques dans les deux villes car de nombreux autres facteurs entrent en ligne de compte dans la prise de décision.

Dans le milieu rural, les variables sélectionnées ont une force prédictive plus forte. Dans les deux cas la part d'indétermination levée atteint les 49 % (48 % pour le Bénin et 49,41 % pour le Togo). Contrairement à ce qui s'observe à Cotonou, la stérilité

de la femme constitue la première cause de divorce dans le milieu rural du Bénin et du Togo. Ceci démontre toute l'importance de la fécondité dans le couple (section 1.10.2). Il ressort de ces résultats qu'il y a une similitude de comportements entre ces deux milieux ruraux face au divorce. Les autres facteurs de risque les plus importants après l'infécondité dans la première union sont donc la religion (15 %) et la génération de la femme (16 % au Bénin et 11,5% au Togo).

On constate par ailleurs que l'ethnie constitue le meilleur cadre dans lequel se dessine les mentalités devant régir les comportements. Elle a un poids très important dans les différents modèles. L'ethnie à elle seule lève une part de l'indétermination aussi importante que celle des deux variables "âge au premier mariage" et "religion" réunies. C'est une variable qui garde encore toute son importance dans l'explication des phénomènes démographiques surtout dans le milieu rural.

En dehors de ces caractéristiques individuelles pouvant agir sur le divorce, nous émettons l'hypothèse que les conditions économiques difficiles peuvent être sources de dissensions dans les ménages. Dans la mesure où ces pays ont connu des périodes économiques difficiles, il convient de s'interroger sur l'impact de la conjoncture économique sur le risque de divorcer et aussi sur certains comportements démographiques.

6.4 : Impact de la conjoncture économique sur certains comportements matrimoniaux

Comme souligné dans le chapitre 2, les trois pays Bénin, Ghana et Togo ont connu dans leur évolution économique des périodes de croissance ou de stabilité suivies de périodes de crise. Au Ghana la crise économique a commencé dans les années 1970, au Togo, en 1975, les difficultés économiques ont commencé à se faire ressentir par la chute du cours du phosphate et du cacao. Au Bénin en revanche, la crise économique date du début des années 1980. Dans le chapitre précédent, nous avons montré qu'il y avait une relation entre la conjoncture économique et les comportements matrimoniaux. Notre objectif dans cette section est d'arriver à déterminer l'impact de la crise économique sur la stabilité de la première union.

Au Ghana cette analyse ne peut pas être faite à cause des contraintes exigées par la méthode de calcul. Au Bénin, l'effet de la crise sur les comportements de nuptialité serait à peine perceptible parce que nous n'avons pas assez de recul dans le temps pour le faire. L'enquête fécondité Bénin a eu lieu en 1982, juste au début de la crise. C'est seulement au Togo que les conditions semblent être réunies pour une étude de l'impact de la crise sur les comportements matrimoniaux.

6.4.1 : Le régime d'union dans les différentes périodes

Pour étudier l'impact de la crise sur les comportements matrimoniaux, nous avons choisi deux indicateurs de tendance : le régime de l'union et le risque de divorce.

Dans la mesure où certains mariages peuvent être plus coûteux, dans une période donnée, le régime de l'union choisie peut être le reflet des conditions économiques du moment. C'est la raison pour laquelle nous étudierons l'évolution des différents régimes d'union choisis en fonction de deux périodes : la première correspond à une période économique favorable, la deuxième à une période de crise économique. Pour faire cette analyse nous avons constitué deux cohortes de mariage : la cohorte des femmes mariées avant 1976 et celle des femmes mariées entre 1976 et 1988. La première cohorte est constituée de l'ensemble des mariages qui se sont déroulés dans la première période. Après 1975, les revenus agricoles ont commencé à baisser et le cours du phosphate a également chuté. La deuxième cohorte de mariage a donc eu lieu dans une conjoncture économique difficile (section 2.3.1).

Notre indicateur, le régime des unions se réfère à la forme de cohabitation qui peut être coutumière, consensuelle ou autre. Sous la rubrique mariage coutumier nous avons regroupé toutes les unions qui ont réalisé au moins le mariage coutumier qu'il soit ou non associé avec d'autres formes d'alliance. La catégorie "autres" comprend le mariage civil et/ou le mariage religieux. D'après les descriptions faites dans les chapitres précédents, nous avons constaté que toutes les formes de mariage à l'exception de l'union consensuelle nécessitent actuellement de nombreuses dépenses. L'union consensuelle est une forme de cohabitation sans aucune formalité. Elle peut précéder la régularisation, dans ce cas elle peut être considérée comme un mariage à "l'essai" avant la conclusion du mariage effectif qui peut intervenir des années plus tard. Outre le fait qu'elle marque une certaine indépendance du couple vis-à-vis du groupe, elle peut également être considérée comme une stratégie dans les périodes de crise car elle n'entraîne aucune dépense de la part de l'homme. En partant de ces constats, nous

émettons l'hypothèse qu'en période de crise, il y aurait diminution des unions formalisées au profit des unions consensuelles. Une répartition des femmes selon le régime des unions dans ces deux cohortes de mariage montre une recrudescence des unions consensuelles entre la première et la deuxième période quel que soit le lieu de résidence au Togo.

Tableaux 6. 12 : Répartition des femmes selon le régime de leur union actuelle, femmes mariées entre 1952 et 1975 et celles mariées en 1976 et au-delà

6.12 a : Dans la ville de Lomé

Régime de mariage	Cohorte 1952-1975		Cohorte 1976-1988	
	%	Effectif	%	Effectif
Coutumier	64,8	125	66,5	183
Consensuel	21,8	42	26,2	72
Autres (civil et/ou religieux)	13,5	26	7,3	20
Total	100	193	100	275

Source : DHS Togo, 1988

6.12.b : Dans le milieu rural togolais

Régime de mariage	Cohorte 1952-1975		Cohorte 1976-1988	
	%	Effectif	%	Effectif
Coutumier	71,5	639	63,8	605
Consensuel	23,0	206	31,8	302
Autres (civil et/ou religieux)	5,5	49	4,4	42
Total	100	894	100	949

Source : DHS Togo, 1988

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre 2, le mariage civil est souvent adopté par les fonctionnaires à cause des avantages sociaux qu'il leur procure. Mais il est assez onéreux à cause de tout le faste qui l'accompagne généralement. De plus, il est souvent célébré avec le mariage coutumier. Dans la ville, d'une manière générale, une union conclue uniquement selon la coutume revient par conséquent moins cher que celle contractée à l'état civil. L'analyse des résultats de la ville de Lomé (tableau 6.12.a) montre une diminution de 6,2 % des autres formes de mariages qui ont augmenté la proportion des unions consensuelles ainsi que des femmes mariées selon la coutume.

Dans le milieu rural où le mariage civil est assez rare, on assiste également dans la période de crise à une diminution des mariages coutumiers au profit des unions consensuelles. Ces dernières seraient passées de 23,0 % dans la cohorte de femmes mariées entre 1952 et 1975 à 31,8 % dans le deuxième groupe de mariage, soit une augmentation de 8,8 %. Quel que soit le milieu de résidence, nous remarquons que les femmes mariées optent de plus en plus pour des unions consensuelles. Ce changement d'attitude pourrait être une stratégie pour faire face aux difficultés économiques ou être tout simplement un changement de comportement dans le choix du régime des unions. On constate donc qu'il se contracte des unions de plus en plus fragiles, mais ces unions se rompent-elles plus vite que celles conclues avant le début de la crise ?

6.4.2 : Conjoncture économique et rupture de la première union par divorce

Selon les théories malthusiennes, en période de crise économique les personnes en âge de se marier doivent retarder leur mariage. Ainsi il y aurait une augmentation de l'âge au premier mariage et par conséquent une diminution de la durée d'exposition au risque de concevoir. Mais la durée d'exposition pourrait également être réduite par une croissance des ruptures d'unions. Tenant compte de cette remarque, nous avons voulu mesurer l'impact de la crise sur le risque de rupture de la première union par divorce. Compte tenu du fait que la méthode de survie contrôle la troncature à gauche et à droite, nous pouvons alors analyser le divorce dans les deux cohortes ainsi constituées. Pour résoudre le problème de la durée d'exposition insuffisante des femmes n'ayant au plus que 12 ans d'unions, les tables de survie ne prendront en compte que les 11 premières années d'union. Les tables de survie ainsi obtenues ne permettent pas de noter une différence

assez significative de la probabilité de rompre la première union dans la cohorte des femmes mariées entre 1952-1975 et celles mariées entre 1976-1988.

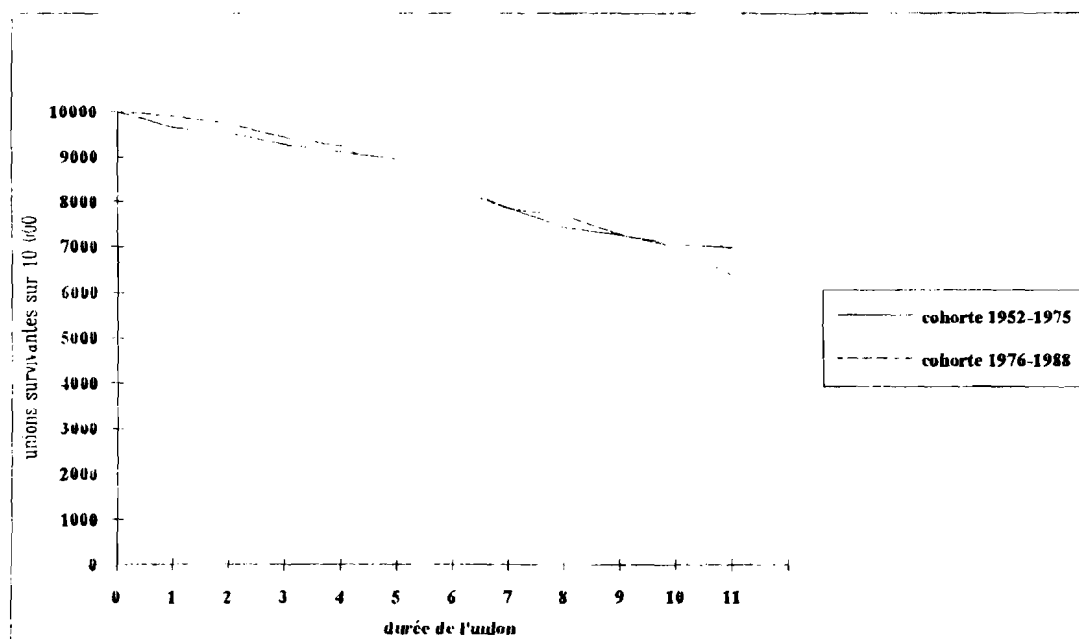
Tableaux 6. 13 : Table de survie de la première union au divorce selon les différentes périodes économiques (unions survivantes sur 10 000 et probabilité pour 10 000)

6.13.a : Dans la ville de Lomé

Durée de l'union	1952-1975		1976-1988	
	Unions survivantes	Probabilité de rupture entre t et t+1	Unions survivantes	Probabilité de rupture entre t et t+1
0	10000	364	10000	111
1	9636	108	9889	159
2	9532	273	9732	309
3	9272	169	9431	204
4	9115	171	9239	625
5	8959	641	8662	405
6	8385	630	8311	562
7	7857	542	7844	200
8	7431	217	7687	529
9	7270	298	7280	389
10	7053	85	6997	882
11	6998		6380	

Probabilité de rupture entre x et x+a	1952-1975	1976-1988
${}_4q_0$	89 ‰	65 ‰
${}_5q_4$	202 ‰	212 ‰
${}_{10}q_0$	295 ‰	300 ‰
Source : DHS Togo, 1988		

Figure 6.9 : Courbe de survie de la première union au divorce à Lomé selon la période économique



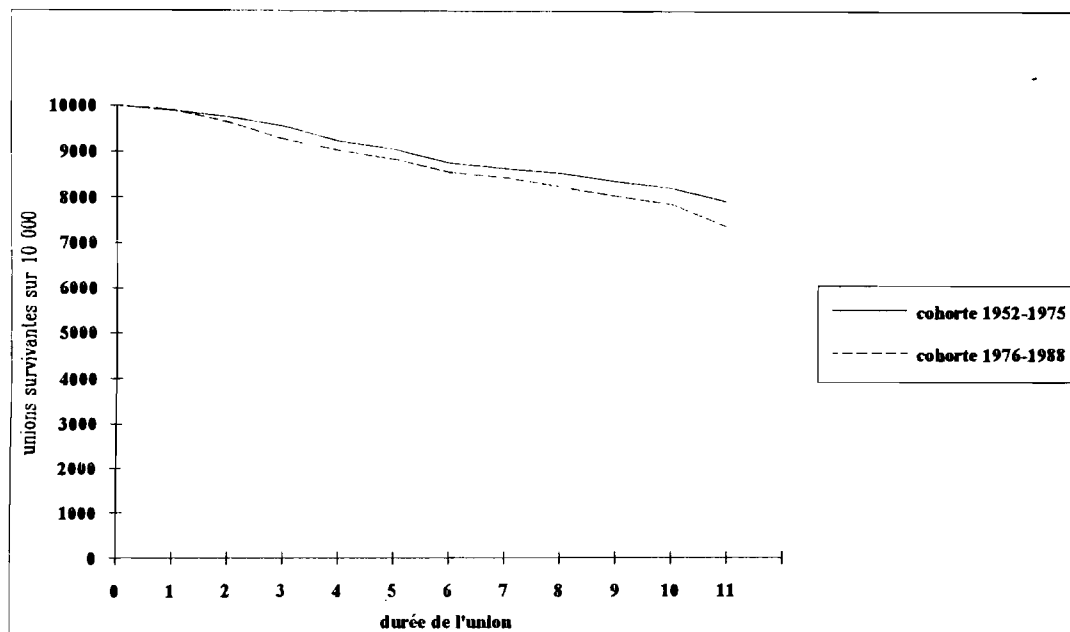
6.13.b : Dans le milieu rural togolais

Durée de l'union	1952-1975		1976-1988	
	Unions survivantes	Probabilité de rupture entre t et t+1	Unions survivantes	Probabilité de rupture entre t et t+1
0	10000	101	10000	88
1	9899	147	9912	274
2	9753	208	9640	377
3	9550	343	9277	267
4	9222	185	9027	205
5	9051	327	8844	328
6	8755	131	8554	134
7	8640	106	8439	228
8	8548	216	8247	249
9	8363	182	8042	223
10	8211	358	7863	637
11	7917		7362	

Probabilité de rupture entre x et x+a	1952-1975	1976-1988
${}_4q_0$	78 ‰	97 ‰
${}_5q_4$	93 ‰	99 ‰
${}_{10}q_0$	179 ‰	214 ‰

Source : DHS Togo, 1988

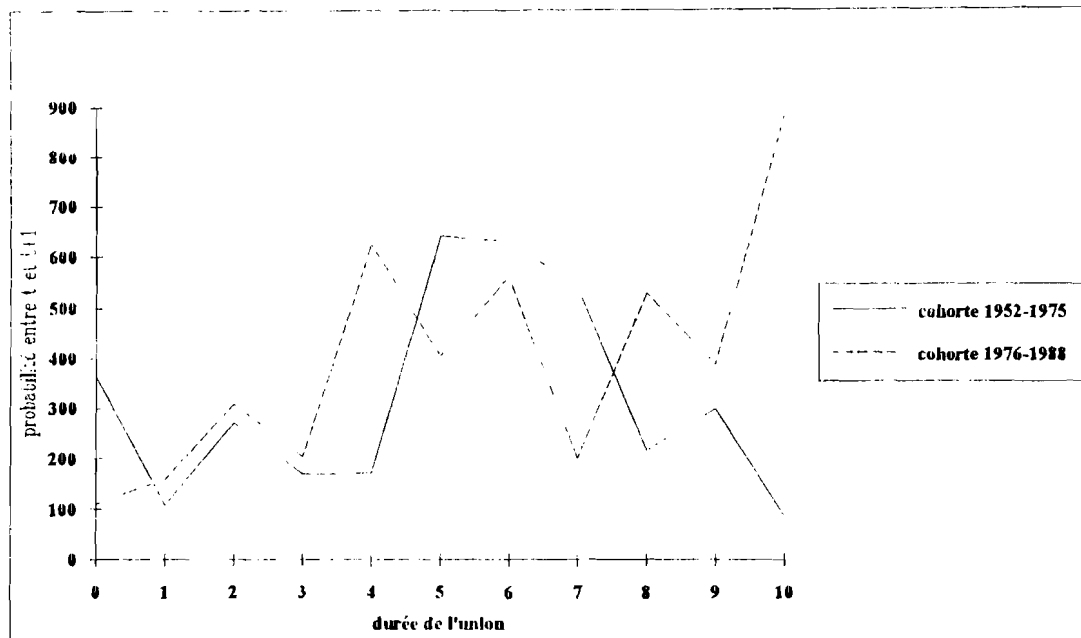
Figure 6. 10 : Courbe de survie de la première union au divorce dans le milieu rural togolais selon la période économique



L'allure des courbes de survie montre qu'il y a très peu de différence de comportement dans les deux cohortes, mais les probabilités de rompre l'union sont légèrement différentes d'une période à l'autre et d'un milieu à l'autre. A Lomé, on peut constater que l'effet de la crise sur le divorce n'est pas notable. Toutefois, entre le début du mariage et le quatrième anniversaire de mariage, les femmes de la cohorte de mariage 1976-1988 ont moins divorcé que celles de la cohorte 1952-1975. A l'inverse, entre 4 et 9 ans d'union ce sont les femmes de la jeune cohorte qui ont une probabilité légèrement supérieure à celle de l'ancienne : 212 ‰ contre 202 ‰ soit une femme sur 100 de plus par an. En définitive, l'impact de la crise sur le risque de divorcer est très peu significatif à Lomé (705 unions survivantes sur 1000 dans la cohorte 1952-1975 pour 700 unions sur 1000 dans la deuxième cohorte). Cette différence très peu significative n'est qu'un indicateur de tendance. Utilisant les mêmes sources de données, Locoh et Thiriart dans un article écrit en 1993, avaient trouvé une tendance plus nette mais avec des cohortes de mariage différentes. A Lomé, le risque de divortialité avant le 7^{ème} anniversaire seraient

passées de 13,2 pour 100 mariages conclus avant 1970 à 22,4 pour 100 mariages des années 1977-80 (divorces-séparations arrivant entre 1977 et 1987).

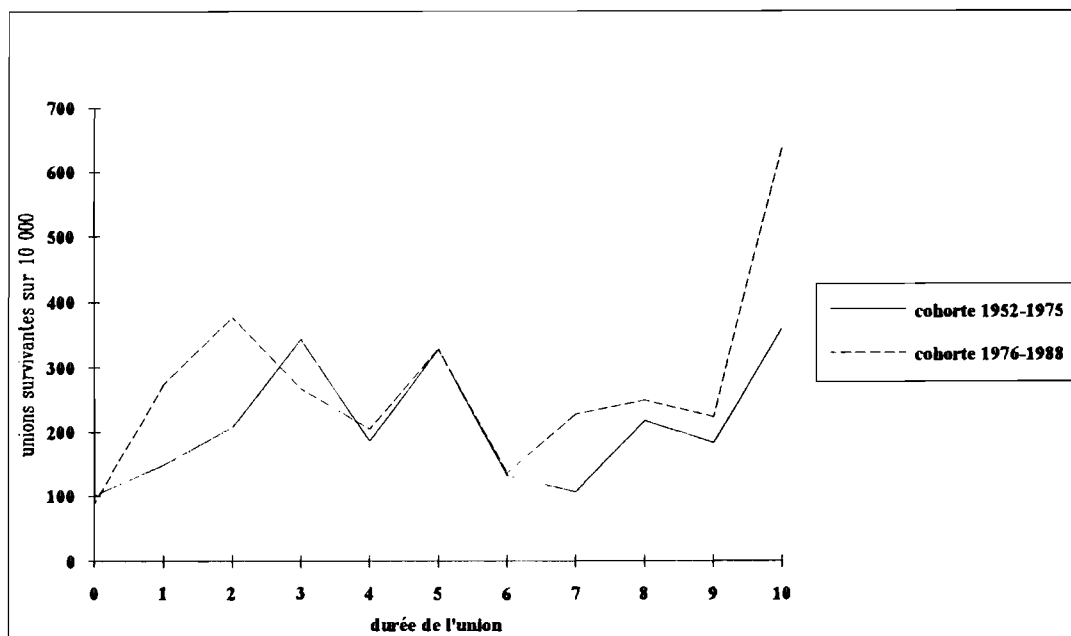
Figure 6. 11 : Courbe de probabilité de rupture de la première union par divorce entre t et t+1 à Lomé selon la période économique



Mais dans le milieu rural, les divorces ont été plus nombreux dans la jeune cohorte que dans celle plus ancienne quelle que soit la probabilité choisie. Ainsi, 179 unions sur 1000 ont été rompues avant 10 ans d'union par divorce dans la cohorte 1952-1975 contre 214 pour la plus jeune (tableau 6.13.b). Ceci permet de poser l'hypothèse que les difficultés économiques dans les ménages peuvent accroître les divorces en fragilisant les unions. En effet, si la période économique difficile s'est traduite par une baisse du pouvoir d'achat des populations, des dissensions pourraient surgir dans les ménages et entraîner des divorces ou des séparations. En réalité, la chute des cours des produits agricoles a eu plus tôt des répercussions sur le revenu des agriculteurs que sur le

salaires des travailleurs qui n'ont vu leur revenu diminué de 5% qu'à partir de 1983 (section 2.3.2). De toute évidence, on remarque qu'il n'y a pas une réaction unique face à la crise dans les quatre premières années dans le milieu rural et dans la ville. En effet, plusieurs raisons individuelles ou collectives peuvent intervenir dans la décision de divorcer.

Figure 6. 12 : Courbe de probabilité de rupture de la première union par divorce entre t et t+1 dans le milieu rural togolais selon la période économique



6.5 : Mobilité conjugale et nombre moyen de mariages

Après la rupture d'union par divorce ou par veuvage, certaines femmes se remarient, affichant ainsi une mobilité conjugale plus ou moins grande. Dans les trois villes, le nombre moyen d'unions augmente au fur et à mesure qu'augmente l'âge des femmes enquêtées (tableau 6.14). A 50 ans, les femmes de Cotonou ont contracté en

moyenne 1,36 union contre 1,44 à Accra et 1,37 à Lomé. Le milieu de résidence ne semble pas influencer de manière significative sur le nombre de partenaires qu'a connu une femme. Les femmes mariées ont contracté en moyenne 1,18 union à Cotonou et 1,19 dans le milieu rural en 1982. Au Ghana et au Togo en 1988 ces chiffres sont respectivement 1,24 et 1,27 union, 1,33 et 1,37 union. Au recensement de 1970, à Lomé les femmes de 15-49 ans avaient en moyenne contracté 1,12 union. Il y a donc une faible augmentation des divorces entre le recensement de 1970 et l'enquête de 1988.

Tableau 6. 14 : Nombre moyen d'unions par femme selon le groupe d'âge et la ville (femmes non célibataires)

Lieu de résidence	Ville			Milieu rural		
	Cotonou	Accra	Lomé	Bénin	Ghana	Togo
Groupe d'âge						
15-19 ans	1,0	1,00	1,0	1,03	1,04	1,03
20-24 ans	1,0	1,17	1,07	1,08	1,13	1,09
25-29 ans	1,11	1,26	1,19	1,15	1,32	1,23
30-34 ans	1,28	1,25	1,28	1,24	1,37	1,34
35-39 ans	1,28	1,42	1,40	1,24	1,44	1,32
40-49 ans	1,36	1,44	1,37	1,32	1,52	1,49
Nombre de fois en union						
1	84,4	70,2	77,8	83,1	66,9	76,9
2	15,5	29,8	22,2	16,9	33,1	23,1
Ensemble	1,18	1,30	1,24	1,19	1,33	1,27
Effectif	353	359	468	2572	2474	1844
Sources : EMF Bénin 1982, DHS Togo et Ghana 1988						

Au Bénin et au Togo, la proportion de celles qui ont connu plus de deux unions est plus faible qu'au Ghana. 29,8 % des femmes non célibataires à Accra pour 15,5 % et 22,2 % respectivement pour Cotonou et Lomé ont connu plus d'une union. Il n'existe pourtant pas de grandes différences de comportements entre la ville et le milieu rural. Quel que soit le milieu de résidence, dans les unions de rang supérieur à un, la femme libérée de la contrainte sociale que constitue la première union est beaucoup plus libre

dans le choix de son nouveau partenaire (Le Cour Grandmaison, 1971 ; Lo Ndiaye, 1985, Hertrich, 1994).

6.6 : La plurinuptialité

A Lomé, au moins 7 femmes sur 10 (72 %) qui ont rompu leur première union par divorce ou par veuvage se sont remariées, alors qu'à Cotonou elles ne sont que 67 % à le faire. Mais dans le milieu rural ces proportions atteignent 9 femmes sur 10 (84 % au Togo et 83 % au Bénin). Comme le montrent ces proportions, les remariages sont plus fréquents en ville que dans le milieu rural. Il y a autant de femmes remariées dans le milieu rural du Bénin que dans celui du Togo. Dans la mesure où les femmes connaissent plus d'une union, il est pertinent de s'intéresser à la plurinuptialité afin de déterminer les caractéristiques propres à chaque union. Le divorce libère les époux de la tutelle lignagère et leur confère le droit de se marier, cette fois sans le consentement des parents et souvent avec une compensation matrimoniale beaucoup plus faible, voire sans dot. Même dans le cas où elle est payée, il arrive que les parents ne la reçoivent pas. Ce sont des cas que l'on rencontre souvent en ville. En ville, même si la famille contribue à la constitution de cette compensation, elle reste en grande partie à la charge de l'intéressé. Malgré cette évolution dans la prise en charge du paiement de la compensation matrimoniale, la célébration du mariage coutumier reste très importante quel que soit le lieu de résidence et le rang de l'union.

6.6.1 : Le choix du partenaire

Le mariage africain a souvent été décrié parce qu'on mariait souvent deux jeunes gens sans leur consentement. On remarque plus de 40 ans après le décret Jacquinot qui instaura l'obligation d'avoir le consentement des époux avant toute union, que très peu d'unions sont conclues sans l'avis de la famille même si de plus en plus ce sont les protagonistes eux-mêmes qui se choisissent. Certains auteurs comme Arrighi, (1968) à propos du Sénégal ont parlé même de l'échec retentissant des décrets Mendel du 15 Juin et Jacquinot du 14 Septembre 1951 tentant à imposer le consentement de la femme à son propre mariage. Selon cet auteur, "dans les sciences humaines, comme dans les sciences physiques, toute construction nouvelle exige une étude préalable du milieu où l'on va construire, afin de mesurer l'importance des traumatismes que la règle nouvelle causera et par là si elle sera acceptée ou rejetée". En voulant par conséquent régler une pratique solidement ancrée dans la mentalité africaine, on ne pourrait s'attendre qu'à un succès partiel. C'est pourquoi les familles continuent d'intervenir dans le choix des conjoints.

A Lomé, comme dans le milieu rural togolais, seulement 14 % et 9 % des premières unions en cours ont été décidées en dehors de la famille (tableaux 6.16.a et 6.16.b) . Mais après divorce cette proportion est plus élevée parce que quelle que soit l'issue de la première union, la famille influence très peu les secondes unions. Dans le milieu rural, 39 % des femmes dont l'union est encore en cours ont des conjoints choisis uniquement par la famille (tableau 6.16.b). Ce résultat montre néanmoins l'importance encore présente de la famille dans le mariage dans certaines régions en Afrique.

Puisque les femmes interviennent de plus en plus dans le choix de leur époux, dans la majorité des cas il n'existe plus de lien de parenté entre les époux. A Lomé 75 % des premières unions pour 58 % dans le milieu rural ont été conclues entre des partenaires n'ayant aucun lien de parenté (tableaux 6.16.a et 6.16.b). De toute évidence, la vie urbaine amène parfois un relâchement sinon une diminution de toutes les formes de dépendance par rapport au groupement de parenté. Mais dans la pratique, les conjoints qui se mettent ensemble sans consultation aucune des familles, ont souvent du mal à faire recours à la famille en cas de désaccord. Nous ne citerons qu'un exemple pour illustrer cet aspect du mariage en Afrique où les jeunes gens sont obligés de concilier tradition et modernité s'ils veulent vivre une union durable. Comme le veut la pratique moderne, deux époux après s'être choisis mutuellement ont contracté le mariage civil et religieux sans avis préalable des deux familles. Les familles n'ont été conviées qu'aux différentes célébrations. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de mariage coutumier. Or, réaliser ce dernier mariage revient à avoir tacitement l'accord des familles, qui se sentent donc impliquées dans le processus. Le mariage coutumier pour les familles des futurs époux a des incidences psychologiques telle que l'opinion moderne est elle-même partagée sur l'utilité de son maintien ou de son abolition. Après quelques années de vie commune, les conjoints se sont séparés sans consulter la famille. Quelques rares tentatives de réconciliation ont été effectuées par les frères de l'époux. Aucun chef de famille n'est intervenu pour essayer de les réconcilier parce qu'ils n'avaient pas été consultés avant le mariage. On dit généralement que les époux se sont séparés comme ils se sont unis. Pour ne pas avoir à faire face à ce genre de difficulté, les futurs conjoints préfèrent souvent, (concernant les habitants de cette région), soit faire un mariage coutumier ou avoir le consentement de la famille. L'opinion publique considère qu'un mariage qui n'a pas reçu le consentement des deux familles est d'avance voué à l'échec (ce qui n'est pas toujours

vérifié), car se marier contre le consentement des parents est très mal vu. Comme on le constate, les mariés dans certaines sociétés africaines pour avoir une union durable doivent essayer de concilier modernité et tradition car le groupe social continue de garder toute son importance.

**Tableaux 6. 15 : Comparaisons des unions selon certaines variables socioculturelles
(en pourcentage)**

6.15.a : Cotonou

Variables socio-démographiques	Première union en cours	Deuxième union après		Ensemble
		divorce	veuvage	
Régime de l'union				
Coutumier	67	72	70	68
Consensuel	8	22	20	10
Autres (civil et/ou religieux)	25	6	10	22
Effectif	277	32	(10)	319
Type d'union				
Monogame	73	63	60	71
Polygame	27	37	40	29
Effectif	277	41	(10)	328
Statut de résidence actuelle				
Co-résidence	82	71	70	80
Sans co-résidence	18	29	30	20
Effectif	277	41	(10)	328
Source : EMF Bénin, 1982				
Sont mis entre parenthèses les effectifs absolus inférieurs à 20.				

6.15.b : Dans le milieu rural au Bénin

Variables socio-démographiques	Première union en cours	Deuxième union après		Ensemble
		divorce	veuvage	
Régime de l'union				
Coutumier	91	90	90	91
Consensuel	8	9	8	8
Autres (civil et/ou religieux)	1	1	2	1
Effectif	2059	292	103	2454
Type d'union				
Monogame	65	68	68	66
Polygame	35	32	32	34
Effectif	2063	310	110	2483
Statut de résidence actuelle				
Co-résidence	93	87	92	92
Sans co-résidence	7	13	8	8
Effectif	2063	310	110	2483
Source : EMF Bénin, 1982				

**Tableaux 6. 16 : Comparaisons des unions selon certaines variables socioculturelles
(en pourcentage)**

6.16.a : Lomé

Variables socio-démographiques	Première union en cours	Deuxième union après		Ensemble
		divorce	veuvage	
Régime de l'union				
Coutumier	70	60	78	68
Consensuel	19	34	22	22
Autres (civil et/ou religieux)	11	6	-	10
Effectif	324	95	(9)	428
Statut de résidence actuelle				
Co-résidence	78	75	78	77
Sans co-résidence	22	25	22	23
Effectif	324	95	(9)	428
Type d'union				
Monogame	61	50	33	58
Polygame	39	50	66	42
Effectif	324	95	(9)	428
Lien de parenté				
Cousin paternel	8	11	11	9
Cousin maternel	13	6	11	11
Autres parents	4	1	-	3
Sans lien	75	81	78	77
Effectif	325	95	(9)	428
Choix du conjoint				
Par la famille	10	3	-	8
Femme avec l'avis de la famille	76	78	89	77
Femme sans l'avis de la famille	14	19	11	15
Effectif	324	95	(9)	428
Source : DHS Togo, 1988				
Sont mis entre parenthèses les effectifs absolus inférieurs à 20.				

6.16.b : Dans le milieu rural au Togo

Variables socio-démographiques	Première union en cours	Deuxième union après		Ensemble
		divorce	veuvage	
Régime de l'union				
Coutumier	72	53	69	68
Consensuel	23	42	29	27
Autres (civil et/ou religieux)	5	5	2	5
Effectif	1353	328	94	1775
Statut de résidence actuelle				
Co-résidence	88	76	92	86
Sans co-résidence	12	24	8	14
Effectif	1347	326	93	1766
Type d'union				
Monogame	47	40	22	45
Polygame	53	60	78	55
Effectif	1351	329	93	1773
Lien de parenté				
Cousin paternel	18	11	5	16
Cousin maternel	16	16	10	16
Autres parents	8	5	14	8
Sans lien	58	68	71	60
Effectif	1342	326	93	1761
Choix du conjoint				
Par la famille	39	14	41	34
Femme avec l'avis de la famille	52	66	52	55
Femme sans l'avis de la famille	9	20	7	11
Effectif	1347	326	92	1765
Source : DHS Togo, 1988				

6.6.2 : Le régime des unions

Deux premières unions sur trois à Cotonou ont été célébrées de façon traditionnelle. Dans le milieu rural, plus de 9 femmes sur 10 ont suivi cette voie montrant ainsi l'importance du mariage coutumier surtout dans le milieu rural (tableaux 6.15.a et 6.15.b).

Au Togo, la question qui a été posée sur le régime des unions ne concerne que le dernier mariage. Il est par conséquent impossible de connaître sous quelle forme ont été célébrées les premières unions dissoutes. Néanmoins à Lomé, 70 % des premières unions encore en cours ont été conclues par au moins un mariage coutumier avec ou sans autre forme de célébration (civil et/ou religieux) (tableau 6.16.a). Cette proportion est de 67 % à Cotonou (tableau 6.15.a). Alors que dans cette dernière ville, 25 % des femmes encore en première union ont célébré un mariage légal (qui n'est rien d'autre que le mariage civil), à Lomé cette proportion n'est que de 11 %. Par contre, c'est à Lomé que la proportion de femmes en union consensuelle est la plus élevée.

Dans la deuxième union plus de 70 % des veuves se sont remariées selon la tradition dans les deux pays (tableaux 6.15 et 6.16). Ceci peut être compris comme une conséquence du système de lévirat ou du remariage pratiqués dans les deux pays. Puisque le remariage se fait souvent avec un homme polygame ; par conséquent certaines formes de mariage ne peuvent plus être célébrées. Toutefois, 10 % des femmes de l'échantillon de Cotonou dont la première union a été rompue par veuvage ont néanmoins contracté un mariage légal. Quelle que soit l'issue de la première union, le mariage coutumier est célébré par une proportion importante de femmes.

Dans les deux villes, la proportion de femmes en union consensuelle augmente avec le rang de l'union quelle que soit la cause de la rupture. Après le divorce les femmes se retrouvent beaucoup plus en union consensuelle. Même dans le milieu rural les comportements vis-à-vis de la tradition sont en train d'évoluer. C'est la raison pour laquelle les deuxièmes unions s'orientent également plus vers des unions consensuelles (tableaux 6.15 et 6.16). La proportion de femmes vivant en union consensuelle après

remariage dans le milieu rural du Togo est nettement supérieure à celle de la ville de Lomé (tableaux 6.18). Par ailleurs, cette forme d'union semble prendre de l'importance dans les plus jeunes générations quel que soit le lieu de résidence (tableaux 6.17 et 6.18). Aucune femme née en 1933 et 1942 n'a connu une union consensuelle à Cotonou alors qu'elles sont 10,5 % dans la génération de femmes nées entre 1962 et 1953 à vivre maritalement sans aucune formalité. Même si dans les anciennes générations de Cotonou ce régime n'a pas été souvent choisi, dans les coutumes matrimoniales traditionnelles cette forme d'union est reconnue. Ce sont les mariages irréguliers appelés concubinages légaux (section 3.2.1.1).

Tableau 6. 17 : Répartition des femmes non célibataires par groupes d'âge actuels, selon le régime de la première union au Bénin

Groupe d'âge	Cotonou				Milieu rural			
	Coutumier	Consensuel	Autres	Effectif	Coutumier	Consensuel	Autres	Effectif
20-29 ans	78,3	10,5	11,2	143	91,4	7,4	1,2	986
30-39 ans	57	2,5	40,5	79	89,7	7,9	2,4	554
40-49 ans	40	-	60	35	92,3	6,2	1,5	323
Ensemble	66,5	6,7	26,8	257	91	7,4	1,6	1863

Source : EMF Bénin 1982

Tableau 6. 18 : Répartition des femmes non célibataires par groupes d'âge actuels, selon le régime de leur union actuelle au Togo

Groupe d'âge	Lomé				Milieu rural			
	Coutumier	Consensuel	Autres	Effectif	Coutumier	Consensuel	Autres	Effectif
20-29 ans	70	21,8	8,2	170	68,8	26,4	4,8	603
30-39 ans	67	15,5	17,5	103	77,2	16,8	6	381
40-49 ans	83,8	5,4	10,8	37	79,3	12,7	8	213
Ensemble	76,6	17,7	11,6	310	73,4	20,9	12,7	1197

Source : DHS Togo, 1988

La même tendance s'observe à Lomé et dans le milieu rural togolais (tableau 6.18). Dans les jeunes générations cette augmentation d'unions consensuelles peut être interprétée comme une stratégie "d'union à l'essai" qui seront suivies d'une régulation ultérieure, soit à l'état civil, soit selon les règles de la coutume. 12,7 % des femmes âgées de 40-49 ans résidant dans le milieu rural au Togo, 6,2 % pour celles du milieu rural du Bénin pour 5,4 % de celles de Lomé vivent cette forme d'union. L'union consensuelle n'est donc pas un phénomène récent dans les sociétés africaines.

6.6.3 : La co-résidence

A Accra, 64,5 % des femmes non célibataires au moment de l'enquête vivent avec leur époux tandis que 35,5 % d'entre elles vivent ailleurs. Cette forte proportion de femmes vivant en union sans co-résidence peut être rapprochée du mode de résidence des ethnies de cette ville. En effet, comme nous l'avons mentionné dans la section 3.2.2, la résidence du couple dans l'ethnie Ga-Adangbé est parfois duolocale, les époux se rendant mutuellement visite. Également chez les Ewé du Ghana, les hommes et les femmes vivent parfois dans des résidences séparées. À l'inverse, la proportion de femmes vivant

sans co-résidence dans la ville de Cotonou est relativement plus faible (18 %). Mais après remariage, cette proportion devient plus importante (tableau 6.15.a). Les femmes remariées après veuvage ou divorce, en proportion presque égale, ne résident pas avec leur époux (respectivement 30 % et 29 %). A Lomé, la non co-résidence atteint son taux le plus élevé lorsque les femmes se remarient après divorce : 22 % des femmes encore en première union sont sans co-résidence contre 25 % pour celles qui se sont remariées après divorce (tableau 6.16.a).

Mais, quel que soit le pays la non co-résidence est beaucoup plus un phénomène de ville. Plusieurs raisons en dehors du mode de résidence des ethnies permettent d'expliquer cette manière de vivre l'union. Nous ne citerons que la taille des logements en ville, l'autonomie financière des femmes vivant en ville ainsi que le phénomène du "deuxième bureau". Dans le milieu rural togolais, on remarque que 24 % des femmes remariées après divorce ne vivent également pas avec leur époux (tableau 6.16.b). Par contre, dans le milieu rural béninois, cette forme de résidence des époux reste marginale. En effet, au Bénin la résidence du couple est souvent patrilocale. Dans le milieu rural du Ghana 30,2 % des femmes actuellement mariées ne vivent pas avec leur mari soit près d'une femme sur trois. Cette situation du moment ne permet pas de déduire si la non co-résidence est pratiquée au Ghana plus que dans les autres pays.

Conclusion

Tableau 6. 19 : Récapitulation des indicateurs de mobilité conjugale

Pays	Bénin		Togo	
	Cotonou	Rural	Lomé	Rural
Indicateurs de mobilité conjugale				
Indicateurs du moment (niveau agrégé)				
Issue de l'union				
Union en cours	77,1 %	79,1 %	68,8 %	71,4 %
Union rompue				
- par divorce	17,8 %	14,5 %	27,6 %	21,2 %
- par veuvage	5,1 %	6,3 %	3,8 %	7,4 %
Nombre moyen d'unions par femme	1,18	1,19	1,3	1,33
Statut de résidence actuelle				
Co-résidence	80 %	92 %	77 %	86 %
Sans co-résidence	20 %	8 %	23 %	14 %
Régime de l'union				
Coutumier	68 %	91 %	68 %	68 %
Consensuel	10 %	8 %	22 %	27 %
Civil et/ou religieux	22 %	1 %	10 %	5 %
Survie de la première union (niveau agrégé)				
Durée médiane	> à 31 ans	> à 31 ans	25 ans	> à 31 ans
Facteurs de risque de rupture de la 1^{ère} union par divorce (niveau individuel)				
Groupe d'âge				
15-24 ans	- 5%	- 5%	- 5%	- 5%
25-34 ans	- 5%	- 5%	- 5%	- 5%
35-39 ans	0	0	0	0
Age au premier mariage				
< à 20 ans	- ns	- 5%	+ 5%	- 5%
20-24 ans	- 5%	- ns	- 5%	- ns
25 ans et plus	0	0	0	0
Niveau d'instruction				
Sans instruction	- 5%	-	+ 5%	-
Primaire	- ns	-	+ 5%	-
Secondaire	0	-	0	-
A un enfant de la 1^{ère} union				
Non	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%
Oui	0	0	0	0
Religion				
Chrétienne	-	+ 5%	-	+ 5%
Musulmane	-	+ 5%	-	+ 5%
Traditionnelle	-	0	-	0
Impact de la crise sur la probabilité de divorcer				
Indicateur₁₀₀₀ pour 1000				
cohorte 1952-1975	-	-	295 ‰	179 ‰
cohorte 1976-1988	-	-	300 ‰	214 ‰

+ : effet accélérateur sur le risque de divorce

- : effet retardeur sur le risque de divorce

Il ressort de ces différents résultats que nous avons retenus que les femmes de ces trois pays vivent de manière différente leur vie conjugale. Comme le montrent les indicateurs du moment (niveau agrégé), les premières unions sont plus stables au Bénin qu'au Togo quel que soit le lieu de résidence considéré. Dans le milieu rural des deux pays, 50 % des premières unions survivront au-delà de 30 ans de vie commune. La différence d'écart de durée médiane entre le milieu rural du Togo et la ville de Lomé est assez significative parce que 50 % des unions seront dissoutes avant 26 ans. La résidence à la ville peut par conséquent, être considérée comme un facteur d'instabilité de l'union.

Par rapport aux femmes plus âgées, les jeunes générations ont un risque plus réduit de divorcer quel que soit le lieu de résidence par pays. Cependant, cette stabilité de l'union dans les générations récentes peut être perturbée par les périodes économiques difficiles. Ainsi, les femmes mariées entre 1976 et 1988 et qui ont connu la baisse des revenus des produits agricoles exportés, les privatisations, l'abattement de 5% des salaires etc.. ont beaucoup plus divorcé dans le milieu rural. Les différences de comportements très peu significatives entre les deux périodes, ne donnent que des

indicateurs de tendance de l'effet des crises économiques sur les comportements matrimoniaux. En effet, l'environnement socioculturel et social ainsi que les appréciations individuelles entrent dans la décision de rompre l'union par divorce.

L'effet de l'âge d'entrée en première union sur le risque de divorce dépend du lieu de résidence de la femme. On remarque sur le tableau 6.19 que le fait de se marier avant 20 ans accélère le divorce à Lomé alors que la réduction créée par cette modalité n'est pas significative à Cotonou. Dans les milieux ruraux le risque est plus réduit et l'effet est significatif. L'hypothèse la plus probable serait une emprise familiale plus forte sur les femmes mariées jeunes dans le milieu rural. Ainsi, comme la famille intervient beaucoup plus dans la formation des couples dans le milieu rural, les mariages pourraient être mieux arrangés qu'en ville dans les plus jeunes générations. En outre, on remarque que quel que soit le pays, le fait d'appartenir à une religion "non traditionnelle" accroît la probabilité de divorcer dans le milieu rural. A travers ces religions les femmes pourraient acquérir de nouvelles valeurs leur permettant de se libérer des contraintes traditionnelles. Toutefois, si certaines d'entre elles disparaissent, celles relatives à l'infécondité dans la première union est encore vivace dans la plupart des sociétés africaines. Ainsi, comme le montrent les résultats, l'infécondité dans la première union fait partie des facteurs de risque de divorcer quel que soit le lieu de résidence par pays, même si l'importance du risque varie d'un milieu à l'autre.

En définitive, si l'instabilité de l'union était peu acceptée dans certaines sociétés africaines, alors en matière de mobilité conjugale la ville de Cotonou est une ville plus proche de la tradition que Lomé et Accra. Par ailleurs, la non co-résidence des époux et l'accroissement des unions consensuelles peuvent être considérés comme des facteurs de changements de comportements, même si ces aspects du mariage existaient dans les

pratiques traditionnelles. La non co-résidence peut signifier également une existence de femmes en "deuxième bureau". Cette forme d'arrangement n'est rien d'autre qu'une forme moderne de la polygamie. En effet, de nombreuses femmes célibataires : 44,7 % à Lomé et 57,8 % dans le milieu rural du Togo sont entrées en première union polygame. En raison du décalage des âges au mariage, le divorce et le veuvage "libèrent" des femmes en moyenne plus jeunes que les époux qu'elles ont quittés ou qu'elles vont retrouver. Ainsi, l'écart d'âge entre les époux est un facteur qui favorise la polygamie.

CHAPITRE 7 : LA POLYGAMIE

Introduction

"La pratique de la polygamie perdure de nos jours dans l'Afrique sub-saharienne, bravant toutes les prévisions et hypothèses basées sur la transition de la nuptialité africaine comme tremplin à la baisse de la fécondité" (Klissou, 1994). Elle a énergiquement résisté aux missionnaires, aux colonisateurs, puis aux législations des états africains indépendants (Tabutin, 1988). C'est pourquoi, de nombreuses raisons sont avancées pour expliquer la pratique de ce phénomène malgré l'ouverture de nos sociétés aux valeurs occidentales. Parmi ces raisons nous pouvons citer des raisons d'ordre économique, d'ordre affectif, sociologique, sexuel et médical (Tidjani, 1951 ; Ngondo a Pitshandenge, 1982 ; Rivière, 1990 ; Donadjè, 1992 ; Pison, 1988 ; Klissou, 1994). On raconte que le Moro-Naba, chef suprême des Mossi burkinabés, a épousé plus de trente femmes et que toutes sont satisfaites. Le musicien nigérian Fela s'est, lui "officiellement" marié 27 fois. Il paraît aussi qu'à Korogo, dans le nord de la Côte d'Ivoire, le légendaire wali N'gon n'a jamais su le nombre de ses épouses ni de ses enfants. Ses arrière-petits-fils peupleraient d'ailleurs encore le village. Mais cette forme de polygamie avec un nombre assez élevé de femmes pour répondre aux besoins de main-d'oeuvre et aux contraintes d'allaitement est en voie de disparition. La forme actuelle de polygamie se passe avec un nombre plus réduit de femmes et souvent sans co-résidence surtout en milieu urbain. Mais, il reste de vastes zones où l'influence de l'Islam ainsi que le respect de coutumes traditionnelles font perdurer cette pratique. Toutefois, dans les villes où les habitants sont souvent instruits et davantage influencés par les conceptions "occidentales" du mariage, on note une réduction progressive de cette pratique. Par ailleurs, compte tenu des

contraintes économiques actuelles et notamment dans les villes, la polygamie constitue plus une charge qu'une richesse. C'est pourquoi celui qui a beaucoup d'argent peut "s'offrir" plusieurs épouses qui contribueront à son prestige social. Puisque la dot représente une somme importante, l'homme qui "possède" plusieurs épouses bénéficie d'une grande considération parmi ses amis. La femme devient dans ce cas un signe extérieur de richesse. La polygamie devient dès lors une affaire d'intérêt pour l'homme.

Pour mieux apprécier l'évolution de cette pratique dans les populations des villes de Cotonou, Accra et Lomé nous utiliserons deux sources de données à savoir les recensements et enquêtes effectués dans ces pays depuis 1961.

7.1 : Indices de polygynie

Le terme polygamie sera plus fréquemment employé pour parler de la polygynie. Pour mesurer l'ampleur de ce phénomène dans une société, nous avons recours à quatre indices.

- L'incidence de la polygamie est mesurée par la proportion (en pour cent) des maris polygames (H_p) par rapport au total d'hommes mariés (H_m). Cet indice appelé taux de polygamie (P_h) se calcule par la formule :

$$P_h = (H_p/H_m) * 100$$

- l'intensité de la polygamie (N_m) sera mesurée par le nombre moyen de femmes mariées (F_m) par homme marié (H_m). Il se calcule comme suit :

$$N_m = (F_m / H_m)$$

Ces deux indices sont obtenus à partir des données de recensement. Les deux autres indices qui peuvent être calculés sont la proportion de femmes en union polygame et le nombre moyen d'épouses par ménage polygame qui sont calculés à partir des données d'enquêtes rétrospectives sur les femmes.

7.1.1 : L'incidence de la polygamie

La polygamie est très fréquente en Afrique de l'Ouest. Même si dans cette région le phénomène perdure, il est néanmoins en régression dans les villes tout au moins dans les chiffres. En effet, de nombreuses situations confuses peuvent biaiser les résultats (Locoh, 1989b). Il s'agit entre autres de la non co-résidence des épouses et de la pratique du "deuxième bureau" plus fréquent en ville qu'en milieu rural. En outre, les migrations entre la ville et milieu rural peuvent contribuer à une diminution de la polygamie apparente (section 1.9.2.). Cependant, quelle que soit la ville, les taux de polygamie augmentent avec l'âge (tableaux A.7.1, A.7.2, A.7.3 en annexe). Cette évolution selon le groupe d'âge montre que l'entrée en polygamie est un phénomène progressif. En effet, l'accoutumance et la durée de l'union favorisent la recherche d'une autre épouse par l'homme.

Figure 7. 1 : Evolution des taux de polygamie selon le groupe d'âge à Cotonou

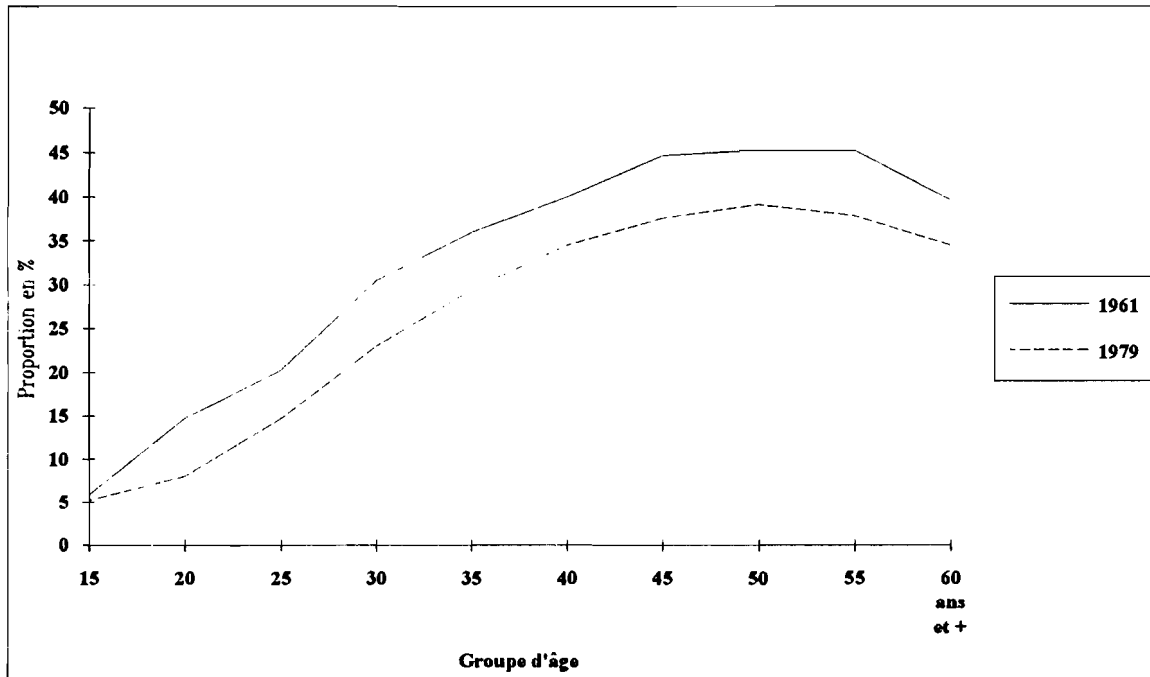


Figure 7. 2: Taux de polygamie selon le groupe d'âge à Accra en 1960

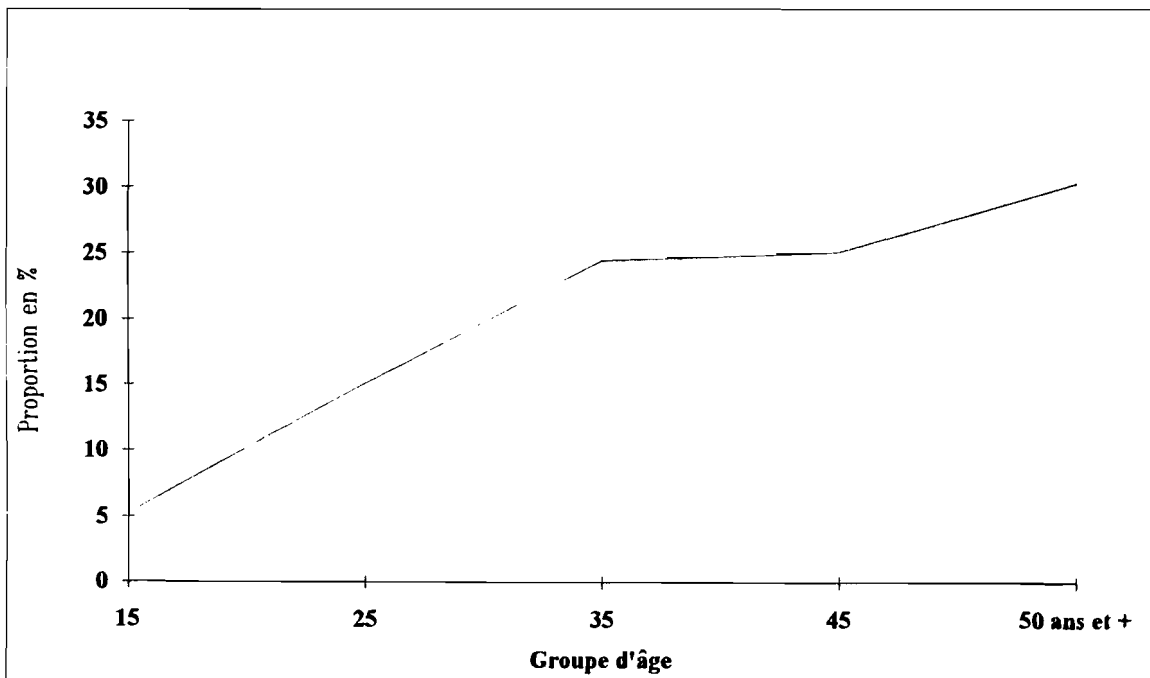
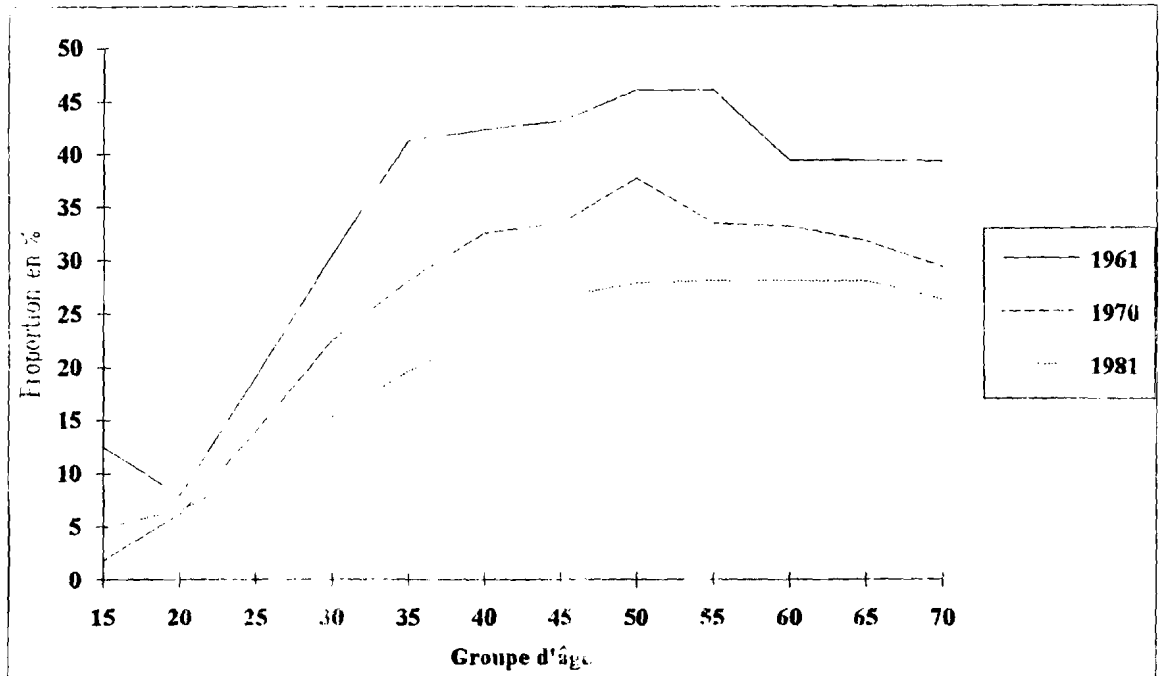


Figure 7.3 : Evolution des taux de polygamie selon le groupe d'âge à Lomé



En prenant la structure de la population masculine mariée à Lomé en 1961 comme population type (population standard), nous constatons que Cotonou et Lomé avaient le même niveau de polygamie soit 33,9 % à Lomé et 32,8 % à Cotonou après standardisation. En revanche, il ressort d'après cette même méthode de calcul que la polygamie ne semble pas très répandue à Accra. Le taux standardisé est de 20,5 % à Accra au recensement de 1960. Bien que le mariage coutumier soit reconnu comme facilitant la polygamie, au Ghana la plupart des mariages sont monogames. Selon Ollennu (1968), une enquête menée par des socio-anthropologues quelques années avant 1968 avait montré que 80 % des hommes mariés selon la coutume n'avaient qu'une seule épouse. L'hypothèse avancée par l'auteur est une opportunité croissante d'éducation, l'impact d'un système d'économie moderne et l'amélioration du niveau de vie. Selon Kadri, dans le dossier "Afrique Info" paru en 1990, le faible niveau de la polygamie au Ghana est également associé au niveau d'alphabétisation du pays. La pratique de la polygamie est très marginale chez les protestants mais un peu plus fréquente chez ceux

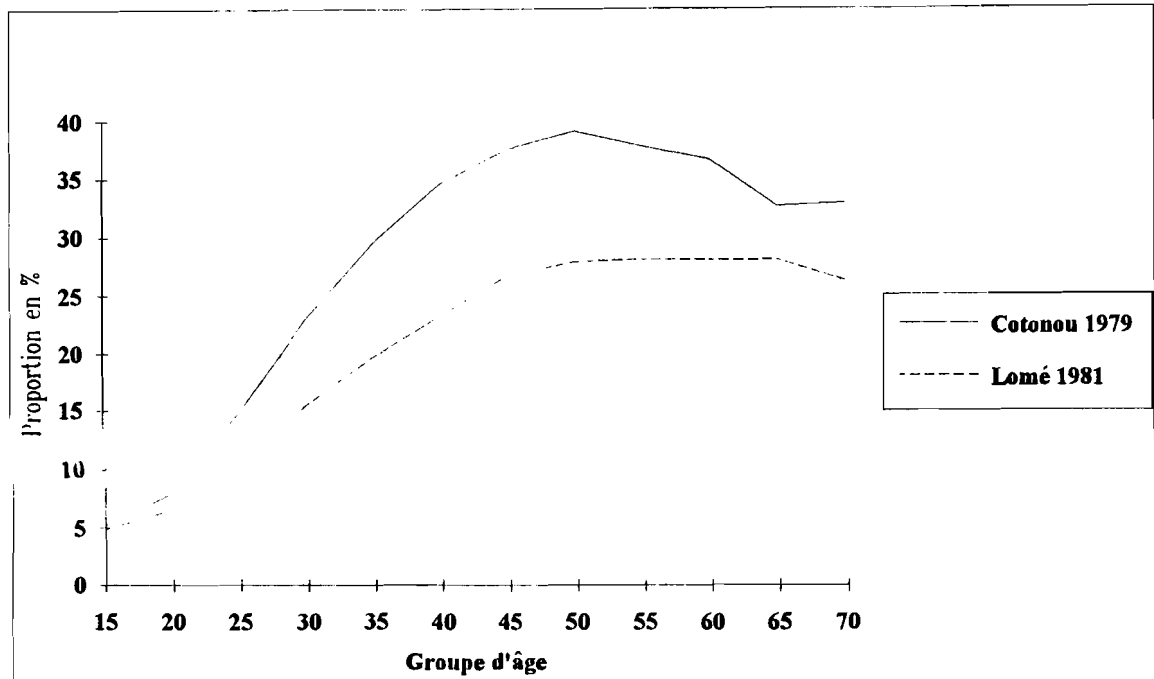
qui choisissent le mariage coutumier. L'une des théories explicatives de la polygamie est, en effet, le mode de production. Selon Goody (1973) cité par Van de Walle et Omideyi en 1988, "polygamy may have economics roots in the agricultural production system based on the hoe". Cette idée est également évoquée par Meillassoux dans "Femmes, greniers et capitaux" écrit en 1975. Le passage de ce mode de production rudimentaire où la main d'oeuvre est le principal moyen de production à celui où sont utilisés les moyens techniques plus perfectionnés devrait en principe conduire à l'abandon de la polygamie.

Il est cependant difficile d'expliquer cette faiblesse de la pratique de la polygamie par le seul niveau de développement de ce pays car le maintien ou la disparition de la polygamie n'est pas déterminé uniquement par des situations économiques. La polygamie constitue une pratique, et comme telle, elle est en étroite relation avec la culture locale (Ngondo a Pitshandenge, 1982). Toutefois, la non disponibilité des statistiques ne nous a pas permis de suivre l'évolution de ce phénomène dans cette ville.

Il ne fait nul doute que la polygamie est en nette régression dans les villes de Cotonou et de Lomé depuis l'enquête de 1961. En effet, en prenant comme référence l'enquête 1961, on constate que les taux de polygamie évoluent tous à la baisse. A Cotonou il passerait de 34,5 % en 1961 à 20,7 % en 1979, montrant ainsi une diminution assez nette du phénomène de la polygamie dans cette ville tout au moins dans les statistiques entre 1961 et 1979 à structure de population égale. Cependant, selon les données brutes, depuis le recensement de 1979 il n'y a plus d'évolution. Le taux de polygamie est demeuré stable jusqu'au dernier recensement de 1992 ; 26,5 % en 1989 (Donadjè, 1992) et 26,7 % pour le milieu urbain en 1992 (recensement 1992). Dans la ville de Lomé en revanche, la régression entamée depuis 1961 s'est poursuivie jusqu'au

dernier recensement de 1981. L'incidence de ce phénomène qui était de 33,9 % en 1961 diminuerait à 25,2 % en 1970 et à 18,8 % en 1981. Les loméens adopteraient par conséquent, des attitudes de plus en plus favorables à la monogamie. Si en revanche, nous comparons la proportion d'hommes polygames à Cotonou en 1979 à celle de la ville de Lomé en 1981, il y aurait une différence de comportement entre les deux villes à structure de population égale en 1981. Cotonou aurait 26,9 % d'hommes polygames pour 18,3 % à Lomé. Cette évolution des taux de polygamie entre les deux villes se remarque sur le graphique 7.4. Toutefois, ces chiffres peuvent ne refléter qu'une partie de la polygamie réellement vécue par les hommes car ils ont souvent des "deuxièmes bureaux" qui ne sont pas recensés comme épouses surtout si elles n'ont pas d'enfant. Ce qui surestime la part des célibataires femmes effectives, qui au lieu d'être comptabilisées comme des mariées préfèrent souvent se déclarer comme célibataires.

Figure 7. 4: Comparaison des taux de polygamie de Cotonou et de Lomé



En dépit de ces remarques, on pourrait émettre l'hypothèse que la diminution relative des unions polygames dans les villes peut être le signe du début de la transition de la nuptialité, primordiale à la transition de la fécondité car le passage à la monogamie peut ralentir l'évolution démographique. En se référant aux différents facteurs qui favorisent ce phénomène en Afrique, on pourrait également expliquer l'évolution de cette incidence par une réduction de l'écart d'âge entre les époux due au recul de l'âge au mariage des femmes. Or, dans le même temps les hommes se marient également de plus en plus tard. Ce qui signifie un affaiblissement de la pression de la société en faveur du mariage précoce des femmes, un recul de l'universalité des unions. De toute évidence, les femmes réduisent ainsi leur période d'exposition au risque de concevoir. En outre, s'il y a un moindre remariage des veuves ou divorcées en âge fécond, le niveau général de la fécondité s'en trouvera diminué. (Chojnacka, 1993).

7.1.2 : L'intensité de la polygamie

L'analyse de l'intensité de la polygamie montre qu'en 1961 Lomé avait plus de femmes en union polygame que dans les deux autres villes. En effet, à cette date on comptabilisait 1,53 femme par homme marié à Cotonou, 1,62 à Lomé et 1,3 à Accra (tableaux A.7.4, A.7.5, A.7.6). Pendant cette même période, les hommes de Lomé avaient effectivement une probabilité plus grande de devenir polygames que ceux des deux autres villes parce que Lomé en 1961 comptait plus de femmes que d'hommes (section 2.4). A l'inverse, à Accra où il y avait une supériorité masculine en 1960 l'intensité de la polygamie était la plus faible.

La tendance à la baisse de la polygamie est néanmoins confirmée par les résultats sur le nombre moyen de femmes par homme marié quel que soit le pays. L'intensité du phénomène est passée de 1,62 femmes par homme marié en 1961 à 1,35 en 1970 et à 1,23 en 1981 à Lomé (tableau A.7.6). A Cotonou elle serait passée de 1,53 femmes par homme marié en 1961 à 1,35 en 1970 et à 1,2 en 1989 (tableau A.7.4). Cependant, cette intensité serait remontée à 1,4 en 1992. A Cotonou, les fluctuations observées dans l'évolution peuvent être imputées à la variété des sources de données et aux différences de définition du champ d'application. En effet, le recensement de 1961 comme celui de 1992 ne donne pas les résultats de la ville de Cotonou intra-muros. Toutefois, quel que soit le pays, d'un recensement à un autre, on constate que le nombre moyen de femmes par homme marié régresse légèrement quels que soient le groupe d'âge et le pays considérés. Outre ceci, la forme la plus fréquente de polygamie pratiquée est la bigamie. A Lomé en 1970, 71,2 % des hommes polygames avaient deux épouses contre 28,8 % qui en avaient plus de deux. En 1981 la proportion de bigames a augmenté pour atteindre

78,3 %. A Cotonou également, les hommes optent beaucoup plus pour la bigamie ; au recensement de 1979, 75,2 % de ceux qui ont choisi de vivre la polygamie avaient deux femmes contre seulement 24,8 % qui en avaient plus.

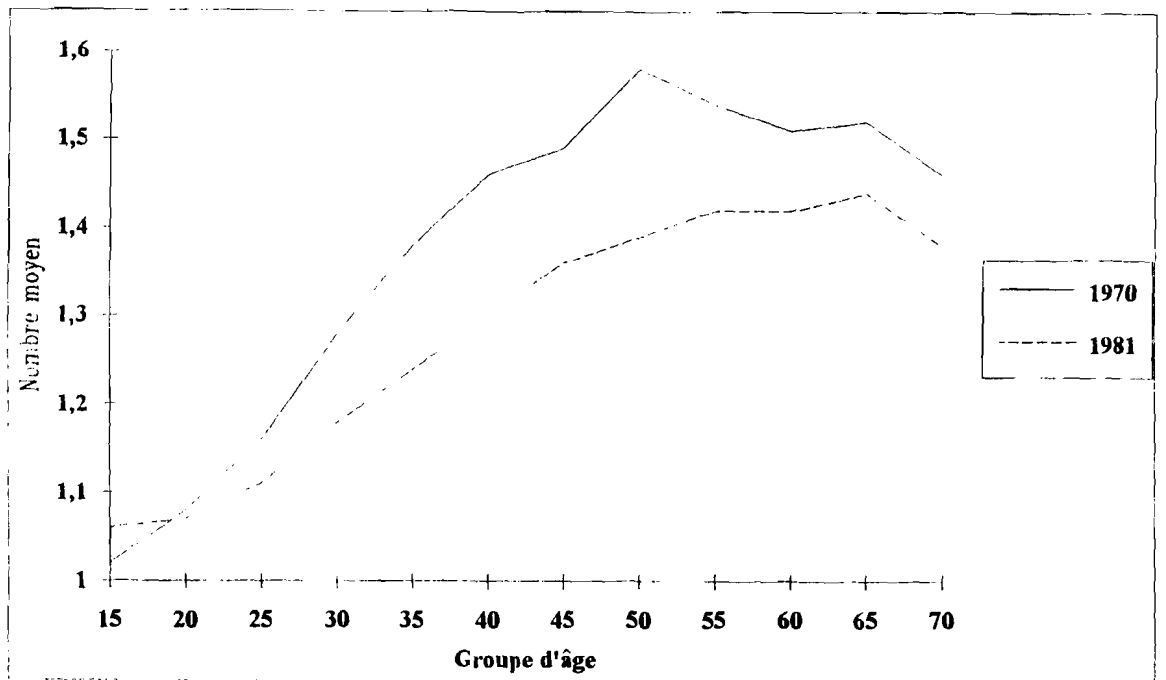
Figure 7. 5 : Evolution du nombre moyen de femmes mariées par homme marié à Cotonou



Figure 7. 6 : Nombre moyen de femmes mariées par homme marié à Accra en 1960



Figure 7. 7 : Evolution du nombre moyen de femmes mariées par homme marié à Lomé



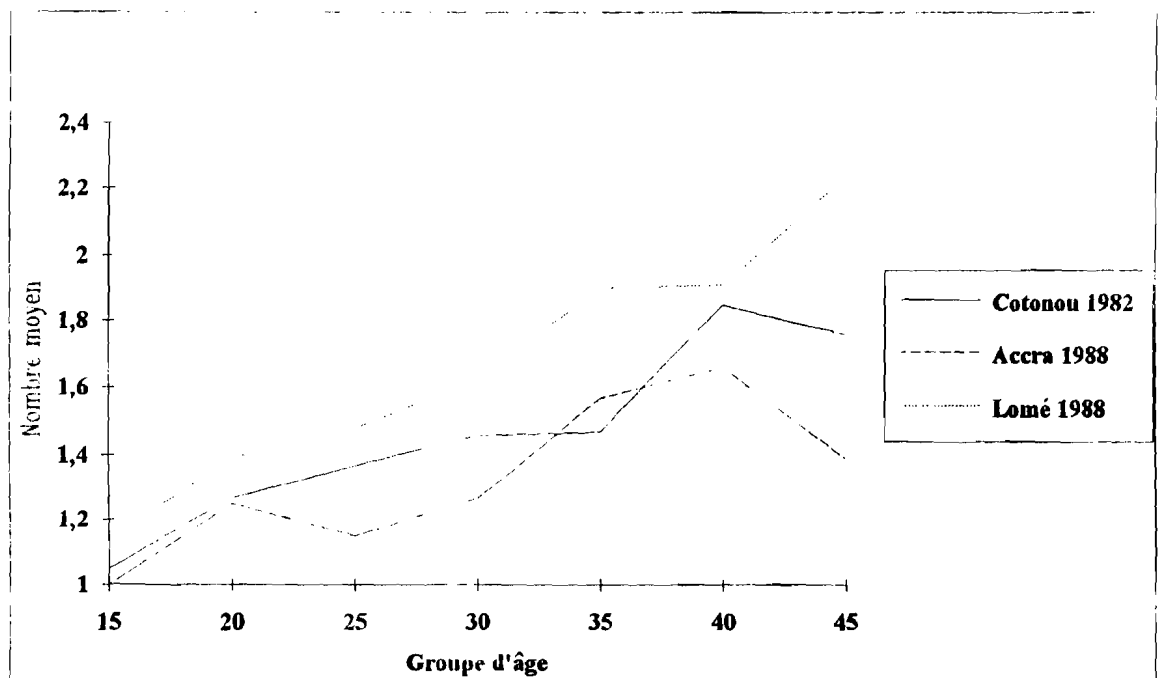
Néanmoins, il semble possible d'établir une relation entre le rapport de masculinité de ces villes et l'intensité de la polygamie (section 2.4). Lorsqu'il y a plus de femmes que d'hommes dans une ville, la probabilité d'avoir un nombre plus élevé de femmes est peut-être plus élevée. En nous référant à l'explication de la polygamie par la différence d'âge entre les époux, on constate que ce facteur n'explique pas à lui seul le différentiel de comportement face à la polygamie dans ces villes. En effet, à Accra l'écart d'âge entre les époux était en 1961 le plus élevé (8,5 ans), mais paradoxalement l'incidence et l'intensité de la polygamie y étaient les plus faibles. De plus on constate une diminution de la polygamie dans les autres villes en même temps qu'une stabilité de l'écart. Outre cela, la différence dans le mode de résidence des époux ne semble pas également appropriée pour expliquer ces différences de comportements face à la polygamie. En effet, en ville la taille des logements ne permet pas souvent une co-résidence des épouses. Il apparaît dès lors que l'écart d'âge entre les époux qui est une condition nécessaire mais non suffisante et le mode d'organisation sociale des ethnies n'expliquent qu'une partie des différences de comportement de polygamie. Il faudrait par conséquent tenir compte du rapport de masculinité dans le lieu de résidence considéré.

7.1.3 : Les femmes ont-elles plus de co-épouses ?

En dehors des recensements qui permettent d'étudier le phénomène de la polygamie à partir des données recueillies sur les hommes, on étudie également ce phénomène à partir des données d'enquêtes rétrospectives sur les femmes. La tendance observée dans le différentiel de comportement face à la polygamie est confirmée par les enquêtes. La ville de Lomé est celle où l'on recense le plus de femmes en union polygame au moment de l'enquête. On comptabilise 42 % de femmes en union polygame à Lomé

en 1988, pour 28,4 % à Cotonou en 1982 et 24,8 % à Accra également en 1988 (tableau A.7.7). Cette différence entre Lomé et les deux autres villes ne semble pas être provoquée par la différence de structure de la population des femmes mariées. En effet, si la ville de Cotonou ou d'Accra avait la même structure de population de femmes mariées que la ville de Lomé en 1988, il y aurait 28,7 % de femmes vivant en union polygame à Cotonou en 1982 pour 22,8 % à Accra en 1988. La ville de Cotonou aurait donc moins de femmes en union polygame en 1982 que Lomé en 1988. Ceci confirme l'idée d'une forte intensité de la polygamie à Lomé comme le montre le graphique 7.8 (tableau A.7.8) même si le phénomène est en nette régression due en partie comme nous souligné dans la section précédente à l'augmentation de la proportion d'hommes à Lomé.

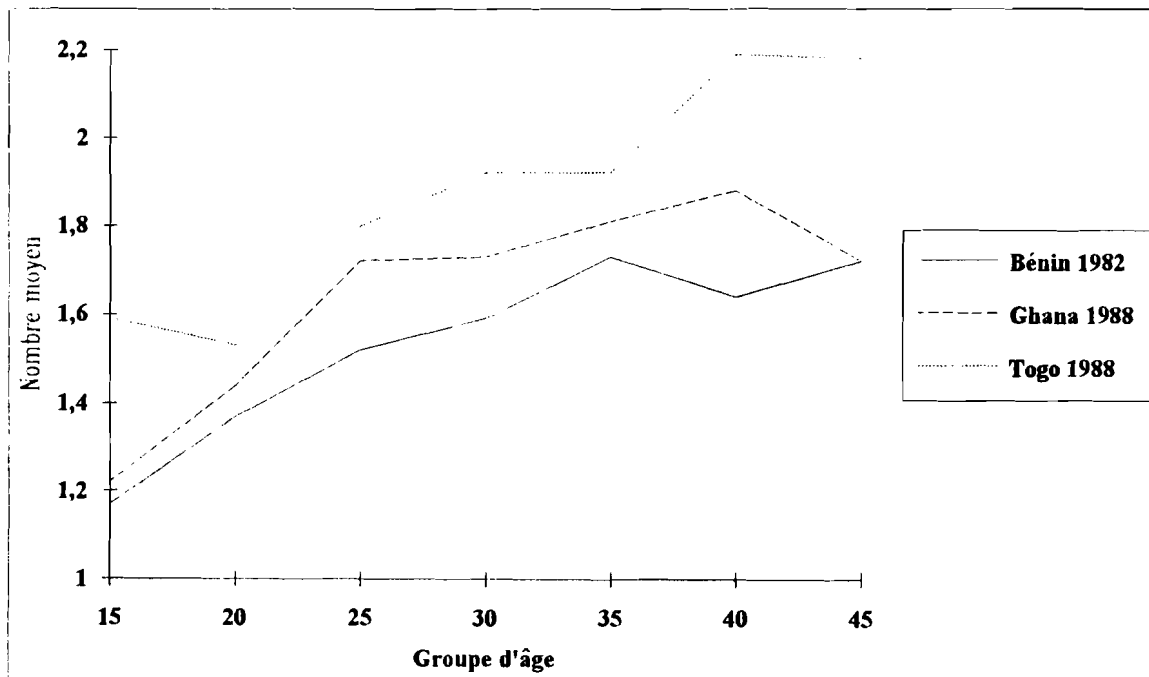
Figure 7. 8 : Nombre moyen de femmes mariées par ménage selon le groupe d'âge et la ville



Le niveau de l'intensité de la polygamie recensé dans ces trois villes peut être en partie relié au rôle économique des femmes en milieu urbain. L'étude de Condonnier,

(1987), sur les revendeuses de tissu à Lomé a montré "que les époux des revendeuses sont plus polygames que l'ensemble des togolais bien qu'on constate qu'à Lomé le pourcentage de monogames est en augmentation nette à tous les âges". Comme Clignet (1970) nous dirons "many wives many power". Avoir beaucoup de femmes actives est source de prestige et ne nécessite pas de la part du mari de gros efforts financiers ; tout au contraire il se fait entretenir par ces femmes. En outre, un nombre plus élevé de femmes par ménage peut permettre à certaines d'entre elles de mieux se consacrer à leurs activités commerciales. Selon Lee, (1979), plus la femme contribue à l'apport des subsistances de la famille, plus la polygamie sera la norme culturelle. Il en est de même dans le milieu rural où les femmes sont très actives. Elles sont à la fois partagées entre les travaux domestiques et ceux du champ.

Figure 7. 9 : Nombre moyen de femmes mariées par ménage selon le groupe d'âge et le milieu rural



D'ailleurs, on remarque une plus forte intensité et incidence de la polygamie dans le milieu rural quel que soit le pays, puisqu'en milieu urbain la polygamie constitue beaucoup plus une charge pour l'homme que dans le milieu rural. En ville la femme n'a ni la possibilité, ni les moyens de vivre la polygamie comme dans le milieu rural. De plus, l'entretien des "deuxièmes bureaux" constitue quelquefois pour l'homme une charge financière importante, raison pour laquelle elle devient de plus en plus un privilège des nantis. Il est assez surprenant de constater que la polygamie est plus pratiquée dans la ville de Lomé que dans le milieu rural ghanéen ou béninois.

Figure 7. 10 : Proportion de femmes mariées vivant en union polygame selon le groupe d'âge et la ville

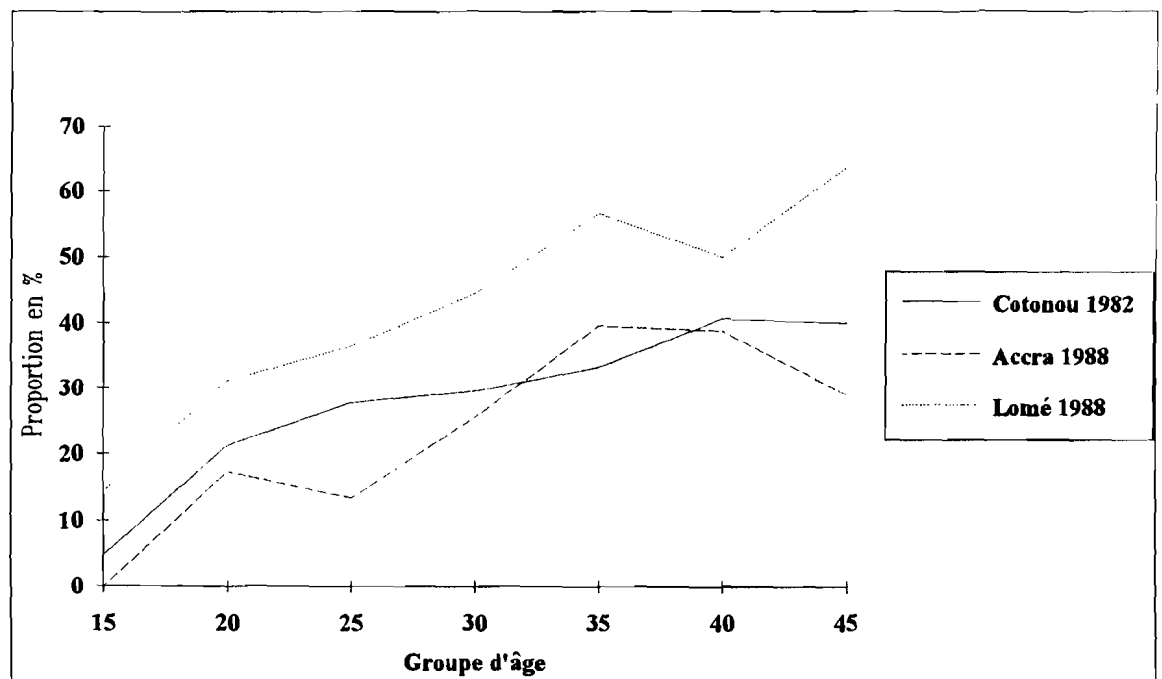
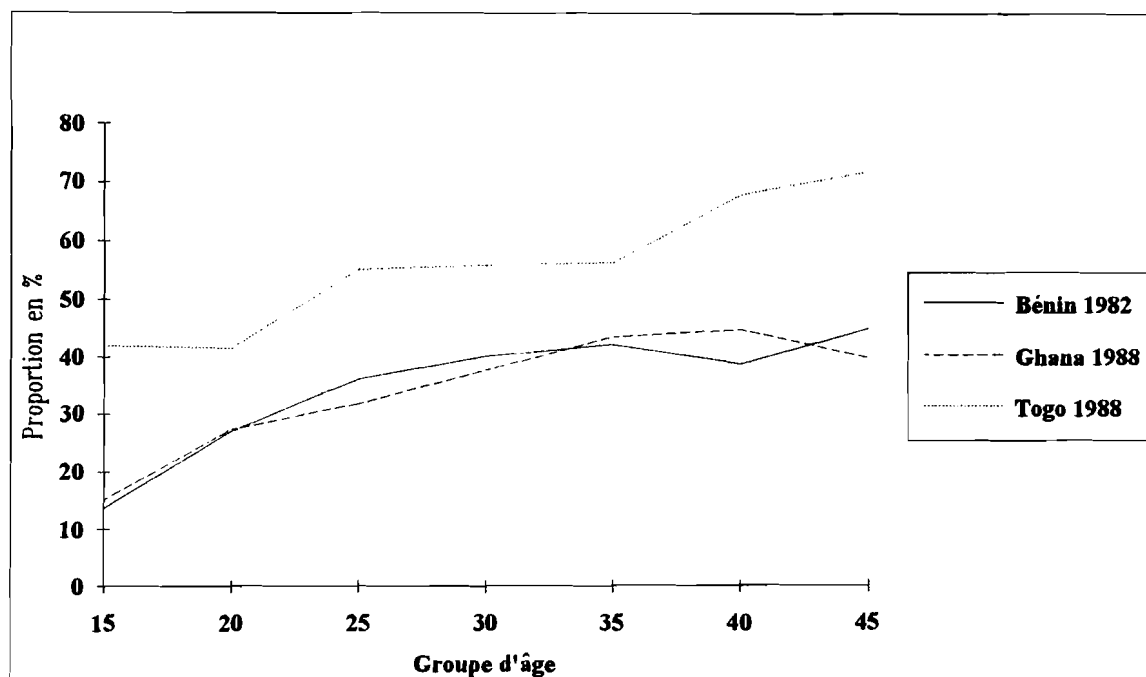


Figure 7. 11 : Proportion de femmes mariées vivant en union polygame selon le groupe d'âge et le milieu rural



Comme le montrent les graphiques 7.10 et 7.11, la proportion de femmes en union polygame croît régulièrement avec le groupe d'âge de la femme sauf au Ghana où on note un fléchissement important à 45 ans. Ce fléchissement peut être expliqué par le départ de certaines femmes du ménage soit par la séparation soit par le divorce, les autres femmes restant toujours en ménage se déclarant monogames. La mesure du moment de la polygamie pose cependant le problème de l'effet de l'âge sur le niveau des indices calculés. La plus forte proportion de femmes en union polygame observée chez les femmes des générations anciennes peut être expliquée par le temps passé en union car l'entrée en union polygame est généralement un processus progressif.

La comparaison de l'étendue du phénomène de la polygamie selon diverses sources reste néanmoins complexe à cause de la différence de réponses des personnes

enquêtées. Tandis que les recensements saisissent le nombre d'épouses par homme marié, les enquêtes quant à elles, permettent aux femmes de dire le nombre d'autres épouses de leurs époux. Les différences ainsi constatées peuvent être imputées au phénomène de "deuxième bureau". L'appréhension de la polygamie en Afrique est souvent subjective car la réponse donnée par chaque personne dépend de la position dans laquelle elle souhaiterait se trouver. C'est ainsi qu'une femme non mariée peut se déclarer être en union avec quelqu'un qui ne la considère pas comme telle ; d'où cette divergence de réponses lorsque l'on compare les recensements aux enquêtes. De la même manière, les hommes ont tendance à sous-estimer le nombre de leurs épouses ; les "deuxièmes bureaux" ne sont pas souvent pris en compte. En revanche, les femmes ont l'habitude de surestimer le nombre d'autres épouses de leur mari, ceci parce qu'une femme entretenant des relations avec un homme marié est considérée par la société comme une épouse potentielle. Ce que l'on peut retenir de ces résultats assez divergents est que la polygamie est moins pratiquée dans la ville d'Accra que dans les autres. D'une manière assez générale, le Togo serait donc, parmi ces trois pays celui où les femmes vivent le plus en union polygame même si la proportion d'hommes polygames est plus faible à Lomé qu'à Cotonou (tableau A.7.8).

En dehors de cet effet dû à la génération de la femme, le taux de polygamie est également influencé par de nombreux autres facteurs socio-démographiques comme le niveau d'instruction, la religion, le régime de la première union ainsi que le rang de l'union. Les chances de se retrouver en union polygame sont plus élevées après la rupture d'un premier mariage (tableaux 6.15 et 6.16). A Lomé, 50 % des femmes qui ont rompu leur première union par divorce se retrouvent en union polygame contre 66 % qui l'ont rompu par veuvage. Les premières unions en cours sont à 39 % polygames. A Cotonou

en 1982, ces taux sont de 37 %, 40 % et 27 %. Le plus souvent le remariage des veuves se fait avec des hommes déjà mariés. Quel que soit le critère retenu, il y a plus de femmes en union polygame au Togo qu'au Bénin et au Ghana (tableaux A.7.7, A.7.8).

7.2 : Polygamie et niveau d'instruction

La polygamie est très influencée par le niveau d'instruction aussi bien de la femme que de l'homme. Ainsi, l'étendue de ce phénomène diminue au fur et à mesure qu'augmente le niveau d'instruction de l'un ou l'autre des partenaires.

Tableau 7.1 : Proportion de femmes vivant en union polygame selon le niveau d'instruction et le lieu de résidence

Milieu de résidence	Ville			Milieu rural		
	Cotonou 1982	Accra 1988	Lomé 1988	Bénin 1982	Ghana 1988	Togo 1988
Sans instruction	36,5	35,1	48,7	35,0	40,2	57,3
Primaire	25,0	23,7	41,5	29,6	28,5	45,3
Secondaire	2,3	14,0	27,9	11,1	25,8	48,4
Ensemble	28,4	24,8	42	34,7	34,6	54,2

Sources : EMF Bénin 1982, DHS Togo et Ghana 1988

A niveau d'instruction égal, c'est au Togo que nous avons les taux les plus élevés de femmes en union polygame quel que soit le milieu de résidence. La différence est très significative lorsqu'on observe les proportions des femmes du niveau secondaire. Alors qu'à peine 2,3 % des femmes de Cotonou vivent en union polygame, à Lomé cette proportion s'élève à 27,9 %. Si l'incidence de la polygamie diminue avec le niveau d'instruction de la femme c'est parce qu'elles se marient souvent à des hommes qui ont au

moins leur niveau d'instruction (section 4.1.3). On pourrait dire en définitive que la probabilité d'une femme de se retrouver en union polygame dépend également du niveau d'instruction de son mari.

Homogamie sociale et type d'union

D'une manière générale, plus les hommes sont instruits plus ils optent pour une union monogame. Pour mieux suivre l'évolution de la nuptialité, il serait intéressant de savoir comment s'opèrent les changements aussi bien du côté de l'homme que de celui de la femme. A défaut d'une analyse prenant en compte les deux sexes, on constate à partir de l'étude faite par Donadjè en 1992 une relation entre le niveau d'instruction de l'homme et son type d'union. Comme il le constate, "le taux de polygamie est également sensible au niveau d'enseignement atteint par les hommes. Les jeunes âgés de 30-39 ans qui ont atteint le niveau secondaire ou supérieur comptent à peine 9 % de polygames. Cette proportion s'élève à 20 % pour ceux qui n'ont atteint que le niveau primaire et 27 % pour ceux n'ayant pas fréquenté l'école"⁴⁴. La polygamie diminue également au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie du niveau d'instruction des femmes.

⁴⁴ : Si la polygamie du moment reste lié au niveau d'instruction (page 62), selon la même enquête de Donadjè, (1992, page 76), parmi les hommes ayant au moins 15 ans d'union, on "s'étonnera d'un comportement controversé entre les illettrés et les scolarisés du niveau primaire. Ce dernier niveau est davantage associé à la polygamie. Une explication à cela est probablement leur statut souvent qualifié de "demi-lettré" et qui leur permet seulement d'exercer en milieu rural où ils représentent des élites parmi les illettrés (parce qu'ils savent lire et écrire)"

Tableaux 7.2 : Proportion de femmes en union polygame selon leur niveau d'instruction, celui de leur partenaire et le lieu de résidence
(en pourcentage de femmes actuellement en union)

7.2.a : Bénin 1982

Résidence	Cotonou						Milieu rural du Bénin							
	Femme		Sans instruction		Primaire		Secondaire et plus		Sans instruction		Primaire		Secondaire et plus	
Homme	ef. ¹	% ²	ef.	%	ef.	%	ef.	%	ef.	%	ef.	%	ef.	%
Sans instruction	46	32,6	(10)	50	-	-	2064	35,0	61	26,2	(1)	-		
Primaire	82	43,9	56	26,8	(6)	-	243	33,0	31	41,9	(4)	25		
Secondaire et plus	51	27,4	35	14,3	37	2,7	52	44,2	23	21,7	(4)	-		
Ensemble polygame	-	36,3	-	24,8	-	2,3	-	35,0	-	29,6	-	11,1		
Effectif	179	65	101	25	43	(1)	2359	826	115	34	(9)	(1)		

Source : EMF Bénin 1982
ef.¹ : effectif du sous-groupe, %² : % de polygame,
Sont mis entre parenthèses les effectifs inférieurs à 20

7.2.b : Ghana 1988

Résidence	Accra						Milieu rural du Ghana							
	Femme		Sans instruction		Primaire		Secondaire et plus		Sans instruction		Primaire		Secondaire et plus	
Homme	ef. ¹	% ²	ef.	%	ef.	%	ef.	%	ef.	%	ef.	%	ef.	%
Sans instruction	29	41,4	11	45,5	-	-	6391	45,3	145	41,4	-	-		
Primaire	21	33,3	81	21,0	(5)	-	396	32,3	628	27,4	17	23,5		
Secondaire et plus	14	14,3	64	25,0	51	13,7	53	37,7	151	21,9	43	23,3		
Ensemble	-	32,8	-	24,4	-	12,5	-	40,3	-	28,7	-	24,6		
Effectif	64	21	156	38	56	(7)	1088	438	924	265	61	15		

Source : DHS Ghana 1988
ef.¹ : effectif du sous-groupe, %² : % de polygame,
Sont mis entre parenthèses les effectifs inférieurs à 20.

7.2.c : Togo 1988

Résidence	Lomé						Milieu rural du Togo							
	Femme		Sans instruction		Primaire		Secondaire et plus		Sans instruction		Primaire		Secondaire et plus	
Homme	ef. ¹	% ²	ef.	%	ef.	%	ef.	%	ef.	%	ef.	%	ef.	%
Sans instruction	50	66,0	13	30,8	-	-	849	42,3	79	54,4	(4)	50,0		
Primaire	71	49,3	41	46,3	11	18,2	301	49,5	127	39,4	11	63,6		
Secondaire et plus	30	23,3	64	43,8	57	29,8	84	51,2	135	40,7	46	41,3		
Ensemble	-	49,7	-	43,2	-	27,9	-	57,9	-	43,4	-	45,9		
Effectif	151	75	118	51	68	19	1234	714	341	148	61	28		

Source : DHS Togo, 1988
 ef.¹ : effectif du sous-groupe, %² : % de polygame,
 Sont mis entre parenthèses les effectifs inférieurs à 20.

La ville de Lomé a plus la grande incidence de polygamie quel que soit le niveau d'instruction de la femme et de l'homme. Dans l'ensemble, les femmes sans instruction sont à 49,7 % en union polygame tous niveaux confondus de leurs partenaires contre 36,3 % à Cotonou et 32,8 % dans la ville du Ghana. Celles du niveau primaire à Lomé sont autant en union polygame que celles du milieu rural et plus que celles des autres villes et des deux autres milieux ruraux. Mais ces différentes proportions restent très influencées par la structure de la population considérée dans la mesure où la polygamie augmente avec l'âge. En dehors du niveau d'instruction, la polygamie est influencée par d'autres variables socio-démographiques.

7.3 : Polygamie et religion

Quelle que soit leur appartenance religieuse, toutes les femmes ont un risque de vivre en union polygame. Lorsque nous prenons les femmes de la religion chrétienne,

c'est à Lomé que nous avons les plus fortes proportions de femmes en union polygame. Bien que la religion catholique soit contre la polygamie, on recense donc une proportion non négligeable des femmes de cette religion qui la vivent. La doctrine catholique n'a pas réussi à faire disparaître ce phénomène très ancré dans la mentalité africaine. Néanmoins, c'est parmi les femmes christianisées que la proportion de celles qui vivent en union polygame est la plus faible. Quelle que soit la religion considérée les proportions les plus élevées de femmes vivant en union polygame se retrouvent à Lomé. Cette forte incidence de la polygamie au Togo, nous amène à confirmer la relation entre l'autonomie financière de la femme et la polygamie. En partant de ces données il est presque impossible de mesurer l'effet de la religion sur la polygamie. En effet, comme il y a beaucoup de brassage dans le mariage, c'est plutôt l'appartenance religieuse de l'homme qui pourrait être déterminant. L'évolution des comportements de nuptialité ne pourra être bien apprécié qu'en tenant compte des deux partenaires. Par ailleurs, l'inexistence de femmes en union polygame dans la religion traditionnelle à Accra provient de la faible proportion de femmes de cette religion vivant dans cette ville (seulement 1,1 % des 530 femmes). L'effet de cette religion est mieux observé dans le milieu rural.

Tableau 7.3 : Etendue de la polygamie selon la religion et le lieu de résidence

Lieu de résidence	Ville			Milieu rural		
	Cotonou 1982	Accra 1988	Lomé 1988	Bénin 1982	Ghana 1988	Togo 1988
Chrétienne	23,9	23,5	37,7	24,7	24,2	47,4
Musulmane	35,7	37,0	45,2	44,4	47,3	62,2
Traditionnelle	38,8	-	46,7	35,2	52,2	56,2
Sans religion	30,3	19,0	57,1	37,4	39,8	53,8
Autres	-	-	33,3	21,9	85,7	51,7
Ensemble	28,4	24,8	42,0	34,7	34,6	55,2

Sources : EMF Bénin 1982, DHS Ghana et Togo 1988

7.4 : Polygamie et ethnie

L'effet de l'ethnie sur la polygamie reste spécifique à chaque pays. Dans les trois villes, plus de 25 % des femmes appartenant à des ethnies où les femmes exercent en grand nombre une activité commerciale vivent dans des unions polygames. En effet, le commerce est détenu pour une bonne part à Cotonou par les Yorouba alors qu'à Lomé ce sont les Adja-Ewé qui en contrôlent la plus importante part (section 2.4). A Accra, on pourrait émettre la même hypothèse. Les Ga-Adangbe sont en effet, celles qui contrôlent depuis bien longtemps les activités commerciales. Plusieurs hypothèses permettent d'expliquer ce comportement :

- Les femmes commerçantes sont "intéressantes" pour les hommes qui ont donc intérêt à les épouser.
- Les femmes en union polygame sont très peu aidées sur le plan financier par leur mari, elles ont donc besoin d'une activité "rentable" pour subvenir et satisfaire leurs propres besoins ainsi que ceux de leurs enfants.
- La polygamie permet de partager les activités domestiques permettant ainsi à la femme de consacrer plus de temps à son activité commerciale. En effet, la présence d'autres femmes dans le ménage donne plus de liberté aux femmes commerçantes qui sont moins contraintes aux exigences du ménage.

Tableaux 7. 4 : Proportion de femmes en union polygame selon l'ethnie et le lieu de résidence par pays

7.4.a : Bénin et Ghana

Lieu de résidence Ethnie	Cotonou	Milieu rural	Lieu de résidence Ethnie	Accra	Milieu rural
Adja	18,2	44,2	Twi	17,6	29,9
Fon	30,1	25,3	Fante	27,3	23,2
Yoruba	28,6	26,5	Other Akan	-	28,7
Dendi	-	27,6	Ga-Adangbe	25	34,2
Bariba	-	40,9	Ewé	23,8	38,9
Ditamari	-	38,3	Guan	-	30,2
Autres	36,8	36,2	Mole-Dagbani	30,0	41,6
Ensemble	28,4	34,7	Other Ghanian	31,7	48,7
			Other African	-	50,8
			Ensemble	24,8	34,6

Sources : EMF Bénin 1982, DHS Ghana 1988

(-) : effectif de femmes mariées très faible, mais pris en compte dans "autres ethnies" et "others ghanian".

7.4.b : Togo

Lieu de résidence Ethnie	Lomé	Milieu rural
Adja-Ewé	44,6	56,6
Akposso-Akébou	-	50,0
Ana-Ifé	-	42,4
Kabyè-Tem	32,8	56,3
Para-Gourma	20,0	51,3
Autres	53,8	60,7
Ensemble	42	55,2
Source : DHS Togo, 1988		
(-) : effectif de femmes mariées très faible, mais pris en compte dans "autres ethnies"		

Comme nous le constatons l'ampleur de la polygamie du moment dépend de nombreuses variables. Mais le risque d'entrer en première union polygame pourrait plus dépendre des caractéristiques de l'homme que de celles de la femme comme nous l'avons montré à propos de l'instruction. Néanmoins, nous avons mené, à partir des données disponibles, comme dans le cas de la sexualité et du divorce, une recherche exploratoire afin de déterminer les caractéristiques individuelles qui amènent les femmes à choisir un homme déjà marié.

7.5 : Les facteurs de risque d'entrée en première union polygame au Togo

Seules les données du Togo permettent de faire cette analyse. La variable à expliquer dans cette section est l'entrée en première union polygame. Il s'agit de déterminer à partir de certaines variables socio-démographiques explicatives, la probabilité pour une femme célibataire de se retrouver en première union polygame par rapport à une autre qui entre en première union monogame. Cette probabilité dépend des

caractéristiques antérieures des femmes. La méthode choisie pour cette analyse exploratoire est la méthode logit-linéaire utilisée dans les chapitres précédents. Ainsi, comme dans le cas de l'entrée en première union, nous avons retenu la génération de la femme, sa religion, son niveau d'instruction, son âge d'entrée en première union, son ethnie et son statut professionnel avant le mariage. Nous avons ensuite procédé à la hiérarchisation des variables dépendantes permettant d'étudier ce comportement.

Tableau 7.5 : Recherche exploratoire des facteurs de risque d'entrée en première union polygame au Togo (seuil de significativité)

Lieu de résidence	Lomé	Milieu rural
Variables indépendantes		
Génération (1)	1 ‰	1 ‰
Age au premier mariage (2)	*(3) 5 %	*(1) 1 %
Religion (3)	-	1 ‰
Niveau d'instruction (4)	5 %	-
Travail avant le mariage (5)	*(6) 5 %	*(2) 5 %
Ethnie (6)	10 %	*(5) 1 %
Source : DHS Togo 1988		
*(x) : effet associé		

Après la sélection des variables significatives, il est apparu que certaines variables, comme dans le cas des autres modèles, avaient des effets intrinsèques alors que d'autres n'intervenaient que lorsqu'elles étaient associées. Le risque de se retrouver en première union polygame à Lomé est directement lié à la génération de la femme, à son niveau d'instruction et à son ethnie d'appartenance. D'autres variables comme l'âge d'entrée en première union, la religion et l'activité avant le mariage ne sont pas des facteurs intrinsèques de risque. Dans la construction des modèles logit-linéaires se

rapportant à la ville de Lomé, l'âge au premier mariage ne sera donc pas considéré comme une variable explicative parce qu'elle n'intervient que lorsqu'elle est associée à la religion. Or la religion n'apporte aucune explication au risque de se retrouver en première union polygame, ce qui nous a amené à ne pas choisir l'âge au premier mariage. Dans le milieu rural les deux variables agissant directement sur la variable dépendante sont la génération de la femme et sa religion, les autres variables ne contribuent à l'explication que qu'elles sont associées.

Comme le montrent les résultats (tableau 7.5), le fait d'avoir travaillé ou non ne constitue dans aucun milieu un facteur intrinsèque de risque d'entrée en première union polygame. Nous avons alors considéré que le risque pourrait être différent selon la situation professionnelle de la femme. Ainsi nous ferons notre analyse dans deux sous-populations quel que soit le milieu de résidence au Togo : celles qui ont travaillé et celles qui n'ont pas travaillé avant de se marier. Le premier groupe de femmes peut être considéré comme un ensemble de femmes plus indépendantes parce qu'elles auraient une certaine autonomie financière avant de se marier. Quelle que soit la situation économique des femmes, plus de 4 femmes sur 10 entrent en première union polygame. C'est dans le milieu rural que nous avons les proportions les plus élevées (tableau 7.6). A l'opposé de ce qui se remarque dans le milieu rural, les femmes de Lomé ayant travaillé avant de se marier se retrouvent plus en première union polygame que celles n'ayant pas exercé d'activité.

Tableau 7. 6 : Proportion de femmes vivant en première union polygame selon leur situation professionnelle et leur lieu de résidence au Togo

Lieu de résidence	Lomé			Milieu rural		
Type d'union	A travaillé (ef. 297)	N'a pas travaillé (ef. 170)	Ensemble (ef. 467)	A travaillé (ef. 1011)	N'a pas travaillé (ef. 832)	Ensemble (1843)
Monogame	54,5	57,1	55,3	43,5	40,8	42,2
Polygame	45,5	42,9	44,7	56,5	59,2	57,8
Total	100	100	100	100	100	100

Source : DHS Togo 1988

7.5.1 : A Lomé

A partir des résultats des tableaux 7.7 et 7.8, nous pouvons déduire que les femmes des jeunes générations courent moins de risque de se retrouver en première union polygame que celles des générations plus anciennes. Le risque est réduit de 19 % chez les femmes nées entre 1964 et 1973 et qui n'avaient exercé aucune activité professionnelle avant de se marier par rapport à celles nées entre 1939 et 1953. Ce risque est réduit de 42 % chez celles qui ont travaillé avant de se marier. En effet, la femme qui a travaillé avant de se marier recherche moins la sécurité matérielle dans le couple en début d'union. Cette réduction confirme l'idée d'une baisse progressive de la polygamie dans la ville de Lomé à travers les générations lorsque toutes les autres variables sont contrôlées par ailleurs.

Les différences de comportements créés par l'appartenance ethnique face à l'entrée en première union polygame ne sont pas significatives. Toutefois, lorsque nous

comparons les risques relatifs par rapport au risque couru par les femmes de l'ethnie Adja-Ewé, on constate que ce sont les femmes des ethnies Akposso-Akébou et Ana-Ifè qui courent les risques les plus élevés quelle soit leur situation professionnelle avant le mariage. Mais quelle soit l'ethnie considérée, les femmes ayant travaillé avant de se marier ont des risques. Ce risque est réduit de 25 % chez les femmes de l'ethnie Akposso-Akébou et de 10 % chez les femmes Ana-Ifè. Les jeunes filles des ethnies Adja-Ewé et Kabyè-Tem sont celles qui courent le moins de risque d'entrée en première union polygame à Lomé.

Indépendamment de la position sociale, l'entrée en première union polygame est beaucoup plus un comportement des femmes "sans instruction". Ainsi le risque couru par les femmes diminue au fur et mesure qu'augmente leur niveau d'instruction. Comme souligné dans la section 1.9.1, les femmes instruites optent plus pour la monogamie parce que leur statut social n'est plus conciliable avec cette pratique. La solution quelquefois adoptée pour concilier ces nouvelles attitudes et le phénomène de la polygamie est le phénomène de "deuxième bureau". En accédant aux valeurs modernes, le niveau d'instruction peut contribuer à une diminution de la polygamie même si la femme n'a pas une grande autonomie financière avant de se marier.

Tableau 7.7 : Les facteurs de risque d'entrée en première union polygame dans la ville de Lomé (femme ayant travaillé avant sa première union, effectif 255)

Facteurs de risques	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Risque relatif (modèle 4)
Constante	-0,98	-0,10	-0,10	-0,10	-
Génération					
64-73		-0,20*	-0,20*	-0,20*	0,58
54-63		-0,153	-0,153	-0,153	0,60
53-39		0,353	0,353	0,353	1,00
Ethnie					
Akposso-Akébou			0,122	0,122	1,26
Ana-Ifé			0,050	0,050	1,18
Kabyè-Tem			-0,113	-0,113	1,00
Para-Gourma			0,027	0,0277	1,15
Autres			0,027	0,027	1,15
Adja-Ewé			-0,113	-0,113	1,00
Niveau d'instruction					
Sans instruction				0,206*	1,39
Primaire				-0,08	1,04
Secondaire et +				-0,126	1,00
Maximum de vraisemblance	782,37	766,89	764,99	759,56	-
R ²	-	2,0 %	2,2 %	2,9 %	-
ΔR ²	-	2,0 %	0,24 %	0,7 %	-
Source : DHS Togo 1988					
* : significatif au seuil de 5 %.					

Tableau 7. 8 : Les facteurs de risque d'entrée en première union polygame dans la ville de Lomé (femme n'ayant pas travaillé avant sa première union, effectif 147)

Facteurs de risque	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Risque relatif (modèle 4)
Constante	-0,13	-0,13	-0,13	-0,13	-
Génération					
64-73		-0,015	-0,015	-0,015	0,81
54-63		-0,18	-0,18	-0,18	0,69
53-39		0,195	0,195	0,195	1,00
Ethnie					
Akposso-Akébou			0,213	0,213	1,51
Ana-Ifé			0,046	0,046	1,28
Kabyè-Tem			-0,157	-0,157	1,04
Para-Gourma			-0,076	-0,076	1,13
Autres			0,171	0,171	1,44
Adja-Ewé			-0,197	-0,197	1,00
Niveau d'instruction					
Sans instruction				0,234*	1,60
Primaire				0,004	1,27
Secondaire et +				-0,238	1,00
Maximum de vraisemblance	338,37	335,05	331,48	326,05	-
R ²	-	0,1 %	2,0 %	3,6 %	-
ΔR^2	-	0,1 %	1,06 %	1,6 %	-
Source : DHS Togo 1988					
* : significatif au seuil de 5 %.					

7.5.2 : Dans le milieu rural

Comme à Lomé, on note également une réduction de la polygamie à travers les générations (tableaux 7.9 et 7.10). La diminution de l'intervention de la famille dans le choix du conjoint pourrait en partie expliquer cette tendance observée également dans le milieu rural. L'analyse des résultats montre encore une fois l'importance de la variable "ethnie" dans l'explication des comportements matrimoniaux dans le milieu rural. A l'opposé de ce qui se passe en ville, les femmes de l'ethnie Adja-Ewé sont celles qui

rentrent le plus dans des premières unions polygames. Comme nous l'avons souligné à propos de Lomé, les femmes n'ayant pas travaillé avant de se marier courent des risques plus élevés que celles ayant exercé une activité rémunérée.

L'effet de la religion chrétienne sur le type d'union a été souligné dans la section 1.7.2. La position de l'église chrétienne face à la polygamie a permis de réduire le risque d'entrée en première union polygame par rapport à la religion traditionnelle car la polygamie a été combattue par cette religion. Cependant, comme le montrent les résultats, le risque d'entrée en première union polygame est également réduit chez les femmes de la religion musulmane avec un effet non significatif. Ces résultats ne donnent que des indicateurs de tendance en fonction des déclarations faites par les enquêtées.

L'effet de l'âge d'entrée en première union est assez net quelle soit la situation socioprofessionnelle de la femme. L'âge précoce au mariage des femmes fait partie des conditions d'existence de la polygamie parce qu'il permet aux hommes plus âgés d'avoir sur le marché matrimonial un nombre plus important de femmes. Celles qui se sont mariées avant 20 ans et qui, par ailleurs, n'ont pas travaillé avant de constituer leur ménage ont un risque augmenté de 34 % par rapport à celles qui se sont mariées au-delà de 25 ans, alors que cette proportion atteint 47 % chez les femmes ayant travaillé. Dans la mesure où ce résultat concerne la première union, on pourrait déduire que ces femmes commerçantes sont "intéressantes" pour l'homme qui a donc intérêt à les épouser (hypothèse posée à la section 7.4).

Tableau 7.9 : Les facteurs de risque d'entrée en première union polygame dans le milieu rural du Togo (femme ayant travaillé avant sa première union, effectif 959)

Facteurs de risque	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Risque relatif (modèle 5)
Constante	0,20*	0,20*	0,20*	0,20*	0,20*	-
Génération						
64-73		-0,223 *	-0,223*	-0,223*	-0,223*	0,69
54-63		0,073	0,073	0,073	0,073	0,92
53-39		0,15	0,15	0,15	0,15	1,00
Ethnie						
Akposso-Akébou			-0,137	0,137	0,137	0,58
Ana-Ifé			-0,209 *	-0,209 *	-0,209 *	0,54
Kabyè-Tem			0,004	0,004	0,004	0,67
Para-Gourma			0,023	0,023	0,023	0,68
Autres			-0,085	-0,085	-0,085	0,61
Adja-Ewé			0,404	-0,404	-0,404	1,00
Age au premier mariage						
< à 20 ans				0,205*	0,205*	1,47
20-24 ans				-0,023	-0,023	1,17
25 ans et plus				0,182	-0,182	1,00
Religion						
Chrétienne					-0,113*	0,73
Musulmane					-0,09	0,75
Traditionnelle					0,203	1,00
Maximum de vraisemblance	2978,59	2954,17	2915,59	2891,59	2871,94	-
R ²	-	0,8 %	2,1 %	2,9 %	3,6 %	-
ΔR ²	-	0,8 %	1,3 %	0,8 %	0,7 %	-

Source : DHS Togo 1988
* significatif au seuil de 5 %

Tableau 7. 10 : Les facteurs de risque d'entrée en première union polygame dans le milieu rural togolais (femme n'ayant pas travaillé avant sa première union, effectif 799)

Facteurs de risque	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Risque relatif (modèle 5)
Constante	0,14*	0,14*	0,14*	0,14*	0,14*	-
Génération						
64-73		-0,264 *	-0,264 *	-0,264 *	-0,264 *	0,66
54-63		0,117 *	0,117 *	0,117 *	0,117 *	0,97
53-39		0,147	0,147	0,147	0,147	1,00
Ethnie						
Akposso-Akébou			-0,183	-0,183	-0,183	0,64
Ana-Ifé			-0,113 *	-0,113 *	-0,113 *	0,69
Kabyè-Tem			0,083	0,083	0,083	0,83
Para-Gourma			-0,083	-0,083	-0,083	0,71
Autres			0,031	0,031	0,031	0,79
Adja-Ewé			0,265	0,265	0,265	1,00
Age au premier mariage						
< à 20 ans				0,182 *	0,182 *	1,34
20-24 ans				-0,075	-0,075	1,03
25 ans et plus				-0,107	-0,107	1,00
Religion						
Chrétienne					-0,13 *	0,76
Musulmane					-0,02	0,84
Traditionnelle					0,15	1,00
Maximum de vraisemblance	2258,03	2230,56	2212,92	2199,49	2189,59	-
R ²	-	1,2 %	2,0 %	2,6 %	3,05 %	-
ΔR ²	-	1,2 %	0,8 %	0,6 %	0,4 %	-

Source : DHS Togo 1988
* : significatif au seuil de 5 %

7.5.3 : Contribution des facteurs de risque à l'explication de l'entrée en première union polygame

Les modèles construits pour explorer les facteurs de risque d'entrée en première union polygame sont très peu significatifs. La force de prédiction des variables indépendantes reste très faible. Dans toutes les sous-populations l'indétermination

maximum levée n'atteint pas les 4%. De meilleurs résultats pourraient être obtenus si dans les enquêtes à venir l'on s'intéressait aux conditions d'entrée en union polygame des hommes et des femmes. Ce qui permettra de prendre en compte la durée de l'union antérieure avant l'entrée en polygamie. Par ailleurs, l'environnement socioculturel continue à faire perdurer ce phénomène. Mais comme l'a également fait remarquer Antoine, (1995), à propos de Dakar, peu de facteurs socio-économiques se dégagent de son analyse même en prenant en compte le temps pour expliquer le comportement différentiel des hommes vis-à-vis de la polygamie.

Alors qu'à Lomé chez les femmes ayant travaillé, c'est le groupe d'âge qui apporte la meilleure contribution dans l'explication de l'entrée en première union polygame, dans le deuxième groupe, c'est le niveau d'instruction qui est le facteur de risque le plus important. Ceci démontre que l'autonomie de la femme qui peut être acquise par une indépendance financière ou un niveau d'instruction élevé a un effet significatif sur le type d'union. En revanche, dans le milieu rural comme pour l'explication des autres comportements, l'ethnie continue d'être un facteur de différenciation important chez les femmes qui ont travaillé avant le mariage. Cependant, ce facteur ne vient qu'en deuxième position dans la seconde sous-population, après le groupe d'âge.

Conclusion

Tableau 7. 11 : Récapitulation des indicateurs de polygamie

Lieu de résidence	Cotonou	Accra	Lomé
Indicateurs de polygamie			
Indicateurs du moment (niveau agrégé)			
<u>Proportion d'hommes en union polygame (structure type : Lomé 1961)</u>			
1960	-	20,5%	-
1961	32,8%	-	33,9%
<u>Evolution par rapport à 1961</u>			
1961	34,5%	-	33,9%
1970	-	-	25,2%
1979	20,7%	-	-
1981	-	-	18,8%
<u>Cotonou en 1979 par rapport à Lomé en 1981 (structure type Lomé 1981)</u>			
	26,9%	-	18,3%
<u>Nombre moyen de femmes mariées par homme marié</u>			
1961*	1,53	-	1,62
1970	-	-	1,35
1979	1,35	-	-
1981	-	-	1,23
1989	1,2	-	-
1992*	1,4	-	-

(suite)

Lieu de résidence Facteurs de risque (niveau individuel)	Lomé		Milieu rural	
	A travaillé	N'a pas travaillé	A travaillé	N'a pas travaillé
Génération				
64-78	- 5%	- ns	- 5%	- ns
54-63	- ns	- ns	- ns	- ns
53-49	0	0	0	0
Ethnie				
Akposso-Akébou	+ ns	+ ns	- 5%	- 5%
Ana-Ifé	+ ns	+ ns	- ns	- 5%
Kabyè-Tem	- ns	+ ns	- 5%	- ns
Para-Gourma	+ ns	+ ns	- ns	- ns
Autres	+ ns	+ ns	- ns	- ns
Adja-Ewé	0	0	0	0
Niveau d'instruction				
Sans instruction	+ 5%	+ 5%	-	-
Primaire	+ ns	+ ns	-	-
Secondaire et plus	0	0	-	-
Age au premier mariage				
< à 20 ans	-	-	+ 5%	+ 5%
20-24 ans	-	-	+ ns	+ ns
25 ans et plus			0	0
Religion				
Chrétienne	-	-	- 5%	- 5%
Musulmane	-	-	- ns	- ns
Traditionnelle	-	-	0	0

* : milieu urbain du Bénin

+ : effet positif sur le risque d'entrée en première union

- : effet négatif sur le risque d'entrée en première union

La polygamie persiste en dépit de tous les changements qui s'opèrent dans les villes africaines. L'augmentation de la population instruite, l'urbanisation ainsi que les règles dictées par la religion catholique n'ont pas encore réussi à modifier fondamentalement cette pratique mais seulement à la réduire. Ainsi, comme le montrent les indicateurs du moment retenus, la polygamie est en nette régression dans les deux villes pour lesquelles nous disposons d'au moins deux recensements. En effet, nous avons préféré les indicateurs du recensement à ceux des enquêtes pour apprécier la

tendance d'évolution de cette pratique parce qu'ils concernent toute la population à l'opposé des enquêtes. Partant, les différences de résultats entre ces deux sources de données pourraient traduire beaucoup plus une différence d'intensité de la polygamie plutôt qu'une différence d'incidence.

Nous pouvons déduire (à partir des données dont nous disposons) que la ville d'Accra est une ville où les hommes sont moins polygames que dans les deux autres. En revanche, l'analyse synchronique en 1981 permet de conclure que la polygamie est plus pratiquée dans la ville de Cotonou que dans celle de Lomé : 26,9 % d'hommes polygames pour 18,3 % à Lomé. Mais, si la proportion d'hommes polygames est plus élevée à Cotonou qu'à Lomé, dans cette dernière ville les femmes vivent plus dans des unions polygames. La particularité de ville féminine qu'est Lomé pourrait en partie expliquer cette pratique.

Néanmoins, si l'intensité de la polygamie est plus forte à Lomé qu'à Cotonou, comme nous l'avons souligné tantôt, ce phénomène est en nette régression à travers le temps. Ainsi, quel que soit le lieu de résidence au Togo et la situation professionnelle avant le mariage, la tendance est vers un recul de la polygamie dans les jeunes générations quand toutes les autres variables sont contrôlées par ailleurs. Même si la religion catholique n'a pas encore réussi à faire disparaître ce phénomène, elle contribue néanmoins à sa réduction surtout dans le milieu rural alors qu'en ville c'est l'instruction qui joue ce rôle. En effet, les femmes sont plus instruites en ville que dans le milieu rural. On pourrait en déduire que la religion dans le milieu rural entraîne une adoption de valeurs nouvelles qu'on pourrait également acquérir à travers l'instruction.

A partir de la littérature et des résultats obtenus on constate que la polygamie existait depuis les temps reculés et continue d'exister dans la plupart des pays en Afrique de l'Ouest. Si nous posons l'hypothèse qu'elle est un phénomène socioculturel, partant des résultats obtenus nous pouvons déduire que :

La polygamie est un phénomène moins pratiqué dans la ville d'Accra que dans les deux autres villes malgré l'écart d'âge assez élevé (8,5 ans en 1961 et en 7,7 en 1968) entre les époux. A défaut de données de recensement, on remarque qu'elle est également en net recul à travers les données d'enquêtes rétrospectives. En effet, selon les résultats de la dernière enquête démographique de 1993, le Grand Accra compterait 18,8 % de femmes en union polygame contre 24,8 % en 1988. Si le comportement moderne est une disparition de la polygamie, alors la ville d'Accra pourrait être considérée comme une ville plus moderne que les deux autres.

La ville de Lomé, quant à elle allie tradition et modernité . La polygamie est en nette régression mais elle se pratique dans des formes modernes que l'on rencontre plus dans les villes africaines que dans les milieux ruraux : le phénomène de "deuxième bureau".

La ville de Cotonou est celle où les comportements de polygamie évoluent moins vite. Les proportions d'hommes polygames selon les données brutes des recensements n'auraient pas évolué entre les derniers recensements : 26,4 % d'hommes polygames en 1979 et 26,7 % pour le milieu du Bénin au recensement de 1992. Finalement, en matière de polygamie, Cotonou pourrait être considérée comme la ville la plus conservatrice des comportements traditionnelles.

Conclusion Générale

L'étude des transformations des structures matrimoniales constitue un outil important pour l'analyse des changements de comportements sociaux et un moyen de mesure de variables décisives pour le niveau de la reproduction humaine. Phénomène social universel, le mariage formalisé ou non formalisé constitue la base de la création de l'unité familiale et par conséquent de la société. Ainsi, l'union de deux êtres a d'abord été une préoccupation familiale puisqu'elle lie les deux familles dans un but de procréation et d'échanges entre groupes sociaux. Acte social de première importance, le mariage constitue une étape importante dans le cycle de vie de toute femme africaine. Puisqu'elle est indispensable pour toute lignée qui veut s'accroître, la femme africaine est à la fois désirée et crainte parce qu'elle est souvent considérée comme une étrangère dans la famille de son mari. Dans la mesure où elle est amenée dans certaines sociétés à quitter sa famille pour assurer sa fonction de reproduction, l'entrée en union était arrangée de manière à lui offrir les garanties suffisantes pour mener sa vie de mère et d'épouse en dehors de sa famille. Après la formation des couples la société veillait à ce que l'union dure le plus longtemps possible. L'emprise du lignage sur les comportements matrimoniaux en Afrique de l'Ouest était si forte que la perte de l'autorité du lignage sur les nouvelles générations a entraîné progressivement une modification dans ces comportements.

Notre objectif tout au long de ce travail a consisté à étudier ces changements en cours à partir de la combinaison de l'analyse quantitative et qualitative. Notre cadre conceptuel nous a permis de montrer que les comportements matrimoniaux sont influencés par tout un ensemble de facteurs externes et internes au milieu considéré. De

l'environnement socioculturel en passant par l'environnement économique, le système d'éducation et les migrations, l'étude des comportements matrimoniaux nécessite donc une meilleure compréhension de tous ces facteurs. Une meilleure compréhension des phénomènes démographiques en Afrique passe donc par une bonne connaissance du milieu social et culturel car le système matrimonial s'insère dans le mode d'organisation des différents groupes ethniques. Dès lors, tout changement qui s'opère dans l'un ou l'autre de ces facteurs ne sera pas sans influence sur la manière de concevoir ou de vivre l'union. Notre but en adoptant cette démarche a été de montrer la complémentarité de l'approche qualitative et de l'approche quantitative. Ainsi, à partir des différents résultats obtenus nous pouvons déduire que les comportements dans chacune des trois villes étudiées n'évoluent pas dans le même sens par rapport aux pratiques traditionnelles anciennes. Ainsi, en matière de :

Primonuptialité

De l'analyse des comportements d'entrée dans la vie sexuelle, nous pouvons conclure que l'âge au premier rapport sexuel diminue à travers les générations quel que soit le milieu de résidence considéré par pays. Par ailleurs, il est plus précoce en milieu rural que dans la ville. C'est un comportement à mettre en relation avec la précocité de l'âge d'entrée en première union des femmes du milieu rural par rapport à celles de la ville. De toute évidence, les enfants reproduisent le plus souvent le comportement de leurs parents. Les campagnes préventives de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles dont le virus du sida, de lutte contre la fécondité précoce doivent s'intéresser aussi bien aux villes qu'aux milieux ruraux car les comportements semblent être plus à risque dans le milieu rural que dans la ville. Ces résultats nous interpellent sur

les politiques à mener dans les pays africains afin d'atteindre le maximum de jeunes par des mesures adaptées et efficaces. La différence entre ces trois villes en matière d'entrée dans la vie sexuelle se situe dans le retard que l'on observe chez les femmes de Cotonou. Cette entrée tardive des femmes de Cotonou par rapport à celles des autres villes est confirmée par le calcul de l'âge médian au premier rapport sexuel. Il y a un écart de près d'un an entre Cotonou et les deux autres villes. Ce qui conduit logiquement à un retard dans l'entrée en première union à Cotonou par rapport aux deux autres villes : 20,6 ans d'indicateur médian pour les femmes âgées de 35-49 ans en 1988 à Cotonou contre 18,6 ans à Accra et 20,0 ans pour celles résidant à Lomé (femmes âgées de 30-49 ans).

L'analyse de l'indicateur médian d'une génération les générations (tableau 5.24) montre que :

- dans la ville de Cotonou il y a une stabilité de cet âge avec un recul récent dans les jeunes générations,
- dans la ville d'Accra on note une tendance au recul à travers les générations,
- En revanche, à Lomé on remarque un léger rajeunissement avec un recul récent dans les jeunes générations.

Le cas spécifique de Lomé doit nous amener à plus de prudence dans les généralisations sur les changements en cours dans les sociétés africaines. Il faudrait essayer de concilier plus valablement approche qualitative et quantitative si nous voulons bien comprendre les évolutions en cours. L'urbanisation et l'instruction peuvent ne pas avoir les mêmes effets sur la primonuptialité que dans les pays développés. Meekers (1992), avait souligné cet aspect du mariage africain dans son analyse des données de la Côte-d'Ivoire. Il serait plus indiqué de mener des enquêtes sociologiques plus approfondies afin de mieux maîtriser la tendance réelle d'évolution. En outre, on peut déduire à partir de ces données que l'effet des crises économiques sur la primonuptialité se traduit par un décalage dans

le rythme d'entrée en première union, décalage qui est vite rattrapé puisque à 30 ans plus de 95 % des femmes sont déjà mariées. En définitive, concernant la primonuptialité, nous pouvons conclure que le recul dans l'entrée en union est très récent dans les trois villes.

Mobilité conjugale et plurinuptialité

La ville de Lomé semble être celle où l'emprise de la société sur les comportements individuels a été la plus réduite si nous référons aux pratiques traditionnelles anciennes. Cette perte du contrôle social se manifeste également à travers l'instabilité de la première union. C'est pourquoi 50 % des premières unions seront dissoutes par divorce avant 26 ans d'union alors qu'à Cotonou ces unions survivront au-delà de 31 ans de vie commune. L'instabilité de l'union n'est cependant pas un phénomène nouveau dans les sociétés africaines si l'on se réfère à la littérature relative à ce problème. Elle a toujours existé mais dans la mesure où les remariages étaient beaucoup plus rapides qu'aujourd'hui, le phénomène était moins perçu. De nombreuses raisons sont à la base des ruptures d'union par divorce, dont les conditions économiques difficiles. En effet, les difficultés économiques au sein des ménages provoquées par les licenciements, la réduction des salaires et la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs due à la chute du cours des produits agricoles sont autant de facteurs qui peuvent amener des dissensions dans les ménages et par conséquent provoquer des ruptures par divorce, étant entendu que le divorce est un phénomène dépendant des individus à l'opposé du veuvage. Les remariages qui surviennent après divorce ou veuvage contribuent ainsi au maintien de la polygamie dans les sociétés africaines.

La polygamie

Si les remariages se passent souvent avec des hommes déjà mariés, de nombreuses femmes contractent également des premières unions avec un homme déjà marié comme le montrent les données relatives au Togo. Près de 45 % des femmes de Lomé et 58 % de celles du milieu rural se retrouvent en première union polygame. Pourtant, c'est à Cotonou que les hommes sont le plus polygames, après les différentes analyses comparatives. Somme toute, nous pouvons résumer les caractéristiques de chaque ville dans l'évolution comme suit :

Tableau 0.1 : Tableau récapitulatif des comportements matrimoniaux dans les trois villes

Ville	Cotonou	Accra	Lomé
<u>Elements de comparaison</u>			
<u>Niveau d'instruction</u>	plus faible que dans les deux autres villes	plus élevé que dans les deux autres villes	plus élevé que Cotonou
<u>Autonomie de la femme</u>	faible autonomie	plus autonome que Cotonou	plus autonome que Accra
<u>Primonuptialité (indicateur médian au premier mariage)</u>	stabilité + un recul récent	recul à travers les générations mais plus précoce que dans les deux autres villes	léger rajeunissement + un recul récent
<u>Stabilité de l'union</u>	-	-	moins stable qu'à Cotonou
<u>Polygamie</u>	plus d'hommes polygames que dans les autres villes	faible polygamie	plus de femmes en union polygame qu'à Cotonou

Finalement :

- la ville de Cotonou semble être plus proche de la tradition que les deux autres villes. Cette caractéristique de ville traditionnelle a déjà été remarquée lorsque nous avons retracé l'histoire de cette ville.

- la ville d'Accra est une ville paradoxale où les femmes ont un niveau d'instruction élevé, une faible polygamie (signe de modernité) et une entrée en union plus précoce que dans les deux autres villes (comportement traditionnel). Ce côté paradoxal de la ville d'Accra permet de relativiser l'effet direct de l'instruction sur les comportements matrimoniaux. L'instruction n'agit sur les comportements individuels que lorsqu'elle est prise dans tout un ensemble socioculturel et économique, sans ignorer que la différence dans le système d'éducation pratiqué par les puissances extérieures ont des répercussions différentes selon que l'on soit dans le système francophone ou anglophone. Il n'y a pas, par conséquent, un schéma unique dans l'évolution des comportements matrimoniaux face à l'urbanisation et à l'instruction.

- la ville de Lomé allie instruction et autonomie de la femme, une existence de la polygamie et une instabilité de la première union. Lomé serait-elle, dans l'évolution des comportements matrimoniaux, une ville plus moderne que les deux autres villes ? A travers sa construction, nous avons déjà signalé son caractère de ville moderne. Mais, ceci relance le débat sur la dynamique des traditions africaines. Quand s'arrête la tradition et où commence la modernité ? Comment concilier tradition et modernité pour en tirer le meilleur profit ?

Au terme de ces différentes analyses nous citerons deux auteurs qui ont travaillé sur la civilisation de la femme dans la tradition africaine et qui illustrent bien notre point de vue sur les changements en cours dans les sociétés africaines. "Le problème qui se pose à l'Afrique est, pensons-nous celui-ci : De la tradition que faut-il conserver ? Que faut-il rejeter ? L'attitude la plus positive, la plus féconde est celle qui consiste à ne pas juger des choses avec passion, mais au contraire à faire preuve de lucidité et de bon sens pour pouvoir discerner le bon et le mauvais. Ainsi, à notre point de vue, il n'est pas juste de rejeter en bloc tous les apports de la tradition ; de même qu'il ne faut pas perdre de vue que certaines formes du progrès moderne complètent avec bonheur ce que nous a légué la tradition (...). Précisons que nous voulons pas dire par là qu'il faille rejeter toute civilisation étrangère. Cependant, nous pensons qu'il est préférable d'emprunter ce qui est bon et de l'adapter à nos propres réalités (...). Il nous appartient à nous, femmes africaines d'aujourd'hui, de conserver intactes certaines valeurs traditionnelles, et de savoir choisir dans la modernité ce qui peut s'adapter à nos réalités négro-africaines" (Senghor et Sow, 1975). Toutefois, la construction de la personnalité de la femme africaine et de la jeunesse africaine, doit nécessairement passer par l'instruction et l'éducation qui allieront étroitement tradition et modernisme.

ANNEXES

Annexes Chapitre 4

Tableaux A.4 1 : Répartition des femmes selon leur niveau d'instruction et le groupe d'âge (en pourcentage)

A.4 1.a : Cotonou

Niveau Groupe d'âge	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur
15-19 ans	27,6	30,1	40,7	1,6
20-24 ans	33,0	30,8	27,5	8,8
25-29 ans	51,9	29,6	10,2	8,3
30-34 ans	40,6	37,7	18,8	2,9
35-39 ans	62,7	23,5	11,8	2,0
40-49 ans	57,6	30,5	11,9	-
Ensemble	42,7	30,5	22,4	4,4
Effectif	214	153	112	22
Source : EMF Bénin, 1982				

A.4.1.b : Accra

Niveau Groupe d'âge	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur
15-19 ans	11,7	72,5	15,8	-
20-24 ans	9,1	67,3	21,8	1,8
25-29 ans	14,5	54,6	29,9	1,0
30-34 ans	22,6	45,2	27,4	4,8
35-39 ans	24,2	59,7	11,3	4,8
40-49 ans	46,8	43,0	7,6	2,6
Ensemble	19,6	59,1	19,2	2,1
Effectif	104	313	102	11
Source : DHS Ghana, 1988				

A.4.1.c : Lomé

Niveau / Groupe d'âge	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur
15-19 ans	21,4	57,2	21,4	-
20-24 ans	28,1	39,0	32,9	-
25-29 ans	37,3	27,5	34	1,2
30-34 ans	40,2	37,3	21,5	1,0
35-39 ans	41,4	40,0	17,2	1,4
40-49 ans	73,0	18,9	8,1	-
Ensemble	35,6	39,1	24,8	0,5
Effectif	267	293	186	4
Source : DHS Togo 1988				

A.4.1.d : Milieu rural du Bénin

Niveau / Groupe d'âge	Sans instruction	Primaire	Secondaire
15-19 ans	87,5	8,2	4,3
20-24 ans	92,0	6,7	1,3
25-29 ans	93,9	5,8	0,3
30-34 ans	94,9	4,4	0,7
35-39 ans	95,3	4,7	-
40-49 ans	99,6	0,4	-
Ensemble	94,1	4,9	1,0
Effectif	2552	134	26
Source : EMF Bénin 1982			

A.4.1.e : Milieu rural du Ghana

Niveau Groupe d'âge	Sans instruction	Primaire	Secondaire
15-19 ans	22,2	73,8	4,0
20-24 ans	36,8	58,8	4,4
25-29 ans	44,4	50,3	5,3
30-34 ans	46,7	49,3	4,0
35-39 ans	59,7	37,3	3,0
40-49 ans	76,3	22,3	1,4
Ensemble	46,4	49,8	3,8
Effectif	1376	1476	113
Source : DHS Ghana, 1988			

A.4.1.f : Milieu rural du Togo

Niveau Groupe d'âge	Sans instruction	Primaire	Secondaire
15-19 ans	51,0	41,0	8,0
20-24 ans	56,0	34,2	9,8
25-29 ans	68,4	21,4	10,2
30-34 ans	79,7	16,9	3,4
35-39 ans	80,6	18,2	1,2
40-49 ans	89,6	9,9	0,5
Ensemble	69,5	24,6	5,9
Effectif	1514	535	129
Source : DHS Togo, 1988			

Annexes Chapitre 5

Tableaux A.5. 1: Etat matrimonial par groupe d'âge dans le milieu urbain du Dahomey selon l'enquête de 1961

A.5.1.a : Sexe masculin

Groupe d'âge	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé
15-19 ans	97,3	2,5	-	0,2
20-24 ans	74,1	24,0	-	1,9
25-29 ans	31,3	66,7	0,2	1,8
30-34 ans	9,3	86,4	1,1	3,2
35-39 ans	3,7	91,4	0,4	4,5
40-44 ans	1,4	92,0	0,3	6,3
45-49 ans	1,8	91,9	1,2	5,1
50-59 ans	1,2	88,6	2,2	8
60 ans et +	2,5	77,1	12,5	7,9
Total	30,5	64,2	1,6	3,6
Source : Enquête démographique du Dahomey 1961				

A.5.1.b : Sexe féminin

Groupe d'âge	Célibataire	Mariée	Veuve	Divorcée
15-19 ans	55,7	44,0	-	0,3
20-24 ans	10,9	87,7	0,3	1,1
25-29 ans	1,8	96,0	0,7	1,5
30-34 ans	1,0	95,4	2,2	1,5
35-39 ans	0,2	94,9	2,6	2,3
40-44 ans	-	88,1	7,0	4,9
45-49ans	0,4	83,9	12,4	3,3
50-59 ans	-	59,2	36,8	4,0
60 ans et +	-	26,9	70,2	2,9
Total	9,7	78,7	9,6	2,0
Source : Enquête démographique du Dahomey 1961				

**Tableaux A.5. 2: Etat matrimonial par groupe d'âge dans le milieu urbain du Ghana
selon l'enquête de 1961**

A.5.2.a : Sexe masculin

Groupe d'âge	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf
15-24 ans	86,8	12,5	0,6	0,1
25-34 ans	31,6	64,5	3,5	0,3
35-44 ans	8,1	84,4	6,6	0,9
45-49 ans	5,0	85,4	7,5	2,1
50 ans et +	4,0	79,6	9,6	6,8
Total	41,9	52,9	4,0	1,2

Source : Gaisie, 1973

A.5.2.b : Sexe féminin

Groupe d'âge	Célibataire	Mariée	Divorcée ou séparée	Veuve
15-24 ans	32,0	63,6	3,3	0,3
25-34 ans	2,9	89,0	6,9	1,2
35-44 ans	0,9	83,4	10,5	5,2
45-49 ans	1,1	68,1	15,4	15,4
50 ans et +	0,7	36,7	16,4	46,2
Total	13,3	70,7	7,8	8,2

Source : Gaisie, 1973

Tableaux A.5. 3 : Etat matrimonial par groupe d'âge dans la ville de Lomé selon l'enquête de 1961

A.5.3.a : Sexe masculin

Groupe d'âge	Célibataire	Marié	Veuf et Divorcé
15-19 ans	99,3	0,7	0,0
20-29 ans	59,2	39,4	1,4
30-39 ans	9,2	84,7	6,1
40-49 ans	3,0	88,7	8,3
50-59 ans	2,9	87,1	10,0
60-69 ans	3,2	76,6	20,2
70 ans et +	-	76,1	23,9
Total	44,2	51,5	4,3
Source : Enquête démographique du Togo, 1961			

A.5.3.b : Sexe féminin

Groupe d'âge	Célibataire	Mariée	Veuve et Divorcée
15-19 ans	73,7	25,9	0,4
20-29 ans	13,0	85,0	2,00
35-39 ans	0,7	93,8	5,5
40-49 ans	1,8	81,4	16,8
50-59 ans	0,7	65,6	33,7
60-69 ans	2,0	36,0	62,0
70 ans et +	-	17,6	82,4
Total	17,4	72,0	10,6
Source : Enquête démographique du Togo, 1961			

Tableau A.5. 4 : Etat matrimonial en 1961 selon le lieu de résidence et par sexe (données standardisées)

Lieu de résidence	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Milieu urbain du Bénin	Milieu urbain du Ghana	Lomé	Milieu urbain du Bénin	Milieu urbain du Ghana	Lomé
Etat matrimonial						
Célibataire	40,7	44,6	44,2	10,7	12,4	17,4
Marié	55,5	50,5	51,5	79,0	72	72
Divorcé plus veuf	3,8	4,9	4,3	10,3	15,6	10,6
Total	100	100	100	100	100	100

Sources : Enquête démographique du Dahomey en 1961 ; Gaisie, 1973 ; Enquête démographique par sondage du Togo 1961.

Tableau A.5. 5 : Etat matrimonial dans la période 1968-1970 selon le lieu de résidence et par sexe (données standardisées)

Lieu de résidence	Sexe masculin		Sexe féminin	
	Milieu urbain du Ghana	Lomé	Milieu urbain du Ghana	Lomé
Etat matrimonial	1968	1970	1968	1970
Célibataire	48,5	53,3	19,4	27,5
Marié	47,8	45,6	65,3	65,2
Divorcé	3,2	0,5	9,2	1,1
Veuf	0,5	0,6	6,1	6,2
Total	100	100	100	100

Sources : Gaisie, 1973 ; recensement du Togo, 1970

**Tableau A.5. 6 : Etat matrimonial dans la période 1979-1981 par ville et par sexe
(données standardisées)**

Lieu de résidence	Sexe masculin		Sexe féminin	
	Cotonou 1979	Lomé 1981	Cotonou 1979	Lomé 1981
Etat matrimonial				
Célibataire	47,2	49,1	26,6	31,2
Marié	50,80	48,9	66,3	60,40
Divorcé, séparé	1,4	1,30	1,8	3,0
Veuf	0,60	0,70	5,3	5,4
Total	100	100	100	100
Sources : Recensements du Bénin 1979 et du Togo 1981				

Tableau A.5. 7 : Etat matrimonial des femmes dans la période 1982-1988 selon le lieu de résidence (données standardisées)

Lieu de résidence	Ville			Milieu rural		
	Cotonou 1982	Accra 1988	Lomé 1988	Bénin 1982	Ghana 1988	Togo 1988
Etat matrimonial						
Célibataire	31,3	34,7	37,6	5,2	18,0	15,3
Marié	64,0	55,7	56,2	92,0	72,7	80,3
Veuve	1,1	0,9	1,3	1,3	1,5	1,7
Divorcée	3,6	8,7	4,9	1,5	7,8	2,7
Total	100	100	100	100	100	100

Sources : FMF Bénin 1982, DHS Ghana et Togo 1988

Tableau A.5. 8 : Evolution de la situation matrimoniale dans la ville de Cotonou après standardisation (population de 15 ans et plus)

Etat matrimonial	Sexe masculin		Sexe féminin	
	1961	1979	1961	1979
Célibataire	30,5	35,50	9,7	23,7
Marié	64,3	61,40	78,7	67,2
Divorcé et veuf	5,2	3,10	11,6	9,1
Ensemble	100	100	100	100

Sources : Enquête démographique du Dahomey 1961, recensement du Bénin 1979

Tableau A.5. 9 : Evolution de la situation matrimoniale dans la ville de Lomé après standardisation (population de 15 ans et plus)

Année	Sexe masculin			Sexe féminin		
	1961	1970	1981	1961	1970	1981
Etat matrimonial						
Célibataire	44,2	51,3	48,3	17,4	24,4	26,0
Marié	51,5	47,5	49,5	72	67,8	63,7
Divorcé, veuf et séparé	4,3	1,2	2,2	10,60	7,8	10,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Sources : Enquête démographique du Togo 1961, recensement du Togo 1970 et 1981						

Tableaux A.5. 10 : Etat matrimonial par groupe d'âge dans le milieu urbain du Ghana, selon l'enquête de 1968

A.5.10.a : Sexe masculin

Groupe d'âge	Célibataire	Marié	Divorcé Séparé	Veuf	Non spécifié
12-14 ans	99,9	-	-	-	0,1
15-19 ans	99,1	0,7	0,1	-	0,1
20-29 ans	62,7	35,4	1,4	-	0,5
30-39 ans	12,5	82,6	4,5	0,2	0,2
40-49 ans	5,6	88,4	5,1	0,6	0,3
50 ans et +	8,0	79,4	7,7	4,1	0,8
Total	49,9	46,2	2,9	0,7	0,3

Source : Gaisie, 1973

A.5.10.b : Sexe féminin

Groupe d'âge	Célibataire	Mariée	Divorcé	Veuve	Non spécifié
12-14 ans	99,5	0,5	-	-	-
15-19 ans	66,4	30,6	3,0	-	-
20-29 ans	13,7	78,0	7,6	0,6	0,1
30-39 ans	1,5	84,3	10,9	3,1	0,2
40-49 ans	1,8	75,5	14,3	8,8	0,2
50 ans et +	1,8	44,8	16,0	36,9	0,5
Total	26,9	58,0	8,4	6,5	0,2

Source : Gaisie, 1973

Tableaux A.5. 11 : Etat matrimonial par groupe d'âge dans la ville de Lomé en 1970

A.5.11.a : Sexe masculin

Groupe d'âge	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé
15-19 ans	99,4	0,6	0,0	0,0
20-24 ans	88,6	11,4	0,0	0,0
25-29 ans	48,7	51,0	0,1	0,2
30-34 ans	19,5	79,8	0,1	0,6
35-39 ans	12,3	86,9	0,2	0,6
40-44 ans	8,8	89,7	0,5	1,0
45-49 ans	9,3	89,3	0,5	0,9
50-54 ans	7,9	89,0	1,4	1,7
55-59 ans	8,9	86,5	2,7	1,9
60-64 ans	8,0	85,2	3,5	3,3
65-69 ans	7,5	86,3	5,3	0,9
70 ans et +	9,4	71,0	17,5	2,1
Total	53,3	45,6	0,6	0,5
Source : Recensement du Togo 1970				

A.5.11.b : Sexe féminin

Groupe d'âge	Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve
15-16 ans	96,1	3,8	0,1	0,0
17-18 ans	76,3	23,5	0,2	0,0
19-20 ans	51,8	47,8	0,3	0,1
21-22 ans	34,2	65,3	0,4	0,1
23-24 ans	22,5	76,9	0,4	0,2
25-29 ans	10,4	88,3	0,8	0,5
30-34 ans	6,6	90,6	1,5	1,3
35-39 ans	5,5	90,3	1,4	2,8
40-44 ans	5,0	86,8	1,9	6,3
45-49 ans	8,7	77,8	3,0	10,5
50-54 ans	8,6	67,5	3,0	20,9
55-59 ans	7,5	57,3	3,0	32,2
60-64 ans	9,2	48,7	3,5	38,6
65-69 ans	7,9	38,9	1,5	51,7
70 et +	7,2	21,2	1,7	69,9
Total	27,5	65,2	1,1	6,2
Source : Recensement du Togo 1970				

Tableaux A.5. 12 : Etat matrimonial par groupe d'âge dans la ville de Cotonou en 1979

A.5.12.a : Sexe masculin

Groupe d'âge	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé
15-19 ans	98,6	1,4	0,0	0,0
20-24 ans	82,9	17,0	0,0	0,1
25-29 ans	42,3	57,0	0,1	0,6
30-34 ans	14,6	83,9	0,3	1,2
35-39 ans	8,4	88,8	0,5	2,3
40-44 ans	5,7	90,0	1,0	3,3
45-49 ans	4,8	90,4	1,2	3,6
50-54 ans	4,4	88,7	2,4	4,5
55-59 ans	3,7	88,4	3,2	4,7
60-64 ans	6,2	83,1	4,7	6,0
65-69 ans	4,6	83,0	6,2	6,2
70 ans et +	5,1	79,4	8,9	6,6
Total	48,3	49,7	0,6	1,4
Source : Recensement du Bénin, 1979				

A.5.12.b : Sexe féminin

Groupe d'âge	Célibataire	Mariée	Veuve	Divorcée
15-19 ans	77,4	21,3	0,1	0,2
20-24 ans	30,5	68,7	0,2	0,6
25-29 ans	9,5	88,8	0,7	1,0
30-34 ans	3,5	92,5	1,8	2,2
35-39 ans	2,2	91,0	3,5	3,3
40-44 ans	2,4	85,4	7,7	4,5
45-49 ans	2,5	79,5	13,2	4,8
50-54 ans	2,5	69,1	22,7	5,7
55-59 ans	2,7	61,3	29,3	6,7
60-64 ans	3,4	47,8	43,9	4,9
65-69 ans	4,4	38,9	53,5	3,2
70 ans et +	5,6	31,5	59,6	3,3
Total	25,4	67,4	5,3	1,9
Source : Recensement du Bénin, 1979				

Tableaux A.5. 13 : Etat matrimonial par groupe d'âge dans la ville de Lomé en 1981

A.5.13.a : Sexe masculin

Groupe d'âge	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé Séparé
15-19 ans	98,3	1,7	0,0	0,0
20-24 ans	84,7	14,9	0,1	0,3
25-29 ans	46,4	52,4	0,2	1,0
30-34 ans	18,2	80,0	0,3	1,5
35-39 ans	10,5	87,0	0,4	2,1
40-44 ans	7,4	89,2	0,7	2,7
45-49 ans	5,8	90,3	1,0	2,9
50-54 ans	5,5	88,4	2,5	3,6
55-59 ans	5,0	89,3	2,4	3,3
60-64 ans	5,3	83,6	5,3	5,8
65-69 ans	6,5	81,8	6,8	4,9
70 ans et +	7,4	76,0	12,6	4,0
Total	49,1	48,9	0,7	1,3
Source : Recensement du Togo, 1981				

A.5.13.b : Sexe féminin

Groupe d'âge	Célibataire	Mariée	Veuve	Divorcée Séparée
15-19 ans	80,9	18,6	0,1	0,4
20-24 ans	38,6	59,4	0,2	1,8
25-29 ans	15,5	81,0	0,6	2,9
30-34 ans	8,2	85,8	1,8	4,2
35-39 ans	5,4	86,1	3,4	5,1
40-44 ans	5,0	81,3	7,8	5,9
45-49 ans	4,8	76,9	11,5	6,8
50-54 ans	2,8	67,5	22,4	7,3
55-59 ans	3,4	57,8	32,0	6,8
60-64 ans	3,6	48,2	41,7	6,5
65-69 ans	4,4	41,6	48,6	5,4
70 ans et +	4,2	24,3	67,5	4,0
Total	31,1	60,4	5,4	3,1
Source : Recensement du Togo 1981				

Tableaux A.5. 14 : Etat matrimonial par groupe d'âge au Bénin en 1982 selon le milieu de résidence (en pourcentage)

A.5.14. a : Cotonou

Groupe d'âge	Jamais en union	Mariée	Veuve	Divorcée séparée	Effectif
< à 20 ans	82,9	17,1	-	-	123
20-24 ans	41,8	57,1	-	1,1	91
25-29 ans	6,5	89,3	3,6	7,1	108
30-34 ans	-	88,4	2,9	8,7	69
35-39 ans	2,0	88,2	-	9,8	51
40-44 ans	-	87,1	6,5	6,4	31
45-49 ans	-	89,3	3,6	7,1	28
Ensemble	29,5	65,5	1,2	3,8	501
Source : EMF Bénin, 1982					

A.5.14.b : Milieu rural béninois

Groupe d'âge	Jamais en union	Mariée	Veuve	Divorcée séparée	Effectif
< à 20 ans	36,9	62,8	-	0,3	328
20-24 ans	2,9	95,5	0,9	0,7	578
25-29 ans	0,2	98,8	0,3	0,7	573
30-34 ans	-	98,8	0,7	1,0	413
35-39 ans	-	96,0	1,6	2,5	321
40-44 ans	0,4	92,3	3,9	3,5	285
45-49 ans	-	90,2	4,2	5,6	214
Ensemble	5,2	90,2	1,3	1,6	2712
Source : EMF Bénin, 1982					

Tableaux A.5. 15 : Etat matrimonial par groupe d'âge au Ghana en 1988 selon le milieu de résidence (en pourcentage)

A.5.15.a : Accra

Groupe d'âge	Jamais en union	Mariée	Union consensuelle	Veuve	Divorcée séparée	Union sans co-résidence	Effectif
15-19 ans	90,8	6,7	0,8	-	-	1,7	119
20-24 ans	41,8	42,7	4,5	-	5,5	5,5	110
25-29 ans	11,3	74,2	4,1	1,0	8,2	1,0	97
30-34 ans	1,6	77,4	4,8	-	9,7	6,5	62
35-39 ans	3,2	85,5	-	3,2	3,2	4,8	62
40-44 ans	0,6	85,7	-	2,4	4,8	4,8	42
45-49 ans	-	83,8	-	5,4	10,8	-	37
Ensemble	31,9	55,8	2,5	1,1	5,3	3,4	530

Source : DHS Ghana, 1988

A.5.15.b : Milieu rural ghanéen

Groupe d'âge	Jamais en union	Mariée	Union consensuelle	Veuve	Divorcée séparée	Union sans co-résidence	Effectif
15-19 ans	71,7	21,0	3,3	-	1,5	2,5	519
20-24 ans	16,3	69,8	6,0	-	4,8	3,0	563
25-29 ans	3,1	81,8	6,5	0,8	5,3	2,5	604
30-34 ans	1,6	80,5	8,4	1,6	5,4	2,5	441
35-39 ans	0,3	85,7	4,5	1,1	5,9	2,5	357
40-44 ans	-	78,3	8,5	3,8	7,2	2,1	235
45-49 ans	-	71,5	6,1	8,1	11,8	2,4	246
Ensemble	16,6	68,0	6,0	1,5	5,3	2,6	2965

Source : DHS Ghana, 1988

Tableaux A.5. 16 : Etat matrimonial par groupe d'âge au Togo en 1988 selon le milieu de résidence (en pourcentage)

A.5.16.a : Lomé

Groupe d'âge	Jamais en union	Mariée	Veuve	Divorcée séparée	Total	Effectif
15-19 ans	91,4	7,5	-	1,1	100	187
20-24 ans	51,2	45,1	-	3,7	100	164
25-29 ans	12,4	82,4	1,3	3,9	100	153
30-34 ans	4,9	88,2	1,0	5,9	100	102
35-39 ans	2,9	85,7	2,9	8,5	100	70
40-44 ans	2,6	82,1	7,7	7,6	100	39
45-49 ans	-	71,4	5,7	22,9	100	35
Ensemble	37,6	56,1	1,4	4,9	100	750

Source : DHS Togo, 1988

A.5.16.b : Milieu rural togolais

Groupe d'âge	Jamais en union	Mariée	Veuve	Divorcée séparée	Total	Effectif
15-19 ans	61,5	37,8	0,2	0,5	100	429
20-24 ans	13,1	85,1	0,3	1,5	100	398
25-29 ans	2,5	93,7	0,5	3,3	100	393
30-34 ans	1,8	92,3	2,2	3,7	100	325
35-39 ans	0,8	93,4	3,5	2,3	100	258
40-44 ans	-	92,3	3,6	4,1	100	195
45-49 ans	-	88,3	5,6	6,1	100	180
Ensemble	15,3	80,3	1,7	2,7	100	2178

Source : DHS Togo, 1988

Tableau A.5. 17 : Age médian au premier mariage selon la génération et le lieu de résidence

Génération	Ville (1)	Milieu rural	(1)-(2)
Bénin 1982	Cotonou	Rural	
59-63	18,6	18,3	0,3
54-58	19,9	18,1	1,8
49-53	20,3	17,7	2,6
48-39	20,6	17,9	2,7
Ghana 1988	Accra	Rural	
59-63	19,2	18,0	1,2
54-58	18,9	18,0	0,9
49-53	18,3	18,1	0,2
48-39	18,3	17,5	0,8
Togo			
59-63	19,1	17,7	1,4
54-58	19,5	17,3	2,2
49-53	19,5	18,1	1,4
48-39	20,5	18,2	2,3
Sources EMF Bénin, 1982 ; DHS Ghana et Togo, 1988			

Annexes Chapitre 7

Tableau A.7 1: Répartition des hommes mariés polygames dans la ville de Cotonou selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	1961	1979
15-19 ans	5,9	5,2
20-24 ans	14,7	8,0
25-29 ans	20,3	14,7
30-34 ans	30,5	23,0
35-39 ans	36,0	29,5
40-44 ans	40,1	34,6
45-49 ans	44,7	37,6
50-59 ans	45,3	39,2
60 ans et +	39,7	34,6
Total	34,5	26,4
Sources : Enquête démographique du Dahomey en 1961 et recensement du Bénin 1979		

Tableau A.7 2: Répartition des hommes mariés polygames dans la ville d'Accra selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	1960
15-24 ans	5,3
25-34 ans	15,1
35-44 ans	24,4
45-49 ans	25,0
50 ans et +	30,2
Total	20,3

Source : Enquête post-censitaire de 1960 au Ghana

Tableau A.7 3.: Répartition des hommes mariés polygames dans la ville de Lomé selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	1961	1970	1981
15-19 ans	12,5	1,82	4,9
20-24 ans	7,9	6,2	6,6
25-29 ans	19,1	13,9	10,0
30-34 ans	30,6	22,6	15,4
35-39 ans	41,3	28,2	19,7
40-44 ans	42,4	32,6	23,2
45-49 ans	43,2	33,5	26,7
50-59 ans	46,1	36,0	28,0
60-69 ans	39,4	32,6	28,1
70 ans et +	39,3	29,4	26,3
Total	33,9	25,5	18,3
Sources : Enquête démographique du Togo 1961, recensements du Togo 1970 et 1981			

Tableau A.7 4 : Nombre moyen de femmes par homme marié dans la ville de Cotonou entre 1961 et 1979

Groupe d'âge	1961	1979	1989
15-19 ans	1,12	1,07	
20-24 ans	1,19	1,09	
25-29 ans	1,27	1,17	
30-34 ans	1,39	1,28	
35-39 ans	1,50	1,39	
40-44 ans	1,66	1,47	
45-49 ans	1,79	1,54	
50-59 ans	1,75	1,58	
60-69 ans	1,75	1,52	
70 ans et +	1,26	1,51	
Nombre moyen	1,53	1,35	1,2 *
Source : Enquête démographique du Dahomey 1961, recensement du Bénin 1979, * : Enquête sur la nuptialité des hommes dans le sud du Bénin, 1989 (Donadjè, 1992)			

Tableau A.7 5 : Nombre moyen de femmes par homme marié dans la ville d'Accra en 1960

Groupe d'âge	1960
15-24 ans	1,1
25-34 ans	1,2
35-44 ans	1,3
45-49 ans	1,3
50 ans +	1,4
Nombre moyen	1,3

Source : Enquête post-censitaire de 1960 au Ghana

Tableau A.7 6: Nombre moyen de femmes par homme marié dans la ville de Lomé en 1961, 1970 et 1981

Groupe d'âge	1961	1970	1981
15-19 ans	-	1,02	1,06
20-24 ans	-	1,08	1,07
25-29 ans	-	1,16	1,11
30-34 ans	-	1,28	1,18
35-39 ans	-	1,38	1,24
40-44 ans	-	1,46	1,30
45-49 ans	-	1,49	1,36
50-54 ans	-	1,58	1,39
55-59 ans	-	1,54	1,42
60-64 ans	-	1,51	1,42
65-69 ans	-	1,52	1,44
70 ans et +	-	1,46	1,38
Nombre moyen	1,62	1,35	1,23
Sources : Enquête démographique par sondage du Togo 1961, recensements du Togo 1970 et 1981			

Tableau A.7 7 : Nombre moyen de femmes par ménage et par groupe d'âge (femmes actuellement en union)

Lieu de résidence	Ville			Milieu rural		
	Cotonou 1982	Accra 1988	Lomé 1988	Bénin 1982	Ghana 1988	Togo 1988
15-19 ans	1,05	1,0	1,14	1,17	1,22	1,59
20-24 ans	1,27	1,25	1,39	1,37	1,44	1,53
25-29 ans	1,37	1,15	1,48	1,52	1,72	1,80
30-34 ans	1,46	1,27	1,62	1,59	1,73	1,92
35-39 ans	1,47	1,57	1,90	1,73	1,81	1,92
40-44 ans	1,85	1,66	1,91	1,64	1,88	2,19
45-49 ans	1,76	1,39	2,24	1,72	1,72	2,18
Ensemble	1,43	1,34	1,62	1,53	1,67	1,84
Effectif	328	307	421	2483	2190	1749

Sources : EMF Bénin 1982, DHS Ghana et Togo 1988

Tableau A.7 8 : Proportion de femmes vivant en union polygame selon le pays, le lieu de résidence et le groupe d'âge (femmes actuellement en union)

Lieu de résidence	Villes			Milieu rural		
	Cotonou 1982	Accra 1988	Lomé 1988	Bénin 1982	Ghana 1988	Togo 1988
15-19	4,8	-	14,3	13,7	15,2	42,0
20-24	21,2	17,3	31,1	27,0	27,4	41,6
25-29	27,8	13,3	36,5	36,2	31,8	55,3
30-34	29,5	25,5	44,4	40,2	37,8	56,0
35-39	33,3	39,6	56,7	42,3	43,6	56,4
40-44	40,7	38,9	50,0	38,9	44,8	67,8
45-49	40,0	29,0	64,0	45,1	40,0	71,7
Ensemble	28,4	24,8	42,0	34,7	34,6	54,5
Effectif	93	76	177	861	757	952

Sources : EMF Bénin 1982, DHS Togo et Ghana 1988

Liste des tableaux

TABLEAU 1.1 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES, SELON LE TYPE DE RESIDENCE, DANS CERTAINS PAYS EN AFRIQUE DE L'OUEST (FEMMES DE 25-49 ANS OU DE 20-49 ANS).....	38
TABLEAU 1.2 : QUELQUES CARACTERISTIQUES DE LA NUPTIALITE EN AFRIQUE DE L'OUEST.....	47
TABLEAU 1.3 : RECAPITULATION DES DONNEES DISPONIBLES	59
TABLEAU 2.1 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA VILLE DE COTONOU ET LE TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL (EN POURCENTAGE)	90
TABLEAU 2.2 : REPARTITION DE LA POPULATION COTONOISE PAR GRANDS GROUPES D'AGE DE 1958 A 1992.....	92
TABLEAU 2.3 : RAPPORT DE MASCULINITE DANS LA VILLE DE COTONOU (HOMMES POUR 100 FEMMES) POUR LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS	94
TABLEAU 2.4 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA VILLE D'ACCRA ET LE TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL (EN POURCENTAGE).....	99
TABLEAU 2.5 : REPARTITION PAR GRANDS GROUPES D'AGE DE LA POPULATION DANS LE DISTRICT D'ACCRA, EN POURCENTAGE	100
TABLEAU 2.6 : RAPPORT DE MASCULINITE DANS LE GRAND D'ACCRA (HOMMES POUR 100 FEMMES) (POPULATION DE 15 ANS ET PLUS).....	101
TABLEAU 2.7 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA VILLE DE LOME ET LE TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL (EN POURCENTAGE)	106
TABLEAU 2.8 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION DE LOME PAR GRANDS GROUPES D'AGE	107
TABLEAU 2.9 : RAPPORT DE MASCULINITE DANS LA VILLE DE LOME (HOMMES POUR 100 FEMMES).....	108
TABLEAU 2.10 : REPARTITION DES FEMMES MARIEES SELON LE REGIME DE LEUR PREMIERE UNION AU BENIN ET DE LEUR UNION ACTUELLE AU TOGO, EN POURCENTAGE (TOUS AGES CONFONDUS)	116
TABLEAU 2.11 : AGE MINIMUM AU MARIAGE DANS CERTAINS PAYS AFRICAINS AU SUD DU SAHARA.....	118
TABLEAU 2.12 : RECAPITULATIF DU REGIME DES UNIONS EN VIGUEUR DANS CERTAINS PAYS AFRICAINS AU SUD DU SAHARA.....	120
TABLEAUX 3.1 : RECAPITULATION DES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE VILLE.....	154
TABLEAU 3.2 : REPARTITION DES FEMMES SELON LA REGION HABITUELLE DE RESIDENCE AU BENIN A L'ENQUETE DE 1982.....	162
TABLEAU 3.3 : REPARTITION DES FEMMES DE COTONOU SELON LE GROUPE D'AGE	163
TABLEAU 3.4 : REPARTITION DES FEMMES ENQUETEES SELON LEUR REGION DE RESIDENCE AU GHANA A L'ENQUETE 1988.....	166

TABLEAU 3. 5 : REPARTITION DES FEMMES DU GRAND ACCRA SELON LE LIEU DE RESIDENCE HABITUELLE EN 1988	167
TABLEAU 3. 6 : REPARTITION DES FEMMES D'ACCRA SELON LEUR GROUPE D'AGE	168
TABLEAU 3. 7 : REPARTITION DES FEMMES ENQUETEES SELON LE LIEU DE RESIDENCE HABITUELLE AU TOGO A L'ENQUETE 1988.....	169
TABLEAU 3. 8 : REPARTITION DES FEMMES RESIDENTES DE LOME SELON LE GROUPE D'AGE.....	170
TABLEAU 3. 9 : REPARTITION DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS SELON LA SITUATION MATRIMONIALE A LOME AU RECENSEMENT 1958-1960 ET A L'ENQUETE 1961 (EN POURCENTAGE)	172
TABLEAU 3. 10 : RECAPITULATION DES VARIABLES RELATIVES A LA NUPTIALITE CONTENUES DANS LES DIFFERENTS FICHIERS	170
TABLEAU 3. 11 : RENSEIGNEMENTS SUR LA DATE D'ENTREE EN PREMIERE UNION DANS LES VILLES (EN POURCENTAGE)	181
TABLEAUX 3. 12 : INFORMATION SUR L'AGE AU PREMIER MARIAGE PAR GRANDS GROUPES D'AGE (EN POURCENTAGE)	182
TABLEAU 3. 13 : PROPORTION DES FEMMES N'AYANT PAS REPONDU A LA QUESTION SUR L'AGE D'ENTREE AU PREMIER RAPPORT SEXUEL, SELON LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS (EN POURCENTAGE)	184
TABLEAU 4. 1 : REPARTITION DES FEMMES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE LIEU DE RESIDENCE (APRES STANDARDISATION).....	205
TABLEAU 4. 2 : REPARTITION DES FEMMES SELON QU'ELLES AIENT OU NON EXERCE UN TRAVAIL REMUNERE AVANT DE SE MARIER ET LE LIEU DE RESIDENCE (EN POURCENTAGE)	209
TABLEAU 4. 3 : REPARTITION DES FEMMES SELON LEUR RELIGION ET LEUR LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS (EN POURCENTAGE)	211
TABLEAUX 4. 4 : REPARTITION DES FEMMES SELON LEUR ETHNIE ET LEUR LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS (EN POURCENTAGE)	213
TABLEAU 4. 5 : NIVEAU D'INSTRUCTION DU PARTENAIRE SELON LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS (EN POURCENTAGE)	215
TABLEAUX 4. 6 : REPARTITION DES FEMMES SELON LEUR NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION DE LEUR PARTENAIRE SELON LE LIEU DE RESIDENCE	217
TABLEAU 4. 7 : REPARTITION DES FEMMES ENCORE EN PREMIERE UNION SELON L'ETHNIE DE LEUR PREMIER MARI. ET LE LIEU DE RESIDENCE AU TOGO	221
TABLEAU 5. 1 : ETAT MATRIMONIAL EN 1961 PAR MILIEU DE RESIDENCE ET PAR SEXE (DONNEES NON STANDARDISEES).....	227

TABLEAU 5. 2 : PROPORTION D'HOMMES CELIBATAIRES A 50 ANS ET DE FEMMES CELIBATAIRES A 40 ANS SELON LA VILLE DE RESIDENCE (EN POURCENTAGE)	239
TABLEAU 5. 3 : EVOLUTION DE L'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DANS LES TROIS PAYS DEPUIS LES PREMIERES ENQUETES DEMOGRAPHIQUES DE 1961	244
TABLEAU 5. 4 : EVOLUTION DE L'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DANS LES VILLES DE COTONOU, ACCRA ET LOME DEPUIS LES PREMIERES ENQUETES DEMOGRAPHIQUES DE 1961.....	245
TABLEAU 5. 5 : REPARTITION DES FEMMES SELON LEUR AGE AU PREMIER RAPPORT SEXUEL ET LEUR LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS EN POURCENTAGE (FEMMES AYANT REPONDU A LA QUESTION)	254
TABLEAU 5. 6 : AGE MEDIAN AU PREMIER RAPPORT SEXUEL SELON LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS.....	255
TABLEAU 5. 7 : RECHERCHE EXPLORATOIRE DES VARIABLES SIGNIFICATIVES POUR L'ETUDE DE LA SEXUALITE PRECOCE (SEUIL DE SIGNIFICATIVITE)	256
TABLEAU 5. 8 : AGE MEDIAN AU PREMIER RAPPORT SEXUEL SELON LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS (FEMMES DE 25-49 ANS OU DE 20-49 ANS).....	261
TABLEAU 5. 9 : FACTEURS DE RISQUE D'ENTREE DANS LA VIE SEXUELLE PRECOCE (AVANT 15 ANS) DANS LA VILLE DE COTONOU (EFFECTIF 303).....	262
TABLEAU 5. 10 : FACTEURS DE RISQUE D'ENTREE DANS LA VIE SEXUELLE PRECOCE (AVANT 15 ANS) DANS LA VILLE D'ACCRA (EFFECTIF 358).....	263
TABLEAU 5. 11 : FACTEURS DE RISQUE D'ENTREE DANS LA VIE SEXUELLE PRECOCE (AVANT 15 ANS) DANS LA VILLE DE LOME (EFFECTIF 649).....	264
TABLEAU 5. 12 : FACTEURS DE RISQUE D'ENTREE DANS LA VIE SEXUELLE PRECOCE (AVANT 15 ANS) DANS LE MILIEU RURAL BENINOIS (EFFECTIF 2411).....	266
TABLEAU 5. 13 : FACTEURS DE RISQUE D'ENTREE DANS LA VIE SEXUELLE PRECOCE (AVANT 15 ANS) DANS LE MILIEU RURAL GHANEEN (EFFECTIF 2463).....	267
TABLEAU 5. 14 : FACTEURS DE RISQUE D'ENTREE DANS LA VIE SEXUELLE PRECOCE (AVANT 15 ANS) DANS LE MILIEU RURAL TOGOLAIS (EFFECTIF 1898).....	269
TABLEAU 5. 15 : TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES GENERATIONS ENTRE L'ENQUETE FECONDITE DU BENIN 1982 ET L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE 1988.....	273
TABLEAUX 5. 16 : POURCENTAGES CUMULES DE FEMMES ENTREES EN UNION A CHAQUE ANNEE D'AGE ET EFFECTIF DES DIVERSES COHORTES DANS LES VILLES	276

TABLEAUX 5. 17 : POURCENTAGES CUMULES DE FEMMES ENTREES EN UNION A CHAQUE ANNEE D'AGE ET EFFECTIF DES DIVERSES GENERATIONS DANS LE MILIEU RURAL	279
TABLEAU 5. 18 : PROPORTION DE FEMMES MARIEES AVANT 20 ANS SELON LA GENERATION ET LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS (EN POURCENTAGE)	285
TABLEAU 5. 19 : PROPORTION DE FEMMES MARIEES AVANT 26 ANS SELON LA GENERATION ET LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS (EN POURCENTAGE)	285
TABLEAU 5. 20 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE SELON LA GENERATION ET LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS	300
TABLEAU 5. 21 : TABLE DE NUPTIALITE DES FEMMES NEES ENTRE 1953 ET EN DEÇA DANS LA VILLE DE COTONOU (35-49 ANS EN 1988)	302
TABLEAU 5. 22 : TABLE DE NUPTIALITE DES FEMMES NEES ENTRE 1958 ET EN DEÇA DANS LA VILLE D'ACCRA (30-49 ANS)	303
TABLEAU 5. 23 : TABLE DE NUPTIALITE DES FEMMES NEES ENTRE 1958 ET EN DEÇA DANS LA VILLE DE LOME (30-49 ANS)	304
TABLEAU 5. 24 : INDICATEUR MEDIAN AU PREMIER MARIAGE SELON LA GENERATION ET LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS	306
TABLEAU 5. 25 : INDICATEUR MEDIAN AU PREMIER MARIAGE SELON LA GENERATION, LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION	309
TABLEAU 5. 26 : FACTEURS DETERMINANTS DE L'AGE D'ENTREE EN PREMIERE UNION AU BENIN	321
TABLEAU 5. 27 : FACTEURS DETERMINANTS DE L'AGE D'ENTREE EN IERE UNION AU GHANA	323
TABLEAU 5. 28 : FACTEURS DETERMINANTS DE L'AGE D'ENTREE EN PREMIERE UNION AU TOGO	325
TABLEAU 5. 29 : FACTEURS DETERMINANTS DE L'AGE D'ENTREE EN IERE UNION A COTONOU	329
TABLEAU 5. 30 : FACTEURS DETERMINANTS DE L'AGE D'ENTREE EN PREMIERE UNION A ACCRA	330
TABLEAU 5. 31 : FACTEURS DETERMINANTS DE L'AGE D'ENTREE EN PREMIERE UNION A LOME	332
TABLEAU 5. 32 : FACTEURS DETERMINANTS DE L'AGE D'ENTREE EN PREMIERE UNION DANS LE MILIEU RURAL BENINOIS	335
TABLEAU 5. 33 : FACTEURS DETERMINANTS DE L'AGE D'ENTREE EN PREMIERE UNION DANS LE MILIEU RURAL GHANEEN	336
TABLEAU 5. 34 : FACTEURS DETERMINANTS DE L'AGE D'ENTREE EN PREMIERE UNION DANS LE MILIEU RURAL TOGOLAIS	338

TABLEAU 5. 35 : RECAPITULATION DES ELEMENTS DETERMINANTS DE L'AGE D'ENTREE EN PREMIERE UNION (RESULTATS RELATIFS AUX DERNIERES EQUATIONS DE L'ANALYSE MULTIVARIEE) DIRECTION ET NIVEAU DE SIGNIFICATIVITE	343
TABLEAU 6. 1 : PREMIERE UNION TOUJOURS EN COURS SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES ET SELON LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS, EN POURCENTAGE (FEMMES NON CELIBATAIRES AGEES DE 20 ANS ET PLUS)	350
TABLEAU 6. 2 : PREMIERE UNION ROMPUE PAR DIVORCE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES ET SELON LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS, EN POURCENTAGE (FEMMES NON CELIBATAIRES AGEES DE 20 ANS ET PLUS)	351
TABLEAU 6. 3 : PREMIERE UNION ROMPUE PAR VEUVAGE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES ET SELON LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS, EN POURCENTAGE (FEMMES NON CELIBATAIRES AGEES DE 20 ANS ET PLUS)	352
TABLEAU 6. 4 : REPARTITION DES FEMMES DU TOGO SELON QU'ELLES AIENT TRAVAILLE AVANT ET APRES LE MARIAGE	354
TABLEAU 6. 5 : TABLE DE SURVIE DE LA PREMIERE UNION AU DIVORCE AU BENIN (UNIONS SURVIVANTES SUR 10 000 ET PROBABILITE POUR 10 000)	359
TABLEAU 6. 6 : TABLE DE SURVIE DE LA PREMIERE UNION AU DIVORCE AU TOGO (UNIONS SURVIVANTES SUR 10 000 ET PROBABILITE POUR 10 000)	360
TABLEAU 6. 7 : RECHERCHE EXPLORATOIRE DES FACTEURS DE RISQUE DE RUPTURE DE LA PREMIERE UNION PAR DIVORCE SELON LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS	369
TABLEAU 6. 8 : FACTEURS DE RISQUE DE RUPTURE DE LA PREMIERE UNION PAR DIVORCE A COTONOU (EFFECTIF 353)	374
TABLEAU 6. 9 : FACTEURS DE RISQUE DE RUPTURE DE LA PREMIERE UNION PAR DIVORCE A LOME (EFFECTIF 363)375	
TABLEAU 6. 10 : FACTEURS DE RISQUE DE RUPTURE DE LA PREMIERE UNION PAR DIVORCE DANS LE MILIEU RURAL BENINOIS (EFFECTIF 2572)	377
TABLEAU 6. 11 : FACTEURS DE RISQUE DE RUPTURE DE LA PREMIERE UNION PAR DIVORCE DANS LE MILIEU RURAL TOGOLAIS (EFFECTIF 1726)	378
TABLEAUX 6. 12 : REPARTITION DES FEMMES SELON LE REGIME DE LEUR UNION ACTUELLE, FEMMES MARIEES ENTRE 1952 ET 1975 ET CELLES MARIEES EN 1976 ET AU-DELA	384
TABLEAUX 6. 13 : TABLE DE SURVIE DE LA PREMIERE UNION AU DIVORCE SELON LES DIFFERENTES PERIODES ECONOMIQUES (UNIONS SURVIVANTES SUR 10 000 ET PROBABILITE POUR 10 000)	386
TABLEAU 6. 14 : NOMBRE MOYEN D'UNIONS PAR FEMME SELON LE GROUPE D'AGE ET LA VILLE (FEMMES NON CELIBATAIRES).....	391

TABLEAUX 6. 15 : COMPARAISONS DES UNIONS SELON CERTAINES VARIABLES SOCIOCULTURELLES (EN POURCENTAGE).....	395
TABLEAUX 6. 16 : COMPARAISONS DES UNIONS SELON CERTAINES VARIABLES SOCIOCULTURELLES (EN POURCENTAGE).....	397
TABLEAU 6. 17 : REPARTITION DES FEMMES NON CELIBATAIRES PAR GROUPES D'AGE ACTUELS, SELON LE REGIME DE LA PREMIERE UNION AU BENIN.....	400
TABLEAU 6. 18 : REPARTITION DES FEMMES NON CELIBATAIRES PAR GROUPES D'AGE ACTUELS, SELON LE REGIME DE LEUR UNION ACTUELLE AU TOGO.....	401
TABLEAU 6. 19 : RECAPITULATION DES INDICATEURS DE MOBILITE CONJUGALE.....	403
TABLEAU 7. 1 : PROPORTION DE FEMMES VIVANT EN UNION POLYGAME SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE LIEU DE RESIDENCE.....	424
TABLEAUX 7. 2 : PROPORTION DE FEMMES EN UNION POLYGAME SELON LEUR NIVEAU D'INSTRUCTION, CELUI DE LEUR PARTENAIRE ET LE LIEU DE RESIDENCE.....	426
TABLEAU 7. 3 : ETENDUE DE LA POLYGAMIE SELON LA RELIGION ET LE LIEU DE RESIDENCE.....	428
TABLEAUX 7. 4 : PROPORTION DE FEMMES EN UNION POLYGAME SELON L'ETHNIE ET LE LIEU DE RESIDENCE PAR PAYS.....	430
TABLEAU 7. 5 : RECHERCHE EXPLORATOIRE DES FACTEURS DE RISQUE D'ENTREE EN PREMIERE UNION POLYGAME AU TOGO (SEUIL DE SIGNIFICATIVITE).....	432
TABLEAU 7. 6 : PROPORTION DE FEMMES VIVANT EN PREMIERE UNION POLYGAME SELON LEUR SITUATION PROFESSIONNELLE ET LEUR LIEU DE RESIDENCE AU TOGO.....	434
TABLEAU 7. 7 : LES FACTEURS DE RISQUE D'ENTREE EN PREMIERE UNION POLYGAME DANS LA VILLE DE LOME (FEMME AYANT TRAVAILLE AVANT SA PREMIERE UNION, EFFECTIF 255).....	436
TABLEAU 7. 8 : LES FACTEURS DE RISQUE D'ENTREE EN PREMIERE UNION POLYGAME DANS LA VILLE DE LOME (FEMME N'AYANT PAS TRAVAILLE AVANT SA PREMIERE UNION, EFFECTIF 147).....	437
TABLEAU 7. 9 : LES FACTEURS DE RISQUE D'ENTREE EN PREMIERE UNION POLYGAME DANS LE MILIEU RURAL DU TOGO (FEMME AYANT TRAVAILLE AVANT SA PREMIERE UNION, EFFECTIF 959).....	439
TABLEAU 7. 10 : LES FACTEURS DE RISQUE D'ENTREE EN PREMIERE UNION POLYGAME DANS LE MILIEU RURAL TOGOLAIS (FEMME N'AYANT PAS TRAVAILLE AVANT SA PREMIERE UNION).....	440
TABLEAU 7. 11 : RECAPITULATION DES INDICATEURS DE POLYGAMIE.....	442
TABLEAU 0.1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX DANS LES TROIS VILLES.....	450

TABLEAUX A.4 1 : REPARTITION DES FEMMES SELON LEUR NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE GROUPE D'AGE (EN POURCENTAGE).....	453
TABLEAUX A.5. 1: ETAT MATRIMONIAL PAR GROUPE D'AGE DANS LE MILIEU URBAIN DU DAHOMEY SELON L'ENQUETE DE 1961.....	456
TABLEAUX A.5. 2: ETAT MATRIMONIAL PAR GROUPE D'AGE DANS LE MILIEU URBAIN DU GHANA SELON L'ENQUETE DE 1961.....	457
TABLEAUX A.5. 3 : ETAT MATRIMONIAL PAR GROUPE D'AGE DANS LA VILLE DE LOME SELON L'ENQUETE DE 1961.....	458
TABLEAU A.5. 4 : ETAT MATRIMONIAL EN 1961 SELON LE LIEU DE RESIDENCE ET PAR SEXE (DONNEES STANDARDISEES).....	459
TABLEAU A.5. 5 : ETAT MATRIMONIAL DANS LA PERIODE 1968-1970 SELON LE LIEU DE RESIDENCE ET PAR SEXE (DONNEES STANDARDISEES).....	459
TABLEAU A.5. 6 : ETAT MATRIMONIAL DANS LA PERIODE 1979-1981 PAR VILLE ET PAR SEXE (DONNEES STANDARDISEES).....	460
TABLEAU A.5. 7 : ETAT MATRIMONIAL DES FEMMES DANS LA PERIODE 1982-1988 SELON LE LIEU DE RESIDENCE (DONNEES STANDARDISEES).....	461
TABLEAU A.5. 8 : EVOLUTION DE LA SITUATION MATRIMONIALE DANS LA VILLE DE COTONOU APRES STANDARDISATION (POPULATION DE 15 ANS ET PLUS).....	461
TABLEAU A.5. 9 : EVOLUTION DE LA SITUATION MATRIMONIALE DANS LA VILLE DE LOME APRES STANDARDISATION (POPULATION DE 15 ANS ET PLUS).....	462
TABLEAUX A.5. 10 : ETAT MATRIMONIAL PAR GROUPE D'AGE DANS LE MILIEU URBAIN DU GHANA, SELON L'ENQUETE DE 1968.....	463
TABLEAUX A.5. 11 : ETAT MATRIMONIAL PAR GROUPE D'AGE DANS LA VILLE DE LOME EN 1970.....	464
TABLEAUX A.5. 12 : ETAT MATRIMONIAL PAR GROUPE D'AGE DANS LA VILLE DE COTONOU EN 1979.....	466
TABLEAUX A.5. 13 : ETAT MATRIMONIAL PAR GROUPE D'AGE DANS LA VILLE DE LOME EN 1981.....	468
TABLEAUX A.5. 14 : ETAT MATRIMONIAL PAR GROUPE D'AGE AU BENIN EN 1982 SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (EN POURCENTAGE).....	470
TABLEAUX A.5. 15 : ETAT MATRIMONIAL PAR GROUPE D'AGE AU GHANA EN 1988 SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (EN POURCENTAGE).....	471
TABLEAUX A.5. 16 : ETAT MATRIMONIAL PAR GROUPE D'AGE AU TOGO EN 1988 SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (EN POURCENTAGE).....	472

TABEAU A.5. 17 : AGE MEDIAN AU PREMIER MARIAGE SELON LA GENERATION ET LE LIEU DE RESIDENCE	473
TABEAU A.7 1: REPARTITION DES HOMMES MARIÉS POLYGAMES DANS LA VILLE DE COTONOU SELON LE GROUPE D'AGE	474
TABEAU A.7 2: REPARTITION DES HOMMES MARIÉS POLYGAMES DANS LA VILLE D'ACCRA	474
SELON LE GROUPE D'AGE	474
TABEAU A.7 3.: REPARTITION DES HOMMES MARIÉS POLYGAMES DANS LA VILLE DE LOME SELON LE GROUPE D'AGE	475
TABEAU A.7 4 : NOMBRE MOYEN DE FEMMES PAR HOMME MARIÉ DANS LA VILLE DE COTONOU ENTRE 1961 ET 1979.....	476
TABEAU A.7 5 : NOMBRE MOYEN DE FEMMES PAR HOMME MARIÉ DANS LA VILLE D'ACCRA EN 1960.....	476
TABEAU A.7 6: NOMBRE MOYEN DE FEMMES PAR HOMME MARIÉ DANS LA VILLE DE LOME EN 1961, 1970 ET 1981.....	477
TABEAU A.7 7 : NOMBRE MOYEN DE FEMMES PAR MENAGE POLYGAME ET PAR GROUPE D'AGE (FEMMES ACTUELLEMENT EN UNION).....	478
TABEAU A.7 8 : PROPORTION DE FEMMES VIVANT EN UNION POLYGAME SELON LE PAYS, LE LIEU DE RESIDENCE ET LE GROUPE D'AGE (FEMMES ACTUELLEMENT EN UNION)	478

Liste des figures

FIGURE 4. 1 : REPARTITION DES FEMMES DE 15-49 ANS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LA VILLE DE RESIDENCE (APRES STANDARDISATION) 206

FIGURE 4. 2 : REPARTITION DES FEMMES DE 15-49 ANS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE MILIEU RURAL DE RESIDENCE (APRES STANDARDISATION) 206

FIGURE 4. 3 : REPARTITION DES MARIS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LA VILLE DE RESIDENCE 216

FIGURE 4. 4 : REPARTITION DES MARIS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE MILIEU DE RESIDENCE..... 216

FIGURE 4. 3 : REPARTITION DES MARIS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LA VILLE DE RESIDENCE 216

FIGURE 4. 4 : REPARTITION DES MARIS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE MILIEU DE RESIDENCE..... 216

FIGURE 5. 1 : SITUATION MATRIMONIALE DES HOMMES DE 15 ANS ET PLUS DE COTONOU (APRES STANDARDISATION)..... 234

FIGURE 5. 2 : SITUATION MATRIMONIALE DES FEMMES DE 15 ANS ET PLUS DE COTONOU (APRES STANDARDISATION)234

FIGURE 5. 3 : SITUATION MATRIMONIALE DES HOMMES DE 15 ANS ET PLUS DE LOME (APRES STANDARDISATION)236

FIGURE 5. 4 : SITUATION MATRIMONIALE DES FEMMES DE 15 ANS ET PLUS DE LOME (APRES STANDARDISATION) 236

FIGURE 5. 5 : PROPORTION DE FEMMES MARIEES AVANT 20 ANS SELON LA GENERATION ET LA VILLE DE RESIDENCE287

FIGURE 5. 6 : PROPORTION DE FEMMES MARIEES AVANT 20 ANS SELON LA GENERATION ET LE MILIEU R'URAL DE RESIDENCE..... 290

FIGURE 5. 7: POURCENTAGES CUMULES DE FEMMES DEJA ENTREES EN UNION (AVANT 30 ANS) A CHAQUE ANNEE D'AGE, DANS LES DIVERSES COHORTES DE COTONOU 292

FIGURE 5. 8 :POURCENTAGES CUMULES DE FEMMES DEJA ENTREES EN UNION (AVANT 30 ANS) A CHAQUE ANNEE D'AGE, DANS LES DIVERSES COHORTES D'ACCRA 292

FIGURE 5. 9 POURCENTAGES CUMULES DE FEMMES DEJA ENTREES EN UNION (AVANT 30 ANS) A CHAQUE ANNEE D'AGE, DANS LES DIVERSES COHORTES DE LOME 293

FIGURE 5. 10 : POURCENTAGES CUMULES DE FEMMES DEJA ENTREES EN UNION (AVANT 30 ANS) A CHAQUE ANNEE D'AGE, DANS LES DIVERSES COHORTES DU MILIEU RURAL BENINOIS 295

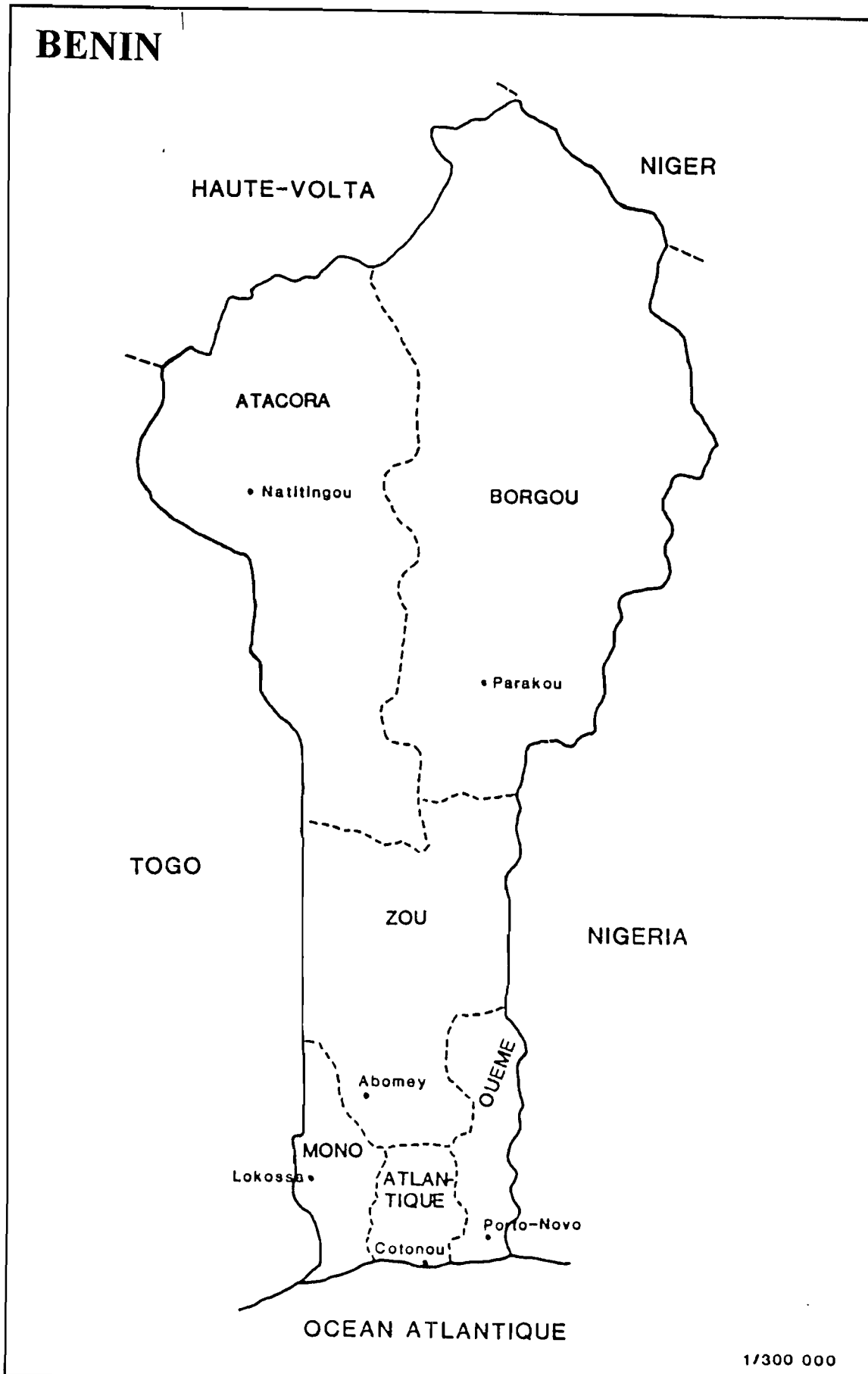
FIGURE 5. 11 : POURCENTAGES CUMULES DE FEMMES DEJA ENTREES EN UNION (AVANT 30 ANS) A CHAQUE ANNEE D'AGE, DANS LES DIVERSES COHORTES DU MILIEU RURAL GHANEEN..... 295

FIGURE 5. 12 : POURCENTAGES CUMULES DE FEMMES DEJA ENTREES EN UNION (AVANT 30 ANS) A CHAQUE ANNEES D'AGE, DANS LES DIVERSES COHORTES DU MILIEU RURAL TOGOLAIS 296

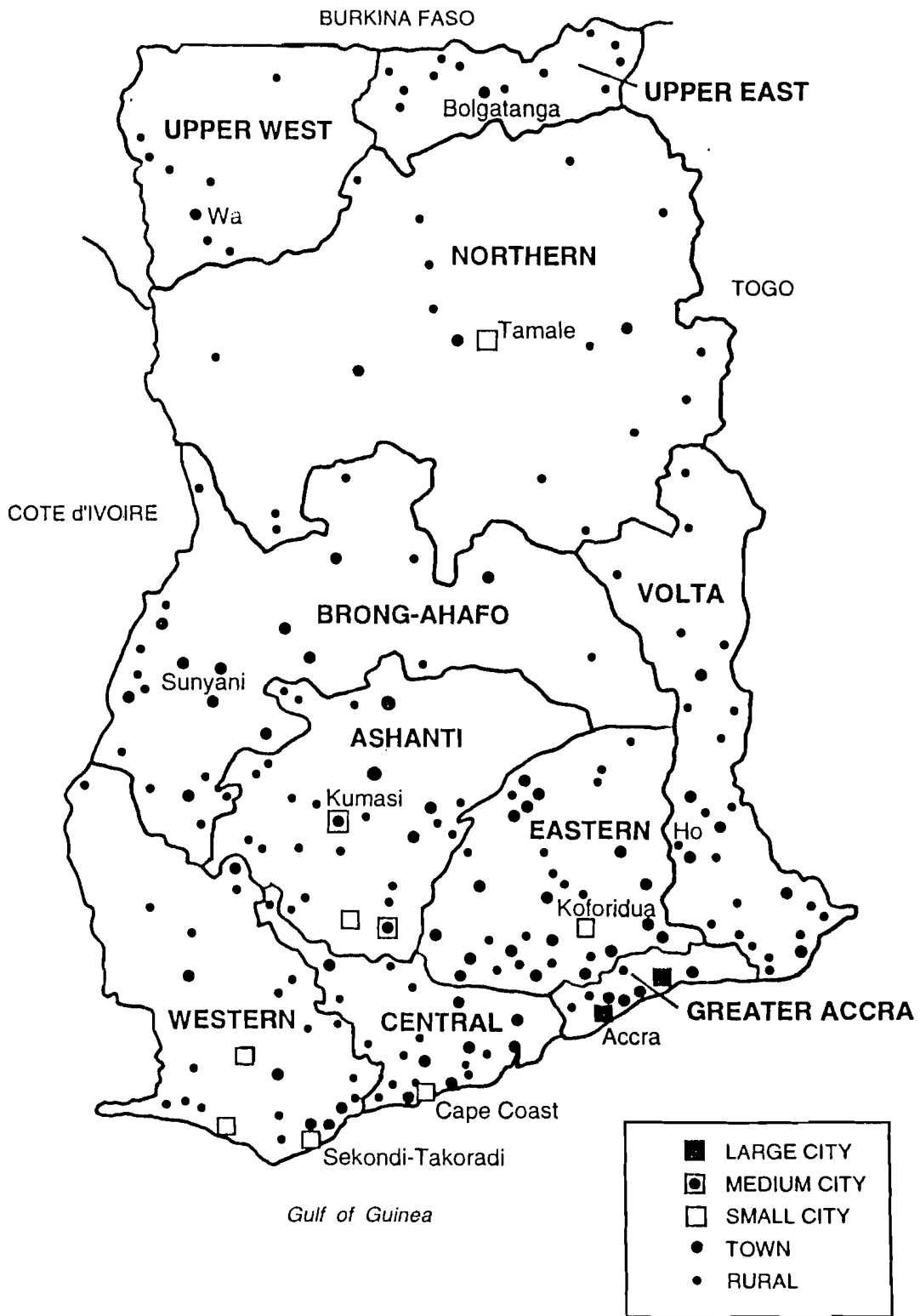
FIGURE 6. 1 : COURBE DE PROBABILITE DE RUPTURE DE LA PREMIERE UNION PAR DIVORCE ENTRE T ET T+1 AU BENIN EN 1982..... 361

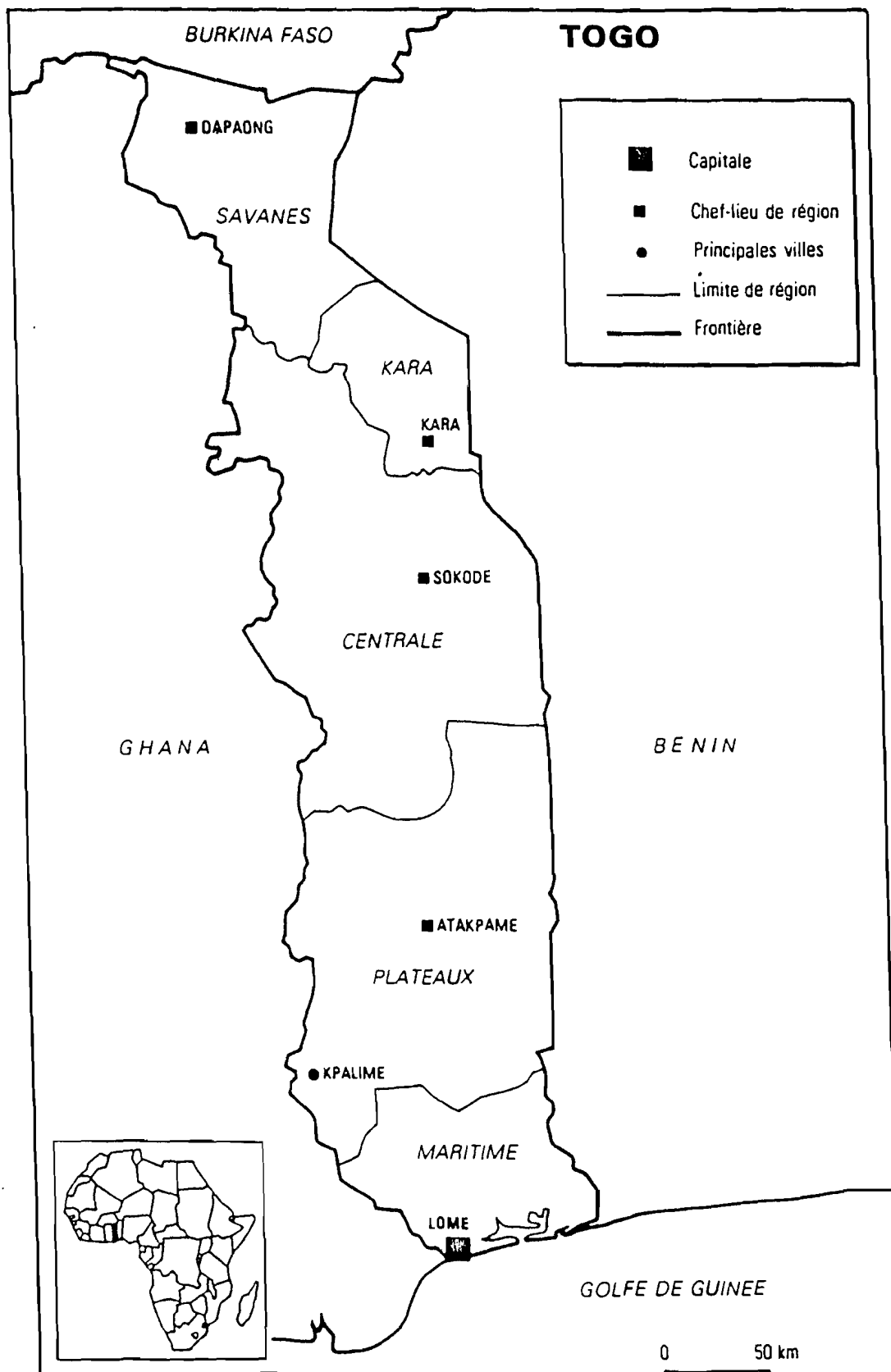
FIGURE 6. 2 : COURBE DE RUPTURE DE LA PREMIERE UNION PAR DIVORCE ENTRE T ET T+1 AU TOGO EN 1988	361
FIGURE 6. 3 : COMPARAISON DES PROBABILITES DE RUPTURE DE LA PREMIERE UNION PAR DIVORCE EN VILLE.....	362
FIGURE 6. 4 : COURBE DE SURVIE DE LA PREMIERE UNION AU DIVORCE AU BENIN EN 1982	363
FIGURE 6. 5 : COURBE DE SURVIE DE LA PREMIERE UNION AU DIVORCE AU TOGO EN 1988	363
FIGURE 6. 6 : COMPARAISON DES COURBES DE SURVIE DE LA PREMIERE UNION AU DIVORCE DANS LES VILLES.....	364
FIGURE 6. 7 : COMPARAISON DES PROBABILITES DE RUPTURE DE LA PREMIERE UNION PAR DIVORCE DANS LE MILIEU RURAL	365
FIGURE 6. 8 : COMPARAISON DES COURBES DE SURVIE DE LA PREMIERE UNION AU DIVORCE DANS LE MILIEU RURAL.....	366
FIGURE 6. 9 : COURBE DE SURVIE DE LA PREMIERE UNION AU DIVORCE A LOME SELON LA PERIODE ECONOMIQUE.....	387
FIGURE 6. 10 : COURBE DE SURVIE DE LA PREMIERE UNION AU DIVORCE DANS LE MILIEU RURAL TOGOLAIS SELON LA PERIODE ECONOMIQUE.....	388
FIGURE 6. 11 : COURBE DE PROBABILITE DE RUPTURE DE LA PREMIERE UNION PAR DIVORCE ENTRE T ET T+1 A LOME SELON LA PERIODE ECONOMIQUE	389
FIGURE 6. 12 : COURBE DE PROBABILITE DE RUPTURE DE LA PREMIERE UNION PAR DIVORCE ENTRE T ET T+1 DANS LE MILIEU RURAL TOGOLAIS SELON LA PERIODE ECONOMIQUE.....	390
FIGURE 7. 1 : EVOLUTION DES TAUX DE POLYGAMIE SELON LE GROUPE D'AGE A COTONOU.....	410
FIGURE 7. 2 : TAUX DE POLYGAMIE SELON LE GROUPE D'AGE A ACCRA EN 1960	410
FIGURE 7. 3 : EVOLUTION DES TAUX DE POLYGAMIE SELON LE GROUPE D'AGE A LOME.....	411
FIGURE 7. 4 : COMPARAISON DES TAUX DE POLYGAMIE DE COTONOU ET DE LOME.....	414
FIGURE 7. 5 : EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE FEMMES MARIEES PAR HOMME MARIE A COTONOU	416
FIGURE 7. 6 : NOMBRE MOYEN DE FEMMES MARIEES PAR HOMME MARIE A ACCRA EN 1960.....	417
FIGURE 7. 7 : EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE FEMMES MARIEES PAR HOMME MARIE A LOME.....	417
FIGURE 7. 8 : NOMBRE MOYEN DE FEMMES MARIEES PAR MENAGE POLYGAME SELON LE GROUPE D'AGE ET LA VILLE.....	419
FIGURE 7. 9 : NOMBRE MOYEN DE FEMMES MARIEES PAR MENAGE POLYGAME SELON LE GROUPE D'AGE ET LE MILIEU RURAL	420
FIGURE 7. 10 : PROPORTION DE FEMMES MARIEES VIVANT EN UNION POLYGAME SELON LE GROUPE D'AGE ET LA VILLE.....	421
FIGURE 7. 11 : PROPORTION DE FEMMES MARIEES VIVANT EN UNION POLYGAME SELON LE GROUPE D'AGE ET LE MILIEU RURAL	422

Liste des cartes



GHANA





Liste des ethnies du Bénin
Groupe Adja

- Adja
- Ouatchi
- Mina

Groupe Fon et apparentés

- Aïzo
- Fon
- Goun
- Kotafon-Tchi
- Mahi
- Ouémé

Groupe Bariba et apparentés

- Bariba
- Boko
- Mokolle

Groupe Dendi et apparentés

- Dendi

Groupe Djougou et apparentés

- Dompago
- Kabyè
- Koto-koli
- Yoa (Pila-pila)
- Scruba (Biyolié)
- Taneka (Tamba)
- Windji-windji (Bassila)

Groupe Houéda et apparentés

- Houéda
- Houla (Pla)
- Sahouè
- Torri
- Tofin
- Sèto

Groupe Peuhl

- Peuhl
- Gando

Groupe Otamari ou Somba

- Berba
- Besorabe
- Betammadibé
- Betyobé
- Ditamari
- Gangamba
- Gourmantché
- Hossori
- Natimba
- Otamari
- Waaba
- Yendé (Miendé)
- Yoabou

Groupe Yoruba et apparentés

- Yoruba
- Nagot
- Chabè
- Idassa
- Holli-dji
- Ifé (Ana)
- Itcha
- Kétou
- Manigri

Autres nationalités béninoises

Liste des auteurs

A

Acquah, 1958.....	100
Agier, 1983.....	110
Agouké, 1991.....	34
Ahouangan, non daté.....	130
Akoto, 1992.....	192
Amselle et M'Bokolo, 1985.....	125
Anker et Hein, 1986.....	208
Antoine et Nanitelamio, 1990.....	36
Antoine, 1988-2.....	215
Antoine, 1995.....	441
Arnold, 1991.....	180; 183; 346
Arrighi, 1968.....	393
Aryee et Gaisie, 1981.....	143
Assogba et al., 1992.....	86; 172; 243
Assogba, 1988.....	41
Assogba, 1989.....	24; 31; 32; 51; 221; 250; 284
Assogba, 1990.....	39
Assogba, à paraître.....	212

B

Bahri, 1988.....	349
Bill-Cataria, 1979.....	107; 122
Binet, 1959.....	249
Blanc et Ruten berg, 1990.....	179
Blanc et Ruten. berg, 1990.....	180
Blanc et Rutenberg, 1990.....	346
Blayo, 1985.....	346

Bledsoe et Barney, 1993	252
Bledsoe et Cohen, 1993	258
Bledsoe, 1990	33
Bonte et Izard, 1991	10; 13; 16; 52
Bonte, Izard, 1991	129
Boyon, 1958	100
Bozon, 1990	249
Bozon, 1993	251; 257; 260
 <i>C</i>	
Caldwell et Ruzicka, 1987	248
Caldwell, 1968	229
Caldwell, 1968, 1979	32
Ceccaldi, 1979	126
Chabi, 1991	87
Chavagneux, 1991	99
Chesnais, 1986	33; 42; 230
Chesnais, 1987	27
Chojnacka, 1993	414
Clignet, 1987	32; 37
Collange et al, 1993	72
Condé, 1971	31; 247
Coquery-Vidrovitch, 1994	17; 49; 50; 52; 103
Cordonnier, 1987	37; 40; 419
Cornevin, 1970	87
Cornevin, 1988	111; 147
Croft, 1991	180
 <i>D</i>	
de Medeiros, 1984	54; 134
de Medeiros, 1984	146

Donadjè, 1992.....	33; 245; 247; 407; 412; 425; 476
Du Sacré Coeur, 1953	19
Du Sacré-Coeur, 1953	43
Duchêne, 1989	189
Dumont, 1992	25
Dyja Ruelland, 1971.....	137
E	
Ebigbola et Omideyi, 1988	305
Ebigbola. et Omideyi, 1988	305
Erny, 1987	49; 53
Eusebio, 1978.....	151
F	
Fargues, 1988-2	34
Ferry, 1978	373
G	
Gage-Brandon et Meekers, 1992	254
Gage-Brandon et Meekers, 1993	41; 355
Gaisie, 1971	14
Gaisie, 1973.....	47; 58; 100; 115; 226; 227; 233; 239; 245; 457; 459; 463
Gandaho, 1992.....	232; 353
Gendreau et Gubry, 1988	33; 35; 355
Gendreau, 1993.....	47; 159; 185
Gibbal, 1971	39; 284
Gil et al., 1964	141; 143; 146
Glèlè, 1971	96; 122
Godin, 1986.....	71
Goody et Tambiah, 1973	16
Goody, 1973.....	250

Gruenais et Lacombe, 1983	45
Guingnido Gaye, 1992	68; 88; 89; 91; 94
<i>H</i>	
Halli et Rao, 1992	192; 196; 197; 199
Hertrich, 1994	152; 356; 392
Hill, Adansi-Pipim, Assogba et al., 1993	5; 235; 289
Houédokoho, 1991	36; 152
Houéto, 1975	50
Hugon, 1993	56
Huq, 1989	55; 77
<i>I</i>	
Ilinigumugabo et Randriambanona, 1988	45
<i>J</i>	
Jones, 1974	79
<i>K</i>	
Kadri, 1990	411
Kaufmann et al., 1988	31; 46; 248
Klissou, 1994	407
Kodjogbé, 1987	179; 182; 297
Kouton, 1992	260
Kouton, 1992	192
<i>L</i>	
Lacombe, 1983	33; 34
Lamine Keita, 1990	314
Le Cour Grandmaison, 1971	356; 392
Le Thanh Khoi, 1971	56
Le Thanh Kibi, 1971	78

Lee, 1979.....	420
Léridon, 1991.....	26; 27
Levi-Strauss, 1967.....	9; 11; 13; 16
Lo Ndiaye, 1985.....	356; 392
Locoh et Thiriart, 1993.....	388
Locoh, 1976.....	35
Locoh, 1984.....	17; 149; 150; 151; 152; 260; 352; 355
Locoh, 1988.....	31; 37; 248
Locoh, 1989b.....	37; 39; 409
Locoh, 1991.....	57
Locoh., 1984.....	152
Lombard, 1953.....	88; 91; 93; 122
Lututala, 1988.....	122
M	
M'Baye, 1968.....	15; 17; 23; 50; 52; 348
Mair, 1974.....	11; 15
Marc Pilon, 1988.....	12
Marguerat et Pelei, 1993 T1.....	149
Marguerat, 1992.....	112
Marty, 1926.....	137; 139
Masuy et Tabutin, 1990.....	127; 202
Meekers, 1988.....	305
Meekers, 1992.....	305; 448
Meillassoux, 1975.....	412
Memel-Foté, 1975.....	51
Mérand, 1989.....	50
Mercier, 1961.....	125
Mercier, 1962.....	49; 125; 137; 246

Mignot, 1985	355
<i>N</i>	
Nartey and Ameka, 1991	288
Nations Unies, 1988	28; 31; 36
Nations Unies, 1990	31; 35; 37; 40; 48; 111
Ndombet, 1968	348
Ngondo a Pitshandenge, 1978	113
Ngondo a Pitshandenge, 1982	407; 412
Ngondo a Pitshandenge, 1991	258; 298
Ngondo a Pitshandenge, 1992	44; 258
Nicollet, 1959	17; 43; 45
Nyassogbo, 1980	111
Nyassogbo, 1981	108; 111
<i>O</i>	
Ollennu, 1968	143; 145; 411
Ombolo, 1990	52
Oppong, 1975	143; 145
<i>P</i>	
Page, 1973	42; 242
Parrinder, 1950	138; 139
Pazzi, 1984	54
Peil, 1975	39
Picard, 1991	203
Pignan, 1987	48
Pison, 1986	250
Pison, 1988	249; 250; 407
Poirier, 1972	126; 136
Présence africaine, 1957	54

Pressat, 1979.....	9; 18; 25; 214
Puy-Denis, 1994.....	75; 81; 99; 104
<i>Q</i>	
Quenum, 1983	132; 139
<i>R</i>	
Rémy, 1992.....	54
Rivière, 1990.....	10; 17; 38; 149; 151; 152; 348; 407
Robert, 1977	9
<i>S</i>	
Saï, 1971.....	38; 140
Sala Diakanda, 1983	125
Sanoussi, 1987	13
Schwartz, 1971	282
Senghor et Sow, 1975.....	452
Singh, 1985.....	179
Singh, 1987.....	311
Sotindjo, 1990.....	89; 92
SPSS INC, User's Guide, 1986	192; 196
Suret-Canale, 1964.....	283
Suret-Canale, 1968.....	12; 50
<i>T</i>	
Tabutin, 1980.....	25
Tabutin, 1984.....	22; 23
Tabutin, 1988.....	27; 407
Tapinos, 1985	205
Thomas, 1968	23; 24; 376
Tidjani, 1951	135; 136; 407
Tomassone et Dervin, 1993	188

Tomassone, 1992 189

U

Unesco, 1990 283

V

Vallin, 1977 29

Van de Walle et Omideyi, 1988 412

Vimard, 1984 355

W

Wattelar et Wunsch, 1967 26

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACQUAH Ioné, 1958. - "*Accra survey*" London : University of London Press, 176 p
- AGIER Michel, 1983. - "*Commerce et sociabilité. Les négociants soudanais du quartier Zongo de Lomé (Togo)*" Editions de l'ORSTOM, 317 p. (Collection Mémoires n° 99)
- AGOUNKE Akoua., ASSOGBA Laurent M. et KODJO A. 1989. - "*Enquête démographique et de santé au Togo 1988*" U.R.D., Direction de la Statistique, Direction Générale de la Santé-Togo et DHS Surveys Institute for Resource Development /Macro Systems, Inc. Columbia, Maryland USA December, 169 p.
- AGOUNKE Akoua, 1991. - "Les nouvelles formes d'union en Afrique de l'Ouest : Aspirations et ruptures" in : Actes de la Conférence *Femme, Famille et Population*, p. 96-108 (Ouagadougou, Burkina-Faso 24-29 Avril 1991)
- AHOUANGAN Denis, non daté. - "*Systèmes matrimoniaux africains : Les Fon du Dahomey*" Labotoire d'anthropologie juridique, 66 p.
- AKOTO Eliwo, 1992. - "La morbidité et la mortalité infanto-juvénile au Bénin" in : Eliwo AKOTO, GUINGNIDO GAYE Julien, Dominique TABUTIN (éds), *L'état et le devenir de la population du Bénin* p.155-198. -Porto-Novo, Presses du Centre National de Production de Manuels Scolaires, 401 p.
- AMSELLE Jean-Loup, 1985. - "Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique" in : Jean-Loup AMSELLE et Elikia M'BOKOLO (éds.) *Au coeur de l'ethnie : ethnies, tribalismes et état en Afrique*, p. 11-48. - Paris, Edition la Découverte 225 p.
- ANKER Richard, 1986. - "L'activité de la main-d'oeuvre féminine dans les pays en développement : Examen critique des définitions et des méthodes de collecte des données" in : Richard ANKER et Catherine HEIN (éds.), *Vers la mesure des activités économiques des femmes* p. 19-38.- Genève Bureau International du Travail 147 p.
- ANTOINE Philippe, 1988. - "Comportements démographiques et urbanisation à Abidjan" *Espace, Population, Sociétés* 1988-2 p. 227-243.
- ANTOINE Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1990. - *La montée du célibat dans les villes africaines, Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazaville.* - Paris, CEPED, 27 p. (Les dossiers du CEPED, n° 12).
- ANTOINE Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1995. - *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ?* - Paris, CEPED, 31 p. (Les dossiers du CEPED, n° 32).

ARNOLD Fred, 1991. - "An assessment of data quality in the Demographic and Health Survey" *DHS Worl Conference*, vol. 2 p.785-806. - Columbia, Maryland, U.S.A., IRD/Macro International, Inc, 1545 p.

ARRIGHI G., 1968. - "Le Droit de la Famille au Sénégal" in : Kéba M'BAYE (éd.), *Le Droit de la Famille en Afrique Noire et à Madagascar*, p. 84-115. - Paris, Editions G.P. Maisonneuve et Larose, 295 p.

ARYEE A.F and GAISIE S.K., 1981. - "Fertility implications of contemporary patterns of nuptiality in Ghana" in : Lado RUZICKA (éd.), *Nuptiality and fertility*, p.287-304. - Liège, Ordina Editions, IUSSP, 406 p.

ASSOGBA Laurent M., 1988. - *Statut de la femme et Nuptialité chez les mères de Lomé*, 22 p. (Communication présentée au séminaire sur la nuptialité au Sud du Sahara : changements en cours et impact sur la fécondité, Paris).

ASSOGBA Laurent M., 1989. - *Statut de la femme et fécondité dans le Golfe du Bénin. La décision de la fécondité pour le statut ou par le statut*. - Paris, Thèse de Doctorat en Démographie 387 p.

ASSOGBA Laurent M., 1990. - *Statut de la femme, structures familiales, fécondité transition dans le Golfe du Bénin*. - Paris, CEPED, 28 p. (Dossier du CEPED n° 14).

ASSOGBA Laurent, M. GBETOGLO Dodji et KOTOKOU Kokou, 1992. - *Population togolaise. Etat et perspectives*. - Lomé-Togo, 208 p. (Les dossiers de l'URD, n° 3).

ASSOGBA Laurent, M. "*Statut de la femme, nuptialité et fécondité au Togo*", à paraître.

BAHRI Ahmed, 1988. - "Impact de l'évolution du rôle de la femme sur la fécondité -cas de quelques pays de l'Afrique de l'Ouest-", *Perspectives Internationales du Planning Familial*, p. 3-8. - (numéro spécial).

BENIN, INSAE-Bureau Central de Recensement, 1986. - *Recensement général de la population et de l'habitation (Mars 1979), Volume National, Tome I : Tableaux statistiques*. - Cotonou, Imprimerie du CENAP, 448 p.

BENIN, INSAE-Bureau Central de Recensement, 1987. - *Recensement général de la population et de l'habitation (Mars 1979), Volume National, Tome II : Analyse des résultats*. - Cotonou, Imprimerie du CENAP, 168 p.

BENIN, INSAE-Bureau Central de Recensement, 1988. - *La population de l'Atlantique. Villages et Quartiers de Ville (Cartes de Districts)*. - Cotonou, Imprimerie du CENAP, 40 p.

BENIN, INSAE-Bureau Central de Recensement, 1988. - *Enquête sur la fécondité du Bénin 1982, Rapport National volume I, Analyse des principaux résultats*. - Cotonou, Imprimerie du CENAP, 166 p.

BENIN, INSAE-Bureau Central de Recensement, 1993. - *Deuxième recensement général de la population et de l'habitat Février 1992, volume I : Résultats définitifs*. - Cotonou, 250 p.

BERTRAND Jane T., BAUNI Evasius, LESTHAEGHE Ron, MOTGOMERTY Mark et al (éds.), 1993. - *Factors Affecting Contraceptive Use in Sub-Saharan Africa*. - Washington D.C., National Academic Press, 252 p. (Panel on Population Dynamics of Sub-Saharan Africa, Committee on Population, National Research Council).

BILL-CATARIA Joseph, 1979. - *Aspects démographiques de la croissance de la ville de Lomé autour des années soixante*. - Abidjan 10 p. (Communication présentée au Colloque de Démographie, Abidjan, 22-26 Janvier 1979).

BINET Jacques, 1976. - *Le mariage en Afrique*. Paris, Editions du Cerf, 176 p

BLANC Ann, RUTENBERG Naomi, 1990. - "Assessment of the quality of data on age at first sexual intercourse, age at first marriage, and first age at first birth in the demographic and health surveys" in : *Demographic and Health Surveys Methodological Reports n° 1* (éds.), *An assessment of DHS-I Data Quality*, p. 41-79. - Columbia, Maryland, USA, IRD/Institute Resource Development/Macro System, 143 p.

BLAYO Chantal, 1985. - "Condition de la femme et fécondité" *Genus*, janvier-juin vol. 41, n°1/2 p. 181-189.

BLEDSOE Caroline, 1990. - "Transformations in Sub-Saharan Africa : Marriage and Fertility, World Population : Approching the year 2000", *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, p. 115-125.

BLEDSOE Caroline H. and COHEN Barney (éds.), 1993. - *Social Dynamics of Adolescent Fertility in sub-Saharan Africa*. - Washington D.C., National Academic Press, 208 p. (Panel on Population Dynamics of sub-Saharan Africa, Committee on Population, National Research Council).

BONTE Pierre et IZARD Michel, 1991. - *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. - Paris, Presses Universitaires de France, 755 p.

BOYON Jacques, 1958. - *Naissance d'un Etat africain*. - Paris, Edition Armand Colin 260 p. (Cahiers de la Fondation des Sciences Politiques).

BOZON Michel, 1990. - "Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. I. Types d'Union et attente en matière d'écart d'âge", *Population*, n° 2 Mars-Avril 1990, p. 327-360.

BOZON Michel, 1993. - "L'entrée en vie dans la sexualité : le premier rapport sexuel et ses suites", *Population*, n° 5, p. 1317-1352.

CALDWELL John C. 1968. - *Population growth and family change in Africa The new urban elite in Ghana*. - Canberra, Australian National Press, 222 p.

CALDWELL John C., 1979. - "La scolarisation à grande échelle en tant que facteur principal déterminant le début d'un recul durable de la fécondité" in : Nations Unies-CEA (éds.), *Dynamique de la population Fécondité et mortalité en Afrique*, p. 366-423.

CALDWELL John et RUZICKA Lado T., 1987. - "Demographic level and trends" in Cleland John and Scott Chris. (éds.), *The world fertility survey, an assessment*, p. 741-772. - Oxford University Press, 1058 p.

CECCALDI Pierrette, 1979. - *Essai de nomenclature des populations, langues et dialectes de la République Populaire du Bénin*. - Paris, volumes I (172 p) et II (328 p) publiés avec le concours du CNRS.

CHABI Sanrigui I., 1991. - *La croissance urbaine de Cotonou & ses problèmes d'assainissement*. - Mémoire de Maîtrise de Sociologie-Anthropologie, 162 p.

CHAVAGNEUX Christian, 1991.- "Le Ghana dix ans après", *Marchés tropicaux*, numéro spécial Ghana, 20 décembre 1991, p. 3333-3361.

CHESNAIS Jean-Claude, 1986. - *La transition démographique : étapes, formes, implications économiques*. - Paris, INED-PUF, 580 p. (Travaux et Documents de l'INED, n° 13)

CHESNAIS Jean-Claude, 1987. - , "La croissance démographique, frein ou moteur de développement ?" in : Sylvie Brunel (éd.), *Tiers-Monde : Controverses et réalités* p.119-142. - Paris, Edition Economica, 519 p.

CHOJNACKA Helena, 1993. - "La nuptialité dans les premières étapes de la transition démographique", *Population*, n° 2, p. 306-324.

CLAIRIN René, 1983. - "Quelques remarques sur la nuptialité", *Stateco*, n° 35, p. 79-82.

CLIGNET Rémy, 1987. - "On dit que la polygamie est morte : Vive la polygamie" in Parkin D. et NYAMWAYA D. (éds.), *The Transformations of African Marriage*, p. 199-209. - Manchester, Manchester University Press, 350 p.

COLLANGE Gérard, PLANE Patrick et VAN DER HOEVEN Rolph, 1993. - "L'ajustement structurel et les hommes, le cas du Bénin", *Afrique contemporaine*, n° 167, p. 14-28.

CONDE Julien, 1971. - *La transition démographique appliquée à l'Afrique tropicale avec comme implications les variables de la santé, de l'éducation, de l'économie*. - Paris, O.C.D.E., 227 p.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1988. - "Les populations africaines du passé" in Dominique TABUTIN (éd.), *Population et société en Afrique au sud du Sahara*, p. 51-72. - Paris, l'Harmattan, 551 p.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1994. - *Les africaines. Histoire des femmes d'Afrique Noire XIXe au XXe siècle*. - Paris, Editions Desjonquères, 395 p.

CORDONNIER Rita, 1987. - *Femmes Africaines et Commerce. Les revendeuses de tissu de la ville de Lomé (Togo)*. - Paris, Editions l'Harmattan.

CORNEVIN Robert, 1988. - *Le Togo : des origines à nos jours*. - Paris, Editions l'Harmattan, 556 p.

CROFT Trevor, 1991. - "Data Editing and Imputation" in : Demographic and Health Survey World Conference (éds.), *volume II*, p. 1337-1356. - Columbia, Maryland, USA, IRD/Macro International, Inc., 1545 p.

DE GRAFT-JOHNSON K.T., 1988. - "Les sources de données démographiques en Afrique" in : Etienne VAN de WALLE, Mpembele SALA-DIAKANDA et Patrick O. OHADIKE, *l'Etat de la Démographie Africaine*, p. 13-28. - Liège, UIESP, 155 p.

DE MENTON Jean, 1993. - *A la rencontre du Togo*. - Editions, L'Harmattan 271 p.

DONADJE Florentin, 1992. - *Nuptialité et fécondité des hommes au sud du Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*. - Louvain-la-Neuve, Academia-Erasme, 222 p.

DUCHENE Josiane, 1989. - *Techniques auxiliaires en démographie II; Analyse des données en démographie*. - Louvain-la-Neuve (Document de travail).

DUMONT Gérard-François, 1992. - *Démographie Analyse des populations et démographie économique*. - Paris, Edition Dunod, 243 p.

DU SACRE-COEUR Soeur Marie-André, (1953). - *La condition humaine en Afrique Noire*. - Edition Grasset, 259 p.

DYJA RUELLAND Suzy, 1971. - *Images de la femme dans la littérature orale Ashanti et Fon*. - Paris, Thèse pour le Doctorat de 3^{ème} cycle E.P.H.E, 247 p.

EBIGBOLA J.A. and OMIDEYI A.K., 1988. - "Fertility behaviour in an urban centre. A case study of married women in Ilesa, Oyo State, Nigeria", DSS Monograph, n° 3, 46 p.

ERNY Pierre, 1987. - *L'enfant et son milieu en Afrique Noire*. - Editions l'Harmattan, 310 p.

- EUSEBIO Dieudonné, 1978. - *Esquisse d'histoire démographique du Togo avant l'indépendance*. - Paris, EHESS, 140 p.
- FARGUES Philippe, 1988. - "Urbanisation et transition démographique : Quelles interrelations en Afrique ?", *Espace, Populations, Sociétés*, 1988-2 p. 183-198.
- FERRY Benoît, 1978. - "Caractéristiques et comportements de la famille à Dakar (Sénégal)" in : Christine Oppong et al (éds.), *Marriage, fécondité et rôle des parents en Afrique de l'Ouest*, p. 103-122. - Canberra, Université Nationale, n° 4 Tome 1, 226 p.
- GAGE-BRANDON Anastasia J., 1992. - "The polygyny-divorce relationship : a case of Nigeria" *Journal of marriage and the family*, vol 54, n°2, Mai 1992 p. 285-292.
- GAGE-BRANDON Anastasia J. and MEEKERS Dominique, 1992. - *Sexual activity before marriage in Sub-Saharan Africa*. - Pennsylvania, Population Issues Research Center, The Pennsylvania State University, 23 p. (Working Papers Series n° 1992-06).
- GAGE-BRANDON Anastasia J. and MEEKERS Dominique, 1993. - *The changing dynamic of family formation : women's status and nuptiality in Togo*. - Dakar, 23 p. (Paper prepared for the IUSSP Seminar on women and demographic change in Sub-Saharan Africa, Dakar, Sénégal 3-6 Mars 1993).
- GAISIE S. K., 1971. - "Incidence du mariage traditionnel, des coutumes et des liens de parenté sur la fécondité au Ghana" in : OCDE, (éd.), *La transition démographique en Afrique Tropicale*, p. 277-281. - Paris, Centre de développement de l'OCDE, 372 p. (Comptes rendus de la réunion d'un groupe d'experts Paris 17-19 Novembre 1970).
- GAISIE S. K., 1973. - "L'accroissement de la population et ses composantes (Ghana)" in : John CALDWELL (éd.), *Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest*, p. 469-496. - New York, The Population Council, 1028 p.
- GANDAHO Tomothee, 1992. - *Trends in marriage, remarriage and not living with husband among currently married women in Senegal, Ghana and Kenya*. - Dakar, 90 p. (Communication présentée à la 3^{ème} Conférence de la population africaine (CEA), Dakar, Sénégal 7-10 décembre 1992).
- GENDREAU Francis et GUBRY Françoise, 1988. - "La nuptialité en Afrique : niveaux tendances et caractéristiques socio-économiques" in : UIESP, *Congrès Africain de Population* p. 5.1.1-5.1.18. - Liège, Belgique. (Dakar, Sénégal 7-12 Novembre 1988).
- GENDREAU Francis, 1993. - *La population de l'Afrique, Manuel de démographie*. - Paris, Karthala-CEPED, 463 p.
- GHANA (lc), non daté. - *Brochure sur les traditions et les progrès des ghanéens et leur pays*. - London S.W.11, Welbecson Press Limited, 35 p.

GHANA, 1969. - *Planification démographique pour le progrès et la prospérité de la nation. Politique du Ghana en matière de population.* - République du Ghana, 26 p.

GHANA Census office Accra, 1972. - *1970 Population Census of Ghana, vol. II, Statistics of localities and enumeration.* - EREAS, 971 p.

GHANA Central Bureau of statistics, 1975. - *1970 Population census of Ghana" vol. III, Accra 1975.* - (extrait).

GHANA Bureau of the census, 1977. - *Country demographic profiles.* - Accra, U.S Government Printed Office 21 p.

GHANA Central Bureau of statistics Accra, 1983. - *Ghana fertility survey 1979-1980. First report.* - vol. I Background, methodology and findings, 187 p. - A summary of findings, 16 p.

GHANA Census office Accra, 1984. - *1984 Population Census of Ghana, Demographic and Economic Characteristics, total country. Preliminary Report.* - Accra, Ghana 114 p.

GHANA Statistical Service, 1989. - *Demographic and Health Survey 1988.* - Institute for Resource Development, Macro System Inc. Columbia, Maryland, USA, 190 p.

GHANA Statistical Service, 1994. - *Demographic and Health Survey 1993.* - Demographic and Health Surveys, Macro International Inc. Calverton, Maryland, USA, 245 p.

GIBBAL Jean-Marie, 1971. - "Stratégie matrimoniale et différenciation en milieu urbain abidjanais (le choix de l'épouse)" *Cahiers ORSTOM Séries Sciences humaines*, vol. VIII, n°2, p. 186-199.

GIL B., ARYEE A. F., GHANSAH D.K., 1964. - *Tribes in Ghana. Population census of Ghana 1960.* Accra, 127 p.

GIL B., DE GRAFT-JOHNSON K. T., COLECRAFT E.A., 1971. - *1960 population census of Ghana. vol. 6 The post enumeration survey (P.E.S).* - Accra, Census office, 491 p.

GLELE Maurice A., 1971. - "Le fait urbain au Dahomey" in : *Les agglomérations urbaines dans les pays du Tiers-Monde. Leur rôle politique, social et économique*, p. 144-167. - U.L.B., Edition de l'Institut de Sociologie. (Compte rendu de la 34e session d'étude de l'INCIDI, 11 au 16 Septembre 1967).

GODIN Francine, 1986. - *Bénin 1972-1982. La logique de l'Etat africain.* - Paris, Editions l'Harmattan, 295 p.

GOODY Jack, 1973. - "Bridewealth and dowry in Africa and Eurasia" in : Jack GOODY and TAMBIAH S.J. (éds.), *Bridewealth and dowry*, Cambridge, Papers in social anthropology, 58 p.

GOVERNEMENT Général de l'Afrique Occidentale Française-Colonie du Dahomey, 1939. - *Coutumier du Dahomey, AP-128 du 19 Mars 1931*, Porto-Novo, Imprimerie du Gouvernement, (extrait).

GRUENAIIS Marc-Eric et LACOMBE Bernard, 1983. - "Nuptialités" *Stateco*, n° 35, p. 58-78.

GUBRY Françoise, 1984. - *Analyse de la nuptialité*. - Yaoundé, IFORD, 159 p.

GUINGNIDO GAYE Julien, 1992. - *Croissance urbaine, migrations et population au Bénin*. - Paris, CEPED-UEPA 114 p. (Les Etudes du CEPED n° 5).

HALLI Shiva S. et RAO Vaninadha K., 1992. - *Advanced Techniques of Population Analysis*. - New York and London, Plenum Press, 226 p.

HENRY Louis, 1972. - *Démographie analyses et modèles*. - Paris, Edition Labrousse Sciences Humaines et sociales, 340 p.

HERTRICHT Véronique, 1994. - *Dynamique démographique et changements matrimoniaux en milieu rural africain. Une étude chez les Bwa au Mali*. - Paris, Thèse de Doctorat en Démographie IDUP I, 621 p.

HILL Kenneth H., ADANSI-PIPIM George, ASSOGBA Laurent et al. (éds.), 1993. - *Demographic Effects of Economic Reservoirs in Sub-Saharan Africa*. - Washington D.C., National Academic Press, 193 p. (Panel on Population Dynamics of sub-Saharan Africa, Committee on Population, Commission on Behavioral and Social Sciences and Education, National Research Council).

HOUEDOKOHO Thomas, 1992. - "Nuptialité au Bénin" in : Eliwo AKOTO, GUINGNIDO GAYE Julien, Dominique TABUTIN (éds), *L'état et le devenir de la population du Bénin* p.77-133. -Porto-Novo, Presses du Centre National de Production de Manuels Scolaires, 401 p.

HOUETO Colette, 1975. - "La femme, source de vie dans l'Afrique traditionnelle" in : *La civilisation de la femme dans la tradition africaine*, p. 51-66. - Paris, Présence Africaine, 606 p. (Colloque d'Abidjan, 3-8 Juillet 1972).

HUQ M.M., 1989. - *The Economy of Ghana*. - Houndmills, Basingstoke, Hampshire RG21 2XS and London, Macmillan Press, 355 p.

HUGON Philippe, 1993. - *L'économie de l'Afrique*. - Paris, Editions la Découverte, 123 p.

ILINIGUMUGABO Aloys et RANDRIAMBANONA Robert, 1988. - *L'impact des types de nuptialité et des ruptures d'union sur la fécondité dans quatre pays de l'Afrique Noire*, - Louvain-la-Neuve, CIACO Editeur, 25 p. (Working Paper, n° 143, Institut de Démographie, UCL).

INSEE-COOP, 1962. - Données de base sur la situation démographique au Dahomey 1961. - Paris, INSEE-Ministère de la Coopération, 87 p.

INSEE-COOP, 1964. - *Enquête démographique au Dahomey 1961. Résultats définitifs.* - Paris, INSEE-Ministère de la Coopération, 309 p.

INSEE-COOP, 1964. - *Ville de Cotonou : 1960 Rapport préliminaire.* - République du Dahomey

JONES S.B., (1974), "Politiques démographiques et programmes de planning familial" in S.H.OMINDE et C.N. EJIUGU, *L'accroissement de la population et l'avenir économique de l'Afrique*, p. 694-703. - New York, The Population Council, 768 p.

KAUFMANN Georgia, LESTHAEGHE Ron et MEEKEERS Dominique, 1988. - "Les caractéristiques et tendances du mariage" in : Dominique TABUTIN, *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p- 217-247. - Paris, Editions l'Harmattan, 551 p.

KADRI Françoise, 1990. - "Polygamie. La tradition perd du terrain", *Afrique Info* n° 9, p.12-16.

KLISSOU Pierre, 1994. - *La polygamie au Bénin. Une approche régionale des tendances et des déterminants.* - Louvain-La-Neuve, Thèse de Doctorat en Démographie, 254 p.

KODJOGBE Nicaise, 1987. - *Enquête fécondité Bénin. Evaluation de la qualité des résultats.* - Cotonou, 72 p + annexes.

KOUTON Etienne F., 1992. - *Evaluation et recherche des facteurs de la fécondité précoce au Bénin.* - Mémoire de DEA en Démographie 151 p.

LACOMBE Bernard, 1983. - "Le deuxième bureau. Secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais", *Stateco*, n° 35, p. 37-57.

LAMINE KEITA Mohammed, 1990. - "La typologie des mariages en Guinée : une étude de cas", *Politique de Population*, Etudes et documents vol. IV, n° 2, p. 67-125.

LEE Ronald D., 1979. - "Marital structure and economics systems", *Journal of marriage and family*, 41(4), p. 701-713.

LEE Ronald D., 1990. - "La réaction démographique aux crises économiques dans les populations de jadis et les populations contemporaines", *Bulletin Démographique des Nations-Unies*, n° 29, p. 1-20.

LE COUR GRANDMAISON Colette, 1971. - "Stratégies familiales des femmes dakaraises" *Cahiers de l'ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol. VIII, n° 2, p. 201-220.

- LERIDON Henri, 1991. - *Pourquoi le démographe s'intéresse-t-il à la nuptialité ?*. - Paris, 17 p. (INED, Congrès et Colloques n° 7, Paris, 3-5 décembre 1991).
- LE THANH KHOI, 1971 (éd). - *L'enseignement en Afrique tropicale*. - Paris, PUF 462 p. (Groupe de Recherche de l'I.E.D.E.S.).
- LEVI-STRAUSS Claude, 1967. - *Les structures élémentaires de la parenté*. - Paris, Mouton & CO. La Haye, 591 p.
- LOCOH Thérèse, 1976. - "La nuptialité au Togo. Evolution entre 1961 et 1970", *Population* vol. 31 n° 2, p. 379-389.
- LOCOH Thérèse, 1984. - *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest. Le Togo méridional contemporain*. - Paris, PUF 182 p. (Travaux et documents de l'INED Cahiers n° 107).
- LOCOH Thérèse, 1988. - "L'évolution de la famille en Afrique" in : Etienne VAN de WALLE, Mpembele SALA-DIAKANDA et Patrick O. OHADIKE, *l'Etat de la Démographie Africaine*, p. 45-66. - Liège, UIESP, 155 p.
- LOCOH Thérèse, 1989a. - *Les politiques de population en matière de fécondité dans les pays francophones : l'exemple du Togo*. - Paris, CEPED, 22 p. (Dossier du C.E.P.E.D n°6).
- LOCOH Thérèse, 1989b. - *Changement social et situations matrimoniales. Les nouvelles formes d'union à Lomé*. - Paris, INED, 40 p. (Dossiers et Recherches n° 29).
- LOCOH Thérèse, 1991. - *Une baisse durable de la fécondité est-elle en oeuvre en Afrique Sub-Saharienne ? Le temps des incertitudes*. - Harare, 26 p. (Communication au Séminaire de l'UIESP sur les Débuts de la transition de la fécondité en Afrique Sub-Saharienne Harare, Novembre 1991).
- LOCOH Thérèse, 1993. - "Débuts de la transition de la fécondité et mutations familiales en milieu urbain africain. Le cas de Lomé (Togo)" in : Dennis D. CORDELL, Danielle GAUVREAU, Raymond R. GERVAIS, Céline LE BOURBAIS, *Population, reproduction et sociétés*, p. 175-195. - Montréal, Presses de l'Université, 425 p.
- LOCOH Thérèse et THIRIAT Marie-Paule, 1993. - *Plurinuptialité et relations de genre en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo*. - Paris, CEPED 25 p.
- LOMBARD, 1953. - "Cotonou ville africaine", - *Institut Français d'Afrique Noire, Etudes dahoméennes*, n° 10, 211 p.
- LO NDIAYE. Khardiata, 1985. - "Entrée en union et divorce" in : Yves CHARBIT, Lamine GUEYE, Salif NDIAYE, *Nuptialité et Fécondité au Sénégal*, p. 37-58. -Paris, PUF, 148 p. (Travaux et documents de l'INED, Cahier n° 112).

MERCIER Paul, 1962. - *Connaissance de l'Afrique : Civilisation du Bénin*. - Société Continentale d'Éditions Modernes Illustrées, 365 p.

MIGNOT Alain, 1985. - *La terre et le pouvoir chez les Guen du sud-est Togo*. - Publication de la Sorbonne, 288 p.

MURDOCK Georges P., 1967. - "Ethnographic Atlas : a summary" *Ethnology, An International Cultural and Social Anthropology*, vol. VI, n° 2, University of Pittsburgh Press, p. 109-236.

NARTEY Patrick and AMEKA Edith K., 1991. - "Fertility differentials in Ghana" in : Ian DIAMOND et David HOLMES (éds.), *Fertility in Africa*, p. 129-142. - International Statistical Institute, Proceedings and Monographs Series, n° 3, 165 p.

NATIONS UNIES, 1988. - *Social, cultural and legislative factors affecting family formation and fertility in selected african countries*. - Addis-Abeba, CEA, 36 p.

NDOMBET Marie-Augutine, 1975. - "La femme et la pratique du droit coutumier au Gabon : baptême, mariage, décès" in : *La civilisation de la femme dans la tradition africaine*, p. 328-336. - Paris, Présence Africaine, 606 p. (Colloque d'Abidjan, 3-8 Juillet 1972).

NGONDO a PITSHANDENGE. Iman., 1982. - *De la polygamie et fécondité des polygames. Le cas des Yaka de Popokabaka (Zaire)*. - Bruxelles, Musée Royal de l'Afrique Centrale, Annales Series IN 8°, Sciences Humaines, n° 109, 304 p.

NGONDO a PITSHANDENGE. Iman, 1988. - *Les législations sur le mariage en Afrique au Sud du Sahara*. - Paris, 20 p. (Communication présentée au séminaire sur la nuptialité en Afrique au sud du Sahara : changements en cours et impact sur la fécondité (UIESP), Paris, Saint-Lambert des Bois, 14-17 novembre 1988).

NGONDO a PITSHANDENGE. Iman, 1992. - *Les mutations culturelles en matière de mariage et de sexualité en Afrique sub-saharienne. Est-ce le début de la transition démographique ?*. - 14 p. (Communication présentée au Colloque international de Delphes A.I.D.E.L.F., 6-10 octobre, 1992).

NICOLLET Albert, 1959. - "La femme, la famille et les changements économiques en Afrique Noire", *Cahier de Sociologie Economique*, n° 1, Juin 1959, p. 19-38.

NYASSOGBO G. Kwami, 1980. - *Introduction à l'étude des villes au Togo*. - Lomé, Département de Géographie, INRS, 83 p.

NYASSOGBO G. Kwami, 1981. - "Villes" in : Yéma E. GÜ-KONU (éd.), *Atlas du Togo*, p. 28-29. - Paris, Les Éditions J.A 64 p.

- OMBOLO Jean-Pierre, 1990. - *Sexe et société en Afrique Noire. L'anthropologie sexuelle Beti : essai analytique, critique et comparatif*. - Paris, Editions l'Harmattan, 394 p.
- OLLENNU N.A., (1968), "Family in Ghana" in : Kéba M'BAYE (éd.), *Le Droit de la Famille en Afrique Noire et à Madagascar*, p. 15-194. - Paris, Editions G.P. Maisonneuve et Larose, 295 p.
- OPPONG Christine, 1975. - "A study of domestic continuity and change Akan Senior Service Families in Accra" in : Jack GOODY (éd.), *Changing social structure in Ghana. Essays in the comparative sociology of a new state and old tradition*, p. 181-200. - London-Cambridge, International African Institute, 285 p.
- PAGE Hilary, 1973. - "Les niveaux de fécondité schémas et tendances" in John C. CALDWELL (éds.), *Croissance Démographique et Evolution socio-économique en Afrique de l'Ouest*, p. 40-78. - New York, The Population Council 1028 p.
- PARRINDER Geoffroi, 1950. - *La religion en Afrique Occidentale. Illustrée par les croyances et pratiques des Yoruba, des Ewé, des Akan et peuples apparentés*. - Paris, Edition Payot, 229 p.
- PAZZI Robert, 1984. - "Aperçu sur l'implantation actuelle et les migrations anciennes des peuples de l'aire culturelle aja-tado" in : François de MEDEIROS, *Peuples du Golfe du Bénin (aja-Ewé)*, p. 11-19. - Paris, Edition Karthala C.R.A., 328 p.
- PEIL M., (1975), "Female roles in West Africa town" in : Jack GOODY (éd.), *Changing social structure in Ghana. Essays in the comparative sociology of a new state and old tradition*, p. 73-90. - London-Cambridge, International African Institute, 285 p.
- PICARD Nathalie, 1993. - *Education et fécondité au Ghana Approche Economique*. - Paris, Mémoire de DEA, 84 p.
- PIGNAN Pidalini, 1978. - *Initiations africaines et pédagogie de la foi : <Le mariage chrétien et le mariage traditionnel Kabyè à la lumière de l'enseignement du Concile Vatican II>*. - Rome, Thèse de Doctorat en Théologie, 178 p.
- PILON Marc, 1988. - "Nuptialité, Fécondité et Reproduction sociale chez les Moba-Gourma (Togo)" in : Hubert GERARD et Michel LORJAUX, *Au-delà du quantitatif. Espoir et limites de l'analyse quantitative en démographie*, p. 483-497. - U.C.L., CIACO éditeur, 670 p. (Chaire Quételet 1985)
- PISON Gilles, 1986. - "La démographie de la polygamie" *Population*, n° 1, 1986 p. 93-122.
- PISON Gilles, 1988. - "Polygamie, fécondité et structures familiales" in : Dominique TABUTIN, *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 249-278. - Paris, Editions l'Harmattan, 551 p.

- POIRIER Jean, 1972. - *Ethnologie Régionale I : Afrique-Océanie*. - volume publié sous la direction de Jean Poirier, Encyclopédie de la Pleiade. - Paris, Editions Gallimard, 1609 p.
- PRESENCE AFRICAINE, 1957. - *Hier Gold-Coast, aujourd'hui Ghana*. - Février-Mars 1957.- 176 p.
- PRESSAT Rolland, 1979. - *Dictionnaire de Démographie*. - Paris, PUF, 295 p
- PRESSAT Rolland, (1983), "L'analyse démographique Concepts-méthodes-résultats" PUF 4^{ème} édition, 295 p.
- PUY-DENIS Patrick, 1994. - *Le Ghana*. - Paris, Karthala, 228 p.
- QUENUM Maximilien, 1983. - *Au Pays des Fons. Us et Coutumes du Dahomey*. - Paris, Editions l'Harmattan, 170 p.
- REMY Mylène, 1992. - *Le Ghana aujourd'hui*. - Paris, Les éditions du Jacquard, 239 p.
- RIVIERE Claude, 1990. - *Union et procréation en Afrique*. - Paris, l'Harmattan, 223 p.
- ROBERT Paul, 1991. - Dictionnaire de la langue française. - Paris, les dictionnaires Robert, 2171.
- SAÏ F. T., F.R.C.P.E, M.P.H., 1971. - *La dimension de la famille dans ses rapports avec la santé et le bien-être familiaux Etude d'un micro-cas : Ghana*. - Accra, (Communication présentée à la Conférence Africaine sur la Population, Accra, 9-18 Décembre 1971).
- SALA-DIAKANDA Mpembélé, 1983. - "Utilités et définitions du concept <ethnie> en démographie africaine", *Démographie et Destin des sous-populations*, p. 53-62.
- SANOUSI Abbas, 1984. - *Etude démographique des premiers mariages en Afrique*. - U.C.L., Thèse pour l'obtention du grade de maître en démographie, 236 p.
- SCHWARTZ Alfred, 1971. - "Formes de mariage et stratégies sociales dans la société Guéré traditionnelle" *Cahiers ORSTOM Séries Sciences humaines*, vol. VIII, n°2, p. 221-231.
- SENGHOR Rose et SOW Aminata, 1975. - "Le rôle d'éducatrice de la femme africaine dans la civilisation traditionnelle" in : *La civilisation de la femme dans la tradition africaine*, p. 232-241. - Paris, Présence Africaine, 606 p. (Colloque d'Abidjan, 3-8 Juillet 1972).
- SINGH Susheela, 1985. - "Assessment of nuptiality data" in : Noreen GOLDMAN, S. Oscar RUTSTEIN, Susheela SINGH (éds.), *Assessment of the quality of data in 41 WFS surveys : a comparative approach*, p. 21-37, International statistical Institute, WFS, 83 p. (Collection Comparatives studies n° 44).

- SINGH Susheela, 1987. "Evaluation of data quality in the world fertility survey, an assessment" edited by *in* : John Cleland and Chris Scott (éds.), *The world fertility survey, an assessment*, p. 618-643. - Oxford, University Press, 1058 p.
- SOTINDJO Sébastien D., 1990. - *La gestion urbaine de la ville de Cotonou 1945-1985*. - Mémoire de DEA Connaissance du Tiers-Monde, 131 p.
- SPSS INC., 1986. - *User's guide 2 nd edition*. - Chicago, Illinois, 988 p.
- SURET-CANALE Jean, 1964. - *Afrique Noire Occidentale et Centrale : L'ère coloniale (1900-1945)*. - Paris, Editions Sociales, 636 p.
- SURET-CANALE Jean, 1968. - *Afrique Noire Occidentale et Centrale : Géographie-Civilisations-Histoire*. - Paris, Editions Sociales, 285 p. (Troisième Edition revue et mise à jour).
- TABUTIN Dominique, 1977. - "Applications et analyse selon les types de données", *Sources et analyses des données. Troisième partie. Analyse des données*, tome II, INED, INSEE, MICOOP, ORSTOM p. 13-36.
- TABUTIN Dominique, 1980. - *Problèmes de transition démographique. Tome 1 : Schémas Classiques, Problèmes d'Analyse, Interactions Mouvement-Structure*. - Louvain-La-Neuve, Cabay Librairie-Editeur S.A., 267 p. (Document pédagogique n° 1).
- TABUTIN Dominique, 1984. - *La collecte des données en démographie. Méthodes, Organisation et Exploitation*. - Louvain-La-Neuve, Ordina Editions, 258 p.
- TABUTIN Dominique, 1988. - "Réalités démographiques et sociales de l'Afrique d'aujourd'hui et de demain : une synthèse" *in* : Dominique TABUTIN, *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 17-50. - Paris, Editions l'Harmattan, 551 p.
- TAPINOS Georges, 1985. - *Eléments de Démographie Analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations*. - Paris, Edition Armand Colin, 367 p.
- THOMAS L.V., 1968. - "La Parenté au Sénégal" *in* : Kéba M'BAYE (éds.), *Le Droit de la Famille en Afrique Noire et à Madagascar*, p. 40-81. - Paris, Editions G.P. Maisonneuve et Larose, 295 p.
- TIDJANI Serpos, 1951. - "Notes sur le mariage au Dahomey", *Etudes dahoméennes*, n° 6 p. 27-107.
- TOGO : *Recensement général de la population et de l'habitat du Togo 1958-1960*. 2 ème fascicule 81 p. + 3 ème fascicule 135 p. + 5 ème fascicule 135 p. + 6 ème fascicule 51 p.
- TOGO : *Enquête démographique 1961*. - Lomé, Service de la Statistique Générale. - Tome I : Méthodologie 144 p.

Tome II : Résultats définitifs 137 p.

TOGO : *Recensement général de la population et de l'habitat au Togo, Mars-Avril 1970.* - Lomé, : Direction de la statistique 3 volumes. -

vol. 1 : Résultats provisoires, 80 p.

vol. 2 : 1975. - Résultats détaillés par circonscription, 662 p.

vol. 3 : 1978; - Données relatives aux ménages, 328 p.

TOGO, 1976. - *Dix ans de redressement politique et économique. (13 Janvier 1967-13 Janvier 1977).* - 56 p.

TOGO Ministère de la Coopération. Direction des programmes. Etudes économiques et planifications (sous-direction), 1976. - *Togo : Données statistiques sur les activités économiques, culturelles et sociales.* - Paris, Ministère de la Coopération, 157 p.

TOGO Cabinet du Président de la République, 1980. "Numéro spécial 25 ème année", *Journal officiel de la République togolaise*, n° 4, 52 p.

TOGO Direction de la statistique (Lomé), - *Recensement général de la population et de l'habitat au Togo, 9-22 Novembre 1981. Résultats définitifs.* -

1 : Volume I, juin 1985 : Caractéristiques socio-démographiques, tome 2-A : *Structure de la population urbaine et rurale, région Maritime et des Plateaux*, 411 p.

2 : Volume III tome 1, décembre 1985 : *Résultats globaux Ensemble du pays, urbain, rural et ville de Lomé*, 246 p.

novembre 1986 : *Aperçu des résultats d'ensemble du recensement général de la population et de l'habitat du Togo 1981. Caractéristiques de la population*, 69 p.

TOHOUEGNON Thomas et MENSAH Victorine, 1994. - *Nuptialité et état matrimonial.* - Analyse des résultats du deuxième recensement général de la population et de l'habitat, 61 p. (Résultats provisoires).

TOMASSONE R., 1992. - *Régression linéaire, Comment interpréter les résultats ?* - Collection STAT-ITCF, 55 p.

UNESCO, 1990. - *Consultation régionale sur l'avenir de la famille en Afrique.* - Lomé, 21 p. (Conférence de Lomé, 17-19 janvier 1990).

UNITED NATIONS, 1987. - *Fertility behaviour in the context of development of evidence from the world fertility survey.* - New York, United Nations, 383 p. (Collection Population Studies n° 100).

UNITED NATIONS, 1988. - *First marriage patterns and determinants.* - ONU, New-York 110 p.

UNITED NATIONS, 1990. - *Patterns of first marriage, timing and prevalence*. - New-York, Department of International Economic and Social Affairs, 327 p.

VALLIN Jacques, 1977. - "Analyse des premiers mariages <solutions exactes> et <solutions approchées>", *Sources et analyses des données. Troisième partie. Analyse des données*, tome II INED, INSEE, MICOOP, ORSTOM, pp 1-11.

VAN de WALLE Etienne et OMIDEYI K., 1988. "The cultural roots of Africa fertility regimes" in : UIESP, *Congrès africain de population*, p. 2.2.35-2.253. - Liège, Belgique. (Dakar, Sénégal, 7-12 Novembre, 1988).

VIMARD Patrick, 1984. - "L'évolution des structures matrimoniales : facteur de changement social et déterminant de la fécondité un exemple en Afrique de l'Ouest" in Philippe Antoine, C. Herry, A.M. PODLEWSKI, Patrick Vimard (éds.), *La nuptialité en Afrique. Etudes de cas*, p. 89-120. - Paris, ORSTOM, 120 p. (ORSTOM-Démographie, Document n° 17).

WATTELAR Christine et WUNSCH Guillaume, 1967. - *Etude démographique de la nuptialité en Belgique*. - Louvain, Département Démographie, 131 p.

REMERCIEMENTS	4
INTRODUCTION GENERALE	5
CHAPITRE 1 : REVUE BIBLIOGRAPHIQUE ET CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE.....	8
INTRODUCTION	8
1.1 : LE MARIAGE.....	9
1.2 : LES DIFFERENTES FORMES DE MARIAGE	11
1.3 : L'INCESTE.....	13
1.4 : L'EXO GAMIE.....	14
1.5 : L'ENDO GAMIE	15
1.6 : LA DOT	16
1.7 : LE MARIAGE SELON LA RELIGION.....	18
1.7.1 : <i>Le mariage traditionnel ou le mariage coutumier</i>	18
1.7.2 : <i>Le mariage selon la religion catholique</i>	19
1.7.3 : <i>Le mariage selon la religion musulmane</i>	20
1.8 : LA DISSOLUTION DU MARIAGE.....	23
1.9 : LA NUPTIALITE.....	25
1.9.1 : <i>Nuptialité et instruction</i>	31
1.9.2 : <i>Nuptialité et urbanisation</i>	35
1.9.3 : <i>Nuptialité et statut de la femme</i>	39
1.10 : LES CONDITIONS DU MARIAGE.....	42
1.10.1 : <i>Universalité et précocité du mariage africain</i>	46
1.10.2 : <i>Les rapports sociaux de la femme dans le mariage</i>	48
1.11 : PROBLEMATIQUE.....	54
1.12 : CADRE CONCEPTUEL.....	59
CONCLUSION	65
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET HISTORIQUE DES VILLES...67	67
INTRODUCTION	67
2.1 : LE BENIN.....	67

2.1.1 : Situation socio-économique du Bénin.....	69
2.2 : LE GHANA.....	73
2.2.1 : Situation socio-économique du Ghana.....	75
2.3 : LE TOGO.....	81
2.3.1 : Situation socio-économique du Togo.....	83
2.4 : HISTORIQUE DES TROIS CAPITALES.....	86
2.4.1 : De la ville de Cotonou.....	86
2.4.2 : De la ville d'Accra.....	96
2.4.3 : De la ville de Lomé.....	104
2.5 : LES LEGISLATIONS DE MARIAGE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE.....	112
2.5.1 : Les différentes formes de mariage.....	114
2.5.1.1 : Le mariage coutumier.....	114
2.5.1.2 : Le mariage civil.....	116
2.5.1.3 : Le mariage religieux.....	117
2.5.2 : L'âge légal au premier mariage.....	117
2.5.3 : Les différents types d'union légale.....	119
CONCLUSION.....	121
CHAPITRE 3 : CONTEXTE SOCIOCULTUREL ET SOURCES DE DONNEES.....	124
INTRODUCTION.....	124
3.1 : L'ETHNIE.....	124
3.2 : QUELQUES CONSIDERATIONS SOCIALES EN RAPPORT AVEC LA NUPTIALITE.....	127
3.2.1 : Dans la ville de Cotonou.....	128
3.2.1.1 : Chez les Fon.....	128
3.2.1.2 : Chez les Adja.....	134
3.2.1.3 : Chez les Yoruba.....	136
3.2.1.4 : Le divorce dans les ethnies de Cotonou.....	139
3.2.2 : Dans le Grand Accra.....	140
3.2.2.1 : Chez les Ga-Adangbé.....	141
3.2.2.2 : Chez les Ewé du Ghana.....	144
3.2.2.3 : Le divorce dans les ethnies du Ghana.....	146

3.2.3 : <i>Dans la ville de Lomé</i>	146
3.2.3.1 : <i>Chez les Ewé du Togo</i>	148
3.2.3.2 : <i>Chez les Mina</i>	149
3.2.3.3 : <i>Chez les Ouatchi</i>	150
3.2.3.4 : <i>Le divorce dans les ethnies du Togo</i>	151
3.2.4 : <i>Evolution récente des formes de mariage</i>	152
3.3 : RESUME DES PARTICULARITES DE CHAQUE VILLE	154
3.4 : LES SOURCES DE DONNEES	156
3.4.1 : <i>Les données disponibles avant les années 1980</i>	156
3.4.2 : <i>Les enquêtes rétrospectives</i>	159
3.4.2.1 : <i>L'enquête fécondité du Bénin</i>	159
3.4.2.2 : <i>Enquête démographique et de santé du Ghana (E.D.S ou D.H.S)</i>	164
3.4.2.3 : <i>L'enquête démographique et de santé du Togo</i>	168
3.5 : CRITIQUE DES SOURCES DE DONNEES	171
3.5.1 : <i>Les recensements</i>	171
3.5.2 : <i>Les enquêtes rétrospectives</i>	173
CONCLUSION	184
CHAPITRE 4 : LES ELEMENTS DE BASE DE L'ANALYSE INDIVIDUELLE	186
INTRODUCTION	186
4.1 : LES METHODES D'ANALYSE ET LEURS LIMITES	187
4.1.1 : <i>La régression multiple</i>	189
4.1.2 : <i>Le modèle log-linéaire</i>	192
4.1.3 : <i>La méthode de survie ou "survival"</i>	196
4.2 : QUELQUES VARIABLES-CLES DE L'ANALYSE INDIVIDUELLE	202
4.2.1 : <i>Le niveau d'instruction des femmes enquêtées</i>	202
4.2.2 : <i>L'activité économique</i>	207
4.2.3 : <i>La religion</i>	210
4.2.4 : <i>L'appartenance ethnique</i>	212
4.3 : HOMOGAMIE SOCIALE	214

4.3.1 : Selon le niveau d'instruction.....	215
4.2.2 : Selon l'ethnie.....	220
CONCLUSION	223
CHAPITRE 5 : LA PRIMONUPTIALITE	225
INTRODUCTION	225
5.1 : ANALYSE TRANSVERSALE DE LA PRIMONUPTIALITE	226
5.1.1 : Analyse synchronique de la situation matrimoniale dans les villes.....	226
5.1.1.1 : Enquête 1961	226
5.1.1.2 : Période 1968-1970	230
5.1.1.3 : Période 1979-1981	231
5.1.1.4 : Période 1982-1988	232
5.1.2 : Analyse diachronique de la situation matrimoniale dans les trois villes.....	232
5.1.2.1 : Dans la ville de Cotonou	233
5.1.2.2 : Dans la ville de Lomé.....	235
5.1.3 : L'intensité de la nuptialité	237
5.1.4 : L'âge au premier mariage.....	241
5.1.5 : Ecart d'âge entre les époux.....	248
5.2 : LES FACTEURS DE RISQUE DE SEXUALITE PRECOCE.....	251
5.2.1 : Dans la ville	257
5.2.2 : Dans le milieu rural	265
5.2.3 : Contribution des facteurs de risque à l'explication de la sexualité précoce.....	269
5.3 : ANALYSE LONGITUDINALE DE LA PRIMONUPTIALITE.....	272
5.3.1 : Les différentes hypothèses de l'évolution de l'âge d'entrée en première union.....	282
5.3.2 : Indicateur de changement de comportement	284
5.3.2.1 : Dans les villes	286
5.3.2.2 : Dans le milieu rural.....	289
5.3.3 : Les rythmes d'entrée en union selon la génération et le lieu de résidence.....	291
5.3.3.1 : Dans les villes	291
5.3.3.2 : Dans le milieu rural.....	294
5.3.4 : Analyse différentielle de l'âge moyen et de l'indicateur médian au premier mariage.....	297

5.3.4.1 : Dans les villes	298
5.3.4.2 : Dans les milieux ruraux.....	307
5.3.5 : L'impact de la scolarisation sur la primonuptialité.....	307
5.4 : ELEMENTS DETERMINANTS DE L'AGE D'ENTREE EN PREMIERE UNION	312
5.4.1 : Au niveau national	314
5.4.2 : Au niveau de la ville.....	327
5.4.3 : Au niveau du milieu rural.....	334
CONCLUSION	340
CHAPITRE 6 : Mobilité conjugale et plurinuptialité	347
INTRODUCTION	347
6.1 : ANALYSE DIFFERENTIELLE DU DEVENIR DE LA PREMIERE UNION.....	348
6.1.1 : Cause des ruptures d'union.....	348
6.1.2 : Impact de l'âge d'entrée en union sur la stabilité de l'union.....	356
6.2 : LA SURVIE DE LA PREMIERE UNION AU DIVORCE.....	358
6.2.1 : Dans les villes	358
6.2.2 : Dans le milieu rural	365
6.3 : LES FACTEURS DE RISQUE DE RUPTURE DE LA PREMIERE UNION PAR DIVORCE.....	366
6.3.1 : En ville.....	370
6.3.2 : Dans le milieu rural	375
6.3.3 : Contribution des différents facteurs de risque à l'explication de la rupture de la première union par divorce.....	378
6.4 : IMPACT DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE SUR CERTAINS COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX	381
6.4.1 : Le régime d'union dans les différentes périodes.....	381
6.4.2 : Conjoncture économique et rupture de la première union par divorce.....	385
6.5 : MOBILITE CONJUGALE ET NOMBRE MOYEN DE MARIAGES	390
6.6 : LA PLURINUPTIALITE	392
6.6.1 : Le choix du partenaire.....	393
6.6.2 : Le régime des unions.....	398
6.6.3 : La co-résidence.....	401

CONCLUSION	403
CHAPITRE 7 : LA POLYGAMIE.....	407
INTRODUCTION.....	407
7.1 : INDICES DE POLYGYNIE.....	408
7.1.1 : <i>L'incidence de la polygamie</i>	409
7.1.2 : <i>L'intensité de la polygamie</i>	415
7.1.3 : <i>Les femmes ont-elles plus de co-épouses ?</i>	418
7.2 : POLYGAMIE ET NIVEAU D'INSTRUCTION	424
7.3 : POLYGAMIE ET RELIGION	427
7.4 : POLYGAMIE ET ETHNIE	429
7.5 : LES FACTEURS DE RISQUE D'ENTREE EN PREMIERE UNION POLYGAME AU TOGO	431
7.5.1 : <i>A Lomé</i>	434
7.5.2 : <i>Dans le milieu rural</i>	437
7.5.3 : <i>Contribution des facteurs de risque à l'explication de l'entrée en première union polygame</i>	440
CONCLUSION	442
CONCLUSION GENERALE	446
ANNEXES CHAPITRE 4	453
ANNEXES CHAPITRE 5	456
ANNEXES CHAPITRE 7	474
Liste des tableaux.....	479
Liste des figures	486
Liste des cartes	488
Liste des ethnies du Bénin.....	491
Liste des auteurs.....	492
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	500